

D'où vient le mot LANNILIS

Comme tous les toponymes (noms de lieux), et anthroponymes (noms d'hommes), le mot Lannilis a eu à l'origine un sens bien déterminé. Nous allons essayer d'analyser ici sa valeur sémantique, c'est à dire de rechercher la signification des termes qui le composent.

La décomposition est en effet simple : **Lann** et **Ilis**.

a) **Lann**. Ce terme, d'origine celtique, n'a pas du tout le sens du mot breton : lann = lande. Importé de Grande Bretagne, il remonte chez nous aux migrations bretonnes des 5^e et 6^e siècles. Par opposition à **Plou** qui indique en général une fondation territoriale par des chefs civils, Lann indique une création d'ordre monastique. Pour dom Lobineau, il veut dire église et on y accole ordinairement le nom du moine fondateur, presque toujours canonisé par la voix populaire. Ainsi de Landerneau (St Ternoc), Landivisiau (St Thivisiau), Lanrivoiré (St Rivoiré), etc. Si la plupart des **lann**, centres paroissiaux primitifs bien antérieurs aux **Tré** et aux **Ker**, sont encore aujourd'hui des paroisses, certains ont dû perdre de bonne heure leur importance. A Lannilis même il y a deux de ces **lann** secondaires : Langaer et Lannano, aujourd'hui humbles villages mais qui ont été au Moyen Age de centre de petites seigneuries dont l'une au moins, Langaer, avait sa chapelle.

b) **Ilis**. Le sens du second composant est plus difficile à déterminer. Partant du principe que généralement le mot **lann** est suivi du nom du moine fondateur du clan, certains historiens, dont Jourdan de la Passardière s'est fait l'écho, ont cru voir dans Ilis, la déformation de l'anthroponyme Ily assez répandu jadis dans la région et qui est encore aujourd'hui un nom de famille. A l'appui de leur thèse ils faisaient remarquer que beaucoup d'habitants de la région prononcent **Lannili** sans le **s**, qu'au Moyen-Age l'office de sergent voyer féodé de Ploudiner (paroisse primitive qui groupait Lannilis et Landéda et sur laquelle nous reviendrons) était gagé sur le manoir de Tréfily (trêve de Ily) et qu'enfin jusqu'à la révolution la paroisse de Lannilis dépendait de l'archidiaconé de Quéménet-Ily (= gouvernement d'Ily). Contre cette Thèse, il ya le fait qu'aucun texte ancien ne porte la graphie Lannili, les plus anciens textes portent Lanylis.

Avec la plupart des auteurs qui se sont penchés sur ce problème, je préfère donner au mot **Ilis** le sens de « église », bien que certains pensent qu'il pourrait y avoir, dans ce cas, une répétition dans le toponyme. Cette thèse a pour les plus anciens textes latins du Moyen-Age, dans lesquels notre paroisse est citée sous les termes de Lanna Ecclesiae (Lann de l'église, cf. acte de cession de la paroisse de Lannilis par Even Bohic, 16 mai 1344, aux Archives de l'université de Paris).

A mon avis donc, Lannilis veut dire : territoire d'origine monastique où se trouve une église. Toponyme remontant comme tel aux migrations bretonnes d'outre manche, Lannilis a dépendu pendant au moins six siècles de la grosse paroisse de Ploudiner et n'est devenue autonome qu'à la fin du 13^e siècle. La paroisse a dû son nom à la seigneurie voisine de l'église, le manoir de Lannilis, qui existe encore et que bien peu de Lannilisiens connaissent comme tel. Située rue de la Fontaine, cette grande Maison, après avoir appartenu à la famille noble de Lannilis, passa aux Marquis de Kerouartz puis aux Comtes de Kerdrel et est actuellement la propriété de M Anselme Coat, conseiller municipal. Deux rues voisines, la rue du Château et l'ancienne rue de la Bastille, actuellement rue Pierre Richard, attestent de son ancienne importance.

Janvier 1957

Enfin il n'est pas impossible que les premiers bretons qui fondèrent Lannilis se soient souvenus de leur point de départ puisqu'aussi bien en pays de Galles un village porte encore le nom de **Llanylid**, nom de lieu que d'érudits celtisants rapprochent du nom de notre paroisse.

Y. NICOLAS

L'HISTOIRE DE LANNILIS

Les sources

Avant d'aborder l'histoire de notre paroisse, que nous ferons précéder de quelques données sur ce qui a précédé sa fondation (la préhistoire) et sur les, premiers temps de son existence (la protohistoire), il nous a paru indispensable d'indiquer ici la documentation qui nous a servi et les sources inédites auxquelles nous avons puisé. L'Histoire en effet, selon le mot de **Quintilien**, se doit d'être un récit, non une thèse.

La plupart des articles parus sur Lannilis dans la Presse ou dans les diverses revues ont été consultés. L'ensemble d'ailleurs de ces écrits ne permet pas d'avoir une vue, même fragmentaire, de l'histoire lannilienne et présente un intérêt documentaire assez restreint. On peut dire que l'Histoire de notre paroisse est encore pour le moment, enfouie dans la poussière des Archives et l'auteur de ces lignes qui n'a eu ni le temps ni les moyens d'une exploration prolongée et méthodique est fort conscient de l'indigence de sa documentation qu'il est d'ailleurs décidé, Dieu aidant, à compléter peu à peu. Il espère cependant que de publier l'essentiel de ses recherches pourrait intéresser certains de ses compatriotes.

Quelles sont donc ces Archives où se trouve caché le passé de notre paroisse ? Elles peuvent être classées en deux groupes: les archives locales et celles de l'extérieur.

Parmi les Archives locales, les plus importantes sont incontestablement les Archives municipales, conservées à la Mairie. A Lannilis, elles sont d'une très grande richesse et, en général, fort bien classées. Pour les consulter, surtout les documents qui ont moins de cent ans d'âge, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de M. le Maire. Cette autorisation nous a été très gracieusement accordée par les Maires successifs, les regrettés MM. Jean **de Kerdrel** et Jean **Briant**. M. **Le Bot**, sénateur-maire actuel, non seulement a bien voulu nous continuer leur bienveillance, mais nous a prodigué à maintes reprises ses encouragements personnels. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Que comprennent ces Archives municipales ? Tout d'abord l'état paroissial depuis l'an 1566 jusqu'au 16 Juillet 1792, jour où, menacé d'arrestation par les autorités révolutionnaires, l'abbé **Le Duc** bénit un dernier mariage avant d'aller chercher une cachette provisoire chez M. de Kerdrel, au manoir de Kerdrel. A partir de cette date, les registres sont laïcisés et c'est l'autorité civile qui les tient. A part une lacune de 2 ou 3 ans entre 1599 et 1602, ces registres sont au complet. Jusqu'en 1650, ils sont rédigés en latin sauf 2 ou 3 actes en français concernant les seigneurs du Rascol. Leur lecture est rendue difficile par l'écriture ancienne et il faut aux non initiés de la persévérance pour les déchiffrer. Les recteurs qui rédigeaient ces actes se sont permis d'y ajouter de savoureuses considérations sur les hommes et les choses de leur temps, ce qui augmente encore le charme de la recherche.

Outre ces, registres,-on trouve à la Mairie, une très copieuse documentation sur l'époque révolutionnaire et, bien entendu sur tout le XIX^e siècle, mais beaucoup, plus rares y sont les dossiers concernant l'Ancien Régime.

Février 1957

Après la Mairie, le Presbytère conserve aussi de très importantes archives paroissiales ; en particulier de vieilles délibérations fort curieuses et de très vieux comptes dont certains remontent à plus de 300 ans. Nos vifs remerciements vont à M. le Chanoine **Le Menn** qui nous a ouvert toutes ces archives. (A suivre).

Y. NICOLAS.

LES SOURCES

(suite)

Après les archives publiques ou semi-publiques dont nous avons parlé, viennent les Archives privées, moins abordables mais souvent fort précieuses. Grâce à Mlle Jeanne **de Kerdrel**, à laquelle va toute notre reconnaissance, nous avons pu explorer à loisir les Archives du Roual qui viennent encore de s'enrichir de l'important fonds de **la Jaille**. Notre ami, François **Daré**, a facilité notre tâche dans le dépouillement des vieux dossiers de Kérasquer Vras et à Kerbabu nous avons trouvé la plus grande bienveillance chez feu M. Louis **Gouez** et ses neveux Mme et M. François Gouez lors de nos recherches aux Archives de cet ancien château maintenant conservées à Quimper. A tous nous adressons l'expression de notre vive gratitude.

A Lannilis se trouvent encore d'intéressantes Archives notariales pratiquement inexplorées jusqu'à présent.

Mais quelque copieux que puisse être le butin que l'on peut faire sur place, il n'est que peu de chose auprès de la documentation que l'on peut trouver ailleurs. Les richissimes Archives départementales à Quimper doivent évidemment être longuement visitées. Nous n'avons pu jusqu'à présent y faire que de courtes apparitions. Il faudrait y passer quelques mois pour en extraire la « chose lannilisienne ». C'est là en particulier que l'on trouve les immenses dossiers des anciennes juridictions de Lannilis, celles du Châtel et de Carman. L'attention du chercheur devrait en outre y être retenue par de copieux documents sur la vie religieuse et civile, l'administration pré-révolutionnaire lannilisienne, la fiscalité de l'Ancien Régime, etc...

A Quimper encore, aux Archives de l'Evêché, dort un volumineux dossier sur Lannilis dont certains extraits ont paru dans le défunt Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie.

Enfin Rennes et surtout Paris possèdent des renseignements de valeur sur notre paroisse. A Paris, notre ami Jean **Le Hir**, occupe ses rares loisirs à découvrir aux Archives Nationales tout ce qui de près ou de loin peut concerner notre cher Lannilis. De l'amas de documentation naîtra peut-être un jour une monographie de Lannilis. En attendant, nous allons présenter à nos compatriotes une vue d'ensemble de l'Histoire lannilisienne, trop heureux si nous pouvons intéresser et passionner quelques-uns.

Y. NICOLAS

L'Abbé Guillaume LE JEUNE

du Guillec-Vihan, Confesseur de la foi (1775-1807)

L'abbé Guillaume **Le Jeune** naquit au Guillec Vihan en Lannilis, le 12 Mars 1735. Ses parents, cultivateurs aisés, exploitaient outre la ferme du Guillec Vihan, qui leur était louée 260 livres par an (auxquels venaient s'ajouter tous les 9 ans, 300 livres de commissions) une autre ferme voisine, aujourd'hui disparue: le Bout du Mail, en breton Pen ar Vail, qui était située entre le Guillec, Kerscao et Kerbabu et pour laquelle ils payaient 150 livres de location annuelle. Ces deux fermes dépendaient, à l'époque, de la Seigneurie de **Kerbabu** où vivait encore le dernier seigneur résidant, le vieux Comte de **Bellingant**, qui possédait de plus les fermes de Véleury, Kerbabu, Toulran, Torchen, Guinarc'hant, Pembrat, Langaer, le manoir de Kérazan, le Moulin du Châtel, la Fontaine Rouge, Kerdren, Feunteun ar Spenn et quelques autres tenues de moindre importance.

Le père du futur abbé était un paysan cultivé et il dut sans doute à cette raison d'être choisi, pendant plusieurs années, comme Gouverneur de la Chapelle Notre-Dame de Trobéro.

Guillaume Le Jeune fit d'excellentes études secondaires à St-Pol-de-Léon, et, celles-ci terminées, il entra au Grand Séminaire de cette ville. Le 11 Mars 1758, il recevait la prêtrise dans la Cathédrale de St-Pol et il revenait aussitôt à Lannilis prendre rang dans le clergé de notre paroisse qui à l'époque ne comprenait pas moins de 9 prêtres. Son rôle à Lannilis consista à aider ses confrères dans la desserte des fondations qui existaient dans les très nombreuses chapelles de la paroisse. Le 10 Juillet 1759, il présida en l'église de Lannilis, une double cérémonie qui dut l'émouvoir profondément: le remariage de son père veuf avec Jeanne **Goachet**, de Poulduff-Vihan et le mariage de sa soeur Marie-Françoise avec François **Goachet**, frère de Jeanne. Ce jour donc Gabriel Le Jeune devenait le beau-frère de sa fille, ce qui est tout de même exceptionnel.

Après quelques autres années de vicariat à St-Pabu, l'abbé Guillaume Le Jeune, considéré par l'Evêque de Léon comme un sujet d'élite, obtenait en 1771, au concours, la paroisse de Landéda où il succédait à l'abbé Jacques-Michel **Le Veyer** de Poulconq, décédé. Il s'y employa à soulager les nombreuses misères qui étaient, à cette époque, la plaie de cette paroisse. Le 22 Juillet 1784, il était nommé, au concours, recteur de Plougoulm, qui passait pour l'une des plus belles paroisses du diocèse. C'est là que la Révolution devait le trouver fidèle à sa foi et à son sacerdoce. Il ne voulut pas émigrer et il essaya de se maintenir, le plus longtemps possible, dans sa paroisse. Le dimanche 16 Décembre 1792, alors qu'il était au Confessionnal, une troupe de soldats révolutionnaires pénétra dans l'Eglise en tirant des coups de fusils. Malgré la résistance des paroissiens, l'abbé Le Jeune fut arrêté, conduit à St-Pol; puis emprisonné au Château du Taureau à Morlaix. Evitant de justesse l'échafaud, il fut condamné à la déportation et embarqué le 18 avril 1793 pour Brême où il reçut, comme ses confrères les autres prêtres français déportés, le meilleur accueil de la part des autorités et de la population allemandes.

Après 9 ans d'exil, le Concordat permettait à l'abbé Le Jeune de rentrer en 1802, à Plougoulm où on le vénérât de plus en plus comme un saint. C'est dans cette paroisse qu'il mourut très pieusement le 28 Mars 1807.

Mars 1957

Ajoutons que ce prêtre lannilisien, vaillant confesseur de la Foi, a toujours des parents dans notre paroisse: les **Lossouarn**, du Guillec, du Rascol et de Feunteun-Lez sont en effet ses arrière-petits neveux.

Y. NICOLAS.

LA PREHISTOIRE A LANNILIS

Laissant de côté les modifications morphologiques qu'a subies notre coin de terre au cours des âges préhistoriques, sujet qui sera sans doute traité par Mme Stéphant-Vautrain, nous allons simplement indiquer ici les quelques vestiges qui restent ou qui restaient encore chez nous au siècle dernier de cette période reculée

Il y a cent ans Lannilis possédait encore quelques dolmens et quelques tumuli. Il n'en existe plus un seul. Monsieur le Chanoine **Abgrall**, mort en 1926, procéda, au cours de ses vacances de jeune, prêtre-professeur qu'il passait chez son oncle, l'abbé Abgrall, curé de Lannilis.à de nombreuses recherches sur les vestiges anciens de la région. D'autres, tels Monsieur **Caraès**, aubergiste au Bourg et Monsieur **Abgrall**, de la Motte, l'imitèrent. C'est ce qui explique la totale disparition des anciens tumuli et dolmens. Il n'en reste pas moins que nous connaissons les résultats de leurs recherches et c'est fort heureux pour la petite histoire. Nous pouvons donc établir une liste, non exhaustive certes, de ces monuments anciens et des objets qu'ils renfermaient.

Sur la route du Nodé à Troréon, se trouvaient jusqu'en 1881, les ruines d'un dolmen et d'une chambre à ciel ouvert, très exactement à proximité du village de Kergall, à droite de la route allant à Troréon, dans la parcelle dite « Goarem ar reier ». Fouillée en 1881, par M. l'Abbé Abgrall, la chambre à ciel ouvert a donné un vase en terre cuite, une hache en pierre polie, des éclats de silex et des percuteurs. Tous ces objets se trouvent actuellement au Musée de Kernus, à Pont-L'Abbé.

Un tumulus de 16 mètres de diamètre se trouvait à trois kilomètres du Bourg, sur le bord de la route de Lannilis à Lesneven, en face de la borne kilométrique 12, non loin du Rascol. Nous ignorons à quelle date il disparut et qui fut l'auteur de son exploration.

Un autre tumulus, situé à 400 mètres du Bourg à l'Ouest, fut fouillé en 1873, par M. Caraès, aubergiste. Il y trouva une chambre murée en pierres sèches ayant intérieurement 2 m.38 sur 1 m.19, recouverte d'une grande dalle de 3 m. sur 2 m.26, à l'intérieur de laquelle, au milieu des restes incinérés, déposés sur un plancher de chêne, il put recueillir un joli vase en terre à trois anses, orné de chevrons et un poignard en bronze, objets qu'il déposa au Musée de Quimper où ils se trouvent toujours.

A 300 mètres au Nord du Bourg, dans un champ dit «Parc an hent mad», Monsieur Abgrall, de la Motte, explora en 1874 un tumulus qui recouvrait une sépulture, murée en pierres maçonnées à sec, recouverte d'une grande dalle; à l'intérieur se trouvaient des restes incinérés, un vase en argile brisé et un poignard en bronze. Non loin de ce tumulus, à la même époque, Monsieur de Kerdrel recueillit une hache à talon en bronze. Enfin un autre tumulus à 50 mètres au-dessus du moulin de Kéringar fut également fouillé mais sans résultat. Tous ces tumuli semblent avoir daté de l'époque néolithique, dite de la pierre polie.

De l'époque de l'occupation romaine qui, elle, appartient à la proto-histoire et sur laquelle nous reviendrons, ont été trouvés, à 50 mètres du moulin de Poulfougou, sur le chemin à Bel Abri, de nombreuses tuiles romaines et des débris de poteries; à la

Avril 1957

Poterie, une monnaie de Gratien en or, trouvée dans un marais, et, en plusieurs autres points de notre commune, de petits bronzes romains, de Postume, Gallien, Tétricus, etc... ainsi que divers fragments de poteries et de briques romaines, particulièrement aux environs de la Motte.

Y. NICOLAS

L'OCCUPATION ROMAINE

Si nous savons peu de choses sur les Asiates et les Celtes qui furent les premiers habitants de notre région et qui n'ont laissé que peu de traces dans la toponymie, (à part quelques rares noms de lieux, comme le Lia, mot désignant nettement un rassemblement de grosses pierres, probablement tumuli) nous sommes mieux renseignés sur l'Occupation Romaine, qui commença l'an 56 avant Jésus-Christ.

Il est incontestable que notre coin de terre vit défilé il y a 2000 ans les légions romaines qui occupèrent les principaux centres des Ossismiens, habitants celtes de la région et en créèrent d'autres. Si l'existence de **TOLENTE** (dont certains auteurs situent le siège près de l'embouchure de l'Aber-Wrach et d'autres plus à l'intérieur des terres) est probablement légendaire, par contre celle de **VORGANIUM** est historiquement certaine. La seule difficulté est de la situer exactement. Une borne romaine, qui se trouvait jusqu'en 1873 près du village de Kerscao en Kernilis et qui portait une longue inscription latine avec mention de Vorganium, aurait permis de trouver sa situation avec certitude si, malheureusement, elle n'avait subi au cours des âges une détérioration qui a fait disparaître une partie du libellé. Cette borne, actuellement au Musée de Quimper, porte le texte latin suivant

**TI CLAUDIUS DRUSI FILIUS CAESAR AUGUSTUS GERMANICUS PONTIFEX
MAXIMUS TRIBUNICIA POTEST V IMP. XI PP COS III DESIGNATUS III
VORGAN.MIP V...**

Cette borne date donc de l'an 46 de notre ère. Malheureusement la dernière ligne qui comporte le mot **VORGAN** suivi des lettres **MIPV** est incomplète par suite d'une éraflure. Monsieur Le Men, qui fut au Siècle dernier Archiviste en chef du Finistère, a cru qu'on pouvait y ajouter trois jambages, ce qui donnerait le texte suivant en lettres : **Millia Passuum Octo** c'est-à-dire : **VORGANIUM** à huit mille pas romains. Celui-ci valant 1.481 mètres, Kerscao serait donc à 11 kilomètres 848 de **VORGANIUM** qui se situerait ainsi approximativement au voisinage de l'embouchure de l'Aber-Wrach.

Contre cette thèse s'élèvent d'autres archéologues qui prétendent identifier **VORGANIUM** et **VORGIUM** (actuellement **CARHAIX**), celle-ci n'étant qu'une forme syncopée de la première. Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, cette opinion semble avoir beaucoup perdu de sa valeur depuis quelque temps.

Actuellement il semble que les archéologues aient de nouveau tendance à placer **VORGANIUM** aux abords de notre coin de terre, et pour ma part je pense que nous sommes historiquement fondés (avec le géographe grec Ptolémée) à nous reconnaître comme les authentiques descendants des Vorganiens.

Par ailleurs d'autres traces de l'Occupation Romaine se trouvent encore dans les noms de certains villages des environs, comme le **Castellum Collobii**, cité par plusieurs auteurs latins, et qui est devenu au cours des siècles Castel Collob et par corruption **Castellouroup** en Plouguin. La toponymie lannilisienne comporte aussi deux castella qui peuvent être d'anciennes forteresses romaines, l'une près de l'embouchure de l'Aber-Benoît, non loin de Caméan, Castel ar Manac'h, l'autre près de la rivière de l'Aber-Wrach

Mai 1957

aux environs de Bel Abri, Castel Guioc'h. L'une et l'autre ne sont aujourd'hui que de simples parcelles de terre.

Près de Kérouartz, une borne milliaire romaine a été découverte il y a une trentaine d'années mais elle ne comporte malheureusement aucune inscription. Elle est située dans un champ à 300 mètres de l'ancienne voie romaine dont un tronçon est parfaitement visible entre Kéradanet et le Rascol.

Enfin il n'est pas jusqu'au toponyme bien connu de la Motte qui n'implique lui aussi la présence romaine. Ce lieu a dû abriter au début de notre ère un camp romain.

Y. NICOLAS

L'arrivée des Bretons

Après avoir connu près de 5 siècles d'occupation romaine, notre coin de terre voit au début du 5^e siècle le départ des troupes impériales appelées en Gaule pour combattre les Barbares. C'est peu après qu'arrivent de nouveaux occupants plus pacifiques, en l'occurrence les Bretons qui, fuyant l'invasion saxonne, quittent la Grande Bretagne et abordent chez nous.

Il semble que l'un des premiers clans parvenus chez nous fut celui de **TINER** ou **DINER**. (personnage que certains identifient avec St-Thénénan) qui fonda le **PLOU DINER** (territoire actuel de LANNILIS et LANDEDA). A la même époque se fondaient les plous voisins, au Nord **PLOU KERNE** et **PLOU SEZNI** (Plouguerneau et Guissény), à l'Est, le **PLOU GUELLE**, territoire actuel de Kernilis, Lanarvily et Le Folgoët et dont le centre était à Guicquelleau, aujourd'hui simple village du Folgoët, au Sud-Est le **PLOU GUIEN**, qui groupait Loc-Brévalaire, Plouvien et Bourg-Blanc, au Sud, le **PLOU KEN**, formant les paroisses actuelles de Plouguin, Tréglonou, et Coat-Méal. Au Nord-Ouest enfin, le **PLOU TALMEZE** réunissant Saint-Pabu, Lampaul, Plourin et Ploudalmézeau..

Quel était le centre de **PLOUDINER** ? Il est difficile de le déterminer, étant donné l'inexistence actuelle dans la toponymie, locale d'un **GUIDINER** ou **GUIZINER** qui aurait permis de localiser le chef-lieu comme cela a été facile pour Plouguerneau et Plouvien. Il semblerait que **GUIDINER** était situé dans l'agglomération de LANNILIS, déjà importante au Moyen-Age et que le terme ait disparu de bonne heure englouti dans le Bourg. Les auteurs anciens sont d'accord pour dire que le centre de Ploudiner était bien dans notre bourg actuel.

Quelque temps après la fondation de notre Plou, arrivaient deux nouveaux chefs de clans qui allaient marquer profondément la toponymie locale. L'un, très peu connu, est **HEDAN** ou **HODAN**, qui établit son ermitage dans un lieu plus tard appelé **LOCHODAN** (en LANDEDA) du nom de son fondateur qui donna aussi son nom au futur centre paroissial de **LAN-HEDAN**, devenu LANDEDA. L'autre, beaucoup plus célèbre, est **TUDON**, qui débarqua avec ses fils **MAJAN** et **GOUESNOU** et sa fille **TUDONIA**. Il bâtit son oratoire près de l'Aber-Benoît dans un endroit qui porte son nom : **LOC-TUDON**, c'est-à-dire **LOTHUNOU**. Son fils aîné **MAJAN** traversa la rivière et établit son ermitage à **LOCMAJAN**, tandis que le cadet, après avoir séjourné quelque temps dans le coin qui porte encore son nom **BRO GOUESNOU** = **BROENNOU** en LANDEDA, alla fonder un monastère, un lann, plus au Sud, lann qui a porté son nom pendant des siècles, **LAN GOUESNOU** aujourd'hui GOUESNOU. Quant à **TUDONIA**, elle s'enfonça vers l'Est dans la forêt et s'établit d'abord dans le **PLOU ABENNOC** (Plabennec) puis dans le **LANN BELUOC** (LAMBEZELLEC).

Nous ne nous attarderons pas à raconter les vies de MAJAN, GOUESNOU et TUDONIA qui n'ont pas directement influencé notre paroisse. Seul TUDON nous intéresse qui d'ailleurs se retira à la fin de sa vie près du monastère de son fils GOUESNOU: il y a sur la route de Brest à Guipavas le lieu dit COATUDON ou COATAUDON et la chapelle de St-TUDON. Il reste cependant qu'avec LOTHUNOU, ainsi nommé à partir du X^e siècle il nous a laissé un haut lieu lannilisien où devait fleurir plus tard une intense vie monastique.

Quant à notre **PLOUDINER**, pendant 7 siècles, elle a groupé nos ancêtres autour de leurs pasteurs sur lesquels nous ne savons pratiquement rien. Comme tous les plous, paroisses primitives trop étendues, elle a connu de bonne heure les démembrements des lanns

Juin 1957

(LANNILIS et LANDEDA) puis des TRE (TREFILY, TREGOLLE, TRELANN) enfin des LOC (LOTHUNOU, LOCHODAN). Mais ces démembrements successifs ne constituaient pas pour autant des créations de paroisses. Il faudra attendre la fin du XIII^e siècle pour voir la naissance des paroisses autonomes de LANDEDA, LANNILIS et BROENNOU et la disparition par le fait même du grand PLOUDINER. En dire les circonstances constituera l'objet de notre prochain article.

Y.NICOLAS

La division de Ploudiner

Nous avons vu que le grand Ploudiner avait connu, au cours des siècles, les diverses subdivisions des Lann, des Tré et des Loc, tout en conservant son unité paroissiale. Vers le XII^e siècle, le peuplement de la région fait naître peu à peu de nouveaux toponymes, la plupart en **Ker**, aujourd'hui si nombreux dans nos campagnes. L'étude étymologique de ces nouveaux lieux-dits est fort instructive et nous comptons l'entreprendre un jour mais, pour ne pas nuire à la suite logique et chronologique de notre histoire, nous devons aujourd'hui signaler un fait d'une importance capitale, survenue très probablement dans la seconde moitié du XIII^e siècle : la naissance de la paroisse autonome de Lannilis.

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'acte épiscopal qui provoqua l'éclatement de Ploudiner. De nombreux indices nous permettent de penser qu'il eut sans doute lieu avant l'an 1300. En tout cas, c'était chose accomplie en 1330 puisque cette année-là un professeur de droit de l'Université de Paris, l'abbé **Even Bohic** est signalé comme clerc de Léon en Bretagne, Conseiller du Doyen et du Chapitre de Paris mais aussi comme « recteur de la pauvre paroisse de **Lannilis**, au diocèse de Léon », (*pauperem ecclesiam de Lanna Ecclesiae Léonensis dioecesis*). Bien entendu, l'abbé Bohic ne résida guère à Lannilis, où le service paroissial était assuré par des prêtres auxiliaires, curés ou sous-curés. Cet abbé Bohic, premier recteur connu de Lannilis, mourut à Paris le 29 Novembre 1351. Dans notre prochain article, nous parlerons plus en détail de ce prêtre et des autres recteurs qui se succédèrent à Lannilis au cours de la période pré-registrable (1330-1566). Leurs noms et leurs vies ne nous sont connus que par les recherches effectuées par deux savants religieux dans les Archives parisiennes: le R. P. **Denifle**, dominicain et le R.P. **Malgorn** (d'Ouessant), bénédictin, mort en 1941 à l'abbaye de Kergonan dans le Morbihan.

La division de Ploudiner donna naissance à 3 paroisses : Lannilis, Landéda et Brouennou. Celle-ci a cessé d'exister en 1810, après avoir connu pendant 5 siècles une existence rendue difficile non seulement par le petit nombre de ses habitants, rarement 300, l'extrême faiblesse de ses ressources mais aussi par la situation géographique de plusieurs de ses villages enclavés en Lannilis. La division de Ploudiner, en effet, fut faite d'une manière qui nous paraît aujourd'hui d'un illogisme flagrant, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque les impératifs féodaux primaient tout et l'Eglise était malgré elle dans l'obligation de tenir compte des volontés seigneuriales du moins dans les affaires temporelles. La paroisse de Lannilis eut comme limites pratiquement les mêmes que celles de notre commune actuellement et l'on peut s'étonner que des villages comme le Coum et ses environs aient été dès cette époque rattachés à Lannilis. Il faut y voir, croyons-nous, l'influence de la puissante famille seigneuriale du Coum, qui résidait alors au Manoir du Coum-Bras. Par contre de nombreux villages, beaucoup plus rapprochés de Lannilis, furent attribués à la paroisse de Broennou et y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Ces villages enclavés étaient Kérasquer Vihan, Porléac'h Bihan et Bras, Kerhernic, Pen ar Vergès (ferme disparue), une partie de Kéramoal, de Caméan et de Prat ar Coum, et enfin tout le Drézydou. Le village de Kéruzal, aujourd'hui entièrement en Lannilis, était encore plus mal partagé puisqu'une partie était en Broennou, une autre en Landéda et une autre en Lannilis. Les recteurs des 3 paroisses pouvaient s'y rencontrer sans quitter le territoire de leur juridiction et c'est l'origine des 3 croix qui se trouvent en ce village: « **Kroaziou an tri**

Juillet 1957

Fersoun ». A Caméan, le manoir seul était en Lannilis, tout le reste du village en Broennou.

Cette division de Ploudiner (dont le souvenir se retrouve dans le nom de village « **An Diviz** » en Landéda, à la limite Est de la paroisse) allait d'ailleurs provoquer un curieux procès, celui des goémons, qui devait durer plus de 6 siècles et ne se terminer qu'en 1946. Nous l'étudierons plus tard.

Y.NICOLAS

Les Recteurs de la période pré-registrale (1330-1566)

Le premier recteur de Lannilis dont le nom soit parvenu jusqu'à nous fut donc l'abbé **Even Bohic**, qui était titulaire de notre paroisse en 1330. 5 ans plus tard, le 29 Mai 1335, le pape Benoît XII lui accordait un canonicat avec expectative de prébende, à la condition cependant de se démettre de la paroisse de Lannilis. La cession n'eut lieu en fait qu'en 1344 après que l'abbé Bohic eût été pourvu le 16 Mai de cette année de la dignité de chantre au Chapitre de St-Pol-de-Léon. Celui-ci, qui était docteur *in utroque* (c'est-à-dire à la fois docteur en droit canon et en droit civil), continua à professer à l'Université de Paris où il mourut le 29 Novembre 1351.

Le 14 Juin 1344, le pape Clément VI nommait au rectorat de Lannilis, **Olivier-Yves Ham**, mais la place était déjà occupée par l'abbé **Jean Joncour**, qui avait été nommé par l'Evêque de Léon, à la démission de l'abbé **Bohic**. En fait l'abbé Joncour exerça ses fonctions pendant quelque temps mais il dut naturellement s'incliner devant Olivier Ham. Ce fait qui nous paraît surprenant aujourd'hui était assez commun à l'époque, surtout en notre diocèse de Léon, qui vivait sous le régime de l'Alternative, c'est-à-dire que suivant les mois où survenaient les décès ou les démissions la nomination du successeur était réservée tantôt au Pape, tantôt à l'Evêque de Léon. Les nominations de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre devaient être faites par le Pape, celles des autres mois par l'Evêque. Une telle règle voulue par la Très Ancienne Coutume de Bretagne, devait causer et causa en fait, bien des contestations et à la fin de l'Ancien Régime elle n'était plus observée.

Après l'abbé Ham, l'abbé **Yves Le Lez** (alias de Curia ou Maignan) fut nommé à Lannilis le 23 Octobre 1374 par le Pape Grégoire XI. En fait, cette fois encore, l'abbé Le Lez exerçait déjà sa juridiction, ayant été nommé par l'Evêque de Léon dans un mois qui était réservé au Pape; mais le Saint Siège se contenta d'entériner cette nomination (Archives Vaticanes, Grégoire XI, tome XXIII, folio 515). L'ancien nom de la paroisse n'était pas encore oublié puisque la nomination porte « rector de Plebe Dyner, hodie Lanna Ecclesiae » (recteur de Ploudiner, aujourd'hui Lannilis).

Nous ne savons rien sur les successeurs directs de l'abbé Le Lez jusqu'à la nomination le 21 Novembre 1453 d'**Alain de Coativy**. Celui-ci était né le 8 novembre 1407 au manoir de Coatlestrêmeur en Plouneventer (aujourd'hui en St-Derrien). Le rectorat de Lannilis ne l'empêcha pas d'être promu à l'épiscopat et de recevoir même la pourpre romaine. Il est probable que le Cardinal de Coativy visita notre paroisse au cours de ses séjours en Bretagne pendant lesquels il résidait au Château de Penmarc'h en St-Frégant où vivait sa soeur Alix, mariée à Henri de Penmarc'h. Par sa mère, Catherine du Châtel, le Cardinal de Coativy appartenait à une famille qui avait juridiction sur Lannilis. A cette époque la Féodalité était encore très puissante et il n'est pas étonnant qu'il ait été nommé recteur de notre paroisse où il n'exerça probablement pas le ministère. Au bout de quelques années; il abandonna le rectorat de Lannilis à un certain abbé **Alain de Quilbignon**, dont nous savons seulement qu'il mourut en 1465.

L'année suivante, 12 septembre 1466, sur la recommandation du Cardinal de Coativy, le Pape Paul II nommait à Lannilis le neveu de ce dernier **Christophe de Penmarch**, originaire de St-Frégant, qui était jusqu'alors recteur de la paroisse de Saint-Victor de Grevia (département actuel du Gard). L'année même de la mort de son oncle, survenue à

Rome, le 22 Juillet 1474, l'abbé de Penmarch était promu évêque de Dol d'où il fut transféré à St-Brieuc en 1478 où il mourut en 1505.

Au début du XVI^e siècle, Lannilis eut comme recteur l'abbé **Hamon I Barbier**, de l'illustre famille du Château de Kerjean. Celui-ci, qui était professeur *in utroque*, était un très grand seigneur qui, suivant un abus commun à cette époque, cumulait les bénéfices ecclésiastiques. Il était à la fois archidiacre de Quéménénet-Illy, Vicaire Général de Léon, abbé commendataire de St-Mathieu, près Le Conquet, Conseiller au Parlement de Bretagne, Chanoine de Nantes et de Cornouailles. En plus de Lannilis, il était recteur de Plougoulm, Plounevez-Lochrist, Ploujean, Guipavas, Plonéour-Trez, Guimiliau, Sizun; etc. Lorsqu'il mourut le 24 Décembre 1544, plus de 50 vacances se produisirent et le Pape Paul III, surpris, demanda si tous les recteurs de Bretagne étaient morts en même temps.

Son neveu et homonyme, l'abbé **Hamon II Barbier** lui succéda à Lannilis, mais celui-ci nous est mieux connu car il ne mourra qu'en 1582 et nos registres qui commencent en 1566 le mentionnent souvent. Nous lui dédions notre prochain article ainsi qu'à ses 3 successeurs qui gouvernèrent Lannilis jusqu'en 1602. Les articles suivants seront consacrés à la consécration de la première Eglise connue de notre paroisse, à la noblesse lannilisienne au Moyen-Age, à l'administration paroissiale ainsi qu'à la situation sociale à cette époque.

Y.NICOLAS

LES DERNIERS RECTEURS DU XVI^e SIÈCLE

L'abbé **Hamon I Barbier** qui fut durant de longues années recteur de Lannilis et qui mourut le 24 Décembre 1644 fut-il le promoteur de la construction et de la consécration de la première Eglise connue de Lannilis ? Nous le pensons, mais nous ne pouvons pas l'affirmer avec certitude car, si nous connaissons la date exacte de son décès, nous ignorons celle de sa nomination à Lannilis. En tout cas il est une date importante que nous nous devons de conserver pieusement: c'est celle de la consécration de la première église connue de Lannilis, qui remplaçait certainement l'antique église de la paroisse de Ploudiner, dont notre jeune paroisse s'était contentée pendant longtemps. Il s'agit de la « grand'mère » de l'église actuelle. La cérémonie eut lieu le vendredi 25 Mars 1516 et fut présidée par l'Evêque de St-Brieuc, Monseigneur **Olivier du Châtel**, dont la famille avait juridiction sur une grande partie de Lannilis et de la région. A cette fête assistaient **Gabriel du Châtel**, neveu de l'Evêque et représentant la juridiction locale, **Gabriel de Kéraldanet**, Seigneur du Rascol qui était fabricien de la paroisse, **Jehan du Mescam**, Seigneur de Mescaradec, **Olivier de Bellingant**, Seigneur de Kerbabu, **François du Coum**, Seigneur de Kérenгар, qui était un cadet de la puissante famille du Coum Bras, ainsi qu'une très grande foule de paroissiens. Ces détails nous sont connus grâce à l'abbé. **Goulven L'Hostis**, qui fut pendant 55 ans, recteur de Lannilis (1602-1657) et qui les avait lus sur un missel de notre église aujourd'hui disparu.

Les registres qui débutent en 1566 nous apprennent quels étaient les prêtres qui exerçaient alors le ministère dans notre paroisse. Ils s'appelaient **Jean Meur**, **François Léon**, **Puluhen**, **Laurent Meryen**, **Gourvenec**, **Jean Heliou** et **Levenez**. La plupart vécurent jusqu'à la fin du siècle et deux d'entre eux, les abbés **Meur** et **Heliou**, ont à leur actif la grande majorité des actes de baptêmes jusqu'en 1596. Jusqu'en 1570, le nom du recteur n'est pas cité et nous ignorons si avant cette date **Hamon II Barbier** était déjà titulaire de notre paroisse. Mais à partir de 1570 l'abbé **Meur** ne manque pas d'indiquer qu'il n'est que sous-curé, c'est-à-dire vicaire, et cite toujours le nom du chef de paroisse. Nous donnons ci-dessous le texte du premier acte de baptême datant de 1566, puis un autre de 1570 d'une rédaction différente.

1^{er} acte de baptême:

Anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo sexto die decima quinta mensis septembris fuit baptisatus Yvon FLOCH cujus paterni fuerunt Yvo Floch et Johannis Bartz, materna vero fuit Beatricia Roux. Ch. Guen, Pb. baptisavi.

Traduction:

L'an mil cinq cent soixante six le seizième jour du mois de septembre fut baptisé Yves FLOCH, dont les parrains furent Yves Floch et Jean Bars, et la marraine fut Béatrice Roux. Moi, Christophe Guen, prêtre, j'ai baptisé.

A partir de 1570 les actes sont rédigés un peu différemment, d'après le modèle suivant:

Moi, Jean Meur, sous-curé de la paroisse de Lannilis, sous le vénérable maître et discret messire Hamon Barbier, docteur en droit, archidiacre de Quéménet-Illy chanoine de Léon et recteur de la susdite paroisse de Lannilis, j'ai baptisé dans la susdite église paroissiale, etc... etc...

On remarque qu'à l'époque les garçons ont deux parrains et une marraine et les filles deux marraines et un parrain. On ne donne aux enfants qu'un seul prénom et ils sont baptisés en général le jour de la naissance.

Dans son testament daté du 1^{er} Avril 1582, l'abbé **Hamon II Barbier** fonda en notre église 4 obits par an, les lundis après la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte. Il mourut cette même année, laissant vacantes non seulement Lannilis, mais aussi plusieurs autres paroisses dont il était également titulaire.

Son successeur fut l'abbé **Jean Meur**, qui était déjà vicaire dans notre paroisse dès 1566. Il ne fut que 2 ans recteur de Lannilis et mourut en 1584 après avoir fondé la chapellenie de Kerdaniou (1). Son successeur, **Guillaume Seveur** ne fit que passer non plus et décéda en 1587. Il fut remplacé par **Jean Le Jeune**, originaire de St-Vougay, qui gouverna Lannilis de 1587 à 1602. Il signa la cession au Marquis de Kérouartz de l'ancienne tombe des Recteurs, située dans le choeur même de l'Eglise.

En 1602, notre paroisse est confiée à l'abbé **Goulven L'Hostis**, un Lannilisien, qui restera en charge pendant 55 ans. Désormais l'Histoire locale sera beaucoup plus fournie car les documents deviennent de plus en plus abondants. Mais avant de passer ainsi au XVII^e siècle il convient qu'après avoir étudié le clergé lannilisien au Moyen-Age nous nous arrêtions aux deux autres ordres qui composaient alors la société française, la noblesse et le tiers-état, c'est-à-dire le peuple. Quelles étaient les familles nobles habitant Lannilis, comment était conçue l'administration locale, quelle était la vie du menu peuple de chez nous ? Nous essaierons de le fixer dans de prochaines fresques.

(1) Il n'y a pas lieu de confondre chapellenie et chapelle. Une chapellenie était une simple fondation pieuse basée sur des immeubles. A Kerdaniou il n'y eut jamais de chapelle, mais les rentes provenant de certaines terres de ce village servaient à rémunérer le prêtre chargé de dire les messes et prières demandées par l'abbé Meur.

Y. NICOLAS.

LA NOBLESSE LANNILISIENNE AU MOYEN-ÂGE

La paroisse de Lannilis comportait au Moyen-Age de nombreuses familles nobles. En 1426, elle venait au 3^e rang des paroisses du Léon pour le nombre des gentilshommes: 39 nobles lannilisiens furent recensés à la «montre» de cette année pour le service militaire. Plusieurs appartenant à une trentaine de famille dont les manoirs étaient situés sur le territoire de notre paroisse. Deux seulement de ces familles continuent de posséder un manoir sur notre paroisse en 1957: les Kerouartz et les Kerdrel. Nous consacrerons plus tard plusieurs articles aux familles nobles lannilisiennes. Nous nous contenterons aujourd'hui de donner une vue d'ensemble du Second Ordre à Lannilis sous l'Ancien Régime en précisant quelques renseignements succincts sur ces familles.

1. Kerouartz. Famille connue depuis l'an 1100. Participe aux Croisades. Hervé de Kerouartz ramena de Rome en 1397 les reliques d'un martyr, **Saint Illuminat**, dont il donna une partie à l'Eglise de Lannilis, reliques toujours existantes et portées aux processions. Devise: **Tout à l'honneur de Dieu**. Blason: d'argent à la roue à cinq raies de sable accompagnée de 3 croisettes de même. A la fin du XVI^e siècle, 3 branches de cette famille résidaient à Lannilis: la branche aînée au Château de Kérouartz, et 2 branches cadettes aux manoirs de Bergot-Troploué et de la Motte.

2. Kerdrel. D'ancienne extraction, prit part également aux Croisades. Le Manoir de Kerdrel continue d'appartenir au représentant de la branche aînée, M. le Comte de Kerdrel, qui habite Paris. La branche lannilisienne actuelle est une branche sous-cadette issue du tronc après la Révolution. Devise: **Tour à tour**. Blason: de gueules à 3 tours d'or maçonnées de sable 2-1.

3. Kerbabu. Les Bellingant étaient Seigneurs de ce manoir bien avant la fin du Moyen-Age. Famille très remuante qui joua à Lannilis un rôle fort important que nous raconterons, elle eut des démêlés très vifs avec le clergé ainsi qu'avec les Kerouartz et les Kerosven. Famille par ailleurs très chrétienne mais imbue de son importance et portée à l'esprit de domination. Eteinte en 1804.

4. Roual. Nous avons consacré un article à cette famille dans le n° de Juillet. Les **Gourio** quittèrent Lannilis après 1663, mais la famille continue d'exister en Belgique.

5. Mescaradec. Doté d'un pigeonnier, preuve d'une authentique gentilhommière, le manoir de Mescaradec fut pendant plusieurs siècles le fief de la famille **du Mescam**, dont les armes antiques étaient «de gueules à la rose d'argent boutonnée d'or» et les armes modernes «d'azur à 3 têtes d'aigles arrachées d'argent». Jean-François du Mescam naquit à Mescaradec, le 21 Novembre 1566 et son neveu Laurent du Mescam le 13 Janvier, 1591. La famille quitta Lannilis au milieu du XVIII^e siècle et une branche alla s'établir aux environs du Conquet. Au XVIII^e siècle, elle se fondit dans les Audren de Kerdrel et les Huon de Kermadec. La dernière des Mescam, Marie-Jeanne du Mescam, épousa Pierre-Michel Audren de Kerdrel et fut la mère de M. le Comte de Kerdrel, trisaïeul de Mlle Jeanne de Kerdrel, du Roual. Mescaradec passa successivement aux Trévou, aux Bihannic de Guiquerneau et aux Kergorlay.

6. Goerrequéar. Les **Touronce**, Seigneurs de Gorréquéar, du Bourg, vinrent des environs de St-Renan résider au Gorréquer, dès le XVI^e siècle. Devise: **A bien viendra par la grâce de**

Dieu. Famille de notaires royaux aux XV^e et XVI^e siècle, elle donna de nombreux et saints prêtres à l'Eglise ainsi que de très pieux chrétiens. Elle s'allia en 1605 à la famille du Vénéral Missionnaire **Dom Michel Le Nobletz**. Nous aurons l'occasion de parler souvent de ces Touronce qui se sont fondus avant la Révolution dans les **Calloet de Lannidy** (de Plouigneau), mais par les femmes, la famille est toujours représentée à Lannilis par M. Michel de Poulpiquet et Mlle de Kerdrel.

7. La Motte. Les **Campir** étaient Seigneurs de la Motte au XVI^e siècle. Cette famille fut représentée à la montre de Saint-Renan le 24 Août 1557, par Antoine Campir, dont la fille Marie épousa Alain de Kérouartz, qui résida à la Motte, dont les Kerouartz furent ensuite les Seigneurs presque jusqu'à la Révolution. Une autre fille, Marguerite Campir devint l'épouse de François Kerjehan, Seigneur de Feunteun-Lez, autre manoir lannilisien. C'est probablement leur frère, l'abbé Olivier Campir, qui était recteur de Plouguin en 1583.

8 et 9. Le Coum Bras et Keringar (autrefois Kérangars). Ces deux manoirs appartenaient à la famille **du Coum**, représentée en 1503 par Hervé du Coum, Seigneur du Coum Bras et en 1534, par Tanguy du Coum, Seigneur du Coum Bras et François du Coum, seigneur de Keringar, dont la pierre tombale existe toujours. Famille éteinte avant la fin du XVI^e siècle, fondue dans les Penhoadic et les du Louet de Coatzunval.

10. Rascol. Les **Keraldanet** étaient Seigneurs du Rascol. En Janvier 1591, ils demandèrent et obtinrent la rédaction en langue française d'un acte de baptême concernant un enfant de leur famille, alors que le latin avait été jusqu'alors et devait rester encore pendant plus de 60 ans la langue officielle des actes rédigés par le clergé.

11 et 12. Kerosven et Kerveleugant. Ces deux manoirs appartenirent à la fin du XV^e siècle et jusqu'au début du XVII^e siècle à la famille noble des Kerosven, fondue vers 1620 dans les **du Bois**.

Quitte à revenir plus tard sur le sujet nous citerons seulement aujourd'hui le nom des autres familles nobles lannilisennes: les Lannilis, Tréfily, Doillou (de Leur al Lemen, fondus dans Audren de Kerdrel), Kerazan, Keradanet, Lessiec, Kerscao, Kerdalzou, Lanano, Trou sarc'han, Prat, Lia, Kerasquer, La Fosse, Camean, Node, d'autres encore que nous aurons l'occasion de retrouver et qui portaient parfois encore au XVI^e siècle le nom même du manoir qu'ils habitaient.

Toutes ces familles nobles jouèrent un rôle plus ou moins étendu dans la paroisse, bien qu'aucune d'elles n'ait exercé une juridiction importante à Lannilis. Nous étudierons le mois prochain les deux juridictions seigneuriales qui s'exerçaient dans notre paroisse sous l'Ancien Régime, celles du Châtel et de Carman ainsi que les nombreuses barres inférieures dont les compétences territoriales s'interpénétraient si bizarrement.

Y.NICOLAS

LES JURIDICTIONS LANNILISIENNES

Deux importantes juridictions s'exerçaient à Lannilis sous l'Ancien Régime, celles du **Châtel** et de **Carman**. Elles n'étaient pas exclusives et des portions notables de notre paroisse ressortissaient directement soit à la Cour Royale de Lesneven, soit aux Reguaires du Léon, qui étaient la Juridiction de l'Evêque, exercée primitivement à Gouesnou, puis à Brest à la fin de l'Ancien Régime.

Outre leurs compétences juridiques et fiscales, fort importantes et qu'il serait trop long de détailler ici, les deux juridictions lannilisiennes avaient le droit de se faire représenter aux réunions du Général ou Corps Politique de la paroisse, assemblée dont nous parlerons prochainement. A la tête de chaque juridiction se trouvait un Sénéchal, juge suprême, qui à la fin de l'Ancien Régime ne résidait guère à Lannilis et se faisait pratiquement remplacer par un Procureur, personnage influent, autour duquel gravitait tout un monde d'avocats, notaires (1), sergents (= huissiers) et autres fonctionnaires subalternes. Le lieu où siégeait le Sénéchal se nommait l'Auditoire et notre petite ville continue de posséder sa « Place de l'Auditoire », située à l'Est de la Place Leclerc, entre la Pharmacie Caraès, au Nord et le Salon de Coiffure Jestin au Sud. L'Auditoire lui-même était situé à l'emplacement du magasin de fruits Garcia. C'est là également que se trouvait la prison seigneuriale. L'Auditoire de Carman, dont la juridiction était exercée primitivement à Kernilis puis à Plouguerneau avait été transféré dès le début du XVIII^e siècle à Lannilis, à l'Auditoire même du Châtel.

Mais quelles étaient ces familles du **Châtel** et de **Carman** dont étaient justifiables la plupart de nos compatriotes ? Les Châtel étaient une très ancienne famille qui prétendait remonter à Saint Tanguy et qui avait acquis de bonne heure une importance considérable dans le Léon, particulièrement à Brest où ils avaient une juridiction importante. Il est probable que leurs deux autres juridictions de Lannilis et de Cléder leur étaient venues par acquêt. Leur château primitif se trouvait à Trémazan en Landunvez, où l'on peut voir encore d'imposantes ruines. Ils avaient 3 devises, deux bretonnes « Ma kar Doue » et « Da vad e teui » et une française « Vaillance du Châtel ». La Seigneurie du Châtel fut érigée en 1451 en terre de Banneret, par le Due de Bretagne, Pierre II. Le Châtel de Lannilis avait son moulin seigneurial au **Moulin du Châtel**, toujours existant (propriété de Mme Veuve Le Floch). Mais au cours du XVI^e siècle, 2 contrats, l'un de 1551, l'autre de 1596, avaient transféré la propriété de ce moulin aux Seigneurs de **Kerbabu**. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, une Châtel, ayant épousé Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, apporta en dot à son mari les Seigneuries du Châtel. Ils eurent deux filles, Marie et Jeanne de Rieux, qui épousèrent à Châteauneuf le même jour, 29 Août 1587, respectivement Guy de Scépaux et Pierre de Boiseon. Guy de Scepaux et sa femme eurent les 3 Seigneuries de Brest, Lannilis et Cléder. Leur fille unique, Jeanne épousa le 15 Mai 1610, Henri de Gondy, duc de Retz, pair de France, un très grand Seigneur, qui mourut le 12 Août 1659, laissant deux héritières. La cadette, Marguerite, apporta en dot en 1645 sa juridiction lannilisienne à son mari, Louis de Cosse, duc de Brissac, qui, à son tour, la transféra à son fils aîné, également duc de Brissac. Le 6 Octobre 1684, celui-ci vendait tous les biens qu'il possédait dans le Léon à une cousine éloignée, Louise de Penancoët de Keroualle, qui allait s'illustrer à la Cour d'Angleterre sous le nom de Duchesse de Portsmouth. Espionne de Louis XIV à la Cour de Londres, elle devint la favorite de Jacques II, roi d'Angleterre. Le 14 Août 1714, la Duchesse de Portsmouth aliénait à son tour sa Seigneurie du Châtel. L'acquéreur, d'origine roturière, était le fameux financier Crozat, qui fit ériger le Châtel en

Marquisat. Après Crozat, le Châtel passa à son gendre, Charles-Antoine de Gontaut-Biron, puis à son petit-fils, Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun et marquis du Châtel. Celui-ci le 11 Mars 1778 vendit ses fiefs léonards dont le Châtel aux princes de Rohan-Guéméné pour 4.000.000 de livres. 4 ans plus tard, le 7 Octobre 1782, éclatait inopinément la retentissante banqueroute des princes de Guéméné dont la liquidation n'était pas encore terminée en 1840. Le Roi Louis XVI, soucieux d'éviter une ruine complète aux innombrables personnes de notre région et particulièrement de Brest qui avait fait confiance aux Rohan, racheta tous leurs fiefs, dont les deux juridictions lannilisiennes du Châtel et de Carman, le 13 Août 1786 pour 12.500.000 livres. Mais la Révolution était proche et le vieux fief lannilisien allait disparaître pour toujours en 1792.

L'autre juridiction locale, celle de **Carman**, avait appartenu primitivement à la famille du même nom, dont le château s'élevait sur un promontoire à droite de la route menant du Diouris à Kernilis. Les Carman (anciennement Kermavan) prétendaient remonter à la plus haute antiquité. Ils avaient 3 devises dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles manquaient de modestie, une bretonne « Doue araok » (Dieu avant Carman) (2), une latine « Antequam Abraham fuisset, ego sum » (Avant Abraham, j'existais déjà) et une française « Richesse de Carman ». Ils blasonnaient « d'or au lion d'azur ». Le 22 Septembre 1577, Maurice de Carman et Jeanne de Goulaine mariaient leur fille Claude (soeur du fameux François de Carman, tué en duel en 1600 à Troméneq en Landéda) à François de Maille. Celui-ci transmet la Seigneurie à son fils, Charles en faveur de qui elle fut érigée en Marquisat en Août 1612. Les Maille avaient pour devise « Stetit unda fuens » (L'eau se tient en coulant). Charles de Maille, Marquis de Carman qui passait pour « l'homme du monde le plus aimable » mourut à Kernilis le 24 Juin 1628 et la Seigneurie resta dans la famille qui était représentée en 1685 par Marie-Anne de la Murinais, marquise de Carman, fort lettrée et amie de Mme de Sévigné. Aliénée au début du XVII^e siècle, le fief de Carman fut acquis également par Crozat, l'acquéreur du Chatel et à partir de 1714 les deux juridictions lannilisiennes suivront la même fortune et auront les mêmes propriétaires. Ce fief disparut aussi évidemment à la Révolution. Dès le début du XVIII^e siècle d'ailleurs le Manoir de Carman avait cessé d'être habité et en 1775 beaucoup de ses pierres furent transportées à Lannilis pour y construire le nouveau clocher, celui que nous admirons encore aujourd'hui.

L'importance de ces 2 Juridictions ne doit pas nous faire oublier les autres barres extérieures ou inférieures qui avaient compétence sur des parties plus ou moins étendues de notre paroisse. Nous essaierons le mois prochain de démêler en partie le labyrinthe des fiefs dont relevaient noblement ou roturièrement les terres lannilisiennes.

(1) Primitivement plus important, le nombre des notaires à Lannilis avait été ramené à 3 le 23 Mai 1541.

(2) Deux sens ont été donnés à cette devise « Doue araok ». Les uns traduisent « Dieu doit passer avant Carman », devise parfaitement louable dans ce sens. D'autres y voient le sens suivant « Dieu seul, avant Carman ». La devise impliquerait alors un orgueil démesuré.

Y.NICOLAS

LES FIEFS LANNILISIENS

Outre les 2 grandes juridictions du Châtel et de Carman, dont le siège était à Lannilis, outre aussi la Cour Royale de Lesneven et la juridiction épiscopale des Regaires dont dépendaient maintes terres de notre paroisse, existaient de nombreuses barres inférieures dont relevaient en premier lieu certains villages ou certaines parcelles, ces barres étant des arrières-fiefs dépendant elles-mêmes des juridictions plus importantes. Ici ce n'est pas seulement les archives historiques qui nous renseignent, mais aussi la toponymie locale ancienne et même moderne puisque les états de sections, cadastrales nous révèlent encore l'existence de nombreux « **Parc ar Barennou** », sièges des patibulaires primitives. La liste de ces « Parc ar Barennou » serait facile à établir, nous n'en citerons aujourd'hui que cinq, situés à Caméan, Penn-ar-C'hréac'h, Kérazan, Kérasquer-Vras et Kerfricho. Ces patibulaires qui ont pu effrayer nos ancêtres ont dû disparaître de bonne heure et à notre connaissance aucun manant n'y fut jamais pendu. Très rares, étaient, Dieu merci, les Seigneurs qui comme celui de Mesnaot en Saint-Pabu ont laissé une réputation de cruauté et au Moyen-Age le Christianisme avait puissamment contribué à adoucir les moeurs.

Nos recherches n'étant pas terminées, loin de là, il nous est impossible de donner une liste complète des fiefs inférieurs auxquels les vassaux devaient les droits seigneuriaux en notre paroisse. Les principaux étaient Le Roual, Kerouartz, Kerbabu, Mescaradec, La Fosse, Le Coum, Kerasquer, Keringar, La Provostée de Ploudiner, etc... etc... Ces fiefs n'avaient pas une délimitation bien tranchée et se trouvaient souvent mêlés les uns aux autres dans un même village. Quelques exemples permettront de saisir la complexité des dépendances féodales.

Le 30 Août 1542, Christophe **Gourio**, Seigneur du Roual, achetait à Kerveur une maison avec quelques dépendances. Cette petite acquisition était grevée des cheffentes suivantes: 2 sols monnaie à la Seigneurie de Carman, (1) astellée, c'est-à-dire un demi-boisseau de froment à celle du Roual, 1 astellée de froment et 2 sols 11 deniers de monnaie à celle de Mescaradec, enfin 4 sols à la Cour Ducale, plus tard Royale, de Lesneven, 4 fiefs donc pour une toute petite propriété. Le village roturier de Kéruzal (dont nous avons déjà dit qu'il dépendait des 3 paroisses de Lannilis, Landéda et Brouennou) relevait des fiefs des Regaires du Léon (Gouesnou), de Kerasquer, de Carman et aussi de Kéradraon (Plouguerneau). Le terroir du Drézidou dépendait du fief de Kérasquer; qui était « arrière » du Châtel. Dans un acte du 14 Janvier 1783, concernant la vente de 5 champs situés à Kéruzal, Kerléas, Penharo et Roudrioual (en Lannilis), nous constatons que ces terres relevaient des fiefs de Kérasquer, Mescaradec, La Fosse et Carman- Le 18 Décembre 1776, à Saint-Renan, M. l'Abbé **Geslin**, ancien recteur de Lannilis, théologal du Léon à St-Pol, vendait à M. **Desloges**, receveur des Domaines du Roi à Saint-Renan, la métairie noble de Caméan (Véleury Caméan) (1), comprenant maisons et terres situées en partie en Lannilis, en partie en Brouennou. Cette métairie qui était louée 270 livres par an à Guillaume **Le Duft** et Marie **Donou**, sa femme, relevait de sept fiefs, soit Kéringar, La Fosse, Le Coum, Kérasquer, Mescaradec et le Châtel en Lannilis, plus celui de Kerlosrec en Ploudalmézeau. Assez rares étaient les terres qui, comme Kerguéron, du fief de Carman et Kergall, du fief de Kérouartz, ne dépendaient que d'une seule seigneurie. Citons encore les terres de Kerdalzou qui relevaient à la fois du Châtel, de Carman et du Roual.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Ils suffisent à montrer combien longue serait la tâche qui consisterait à dresser une liste des fiefs locaux et extérieurs avec leurs

Janvier 1958

dépendances dans notre paroisse. Tous percevaient différents droits seigneuriaux sur lesquels nous reviendrons plus tard et qui étaient dûs même par les propriétaires et s'ils n'étaient pas payés il pouvait y avoir «**saisie féodale**». C'est ce qui eut lieu le 18 Novembre 1780 sur la ferme de Poultoussec (2), ferme disparue située près de Penhoat. La saisie fut effectuée par M. **Lespagnol**, procureur fiscal des Regaires, aux dépens de Marie-Anne **Paul**, Veuve de Corentin **Le Corre**. En droit le Procureur avait raison, mais l'Evêque de Léon, Monseigneur **de la Marche**, intervint et interdit au Procureur de poursuivre l'affaire. Le 16 Avril suivant, l'Evêque expliquait les raisons de sa conduite dans une lettre au Marquis **de la Taille**, du Roual, propriétaire de Poultoussec et il concluait «Je lui recommande beaucoup (à M. Lespagnol) de ménager les vassaux». Ce petit fait éclaire parfaitement le sens de ce quatrain suivant aujourd'hui oublié

« Ne oa ket an dud chentil a oa d'eoc'h da damali
Mes recevourien injust, procurerien fiscal
A rivine ar gouiquen hag abenn fin ar gont
O deus chaseet breman an Aotrou deus é font».
(Ce ne sont pas les gentilshommes que vous devez accuser
Mais leurs receveurs injustes, procureurs fiscaux
Qui ruinaient les paysans et à la fin du compte
Ont chassé maintenant le Seigneur de son fonds).

Le dernier vers fait allusion à la fortune réalisée à bon compte à la Révolution par plusieurs de ces commis de l'Ancien Régime dont les abus et les exactions révoltaient à bon droit le bon sens populaire. En étudiant le XVIII^e siècle à Lannilis nous aurons l'occasion de camper la physionomie de l'un ou l'autre de ces procureurs avides qui s'attiraient ainsi le mépris de toute une paroisse. Mais avant d'aborder l'histoire détaillée des XVII^e et XVIII^e siècles, nous devons nous pencher sur l'administration locale et la vie du peuple à cette époque. Ce sera le sujet de notre prochaine étude.

Y. NICOLAS.

(1) Actuellement une seule ferme porte le nom de Véleury à Lannilis, c'est le Véleury Kerbabu- Il y en avait plusieurs autrefois: outre le Véleury Caméan dont nous venons de parler, le Véleury Bergot (ferme de M. Pierre **Fily**), Le Véleury Kerdrel (ferme de M. Pierre **Le Hir**), etc.-.

(2) La ferme de Poultoussec (dont les terres sont actuellement cultivées par Messieurs Jean-Louis **Daré** et Job **Floc'h**, de Penhoat) appartenait en indivision au Marquis de la Jaille et à sa tante, Perrine **de la Jaille**, Veuve **de Gouzillon**- En 1763, cette ferme était cultivée par Brévalaire **Favé** et Françoise **Séité**, sa femme. Le 4 Juin de cette année, en l'étude de M^e **Jacolot**, notaire à Lannilis, ils déclaraient ne pouvoir plus continuer à exploiter et comme il restait encore 4 années de fermage à courir ils voulaient «subroger» en leurs droits Laurent **Léon** et Catherine **Jestin**, sa femme ainsi que Jeanne **Guéguen**, sa marâtre, les deux premiers habitant le manoir de la Motte et la dernière celui de Kergarrec. Et comme en ce mois de Juin ils n'avaient pas encore payé leur fermage de la St-Michel précédente et qu'ils ne pouvaient le faire faute d'argent, ils demandaient à leurs successeurs d'acquitter ce fermage, leur abandonnant en dédommagement les « gaigneries » (ar gounidegez) existant dans les terres, à savoir une gaignerie de froment dans un parc nommé « Dolven », une gaignerie de seigle, avoine et panais dans «Parc ar Puns », le seigle d'écobue dans « Goarem Pors Doun » avec la fougère et la lande, ainsi que les petits pois dans le courtil et le

Janvier 1958

fumier. Brévalaire Favé et sa femme ne sachant signer se firent représenter par Olivier **Saliou**, du Moulin de Mescaradec (moulin disparu qui se trouvait sur le ruisseau de la Motte) et par Charles **Le Dot**, un de leurs voisins..

L'ADMINISTRATION LOCALE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Sous l'Ancien Régime, l'Administration était bien différente de ce qu'elle est actuellement. Aujourd'hui Lannilis, comme les autres communes, possède 2 conseils : le Conseil Municipal, d'une part, chargé de gérer les affaires civiles, le Conseil Paroissial, d'autre part, à qui incombe l'administration matérielle de la paroisse. Jusqu'en 1790, une seule assemblée remplissait cette double charge : c'était le Général ou Corps Politique.

Dans le haut Moyen-Age, le Général comportait la généralité des paroissiens, c'est-à-dire que tous les habitants pouvaient prendre part aux réunions. Ils élistaient les trésoriers, recevaient leurs comptes et délibéraient le dimanche au prône de la Grand'Messe. Les décisions étaient prises d'après l'avis de la « mairie (= majeure) et plus saine partie des délibérants. » Mais à la suite d'abus, le Parlement de Bretagne se substitua au XVIII^e siècle. à la généralité des paroissiens des généraux restreints. A Lannilis, il y avait une douzaine de délibérants auxquels s'ajoutaient le Sénéchal et le Procureur fiscal du Châtel (et au XVIII^e siècle de Carman), le Recteur, -qui avait simplement voix consultative et les deux trésoriers en exercice. Le sénéchal présidait toujours, ayant à sa droite le Recteur. Dans notre paroisse, les réunions qui se tenaient primitivement dans l'Eglise se firent à partir du XVIII^e siècle dans la sacristie, sauf de 1766 à 1775 où elles eurent lieu à la Chapelle de Notre-Dame de Trobérrou. Régulièrement le Général devait être renouvelé tous les ans mais, à Lannilis; par exception, le renouvellement ne se faisait que tous les 3 ans.

Le Général avait 2 Attributions bien distinctes, le « Gouvernement intérieur » et le «Gouvernement extérieur ».

A) Le « Gouvernement intérieur »

Le premier, le seul que nous étudierons ce mois-ci, consistait dans l'administration des biens de la Fabrique (biens patrimoniaux, nombreux à Lannilis, location des bancs et chaises, concession des tombes, casuel et produit des quêtes), l'acquit des charges, la nomination et la surveillance des fabriciens et employés de l'Eglise. Charge très lourde si l'on songe au nombre impressionnant de fondations qui existaient dans notre paroisse et dont nous parlerons plus tard- Prêtres, nobles et roturiers tenaient en effet à s'assurer des prières après leur mort et pour cela faisaient devant notaire des legs à la paroisse. Nous n'en citerons aujourd'hui qu'un seul, celui des seigneurs de **Kerveleugant**. Le 18 Octobre 1620, devant Maître Hamon **Touronce**, notaire royal au Manoir du Gorréquer, face à l'actuelle Mairie, et beau-frère de Dom Michel **Le Nobletz**, assisté d'un autre notaire lannilisien, Maître Jean **Le Hir**, de la Juridiction du Châtel, comparaissaient Hervé **de Kerosven** et sa femme, Seigneur et dame de Kerveleugant, en Lannilis. Ils désiraient faire dire une messe basse par semaine pour « la rédemption de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs. et bienfaiteurs, tant vivants que trépassés. » Ils demandaient que cette messe hebdomadaire fût célébrée en l'Eglise de Lannilis par l'abbé Hervé **Le Duff** l'un des prêtres de la paroisse. Pour asseoir cette fondation, ils léguaient à l'Eglise des immeubles dépendant des fiefs de Kérasquer et du Rascol et consistant en 2 maisons avec jardins et appartenances, situées à Kerveleugant, ainsi qu'un courtill dit « Liors map Eleugant » et dès terres près Kerdrel, Le. Roual et Lothunou. Si ces immeubles étaient libres de charge à l'égard du fief du Rascol, ils étaient grevés d'un demi-quart de boisseau de froment en faveur de la Seigneurie de Kérasquer.

La location des bancs se faisait seulement dans la nef de l'Eglise pour les fidèles non-nobles- Les nobles avaient leurs bancs seigneuriaux dans les chapelles latérales qu'ils entretenaient et c'était souvent l'objet de contestations qui aboutissaient parfois à des scènes homériques,

Février 1958

comme celles qui eurent lieu en 1665 (que nous raconterons) dans notre Eglise et dans la chapelle de Trobéro entre les Seigneurs **de Kerbabu** d'une part et ceux **de la Motte** d'autre part. Quant au choeur, il était réservé naturellement au clergé mais aussi au Seigneur prééminencier, c'est-à-dire chez nous à l'antique famille **du Châtel** et à ses héritiers.

Les concessions de tombes se faisaient à un prix beaucoup plus élevé dans les Eglises que dans les Cimetières environnants. Au XVII^e siècle, la plupart des Lannilisiens se faisaient enterrer dans l'Eglise ou dans la chapelle de Trobéro. Mais un arrêt du Parlement de Bretagne du 12 Décembre 1754 interdit à juste titre toute inhumation dans les Eglises, ceci à la demande du clergé soucieux d'hygiène à une époque où peu s'en préoccupaient, mais à la grande consternation des corps politiques qui y perdaient une importante source de revenus.

Je ne parlerai pas du casuel, c'est-à-dire du droit perçu pour les cérémonies de baptêmes, mariages et enterrements. Ce droit, parfaitement juste d'ailleurs, existe toujours, bien qu'il tende à disparaître dans certains diocèses. Sous l'Ancien Régime, le «Général» tenait beaucoup à ce casuel qui augmentait ses ressources, d'autant plus que l'amour-propre exigeait souvent beaucoup de cierges, de cloches et de tentures.

En regard de ces recettes, le Général avait à faire face à de nombreuses dépenses dans son «Gouvernement intérieur ». Si en principe il ne devait rien au Recteur ni à ses vicaires, rétribués par la dime, il devait leur fournir une demeure convenable et subvenir ensuite aux grosses réparations. A Lannilis, le presbytère (1) était situé dans la propriété actuelle de Monsieur JeanMarie **Floch**, peintre et nous verrons comment en 1683 le Général dut établir une imposition sur les paroissiens pour y faire d'importants aménagements ce qui provoqua la grosse colère du Seigneur de Kerbabu que le Corps Politique avait osé imposer tout comme le dernier des manants. Le Général devait aussi rétribuer les prêtres auxiliaires qui remplissaient les fonctions de chantres, le serpent, c'est-à-dire l'accompagnateur des chants, les enfants de choeur et le bedeau. A lui encore de trouver un prédicateur de l'Avent et du Carême et de lui verser des honoraires normaux. En 1748, l'abbé **Bleunven**, vicaire à Loc-Brévalaire, fut le «Prédicateur de l'année » à Lannilis et l'année suivante, 1749, ce fut le R. P. Marc **Le Gall** un Récollet du Couvent des Anges à l'Aber-Wrach. L'un et l'autre reçurent 9 livres pour leurs prédications des mains de François **Léost**, « marguillier et gouverneur de la fabrice de Lannilis ».

Les trésoriers du Général tenaient un compte très exact des recettes et dépenses et le présentaient ensuite à l'Assemblée qui l'apurait sérieusement.

Le « Gouvernement intérieur » constituait donc une charge très importante pour le Général. Ce n'était cependant pas la plus absorbante et le « Gouvernement extérieur », que nous allons maintenant aborder, lui causait des soucis bien plus accaparants.

Y. NICOLAS.

(1) Seul le Recteur logeait en général au presbytère. Les vicaires et prêtres auxiliaires demeuraient ailleurs dans le bourg ou à la campagne, souvent chez leurs parents. Une de ces maisons presbytérales (avec un calice au pignon) se voyait encore il y a quelques années au Prat près du lavoir.

L'ADMINISTRATION LOCALE SOUS L'ANCIEN REGIME

B) « Le Gouvernement extérieur ».

Si le Général disposait d'un Budget régulier pour le « Gouvernement intérieur », il n'en était pas de même dans son « Gouvernement extérieur ». La charge n'en était que plus lourde et plus ingrate. Elle comportait diverses obligations que nous allons passer en revue.

Le Général avait d'abord à répartir l'impôt du fouage ou taille (1), ordinaire et parfois extraordinaire. (2), entre tous les feux de la paroisse. C'était un impôt direct perçu pour le compte du Trégor Royal sur les biens-fonds roturiers seulement. Lannilis était divisé en 3 «cordelées », c'est-à-dire trois subdivisions : la cordelée du Bourg, la cordelée de Goueled ar Barrez ou de Kérouen, qui comprenait toute la partie Ouest et celle de Gorre ar Barrez, englobant toute la partie Est, jusqu'à Bergot et Kérabo. Une fois établis la répartition entre les habitants et le rôle de chaque contribuable, des collecteurs étaient « prônalement » nommés en chaire pour en faire la recette. Il en était de même pour les 2 autres impôts directs appelés - la Capitation (qui équivalait à peu près à notre cote mobilière et qui atteignait tous les habitants, nobles et roturiers, sauf le clergé (3) et le dixième ou vingtième qui n'était autre que l'impôt sur le revenu. A la fin de l'Ancien Régime, Lannilis venait avec Landivisiau en tête de toutes les paroisses rurales du diocèse du Léon (4) pour l'impôt des vingtièmes du commerce et de l'industrie. Notre paroisse occupait le cinquième rang immédiatement après Brest, Landerneau, Saint-Pol-de-Léon et Lesneven, précédant de très loin les anciennes villes déchues de St-Renan et du Conquet. Le Général devait aussi s'occuper de la dîme, due au Recteur. A Lannilis campagne, elle se levait à la douzième gerbe mais nous ignorons pour le moment comment se faisait sa perception sur les 600 habitants de l'agglomération.

Au Général encore il appartenait de nommer un syndic militaire chargé d'assurer le logement des troupes qui passaient dans la paroisse et ce n'était pas une sinécure à l'époque où la lutte contre les Anglais était presque permanente. Il serait trop long d'énumérer ici tous les passages de troupes à Lannilis sous l'Ancien Régime. Signalons seulement qu'en 1696 une Compagnie d'Infanterie dirigée par M. **de la Salle Griffon** campa pendant plusieurs mois de l'été aux environs du Bourg. L'un des soldats, Pierre **Morant**, originaire de Cannes en Provence, âgé de 50 ans, y tomba malade d'une fièvre continue et y mourut le 21 Juin en bon catholique. Il fut inhumé le lendemain, non dans l'Eglise comme c'était l'habitude, mais dans notre cimetière, en présence du Recteur, de Nicolas **Quéré**, sacristain de notre paroisse et de plusieurs soldats. Ceux-ci, en général, entretenaient de bons rapports avec les habitants et le 18 Juillet suivant l'un d'eux était parrain d'un nouveau-né. A la fin de la même année, quelques autres soldats, appartenant aux compagnies de MM. **de Lespinay** et **du Tertre**, ayant trouvé sur place l'âme soeur, convolaient en justes noces dans notre Eglise. Parfois cependant le Général avait à se plaindre du comportement de certains : en 1735, par exemple, il y eut des troubles lors du passage de troupes venant de Brest et se dirigeant sur l'Aber-Wrach.

La corvée des Grands Chemins constituait une autre cause de soucis pour le Général qui devait indiquer à tous les corvéables la portion de route royale ou provinciale qu'ils devaient entretenir. Chaque paroisse avait un tronçon à sa charge, qui n'était pas toujours situé sur son territoire. Près de la ferme de M. **Kersimon**, à Bergot, se voient encore deux bornes indiquant où finissait la corvée de la paroisse de Plouguerneau et où commençait celle de la paroisse de Tréménac'h (paroisse disparue englobée aujourd'hui en Plouguerneau).

Si Lannilis, paroisse classée côtière, n'avait pas à fournir de recrues aux milices provinciales, elle devait par contre organiser la Garde-Côtes pour la surveillance du rivage. Les jeunes gens apprenaient sur place le maniement des armes sous la direction d'officiers appartenant généralement à la noblesse locale. Dans ce rôle se distinguèrent surtout les Seigneurs de Kerouartz, de la Motte et de Kerbabu. L'un d'entr'eux, François-Gilles-Michel **de Kerouartz**, Capitaine de Lannilis, mourut en fonction le 31 Décembre 1721. Il fut inhumé le lendemain dans notre Eglise et ses obsèques furent présidées par Monsieur l'Abbé **de Bellingant**, recteur de Plouvien (fils de M. **de Kerbabu**), assisté du clergé local et de Monsieur l'Abbé **de .Kerdrel**, recteur de Plouzané, fils de M. de Kerdrel. A la fin de l'Ancien Régime cependant la noblesse ayant presque disparue de la paroisse, c'étaient souvent de simples roturiers qui en étaient Capitaines. C'est ainsi qu'après la mort du vieux Comte Claude-Hubert de Bellingant, Seigneur de Kerbabu, survenue le 21 Août 1759, qui avait été durant de longues années Capitaine Général de la Capitainerie GardeCôtes de l'Aber-Wrach, nous voyons un simple bourgeois, François **Corric**, commerçant cossu, diriger comme Capitaine la Compagnie d'Infanterie de Lannilis.

Enfin l'entretien des enfants trouvés ou illégitimes et celui des fous constituaient souvent des charges très lourdes pour notre paroisse. Pour les premiers, les marguilliers devaient assurer sans retard leur subsistance et inviter les Juges des Juridictions locales du Châtel ou de Carman à rechercher la paroisse où la faute avait été commise. C'est à celle-ci qu'incombait la charge d'élever l'enfant. Pour les fous l'affaire était parfois plus compliquée car ceux-ci s'échappaient parfois de leur paroisse de résidence. La paroisse de Lannilis dut ainsi nourrir pendant plus de 20 ans, une folle venue on ne savait d'où, communément appelée Mac'harit Plouaré et qui mourut dans notre Bourg, âgée d'environ 60 ans, le 30 Décembre 1767.

On comprend que de telles charges, sans budget, n'attiraient guère de candidats et à la fin de l'Ancien Régime, les notables tant dans les villes que dans les campagnes essayaient d'échapper à des fonctions qui ne pouvaient leur valoir que des ennuis sans aucune contrepartie. En 1761, nous voyons le Sénéchal de Lannilis, Monsieur **de Kerandraon Cabon**, élu Maire de Lesneven, refuser carrément cette charge parce que ses fonctions à Lannilis lui imposaient d'y rester au moins deux jours par semaine, le mardi et le mercredi et parfois des semaines entières pour l'instruction des affaires civiles et criminelles. Prétente facile !

Telle était donc sous l'Ancien Régime l'Administration paroissiale « intérieure et extérieure ». Mais les administrés, comment vivaient-ils ? Le menu peuple de chez nous, quelle était sa situation au triple point de vue social, économique et religieux ? Le moment est venu de le déterminer avant d'aborder enfin l'Histoire du XVIII^e siècle dans notre paroisse.

Y- NICOLAS.

(1). Le mot « taille n'a pas encore complètement disparu dans son vieux sens d'impôt et les vieilles personnes continuent de désigner le Percepteur sous les termes de « reseour an taillou », receveur des tailles. Seuls les terres roturières étaient imposées à la taille.

(2) Une taille extraordinaire fut levée en 1674 sur toutes les terres par ordre du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne. Comme ailleurs, à Lannilis, le Recteur, l'abbé Yves **Gourlay** dut publier les mandements des rôles aux prônes de 3 grands'messes consécutives et il note que « certains ne voulaient pas déclarer le montant de leur fermage. » A cette date,

Mars 1958

1674, le Rascol et toutes ses fermes rapportaient 2.000 livres de revenus au propriétaire, M. le Comte **d'Acigné**, qui habitait Paris.

(3) Le clergé était exempt de fouage, de la capitation et du vingtième mais payait un impôt spécial, appelé le décime et avait à sa charge les petites écoles et le soulagement des pauvres.

(4) Le diocèse de Léon qui avait compté 6 villes dans le haut Moyen-Age n'en comportait plus que quatre dotées d'une Communauté de Ville (différence des Généraux) au XVIII^e siècle : Brest, Landerneau, St-Pol-de-Léon et Lesneven, St-Renan et le Conquet avaient perdu leur Communauté dès le début du XVII^e siècle et leur importance commerciale et industrielle était de loin inférieure à celle de paroisses dites rurales comme Landivisiau et Lannilis. Brest même, qui réussit peu à peu à détrôner St-Renan, ancienne capitale du Bas-Léon, n'avait que 3.000 habitants en 1630, c'est dire qu'elle avait à peine plus d'importance que notre Lannilis actuel.

Avril 1958

Le Peuple sous l'Ancien Régime

à la campagne -

La paroisse de Lannilis était composée sous l'Ancien Régime d'une majorité de cultivateurs, le reste de la population étant réparti entre les salariés, les artisans et commerçants et un petit groupe de rentiers ou de membres des professions libérales.

A la campagne, les fermes étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui mais en général plus petites. Quelques exceptions cependant : le Guilleo-Vras, Kerazan, Kérivin n'avaient qu'une seule exploitation. D'autres villages, comme Kéramoal et Gorréquéar-Coum avaient au contraire 2 ou 3 fois plus d'exploitations que de nos jours. Par ailleurs il n'y avait pas que des cultivateurs à la campagne. C'est ainsi qu'à la Poterie une industrie importante mais de caractère artisanal nourrissait près de 300 personnes. Trobérou et Kerveur groupait de nombreux tisserands, les fameux « guyader », dont les toiles réputées étaient fort cotées bien au-delà des limites du diocèse. On en trouvait d'autres dispersés çà et là dans la campagne. Citons en 1704 au Lia Mathieu **Calvarin**, à Penhoat, Fiacre **Ropars**, à Kerdren Goulven **Kergill**, au Moulin de Kerbabu, Guillaume **Botquelen**. La campagne avait aussi ses charpentiers, à Lanano par exemple et à Kéramoal où l'un d'entre eux, Tanguy **Le Scaff** mourut à 92 ans, le 19 Mai 1706. Sa principale occupation devait être la construction de bateaux, alors nombreux à « Goueled ar Barrez » où la plupart des paysans étaient aussi goémonniers. Mais l'agriculture était naturellement la principale activité de nos campagnards. Il est encore prématuré d'établir un parallèle entre la situation économique de nos campagnes aux XVII et XVIII^e siècles et celle d'aujourd'hui. Disons cependant que la culture du lin était très en honneur et des noms de villages comme Biladoc et Rimier attestent son antiquité. Les anciens actes notent un peu partout dans la campagne des « douets à rouir » le lin. Le froment, culture noble, aujourd'hui prépondérante, occupait parmi les céréales une place modeste, largement devancé par le seigle aujourd'hui totalement disparu. Si les pommes de terre n'existaient pas encore, le blé noir, les fèves et les pois avaient une importance qu'ils ont presque complètement perdue. Parfois les intempéries venaient ruiner l'effort de nos ancêtres et la famine, la terrible « genez » sévissait sur le pays, comme en l'an 1662 où il y eut une disette à peu près totale de blé. Le Recteur de Lannilis note sur son registre que le boisseau de froment monta cette année-là jusqu'à 8 écus et demi (25 fr 50), chiffre énorme pour l'époque, tandis que le seigle était à 8 écus et l'orge et le blé noir à 6. Quant à l'avoine, il n'y en eut pas du tout. Les cultivateurs travaillaient dur cependant pour nourrir une terre parfois ingrate. Et certains étaient parfois victimes de leur zèle comme ces 5 paysans, partis en bateau des environs de Kérouartz chercher du sable près du port des Anges à l'Aber-Wrach, et qui se noyèrent ensemble le mardi 17 Novembre 1676, c'étaient Laurent **Potin**, du manoir du Rascol, Jean **Marec**, Jean Messenger, François **Perrot** et Yves **Billon**, du terroir de Bergot.
(A Suivre).

Y. NICOLAS.

LE PEUPLE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Au bourg

Au bourg dominaient les membres des professions libérales et d'importants commerçants. Les premiers comportaient toujours 2 ou 3 notaires, plusieurs avocats, huissiers, greffiers et employés subalternes, dépendant des juridictions du Châtel et de Carman et parfois aussi des juridictions extérieures. Leur sort était en général favorable et celui des gros commerçants était fort enviable. Les marchés du mercredi en effet amenaient dans notre Bourg une foule considérable de tous les environs, de Guissény à Bourg-Blanc, de Coat-Méal à Saint-Pabu. Le mercredi avant les Gras était surnommé « merc'her an tri mil bissac'h », le mercredi aux 3.000 besaces, parce qu'on y voyait une foule de gens venus aux provisions pour le « mouillargez »-Lannilis avait de riches négociants. En 1768 par exemple le gros épicier-mercier René **Jestin** avait en magasin pour 3.918 livres de marchandises et 25 fermiers lui payaient tribut. Son concurrent, Jean **Le Jeûne**, qui était aussi marchand de charbon, avait un actif trois fois plus élevé. D'autres avaient des situations enviées comme le charcutier Jean **L'Hostis** et les hôteliers de la Tête Noire (François **Le Lae**, frère du poète) et des Trois Rois. Ce dernier hôtel était à l'emplacement actuel de la charcuterie **Pronost** et celui de la Tête Noire dans la grande maison située dans le renforcement de la rue de la Fontaine.

Si les commerçants et membres des professions libérales jouissaient en général d'une bonne aisance, si les cultivateurs réussissaient à vivre, parfois largement, parfois chichement, dans leurs exploitations, par contre le nombre des pauvres et des mendiants restait considérable. En 1774, une enquête sur la mendicité fut ordonnée dans toutes les paroisses du Léon par Mgr **de la Marche**, dernier évêque de St-Pol. Nous avons pu lire la réponse de M. **Le Duc**, recteur de Lannilis. Celui-ci rapporte que notre paroisse comptait à cette époque 90 familles de mendiants, formant une classe d'environ 300 personnes, le septième de la population. Peu d'habitants pouvaient leur venir en aide puisque la plupart des gros propriétaires n'habitaient pas notre paroisse. On pouvait diviser les mendiants en 3 catégories. La première, la plus nombreuse, était composée des journaliers, qui ne trouvaient pas toujours à s'employer, ainsi que des tailleurs et autres gens de métier, qui ne gagnaient d'ordinaire que cinq ou six sous par jour, ce qui les mettait dans l'impossibilité de nourrir une famille souvent nombreuse. Puis venaient une cinquantaine de personnes, vieillards ou infirmes, incapables de travailler. Enfin une centaine d'enfants dont les uns étaient trop jeunes pour travailler et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne pouvaient encore se le procurer. Toutes ces familles pauvres étaient simples locataires, sans aucune terre à cultiver et l'abbé Le Duc notait qu'il n'y avait pas dans la paroisse de terre vague susceptible de défrichement.

Face à ces misères, le Corps Politique disposait d'une rente de 290 livres qui allait être portée vers 1780 à 498 livres. Cette rente, dont le capital était placé sur les aides et gabelles, avait été fondée par Mlle **de Coatzunval**, dame de Kéringar, et acceptée par le Corps Politique de Lannilis suivant délibération du 21 Décembre 1743. Elle comportait l'obligation de la création d'un Hôpital pour les pauvres qui, en fait, ne verra le jour que cent ans plus tard sous la forme d'un Hospice. Dans sa réponse à l'Evêque, l'abbé Le Duc, recteur de Lannilis, préconisait certaines réformes pour pallier cette plaie du paupérisme, réformes sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

mai 1958

Telle était sous l'Ancien Régime, vue sur un plan général, la situation sociale et économique de Lannilis. Si elle n'était pas très brillante, par contre le point de vue religieux était meilleur et nous allons le mois prochain essayer de déterminer la pratique et les sentiments religieux de nos ancêtres aux XVII et XVIII^e siècles-

Yves NICOLAS.

La vie religieuse sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, la foi était vive et la pratique religieuse générale dans notre paroisse. Ordinairement les familles se divisaient en 2 groupes dont l'un assistait à la messe basse et restait ensuite à la maison ou à la ferme, l'autre était « de grand'messe » et aussi « de Vêpres », les deux offices allant toujours de pair. Un nombreux clergé permettait d'ailleurs d'assurer une messe dans plusieurs chapelles le dimanche. C'est ainsi que jusque vers 1775 les chapelles de Bergot, Troberou, Mescaradec et Keringar eurent leur messe tous les dimanches et les jours de fête. Nous verrons même que les Seigneurs de Kerbabu, très dévots à Notre-Dame de, Trobéro, obtinrent au milieu du XVII^e siècle de l'Evêque de Léon, l'autorisation de faire chanter une Grand'Messe tous les dimanches à Trobéro, ce qui provoqua au bout de quelques années un conflit aigu entre eux et le Recteur de Lannilis. A la Révolution cependant le clergé étant moins nombreux, seules, sauf erreur, les chapelles de Bergot et de Troberou continuaient d'avoir une messe le dimanche. A partir du dimanche 15 Juillet 1792, tout culte public ayant été supprimé dans la paroisse, il y eut encore des messes en cachette dans quelques chapelles mais à la restauration du culte en 1802 seule l'Eglise Paroissiale eut des offices le dimanche.

Si la paroisse de Lannilis, tout comme le diocèse de Léon en son entier d'ailleurs, fut préservée de l'hérésie protestante, j'ai découvert cependant l'existence chez nous de 2 protestants venus s'y établir. L'un s'appelait **Anuray** et était originaire de Caen. Il était commis à la marque des devoirs et billots. C'était donc un fonctionnaire dont le rôle se rapprochait de celui de nos Receveurs Buralistes. Sa principale tâche consistait à percevoir les droits sur les vins. En 1669 il était en pension chez un hôtelier de notre Bourg, Maître Claude **Maniou**. C'est là qu'il tomba malade et qu'il reçut la visite du Recteur, l'abbé Yves **Gourlay**. Mais tous les efforts faits pour le convertir au catholicisme furent vains et Anuray mourut dans la « religion prétendue réformée » le 7 Octobre 1669. Suivant les règlements de la Très Ancienne Coutume de Bretagne, il ne pouvait pas être inhumé en terre bénite. Il fut donc enterré le 9 Octobre « en un chemin que les habitants de ce Bourg nomment Stréat ar Chas ». Nous ne pouvons pas préciser où se trouvait ce chemin, son nom ayant disparu de la toponymie locale.

L'histoire du second de nos protestants est plus édifiante et se passa au siècle suivant. En 1740, le navire anglais «Lasara », capitaine Gabriel **Staphis**, de Londres, fit naufrage au large de l'Aber-Wrach. L'un des naufragés, un jeune anglais de 18 ans, Guillaume **Horson**, originaire de Wimpy, Comté d'Alchester, parvint à gagner-la côte à la nage. Il fut recueilli et hébergé par Messire Jean-François **Toussaint** de Kerouartz et sa femme Danse Marie-Jeanne-Ursule **Le Borgne**, qui demeuraient en leur château de la Motte en Lannilis. M. et Mme de Kerouartz déclarèrent avoir agi « par charité et par religion, pour la gloire de Dieu et le salut de son âme ». Ils gardèrent Horson à la Motte pendant 2 ans « pour l'instruire et lui procurer le bonheur ». Le jeune Anglais accepta volontiers d'étudier la religion catholique et au bout de 2 ans se décida à abjurer. La cérémonie eut lieu le 11 Novembre 1742 en l'Eglise de Lannilis, avant les Vêpres: L'abbé **Dumain**, Recteur, baptisa **Horson** sous condition (ceci pour le cas où son premier baptême aurait été valide). On lui donna comme prénoms Guillaume Jean-Marie et M. et Mme de la Motte-Kerouartz, ses bienfaiteurs, furent ses parrain et marraine. Cette cérémonie produisit certainement une très vive impression sur la foule des fidèles qui remplissait l'Eglise et s'appêtait à assister aux Vêpres de la Toussaint. Nous ignorons ce que devint par la suite Guillaume Jean Marie Horson. (A suivre).

Les vocations sacerdotales à Lannilis Aux XVII^e ET XVIII^e SIECLES

L'un des critères les plus valables pour juger des sentiments religieux d'une paroisse a toujours été le nombre des vocations sacerdotales et religieuses écloses en son sein. Si nos renseignements sont plutôt maigres pour les siècles antérieurs, il nous est possible par contre d'établir pour les XVII^e et XVIII^e siècles une documentation probante.

Nous avons dit que sous l'Ancien Régime la paroisse de Lannilis avait un clergé nombreux, comportant toujours 9 ou 10 prêtres. Presque tous étaient lannilisiens d'origine, à part les recteurs qui se succédèrent après la mort de l'abbé Goulven **L'Hostis** en 1657. Laissant de côté ces recteurs dont nous étudierons plus tard le rôle, nous allons citer le nom de ces prêtres, quitte à revenir ensuite sur certaines figures plus marquantes.

En 1602, à la nomination de l'abbé L'Hostis, Lannilis compte, outre le Recteur, 3 curés, c'est-à-dire 3 vicaires, les abbés. **Dévédéc, Héliou et Talguy**, plus au moins 4 prêtres auxiliaires, les abbés **Meur, Balc'h, Laurent Meryen et Boussa**.

En 10 ans, de 1643 à 1653, neuf jeunes prêtres chantent leur première messe dans notre paroisse. Un seul appartient à la noblesse, c'est l'abbé Michel **Touronce**, propre neveu de dom **Michel Le Nobletz**, fils de Hamon Touronce, notaire royal et de Jacqueline Le Nobletz, Seigneur et Dame de Gorréquer. Il naît au manoir de Gorréquer le 3 avril 1618 et à 25 ans, le 22 septembre 1643 il monte à l'autel pour la première fois dans notre Eglise mais les Archives ne signalent pas la présence à la cérémonie de l'oncle, le vénérable missionnaire. Un mois plus tard, le dimanche 25 Octobre, c'est le tour de l'abbé Jean **Maison**, puis 2 ans après, celui de l'abbé Jean **Floch**, de Kérazan. Le 27 Mai 1646, c'est un autre abbé Jean **Maison** (1), en 1647 l'abbé Guillaume **Perchirin** (2), enfin en 1652 en Février l'abbé Jean **Guiriec** puis en Juin le dimanche de la Trinité, l'abbé Philippe **Troguer**. Il faut y ajouter l'abbé Guillaume **Bescond** (3) dont nous ignorons la date exacte de la première messe.

En 1683, le Recteur, l'abbé Alain **Cariou**, est aidé par 9 prêtres, les abbés Guillaume **Bescond**, Jacques **Laot**, Olivier **Nuz**, Alain **Le Gall**, Jacques **Nuz**, François **Kerarmoal**, François **Couchoron**, Yves **Simier** et Guillaume **Léon** (4).

(A Suivre). Y. NICOLAS.

(1) L'abbé Jean **Maison**, né à Lannilis, le 14 Avril 1620, exerça son ministère pendant plusieurs années dans notre paroisse puis il devint recteur de Tréglonou. Démissionnaire à cause de ses infirmités, il revint à Lannilis et mourut dans notre Bourg à l'âge de 68 ans le 1^{er} Mai 1688. Son neveu et filleul, l'abbé Jean **Potin**, né également dans notre paroisse le 15 Avril 1657, fut aussi sous-curé à Lannilis où il mourut à 50 ans, le 26 Septembre 1707.

(2) L'abbé Guillaume **Perchirin**, né à Lannilis le 12 Juillet 1622, y passa toute sa carrière sacerdotale et mourut dans notre Bourg le 31 Août 1681.

(3) L'abbé Guillaume **Bescond**, était né le 13 Janvier 1623.

(4) L'abbé Guillaume **Léon**, né à Tréfily en 1655, fut sous-curé de notre paroisse et y mourut le 12 Avril 1711.

LES VOCATIONS SACERDOTALES A LANNILIS

au XVII^e et XVIII^e siècles

(Suite)

Au XVIII^e siècle, les vocations continuent de sortir nombreuses de tous les milieux. En 1772, par exemple, lorsque l'abbé **Le Duc**, originaire de Sibiril, arrive comme recteur à Lannilis, il y trouve 9 prêtres auxiliaires, ce sont les abbés **Jourdain**, **Abarnou**, **Talarmein**, **Lescalier**, **Le Drast**, **Toullec**, **Balcon**, **Floch** et **des Bouillons**. Tous sauf l'abbé Balcon sont natifs de Lannilis. Quelques mots sur chacun de ces prêtres permettront de mieux connaître la composition du clergé lannilisien à cette date.

Le premier, qui remplissait les fonctions de Curé, c'est-à-dire de premier vicaire (1), l'abbé Hervé **Jourdain**, appartenait à une famille d'avocats qui habitait le Sellier Blanc (où mourut sa mère Dame Françoise Renée Le Hir, Veuve Jourdain, le 2 Juillet 1763, à l'âge de 83 ans). L'abbé Claude **Abarnou** était de la Grande Roche, d'une famille paysanne qui donna plusieurs autres prêtres à notre paroisse, famille toujours représentée à Lannilis. Les abbés **Talarmein**, **Lescalier**, **Le Drast** et **des Bouillons**, étaient issus de familles bourgeoises. Yves Talarmein, fils d'un marchand de vins, fut vicaire à Landéda puis à Saint-Frégant, enfin prêtre habitué à Lannilis. Nous verrons plus tard qu'en 1791 il fut le seul prêtre de Lannilis à se présenter à la Municipalité pour prêter le serment schismatique imposé par les autorités révolutionnaires. Les abbés Lescalier et Le Drast (celui-ci fils d'un notaire) moururent sous la révolution après avoir cruellement souffert pour la Foi. L'abbé Jacques **Floch**, qui était de Mescaradec, mourut avant 1790, mais son filleul, neveu et homonyme, l'abbé Jacques II Floch, également de Mescaradec, vicaire à Lannilis en 1790, fut un intrépide Confesseur de la Foi qui courut les plus grands dangers sous la Révolution. Nous comptons raconter plus tard ses aventures homériques. Quant à l'abbé Jean **Toullec**, qui était du Prat, il répara noblement ses écarts (qui lui avaient valu en 1188 une lettre de cachet du roi Louis XVI), en confessant, fidèlement la Foi dans les prisons révolutionnaires.

*Ces prêtres et leurs autres confrères lannilisiens des XVII^e et XVIII^e siècles sortaient de tous les milieux de la paroisse. Fils de notaires comme les abbés **Le Talecq**, **Le Drast**, **Jacolot**, **Fercoc**, d'avocat comme l'abbé **Jourdain**, d'huissier comme le courageux abbé **Duvel** qui, simple séminariste en 1790, connaîtra les pires dangers sous la Révolution et atteindra enfin le sacerdoce en 1805, à l'âge de 46 ans, fils aussi de commerçants comme l'abbé **Vaillant** ou l'abbé Yves **Bergot**, fils d'ouvrier comme l'abbé **Manac'h** et surtout de paysans comme les abbés **Simon**, du Styvel, **Floch**, de Mescaradec, **Le Jeune**, du Guillec-Vihan, **Goachet**, de Poulduff, etc... etc.... ils exercèrent une action profonde sur nos ancêtres et leurs noms reviendront souvent quand nous étudierons l'histoire des deux derniers siècles de l'Ancien Régime.*

Mais ce n'était pas seulement le peuple qui fournissait le clergé. La noblesse lannilisienne donnait aussi l'exemple et nous le constaterons en recherchant les vocations sacerdotales et religieuses sorties d'elle de 1600 à 1790.

Y. Nicolas.

(1) Jusqu'en 1790, le Chef de Paroisse s'appelait le Recteur, même en ville. Le Curé était le premier vicaire et le terme a gardé ce sens en breton.

Vocations dans la Noblesse Lannilienne.

Malgré des moeurs parfois assez rudes et une propension marquée au conservatisme social tempéré cependant par une très réelle charité, la noblesse bretonne de l'Ancien Régime resta toujours très attachée aux croyances et aux pratiques religieuses et à Lannilis, on peut dire que presque toutes les familles nobles fournirent d'excellents sujets à l'Eglise. Il m'a été possible d'établir une liste probablement incomplète des prêtres et religieuses issues d'elles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Famille par famille, nous allons étudier rapidement ces vocations.

TOURONCE.

Cette famille qui habitait le Gorréquéar s'est toujours fait remarquer par une très vive piété et à toutes les générations des prêtres en sont sortis. J'ai déjà parlé de l'abbé Michel Touronce, né en 1618, prêtre en 1643 et propre neveu de Dom Michel Le Nobletz. Son père, le notaire royal avait aussi un frère prêtre, l'abbé Claude Touronce, qui était recteur de Plouescat en 1635. Les deux frères de l'abbé Michel Touronce menèrent d'ailleurs dans le monde, une vie de très pieux laïques, l'un l'écuyer Hamon Touronce, né au Gorréquéar le 31 Octobre 1607, épousa Anne **de Penfentenio**, fut à Lannilis pendant de nombreuses années gouverneur de la Confrérie du St-Rosaire que sa famille avait fondée, laissa dans notre paroisse le souvenir d'un homme d'une vertu rare et mourut d'apoplexie à Guissény, le 15 Avril 1674. Son frère Hervé passa de longues années au presbytère de Trégourez, en Cornouailles, paroisse qu'il édifia profondément et dont il fut le bienfaiteur. Nous ignorons d'ailleurs pourquoi, bien que non prêtre, il alla vivre si longtemps dans ce presbytère, si éloigné de Lannilis.

A la génération suivante, deux autres Touronce deviennent prêtres : Ce sont les abbés Hamon et Olivier, un descendant de la première épouse du notaire royal et ne sont donc pas apparentés à dom Michel. Tous deux passèrent toute leur vie sacerdotale à Lannilis. Hamon, l'aîné, mourut à 46 ans au Gorréquéar le 24 Novembre 1705 et fut inhumé dans notre Eglise devant l'autel de l'Ange Gardien. Son frère Olivier mourut également au Gorréquéar le 26 Août 1729 à 68 ans et demanda par humilité à être enterré dans le cimetière, ce qui était tout à fait exceptionnel à cette époque pour un prêtre (1). Au siècle suivant nous trouvons l'abbé Charles **Touronce** qui résidait habituellement à Quimper, paroisse St-Mathieu, mais venait souvent voir sa famille à Lannilis. Le 6 Novembre 1742, il signa à Lannilis un contrat avec Joseph **Le Duff**, administrateur de l'Hôpital de Landéda (2), demeurant au Cosquer en cette paroisse et ses adjoints, Jacques **Le Bihan**, de Kerséné et Philibert **Chapel**, du Brenit. Par ce contrat, l'abbé Charles Touronce, cédait à l'Hôpital de Landéda une ferme au Leuriou, en Broennou et des terres à Kerléas en Lannilis et à Ste-Marguerite en Landéda, plus une somme de 150 livres destinée aux pauvres de Landéda. En contrepartie, le légataire demandait que l'hôpital fit célébrer une messe tous les dimanches ou mercredis de l'année « **pro. vivis et defunctis** » , messe qui devait être suivie d'un « **de profundis** » pour les bienfaiteurs.

(A suivre). Y. NICOLAS.

(1) L'abbé Hamon **Touronce** était né le 11 août 1659 et l'abbé Olivier le 22 Octobre 1661.

(2) L'Hôpital de Landéda avait été fondé en 1703 par Marie **de Kerlech**, veuve de Messire Jean **de Kergorlay**. Mgr **de la Bourdonnaye**, évêque de Léon, avait donné le 21 Juillet 1705 l'autorisation de bénir la chapelle de cet hôpital, dédiée à St-Louis. Géré d'abord par le clergé puis par le Corps Politique, l'Hôpital allait être pris en charge par les Soeurs de Saint-Vincent de Paul, lorsque la Révolution vint causer sa ruine.

Décembre 1958

LES VOCATIONS DANS LA NOBLESSE AUX XVII ET XVIII^e SIECLES.

(Suite)

Les « KEROUARTZ »

Les deux branches lannilisiennes des Kerouartz, celle de Kérouartz et celle de la Motte, ont fourni des vocations à l'Eglise au XVII^e siècle. Chose curieuse: à Kérouartz ce furent seulement des vocations féminines et à la Motte uniquement des vocations masculines: 3 prêtres ici et là 2 éminentes religieuses.

Guillaume de KEROUARTZ naquit à la Motte d'Alain de Kerouartz et de Marie **Campir**, seigneur et dame de ce lieu. Il fit profession chez les chanoines réguliers de St Augustin, à l'Abbaye de Daoulas et fut nommé Prieur Recteur de Perguet-Bénodet, le 18 août 1601, puis prieur recteur de LogonnaDaoulas, le 29 mars 1605. Il occupa ce poste au moins 10 ans et le cumula avec celui de Prieur de Hanvec en 1609-1610. Certains historiens le font mourir en 1614, date certainement fautive puisque le 20 avril 1617, il baptisait à Lannilis un membre de sa famille et il signait au registre: Guillaume de Kerouartz, prieur de Ste Marie de Daoulas et de Logonna, chanoine régulier. A la Révolution, son tombeau se voyait encore à l'Abbaye de Daoulas avec la suscription suivante « *C'est ici le tombeau de Messire Guillaume de Kérouartz, prieur, chanoine de céans, recteur de Logonna, Tout avec le temps, Mon espérance est en Dieu* ».

Vincent de KEROUARTZ, neveu du précédent, vint au monde le 21 Octobre 1611, également à la Motte. Il était fils d'Olivier de Kérouartz et de Catherine **de Kersauzon**. Entré comme son oncle dans l'ordre de St Augustin à l'Abbaye de Daoulas, il devint vicaire à Logonna en 1661, puis prieur recteur d'Irvillac en 1666. Il mourut en 1674.

Urbain de KEROUARTZ, neveu du précédent, né à la Motte le 20 Mai 1639, devint comme son oncle et son grand'oncle, chanoine de St Augustin à Daoulas. Nommé prieur de Logonna en 1664, puis de Hanvec en 1666, il résigna cette fonction en 1671 et mourut à Paris en 1679. Il venait souvent à Lannilis, en particulier pour les baptêmes de ses neveux de la Motte et il prit part en 1665 dans notre Eglise et dans la chapelle de Trobéroù à l'opération menée par sa famille contre les Kerbabu et qui fut à l'origine d'un retentissant procès que nous relaterons plus tard entre les Seigneurs de Kerbabu et. ceux de la Motte.

Françoise de KEROUARTZ vit le jour à Kérouartz, le 9 Octobre 1603. Elle fut baptisée par son oncle, l'abbé Yves **de Kerbic**, docteur en théologie. C'était l'aînée des 9 enfants de Claude de Kerouartz, constructeur en 1602 de l'actuel château de Kérouartz et de Françoise de Kerbic. Elle entra chez les Ursulines de St-Pol de Léon où elle fit profession sous le nom de mère St François de Paule. Nommée Prieure de ce Couvent en 1646, elle dut faire appel à la bourse de sa mère pour nourrir ses religieuses durant la première année de son triennat. Le 25 Avril 1650, elle quittait St-Pol pour aller avec 5 autres religieuses, fonder le Couvent de Landerneau. En 1653, Jean de Kérouartz, son frère, procura aux Ursulines dans cette ville, une maison plus convenable que la première. Mère St François de Paule mourut à Landerneau, le 8 avril 1659.

Claude de KEROUARTZ (1), soeur de la précédente, naquit à Kérouartz le 17 septembre 1614. A 17 ans, en 1631, elle faisait profession aux Ursulines de Tréguier sous le nom de Mère Claude des Anges. Après avoir aidé à la fondation -du Couvent de Morlaix, elle fut

Décembre 1958

Supérieure de St-Pol de 1639 à 1646, puis de Tréguier. Le 14 Juillet 1652, elle se rendit à Quimperlé (2) fonder un nouveau couvent et c'est là qu'elle mourut en 1672.

Y. NICOLAS.

(1) Son parrain, Claude **de Penc'hoadic** était également lannilisien puisque né au manoir de Kéringar, le 29 décembre 1577.

(2) Signalons qu'actuellement la Prieure des Ursulines de Quimperlé est encore une lannilisienne, Mère Marie de Jésus, licenciée en philosophie, dans le monde Marie-Rosalie-Yvonne **Guillou**, fille de Madame Veuve Marcelline Guillou, domiciliée, rue Pierre Richard.

Les Vocations à Lannilis sous l'ancien régime

(suite)

AUDREN DE KERDREL. - Le premier prêtre de cette famille que nous connaissons est l'abbé Guéguen Audren de Kerdrel. Aujourd'hui Guéguen n'est plus employé comme prénom mais il était assez commun au Moyen-Age. L'abbé Guéguen de Kerdrel naquit vers 1462, au manoir de Kerdrel, du mariage d'Yvon Audren de Kerdrel, seigneur de Kerdrel et de Marie **Gourio**, qui était fille du seigneur du Roual. Nous ignorons tout par ailleurs de ce prêtre.

Le 10 Octobre 1651, un jeune noble lannilisien, Guillaume Audren de Kerdrel (1) épousait à Landunvez, Marie **de Kermeno** et c'est dans cette paroisse, au manoir de Troménéec que le nouveau foyer s'établit. Pendant un peu plus d'une génération, les Audren de Kerdrel résidèrent à Landunvez et c'est là que naquirent les deux prêtres dont nous allons parler, mais ceux-ci se sont toujours considérés comme lannilisien, à tel point que la plupart des historiens les ont fait naître à Lannilis où leur famille d'ailleurs ne tarda pas à revenir "

C'est donc à Troménéec en Landunvez, que naquit en 1652 Jean AUDREN de KERDREL qui allait devenir illustre chez les Bénédictins sous le nom de **Dom Maur**. Tout jeune il faisait en effet profession dans cet ordre le 17 janvier 1669 à St-Melaine de Rennes. Ordonné prêtre après de brillantes études, il devenait en 1684, prieur de l'Abbaye de Landévennec. L'Evêque de Quimper, Mgr **de Coetlogon** lui conseilla de préparer une histoire complète de la Province de Bretagne, tâche gigantesque pour laquelle il s'adjoignit 4 autres savants bénédictins. Pendant 6 ans ils visitèrent les Archives de la Province. Entre temps, en 1687, Dom Maur avait été nommé prieur de St Sauveur, de Redon. Promu abbé de St-Vincent, du Mans, en 1693, il y fit transporter les documents recueillis. 24 ans plus tard, en 1707, il avait enfin la satisfaction de voir sa grande oeuvre terminée. Nommé Assistant du Supérieur Général en 1714, il devint en 1723, prieur de Marmoutiers, où il mourut le 7 avril 1725, laissant la réputation d'un savant aussi modeste que laborieux.

Son neveu **Sébastien AUDREN de KERDREL**, né aussi à Troménéec le 16 Septembre 1676, dans le clergé séculier du diocèse de Léon. Recteur de Lanildut en 1712, puis de Plouzané en 1718, l'abbé Sébastien de Kerdrel mourut à Brest, paroisse St-Louis, le 30 avril 1731, et fut inhumé le lendemain en l'église de Lannilis (2). Il eut à soutenir un procès contre le Général de Lannilis au sujet d'une tombe familiale qui lui était contestée.

Au manoir de Kerbabu, une seule vocation sacerdotale durant les XVII^e et XVIII^e siècles l'abbé **Joseph de Bellingant**, né à Kerbabu en 1682. Il fit de brillantes études à l'Université de Bourges où il conquist le titre de Docteur en Théologie. Titulaire de plusieurs chapellenies dans le Bas-Léon, notamment à Brélès, l'abbé de Bellingant succéda à l'abbé de Kerdrel en 1718, comme Recteur de Lanildut, où il resta 3 ans. En 1721, il était nommé recteur de Plouvien où il devait demeurer 40 ans jusqu'à sa mort en 1761 à l'âge de 79 ans. C'est lui qui fit construire les piliers d'entrée du cimetière de cette paroisse. Il y a laissé le souvenir d'un homme intelligent et actif qui imprima à la paroisse un grand esprit de foi. De Plouvien à Kerbabu, la distance n'est pas grande et l'abbé venait souvent au manoir voir son frère, le Comte Claude Hubert de Bellingant, de deux ans son aîné. Le 9 Juin 1721, en la chapelle du Château de Kerbabu, actuellement écurie, il bénissait le mariage de sa jeune et riche nièce, Renée-Anne-Josèphe de Bellingant avec le Baron François-Gabriel de Penmarc'h, de St-Frégant. Le 1er Janvier suivant, nous le voyons présider à Lannilis les obsèques du Capitaine de la Paroisse, François-Gilles-Michel de Kerouartz, de la Motte. Durant ses 40 années de présence à Plouvien, il vint régulièrement prendre part aux événements lannilisiens et nous aurons l'occasion de le retrouver.

Février 1959

Y. NICOLAS.

(1) Guillaume Audren de Kerdrel était né au manoir de Kerdrel, le 22 Janvier 1619.

(2) Suivant des aveux des 8 Mars 1552, 26 Juin 1569 et 9 Août 1577 (Archives de Kerdrel, maintenant à Kéruzoret en Plouvorn), les Audren de Kerdrel avaient leur enfeu en l'Eglise de Lannilis, dans la nef, près du choeur, côté de l'Evangile et cela dura jusqu'à la Révolution. Même les branches non lannilisiennes de la famille, comme celle de Kervinot, en Plounévez-Lochrist, s'y faisaient parfois inhumer.

UN DUEL A NOS PORTES EN 1600

Après avoir longuement étudié la situation sociale, économique et religieuse à Lannilis sous l'ancien Régime (1), il y a lieu maintenant de reprendre l'histoire proprement dite de notre paroisse au point où je l'ai laissé, c'est-à-dire à l'aube du XVII^e siècle et d'amorcer le long pastorat de l'abbé **Goulven L'Hostis** (1602-1657). Mais auparavant je voudrais m'arrêter à un fait qui se passa à nos portes en l'année 1600. Voici, d'après M. **de Kerdanet**, quelle aurait été la trame de l'affaire.

L'action se passa au manoir de Troménec en Landéda, entre Bel Air et le Bourg, en l'an 1600, sans qu'il soit possible de préciser le jour. Là vivait un seigneur qui avait pris part aux combats de la Ligue du côté des Catholiques : **Guillaume Simon**, qui était fils de François Simon et d'une Lannilisienne, Françoise de Kérouartz. Bien qu'en 1600 le Léon eût retrouvé le calme depuis quelques années, Guillaume Simon n'avait pas encore perdu l'habitude de faire des randonnées dans la région avec quelques partisans. Il lui arriva de ravager des terres qui appartenaient à l'Evêque de Léon ; Mgr **Rolland de Neufville** (2). La nouvelle arriva aux oreilles de **François de Carman** (ou Kermavan) qui demeurait en son manoir entre le Diouris et Kernilis et dont la famille, bien que catholique, avait soutenu la cause des Royaux, c'est-à-dire d'Henri IV et s'était donc trouvée en opposition avec les Simon de Troménec. Par ailleurs, grand feudataire de l'église de Léon, François de Carman voulut défendre les droits de l'Evêque. Il vint donc à Troménec et n'ayant pas obtenu réparation il provoqua en duel Guillaume Simon qui accepta. Bien entendu l'Evêque n'avait pas été consulté et les deux seigneurs étaient coupables de se prêter à une action absolument condamnée par l'Eglise. Guillaume Simon sortit vainqueur de l'affaire et tua net son adversaire. Mais il reçut quelque temps après la nouvelle de son excommunication par l'Evêque de Léon. Catholique ardent malgré sa violence, Simon fut pris d'un vif remords et se rendit à Saint-Pol implorer son pardon. Il reçut l'absolution à la condition de verser une forte indemnité aux Carman et d'élever dans la chapelle même de Troménec un monument expiatoire à la mémoire de sa victime.

La Chapelle de Troménec, plus connue sous le nom de chapelle Saint-Laurent existe toujours à droite de la route qui mène de Bel Air au bourg de Landéda. Depuis plus de 80 ans le culte n'y est plus célébré et la chapelle est ouverte à tous vents mais au dessus de l'ancienne porte ouest on peut toujours admirer une délicieuse rose en granit formant fenêtre et délicatement découpée en six quatre-feuilles entourant un sixte-feuille central. A l'intérieur le tombeau de François de Carman a été violé à la Révolution mais le monument existe toujours. C'est un sarcophage en granit sur lequel est sculptée la statue couchée du gentilhomme, vêtu de son armure, la tête nue, les mains jointes. Son casque dont la visière est close et ses gantelets sont posés à sa droite, sa longue épée est à gauche. Il a les pieds en profil et tournés du même côté, appuyés sur un lion. A chaque extrémité de la pierre se trouve l'écusson armorié des Carman et au pied du monument celui des Troménec. Les inscriptions suivantes figurent sur le tombeau « *Tombeau de François, juveigneur de Kermavan, tué en 1600 ; Noble homme Guillaume Simon, Seigneur de Trauménec, fict faire ce tombeau. Dieu lui face pardon (1602)* » Le monument a donc été édifié deux ans après le duel.

Dans la même chapelle, appuyée à un mur se trouve aussi la pierre tombale de Guillaume Simon qui, primitivement en l'église de Landéda y fut transportée vers 1850 (3).

Mars 1959

(1) Parmi les vocations sorties de la famille Audren de Kerdrel, nous avons omis de mentionner la **R.M. Sainte Cécile**, qui fut prieure des Ursulines de Saint-Pol de 1722 à 1725 puis de 1742 à 1748.

(2) **Mgr Rolland de Neufville** fut évêque de Saint-Pol-de-Léon pendant 51 ans de 1562 à 1613.

(3) Monsieur l'abbé **Roudot**, qui fut, vicaire à Lannilis de 1901 à 1915 a composé un émouvant drame breton sur ce duel « Aotrou Troménec ». Cette pièce fut représentée à Lannilis vers 1912

L'ABBE GOULVEN L'HOSTIS (1602-1657)

Le Recteur (1), dont nous abordons l'histoire aujourd'hui, est celui qui a battu le record de durée dans la charge: pendant 55 ans, en effet, de 1602 à 1657, il fut recteur de Lannilis.

L'abbé **Goulven L'HOSTIS** était né vers 1575 (2) dans une ferme voisine du manoir de Kerbabu et en dépendant. Petit paysan intelligent, il fut certainement remarqué par l'un des nombreux prêtres de la paroisse et comme c'était alors la coutume c'est sous la direction du clergé local qu'il fit ses études classiques puis théologiques. Résidant dans la ferme paternelle, il gagna la confiance des Seigneurs de Kerbabu qui étaient alors Jacques **de Bellingant**, époux de Marguerite **de Lannuzouarn** et son fils Jean de Bellingant, époux de Marie **du Quidy**. Ces derniers avaient deux fils, Jacques, né le 6 février 1585 et Jean, né le 24 juillet 1586 dont ils confièrent l'éducation au jeune L'Hostis. Celui-ci s'acquitta avec zèle de sa tâche tout en continuant ses études sur place en vue de la prêtrise. Le Seigneur de Kerbabu, qui exerçait à Lannilis les fonctions de Sénéchal de la Juridiction de Carman, avait vu ses services récompensés par les Carman en 1601 par l'octroi de droits honorifiques dans la chapelle de Trobéro. Aussi voulut-il profiter de la faveur dont il jouissait près de cette puissante famille pour faire nommer au rectorat de Lannilis le précepteur de ses enfants. C'est ce qui arriva en 1602 à la mort de l'abbé **Le Jeune**. Au dire de Kerdanet, le jeune abbé Goulven L'Hostis fut nommé recteur de sa paroisse natale avant même d'avoir reçu la prêtrise. Il fut sans doute ordonné prêtre cette année-là.

Malgré la jeunesse du nouveau recteur, promis d'ailleurs à une verte vieillesse, le choix était excellent. Prêtre zélé, très intelligent et très instruit pour l'époque, il sût gouverner sa paroisse avec sagesse, malgré ou peut-être à cause de sa condescendance à l'égard des Seigneurs de Kerbabu, très chrétiens certes, mais qui voulaient assez souvent régenter la paroisse.

Dès sa nomination en 1602, l'abbé L'Hostis fit relever le clocher de l'Eglise Paroissiale. C'est sans doute à cette époque que les paroissiens durent pendant quelque temps aller assister aux offices à la chapelle de Kerbabu (3). Le nouveau recteur continua de résider dans la ferme paternelle, près de Kerbabu, en attendant de pouvoir bâtir un nouveau presbytère dans la propriété actuelle de Monsieur Floch, peintre, rue Jean Tromelin. Ce ne fut qu'en 1613 qu'il vint enfin au Bourg habiter le nouveau presbytère. Malgré les troubles de la Ligue qui avaient peu affecté Lannilis, l'abbé L'Hostis trouvait une paroisse aux moeurs rudes mais profondément chrétienne. Il pouvait aussi compter sur l'appui d'une noblesse qui, en général, donnait l'exemple d'une grande piété. Outre les Kerbabu, dont il était le protégé, citons, parmi d'autres, Claude de Kerouartz qui venait en 1602 de reconstruire son château de Kérouartz et qui devait quelques années plus tard, défendre les intérêts des Lannilisiens dans l'affaire des goémons contre la paroisse de Landéda, et aussi Hamon **Touronce**, le notaire royal du manoir de Gorréquéar, ardent catholique comme toute sa famille. Le premier était le beau-frère de l'abbé Yves **de Kerbic**, docteur en théologie et le second avait épousé en secondes noces Jacqueline **Le Nobletz**, soeur du vénérable missionnaire dom Michel Le Nobletz, encore aujourd'hui célèbre dans notre diocèse.

(A suivre). Y. NICOLAS.

(1) Nous avons parlé très rapidement des 3 derniers recteurs du XVI^e siècle : les abbés Jean **Meur**, Guillaume **Seveur** et Jean **Le Jeune** ou Yaouank. L'abbé Seveur affranchit de la dîme les garennes qu'il possédait en Lannilis et les quelques fermes qu'il avait en Landéda. Il remboursa aussi aux Seigneurs de Troméne (en Landéda) le capital que ceux-ci avaient prêté à la paroisse de Lannilis par acte du 1er décembre 1526, soit 32 livres 16 sols. En 1587, le roi

Avril 1959

Henri IV, ayant exigé de toutes les paroisses de France une subvention extraordinaire, l'abbé Seveur en fournit la majeure partie de ses deniers et le reste fût prêté encore par les seigneurs de Troménec.

(2) Il ne serait pas impossible de découvrir la date exacte aux Archives Municipales.

(3) Cette Chapelle, dédiée à St Tugdual et à St Fiacre, était située près d'un lavoir, face à l'actuel monument des F.F.I. Le pardon avait lieu, sauf erreur, le 24 Juin, jour de la St Jean. Une très vieille personne originaire de Veuleury et décédée à Foz Vihan, le 16 avril 1949, à l'âge de 85 ans, Mademoiselle Marie-Jeanne **Laot**, nous a raconté que dans sa jeunesse on commémorait encore l'ancien pardon dans le quartier par des réceptions familiales le jour de la St Jean.

L'ABBÉ Goulven. L'HOSTIS

(suite)

Les 55 ans de Rectorat à Lannilis (1602-1657) de l'abbé Goulven L'Hostis s'écoulèrent dans la paix mais non sans épreuves comme nous le verrons plus bas. Peu de faits marquants jusqu'en 1640. En septembre 1626, la paroisse commanda une grande cloche, due en partie à la générosité du Seigneur de Kerbabu, Jacques **de Bellingant**. Elle reçut d'ailleurs au baptême le prénom de Jacques. En 1636 eut lieu sur l'instigation des dévots Seigneurs de Gorréquéar la fondation de la Confrérie du Rosaire sur laquelle nous reviendrons plus tard. Mais le grand événement qui fut une lourde épreuve du Rectorat de l'abbé L'Hostis fut l'apparition de la terrible peste de 1640 : celle-ci fut la cause directe de la construction de la Chapelle Saint-Sébastien, située sur la route de Brest et toujours chère aux Lannilisiens.

La peste avait déjà ravagé notre Basse-Bretagne à diverses reprises, en particulier en 1598 et en 1625 et 1626. Comme les moyens de la combattre étaient pratiquement inexistant, elle constituait pour nos ancêtres l'objet d'une très vive terreur. Elle réapparut plus virulente que jamais en 1640, surtout dans les quartiers sud-est de la paroisse (Kerdalzou, Kerveur, etc). Le fléau enleva de très nombreuses personnes et comme il devenait très dangereux de les inhumer dans l'église paroissiale selon la coutume de l'époque, le Seigneur de Kerbabu, Ollivier de Bellingant et sa femme Suzanne **de Kernéac'h** offrirent au Recteur un terrain pour servir de cimetière sur la route de Brest (1). Le dimanche 12 août 1640, toute la paroisse se rendit processionnellement à Trobéroù implorer la Sainte Vierge et au retour s'arrêta à l'emplacement actuel de Saint-Sébastien pour la bénédiction du nouveau cimetière où furent par la suite inhumés de nombreux pestiférés. Deux jours auparavant l'Evêque de Léon, Mgr Robert **Cupif** avait autorisé cette bénédiction à laquelle procéda l'abbé L'Hostis lui-même. Il fut décidé qu'une chapelle y serait construite en l'honneur de Saint-Sébastien, particulièrement invoqué contre la peste (2).

Le 8 février de l'année suivante (1641), commença la construction de la chapelle à laquelle participèrent gratuitement beaucoup de paroissiens et même plusieurs personnes de l'extérieur. Mais par suite de diverses difficultés et en particulier de fréquentes sépultures de pestiférés, les travaux allèrent très lentement et ne furent complètement terminés qu'en 1644. Le 4 mars de cette année l'Evêque de Léon autorisait la bénédiction de la nouvelle chapelle, qui fut faite par l'abbé L'Hostis le dimanche 7 avril 1644 en présence d'une grande foule.

La surveillance des travaux avait été confiée à un excellent cultivateur de Tréfilly, Jean **Léon**, qui venait de terminer son triennat comme gouverneur de l'église paroissiale de Lannilis (3). Il s'acquitta parfaitement de sa tâche. Son cousin, Olivier Léon, qui venait d'être nommé en 1643 gouverneur de la Chapelle Notre-Dame de Trobéroù, s'occupa avec zèle de la couverture en ardoises et son successeur comme gouverneur de Trobéroù, Jean **Le Laé**, acheva l'oeuvre par l'enclos du cimetière. L'architecte du tout avait été Yves **Roudaut** auquel le Recteur (4) rendait un hommage tout particulier pour sa fidélité et sa vigilance.

Depuis plus de 300 ans, la Chapelle Saint-Sébastien, restaurée en 1785 puis à nouveau en 1819 (cette fois avec les matériaux provenant des ruines de la chapelle Notre-Dame de Trobéroù) est fort vénérée de nos compatriotes. Nos grands-mères n'omettaient jamais de joindre à leur invocation à la Sainte Vierge le nom de Saint Sébastien « *Intron Varia Trobéroù ha Sant Sébastian, pedit evidomp* ». Jusqu'en 1948, la procession du Saint-Sacrement se rendait à Saint-Sébastien le premier dimanche de la Fête Dieu et également le 15 août après vêpres (jusqu'en 1951). Parfois même les Vêpres y étaient chantées ce jour-là.

Mai 1959

Actuellement seule s'y rend la procession des Rogations le lundi mais la messe y est également dite en Janvier le jour de la fête du Saint.

La Chapelle qui est propriété communale depuis 1905 est l'objet de tous les soins de notre Municipalité et nous espérons que longtemps encore Saint Sébastien veillera sur Lannilis et écartera de ses habitants toutes les pestes matérielles et morales.

(à suivre) Y. NICOLAS

(1) L'ancienne route de Brest obliquait à gauche à Saint-Sébastien, passait devant la chapelle N.-D. de Trobéro dont l'enclos se voit encore et retrouvait la route actuelle à Kerveur.

(2) De nombreuses chapelles dédiées à Saint Sébastien furent construites à l'occasion de cette peste dans tout le diocèse, à Loc-Maria-Plouzané, par exemple.

(3) Ce **Jean Léon**, de Tréfily, eut un fils prêtre, l'abbé Guillaume Léon, qui fut vicaire à Lannilis.

(4) Le rapport de l'abbé L'Hostis sur la fondation de Saint-Sébastien figure aux Archives Municipales. Il fut rédigé avec un peu de retard et le Recteur s'en excuse délicieusement. Il est daté du 27 août 1652 et est signé, outre de l'abbé L'Hostis, par 3 autres prêtres lannilisiens, les abbés **Léon**, Jacques **Philippot** et Jean **Maison**..

Juin 1959

L'Abbé Goulven L' HOSTIS

(suite)

Les 14 dernières années du rectorat de l'abbé Goulven L'HOSTIS (1643-1657) furent marquées par divers événements que nous allons rapidement évoquer.

En 1645, le Recteur établissait dans son Eglise l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement que diverses difficultés devaient faire abandonner plus tard. 6 ans après, le 4 octobre 1651, décédait à PARIS au cours d'un voyage dans la Capitale l'un de ses confrères et voisins fort apprécié, l'abbé Guillaume **QUEMENEUR**, recteur de LANDEDA. Cette même année commença aussi ce qu'on pourrait appeler « l'affaire de Trobérou » qui devait plus tard faire couler tant d'encre et envenimer les rapports entre les Seigneurs de KERBABU et les successeurs de l'abbé L'HOSTIS à la Cure de LANNILIS. Voici rapidement les faits.

La Chapelle Notre-Dame de Trobérou était de toutes les chapelles lannilisiennes, alors fort nombreuses, la plus vénérée et la plus fréquentée non seulement des paroissiens, mais aussi des fidèles de toute la région. Depuis 1601 (1), par la grâce de la puissante famille de CARMAN, les Seigneurs de KERBABU y avaient droit de prééminence. En 1651 vivait à KERBABU, Olivier de BELLINGANT (2), qui était le fils de Jacques de BELLINGANT, l'ancien élève du vénérable abbé L'HOSTIS. Il entreprit de donner à la vieille chapelle de Trobérou une importance encore plus considérable et dans ce but adressa une « supplique » à l'Evêque de Léon. Dans sa lettre Olivier de BELLINGANT exposait que son père, Jacques, avait naguère légué à N.-D. de TROBEROU, 60 livres de rente annuelle pour la célébration de 3 messes par semaine. Lui-même, par dévotion envers la Ste Vierge, désirait faire une autre fondation de 200 livres de rente et demandait la nomination d'un chapelain qui serait présenté par lui et auquel il offrait de procurer une maison près de la chapelle. Il faisait de plus deux autres fondations plus modestes, l'une de 4 livres pour le salaire d'un prêtre qui aiderait le chapelain à desservir les messes et une autre de 36 livres pour l'entretien de la lampe devant le St-Sacrement. Enfin il offrait de prendre à sa charge les frais de la visite de l'archidiacre. Il demandait en compensation l'autorisation de faire procéder à la bénédiction de la chapelle restaurée par ses soins et du cimetière y attenant et la permission de s'y faire, enterrer pour les membres de sa famille et les personnes qui le demanderaient. Il désirait de plus que la Chapelle fût dotée d'un fonds baptismal et que le St Sacrement y fût constamment conservé en un tabernacle.

C'était là pratiquement accorder à la Chapelle de Trobérou la même importance qu'à l'Eglise Paroissiale qui n'était distante que d'un petit kilomètre. Le vieil abbé Goulven L'HOSTIS, familier de Kerbabu depuis sa jeunesse, n'osa cependant pas y faire d'objection et l'Evêque de Léon, en conséquence, accorda au Seigneur de Kerbabu ce qu'il demandait. Chapelle et Cimetière de Trobérou furent solennellement bénis le 27 avril 1652 par l'abbé **ALLAIN**, prieur-recteur de PLOUDIRY, délégué par l'Evêque, qui, le 7 janvier 1653, approuva toutes les fondations de M. de BELLINGANT. Celui-ci, l'année suivante 1654, alla plus loin encore: il fonda à Trobérou une grandmesse à perpétuité les dimanches et jours de fêtes, avec aspersion d'eau bénite, pain béni et procession autour du cimetière avec croix et bannières qui furent achetées à cette occasion.

Jusqu'en 1657, année de la mort de l'abbé L'HOSTIS, tout alla bien. le Recteur octogénaire n'avait ni le désir ni peut-être plus la force de se mettre à dos la famille de KERBABU, la plus puissante à LANNILIS, à l'époque; dont les pieuses entreprises menaçaient l'unité de la paroisse. Ses successeurs n'auront pas la même patience et en voulant redonner à l'Eglise

Juin 1959

Paroissiale sa primauté légitime ils se heurteront pendant de longues années aux BELLINGANT en d'interminables, procès qui auront leur répercussion au Parlement de Bretagne.

(A suivre) Y.NICOLAS

(1) C'est par acte du 13 septembre 1601, signé au Château du Bois en PLOUNEVEZ-LOCHRIST, que François **de MAILLE** et Claude **de CARMAN**, son épouse, cédèrent tous leurs droits de prééminences en la Chapelle de Trobéroù à Jean de BELLINGANT, de Kerbabu, qui exerçait à LANNILIS les fonctions de Sénéchal de la Juridiction de CARMAN. L'acte signale que les BELLINGANT de KERBABU exercent cette charge de temps immémorial et que la cession des droits est faite en témoignage de reconnaissance pour leurs bons offices. Jean de BELLINGANT était le grand'père d'Olivier de BELLINGANT.

(2) Olivier de BELLINGANT mourut à Kerbabu, le 8 janvier 1663. Il avait épousé en premières noces Suzanne **de KERNEAC'H**, puis devenu veuf il s'était remarié en août 1646 avec Anne **de PERRIEN** qui fit son entrée solennelle à Kerbabu le 25 août. Chrétien. fervent, très dévot à la Ste Vierge, Olivier de BELLINGANT fut aussi un homme charitable et juste, mais ses fondations pieuses, bonnes en principe, furent la cause première de divisions qui devaient s'avérer très regrettables par la suite.

L'Abbé Goulven L'HOSTIS

(suite)

3 ans avant sa mort, l'abbé L'Hostis allait voir naître un conflit aigu entre deux des familles les plus considérables de la paroisse, les Kerouartz de la branche aînée (qui habitaient Kérouartz) et les Kerbabu. L'affaire eut lieu en 1655. Elle semble avoir eu pour point de départ les entreprises de M. de Kerbabu sur la chapelle de Trobéro, où sa famille était, nous l'avons dit, prééminencièr depuis 1601. Mais présentons d'abord les deux personnages.

L'un, **Olivier de Bellingant**, seigneur de Kerbabu, nous est déjà connu. C'était le grand bienfaiteur de Trobéro. Le second était **Jean de Kérouartz**, seigneur de Kérouartz, où il résidait lorsque ses affaires ne l'appelaient pas à Rennes. Il était né à Kérouartz le 8 janvier 1606 et son parrain fut Jean de Bellingant, de Kerbabu. Il épousa Catherine **du Lys (1)**, qui devait être une grande bienfaitrice de l'église de Lannilis. Si nous en croyons la petite ode funèbre que lui consacra en latin le Recteur de Lannilis, il dût faire carrière dans l'armée puis dans la magistrature. Malade depuis 1654, il tomba en « léthargie » à Rennes le 7 mai 1661 et y mourut le 10 mai suivant à l'âge de 55 ans.

Par requête du 18 février 1655, Jean de Kerouartz assignait Olivier de Bellingant à comparaître devant la Cour du Parlement de Bretagne à Rennes. L'un et l'autre s'y firent représenter le 16 avril suivant, le premier par Maître Jean **Guesdon**, et le second par Maître Mathurin **Gallais**. Les griefs de M. de Kérouartz contre M. de Kerbabu nous font sourire aujourd'hui : il contestait d'abord les prééminences de M. de Kerbabu à Trobéro, l'accusait d'avoir pris la qualité de « *Messire* », puis, accusation plus infâmante, lui reprochait de « *faire la monnaie* ». Dans sa défense, M. de Kerbabu affirmait que M. de Kérouartz avait agi par « *un esprit d'envie, de hargne et d'animosité* » et qualifiait de « *ridicule* » l'affirmation de son adversaire le traitant de « *vassal* ». Celui-ci aurait dû savoir « *que le plus grand honneur qu'il pût espérer était d'appartenir au dit sieur de Kerbabu par quelques alliances* » (2). Il recherchait « *des querelles de clocher contre un gentilhomme, son voisin et allié* » pour des droits qui ne l'intéressaient pas et traitait « *de haut en bas le sieur de Kerbabu qui pouvait se dire son égal en naissance, vertu et mérite* ».

M. de Kerbabu refusait de voir l'affaire jugée à la Cour de Rennes parce que le Sénéchal et premier juge du lieu était beau-frère de M. de Kérouartz. Il refusait également Vannes où M. de Kérouartz avait trop de parents et où lui-même « *n'y pourroit espérer de justice* ». D'ailleurs l'affaire devait d'abord passer en première instance, donc à Morlaix, Lesneven ou Saint-Renan. M. de Kérouartz, lui, refusait Nantes, d'abord proposé par son adversaire, parce que le Présidial lui était suspect. Pour la même raison, il ne voulait pas de Lesneven et encore moins de Saint-Renan, dont le Sénéchal et le lieutenant de la juridiction étaient parents de M. de Kerbabu. Quant à Morlaix, M. de Kerbabu « *y était tellement craint et redouté* » qu'il fut impossible à M. de Kérouartz d'y trouver un avocat.

Nous ignorons où finalement fut réglée l'affaire, au demeurant assez peu grave. Mais nous savons que peu de temps après les deux Seigneurs se réconcilièrent. La tradition rapporte qu'une Croix fut érigée en souvenir entre les terres des deux adversaires. Cette Croix, légèrement déplacée il y a quelques années, se trouve à l'embranchement de la route de Lesneven et du chemin du Pembrat (3).

Y. NICOLAS.

Juillet 1959

(1) L'ostensoir ordinaire qui sert encore dans notre Eglise et qui est classé matière historique est un don de **Catherine du Lys**.

(2) Les Kerbabu étaient effectivement apparentés aux deux branches des Kérouartz.

(3) Signalons encore, bien que l'affaire ait eu lieu au bourg de Berrien, le terrible duel qui mit aux prises le 22 mars 1652 les Marquis **du Châtel** et **de Carman**, propriétaires des deux grandes juridictions de Lannilis. Le Marquis de Carman mourut des suites de ses blessures. L'un des témoins du marquis du Châtel était aussi un lannilisien, Jean **du Mescam**, frère du Seigneur de Mescaradec et de l'abbé du Mescam, sieur de la Rochemescaradec (la Grande Roche), qui était à l'époque étudiant en théologie à Paris.

L'ABBE MERRIEN SUCCÈDE A L'ABBÉ L'HOSTIS

Au début de l'année 1657, l'abbé Goulven L'Hostis, vénérable octogénaire, épuisé par 55 ans de pastorat dans sa paroisse natale, commença à ressentir les premières atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau. Jusqu'en juin cependant il continua fidèlement à présider les cérémonies religieuses et à rédiger les actes de catholicité. Ce mois-là, tout en faisant encore lui même tous les baptêmes, il en laissa la rédaction à ses vicaires, les abbés Guillaume **PERHIRIN**, Jacques **LEON**, Jean **MAISON**, Jean **QUERE** et Yves **GOURLAY**. Le 5 juillet, il procéda à un dernier baptême dont l'acte rédigé par l'abbé Maison nous apprend qu'il s'agit de Philibert Le Roy. Ce jeune fils de cultivateur eut l'honneur d'être tenu sur les fonds baptismaux par des personnes de bonne noblesse. Son parrain, en effet, n'était autre que Philibert **de CARNE**, vicomte de Troussilic en Tréglonou et sa marraine, Guillemette **de LAUNAY**, veuve de François **AUDREN de KERDREL**, qui demeurait au manoir de Kerdrel.

L'abbé Goulven L'HOSTIS mourut sans cloute au cours de cet été 1657 (nous ne savons pas la date exacte), bien qu'un acte de 1658 porte qu'il baptisa le 1er mai de cette année Claude de **BELLINGANT**, fille de Kerbabu, mais il doit s'agir d'une erreur d'un des vicaires.

Sa mort semble avoir quelque peu désorganisé la paroisse, ce qui n'est pas d'ailleurs étonnant après un si long rectorat. Pendant deux ans, de l'été 1657 à l'été 1659, les actes sont rédigés sporadiquement et avec retard, semble-t-il, par les vicaires. Mais avec l'arrivée du nouveau Recteur, l'abbé **Guillaume MERRIEN**, les actes vont ont à nouveau être établis régulièrement et même d'une manière plus lisible que sous l'abbé L'HOSTIS. Ils seront en outre plus complets, puisqu'outre les baptêmes ils comprendront aussi d'abord les décès puis les mariages.

Était-il lannilisien, comme l'abbé L'HOSTIS, cet abbé Guillaume MERRIEN (alias MERIEN ou MERYEN) (1), qui prend la direction de notre paroisse en Juillet 1659 ? Tout nous porte à le croire bien que nous n'ayons pas encore découvert son. acte de baptême et il devait être apparenté à cet abbé Laurent MERYEN, qui, de recteur de Plouider en 1585, était devenu en 1602, prêtre habitué à LANNILIS, sa paroisse natale, L'abbé Guillaume MERRIEN se trouvait en pèlerinage à Rome lorsqu'il fut appelé à la fin de 1658 à diriger la paroisse de LANNILIS. Etant donné les difficultés des voyages; il ne pût prendre possession de sa cure qu'en juillet 1659. Il avait la réputation d'être un saint. Doux et timide, il ne réussit pas à faire partager ses vues sur la primauté de l'Eglise Paroissiale aux Seigneurs de Kerbabu. Ceux-ci et les autres Seigneurs de la paroisse impressionnèrent tellement le bon Recteur qu'il préféra démissionner au bout de 3 ans (1662) pour embrasser la vie religieuse à LESNEVEN où il devint Chanoine de la Collégiale.

Etant donné l'esprit conciliant de l'abbé MERRIEN, son rectorat fut sans histoire à LANNILIS. Il continua les traditions de son prédécesseur. Il acceptait facilement de faire des enterrements à Trobéro, en ayant soin de noter que cette chapelle dépendait de l'Eglise Paroissiale (*ex nostra ecclesia de Lannilis dependenti*). Nous constatons ainsi que quatre personnes décédées toutes les quatre au manoir de Kerbabu (probablement par suite d'une épidémie) furent en moins d'un mois enterrées à Trobéro. Ce sont Jeanne de **BELLINGANT**, 7 ans (29 juillet 1659), sa soeur, Marie: 15 ans (26 août.), un domestique de la maison, Guillaume **MARZIN**, originaire de Plouvien (25 août) et enfin une fillette de 2 ans, Jeanne **SOYER**, originaire de St-Malo, dont les parents résidaient également au château, nous ne savons pas pour quel motif. L'abbé MERRIEN aime bien nous donner des précisions. Le 2 janvier 1660, meurt Pierre **GUINIEN**, le décès a lieu au Lia, mais le Recteur indique que le

Août-Septembre 1959

défunt résidait à Kerueur, et qu'il s'était confessé à l'abbé GOURLAY. Dans la nuit du 3 au 4 Janvier décède un octogénaire, Jean SYMON, au Pratourgant (le Prat actuel), prope opidulum de Lannilis, près de la petite ville de Lannilis, précise le Recteur. Et il nous indique en outre que le vieillard s'est confessé à l'abbé MAISON, confesseur approuvé, le 24 octobre 1659, puis à nouveau le 19 décembre.

(A suivre).Y.NICOLAS

(1) Cette famille MERRIEN, toujours existante dans la paroisse, a donné de nombreuses vocations à l'Eglise. Citons l'abbé Joseph MERIEN, prêtre en 1900, décédé en 1955, l'abbé Jean-Louis MERIEN, de Kéramoal, prêtre en 1946, le R. P. MERIEN, des Pères Blancs, du Bourg, actuellement en vacances, prêtre en 1953, l'abbé Charles L'HER, du Styvel, prêtre en 1898, dont la mère était une MERIEN, l'Abbé Alain KERANDEL, de Kéringal et l'abbé Joseph KERANDEL, son frère, prêtres respectivement en 1865 et 1884, dont la mère était également une MERIEN, leur neveu, le R.P. Alain KERANDEL, de Trohounan, assomptionniste, prêtre en 1925 et leurs petits neveux, les RR.PP. Joseph et Jean KERANDEL, de St-Quénan en PLOUGUERNEAU. On pourrait y ajouter de nombreuses religieuses.

Octobre 1959

L'ADMINISTRATION DE L'ABBÉ MERIEN

Le pastorat de l'Abbé Guillaume Mérien (il signait toujours Méryen) à Lannilis ne dura que 3 ans. Après avoir semblé accepter le fait accompli, à Trobéro, il voulut en effet réserver à l'Eglise Paroissiale ses privilèges, surtout pour les enterrements, ce qui lui valut l'hostilité des Seigneurs de Kerbabu et pour éviter un conflit qui lui répugnait avec cette puissante famille il préféra démissionner (1662).

L'Abbé Mérien fut un administrateur remarquable. Homme méticuleux, il nous a laissé des relations détaillées de son ministère. Il était au plus haut point soucieux du salut spirituel de ses ouailles et lorsqu'il ne pouvait pas lui-même voir tous les malades il les faisait visiter par l'un ou l'autre de ses prêtres « approuvés ». A cette époque, en effet, tous les prêtres n'étaient pas approuvés (actuellement le cas est très rare dans une paroisse), c'est-à-dire que tous n'avaient pas le pouvoir de confesser. L'avaient seuls ceux qui avaient satisfait à un examen spécial. Le rôle des autres consistait à dire la messe et à desservir les fondations. Quelques exemples permettront de se rendre compte du zèle apporté par l'Abbé Mérien à procurer aux paroissiens malades les secours spirituels.

En Novembre 1659 tombait sérieusement malade Gabrielle Keryan, veuve de Vincent Montrouls, 60 ans, du village de Kerdren, près de la Poterie. L'Abbé Jean Quéré la visita le 18 novembre et la confessa. Le lendemain la malade pût se rendre au manoir de Kerbabu où elle communia dans la chapelle intérieure (actuellement écurie). La maladie s'aggravant, un autre vicaire, l'Abbé Guillaume Perchirin lui donna les derniers sacrements le 8 décembre et elle mourut le 10. Le 22 décembre de la même année mourait à Bergot Jean Loussouarn qui fut enterré le lendemain après-midi en l'Eglise de Lannilis. Il s'était confessé dès le 7 décembre à l'abbé Jean Berre dans la chapelle Saint Yves du Bergot où il avait pu se rendre et avait reçu l'extrême onction le lendemain des mains de l'Abbé Yves Gourlay, le premier vicaire, futur recteur de la paroisse. Le 27 décembre 1659 s'éteignait à Pellan un vénérable vieillard de 85 ans, Christophe Le Gignen, qui fut enterré le lendemain en notre Eglise, près de l'autel de St Jacques. Quelques jours auparavant il avait pu venir jusqu'à l'Eglise, s'était confessé à l'Abbé Jacques Léon, avait communié à la messe de l'abbé Mérien puis il avait ensuite reçu l'extrême onction de l'Abbé Jean Maison. Le 9 Janvier 1660 meurt à Kerdren presque subitement et sans sacrements Jeanne L'Aurer. La négligence de ses domestiques n'a pas permis au clergé d'arriver à temps. Le Recteur en est navré mais apprend avec satisfaction que le dimanche précédent la défunte s'était rendue en pèlerinage à l'Eglise Notre Dame des Anges à l'Aber-Wrach où elle s'était confessée à un moine Cordelier (Franciscain).

Les décès après accouchements étaient nombreux à l'époque. Ce fut le cas à Kergall le 22 janvier 1660 de Marguerite Mazé, épouse de Jean Bihan, 25 ans. l'Abbé Jean Maison, qui l'a extrémisée, fait son rapport à son Recteur. L'infortunée maman se trouvait en perpétuel délire et ne pouvait pas être abandonnée par les « matrones » (les sages-femmes), sans risque de mort immédiate. La confession ne pouvant avoir lieu, l'Abbé Maison se contenta de lui donner l'absolution sous condition.

Disposant d'un clergé nombreux (Lannilis avait, toujours à cette époque 9 ou 10 prêtres), l'Abbé Merien savait se montrer à l'égard de ses subordonnés d'une délicatesse extrême. Il en fit montre en particulier à l'égard de son premier vicaire, l'Abbé Yves Gourlay, lorsque celui-ci perdit sa vénérable maman, Jeanne Nédélec veuve de Jean Gourlay, âgée de 80 ans. Elle mourut à Dinéault, près de Châteaulin, le 21 février 1660. Occupé par son ministère à Lannilis, l'Abbé Gourlay n'avait pu se rendre près de sa mère mourante. Le Recteur en fait

Octobre 1959

mention dans son registre, afin que son vicaire puisse pleurer sa « bien aimée maman » chaque fois qu'il l'ouvrira. Et en quelques lignes il fait l'éloge de la défunte qui a vécu «veuve, dans la continence, très aimée de ses enfants ». Il agira de même à l'égard de l'abbé Jean Maison, dont la mère, Jeanne Simon, épouse de Derrien Maison, meurt au Prat le 28 Juin 1660 (1). Elle s'est confessée une fois à l'Abbé Yves Gourlay, deux fois à l'Abbé Guillaume Perchirin, a reçu le viatique des mains de son fils très aimant puis l'extrême onction de l'abbé Perchirin.

Envers ses paroissiens, le bon Recteur sait se montrer très accommodant lorsque les circonstances le permettent. Le 15 avril 1660 meurt dans nôtre Bourg Bernard Jousset, âgé de 50 ans. Il a été pris de violents maux de tête et de délire qui l'ont empêché de se confesser. Le Recteur lui a donné l'absolution parce qu'il s'est toujours montré bon chrétien (quia ut christianus semper se gesserat). C'était le père du futur Abbé Jean Jousset. L'attitude du Recteur est naturellement la même pour les paroissiens de la campagne, témoin Jean Marzin, qui meurt à Langaer le 16 Juin 1660 à l'âge de 60 ans. Depuis plus d'un an il ne s'était pas confessé parce qu'il était tombé en enfance mais le 14 mai l'Abbé Gourlay fut chargé de lui donner les derniers sacrements « *ob ejus dum valeret catholicitatem* », à cause de ses pratiques religieuses pendant qu'il était en bonne santé.

Ces exemples et d'autres qu'il serait aisé de citer permettent d'affirmer qu'il y a 300 ans nos compatriotes étaient d'excellents chrétiens dirigés par un clergé zélé. Au dévouement de leurs prêtres, ils savaient répondre par une pratique religieuse intense, n'hésitant pas même très malade à se rendre soit à l'Eglise soit à la chapelle la plus proche pour y recevoir encore une fois les sacrements.

Y. NICOLAS.

(1) Signalons un terrible accident qui eut lieu cette même année 1660 le 9 septembre au Moulin de Kerdrel. Un jeune garçon de 14 ans, Maurice Goulfen, qui s'amusait, tomba entre les roues du moulin et eut le corps affreusement broyé. Il fut enterré le lendemain soir dans notre Eglise.

Novembre 1959

L'HISTOIRE LOCALE : LA NOBLESSE LANNILISIENNE EN 1660

Nous avons dit que la cause du départ de l'abbé Guillaume MERRIEN fut l'opposition de certains membres de la noblesse locale, en particulier les KERBABU, aux réformes qu'il voulait introduire dans la paroisse. Avant d'aborder l'action de son successeur, qui connaîtra les mêmes difficultés mais réagira différemment, il est utile de voir quels étaient en 1660 les chefs de familles nobles dont l'influence à LANNILIS était alors considérable, familles d'ailleurs fort chrétiennes malgré certains différends avec le clergé.

A Kérouartz vivaient **Jean de KEROUARTZ** et sa femme **Catherine du LYS**, grande bienfaitrice de l'église de LANNILIS. Le petit ostensor qui sert encore à notre paroisse (il est actuellement en réparation) est dû à sa générosité. Né à Kérouartz même le 8 janvier 1606, Jean de KEROUARTZ était le fils de Claude, constructeur du château dont nous admirons encore aujourd'hui la belle architecture. Deux de ses soeurs devinrent Religieuses Ursulines. Il résidait souvent à RENNES où il mourut le 10 mai 1661 (douze jours avant son fils, âgé de douze ans, Charles Jean, lequel ne fut inhumé à LANNILIS que le 2 octobre suivant.

Kerbabu conservait encore **Olivier de BELLINGANT** qui nous est déjà connu, qui mourra le 8 janvier 1663. Malgré son désaccord avec ce Seigneur, le Recteur composa en son honneur une ode où il louait sa vertu et sa foi. A sa mort, Kerbabu fut pendant de longues années régi par sa veuve, **Anne de PERREIN**, que nous retrouverons.

Le Manoir de la Motte avait vu le 25 avril 1660 un très brillant mariage se célébrer en la chapelle Sainte Geneviève, celui du propriétaire de céans, **Jean de KEROUARTZ**, cousin du Seigneur de Kérouartz, avec **Louise LE NOBLETZ**, dame de Kéroderm en PLOUGUERNEAU. Né à la Motte en 1629, Jean de KEROUARTZ eut plusieurs enfants de ce mariage puis, devenu veuf, se remaria au FOLGOET le 15 juin 1673 avec Jacquemine LE ROUX, dame du Runiou. Après avoir été Capitaine de la Paroisse de LANNILIS, il mourut à la Motte à l'âge de 68 ans le 8 septembre 1697 et fut inhumé le lendemain dans le chœur de notre Eglise. Nous aurons l'occasion d'en parler à nouveau prochainement au sujet des événements qui se passèrent à LANNILIS au printemps de 1665.

Près du Bourg, le Manoir de Gorréquéar continuait d'être habité par les **TOURONCE** et le restera encore pendant plus de 100 ans. La douairière en était **Isabelle du MESCAM**, venue comme bru du Manoir de Mescaradec à celui de Gorréquéar. Elle eut la douleur de perdre de bonne heure son mari et plusieurs de ses enfants. Lorsqu'elle mourut à 80 ans le 3 octobre 1688, elle eut du moins la consolation de se voir assistée de son dernier fils, Olivier TOURONCE, Sieur de Kerscao, et de ses petits-fils, Messire François TOURONCE, Seigneur de Gorréquéar et les deux abbés Hamon et Olivier TOURONCE, tous deux diacres à cette date.

La modeste gentilhommière de Kérosven abritait son propriétaire, **David du BOIS**, époux de **Marie de KEROSVEN**. Venu à Lannilis vers 1620 comme gendre du Seigneur de Kérosven, il y exerça pendant 50 ans les fonctions de notaire royal et mourut le 9 mai 1670. Ce fut le dernier notaire noble. Lui aussi fut inhumé dans le chœur de notre Eglise. Ses descendants eurent un long procès avec leurs voisins de Kerbabu.

A cette époque Kerdrel et le Roual n'exerçaient guère d'influence dans la paroisse. Les **GOMO** en effet n'y résidaient plus et le Roual allait bientôt être aliéné. Quant à Kerdrel, ses

Novembre 1959

Seigneurs, les **AUDREN de KERDREL**, vivaient à ce moment au Château de Troménec en LANDUNVEZ et le Manoir n'était provisoirement habité que par une vieille Dame, presque octogénaire, **Guillemette de LAUNAY**, veuve de **François AUDREN de PRATMEUR**, qui achevait paisiblement d'y mourir. Il en était de même d'ailleurs du Manoir de Mescaradec, propriété des mineurs **du MESCAM**, fils des anciens Seigneurs, qui n'y résidaient guère. Chose curieuse, Mescaradec, qui cessa d'être habité noblement dès le milieu du XVII^e siècle, a conservé presque jusqu'à nos jours son colombier (preuve d'authentique noblesse), qui n'a disparu que tout récemment..

D'autres modestes manoirs, comme Kergarrec et Kéringar (2) hébergeaient aussi, à l'époque leurs derniers Seigneurs, peu fortunés, mais ils n'allaient pas tarder à tomber en quenouille. Toutes ces familles nobles, avec le clergé et les rares familles aisées de la bourgeoisie et de la paysannerie locales, allaient trouver à exercer la vertu de charité au cours de la terrible famine de 1662. Le froment, le seigle, l'orge, le blé noir (il n'y eut pas du tout d'avoine) furent cette année presque introuvables et à des prix prohibitifs. Dieu merci, grâce aux efforts de tous, on pût en faire venir par mer et nos infortunés ancêtres purent tenir jusqu'à la récolte suivante.

Y. NICOLAS.

(1) Le Recteur de LANNILIS, qui l'estimait beaucoup, lui consacra une ode latine dont voici la traduction littérale : « *Qui que tu sois, frère, ne te fie pas à la prospérité. Une mort inopinée n'épargne pas les hommes illustres. Si le courage avait pu éviter les flèches de la mort, celui-ci eût été digne de vivre toujours. Si Thémis, aidée de Mars, avait pu conserver là vie, crois-moi, jamais celui-ci ne serait mort* ».

(2) **Catherine de KERODIOU**, petite-fille de **Catherine de PENHOADIC** dame douairière de Coatzunval (en Ploudaniel), mourut à Kéringar de la bibette le 15 septembre 1673, à l'âge de 60 ans.

BRIS DE VITRE EN L'EGLISE DE LANNILIS

(25 avril 1665)

Fatigué de lutter contre les intrusions seigneuriales dans l'administration paroissiale, l'abbé **MERIEN** avait donné sa démission de Recteur à la fin de l'année 1660 pour se retirer à Lesneven où il allait vaquer désormais aux soins de sa propre âme (*privatae pietati vacaturus*). En partant, il confiait la paroisse de Lannilis à son premier vicaire (qu'on appelait alors le Curé, an Aotrou Kuré), l'abbé **Yves GOURLAY**, depuis plusieurs années dans la paroisse, mais qui n'en deviendra le Recteur officiel que plusieurs mois plus tard. Celui-ci s'en jugeait très *indigne* (*aliorum curam commisit inhi indignissimo*). Aussi écrit-il en tête de ses actes de 1661 ces mots révélateurs : « *Nova poena, nova cura, novus terroe, novus annus mihi incipit forte et ultimus 1661* » (*Cette année 1661 va être pour moi une nouvelle peine, un nouveau souci, une nouvelle frayeur, peut-être aussi, sera-t-elle la dernière*). En réalité l'abbé Gourlay devait passer encore 16 ans dans notre paroisse et connaître effectivement bien des soucis.

Avant d'étudier en détail son action de pasteur, nous allons nous pencher sur un conflit aigu qui opposa violemment sous son rectorat deux familles nobles de la paroisse: les Kerouartz de la Motte et les Bellingant de Kerbabu (1).,

L'origine du conflit vint de la pose d'armoiries de M. de la Motte-Kerouartz en l'Eglise Paroissiale en mars 1665. Jusque là, en effet, la famille de la Motte n'avait pas ses armes dans l'Eglise comme les autres Seigneurs de la paroisse. Jean de la Motte-Kerouartz voulut remédier à cette lacune. Il fit donc placer trois écussons avec une couronne de Baron dans une « *vistue et lucarne de vers blanc* » (sic), du côté de l'Evangile près du Crucifix qui se trouvait en dehors du chœur. Cette vitre avait été établie pour donner du jour au dit Crucifix et jusqu'alors on n'y avait jamais vu d'armes. Cette « *novalité* » eut le don de déplaire profondément à la famille de Kerbabu, dont l'un des parents, M. de Kérilly, avait été quelques temps auparavant « *maltraité* » par M. de la Motte-Kerouartz et ses cadets. Dame Amie de Perrien, veuve d'Olivier de Bellingant manda donc au Manoir de Kerbabu le mercredi 23 avril 1665 sa belle-soeur Jeanne de Bellingant, Dame Guillou, qui habitait le manoir de Kérilly, en Plouguerneau. Celle-ci vint, accompagnée de ses deux fils, Jacques et Jean Guillou et de M. de Tropont-Perrien, cousin de Mine de Kerbabu. Au cours du conciliabule, il fut décidé, malgré l'avis de Mme de Kerbabu, opposée aux méthodes violentes, que les Kérilly iraient briser les armoiries nouvellement placées par les de la Motte-Kerouartz dans l'Eglise de Lannilis. Ils devaient se faire accompagner d'un domestique, Jean Marchaland. Le lendemain, jeudi 24, une nouvelle réunion eut lieu à Kerbabu, dont fut témoin une demoiselle Fayet, de Troménec, en Landéda. Après la collation qui fut servie dans le jardin, Madame de Kérilly, ses fils et le sieur Marchaland se rendirent au Bourg de Lannilis. Mme de Kerilly rencontra le Recteur près du presbytère et elle lui dit qu'elle était venue de Plouguerneau pour voir son Procureur. Elle entra peu après à l'Eglise où elle fut rejointe par son fils, Jacques Guillou et Marchaland. Son fils lui demanda de lui indiquer la vitre à briser. Prise sans doute de peur devant le geste qui allait s'accomplir, Madame de Kerilly refusa et le fils « *entra dans une grande colère* ». L'affaire fut remise et Jacquet Guillou dût avoir recours à la femme du cuisinier de Kerbabu pour reconnaître la vitre qu'il devait briser. Le lendemain Jacques Guillou revint à l'Eglise, accompagné de son frère Jean, de M. de Tropont-Perrien et du sieur Marchaland. « *En plein jour* », ils mirent en miettes les armoiries de M. de la Motte (vendredi 25 avril 1665).

Décembre 1959

Le samedi les Kerilly et M. de Tropont se retrouvèrent au Manoir de Kerbabu vers 6 heures du matin. Madame de Kerbabu, mécontente de leur action faite sans sa permission, ne voulut pas tout d'abord les recevoir. Finalement elle leur fit servir cependant une collation dans le Mail et les invita ensuite à dîner au Manoir. A chacun elle remit en outre un écu (2), soit la valeur de 3 francs or de l'époque.

L'affaire fit naturellement beaucoup de bruit et nous verrons le mois prochain quelle fut la réaction de la famille de la Motte-Kérouartz.

Y. NICOLAS.

(1) Les faits que nous racontons sont extraits des Archives du Manoir de Kerbabu, actuellement à Quimper et sont corroborés quant aux dates et aux personnages par les Archives Municipales.

(2) Au moment des faits (1665), Jacques **Guillou**, sieur de Kérilly, n'avait que 18 ans. Il fit carrière dans la Marine Royale et séjourna en particulier à Toulon. Etant venu voir sa tante, la douairière Anne de Perrien, au manoir de Kerbabu, à la fin de soir temps dans la Marine, il y mourut subitement le 26 mai 1674; âgé seulement de 27 ans. Il fut enterré le lendemain dimanche en la Chapelle de Trobéro, sous l'autel de St-Joseph.

L'EXPEDITION NOCTURNE DU 1er MAI 1665

Le bris des vitres armoriées de M. de la Motte-Kérouartz en l'Eglise paroissiale le vendredi 25 avril 1665, provoqua naturellement une vive irritation à la Motte contre les Kerbabu. Le maître de céans, Jean de Kerouartz, époux de Louise Le Nobletz, résolut de riposter à cet acte d'hostilité par une action semblable. Il prit conseil de sa famille, en particulier de son oncle, Claude de Kerouartz, Seigneur de Basseville (1) et de son frère, l'abbé Urbain de Kerouartz, recteur de Logonna-Daoulas. Tous deux furent d'avis qu'il était impossible de laisser impuni un tel affront fait à leur famille et il fut décidé que les armoiries des Kerbabu qui se trouvaient dans les vitres dominant la chapelle familiale de cette maison en l'Eglise Paroissiale seraient à leur tour, brisées.

L'expédition eut lieu dans la nuit du 1er au 2 mai 1665. Elle comprenait, outre Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte, son oncle, Claude et son frère, le Recteur de Logonna, ainsi qu'un des laquais de la Motte, surnommé Papillon et plusieurs autres personnes qui ne furent pas reconnues « *obstant l'obscurité de la nuit* ». Il pouvait être près de minuit lorsque les conjurés arrivèrent au Bourg. Papillon fut détaché pour aller frapper à la porte du bedeau, Yves Salaün, l'invitant à se lever pour ouvrir la porte de l'Eglise. Le prétexte invoqué était que M. de Kermao, frère et hôte de M. de la Motte (François de Kerouartz, Seigneur de Kermao en Hanvec) était à toute extrémité (2) et qu'on allait lui administrer les derniers sacrements. Le fait pouvait paraître d'autant plus vraisemblable que chacun savait à Lannilis que M. de Kermao était très malade. Salaün se leva et dit à Papillon que le Recteur aussi avait une clef et qu'il n'y avait qu'à la lui demander. Papillon répondit que le Recteur lui avait affirmé avoir égaré sa clef. Maugréant, le bedeau dût donc se résigner à sortir. A peine arrivé près de, l'Eglise, le Prieur de Logonna le prit au collet, lui arracha la clef des mains et ouvrit la porte Nord du sanctuaire. Il y pénétra, accompagné de Papillon et du cuisinier de la Motte. Avec l'aide de celui-ci, il brisa le banc des Kerbabu situé entre leur chapelle et celle de la famille de Tréfily. Et tandis qu'il emportait les copeaux dans le cimetière, Papillon s'employait à détruire les écussons des Kerbabu dans les vitres de leur chapelle. L'opération terminée, l'Eglise fut fermée et la clef remise à Salaün qui, tout interloqué, s'empressa de rentrer chez lui. A sa porte, il rencontra M. de la Motte ainsi que Basseville et plusieurs autres qu'il ne pût reconnaître. M. de la Motte lui reprocha d'avoir tant tardé à donner la clef et lui défendit de rien dire de ce qui avait vu.

Pendant que Salaün se recouchait encore tout ému du spectacle auquel il avait assisté, la troupe de M. de la Motte descendait jusqu'à Trobéroù où, ayant pénétré dans la chapelle, elle brisa également les armoiries des Kerbabu dans la maîtresse vitre.

Bien entendu, la nouvelle courut vite la paroisse, surtout le dimanche 3 mai, où les paroissiens venus aux offices purent constater de visu le résultat de l'expédition. Sur plainte des Kerbabu, le Présidial de Quimper fit procéder à une sérieuse enquête, après avoir intimé au Recteur de Lannilis l'ordre de publier en chaire un « *monitoire* », c'est-à-dire un avertissement aux fidèles d'avoir à déclarer sous peine de « *demeurer sous les censures ecclésiastiques* » tout ce qu'ils connaissaient de l'affaire. Et le 24 juillet (près de 3 mois après l'expédition, les choses n'allaient pas vite à l'époque) arrivait à Lannilis un personnage important, l'écuyer **François Le Goazré**, sieur de Guélégan, doyen des Conseillers du Présidial, accompagné d'un commis au greffe », Maître Jean Le Doux. Tous deux « prirent logement » dans le meilleur Hôtel de notre Bourg, alors tenu par Maître Claude Maniou (3). Et le lendemain, 25 juillet, commença l'interrogatoire des 14 témoins appelés à déposer.

Décembre 1959

Le premier appelé fut naturellement le « sonneur de cloches », ar c'hloc'her, Yves Salaün. Né à Lannilis le 16 mars 1624, il était dans toute la force de ses 41 ans. Depuis 26 ans il exerçait dans notre paroisse les fonctions de bedeau. Contrairement à sa femme, Eléonore Morvan, âgée seulement de 25 ans, qui sera également appelée à témoigner, il savait parfaitement lire et écrire, ce qui n'était pas tellement commun à l'époque. Fort ennuyé d'avoir été mêlé malgré lui à une affaire qui mettait aux prises deux puissantes familles de la noblesse locale, il était allé, après la publication du monitoire et sur les conseils de M. de la Motte à qui il avait confié son anxiété, consulter deux Pères Cordeliers (Franciscains) au Couvent de Notre-Dame des Anges à l'Aber-Wrach. Ceux-ci avaient été affirmatifs : il était obligé de dire la vérité sous peine de faute grave.

Yves Salaün fit donc une déposition très sincère de tout ce qu'il avait vu dans la nuit agitée du 1er au 2 mai. Le greffier la lui lut ensuite par deux fois intégralement et le pria de la signer, ce qu'il fit sans difficulté. Et l'on passe au 2e témoin « *Olivier Le Quéré, maistre maçon, demeurant au village de Kermeur, en la paroisse de Lannilis, témoin juré* ».

(A suivre) Y. NICOLAS.

(1) Claude de Kérouartz, dit Basseville, était né à la Motte le 15 août 1610 et était filleul de Claude de Penhoadic, de la famille de Kéringar et de Jeanne de Kéraldanet, dame du Nodé Vras

(2) François de Kérouartz, qui demeurait à Hanvec, venait souvent chez son frère à la Motte pour changer d'air. Très faible de santé, il vécut cependant encore 8 ans après cette expédition à laquelle il n'avait d'ailleurs pas participé. Il mourut à la Motte et fut enterré à Lannilis le 11 mai 1673. M. de la Motte hérita de ses biens.

(3) Lannilis possédait en 1665 au moins deux bonnes « hostelleries », celle des « 3 Rois » (actuellement charcuterie Pronost, Place Leclerc) et celle de la « Tête Noire », rue de la Fontaine, autrefois nommée rue des Bons Vivants. C'est sans doute l'une de ces deux maisons que dirigeait Claude Maniou. Celui-ci devait mourir 5 ans plus tard, 25 décembre 1670.

Janvier 1960

L'expédition nocturne du 1er Mai 1665

(Suite)

Ollivier **Le Quéré**, maître maçon à Kerveur, n'avait que 21 ans. Assistant à la Grand'Messe en notre Eglise, il avait entendu le Recteur lire le fameux Monitoire, rédigé par les Juges locaux après les incidents du 1er mai. Bon chrétien et ne voulant pas « *demeurer sous les sentences ecclésiastiques* », il était donc venu faire sa déclaration le 24 juillet devant le représentant du Présidial. Il raconta que, s'étant rendu pour affaires au Presbytère dans les derniers jours d'avril, il y avait reçu des confidences de la bonne, Louise Mercier, qui, quelques jours auparavant avait surpris une conversation entre le Recteur et l'abbé Urbain de Kérouartz, prieur de Logonna, alors en visite chez son frère à la Motte. Le Recteur de Logonna avait dit que l'Eglise de Lannilis était « *trop trouble* » et qu'il fallait y faire des « *fenêtres* » et briser des vitres armoriées pour « *donner du jour* ».

Quéré avait pu constater le dimanche 3 mai qu'effectivement des vitres avaient été brisées, mais il s'empessa d'ajouter qu'il ignorait complètement par qui. Les enquêteurs lui firent signer sa déposition et s'arrêtèrent ce premier jour à ces deux premiers témoins.

Le lendemain 25 juillet, comparurent 11 autres personnes, parmi lesquelles 2 prêtres, les abbés Jean **Léon** et Jean **Maison**, 2 nobles, Mme **de Kerdrel de Pratmeur** née Guillemette de Launay, âgée de 80 ans, qui demeurait au manoir de Kerdrel et **David du Bois**, le notaire royal, qui résidait au manoir de Kérosven (1), ainsi que 7 autres témoins : Isabelle **Marsiou**, épouse de Maître Vincent **Salaün**, 23 ans, du bourg, Eléonore **Morvan**, 25 ans, l'épouse illettrée du bedeau, Guillemette **Guiriec**, illettrée, 25 ans, de Kéravel, Fiacre **Caberen**, épouse de Robert **Le Millour**, du Bourg, 68 ans, qui, également illettrée, déposa en « *vulgaire langage breton* », Claude **Riou**, gosse de 10 ans, du Bourg, qui n'allait sans doute pas à la petite école alors existante à Lannilis, puisque lui non plus ne savait pas signer, le marchand de vin Jean **Henry**, 27 ans, du Bourg, qui signa et, enfin, Françoise **Poulmarc'h**, femme de Jean Gouriou, 25 ans, du Bourg, illettrée. Ainsi sur 7 personnes du peuple, deux seulement furent capables de signer leur déposition (2). Avant de déposer, tous, même le petit Claude Riou, avaient juré de dire la vérité. Les deux prêtres, eux, avaient été priés de jurer « *sur les saints ordres après avoir mis la main sur l'estomac* ». Deux seulement de ces dépositions présentèrent un certain intérêt, celles du petit Riou et de Françoise Poulmarc'h. Claude Riou, étant allé chercher du bois, avait trouvé dans « *un parc proche du Bourg* » des copeaux et pièces d'un vieux banc qu'il avait ramenés à la maison avec « *d'autres bois* ». Il apprit alors que c'était là les planches d'un banc « *rompu en l'Eglise la nuit précédente* ». Il ajouta qu'on accusait Papillon « *le lacquais du Sieur de la Motte* » d'être l'auteur du bris. Ignorant le français, le petit Claude avait fait toute sa déposition en breton. Quant à Françoise Poulmarc'h, elle avait été avec son mari, Jean Gouriou, témoin partiel de l'affaire. En effet, ce jeune ménage s'était rendu à Brest le 1er mai et était rentré tard à Lannilis, entre onze heures et minuit. Françoise n'était pas encore couchée lorsqu'elle entendit un grand bruit dans l'Eglise. Elle alla ouvrir la porte de sa maison « *pour savoir ce que c'estoit* ». Elle vit deux personnes habillées de noir ou de brun sortir de l'Eglise et se diriger vers sa maison. Aussitôt elle ferma précipitamment sa porte de peur d'être « *maltraitée* ». Elle ne pût pas donner de plus amples précisions mais affirma que la rumeur publique accusait M. de la Motte et ses domestiques d'être les auteurs du méfait.

Le 26 juillet, 3^e et dernier jour de l'enquête, fut entendu le quatorzième qui devait être aussi le dernier témoin. Voisin du ménage Gouriou-Poulmarc'h, François **Le Roy**, 30 ans, avait été réveillé vers minuit par Françoise Poulmarc'h qui, de retour de Brest, désirait avoir du feu (3).

Janvier 1960

C'est alors qu'il entendit lui aussi un grand bruit dans l'Eglise, comme s'il y avait eu des charpentiers à y travailler. Il s'empressa de fermer sa porte et se mit à la fenêtre en observation. Il aperçut un homme portant une lanterne qui allait et venait de l'Eglise vers le presbytère puis cinq ou six personnes qui sortaient de l'Eglise, dont l'une portait un « *faix de copeaux* » et se dirigeait vers une ruelle proche. Il entendit aussi les conversations des noctambules. Le lendemain il se hâta d'aller voir ce qui s'était passé et put constater les dégâts.

Ayant terminé leur enquête, les deux délégués du Présidial rentraient à Quimper dès le 27 juillet. Ils avaient acquis la certitude que la famille de la Motte était l'auteur du bris des vitres armoriées de la famille de Kerbabu et qu'il s'agissait la d'une revanche, les Kerbabu ayant auparavant brisé les armoiries des Kérouartz de la Motte.

2 jours plus tard, 29 juillet 1665, Le Procureur du Roi, **L'Honoré**, assignait à comparaître devant lui quatre inculpés : Jean de Kérouartz, Seigneur de la Motte, l'abbé Urbain de Kérouartz, recteur de Logonna, M. de Kerouartz, Seigneur de Basseville, leur oncle et enfin le laquais Papillon.

N'ayant pas pu pour le moment consulter les Archives du Présidial de Quimper, si du moins elles existent, nous ignorons quelle fut la conclusion de cette ténébreuse affaire mais ici aussi le temps fit son oeuvre et quelques années plus tard, La Motte et Kerbabu étaient réconciliés (4).

(1) **David du Bois** résida à Kérosven pendant 50 ans, de 1620 à sa mort, 9 mai 1670. Le 30 avril 1662 il fit une fondation en la chapelle de Trobéro d'une messe matinale tous les dimanches avec « De Profundis » pour les défunts, plus deux services, l'un en l'Eglise de Lannilis le jour de la Toussaint, l'autre à Trobéro le jour de la Nativité de la Ste Vierge. Cette fondation était basée sur des pièces de terres situées à Pellan, fief de Mescaradec, et à Kersalou (en Landéda) du fief de Kéringar. Ces terres étaient louées en 1662 au cultivateur Hervé Calvez pour, par an, 19 livres 10 sols et 3 journées de charrois en Août.

(2) En 1665 les « petites écoles » existaient déjà à Lannilis. Outre les prêtres qui enseignaient surtout le catéchisme, en civil Tanguy **Gardic**, apprenait à lire, à écrire et à compter dans la chapelle St-Michel, située près de l'Eglise, dans la partie du Cimetière occupée actuellement par la rue de la Mairie. Il mourra le 13 mai 1702, âgé de 76 ans, toujours qualifié de maître d'école. En 1705, dans la chapelle de Poulfougou, Marie **Mazé**, 40 ans, non mariée, faisait classe aux fillettes du quartier.

(3) A l'époque les « allumettes chimiques » n'étaient pas encore connues et lorsqu'on n'avait plus de feu il fallait aller chez le voisin chercher un peu de braise. Le Roy et le ménage Gouriou-Poulmarch habitaient l'une ou l'autre des maisons situées entre le n° 2 (Boucherie Le Ven) et le n° 8 (maison Quénéa), de l'actuelle rue de la Mairie.

(4) 30 ans plus tard la réconciliation était totale et le 29 septembre 1697 la fille aînée de Kerbabu, Catherine Elisabeth de Bellingant, et le fils aîné de la Motte, Jean-François Toussaint de Kérouartz, étaient marraine et parrain d'une cloche, prénommée Catherine Elisabeth et destinée à la chapelle St-Sébastien.

Y. NICOLAS.

Février 1960

Le rectorat de l'Abbé Yves GOURLAY

(1662 - 1677)

Originaire de Dinéault, l'abbé **Yves GOURLAY** avait été pendant plusieurs années, curé de Lannilis (c'est-à-dire vicaire). Il en devint le Recteur en 1662 à la démission de l'abbé **Merien**. Il se montra plein d'énergie. Ecrivain et orateur remarquable, il sût faire valoir les droits de son Eglise devant les empiètements seigneuriaux. Réussit-il à rétablir l'ordre dans sa paroisse? En grande partie sans doute, mais il dût admettre de voir maintes cérémonies se célébrer dans les chapelles, en particulier à Trobéro. Grâce au concours de la Marquise douairière de Kerouartz, Catherine **du Lys**, il pût établir à Lannilis la confrérie du Saint-Sacrement.

Bien que notre paroisse ne fut pas à l'époque siège d'un doyenné, l'abbé Gourlay semble avoir joui d'un grand prestige près de ses confrères du voisinage. C'est lui qui préside leurs funérailles. Ainsi aux obsèques de l'abbé Charles Vivien, recteur de Plouguerneau, décédé le 15 avril 1670, où notre Recteur est assisté de prêtres lannilisiens, les abbés Yves Simon, Jean Le Roch, Guillaume Perchirin et aussi d'un diacre de notre paroisse, l'abbé Jean Jousset.

L'année suivante, lorsque meurt le Recteur de Landéda, l'abbé Nicolas **Le Dall** (15 mars 1671), c'est encore l'abbé Gourlay qui préside l'enterrement, entouré de prêtres de Lannilis, les abbés Guillaume Perchirin, Olivier Nuz, Yves Simon et Jean Madec. Sous son pastorat et celui de son successeur, se célèbrent plusieurs mariages dans les chapelles de quartiers, non seulement à Trobéro, mais aussi à Notre-Dame de Poulfougou, St-Guérolé de Kéringar, St-Yves du Bergot, etc... Citons-en quelques-uns. Le 27 septembre 1677, à Kéringar, François Thomas, veuf de Sébastienne Tournellec, épouse Pelleteur, tous deux sont de Lannilis. Le 10 janvier 1678, à Bergot, Jacques Lunven épouse Anne Gouez. Le 15 mai 1679, à Trobéro, Julienne du Bois, dame de Kérosven, convole avec Jean de Lansulien, du manoir de Pénanrun en Quimerc'h, évêché de Cornouailles. 5 ans auparavant, le 26 avril 1674, Trobéro avait été le théâtre d'un mariage encore plus huppé, celui de **Louise-Gabrielle de Bellingant**, fille de Kerbabu, avec le Chevalier **Charles-Claude de Kerléan**, riche seigneur de Plourin. L'abbé Gourlay, lui-même avait béni le mariage, assisté de deux de ses prêtres, les abbés Guillaume **Perchirin** et Guillaume **Léon**, ce qui semble indiquer que les relations étaient devenues meilleures entre le presbytère et Kerbabu.

Crime ou accident ? L'année 1675 fut marquée à Lannilis par une mort violente. Le dimanche 14 juillet, un cabaretier de notre Bourg, Robert **Sannal**, dit Desboule, âgé d'environ 40 ans, «reçut. un coup de fusil », de Jacques **Firon**, serrurier également à Lannilis. Il reçut l'absolution qu'il «*demanda par signe seulement, ne pouvant parler* » et aussi l'extrême-onction. Il fut enterré le lendemain dans une tombe qui appartenait aux Léon de Kéradanet, avec l'autorisation de ceux-ci. L'enquête faite par les juges locaux de la Juridiction du Châtel ne nous dit pas s'il y avait eu assassinat ou simple accident. En tout cas, la veuve de Robert Sannal, Marie Boussanges, ne resta pas longtemps inconsolée, puisqu'un mois plus tard, le 19 août, elle épousa dans notre Eglise, un « *mineur d'âge* », François Le Borgne, originaire de Tréouergat mais résidant à Lannilis depuis 5 ans.

Durant son pastorat, l'abbé Gourlay assista à leurs derniers moments plusieurs paroissiens de marque. Citons : Anne de Penandreff, douairière de Kermoisan, morte au bourg le 22 janvier 1672 (70 ans), Jeanne du Bois, dame de Mescollé, décédée également au bourg, le 24 février 1672, 75 ans, enterrée dans l'Eglise sous l'escabeau de Messieurs de Kerdrel, vis-à-vis de l'autel de Saint Yves, l'écuyer Jean Touronce, jeune homme de grande espérance, mort à 20

Février 1960

ans au Gorréquér (24 mars 1672); le notaire royal, Maître **Pierre Bernard**, décédé le 30 décembre, de la même année. Il perdit aussi l'un de ses prêtres, l'abbé Jean Léon, qui mourut à 57 ans, le dimanche de la Pentecôte, 21 mai 1673.

Après 15 ans de rectorat, l'abbé Yves Gourlay s'éteignit paisiblement dans son presbytère le 6 avril 1677.

Y. NICOLAS.

Un Lannilisien, Mousquetaire de Louis XIV

Avant de passer au successeur de l'abbé Gourlay, l'abbé **Alain Madec**, dont le pastorat à Lannilis sera court (1677-1682), nous allons consacrer quelques lignes à un vaillant soldat de chez nous, né à cette époque et qui servit glorieusement dans les armées du Roi-Soleil : **Jean-Claude Audren de Kerdrel (1)**.

Il naquit en 1680 au manoir de Troménec en Landunvez où les AUDREN de KERDREL se fixèrent pendant 2 générations, mais il résida souvent à Lannilis, soit à Kerdrel soit surtout au Gorréquéar où il vint après son mariage. A 21 ans, en 1791, il entra au service du Roi Louis XIV et il devait servir 7 ans dans les Mousquetaires. Il prit part à la désastreuse campagne des Flandres et fut fait prisonnier par les troupes de Marlborough, à la bataille de Ramillies (23 mai 1706). 6 mois plus tard, le 23 novembre, les Hollandais lui accordèrent un congé de 4 mois à passer dans sa famille, mais grâce à un échange de prisonniers il n'eut pas à retourner en captivité. L'été de 1707 devait apporter au jeune mousquetaire d'abord un grand deuil puis une vive joie. Le 27 juillet, en effet, il perdait son père, Claude Jean AUDREN de KERDREL, seigneur de Kerdrel, du Nodé Vras, de Leur al Lemen et autres lieux, qui fut inhumé au choeur de notre Eglise. Un mois plus tard, le 6 septembre, Lannilis était le théâtre d'un grand mariage. Le glorieux blessé de Ramillies épousait en notre Eglise la fille du Seigneur de Gorréquéar, **Elisabeth TOURONCE**. Toutes les grandes familles des environs assistaient à cet hymen qui fut béni par le frère du nouveau marié, l'abbé Sébastien de KERDREL, tandis que la messe était dite par l'oncle de la mariée, l'abbé Olivier TOURONCE.

Malheureusement la santé de Jean-Claude de Kerdrel était restée ébranlée par les blessures reçues à Ramillies. Le 4 avril 1708, à l'Hôtel des Mousquetaires du Roi à Paris, il obtenait un certificat rédigé par le chirurgien major de la seconde Compagnie des Mousquetaires, certificat que n'eut pas désavoué Diafoirus. On lui défendait d'aller à cheval, et même en voiture car *« il lui est survenu un crachement de sang assez considérable que je n'ai attribué qu'à l'irritation que les pointes aigues qu'il a dans le bras font aux petits vaisseaux, qui, irrités et même percés, ne manquent pas de laisser écouler leur liqueur, laquelle rentre dans les vaisseaux d'une autre nature et est ensuite repoussée vers le poulmont (sic), qui s'en débarasse par les voies les plus commodes comme la bouche » !!!*

Après cette docte consultation, le militaire fut renvoyé dans ses foyers le 5 mai 1708. Il retrouva sa femme au manoir de Gorréquéar qui était alors entouré de grands bois s'étendant sur la plus grande partie des Rues actuelles de la Mairie et de la Gare. Malgré ses graves blessures, il pût vivre encore 20 ans, partageant son temps entre Gorréquéar, Kerdrel et aussi le presbytère de Plouzané dont son frère Sébastien était Recteur. Le 23 avril 1713, il voyait mourir au Gorréquéar, son jeune beau-frère de 24 ans, Messire Joseph-François-René TOURONCE, chevalier, seigneur du dit lieu. Il eut 3 enfants dont seul survécut, Pierre-Michel, né le 10 mai 1714, qui devait être le père de l'héroïque Comte de Kerdrel dont la conduite fut si noble sous la Terreur (2).

Jean-Claude de Kerdrel mourut en 1727 à 47 ans, au presbytère de Plouzané, assisté par son frère le Recteur. Il fut inhumé à l'Eglise tréviale de Loc-Maria-Plouzané, Sa veuve, Elisabeth Touronce, devait survivre 37 ans à son mari. Elle mourut au manoir de Kerdrel le 13 décembre 1764.

Mars 1960

(1) Notre mousquetaire était fils de Claude-Jean AUDREN de Kerdrel et de Marie-Louise LEROUGE de Kergoulouarn dont le mariage avait été célébré le 9 novembre 1673 dans la chapelle du manoir de Kergoulouarn, en Plouvorn. Outre Jean-Claude, 3 autres enfants devaient naître de cette union, Sébastien qui devint prêtre et recteur de Plouzané; Anne-Claude qui se fit Ursuline à St-Pol de Léon et Marie-Louise qui épousa René DENIS, seigneur de LESMEL, en Plouguerneau et fut la grand'mère de Mgr de Poulpiquet, futur évêque de Quimper.

(2) Nous avons l'intention de nous étendre plus tard sur ce vaillant Comte de Kerdrel qui est le trisaïeul de **Mlle Jeanne de Kerdrel** et de M. **Michel de Poulpiquet** et dont le portrait peint le représentant en lieutenant des Maréchaux de France, se trouve dans les salons de Gorréquér et du Roual.

Y. NICOLAS.

Avril 1960

L'Abbé Alain MADEC (1611-1681)

Le Recteur qui succéda à l'abbé **GOURLAY**, l'abbé **Alain MADEC**, était l'un des prêtres les plus distingués du diocèse de Léon. Il ne gouverna notre paroisse que pendant quatre ans et dû s'absenter assez souvent, ayant été appelé dès le début de son ministère dans notre paroisse à prendre la direction du Séminaire que l'Evêque de Léon désirait établir dans sa ville épiscopale.

Malgré la double charge qu'il assumait pendant une bonne partie des 4 ans qu'il fut titulaire de notre paroisse, l'abbé Alain MADEC s'occupait avec zèle de LANNILIS. C'est lui qui, en 1678, fit donner à nos compatriotes la première grande mission paroissiale dont le président fut l'abbé QUEMENEUR, un Breton, qui avait été nommé premier Supérieur du Séminaire de Léon, le 9 juin. 1677 (1)... Le Bienheureux **Père Maunoir** était encore en vie, mais il ne participa pas à la Mission de LANNILIS à laquelle travaillèrent de nombreux prêtres. Le presbytère étant très exigu, les Missionnaires furent nourris et hébergés au Manoir de Gorréquéar par la pieuse famille des TOURONCE. C'est sans doute à la clôture de cette Mission que fut érigée la « Croix de Mission », au haut du Douric sur l'ancienne route qui, par le Roual menait à Tréglonou. Elle s'y voyait encore vers 1830. Vers cette époque elle fut transférée sur la route de LESNEVEN entre Kérosven et Kérazan. C'est la belle Croix que l'on voit encore dans un enclos et que les habitants appellent la « Croix de l'Image ».

L'abbé Alain MADEC ne tarda pas à succéder à l'abbé **QUEMENEUR** à la tête du Séminaire de Léon (2). Pendant son absence notre paroisse était dirigée par ses adjoints, les abbés François **MEAR** et Alain **LE GALL**, qui avaient les titres de Curé et de Sous-Curé, nous dirions aujourd'hui premier et deuxième vicaire. Mais l'abbé **MEAR**, lui-même, fut appelé à St-POL pour aider l'abbé MADEC dans la direction du Séminaire que Monseigneur, leur confia officiellement le 19 novembre 1681. L'abbé MADEC donna cette même année sa démission de Recteur de LANNILIS. En 1682, l'Evêque ayant appelé les Lazaristes à prendre la direction du Séminaire, l'abbé MADEC fut nommé Supérieur du Séminaire des Aumôniers de Marine au FOLGOET où il resta 5 ans. En 1687, le Séminaire de la Marine fut confié aux Jésuites et, si nous en croyons M. de Kerdanet, l'abbé MADEC partit pour les missions de Chine où il aurait eu la consolation d'assister à ses derniers moments son ami, Mgr **QUEMENEUR**. Il est cependant possible que M. de Kerdanet se soit trompé, car les Archivistes des Missions Etrangères et des Lazaristes auxquels j'ai écrit m'ont aimablement répondu en m'affirmant que l'abbé MADEC n'avait pas fait partie de leurs Sociétés, les seules pratiquement à avoir eu à cette époque des missionnaires français en Chine. L'archiviste des Lazaristes est allé plus loin. Il a bien voulu consulter pour moi la liste, générale des missionnaires français de cette époque et n'a nulle part trouvé mention de l'abbé MADEC. Pour ma part donc je pense que celui-ci n'a pas pu réaliser son projet de partir pour la Chine et peut-être est-il simplement mort recteur dans notre Basse-Bretagne puisqu'un Alain MADEC est signalé en 1692 comme Recteur de QUILBIGNON et RECOUVRANCE, près Brest.

(A suivre). Y.NICOLAS

(1) L'abbé Louis QUEMENEUR, né à Brest en 1644, ne tarda pas à abandonner le Supérieurat du Séminaire de Léon pour entrer au Séminaire des Missions Etrangères à Paris. Il partit pour la Chine le 6 avril 1682 et arriva au terme de son voyage trois ans plus tard en 1685. Il exerça son ministère à la procure de Canton, puis dans la province du Kouang-Tong, Fo-Kien, et Tche-Kiang. Promu à l'épiscopat le 13 août 1697, Mgr QUEMENEUR fut sacré à PARIS

Avril 1960

l'année suivante et repartit pour l'Extrême-Orient en 1699. Il mourut en Chine le 17 novembre 1704.

(2) La paroisse de LANNILIS se signala par sa générosité à l'égard du nouveau Séminaire de Léon. Nous citerons ici simplement deux legs de nos compatriotes. Le 21 juillet 1679, l'abbé **Guillaume PERHIRIN**, prêtre originaire de LANNILIS et y résidant, « *transporte à l'Evêque de Léon les droits de créance qu'il porte sur le sieur Paul-François-Xavier de Kérouartz* » pour aider notamment à l'aménagement du Séminaire et au soulagement des pauvres étudiants. Le 16 janvier 1681, l'abbé **Jean du Bois**, sieur de Lanano, fils de l'ancien seigneurie .Kérosven, acolyte, malade en sa chambre au Séminaire de Léon, lègue 206 livres de rente au Séminaire, à condition qu'y soient nourris deux étudiants originaires de sa région natale. Ceux-ci devront avoir fait leurs humanités, entendre et expliquer facilement le latin. Ils devront pendant leur séjour au Séminaire offrir leurs prières et communions pour le repos de l'âme du donateur et la conversion des plus grands pêcheurs. L'abbé du Bois demandait en outre que ces étudiants célèbrent 30 messes à ses intentions dans l'année qui suivrait leur prêtrise. Il désirait enfin que son exécuteur testamentaire, le Recteur de Kernilis, avertît de sa mort le Séminaire de St-Magloire, à Paris où le jeune Séminariste de Kérosven avait passé 4 ans. L'abbé du Bois mourut au Séminaire de Léon et fut inhumé en l'Eglise du Kreisker.

Mai 1960

L'ABBÉ ALAIN CARIOU (1682-1709)

A la démission de l'abbé **MADEC**, la paroisse de LANNILIS échet à l'abbé **Alain CARIOU** qui devait avoir un long pastorat de 27 ans (1682.1709). Originaire de Commana, c'était un homme d'une grande piété qui exerça une profonde action dans notre paroisse.

Le début de son ministère fut chargé de lourds soucis que vint encore aggraver l'obstruction du tracassier Seigneur de Kerbabu, Messire Jean-Baptiste de BELLINGANT. Sans doute en arrivant à LANNILIS n'était-il pas sans savoir les ennuis qu'avaient éprouvés ses prédécesseurs de la part de cette puissante famille. Jusqu'en novembre 1683, cependant, les relations furent bonnes avec les BELLINGANT. Le 22 de ce mois, le Recteur assistait au compte-rendu fait au Seigneur de Kerbabu par le trésorier de la paroisse, François **THOMAS** et concernant la desserte des fondations en la chapelle de Trobérou. C'était là reconnaître implicitement les droits de fondateur de ce Seigneur sur ladite chapelle. Mais les BELLINGANT étaient des gens pointilleux et susceptibles et ils allaient le montrer dès le début de l'année suivante en s'opposant violemment au Recteur.

Le différend provint de la décision du Corps Politique de faire restaurer le presbytère. Depuis l'année 1613, où l'abbé **L'HOSTIS** était venu de sa ferme natale habiter la maison presbytérale, celle-ci n'avait guère subi de réparations et en 1683 c'était presque une ruine. L'abbé CARIOU obtint facilement du Corps Politique la décision de faire procéder à de sérieuses réparations. Le montant du projet fut évalué à 600 livres, chiffre évidemment important pour l'époque. Mais pour pouvoir être autorisé à répartir cette somme sur les contribuables lannilisiens, il fallait obtenir le placet royal qui ne se délivrait pas sans frais. Par lettre de la Chancellerie, datée du 30 septembre 1683 et signée du Roi Louis XIV, la paroisse de LANNILIS était autorisée à « lever » la somme de 675 livres soit 600 pour les réparations envisagées et 75 pour les frais de chancellerie et autres frais annexes. Le gouverneur de la paroisse, qui était cette année là **Alain LEON**, cultivateur à Kerveur, fit l'avance de tous les frais qui dépassèrent le chiffre prévu et atteignirent 683 livres 12 sols. Celui-ci exigea d'être payé sur les premiers « *deniers* » qui seraient perçus parce que l'avance avait été faite sur les biens de l'Eglise Paroissiale et qu'il s'agissait donc de « *deniers privilégiés* ». Le dimanche 31 octobre, par acte prônal (c'est-à-dire par publication au prône de la Grand'Messe), les notaires locaux de la Juridiction du Châtel, Maîtres **TALLEC** et **CREOFF**, « *sommaient* » les membres du clergé et de la noblesse de nommer deux de leurs membres « *pour se cotiser séparément* », comme c'était la coutume. Mais les prêtres et les nobles n'ayant pas cru devoir user de cette faculté, le Corps Politique fit établir un rôle général des contribuables dont seuls étaient exclus les pauvres et les indigents notoires. Ce rôle contre lequel seul protesta avec violence le Seigneur de Kerbabu est très instructif et il nous permet de connaître avec précision la situation paroissiale à cette époque.

Il y avait 10 prêtres à LANNILIS en 1683. Seul le Recteur, étant donné ses charges, fut dispensé de toute participation. Les 9 autres furent imposés proportionnellement à leurs « *bénéfices* », c'est-à-dire à leurs ressources, 2 à 50 sols (2 livres et 10 sols), les abbés Guillaume BESCOND et Alain LE GALL, 1 à 40 sols (2 livres), l'abbé Guillaume LEON, 3 à 35 sols, les abbés Olivier NUZ, François KERARMOAL et François COUCHORON, 1 à 30 sols, l'abbé Yves SIMIER, 1 à 20 sols, l'abbé Jacques LAOT et enfin le dernier, l'abbé Jacques NUZ à 12 sols.

Les nobles résidants étaient au nombre de 7. Les 4 plus importants furent taxés à 9 livres, c'étaient MM. de la Motte, de Kerbabu, de Kerdrel et de Kérouartz, 2 autres à 6 livres, MM.

Mai 1960

de Gorréquéar et de Kérosven. Enfin la dame douairière de Gorréquéar, qui demeurait au Bourg, fut imposée à 2 livres.

Les autres contribuables, c'est-à-dire l'immense majorité de la paroisse, était divisée en 4 groupes. D'abord les possesseurs et fermiers de « *lieux nobles* », qui étaient au nombre de 216, c'étaient ceux qui avaient loué ou acheté des « *terres nobles* », comme Yves ABARNOU, de la Grande Roche, taxé à 3 livres 6 sols et Jacques FLOCH, de Trégollé, imposé à 50 sols. Pierre RICHARD (1), cultivateur au Manoir de Mescaradec (qui n'était plus habité noblement par les du MESCAM depuis une trentaine d'années), s'était lui-même taxé généreusement, étant membre du Corps Politique, pour une somme de 3 livres 10 sols. Mais le plus imposé de cette catégorie semble avoir été un cultivateur cossu, Prigent MORVAN, qui, avec son fils François, fut inscrit pour 5 livres 6 sols. J'ignore quelle ferme ils cultivaient. Les 3 dernières catégories comprenaient les contribuables de la « *cordelée* » du Bourg, qui étaient 124, ceux de la cordelée de Gorré ar Barrez dite aussi du Bergot au nombre de 104 et enfin ceux de la cordelée de Gouéled ar Barrez, dite aussi de Kérouen, qui étaient 120. Parmi les cultivateurs les plus à l'aise, et partant les plus imposés, citons Jacques SIMIER, du Rascol (4 livres 10 sols), Jacques LEON, de Kéradanet (4 livres 10 sols) et son homonyme; Jacques LEON, de Tréfily (4 livres 15 sols). Le gouverneur, Alain LEON (2), de Kerveur, n'avait pas participé à la répartition de l'imposition qu'il avait laissée aux soins de six membres du Corps Politique, deux pour chaque cordelée. Ces répartiteurs étaient, pour le Bourg, Jacques LEHIR, du Bourg et Pierre RICHARD du manoir de Mescaradec, pour Gorré ar Barrez, François GOUEZ, de Kerdalzou et André PERROT, de Bergot, enfin pour Gouéled ar Barrez, Antoine TANGUY, de Penharo et Jacques TUZUAL (3), de Prat-ar-Coum. Bien entendu le rôle avait été établi par les notaires sur les indications des répartiteurs, car aucun de ceux-ci ne savait écrire ni signer. A leur place signèrent le gouverneur Alain LEON, de Kerveur, puis cinq paroissiens de Plouvien; Jacques ACH, Guillaume SIMON, François CREOFF, Henri ACH et François SIMON. Dans le rôle, qui est daté du 29 novembre 1683, il est indiqué que deux paroissiens avaient été « *prônalement nommés collecteurs* », pour faire la perception des sommes y figurant.

A part M. de Kerbabu, personne dans la paroisse, ni roturier ni noble n'éleva d'objection contre le principe de cette imposition ou contre le contenu du rôle qui semble avoir été rédigé avec conscience par les deux notaires avec le concours des six membres du Corps Politique « *le fort aidant le faible en la manière accoutumée* ». Nous verrons au prochain article comment Messire **Jean-Baptiste de BELLINGANT**, chevalier, seigneur de Kerbabu, explosa littéralement quand il vit son illustre nom taxé pour 9 livres au dit rôle et ignominieusement mêlé à ceux de tous les manants de la paroisse.

Y. NICOLAS.

(1) Ce **Pierre RICHARD** mourut au manoir de Mescaradec à 50 ans le 4 avril 1688.

(2) Cette famille **LEON** qui était représentée à Kéradanet, Tréfily, Kerveur et probablement ailleurs était une des plus en vue de la paysannerie locale. Déjà 40 ans auparavant elle figurait aux postes de commande lors de l'érection de la chapelle St-Sébastien. Elle fournit plusieurs prêtres dont un ancien recteur de Landéda, l'abbé Guillaume LEON, décédé à Lannilis; le 19 juillet 1703. Je pense que M. le chanoine Michel LEON, mort dans son village natal de Kérazan en 1948, appartenait aussi à cette famille.

Mai 1960

(3) Ce nom propre de **Tuzual**, maintenant disparu, était simplement la forme adoucie de TUGDUAL, saint patron de St-Pabu.

Juin 1960

L'ABBÉ ALAIN CARIOU

(suite)

L'unique opposition au rôle établi par les répartiteurs lannilisien vint donc du Seigneur de Kerbabu. C'était un personnage considérable dans la paroisse que ce Messire **Jean-Baptiste de Bellingant**. Né à Kerbabu le 5 septembre 1653, il avait tout jeune encore hérité de la belle seigneurie à la mort de son père survenue le 8 janvier 1663, tout en demeurant sous la tutelle de sa mère, **Anne de Perrien**, jusqu'à sa majorité. A l'époque des faits que nous avons relatés (1683), il était dans toute la force de ses 30 ans. Marié à **Thérèse du Chastel de Kerlech (1)**, il avait eu le 5 juillet 1680 un premier fils, Claude Hubert, qui lui succédera au Manoir et auquel il avait donné comme parrain un illustre personnage, **Claude de Lanjon**, gouverneur des Villes de Vannes et d'Auray, capitaine du Ban et de l'arrière-Ban de l'évêché de Vannes. Le 22 juin 1684 allait lui naître un second fils, Joseph Marie, qui deviendra prêtre et sera pendant plus de 40 ans, recteur de Plouvien. Bon catholique, rempli comme son père d'une fervente dévotion à l'égard de Notre-Dame de Trobéro, il n'en était pas moins comme lui fort attaché à ses privilèges nobiliaires et c'est ce qui explique la colère avec laquelle il accueillit la publication du rôle d'impositions pour la reconstruction du presbytère.

Le 27 janvier 1684, M. de Kerbabu adressait une véhémence épître aux juges du Présidial de Quimper où il attaquait à la fois le Recteur et le Corps Politique. Du premier il disait que c'était « *un abus intolérable de voir un Recteur dont la fonction est de substanter (sic) charitablement les âmes de ses paroissiens avec la nourriture du ciel leur arracher des mains la nourriture temporelle et faire languir leurs corps par la nécessité.* » Au Corps Politique, il reprochait son manque total d'indépendance et sa condescendance à entrer dans les vues du Recteur. N'était-il pas d'ailleurs composé d'hommes à la dévotion de ce dernier ? Si le presbytère était en ruines, c'était la faute de ceux qui l'avaient occupé successivement sans y faire de réparations, les abbés Gourlay pendant 18 ans, Madec pendant 4 ans et Cariou enfin depuis 1 an. Les Recteurs, d'ailleurs, n'étaient-ils pas tenus à *faire « les médiocres et menues réparations »* suivant la coutume ? Quant à l'abbé Cariou, pour M. de Kerbabu, c'était « *un homme sans pitié* ». N'avait-il pas laissé le Corps Politique et plus précisément le gouverneur Alain Léon « *user de contrainte et d'exécution aux biens de plusieurs de ses paroissiens pour les forcer par violence à faire les charrois outre payer leurs cotisations. Et tout cela dans une paroisse où il y a plus de 400 pauvres et où le tiers du peuple est réduit à la mendicité qui ne sont (sic) pas capables d'émouvoir la compassion de leur Recteur, mais qui exciteront l'office de Monsieur le Procureur du Roi pour arrêter toute vexation* ».

En conclusion, M. de Kerbabu demandait l'assignation devant le Présidial de Quimper non seulement du Recteur Cariou, mais aussi du gouverneur de la paroisse, Alain Léon, de Kerveur et de quatre des six répartiteurs, François Guez (Kerdalzou), Pierre Richard (manoir de Mescaradec), André Perrot (Bergot) et Antoine Tanguy (Penharo). J'ignore pourquoi les 2 autres, Jacques Le Hir, du bourg et Jacques Tuzual, de Prat ar Coum, échappaient à la fureur du Seigneur. Après avoir précisé que le Recteur était tenu « *de fournir le tiers de son revenu aux réparations de son Eglise et de ses dépendances, n'étant pas raisonnable qu'il touche 900 livres d'une paroisse sans satisfaire aux charges de son temporel, à quoi les Ordonnances du Royaume l'engagent exactement* », Jean-Baptiste de Bellingant demandait que le rôle fut « *reformé* », qu'on y comprit le Recteur pour un tiers des dépenses et qu'en fussent distraits « *les nobles ou les habitants des maisons nobles, sauf à eux de se taxer séparément des personnes taillables* ».

Juin 1960

Quelle fut la défense du Recteur devant un tel adversaire ? Elle fut simple. Si les menues réparations étaient à la charge du Chef de Paroisse, les grosses réparations ne lui incombaient pas et la maison n'en avait d'ailleurs guère reçues depuis le début du siècle. Quant aux 900 livres de rentes qu'il percevait, l'abbé Cariou pouvait facilement prouver qu'il en faisait un bon usage puisque traditionnellement il devait venir en aide aux 400 pauvres de la paroisse et entretenir les petites écoles, charges écrasantes que n'avait pas M. de Kerbabu, pourvu cependant de rentes incomparablement supérieures.

L'affaire s'arrangea. M. de Bellingant était trop chrétien pour se maintenir longtemps dans une opposition hargneuse, provoquée surtout par un orgueil de caste. Dès l'été suivant (27 juin 1684), une grande cérémonie en l'Eglise de Lannilis prouvait aux habitants que M. de Kerbabu s'était réconcilié avec son Recteur. Celui-ci y bénissait deux cloches, l'une pour la Chapelle Notre-Dame de Poulfougou était prénommée Jean-Baptiste par son parrain qui n'était autre que le Seigneur de Kerbabu lui-même, l'autre destinée à la chapelle Notre-Dame de Trobéroù devait s'appeler Claude du nom du parrain, **Claude de Bellingant**, fils aîné de M. de Kerbabu, alors bambin de 4 ans. A l'issue de cette cérémonie avait lieu le baptême solennel du second fils du Seigneur, Joseph-Marie, né le 22 juin, le futur Recteur de Plouvien..

Y.NICOLAS

(1) Veuf de Thérèse du Chastel de Kerlech, décédée à Kerbabu le 17 juin 1694 à une heure du matin et enterrée le même jour à 8 heures du soir à Trobéroù, Jean-Baptiste de Bellingant épousa en secondes noces en 1695 **Marie-Sainte de Kergozon** dont il eut deux enfants. Il mourut lui-même à Kerbabu le 6 août 1702 et fut aussi enterré à Trobéroù.

L'abbé Alain CARIOU (1682-1709)

(suite)

Pendant 27 ans, l'Abbé Alain Cariou fut dans notre paroisse un chef spirituel d'une vigilance sans défaut et d'une charité sans bornes. S'il dût éprouver dès le début de vives contrariétés lors de la restauration de son presbytère, il connut, aussi, de grandes satisfactions surtout à l'occasion de la grande mission paroissiale (la seconde dans l'histoire de la paroisse), qu'il fit donner à une date que je n'ai pu encore cerner. Des premières messes de jeunes prêtres venaient aussi reconforter le pasteur et permettre de combler les vides que la mort faisait dans le clergé paroissial. Parmi les nouveaux prêtres qu'il vit ainsi monter à l'autel (1), citons les abbés Jean Pen, Olivier Calvez, Prigent Diverrès, Guillaume Le Gendre, Guillaume Le Laé, Nicolas Uguen, Gabriel Guiziou, Henri Mazé, Hervé Cabon, Joseph de Bellingant, etc... Une mention spéciale est due aux deux frères les abbés Hamon et Olivier Touronce, du Gorréquéar, qui passèrent toute leur vie sacerdotale, fort édifiante, d'ailleurs, à Lannilis. L'abbé Hamon Touronce fut le promoteur de la Confrérie de l'Ange Gardien qu'il aida le Recteur à ériger, (1699)

Le manoir de Gorréquéar où vivaient les deux abbés près de leur famille continuait d'ailleurs d'être pour la paroisse un modèle de vie intégralement chrétienne. Le souvenir de l'aïeule, Jacqueline Le Nobletz, soeur de Dom Michel, le saint missionnaire y était toujours. Bien vivant, bien que la branche qui habitait le manoir n'en descendit point directement. L'abbé Cariou assista à leurs derniers moments plusieurs membres de cette famille, en particulier Marie Michel, mère des deux abbés morte à 56 ans au manoir le 9 novembre 1685, sa belle-mère, Isabelle du Mescam, douairière du Gorréquéar, qui avait quitté le manoir pour habiter le Bourg où elle mourut à 80 ans le 3 octobre 1688, sans avoir eu la joie de voir accéder à la prêtrise ses deux petits fils alors diacres, l'écuyer Olivier Touronce, seigneur de Kerscao, mort au Bourg d'apoplexie le 19 mars 1698. L'année suivante, le 13 février, disparaissait à 44 ans Messire François Touronce, seigneur de Gorréquéar, qui fut enterré au chœur de notre église. Il laissait aux soins de sa veuve, née Claude Marie de Kerhoantenan et de ses frères les deux abbés plusieurs enfants en bas âge, qui allaient encore se voir augmentés d'une unité, François Guillaume, né 11 jours après la mort du papa (24 février 1699) mais qui devait s'éteindre 3 mois plus tard (8 juin). Avec l'abbé Hamon Touronce; décédé au Gorréquéar 6 ans plus tard (24 novembre 1705) et enterré à l'église devant l'autel de l'Ange Gardien, cela faisait 6 décès en 20 ans dans cette famille Touronce, à juste titre considérée comme le plus sûr soutien du clergé.

Durant son pastorat, l'abbé Cariou vit aussi disparaître maints autres membres de la noblesse locale, tels Madame de: Kerbabu, née Thérèse du Chastel juin 1694), Messire Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte, ancien Capitaine de Lannilis (8 septembre 1697), Madame de Kerdrel, née Marie-Louise Le Rouge de Kergoulouarn, frappée d'apoplexie à 48 ans, le 3 septembre 1698, Messire Jean-Baptiste de Bellingant, seigneur de Kerbabu (6 août 1702), Messire Jean-Claude Audren, seigneur de Kerdrel, mort à 55 ans, le 27 juillet 1707, enfin la douairière de la Motte, Anne-Françoise de Kergroadez, de l'illustre famille de Brélès. qui mourut à Plouguerneau le 2 avril 1708 mais fut enterrée à Lannilis. L'abbé Cariou perdit aussi plusieurs membres de son clergé, l'abbé Jean Nuz, mort près du bourg le 28 janvier 1688, l'abbé Jean Maison, ancien recteur de Tréglonou, décédé dans notre Bourg à 68 ans, le 1er mai 1688, l'abbé Jean Laot, du Bourg, 73 ans (10 avril 1691), l'abbé Guillaume Léon, mort au Bourg à 63 ans (19 juillet 1703), l'abbé Jean Potin, 50 ans (26 septembre 1707).

Août-Septembre 1960

Plus encore que de la noblesse et de ses confrères du clergé local, l'abbé Cariou avait le souci des 2 000 âmes qui formaient l'immense majorité de la paroisse. Et parmi elles 400 pauvres auxquels il fallait fournir à la fois la nourriture spirituelle et temporelle. Certes les familles nobles et les familles aisées de la bourgeoisie et de la paysannerie remplissaient en général avec dévouement le devoir de la charité. Il n'en restait pas moins que la tâche du Recteur était fort lourde, rendue encore parfois plus écrasante par l'inclémence du temps. L'été de 1692 fut très pluvieux et à la fin d'août la récolte n'était pas encore faite. Le 24 août la paroisse de Lannilis, dirigée par son Recteur, se rendit en procession au Couvent de Notre-Dame des Anges à l'Aber-Wrac'h pour implorer la Sainte Vierge (2). Par ailleurs la paroisse était classée zone côtière et très souvent y campaient des compagnies de soldats venues d'un peu partout, surtout lors des conflits avec les Anglais. Souci de plus pour le pasteur, chargé de veiller aux bonnes moeurs (3) et charge aussi puisqu'il était de tradition que les officiers fussent reçus à table dans les presbytères. A signaler aussi les épidémies et les noyades. Le Recteur devait apporter aux familles éprouvées les consolations de la religion. Ce fut le cas à Kerléas, en 1694, où Prigent Talarmein et sa femme perdirent en trois jours, 13, 14 et 15 mars, trois de leurs enfants, Laurence, 6 ans, Jacqueline, 2 ans et Goulven, 3 semaines, le cas aussi le 2 mars 1688 où trois cultivateurs de Gouled ar Barrez, partis à la coupe de goémon, se noyèrent ensemble près de Lampaul-Ploudalmézeau. C'étaient Nicolas Conq, de Kerzraon, François et Bernard Cloarec, 23 et 21 ans, de Kerguisquin. La même année, le 6 octobre, c'était Jean Thomas, de Kerdalvou, qui se noyait près de Ploudalmézeau.

L'abbé Alain Cariou gouvernait Lannilis depuis près de 28 ans lorsque parvenu à l'âge de 72 ans et sentant ses forces décliner il songea à démissionner. Il obtint d'abord comme auxiliaire puis comme successeur son neveu, l'abbé **Guy Martin**, également originaire de Commana. L'Evêque de Léon venait à peine de ratifier cette décision que l'abbé Cariou mourut en odeur de sainteté dans son presbytère le 17 novembre 1709. Il fut enterré à l'église dans la chapelle Notre-Dame de Pitié.

(A suivre) Y.NICOLAS

(1) Je compte pouvoir établir plus tard une liste complète des prêtres originaires de Lannilis, avec leurs dates d'ordination, du moins à partir de 1650.

(2) C'est au retour de cette procession que fut bénie une cloche destinée au chœur de l'église et qui reçut les prénoms de Renée-Joseph.

(3) On signale en 1696 la présence à Lannilis des compagnies de MM. **de Lespinay** et **du Tertre**. Inutile de dire que plusieurs lannilisiennes se laissèrent prendre aux charmes des militaires dont plusieurs convolèrent en notre église. En 1702 c'est un détachement de la Ville de Morlaix qui campe à Lannilis.

Novembre 1960

LE MANOIR DE KERASQUER VRAS en 1706 (1)

Par acte du 11 décembre 1706, passé devant Maîtres DERM et MILBEO, notaires royaux à Brest, le lieutenant de vaisseau **Pierre BETBEDER**, sieur de BORDENAVE, Officier de marine au Port de Brest, faisant tant pour lui que pour Guyonne **DUMAINS**, son épouse, chargeait un « Bourgeois » de Lannilis, M. **Louis LE MERCIER**, de prendre en son nom «*possession réelle et actuelle*» de la terre et de la Seigneurie de Kérasquer Vras en Lannilis qu'il venait d'acquérir le 15 novembre précédent en l'étude de Maître GELLART, notaire royal et apostolique à Lesneven. Le vendeur avait été Jean Sébastien de KERHOENT, chevalier seigneur Comte de COATENFAO pour lequel avait signé l'acte d'aliénation son représentant Monseigneur l'Evêque d'Avranches.

Le mercredi 29 décembre 1706 arrivaient à LANNILIS Maîtres GELLART et Pierre CHEVEZIER, celui-ci arpenteur et expert juré royal également du siège de Lesneven. Ils «prirent logement » en la « demeurante ». du Sieur GARDEAU, tenant « hostellerie ». A 10 heures du matin, accompagnés de Maître LE TALECQ, notaire à Lannilis (2), et de M. LE MERCIER, représentant de l'acquéreur, les deux lesneviens prenaient la route de Kérasquer où ils furent reçus par le fermier, « *honorable homme Guillaume JESTIN* ». Et aussitôt. CHEVEZIER « *inspecteur de la Consistance* » de faire l'inventaire de la Seigneurie. Le Manoir consistait en un « *grand corps* », couvert d'ardoises, à deux étages, soutenus par cinq pignons. Au rez-de-chaussée, à l'ouest, était la cuisine. au milieu une salle, à l'est l'ancien cellier avait déjà été transformé en écurie. Au premier, l'ancienne Chapelle (3) ou l'on accédait par un escalier extérieur. fait de maçonnerie, qui joignait la longère du midi. Au second, il y avait 3 chambres garnies de leurs cheminées et fenêtres croisées, toutes de pierres de taille.

Au nord du Manoir et closant la cour à l'Orient se trouvaient une écurie et une crèche «soutenues par trois pignons couverts de gleds et genets». Au Nord de la cour, à l'Occident, l'aire avec une grange. Au midi, un courtil nommé « *Liors ar Villagen* », qui avait servi autrefois pour « *ammulonner* » les bois nécessaires au Manoir. Là se trouvait le four. Autour du Manoir, les terres de la mouvance directe, qui avaient leurs talus couverts de grands arbres, chênes. ormes, etc, étaient cernées par le chemin menant du manoir de la Fosse au Moulin de Kérasquer, celui menant de ce moulin à la franchise de Diviz Lohoden et celui allant de Kéruzal à . « *la queue* » du Moulin de Kérasquer.

Après avoir visité ces terres, la délégation se rendit dans une « *aulnaye où. il y a une fontaine et un douet avec une espèce d'étang ou vivier à la chaussée mi-ruinée* ». Cette aulnaye était entourée d'arbres. De là on se transporta au Moulin de Kérasquer, qui consistait en un corps de logis, soutenu par 2 pignons mais qui n'était pas en ce moment en état de servir. Puis le fermier conduisit ses hôtes dans les autres terres dont certaines étaient situées sur le territoire de la paroisse de BROUENNOU.

De retour à Kérasquer, LE MERCIER, au nom de M. de BORDENAVE fit du «*feu et de la fumée dans l'âtre* », se mit à table, but et mangea, toutes actions qui étaient nécessaires pour mettre le nouveau propriétaire en possession de son bien. Tous s'en retournèrent ensuite au Bourg et entrèrent à l'Eglise pour la prise de possession des droits honorifiques et prééminences de la Seigneurie de Kérasquer. Ils parcoururent le sanctuaire, firent la genuflexion devant le Saint Sacrement et s'agenouillèrent pour une prière. Moyennant quoi, **LE MERCIER** fut déclaré en possession de toutes les prééminences de la Seigneurie en notre Eglise.

Novembre 1960

Il était déjà tard quand toutes ces opérations furent terminées. Aussi « *attendu que la nuit seroit survenue, nous, dits GELLART et CHEVEZIER, avons pris notre logement en la maison du dit GARDEAU au dit Bourg de Lannilis, en attendant le jour de demain pour nous retirer en nos demeurances en la ville de Lesneven* » (4).

Y.NICOLAS

(1) Les renseignements contenus dans cet article sont extraits des Archives du Manoir du Roual, fonds de la JAILLE. Cet important fonds, totalement ignoré jusqu'en 1954, avait disparu du Roual depuis 1790. Retrouvé dans l'Isère, il a, en 1954, réintégré le Roual dont les Archives se sont ainsi considérablement enrichies. Avec son amabilité coutumière, Mademoiselle de KERDREL nous a grandement facilité la tâche dans l'expectoration de ces fonds.

(2) Maître Guillaume LE TALECQ fut durant de longues années notaire royal et apostolique à Lannilis où il mourut à 60 ans le 27 janvier 1714. L'un de ses fils, l'abbé Clet Mathurin LE TALEQ, fut recteur de l'Ile Molène avant de se retirer à Lannilis.

(3) Ceci semble confirmer qu'il n'y eut jamais à Kérasquer de chapelle extérieure.

(4) Le Manoir de Kérasquer passa ensuite par héritage au **Marquis de la TAILLE**, propriétaire du Roual, sur lequel il fut saisi à la Révolution comme tous ses autres biens.

Décembre 1960

L'ABBE GUY MARTIN (1709-1718)

Originaire de Commana comme son oncle et prédécesseur, l'abbé Guy Martin se trouvait déjà à Lannilis à la mort de l'abbé **Alain Cariou** (17 novembre 1709). Agé de 36 ans, il prit immédiatement sa succession et s'appliqua à marcher sur ses traces.

Pasteur plein de zèle pour le salut de ses ouailles (d'après les notes fort intéressantes laissées par son successeur), mais doté, semble-t-il, d'une santé assez faible, il ne gouverna la paroisse que pendant huit ans et demi mais eut le temps cependant de procurer aux paroissiens une grande mission et de fonder la Confrérie des Trépassés.

Au début de son ministère à Lannilis, il compta parmi son clergé le jeune abbé **Joseph-Marie de Bellingant**, fils cadet du défunt Seigneur de Kerbabu. Après de brillantes études à l'Université de Bourges, où il avait conquis le titre de docteur en droit, rare à l'époque dans le clergé de campagne, l'abbé de Bellingant avait reçu le sous-diaconat en l'Eglise Saint-Louis de Brest, le 2 juin 1708 (Archives départementales G 534) et ordonné prêtre quelques mois plus tard il était venu chanter sa première messe dans notre église et résider pendant plusieurs mois dans sa famille au château de Kerbabu. Le 25 mars 1710, assisté du Recteur Martin, il avait le plaisir de baptiser sa nièce, Claude-Renée de Bellingant, fille de son frère aîné, Messire Claude Hubert de Bellingant, seigneur de Kerbabu et de sa belle-sœur, Françoise de Kerjegu. L'année suivante, toujours assisté du Recteur, il baptisait le 14 septembre 1711 la fille d'un fermier de sa famille, Catherine-Françoise Nicolas, fille de Prigent Nicolas (1) et de Marie Gouez, cultivateurs à Langaer. Mais les bonnes relations du Recteur avec l'abbé de Bellingant allaient être momentanément troublées l'année suivante par un petit incident assez pittoresque (2).

Le fait se passa le jour de la Saint-Joseph, 19 mars 1712 en la chapelle de Trobéro. Depuis 50 ans, on célébrait solennellement dans cette chapelle la fête patronale de la Confrérie de St-Joseph, fondée par Anne de Perrien, grand'mère de l'abbé de Bellingant (3).

Celui-ci qui se prénommaient Joseph et qui était titulaire de la chapellenie de Trobéro (fondée par sa famille) depuis le 29 juin 1709, se rendit à Trobéro ce matin-là, revêtit les ornements sacerdotaux et devant les fidèles rassemblés dans la chapelle se mit à chanter la grand'messe de la fête. Quelques instants après arrivait du Bourg l'abbé Guy Martin, Recteur, accompagné de ses vicaires et des autres prêtres de la paroisse, dans l'intention d'y chanter également la grand'messe selon la coutume. Il dut évidemment y renoncer et aller dire sa messe ailleurs. Nouvel épisode d'une longue histoire au cours de laquelle la famille de Kerbabu n'avait cessé de se dire seule prééminente à Trobéro malgré les réclamations des Recteurs successifs et du Corps Politique qui, sans nier les droits certains des Kerbabu, avaient toujours proclamé la dépendance de cette chapelle de l'Eglise Paroissiale.

Pendant son pastorat, l'abbé Martin vit mourir un vieillard centenaire au Prat Guillaume Simon (26 septembre 1712). Il assista aussi à ses derniers moments Maître Guillaume Le Talecq, notaire royal et apostolique, décédé à l'âge de 60 ans (27 janvier 1714) ainsi que deux de ses prêtres, les abbés Gabriel de Parcevaux (5 janvier 1717) et Guillaume Le Gendre (22 juillet 1717).

L'année suivante, 9 avril 1718, l'abbé Guy Martin s'éteignait à son tour, à 45 ans. Ses obsèques eurent lieu le 11 en notre église et furent présidées par l'abbé Jean Faujour, recteur de Landéda, assisté des abbés Yves Le Guen, recteur de Plouguerneau, Claude Kérivel, curé, c'est-à-dire vicaire, de Plouguin. Hervé Cabon, curé de Plouvien et du clergé local. Comme son oncle, il fut inhumé dans l'église en la chapelle Notre-Dame de Pitié.

Décembre 1960

(1) **Prigent Nicolas**, cultivateur à Langaer, était le gendre de Olivier Gouez, qui était en 1713 gouverneur de la chapelle Notre-Dame de Trobéro. Le 4 février de cette année, agissant pour son beau-père, il présenta les comptes de la chapelle, qui possédait des terres à Kerdren, Kerdalzou, Traonlogot (toponyme disparu), St-Sébastien et Trobéro, en Lannilis, ainsi qu'à Pennanéac'h, en Landéda.

(2) Archives de l'Evêché, fonds Lannilis, dossier Trobéro.

(3) L'acte de fondation fut signé à Kerbabu le 7 février 1665, en présence des deux notaires royaux, Salaun et du Bois, et accepté le lendemain, dimanche 8 février 1665, par délibération du Corps Politique de Lannilis, réuni au prône de la Grand'Messe.

Y.NICOLAS

L'ABBÉ JEAN PERROT (1718.1735)

Le successeur de l'abbé Guy **Martin** au Rectorat de Lannilis fut l'Abbé Jean **Perrot**, précédemment Recteur de Landunvez. Il fut nommé dans notre paroisse le 11 avril 1718, dix jours avant la promotion d'un Lannilisien, le docte abbé Joseph **de Bellingant** (de Kerbabu) au Rectorat de Lanildut. Mais tandis que celui-ci était promis à un très long ministère de près d'un demi-siècle successivement à Lanildut et à Plouvien, la Paroisse de Lannilis ne conservera l'abbé **Perrot**, que pendant 17 ans au cours desquels il pourra donner à ses paroissiens une grande Mission en 1723 (1).

C'était un homme de goûts studieux et les Archives. Paroissiales conservent toujours d'intéressantes notes rédigées par lui et consacrées à l'Histoire de la paroisse et à ses prédécesseurs. Il s'appliqua à instruire ses ouailles, aidé dans cette tâche par un clergé déjà moins nombreux qu'au siècle précédent mais par contre plus cultivé. Son Curé, c'est-à-dire son Premier Vicaire, était l'abbé **Pierre Tartu**, originaire de Saint-Divy, qui cohabitait avec le Recteur au presbytère et qui mourut, jeune encore (34 ans), le 15 janvier 1720. Quelques mois plus tard, 5 août 1720, le Recteur perdait un autre de ses prêtres, l'abbé **Prigent Diverrès** (2), qui avait succédé à l'abbé **Tartu**. La même année mourait aussi l'un des séminaristes Lannilisiens, l'abbé **Ambroise Jestin**, qui demeurait à Kerveur. L'année suivante, c'était le bedeau, **Guillaume Hamon**, qui disparaissait à 50 ans (31 mars 1721).

L'abbé **Perrot** eut à connaître à Lannilis de nombreuses difficultés, dont les principales furent l'interminable procès avec les Kerbabu au sujet de Trobéro, la multiséculaire affaire des goémons avec les habitants de Brounnou et Landéda (3) et les premiers démêlés avec les Seigneurs de la paroisse au sujet de l'Eglise Paroissiale qui menaçait ruine. Ces soucis furent compensés par d'abondantes consolations spirituelles. Les paroissiens en effet étaient de fervents chrétiens et la fabrique avait en général à sa tête des hommes intègres et compétents. En 1721, c'était Jean **Donou**, cultivateur à Kerguisquin, qui était gouverneur de Lannilis, et le 28 décembre de cette année il rend aveu au fief du Roual des chefredes dues sur des biens sis à Kerveur et légués à la paroisse par les feus Guillaume **Perhirin** et Michel **Le Fur**. Chacune des nombreuses confréries de la paroisse avait à sa tête un gouverneur ou trésorier qui avait à coeur de gérer au mieux les biens à lui confiés. A diverses reprises nous voyons en 1724 intervenir pour leurs mandants François **Léon**, de Kérazan, trésorier de la Confrérie de l'Ange Gardien, et Yves **Jestin**, trésorier de la Confrérie du St Sacrement. Celui-ci, le 27 octobre, délivre copie d'une grosse de fondation, faite le 24 novembre 1704 en l'étude de M. **Le Talecq**, notaire à Lannilis, par Yves **Corre**, Jeanne **Masson**, sa femme, et Jacqueline **Corre**, leur fille, demeurant à Kérouen. Ceux-ci « *en l'honneur et gloire de Dieu et pour procurer le salut de leurs âmes* » avaient hypothéqué et « *transporté* » à perpétuité à l'Eglise après le décès du dernier d'entre eux diverses terres situées au Lia. Le legs était grevé des charges suivants dans notre Eglise: le 19 mai à l'autel St-Yves, à la fête de St Jacques à l'autel de ce saint, le dimanche dans l'octave du St Sacrement au Grand Autel, le dimanche dans l'octave de l'Assomption à l'autel du Rosaire, le 2 octobre à l'autel de l'Ange Gardien, à l'octave de la Toussaint au Grand Autel et enfin le 27 décembre à l'autel de St-Jean. Après l'acquit des charges, le restant du legs devait être réparti par moitié entre la Confrérie du St Sacrement et celle des Anges Gardiens, toutes deux établies en. notre Eglise.

Les dernières années du ministère de l'abbé **Perrot** furent assombries par divers soucis dont le moindre fut certainement le procès qui opposa le Corps Politique à M. Pierre **Audren de Kerdrel**, héritier de l'abbé **Sébastien de Kerdrel**, au sujet d'une simple tombe. Le Recteur écrivait le 18 avril 1730 à M. **Bily**, avocat de la paroisse au Présidial de Quimper: « *Nos*

Janvier 1961

paroissiens s'ennuient de n'en voir pas la fin (de ce procès) et les autres gentilshommes de la paroisse commencent à chagriner nos habitants par rapport à ce procès que nous avons, disent-ils, suscité à ce gentilhomme par une espèce de révolte contre la noblesse »: Bien plus grave fut la terrible épreuve qui s'abattit en 1733 sur le bourg de Lannilis. Un gigantesque incendie détruisit la plus grande partie du Bourg. Sa propagation avait été favorisée par le chaume qui recouvrait alors la majeure partie des édifices. Le presbytère fut épargné mais le pauvre Recteur eut à soulager d'innombrables misères. L'année suivante 19 septembre 1734, un autre incendie, criminel celui-là, détruisait également au Bourg la maison de Guillaume **Marzin**, qui, le 15 octobre suivant, demandait aux notaires du Châtel d'intimer au Clergé l'ordre de publier en chaire un monitoire en vue de découvrir le coupable.

(à suivre) Y.NICOLAS

(1) C'est au cours de cette Mission qu'éclatèrent de graves divisions entre les habitants de Lannilis et ceux de Landéda au sujet des goémons. A la demande du Recteur et des Missionnaires, le Capitaine de Lannilis, Jean-François **Toussaint** de Kérouartz, seigneur de Kéroderm, qui demeurait à la Motte, essaya de rétablir la paix mais son intervention fut mal interprétée des Lannilisiens et il dû demander au Recteur de justifier sa conduite devant le public (lettre de Mme **de Coatauton**, de Kéroderm, à l'abbé **Perrot**, 12 juillet, 1723, archives du Roual).

(2) Né à Lannilis en 1672, l'abbé Prigent **Diverrès** avait reçu la prêtrise en septembre 1698 et avait exercé son ministère dans notre paroisse jusqu'à sa mort. Deux autres abbés **Diverrès**, tous deux prénommés Ambroise, feront du ministère à Lannilis durant le XVIII^e siècle.

(3) Nous reviendrons plus tard sur ces affaires.

L'ABBE JEAN PERROT

Nous avons dit que le ministère actif de l'abbé **Perrot** à Lannilis dura 17 ans (1718-1735). En réalité le Recteur devait vivre encore 3 ans dans notre paroisse mais sans participer aux cérémonies religieuses. Il est probable qu'un mal dont nous ignorons la nature l'obligeait à garder la chambre et à laisser l'administration paroissiale à ses deux vicaires, les abbés Jean **Abarnou** (1) et Guillaume **Buarz** (2), tous deux originaires de Lannilis, aidés d'ailleurs par plusieurs autres prêtres. Durant ces 3 années eurent lieu deux bénédictions de cloches, l'une le 17 juin 1736. concernant **Elisabeth-Françoise**, seconde cloche de notre église, dont le parrain fut Messire Jean-François **Toussaint** de Kérouartz (de la Motte) et la marraine Elisabeth-Louise-Gabrielle **Touronce**, dame douairière de Kerdrel ; l'autre le 9 septembre 1737 eut pour théâtre la chapelle Sainte-Geneviève de la Motte ou l'abbé **Buarz**, vicaire, bénit une cloche prénommée **Michel** et destinée à la chapelle de Saint-Michel, alors en la paroisse de Tréménac'h et aujourd'hui en Plouguerneau. Parrain et marraine avaient été deux domestiques de la maison de la Motte. L'abbé Jean **Perrot** qui avait vu disparaître le 10 juillet 1737 l'un de ses prêtres, l'abbé Ambroise **Diverrès** (3), mourut lui-même au presbytère le 17 mars 1738. Il avait, 62 ans et en avait passé 20 à Lannilis. Ses obsèques furent présidées par l'abbé Yves **Cornec**, recteur de Plabennec et l'abbé Jean **Bizien** recteur de Landéda, entourés d'un nombreux clergé et d'une foule de paroissiens. Ainsi qu'il l'avait demandé, il fut enterré au cimetière. Il fut ainsi le premier recteur à ne pas être inhumé dans l'église. Sans doute voulut-il donner un exemple, car le Parlement de Bretagne, le clergé et les classes évoluées, soucieuses d'hygiène, désiraient voir cesser les inhumations dans les églises mais se heurtaient à une tradition vénérée des fidèles et aussi à la réticence des Corps Politiques qui craignaient de voir tarir ou du moins diminuer l'une des sources de leurs revenus.

L'abbé **Perrot** eut la joie de voir la conclusion de l'interminable procès qui opposait la paroisse à la famille de Kerbabu. Il nous a laissé sur cette affaire un long mémoire que nous allons résumer.

La famille de Kerbabu était devenue, en 1601, prééminente à Trobéro par suite d'une concession faite par les Seigneurs de **Maillé-Carman** (de Plounévez-Lochrist). Peu à peu les **Bellingant** en vinrent à considérer Notre-Dame de Trobéro comme une chapelle dépendant de Kerbabu et à obtenir chaque année la reddition des comptes des gouverneurs, qui, primitivement, devait se faire devant le Général de la paroisse. Après le long rectorat de l'abbé **L'Hostis** (1602-1657), qui n'osa pas s'opposer à ses protecteurs, les recteurs successifs essayèrent de remettre les choses en ordre, principalement pour l'administration du temporel de la chapelle mais sans succès. De leur côté les Seigneurs de Kérosven se plaignaient que des fondations faites à Trobéro par leurs ancêtres les 13 janvier 1593 et 30 avril 1662 n'étaient plus desservies et ils intentèrent eux aussi un procès au Seigneur de Kerbabu et aux Gouverneurs de Trobéro. Finalement la paroisse et les Kérosven devaient obtenir satisfaction et la puissante famille de Kerbabu essuyer une cuisante défaite. Ce fut l'Evêque de Léon qui trancha le différend en faveur de la paroisse. Le 7 juillet 1719, Mgr **de la Bourdonnaye** arrivait à Lannilis pour la visite pastorale, bien décidé à en finir avec l'affaire de Trobéro. Il fit appeler les Gouverneurs de la chapelle qui étaient cette année là Olivier **Gouez** et Prigent **Nicolas**, son gendre, tous deux cultivateurs à Langaer et fermiers de M.de Kerbabu. L'Evêque leur demanda si leurs comptes étaient en règle. Ils répondirent que non et qu'ils ne les rendaient qu'à M. de Kerbabu. Le recteur, interrogé lui aussi, affirma que la chapelle recevait de nombreuses offrandes. Mgr **de la Bourdonnaye** ordonna alors que le Général de la paroisse de Lannilis nommerait désormais les gouverneurs de Trobéro aux lieu et place de

Février 1961

M. de Kerbabu et qu'ils devraient lui présenter leurs comptes à sa prochaine visite, faute de quoi la chapelle serait interdite. Les Kerbabu durent s'incliner.

Ils devaient être battus de même dans leur désaccord avec leurs voisins de Kérosven. Ceux-ci obtinrent le 5 juillet 1724 un jugement du Présidial de Quimper condamnant leurs adversaires et les Gouverneurs de Trobéroù à remplir les charges imposées par les fondations de leurs ancêtres et à leur en payer le revenu pendant 29 ans, sinon les héritiers des fondateurs pourraient réclamer les biens gages de la fondation et les mettre à la disposition de l'Evêque de Léon pour oeuvres pies et messes, soit à Lannilis, soit ailleurs. Sur appel de M. de **Bellingant**, ce jugement fut confirmé au Parlement de Rennes le 16 mars 1730.

Y.NICOLAS

(1) L'abbé Ambroise **Diverrès** avait été ordonné prêtre le 26 mars 1735 et avait passé ses deux années de vie sacerdotale à Lannilis.

(2) L'abbé Guillaume **Buarz**, né en 1693, avait reçu comme titre clérical le 16 août 1717 la chapellenie du Meur en l'église de Lannilis. Prêtre le 30 mars 1720, il exerça le ministère à Lannilis jusqu'à sa mort à 51 ans (21 janvier 1745).

(3) L'abbé Jean **Abarnou** appartenait à une famille qui cultiva la ferme de la Grande Roche durant plus de 100 ans. Prêtre à Saint-Pol-de-Léon le 27 mars 1717, il avait obtenu quelques mois plus tard (22 novembre 1717) la chapellenie de Kéringar, vacante par la mort de l'abbé Guillaume **Le Gendre**. Il devait en cette qualité assurer chaque dimanche une messe à la chapelle de Saint-Guénoùlé à Kéringar (maintenant disparue).

L'Abbé Claude DUMAIN. (1738-1752)

L'Abbé Claude-Marie-Toussaint **Dumain**, qui succéda à l'abbé **Perrot** (1) était originaire du diocèse de Quimper. Il trouva à Lannilis une situation difficile. L'Eglise Paroissiale en effet, fort incommode et très délabrée, était pratiquement à rebâtir. Mais les ressources manquaient et, pour comble de malheur, le nouveau Recteur était en butte aux exigences des Seigneurs de la Paroisse qui voulaient l'obliger à reconstruire l'église à leur guise sans prendre part aux dépenses. La vieille église en effet, consacrée en 1516, était encombrée de bancs seigneuriaux dont plusieurs n'étaient plus occupés aux offices, les familles s'étant éteintes ou ayant quitté la paroisse. Mais les héritiers de ces familles avaient leurs délégués sur place et n'étaient pas moins fermes dans la revendication du maintien de leurs prééminences que les 3 ou 4 familles nobles qui continuaient de résider dans la paroisse. Après 14 ans de ministère à Lannilis, conscient de l'impuissance où il se trouvait de rebâtir une Eglise qui menaçait ruine l'abbé **Dumain** se décida à démissionner le 18 septembre 1752 et à permuter avec l'abbé Jean **Le Gléau**, recteur de Cléden-Poher, près de Carhaix.

Au cours de son rectorat à Lannilis, l'Abbé **Dumain** eut la joie de recevoir l'adjuration d'un jeune protestant anglais, Guillaume **Horson**, dont nous avons, déjà parlé (le 1er novembre 1742). En 1750, année du Jubilé, il fit donner aussi aux paroissiens une grande mission, la quatrième en date dans les annales de la paroisse; mission qui fut présidée par l'abbé **Allain**, vicaire général de Léon. Une évolution lente mais nette avait commencé à se dessiner dès le début du siècle et en 1750. Lannilis comptait déjà une bourgeoisie influente qui tendait peu à peu à supplanter la noblesse, bien diminuée. Il est vrai que les bourgeois les plus cossus aspiraient à se donner des airs de hobereaux. C'est ainsi qu'une famille **Salaun**, qui, vers 1640, cultivait une modeste ferme, à Kerdalzou, en étant devenue propriétaire avait vu son chef se désigner, sous la forme : Salaun, sieur de Kerdalzou. A la génération suivante, la famille était bourgeoise et les petits enfants, avocats ou notaires, du fermier de 1640 se faisaient appeler : Salaun de Kerdalzou, en attendant de voir leurs descendants franchir une autre étape et placer avant leur véritable nom celui de leur terre. Vers 1750 ils s'appellent de Kerdalzou Salaun et bientôt le vrai nom disparaîtra. Vers 1780, un M. de Kerdalzou (qui était tout bonnement un roturier Salaun) devra subir la verve sarcastique du poète local, Claude **Le Laé**, dans son oeuvre « Michel Morin ». Si toutes les familles bourgeoises n'allaient pas si loin, la plupart cependant n'omettaient pas de faire suivre leur nom de celui d'une terre leur appartenant (2).

Quels étaient donc à Lannilis en 1750 les chefs importants de ces familles bourgeoises ? D'abord bien entendu le Sénéchal des Juridictions, du Châtel et de Carman. Depuis la mort le 26 décembre 1746 de Maître **Prigent Jean Cabon** de Lesmaidic, qui, outre le Châtel et Carman, était aussi sénéchal de la juridiction plouguernéenne de Coat-quénan, c'était Clet **Cabon**, peut-être son fils, qui exerçait la charge à Lannilis. Cette famille **Cabon**, roturière naturellement malgré les apparences, tint cette fonction pendant de longues années dans notre paroisse. Malgré leur position ces Cabon, de nature paisible et assez peu ambitieux, semblent avoir vécu plutôt effacés, du moins à Lannilis, car l'un d'entre eux fut nommé malgré lui d'ailleurs maire de Lesneven. Bien plus influent était leur substitut, ou procureur fiscal, Maître Georges **Picot**, dont les démêlés avec le Général défraieront la chronique du Corps Politique. Il avait pour greffier, c'est-à-dire secrétaire, un nommé **Danjou**, personnage assez obscur. Les 3 notaires étaient Maîtres **Jacolot, Ponce et Le Drast**, 3 noms que nous retrouverons souvent à mesure que nous approcherons de l'époque révolutionnaire. Leurs frères et leurs fils feront carrière dans la région comme avocats, notaires ou prêtres. L'un d'entre eux, le vaillant abbé **Le Drast** confessera fidèlement la foi sous la Terreur et échappera de justesse aux prisons révolutionnaires et à l'échafaud.

Mars 1961

A ces noms, il y aurait lieu d'ajouter ceux des huissiers, avocats et commerçants notables, tels les **Lointier** et les **Corric** qu'enrichissaient les marchés alors très importants de Lannilis. Leur influence ne cessera de grandir pour devenir bientôt prépondérante à l'approche de la Révolution.

(à suivre) Y.NICOLAS

(1) A propos de la chapellenie de Kéringar, fondée par Jeanne du **Louet de Coatzunval**, dame de Kéringar, disons qu'une autre fondation plus importante existait à Kéringar. Il y avait depuis le XVI^e siècle messe tous les jours dans ce village à la chapelle de St-Guénoilé, avec présence de 4 chapelains. Celle du dimanche devait être chantée. (Fondation des Seigneurs de Kéringar en date du 19 avril 1531).

(2) Un autre exemple nous est donné par la famille **Floch** (Archives du Roual, acte de partage des biens restés indivis pendant 3 générations, 17 décembre 1743). Jean **Floch**, marchand et propriétaire à Kermeur, signe toujours Kermeur-Floch. Son beau-frère, Philippe **Buzaré**, docteur en médecine à Landerneau, époux de Marie Floch, signe Buzaré sieur de Langoet, du nom d'une terre lui appartenant. C'étaient les neveux de l'abbé Yves Floch qui avait chanté sa première messe à Lannilis en 1711.

L'Abbé Jean LE GLÉAU (1752-1755)

L'abbé Jean **Le Gléau** quitta en Septembre 1752 son rectorat de Cléden-Poher, en Cornouaille, pour venir prendre possession de notre paroisse. C'était un homme fort pieux et bien pacifique, plus porté aux spéculations philosophiques et littéraires qu'aux luttes pour les affaires temporelles. Il s'abstint donc de faire des reproches aux Seigneurs dont les prééminences opiniâtement défendues constituaient une entrave à la restauration de l'Eglise Paroissiale. Jugeant insurmontables les difficultés qu'il rencontrait sur sa route, le Recteur renonça à reconstruire l'Eglise à laquelle il se contenta de faire quelques réparations. Il gouverna très paisiblement sa paroisse mais son Rectorat ne devait durer que 3 ans. Le 13 septembre 1755, l'abbé Jean-**Le Gléau** mourait en effet au Presbytère, âgé de 64 ans. Il était licencié en droit canon et civil et portait aussi le titre d'avocat au Parlement de Paris où il avait sans doute fait ses études. Ses obsèques furent présidées, par un autre gradué, docteur en droit lui, l'abbé de Bellingant, un Lannilisien de Kerbabu, qui était recteur de Plouvien.

Cette année 1755 fut néfaste pour le clergé Lannilisien puisque, outre le Recteur, elle vit disparaître deux autres prêtres de la paroisse. Le 26 Janvier décédait l'abbé Jacques **Quinquis**, auxiliaire et au mois d'avril mourait tragiquement l'abbé François **Bottorel**. Celui-ci s'était rendu à Saint-Pol-de-Léon, qui était alors le siège, de l'Evêché de Léon. En rentrant à Lannilis, il se noya accidentellement à quelque distance de St-Pol. Il fut enterré dans l'Eglise de Santec qui était à cette époque une trêve de St Pol. Son confrère qui rédigea son acte de transcription dans le registre de Lannilis nous dit qu'il « *avait beaucoup d'esprit, c'était un grand versificateur, très versé dans Juvénal, Horace, Perse, etc, très fécond en sentences jusque la qu'on l'appelait le maître des sentences* ».

Le court Rectorat de l'abbé **Le Gléau** s'écoula sans évènement notable. Nous signalerons cependant le décès à 78 ans d'un grand Seigneur, le Marquis **de Ploëuc**, propriétaire du Roual, décès survenu dans ce château le 15 septembre 1753. Ancien Capitaine de Vaisseau, le défunt était Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis. L'abbé **de Chambellan**, vicaire général de Léon, vint assister à ses obsèques. L'année suivante arrivait à Lannilis un personnage qui jouera un rôle honorable sous la Révolution. Nicolas Martin **Duvel**, originaire de la Sauvagère, diocèse du Mans, était venu de Châteaulin à Lannilis où il avait épousé le 30 septembre 1754 une jeune fille de chez nous, Marguerite **Nicolas**. A la Révolution nous le retrouverons exerçant les fonctions d'huissier et soutenant courageusement les prêtres fidèles. Suspect, il connaîtra des jours très difficiles, comme son fils d'ailleurs, l'abbé Jean **Duvel**, séminariste et sa fille Jeanne **Duvel**, sera emprisonnée dans la sinistre prison de Carhaix après les émeutes de Mars 1793. Son crime semble avoir été d'inciter les jeunes gens de Lannilis à ne pas répondre à la conscription. Elle en réchappera après de longs mois de détention très dure et sera assez heureuse de retrouver sa famille qui, si nos renseignements sont exacts, demeurait rue de la Bastille, actuellement rue Pierre Richard.

C'est sous le rectorat de l'abbé **Le Gléau** que naquirent aussi, l'un au Styvel, l'autre à St Julien, deux futurs cultivateurs dont l'attitude sera diamétralement opposée sous la Révolution. Autant l'un, Etienne **Cabon**, exploitant à Kergarrec en 1790, sera réticent à l'égard de l'ordre nouveau et refusera même de siéger au Conseil Communal pour ne pas avoir à approuver des décisions qui lui déplaisent, autant l'autre, Yves **Briant**, de St Julien, exception à peu près unique parmi la paysannerie locale, embrassera avec ardeur les idées nouvelles. Au départ des prêtres fidèles, il sera le premier à faire baptiser sa fille par le Curé Constitutionnel, c'est-à-dire schismatique et son zèle révolutionnaire sera tel qu'il méritera des autorités le titre glorieux à l'époque de « cultivateur le plus sans-culotte de Lannilis ».

Avril 1961

Mais n'anticipons pas. Avant d'arriver à la période révolutionnaire, il nous reste 35 ans et l'histoire de deux recteurs à étudier, MM. Jean François **Geslin** et Joseph Marie **Le Duc** (1). Ce faisant, nous analyserons aussi les prodromes de la Révolution dans notre paroisse.

Y.NICOLAS

(1) Cet abbé **Joseph-Marie Le Duc**, qui fut 51 ans. à la tête de notre paroisse, a donné son nom à l'une de nos rues où se trouve actuellement le presbytère. Néanmoins l'abbé **Le Duc** n'y a jamais habité. Il a constamment résidé dans l'ancien presbytère, actuellement propriété de Mme Vve Floch. Son nom y figure d'ailleurs sur l'une des portes.

UNE VENTE AU ROUAL EN 1762

Le 29 mars 1762, dans son Hôtel particulier de Brest, mourait Dame Marie Guyonne **Goubert**, veuve de Messire Vincent de **Ploec**, décédé 9 ans auparavant. Le 31 mars la noble Dame était enterrée en l'Eglise de Lannilis dans l'enfeu de la Seigneurie du Roual dont elle était propriétaire. Elle n'avait pas d'enfant et le beau Château du Roual avec les fermes avoisinantes allait passer à un neveu, le Marquis de **la Jaille**, mais sa mort allait provoquer aussi un inventaire sérieux de tous ses biens et une importante vente mobilière au Roual qui allait attirer évidemment une foule de Lannilisiens et de personnes de toute la région, intéressés ou simplement curieux.

La veille de sa mort, Mme de Ploec avait fait venir ses notaires, Maitres **Gourhant et Martret**, qui, accompagnés du Recteur de St Louis, l'abbé **Prud'homme**, étaient montés au second étage de l'Hôtel où ils avaient trouvé la mourante « *gisante au lit, saine d'esprit* ». Après avoir recommandé son âme au Seigneur, Mme de Ploec dicta elle-même ses dernières volontés. 6000 livres devaient revenir à sa nièce, Julie Goubert, demeurant à Rochefort, 600 livres à l'Hôpital de Brest, 400 livres aux pauvres honteux de Brest, sa montre et sa tabatière en or à son neveu, le Chevalier de Kermeno, lieutenant dans le Régiment de Foix Infanterie. Elle légua de plus 400 livres à l'Eglise Paroissiale St Louis de Brest où elle demandait que fussent célébrés 8 services solennels pour le repos de son âme pour lesquels elle donnait en outre la somme de 60 livres. Quant à l'Eglise de Lannilis elle ne recevait rien, sinon... le corps de Mine de Ploec pour y être inhumé. Maigre héritage, durent penser les édiles Lannilisiens qui se débattaient à ce moment dans une situation difficile. Comme la testataire ne pouvait signer « *à cause du tremblement de sa main* », ce fut un Lannilien, Messire Jean **Vincant de Bellingant** Capitaine des Vaisseaux du Roi, qui la remplaça.

L'inventaire de la succession fut fait par le Siège Royal le 22 juin à Brest puis les 23, 25 et 26 juin à Lannilis. L'ensemble des biens meubles fut évalué à la somme de 11.333 livres 12 sols. Le triage des titres et papiers demanda 5 jours (1,2,3,6, et 7 juillet) et permit de constater que deux religieuses étaient créancières de Mme de Ploec, l'une était sa nièce, Marie-Anne Goubert, en religion Soeur Sainte Rose, du Monastère de la Présentation de Notre Dame à Senlis (rente viagère de 24 livres) (1), l'autre appartenait aux Filles de la Croix, Soeur Adrienne Emmanuelle de la Motte, qui avait droit à une rente de 26 livres.

La vente du mobilier de l'Hôtel de Brest eut lieu les 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juillet. Celle du Roual se fit les 19, 20, 21, 22, 23 et 24 juillet. Il y vint une foule de gens alertés par les publications faites « dans toutes les villes et bourgs voisins ». Un certain Christophe **Le Moal**, de notre Bourg, totalement illettré, faisait fonction de crieur public. Impossible naturellement de donner ici le détail des innombrables meubles et objets mis aux enchères. Quelques exemples permettront de constater que toutes les classes sociales s'étaient déplacées pour cette vente et qu'il y avait de tout dans ce Manoir.

Le principal acquéreur semble avoir été Madame de Kerdrel qui demeurait au Manoir voisin de Kerdrel, aujourd'hui transformé en ferme (2). Elle se fit adjuger une commode (48 livres), 2 chaises bourrées et un fauteuil (7 livres), six chaises de paille (6 livres), 200 bouteilles de vin (43 livres), 3 paires de draps d'écu (20 livres), 3 paires de draps de domestiques (12 livres), un lit clos de sapin avec paillasse, couette de balle, traversin de plumes, couverture de laine blanche et un « colivet » (?), le tout pour 11 livres, 5 sols, enfin une... génisse qui lui coûta 12 livres. A la Marquise de Kerouartz furent cédés deux lits jumeaux avec leur accoutrement (217 livres), 12 chaises de paille pour 12 livres 10 sols et du « bois de corde »

Mai 1961

pour 26 livres 5 sols. Mme de Guiquerneau, du Manoir de Troméneq en Landéda, se contenta d'un lit à enfant (18 livres 10 sols), 24 assiettes (8 livres 5 sols) et de 2 barils, l'un de vin blanc, l'autre de vin rouge, « le tout aigre » (on n'était pas difficile à Troméneq) pour 4 livres 5 sols.

Si le clergé de Lannilis semble avoir été absent de cette vente (du moins aucun de nos prêtres ne figure parmi les acquéreurs), par contre un voisin, l'abbé Le Got acquit un lit (21 livres), qui se trouvait dans la chambre de M. le Chevalier de Kerméno. Mais le plus heureux fut le Recteur de Tréglonou qui s'en retourna avec un superbe tourne-broche (avec ses broches !), obtenu pour 18 livres. La cuisine restorale dut s'en trouver grandement améliorée.

Bourgeois et menu peuple eurent aussi leur part. Le notaire **Jacolot** fut tenté par un magnifique tableau représentant « les batailles d'Alexandrie » qu'il obtint pour 28 sols tandis que sa soeur achetait une belle tapisserie pour 18 livres. La famille du gros négociant **Corric** se fit adjuger un tapis de Turquie, une table de sapin ainsi qu'un « tableau de Maréchal de France » et, luxe pour l'époque, un moulin à café. Un certain Joseph **Lotrian** eut 2 barriques de vin pour 102 livres. Personne d'autre n'en voulant, un « torchon de cuisine » fut acquis par François **Riou** qui s'accorda également une armoire de chêne pour 24 livres 10 sols.

La vente à Lannilis rapporta au total 5.264 livres. Pour les immeubles les héritiers durent payer les droits du centième denier aux Bureaux de Lannilis, Lesneven et Brest. En faisaient partie à Lannilis, outre le Château du Roual, la métairie noble du Roual, louée à Jean Landuré et Françoise Creff pour 450 livres par an, le lieu noble de Trous-arc'hant avec les 2 moulins en dépendant affermé à Michel L'Hostis et Marie Mingant pour 500 livres et le lieu noble de Pen ar C'hréac'h dont les fermiers, les frères François et Guillaume Richard, payaient 180 livres par an. Les autres biens étaient situés en Plouguerneau, Saint Frégant, Plounéour-Trez, Plouider, Ploudaniel, Brest et Recouvrance.

(1) Rente léguée par sa tante, **Catherine-Françoise Goubert**, par testament olographe du 22 juillet 1737.

(2) Il s'agit de **Marie-Jeanne du Mescam**, épouse de Pierre-Michel Audren de Kerdrel. Elle appartenait à l'ancienne famille de Mescaradec qui avait quitté Lannilis vers 1660.

Y Nicolas

L'Abbé Jean-François GESLIN (1755-1772)

Originaire du Conquet ou des environs, l'abbé **Geslin** arriva à Lannilis au début de l'automne 1755. Il devait y rester 17 ans et y connaître de graves ennuis, provenant tant du Corps Politique que de la Noblesse. L'épineuse question de la reconstruction de l'église, que malgré son zèle il ne put résoudre, la ruine progressive de plusieurs chapelles de quartiers, l'interdit pour cause de vétusté jeté sur l'église paroissiale, d'interminables palabres avec le Général, un procès intenté par le Corps Politique, sans compter des deuils qui le touchaient de près, marquèrent le rectorat de l'abbé **Geslin**, prêtre éminent et de haute science que, lors de sa démission en 1772, l'Evêque appela à Saint-Pol au poste théologique du diocèse.

A peine arrivé à Lannilis, l'abbé **Geslin** eut à connaître du différend qui opposait le Corps Politique à Maître Georges **Picot**, qui exerçait dans notre paroisse les fonctions de notaire royal et de procureur fiscal de la Juridiction du Châtel. Ce dernier titre certes ne pouvait valoir au notaire la sympathie de la population car, si les impôts de notre 5e République ne provoquent guère d'enthousiasme, la fiscalité de l'Ancien Régime était, elle, nettement impopulaire. **Picot**, par ailleurs, jouissait à Lannilis, à tort ou à raison, d'une réputation d'avidité insatiable. Une affaire de minime importance au départ provoqua la colère du Corps Politique.

Par délibération du 15 août 1751, à la demande du Gouverneur Tanguy **Potin**, le Corps Politique avait décidé de procéder au tri et au classement des titres et papiers de la fabrique et, pour éviter les frais, on avait demandé au Recteur et au Procureur fiscal qui était alors le sieur **Herbert**, ainsi qu'à plusieurs prêtres de la paroisse, d'y travailler. Il était entendu que ce travail devait être effectué gratuitement. Le tri commença le 23 août et pendant 8 jours Herbert et les prêtres y travaillèrent gratis. Mais le Procureur ayant dû s'arrêter pour cause de santé finit par abandonner sa charge et rendit la clef des Archives à l'un des marguilliers Jean **Landuré**. Le Corps Politique, reconnaissant à Herbert du travail réalisé, lui donna décharge par délibération du 12 juillet 1752 et demanda au successeur Picot de continuer le travail avec les prêtres, le Recteur, les négociants François **Corric** et Jean **Le Jeune** ainsi que le Gouverneur Tanguy **Potin**. Aucun de ses membres, en effet peu cultivés, n'était en état de participer à ce travail. Il fut décidé que le classement se ferait tous les jours de 1 heure après-midi jusqu'à 5 heures, sauf le mercredi, jour d'audience à la Juridiction et les autres jours d'absence de Picot. *« Ce n'est pas, disait le Corps Politique, qu'il fut plus laborieux ni plus entendu que la plupart des autres, mais c'est qu'il était saisi d'une clef »*. Bientôt Picot, qui avait un secret dessein, espaçait, de plus en plus le travail et, *« après avoir pris un grand ascendant sur l'esprit du Corps Politique, forgea »* une délibération le 27 janvier 1754 qu'il fit signer à onze membres, à peu près ignares. Le 12e, Guillaume **Picart**, qui lui, savait lire et écrire, était absent ce jour-la ainsi que le Recteur (Les autres prêtres n'avaient pas le droit d'assister aux délibérations). Pour réussir son coup, Picot avait écarté l'écrivain gagé de la paroisse (nous dirions aujourd'hui le secrétaire de la Mairie) et l'avait remplacé par son fils qui écrivit tout ce que son père voulut. Et, contrairement à l'usage, il omit, de faire publier au prône de la Grand' Messe la délibération. Celle-ci avait deux buts, d'abord procurer un salaire à Picot et ensuite établir dans la paroisse des droits sur les ornements, luminaires et sonneries de cloches pour baptêmes, mariages, services et enterrements.

Finalement pour avoir la paix, le Corps Politique offrit 60 à livres à Picot qui en réclamait 300, chiffre considéré comme inouï pour l'époque. Mais la paroisse fut condamnée à rétribuer Picot qui refusait de rendre les cahiers s'il n'avait pas satisfaction.

Juillet 1961

L'abbé **Geslin** allait connaître des difficultés bien plus graves sinon avec l'affaire du presbytère, du moins avec celle de l'église paroissiale.

Le Corps Politique tenait beaucoup à ce que les Recteurs entretinssent le presbytère et y fissent les menues réparations auxquelles ils étaient tenu.. Au décès de l'abbé **Le Gléau**, les réparations à envisager semblaient assez médiocres mais les frais dépassèrent les prévisions. Amoureux de la paix, l'abbé **Geslin** offrit au Corps Politique de payer chaque année au premier de l'an une somme de 42 livres pour l'entretien des « *couvertures du presbytère, chevrons, gros bois, poutres, planchers et murailles* » ainsi que celui du jardin et de la cour. Deux experts furent nommés, Jean **Hiliou**, maçon dit Bourg et Claude **Abiliou**, charpentier de Trobéro, qui jugèrent la somme suffisante, ce qui motiva l'acceptation du Corps Politique (Délibération du 2.7 janvier 1760).

Depuis de longues années, la vieille église de Lannilis, consacrée le 25 mars 1516, tombait en ruines, ce qui provoquait les récriminations des paroissiens. Mais les ressources manquaient et nobles et roturiers entendaient faire supporter au seul recteur les charges de la reconstruction. De plus, les nobles exigeaient le maintien de leurs prééminences. A diverses reprises on avait essayé de faire quelques réparations, mais la charpente était vermoulue dans presque toutes ses parties et aux jours de pluie l'eau tombait de toutes parts sur les fidèles. En 1767, la situation était devenue intenable. Le 18 juin, sur la demande du recteur, le Corps Politique nommait deux experts pour décider si la reconstruction était indispensable. Ceux-ci qui étaient entrepreneurs (Gabriel **Bodénès**, de Plouguerneau et Claude **Roussel**, de Lesneven) inspectèrent sérieusement l'église les 20 juin et 1er juillet. Ils furent catégoriques. Non seulement la charpente était entièrement à refaire mais les murs eux-mêmes étaient « *hors d'alignement et de leur aplomb* » et menaçaient ruine. Il était donc urgent de reconstruire totalement l'église.

Le 2 juillet 1767 arrivait l'abbé Jean-Baptiste **d'Andigne**, vicaire général de Léon, qui ayant constaté l'état de l'église et lu le rapport des experts, se vit obligé d'interdire absolument l'église paroissiale. Le recteur dut transférer le service paroissial à la chapelle Notre-Dame de Trobéro, sur la route de Brest. Néanmoins la petite chapelle de Saint-Michel, qui se trouvait dans le cimetière de l'église, put servir au chant des services journaliers et continues à jouer son rôle de siège des « petites écoles ». Malheureusement la chapelle de Trobéro, bien que la plus grande de la paroisse, ne pouvait contenir au plus que le quart des paroissiens et tous les dimanches c'était la cohue pour y pénétrer, surtout lorsqu'il faisait mauvais. La majeure partie des fidèles devait rester dehors.

Le dimanche 22 novembre 1767, à l'issue de la Grand'Messe, chantée à Trobéro, les notables et le Corps Politique se réunissaient dans la chapelle. S'y trouvaient le recteur, l'abbé Geslin, le premier marguillier, Maître Joseph Jacolot, notaire royal, le Marquis de Kérouartz (François Jacques), Messire Pierre-Michel Audren, seigneur de Kerdrel, Lodé, Leur al Lémen, etc..., le capitaine garde-côte de Lannilis, François Coirit, le Receveur des Devoirs Fercoc, les notaires royaux Kerdalzou-Salaün et Le Drast, celui-ci secrétaire du Général, le négociant Michel Le Vaillant, les anciens membres et les membres en exercice du Corps Politique parmi lesquels Jean Bergot, du Rascol, François Le Bourc'h, de Kéradraon, Jean Landuré, de Kérosven, les fabriciens Nicolas Uguen et François Laot, ainsi que deux prêtres, les abbés Clet Mathurin Le Talecq et Guillaume Le Jeune (celui-ci originaire du Guillec Vihan), en tout une cinquantaine de personnes. L'Assemblée décida d'adresser une supplique à l'Intendant du Roi pour la Province de Bretagne M. de Flessingue, lui demandant de faire procéder à

Juillet 1961

l'établissement d'un procès-verbal des prééminences et droits honorifiques et d'un plan de reconstruction de l'édifice ruiné.

(suivre.) Y. NICOLAS.

L'ABBÉ GESLIN (1755-1772)

suite

Malgré tous les efforts du recteur et la volonté du Corps politique et des habitants, le projet de reconstruction de l'église traîna en longueur. Les esprits s'aigrirent et l'affaire alla jusqu'au Parlement de Bretagne à Rennes. Le poète local, Claude **Le Laé**, originaire de Gorréquér Coum, s'en mêla et composa une ode où il reprochait à ses compatriotes leur mésentente et leur penchant pour les procès dispendieux et inefficaces.

« Ha c'houi evel a leveront partout dre ar c'hanton
Ilizou all a reont gant peb seurt union,
Etre ma re Drobérou gant Holl madou ho sant
O poultra barruggennou paotred ar Parlamant (1).

Holl feunteuniou Trobérou a vezo disec'het
Pe ho dour d'ho sourçou adarre distroet
Abars m'ho pezo iliz gant ho paper timbret
C'houi vezo Lannilisiz a c'han da bell, paotred...

Et il concluait fort judicieusement

« Ne ket a daoliou pluenn e rear an ilizou ».

Voyant l'inutilité de ses efforts, l'abbé **Geslin** démissionna à la fin de l'année 1771 et devint en 1772 chanoine théologal de Léon. Il alla s'installer dans la ville épiscopale, paroisse du Minihy.

Son séjour à Lannilis avait été marqué par deux décès survenus dans son presbytère et qui le touchèrent profondément. Sa nièce, Gilette-Sébastienne-Angélique **Desloges**, de Saint-Renan, mourut à 17 ans, le 3 janvier 1767 et quelques jours plus tard, c'était la vénérable tante du recteur, Marie-Anne **Perrot**, 80 ans, qui disparaissait à son tour (2).

Quelques années après avoir quitté notre paroisse, 18 décembre 1776, l'abbé **Geslin** devait vendre à son beau-frère, Joseph **Desloges**, Contrôleur des actes et receveur des Domaines du Roi à Saint-Renan, la métairie noble de Caméan (Véleury Caméan), ferme dont les terres étaient situées en Lannilis et en Brouennou et qui, à cette époque était louée à Guillaume Le Duff et Marie Donou, son épouse, pour 270 livres par an.

Pendant son rectorat, l'abbé **Geslin** avait vu disparaître maintes personnalités locales dont le plus illustre fut certainement le vieux comte Claude-Hubert **de Bellingant**, dernier seigneur ayant résidé toute sa vie à Kerbabu, décédé dans ce manoir le 21 août 1759 dans sa 80e année. Nous consacrerons un article à la succession de ce seigneur, qui était capitaine général de la Capitainerie Garde-Côtes de l'Aber-Wrach et chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Il fut enterré le 22 août dans la chapelle de Trobérou et ses obsèques furent présidées par l'abbé **du Beaudiez**, recteur de Plouzané, dont le frère, le comte du Beaudiez, capitaine général de la Capitainerie Garde-Côtes de Brest, assistait également à la cérémonie, avec plusieurs nobles des environs. Parmi ceux-ci, Pierre-Michel **Audren, comte de Kerdrel**, qui était désormais l'unique seigneur à résider régulièrement à Lannilis dans son manoir de Kerdrel. A la tête de la famille, le vieil abbé, Joseph **de Bellingant**, recteur de Plouvien, presque octogénaire lui aussi et qui devait mourir deux ans plus tard. L'un des fils du défunt, Olivier **de Bellingant**, décédé le 13 mars 1763 au château de Penmarc'h en Saint-Frégant,

Août-Septembre 1961

devait être également inhumé à Trobéro. Parmi les autres disparus de ce rectorat, signalons le Procureur Pierre Lucas, 84 ans (28 septembre 1762) ; la tertiaire du Carmel (3), Renée Masson (17 janvier 1757) ; Anne **Touronce**; dame, de Kerscao, morte au bourg (10 mars 1757) et aussi deux noyés sous Kérouartz, Jean **Tréguer**, 30 ans et Antoine **Le Vern**, 35 ans, tous deux du bourg (8 février 1768). Ils ne furent retrouvés que 8 jours plus tard, 16 février et il fallut l'autorisation du Procureur du Roi à Brest pour les faire inhumer.

(à suivre) Y.NICOLAS

(1) il s'agit des perruques des Juges du Parlement de Rennes

(2) 3 ans auparavant, une autre tante, **Gillette Perrot**, dame Gestin, était également décédée à Lannilis (12 novembre 1764). Un abbé Michel-André **Gestin**, âgé de 37 ans, était mort au presbytère le 5 novembre 1761 (probablement cousin du recteur).

(3) Les tiers-ordres de Saint-François et de Saint-Dominique étaient également représentés à Lannilis

LE DERNIER SEIGNEUR DE KERBABU

Fils de **Jean Baptiste de Bellingant** et de **Thérèse du Chastel**, de Kerlech, **Claude Hubert de Bellingant**, qui devait être le dernier seigneur résidant du manoir, était né à Kerbabu le 5 juillet 1680. Il avait eu comme parrain le Gouverneur de la Ville de Vannes, **Claude de Lanjon** et sa marraine avait été sa vénérable aïeule, **Anne de Perrien**. Toute sa vie, Claude Hubert devait résider à Kerbabu où il mourut presque octogénaire le 21 août 1759. Il épousa successivement **Anne de Perrien**, une petite cousine qui mourut en accouchant le 19 novembre 1705, puis **Françoise de Kerjégu**, ensuite **Françoise de Silguy**, qui disparurent également après quelques années. Après ces deuils successifs, le Seigneur dut se résigner à vivre la plus grande partie de sa vie dans l'isolement mais aussi dans le calme agreste de Kerbabu.

Les soucis ne lui furent certes pas épargnés. Il aurait sans doute pu en éviter plusieurs s'il n'avait eu au plus haut degré l'ambition de maintenir dans leur intégrité les droits plus ou moins authentiques de sa maison. D'où ses procès retentissants, dont, nous avons déjà parlé, avec le général de Lannilis et aussi avec ses voisins de Kérosven. Il eut la douleur de voir ses prétentions repoussées par le Parlement, de Bretagne.

Néanmoins il connut aussi maintes joies, parmi lesquelles l'ordination et la première messe de son frère, l'abbé **Joseph de Bellingant**, qui allait être pendant les 40 ans de son rectorat à Plouvienn son confidant et souvent son commensal. Le 9 juin 1721, il conduisit à l'autel dans la chapelle familiale de Kerbabu sa jeune fille, **Rénée-Anne-Josèphe**, qui épousait le puissant Marquis de Penmarch, de Saint Frégant (1). Veuve le 27 mars 1745, Renée devait épouser en seconde noces en 1753, **François-Joseph de Kersauzon**, dont elle devait vivre séparée quelques années plus tard. Le 10 avril 1725, Claude Hubert perdait sa tante, **Claude de Bellingant**, décédée à Quintin et en héritait le lieu noble de Kérazan en Lannilis qui valait à l'époque 6 000 livres et comprenait les deux fermes actuelles de Kérazan.

Seul dans son manoir (2), avec son personnel, le Comte de Bellingant; trouva un dérivatif à sa solitude dans ses fonctions de Capitaine des Garde-Côtes de l'Aber-Mach, qu'il exerça durant de longues années. Catholique pieux, il ne manquait pas de fréquenter le Couvent des Récollets (Franciscains) qui s'élevait alors dans ce port et dont on voit encore l'important enclos et les ruines de la Chapelle. Il obtint à la fin de sa vie la présence à Kerbabu d'un de ces religieux, le **R.P. Ange**, qui l'assista à ses derniers moments.

Claude-Hubert de Bellingant fut inhumé dans la chapelle de Troubéro le 22 août 1759, lendemain de son décès. Il devait être l'avant dernier Lannilisien à être inhumé dans cette chapelle (2). 8 jours plus tard, le 28 août, Maître Charles **Le Drast**, notaire à Lannilis, au nom de la Juridiction épiscopale des Regaires du Léon, qui s'exerçait à Brest, venait apposer les scellés sur les biens meubles et immeubles du château, et ce en présence de Maître **Joseph Jacolot**, procureur du défunt Seigneur, du R.P. Ange, son aumônier et de son valet de chambre. L'énumération du mobilier très important laissa apparaître une splendeur assez déchue car beaucoup de meubles ou de linges reçurent la qualification de « très usés ». L'inventaire se continua le lendemain, 29 août. Aucun des héritiers ne s'était présenté.

L'héritage de Kerbabu semble être resté indivis jusqu'en 1763, année de la mort d'Olivier de Bellingant (3), l'un des fils de Claude-Hubert, qui avait quitté Lannilis depuis longtemps. A cette date, le manoir et les fermes qui en dépendaient revinrent à un autre fils, **Joseph de Bellingant**, marquis de Crenan mais il ne devait pas résider à Kerbabu. Il semble qu'il y ait eu

Octobre 1961

des difficultés dans la succession et certains fermiers furent quelques années sans payer de fermage. Ils reçurent tous assignation d'avoir à le faire les 30 septembre et le 1er octobre 1763. C'étaient Jean Landuré, de Langaer, 300 livres par an, Guillaume Richard, de Véleury Kerbabu, 200 livres, Guillaume Perrus, de Toulran, 76 livres, Jean Calvez, de Torchen, 21 livres, Jean Herry, de Guinarc'hant, 30 livres, Guillaume Morvan, de Pembrat, 200 livres, Yves Tréguer, de Kerdrein, 150 livres, Jean Halégouet, de Ménez Blihan, 15 livres et 6 canards et François Perrin, du manoir de Kerbabu, désormais devenu simple ferme. Les autres fermiers ne furent pas inquiétés, étant sans doute en règle. Parmi ceux-ci il y en avait d'importants, tels les Hellez, du Moulin du Châtel, qui payaient 1200 livres par an, François Léon, de Kérazan, 360 livres et Gabriel Le Jeune, du Guillec Vihan, qui, avec sa ferme du Bout du Mail, payait 410 livres. A noter que le Guillec Vras ne dépendait pas à cette époque de la seigneurie de Kerbabu qui possédait en outre des tenues à la Fontaine Rouge, Feunteun ar Spenn, Mermerc'houl, Lanano, Trobéroù, Pont ar Fransic et une maisonnette à Kérosven, dont le locataire. Vinoc Kervella, devait fournir par an 6 canards et 12 poulets.

(à suivre) Y.NICOLAS

- (1) Ils eurent 7 enfants dont la 4e, Gilette épousa **Honorat de Kersauzon** dont la descendance devait hériter de Kerbabu, la propriétaire actuelle étant **Madame Costa de Beauregard**, née de Kersauzon.
- (2) Le dernier devait être son fils, **Olivier de Bellingant**, mort au Château de Penmarch le 13 mars 1763 et inhumé le 14 à Trobéroù.
- (3) L'autre fils, Joseph, qui avait fait ses études au Collège des Jésuites de Quimper, alla après son mariage s'établir à Foeil, près de Chatelaudren, dans les Côtes du Nord, au Château de Crenan, dont il porta le nom (Marquis de Crenan).

L'ABBE LE DUC (1772-1823)

En Janvier 1772, l'abbé **Le Duc**, aumônier des Ursulines de Lesneven, était nommé Recteur de Lannilis, succédant à l'abbé **Geslin**. Il devait conserver cette fonction pendant plus de 50 ans et y connaître des heures tragiques, telles qu'aucun autre avant lui ni depuis lui n'en a connues. Le souvenir de ce prêtre qu'ont vénéré nos trisaïeux n'est pas encore oublié à Lannilis dont l'une des rues porte aujourd'hui son nom bien qu'il n'y ait jamais résidé (1).

L'histoire de son pastorat si long par lui-même comporte tant d'événements notables qu'il faudra nous y attarder longtemps. Voici tout d'abord les principales dates de sa vie.

Né à Sibiril le 23 décembre 1738, Joseph **Le Duc** fait d'excellentes études au Collège de Léon à Saint-Pol puis au Grand Séminaire de cette ville. Prêtre le 19 mars 1763, il devient peu après aumônier des Ursulines de Lesneven d'où il est promu au Rectorat de Lannilis le 3 janvier 1772. Le dimanche 15 juillet 1792, menacé d'arrestation par les autorités révolutionnaires, il fait des adieux déchirants à ses paroissiens et se confie à un excellent chrétien, M. de Kerdrel, du manoir de Kerdrel, qui lui procure quelques jours après un bateau à Prat ar Coum, d'où il s'enfuit à Jersey d'abord puis en Angleterre. 10 ans d'exil et il rentre triomphalement à Lannilis le mercredi 2 juin 1802. Il meurt paisiblement dans son presbytère le 15 décembre 1823, âgé de près de 85 ans.

A son arrivée dans notre paroisse, l'abbé **Le Duc** trouva une situation lamentable. La vieille Eglise était en ruines et d'ailleurs interdite depuis plusieurs années. Les offices se faisaient à Trobéroù où la chapelle, très vénérée mais fort incommode du fait des sources qui l'entouraient, était incapable de contenir la plus grande partie des fidèles. Comble de malheur, la division régnait dans la paroisse et l'ancien Recteur avait inutilement essayé d'y remédier. Le nouveau, grâce à Dieu, allait réussir là où son prédécesseur avait échoué. Jeune (il n'avait pas 34 ans), solide et vigoureux, très actif, l'abbé **Le Duc** ajoutait à ces avantages physiques d'incontestables qualités morales. D'une charité inépuisable, il alliait un esprit très conciliant à un tact rare. Il ne fut pas long à gagner la confiance du Corps Politique et ce fut bientôt la fin de toutes les contestations. Des 1773, on commençait les fondations de la nouvelle Eglise et bientôt sortait de terre le nouvel édifice, dû au plan de l'abbé **Hardy**, recteur de Loc-Brévalaire (2). Beau monument en forme de croix, tout en pierres de taille (les chapelles latérales formant la croix), il avait extérieurement 40 m. de long sur 17 m. de large et 30 m. aux extrémités des chapelles latérales. L'abbé **Le Duc** eut la chance de trouver un maître d'oeuvre de valeur exceptionnelle en la personne d'un simple ouvrier, totalement illettré mais d'une conscience professionnelle hors pair. Ce maçon, **Servais Cornou**, de Landunvez, dirigeait les travaux, piquait lui-même les pierres et se contentait d'un salaire de 10 sols par jour. Mgr **de La Marche**, évêque de Léon, étonné qu'un homme sans instruction ait bâti un édifice si bien proportionné, lui proposa de l'envoyer à Paris aux frais de l'Evêché pour étudier à l'Ecole des Arts et Métiers. Mais **Cornou**, qui était d'une grande modestie, déclina l'offre de l'Evêque et après la bénédiction de l'Eglise de Lannilis alla terminer la tour de Ploudalmézeau. Il mourut trois ans plus tard en 1778.

La nouvelle Eglise, dont seule subsiste aujourd'hui la tour (3), fut consacrée solennellement par Mgr **de La Marche** le dimanche 15 octobre 1775. Autour de l'Evêque et du Recteur au comble de la joie de voir enfin terminée une oeuvre difficile, se trouvaient l'abbé de Troerin, vicaire général et grand chantre du diocèse, les abbés Le Bourva, recteur de Plouguin, Ollivier, recteur de Tréfléz, Floch, recteur de Ploudalmézeau, Gales, recteur de Plouzévédé

Novembre 1961

ainsi que le clergé local et naturellement une grande foule de paroissiens. En mémoire de cette consécration, la paroisse fut autorisée à avoir l'exposition du Saint Sacrement tous les ans le 3e dimanche d'octobre.

(A suivre). Y.NICOLAS

(1) La Rue Le Duc est celle où se trouve le presbytère actuel, datant de 1868. Le presbytère de l'abbé Le Duc est toujours debout rue Jean Tromelin, dans l'ancienne propriété Floch, entre la Caisse d'Epargne et les garages. Il va être prochainement démoli pour faire place à un immeuble neuf.

(2) Le plan de l'abbé **Hardy** fut très critiqué par les Seigneurs prééminenciers de la paroisse, en particulier le Marquis de Kérouartz. Ceux-ci jugeaient le nouvel édifice trop exigü en longueur et en largeur et auraient désiré qu'il eût 600 pieds carrés de plus (l'Eglise précédente était en effet plus longue de 22 pieds et plus large de 14). ils demandaient aussi qu'on leur conservât leurs anciennes prééminences et qu'ils eussent la faculté de construire dans la nouvelle Eglise un autel à leurs frais. Dans l'ancienne en effet les Seigneurs avaient chacun leur autel familial. Mais étant donné la modicité des ressources, le Corps Politique décida de passer outre à ces observations.

(3) La tour de l'Eglise porte la date de 1775 et a été construite en majeure partie de pierres provenant des ruines du Château de Carman, en Kernilis dont la juridiction s'exerçait dans notre paroisse.

Décembre 1961

L'ABBE LE DUC (1772-1823)

(suite)

Après avoir, reconstruit l'église paroissiale, l'abbé **Le Duc** songea aussitôt à procurer à ses paroissiens une grande Mission qui eut lieu en 1778 et qui fut suivie par l'ensemble de la population. Il conçut ensuite un plan d'aménagement du presbytère dont il modifia la distribution intérieure, en y contribuant largement lui-même de ses épargnes pour une somme de 2 400 livres.

En peu d'années, le nouveau recteur avait réalisé à Lannilis un travail considérable mais certains symptômes, certains troubles au fond même de notre Bretagne n'étaient pas sans l'inquiéter et ne firent qu'aviver la hantise qu'il avait constamment eue du mieux être de ses paroissiens. Deux rapports qu'il écrivit à l'Evêque de Léon nous éclairent sur les soucis qui le préoccupaient.

Le 1er décembre 1774, Mgr **de La Marche**, évêque de Léon, avait prescrit à tous ses recteurs de procéder à une enquête sur la mendicité et sur les moyens d'améliorer la situation des classes pauvres. J'ai pu parcourir les 3 rapports rédigés pour Lannilis par l'abbé **Le Duc**, pour Landéda par l'abbé **Le Jeune** (Lannilisien du Guillec-Vihan) et pour Brouennou par l'abbé **Pervez**, qui fut durant 50 ans recteur de cette paroisse.

Lannilis comptait environ 90 familles de mendiants formant au total environ 300 personnes, soit le septième de la population. L'abbé **Le Duc** les classait en 3 catégories. La 1^è, la plus nombreuse, comportait les journaliers, les tailleurs et autres gens de métiers qui gagnaient à peine 5 à 6 sous par jour et étaient encore souvent en chômage. Ils étaient hors d'état de nourrir une famille souvent nombreuse. Venaient ensuite une vingtaine de personnes infirmes et autant de vieillards « *que le défaut de force ou de santé réduit à mendier* ». La 3^è catégorie comptait une centaine d'enfants « *dont les uns encore trop jeunes pour travailler et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne peuvent encore se le procurer.* » Toutes ces familles étaient simples locataires sans aucune terre à cultiver et il n'y avait pas dans la paroisse de terre vague susceptible de défrichement.

Pour faire face à tant de misères, le recteur disposait d'une rente fondée par Mlle **du Louet de Coatzunval**, dame de Kéringar, et acceptée par délibération du Corps Politique en date du 21 décembre 1743. Le montant en était primitivement de 290 livres par an et allait être porté à 498 livres à la mort d'une certaine demoiselle **Clisson**, à qui était due une rente viagère. Le capital avait été placé sur les aides et gabelles et la fondation était grevée d'une clause qui obligeait le général de Lannilis à construire un hôpital pour les pauvres. Cet hôpital d'ailleurs ne verra jamais le jour et la rente sera engloutie à la Révolution. Jusque là cependant elle fut payée très exactement par les héritiers de Mlle de Coatzunval (en 1774, c'était le prince de Tingry), sauf en 1771 où une retenue d'un cinquième fut opérée au profit de l'Etat. Mais le Roi Louis XV la fit rembourser l'année suivante. Comme cette rente était très insuffisante, l'abbé **Le Duc** dut prendre en 1786 une décision grave. Sur ses instances réitérées, le Corps Politique accepta d'employer les 425 livres qui restaient dans le coffre-fort de l'église et de la chapelle de Trobéroù à acheter du blé pour nourrir les malheureux (1). Et le recteur notait mélancoliquement qu'il ne restait plus un sol dans le coffre de la paroisse.

Dans sa réponse à l'Evêque, l'abbé **Le Duc** soulignait que les secours donnés aux pauvres par les Gouverneurs de la paroisse ne l'étaient pas toujours à bon escient et si les choses ne prenaient pas une meilleure tournure il se proposait de demander d'en faire lui-même la

Décembre 1961

distribution. Il regrettait par ailleurs l'absence de la plupart des gros propriétaires fonciers qui auraient pu faire l'aumône mais qui n'habitaient pas la région. Seuls ou à peu près, les cultivateurs remplissaient le devoir de la charité, mais il arrivait souvent qu'une « *mauvaise année les mettait hors d'état de faire aucune aumône* ». Et le recteur de préconiser la construction d'un hôpital pour 50 pauvres, qui pourrait être construit par des capitaux provenant, soit des biens fonds, soit des taxes « *sur les vins ou autres denrées qui ne sont point de première nécessité, comme le café ou le tabac* ». Par ailleurs « *on pourrait engager les personnes qui font des aumônes en blé à les porter dans une maison marquée ou l'on ferait du pain* ». On en donnerait « *par semaine une certaine quantité et suivant le besoin de chaque individu, pour supplément à ce qui manquerait au travail des personnes robustes pour nourrir leurs familles* ». Et l'abbé Le Duc concluait « *Par ces arrangements et le maintien des lois sages qui défendent aux pauvres de courir d'une paroisse à l'autre, on pourrait arrêter le cours de la mendicité* » (2).

Y. NICOLAS.

(1) Lettre de l'abbé Le Duc à Mgr de La Marche (14 juin. 1786).

(2) L'enquête sur la mendicité révéla une situation assez identique à Landéda et à Brouennou. A Landéda, l'abbé **Le Jeune** comptait 240 familles, dont 40 aisées, 40 à la mendicité et le reste bien au-dessous de la médiocrité. Les causes de la mendicité y étaient : la misère publique, la cherté des denrées, les salaires perdus au service des troupes au fort Cézou, le grand nombre d'enfants de journaliers « *qui n'ont ni vaches ni bestiaux faute de terrain pour les nourrir* », enfin le défaut de travail à Brest « *où les paroissiens vont travailler pour le Roi lorsque le travail abonde* ». Pas de fainéants ni d'ivrognes ! -« *L'eau du puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendiés, des berniques et quelques poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail de nuit et de jour à la grève qu'ils peuvent subsister* ». Le recteur signalait aussi que la région de l'Armorique était inondée de sables depuis plusieurs années. Pour soulager la misère, il demandait l'affranchissement de la servitude des moulins (il fallait laisser au seigneur 1/12, 1/10, 1/8, 1/6 et parfois plus, des grains), la tolérance de la coupe de goémons aux époques favorables, l'interdiction aux «étrangers» d'y participer et l'autorisation aux habitants de vendre le surplus de leurs besoins à l'extérieur. Plus heureuse que Lannilis, la paroisse de Landéda disposait d'un hôpital créé en 1703 par Mme **de Kerlech** et l'abbé **Faujour** et qui hébergeait de nombreux vieillards et enfants.

A Brouennou, la situation n'était pas meilleure. Le recteur se plaignait de voir ses paroissiens payer trop de tailles et de fouages par rapport à Landéda et il signalait que sa pauvre paroisse n'avait rien à vendre, si ce n'est quelque chou et un peu de goémon.

Janvier 1962

L'Abbé Joseph LE DUC

(suite)

Une autre préoccupation de l'Abbé **Le Duc** fut d'obtenir des modifications territoriales à la paroisse de Lannilis. En effet 11 fermes ou fermettes, enclavées dans la paroisse, dépendaient de Brouennou. Le village de Kéruzal, dont toutes les maisons étaient en Lannilis, mais dont les terres étaient réparties sur les 3 paroisses de Brouennou, Landéda et Lannilis (1), était considéré comme le centre de ces enclaves. Voici quels étaient en 1786 les tenanciers de ces fermes qui étaient donc paroissiens de Brouennou :

Véleury Caméan (2) : Joseph **Guizio**, 6 journaux de terres, famille de 7 personnes.

Caméan Vihan : Olivier **Balcon**, 1 journal et demi, 4 personnes.

Drézidou : Jacques **Léon**, 2 journaux, 6 personnes.

Drézidou : N. **Sylvestre**, 1 journal, 8 personnes.

Drézidou : Jeanne **Thomas**, 1 journal, 3 personnes.

Pen-ar-Verges : Hervé **Léon**, 3 journaux, 9 personnes.

Porléac'h Vras : Jean **Simon**, 10 journaux, 10 personnes.

Porléac'h Vihan : Guillaume **Le Duff**, 2 journaux, 3 personnes.

Kérasquer Vihan : (3) Etienne **Cabon**, 6 journaux, 8 personnes.

Moulin de la Motte : Alain **Troadec**, 2 journaux, 6 personnes.

Kerhernic : François **Roué**, 6 journaux, 5 personnes (4).

Ces 69 paroissiens de Brouennou venaient d'ailleurs pour la plupart (les 3/4 d'après le Recteur) à la basse messe ou à la grand'messe à Lannilis et n'allaient à Brouennou que pour leurs Pâques et aussi pour les baptêmes, mariages et enterrements. Depuis quelque temps il était question de supprimer la trop petite paroisse de Brouennou qui ne comptait guère plus de 300 habitants et le Recteur de Lannilis demandait que la séparation entre Lannilis et Landéda se fit « *par le grand chemin qui mène du Diviz à, la Croix des 3 Recteurs* » (Kéruzal). Toute la partie gauche de ce chemin au midi jusqu'à la rivière et le passage de l'Aber-Benoît aurait été rattachée à Lannilis et les terres lannilisiennes situées à droite eussent été annexées à Landéda. Chose curieuse, tout en gagnant des paroissiens, la paroisse de Lannilis aurait perdu ainsi environ 50 livrés de revenu (5). Ce projet n'aboutira qu'après la Révolution.

L'abbé **Le Duc** eut également à s'occuper de la situation financière de la fabrique de Lannilis dont la gestion des biens n'était pas toujours très orthodoxe, surtout en ce qui concerne la Chapelle de Trobéro. Voici quel était l'état des biens de la fabrique à l'aube de la Révolution.

L'Eglise Paroissiale possédait des maisons et des terres situées dans 4 ou 5 paroisses. Répartis en 70 articles, ces biens rapportaient annuellement. 1833 livres 14 sols et 8 deniers. En contrepartie, les charges étaient les suivantes : 116 services avec messes à notes par an : 464 livres, 130 messes simples à 15 sols, soit 98 livres 5 sols. L'impôt des décimes (qui frappait les édifices religieux) se montait à 165 sols, les chefs-rentes à 50 livres. Les réparations annuelles des maisons dépendant de la fabrique revenaient à 150 livres, les frais d'aveux et de rachats (dus aux juridictions seigneuriales) à 200 livres. Pour le culte proprement dit il fallait compter 300 livres entre cierges et encens et 60 livres pour le blanchiment et l'entretien des linges et ornements.

Pour les 4 confréries qui existaient à Lannilis, voici quels étaient les revenus et les charges

Confrérie du Saint Sacrement : Recettes : 7 articles d'un montant de 264 livres 6 sols et 8 deniers - charges : 180 livres.

Janvier 1962

Confrérie du Rosaire : 15 articles pour 352 livres 17 sols, charges : 404 livres et pour l'entretien de l'autel du Rosaire : 45 livres.

Confrérie des Trépassés : 10 articles pour 446 livres 19 sols, charges : 308 livres plus 30 livres pour diverses réparations.

Confrérie de l'Ange Gardien : 4 articles pour 113 livres 13 sols 4 deniers, charges 56 livres.

La paroisse disposait donc bon an mal an d'un revenu total de 3 011 livres 10 sols dont il fallait défalquer les charges : 2 510 livres 5 sols. Restait ainsi, quand il n'y avait pas de réparations extraordinaires à effectuer, un reliquat de 501 livres 5 sols, auquel il y avait lieu d'ajouter les offrandes des fidèles, environ 72 livres par an. On a vu que ce reliquat passait souvent à nourrir les pauvres.

La Chapelle de Trobéroü avait un budget à part. Les recettes réparties en 14 articles se montaient à 205 livres 5 sols. Mais l'acquit des fondations, les décimes et les réparations (6) s'élevaient en moyenne au total à 235 livres 2 sols 5 deniers par an. Seules les offrandes des fidèles permettaient de combler le déficit. Le Recteur pensait que ces offrandes devaient être assez considérables, la chapelle étant très vénérée et très fréquentée, mais il n'avait jamais réussi à en connaître le montant, car les gouverneurs nommés par les Seigneurs de Kerbabu ne rendaient de compte qu'à ces derniers (7). Le gouverneur en charge était mort en 1789 après une gestion de 17 ans. On avait trouvé dans sa succession tous les titres justifiant des recettes et des dépenses de la chapelle mais aucune note concernant les offrandes.

L'abbé **Le Duc** se plaignit en 1790 à l'Evêque de la mauvaise gestion des administrateurs de Trobéroü. Il avait demandé au Marquis de Penmarch, alors propriétaire de Kerbabu, de faire concourir le général de Lannilis à la nomination du fabrique de Trobéroü qui ne resterait en charge que 2 ou 3 ans. C'était le seul moyen d'établir une « *comptabilité légale* ». Mais ce plan avait été rejeté. Et le Recteur d'ajouter que l'un des fermiers de la chapelle, le plus considérable, qui devait 52 livres 15 sols par an, n'avait rien payé depuis 4 ans et qu'il était devenu totalement insolvable. En conséquence non seulement les fondations n'étaient plus acquittées mais l'Eglise Paroissiale s'était trouvée dans l'obligation de faire l'avance de 31 livres pour payer les décimes (c'est-à-dire les impôts) de cette chapelle.

A 100 mètres de Trobéroü, la chapelle de St-Sébastien avait aussi besoin de réparations. L'abbé **Le Duc** y fit procéder en 1785. Puis ce fut le tour de l'Eglise Paroissiale, victime du terrible orage qui s'abattit sur Lannilis le 26 avril 1789. Dans une lettre à l'Evêque du 5 octobre suivant, le Recteur évalue à 100 louis d'or le montant des frais qui en résultaient et fait part d'un souci nouveau. Une des grandes cloches s'est fêlée, on ne l'entend plus, les habitants se plaignent. Il veut profiter de l'occasion pour faire fondre 3 cloches, ce qui coûtera 3 000 livres mais il n'y a que 1500 livres de disponibles. Aussi sollicite-t-il l'autorisation « *de prendre le surplus par anticipation sur le revenu de l'année prochaine* ».

Y.NICOLAS

(1) C'est la raison de la présence près de Kéruzal Vras (ferme actuelle de M Yves **Morvan**) de 3 Croix, dites « Kroaziou an Tri Fersoun », croix historiques qu'il est intéressant de voir conserver.

(2) Le manoir de Caméan était en Lannilis.

(3) Les manoirs de Kérasquer Vras et de la Motte étaient en Lannilis.

Janvier 1962

(4) Lettre de l'Abbé **Le Duc** à l'évêque de Léon (11 mars 1786).

(5) Il n'y avait aucune ferme sur les terres de Lannilis devant être cédées à Landéda.

(6) La Chapelle de Trobéro, assez délabrée, reçut des réparations à 4 reprises de 1772 à 1790.

(7) Nous avons vu que l'Evêque de Léon, Mgr **de la Bourdonnaye**, avait condamné cette pratique et ordonné aux Gouverneurs de Trobéro de présenter leurs comptes au Général de Lannilis mais cette décision n'eut aucun effet.

L'année prochaine ! 1790 amènera au Recteur des soucis bien plus graves. La Révolution avance. Les paroissiens verront cependant encore deux belles fêtes cette année, la bénédiction des nouvelles cloches en janvier et la première grand'messe de l'abbé **Fercoc** à Pâques. Mais cette année clôturant l'ancien régime, il conviendra avant d'aller plus loin de brosser un tableau sommaire du Lannilis physique à cette époque et de présenter les personnages, clergé et notables, qui vont entrer en scène et y jouer les principaux rôles pendant tant d'années terribles

LANNILIS EN 1790 – ASPECT PHYSIQUE

Quelle pouvait être à la fin de l'Ancien Régime la physionomie de notre Commune ? Bien différente certes du Lannilis actuel ! Un ancien plan cadastral conservé aux Archives ainsi que divers détails provenant des délibérations des municipalités révolutionnaires permettent de se faire une idée assez exacte du visage de notre paroisse à cette époque.

Au centre, comme maintenant, l'église paroissiale. En 1790, elle était encore toute récente, datant à peine de 15 ans. Je possède une photographie de cette église, beaucoup plus basse que l'actuelle. On sait qu'il n'en reste plus que la tour. Tout autour se trouvait le cimetière, aux tombes serrées, s'étendant largement au sud sur la Grand-Place actuelle jusqu'au chemin départemental et au nord également sur une grande partie de la largeur de la rue de la Mairie. Le mur de clôture qui était presque en ruines en 1790, entourait complètement l'enceinte, ne laissant qu'un passage étroit à Pen an Tour pour les piétons et les charrettes. Au nord, dans le cimetière, face à l'entrée actuelle de la rue Pierre Richard, se trouvait la chapelle Saint-Michel, nettement détachée de l'église, qui servait surtout aux « Petites écoles » (catéchisme et aussi un embryon d'enseignement primaire, lecture, calcul).

Au sud, la Grand-Place (plus petite qu'aujourd'hui puisque sa partie nord était enclavée dans le cimetière) était encombrée d'une quinzaine d'échoppes permanentes qui remplaçaient les halles inexistantes. Elles appartenaient aux Seigneurs, probablement aux propriétaires des juridictions du Châtel et de Carman, que les louaient aux marchands forains. Ceux-ci venaient nombreux aux marchés alors très fréquentés du mercredi. La partie ouest de la place (près de la rue actuelle des Marchands) était appelée « Placen al Lipouserez ». On y trouvait tout ce qui à l'époque pouvait flatter le palais des bonnes fermières et... des autres. A l'angle nord-est de la place était situé l'Hôtel des 3 Rois, le meilleur de Lannilis à ce moment. La partie est et sud-est s'appelait (et s'appelle toujours) place de l'Auditoire. L'Auditoire n'était autre que le siège de la juridiction du Châtel et de Carman (approximativement magasin en construction Nicolas Thomas). C'était là qu'étaient jugées les causes en premier ressort tous les mercredis et parfois d'autres jours de la semaine. On en fera une prison sous la Révolution.

La partie est de la rue actuelle de la Mairie n'existait pas. C'était une simple route, bordée de champs au sud et au nord par le bois du Gorréquér qui s'étendait jusqu'au presbytère actuel. Au nord-ouest de l'église, l'actuelle place aux Veaux était occupée par un grand jardin, clos de murs, entourée de ruelles étroites. La rue de la Fontaine, dite alors rue des Bons Vivants, était une des meilleures de la localité. C'est par là que passaient les diligences se rendant à Landéda et à Plouguerneau. Pour Landéda elles continuaient ensuite par Prat Per, Croaziou Drep, la Métairie de Saint-Julien, Foz Coz et Foz Névez et quittaient Lannilis au « Pont du Diviz ». Pour Plouguerneau, elles obliquaient à droite par la rue du Château jusqu'à la Bastille (boulangerie Perennou) et descendaient au Prat pour continuer par Prat ar Groas, la Croix Rouge, Kéarlin et prendre le « truc » (sorte de bateau plat pour le passage de la rivière) à la grève près le moulin de Poulfougou. La route de Tréglonou montait du Douris jusqu'à la Croix de Mission sur la route de Trou sarc'hant (croix transférée au siècle suivant sur la route de Lesneven et appelée maintenant « L'Image »), suivait la voie sud du Lotissement actuel et après avoir longé la barrière de Kerdrel descendait à la grève où il y avait aussi un « truc ».

La route de Brest, qui avait été très étroite, était à ce moment de 6 mètres et passait par Trobérrou. La plupart des routes étaient en mauvais état. Celle de Plouguerneau était qualifiée de « *trop étroite, raboteuse, remplie de rochers* ». Les rues du bourg ne valaient guère mieux. Elles étaient cependant pavées en majeure partie mais de ces pavés grossiers et inégaux dont

Février 1962

on voyait encore certains spécimens il y a dix ans sur la place de l'Auditoire. De plus les habitants se permettaient de déposer leurs ordures et leurs « fumiers » devant les maisons, ce qui provoquera plus tard un veto municipal (7 mars 1809).

Quant aux maisons, il y en avait beaucoup en chaume dans tout le bourg. Le souvenir du terrible incendie de 1733 qui avait ravagé une grande partie de l'agglomération était encore dans tous les esprits. Après la Révolution le conseil municipal voudra interdire aux propriétaires de réparer ou reconstruire leurs couvertures avec de la paille ou autres matières inflammables, mais la délibération sera déclarée illégale et annulée par le Sous-Préfet.

La campagne lannilisienne était desservie par de misérables chemins creux, presque impraticables en hiver. Les prêtres réfractaires en profiteront pour se procurer des asiles à peu près inviolables dans des endroits retirés de la paroisse, tels que Coum Bras, Porléac'h Vras, le Styvel où il sera d'autant plus difficile aux troupes révolutionnaires de les atteindre qu'ils seront protégés et soutenus par l'ensemble de la population (1).

(1) Ajoutons que Lannilis était beaucoup plus boisé en 1790 que maintenant.

Y.NICOLAS

LANNILIS EN 1790

Après avoir étudié l'aspect physique de Lannilis en 1790, il convient de présenter les personnages qui, à cette date, et dans les dures années qui suivirent, exercèrent à Lannilis une influence plus ou moins importante : le clergé résidant et originaire de Lannilis, ainsi que les notables, nobles, bourgeois et paysans.

CLERGE RESIDANT

RECTEUR : Abbé **Joseph Le Duc**, de Sibiril, dont j'ai précédemment donné le curriculum vitae. Il avait 52 ans en 1790.

VICAIRES (1) : **Yves Bergot**, né au bourg de Lannilis le 3 janvier 1761, prêtre le 24 septembre 1785. Insermenté, c'est-à-dire qu'il refusa énergiquement comme son Recteur le serment schismatique. Il quitta le presbytère avec M. **Le Duc**, le dimanche 15 juillet 1792 pour se mettre sous la protection de M. de **Kerdrel** au manoir de Kerdrel, puis partit quelques jours plus tard pour Jersey et ensuite l'Angleterre. Après 10 ans d'exil, il rentra à Lannilis avec son Recteur le mercredi 2 juin 1802, au milieu de la liesse générale. Il redevint alors vicaire, puis fut nommé curé de Lannilis en mars 1823. Il mourut au presbytère le 3 juin 1838.

Jacques-Marie Floch, né à Mescaradec le 20 avril 1758, prêtre le 20 septembre 1783, il fut nommé vicaire à Lannilis en 1784. Insermenté également. Ce fut lui qui monta en chaire le 23 janvier 1791 pour donner à la population les raisons du refus de serment du clergé et il le fit en des termes très énergiques qui lui attirèrent l'animosité de la municipalité révolutionnaire. En 1792, au départ des abbés **Le Duc** et **Bergot**, il fut chargé de l'administration de la paroisse dans la clandestinité. Durant toute la Révolution, il parcourut en tous sens Lannilis et Landéda, confessant, communiant, baptisant, procédant à des mariages, donnant l'extrême-onction aux mourants, le tout au péril de sa vie, souvent la nuit, par n'importe quel temps, en quelque grange, maison ou chapelle isolée. Déguisé en paysan, il résidait souvent soit chez son oncle au Porléac'h-Vras, soit chez des amis sûrs au Coum-Bras. C'est au bas de ce village, dans la chapelle aujourd'hui disparue de Notre-Dame de Tanvaï qu'il rassemblait les fidèles des environs pour les exercices religieux. Ce fut lui le grand mainteneur de la foi à Lannilis durant la Révolution. Sur dénonciation, l'intrépide abbé fut arrêté au Porléac'h-Vras la nuit du 25 au 26 décembre 1798 (2) et transféré à la prison de Landerneau. Mais quelques jours plus tard, il réussissait à s'évader et reprenait son ministère caché à Lannilis. Vicaire à nouveau dans notre paroisse au Concordat, il devint recteur du Tréhou en 1808 et y mourut le 4 mai 1812.

PRETRES HABITUES (1)

François-Marie Le Drast. Né dans notre bourg le 19 avril 1736, l'abbé **Le Drast** était fils d'un notaire royal. Il exerça le ministère dans notre paroisse durant de longues années et refusa, lui aussi, le serment. En 1790, il était de santé délicate et dut également se cacher, sans cependant; semble-t-il, quitter le bourg. Arrêté, il connut les horreurs de diverses geôles dont il fut libéré en 1795 au cours de l'accalmie qui suivit la fin de la Terreur. Il mourut à Lannilis le 5 novembre 1796.

Yves Talarmein. Né au bourg le 14 mai 1731, il était fils d'un marchand de vins. Prêtre en 1757, il fut d'abord vicaire à Landéda, puis à Saint-Frégant. En 1790, il était simple prêtre à

Lannilis, c'est-à-dire qu'il disait la messe sans être confesseur. En janvier 1791, il fut le seul des 5 prêtres alors résidant à Lannilis à se présenter devant la municipalité pour adhérer à la Constitution Civile du Clergé. Mais le maire **Moyot** hésita à accepter son serment et demanda conseil au district de Brest. Le maire craignait que s'il était le seul à se soumettre à la loi « *son obéissance ne produisit aucun bon effet sur l'esprit du peuple.* » Quelque temps après l'abbé **Talarmein** quittait notre paroisse pour devenir vicaire à Gouesnou. J'ignore pour le moment où et quand il mourut.

Jean Toullec. Né au Pratourgant (notre Prat actuel), le 8 décembre 1736, prêtre en 1764, l'abbé Jean **Toullec** fut vicaire à Lannilis durant de longues années. Il était simple prêtre habitué en 1788 lorsque, pour un motif que j'ignore, il fut l'objet d'une lettre de cachet du Roi Louis XVI. Enfermé à l'asile de Saint-Méen, il s'y trouvait encore en 1790, tout en continuant à dépendre de notre paroisse. A l'annonce du serment, il écrivit une lettre au maire de Lannilis pour lui proposer sa candidature au poste de recteur, manifestant ainsi son intention de prêter le serment. Mais le maire refusa catégoriquement de donner suite à cette requête. Rentré au pays, l'abbé **Toullec** racheta sa conduite passée par une attitude très digne qui lui valut de connaître lui aussi les cachots révolutionnaires. A son retour en 1802, l'abbé **Le Duc** entourra d'une vive sollicitude son ancien vicaire qui lui avait donné naguère bien des soucis et qu'il assista à ses derniers moments l'année suivante. Depuis plus de 12 ans, infirme de corps et d'esprit, aux dires du recteur, l'abbé **Toullec** n'avait exercé aucune fonction de son ordre.

Ainsi, sur les 5 prêtres de notre paroisse en 1790 (en laissant de côté l'abbé **Toullec** qui ne résidait plus et qui déjà ne semblait plus jouir de toutes ses facultés mentales), seul l'abbé **Talarmein** accepta de prêter le serment exigé par la loi du 26 décembre 1790 qui adoptait la Constitution Civile du Clergé. Dans les environs, les 2 prêtres de Landéda, tous ceux de Plouguerneau (une dizaine), les 2 prêtres de Tréglonou et 3 des 4 prêtres de Plouvien refusèrent le serment et tous coururent les plus grands dangers durant la Révolution, sauf l'abbé de **Poulpiquet**, recteur de Plouguerneau et l'abbé **Hanus**, recteur de Tréglonou qui émigrèrent en Angleterre. L'abbé de **Poulpiquet**, débarqué à Quiberon en 1795 avec l'armée des émigrés, échappa de justesse au peloton d'exécution, ayant réussi à gagner à la nage un navire anglais.

Au cours d'un prochain article nous verrons l'attitude des 5 autres prêtres originaires de Lannilis qui exerçaient dans le diocèse de Léon en 1790 ainsi que des 2 séminaristes de notre paroisse, alors élèves du Grand Séminaire de Saint-Pol. Puis nous nous arrêterons longuement devant la noble figure du vaillant Comte de **Kerdrel**, dont le comportement durant ces années terribles fut digne des fiers preux dont il descendait.

Y.NICOLAS

(1) On les appelait « Curés » dans le sens du terme breton « ar c'huré ».

(2) Le dénonciateur était François **Le Laé**, commis à la Poste aux Lettres à Lannilis. Dans la nuit du 5 au 6 nivôse an VII (25 au 26 décembre 1798), deux gendarmes de Lannilis, accompagnés de 14 hommes du Fort Cézou, se rendirent à minuit au Porléac'h-Vras et cernèrent la maison de Jean **Simon**, expert et cultivateur. Dans une grange, sans porte ni fermeture, ils trouvèrent deux hommes couchés dans un lit clos, l'un était l'abbé Jacques **Floch** et l'autre son frère Joseph **Floch**. Tous les deux furent arrêtés ainsi que leur oncle, Jean **Simon**. Le lendemain, au bourg de Lannilis, une foule de paroissiens vint faire de poignants adieux à l'abbé **Floch** qui leur dit en breton : « *Je n'aurai jamais cru que les habitants de*

Mars 1962

Lannilis m'auraient trahi et abandonné ». Il les assura, par ailleurs, qu'il ne resterait pas longtemps en prison. En fait il s'évada 5 jours plus tard et rentra à Lannilis avant son frère et son oncle qui, transféré à Quimper, ne furent libérés que le 20 nivôse (9 janvier 1799). Ajoutons qu'à cette époque l'abbé **Floch** ne risquait plus l'échafaud. mais sans son évasion il aurait vraisemblablement connu la déportation ou, plus d'un an de souffrances en prison comme nombre de ses confrères.

(3) Il y avait à cette époque dans chaque paroisse un ou plusieurs prêtres habitués qui aidaient le clergé titulaire dans son ministère. En 1790 il n'y en avait plus que 2 à Lannilis alors que 20 ans auparavant on pouvait en compter 7.

LE CLERGE ORIGINAIRE DE LANNILIS EN 1790

Après avoir évoqué le clergé résidant à Lannilis, en 1790, 6 prêtres dont 1 temporairement éloigné, il convient de citer les autres prêtres originaires de la paroisse et travaillant tous à l'époque dans le diocèse de Léon. Ils étaient 5 dont voici rapidement le curriculum vitae (1).

- **Guillaume Le Jeune**, né au Guillec Vihan le 12 mars 1735, prêtre le 11 mars 1758. Je lui ai consacré un long article dans le numéro de l'Echo de Mars 1957. Plus tard je reviendrai sur son arrestation et sa déportation en Allemagne où il fut fort bien reçu. Il mourut recteur de Plougoulm le 28 mars 1807.

- **Joseph Lescalier**, né au bourg le 21 mars 1736, prêtre le 22 mars 1760 (2). Après avoir exercé le ministère dans la région, il devint en 1786 chanoine de la Collégiale de Kersaint-Trémazan en Landunvez. Insermenté, il dut se cacher comme ses confrères mais fut pris et souffrit beaucoup dans les prisons de Kerlot (Quimper) et de Landerneau. Libéré à la suite de l'accalmie post-thermidorienne, il revint à Kersaint-Landunvez avec une santé altérée et y mourut le 3 octobre 1795.

- **René-Joseph Manac'h**, né au bourg le 25 juillet 1760, prêtre le 1er. avril 1786. Il était prêtre habitué à Trégarantec en 1790. Insermenté, il vint se cacher à Lannilis où il parut au grand jour au cours des quelques accalmies qui coupèrent ces années terribles. Vicaire aux Carmes à Brest, en 1802, puis à Lannilis au Concordat, il devint recteur de Plougoulm en 1814 et y mourut le 9 avril 1827.

- **François Goachet**, né à Pouldu Vihan le 25 avril 1764, prêtre le 20 septembre 1788, il était vicaire à Plouzévédé en 1790. Insermenté également. Plus heureux que le Maire de Plouzévédé qui fut guillotiné en 1793 à l'issue des émeutes de mars dans tout le Léon, l'abbé Goachet réussit à se cacher sans jamais être pris. Redevenu vicaire à Plouzévédé en 1802, il y mourut le 12 juin 1804.

- **Charles-Louis-Saturnin-Marie Fercoc**, né au bourg, le 27 novembre 1764, sujet d'élite, il fit ses études au Séminaire Saint-Sulpice à Paris. Prêtre à Saint-Pol-de-Léon, le 20 mars 1790, il fut le dernier Lannilisien à chanter sa première messe dans notre Eglise sous l'Ancien Régime. Nommé professeur de physique au Collège de Léon à Saint-Pol, il refusa le serment schismatique et fut aussitôt expulsé du Collège par les autorités révolutionnaires. Il vint d'abord à Lannilis mais sans doute pour ne pas compromettre son père, fonctionnaire (il était receveur des Devoirs, c'est-à-dire chargé des Contributions Directes, en particulier sur les vins, et il sera plus tard notaire impérial), il se retira à Tréglonou puis se décida à émigrer à Jersey d'abord puis en Angleterre où il passa toute la Révolution comme les abbés Le Duc et Bergot. Au Concordat, il enseigna successivement la philosophie, puis les mathématiques « transcendantes » au Collège Henri IV à Paris et dans divers établissements, notamment à Bourges. Il fut également quelque temps secrétaire particulier de Talleyrand, ce qui fait confiner notre petite Histoire Locale à l'Histoire tout court, et aussi traducteur de langues étrangères au Ministère des Affaires Etrangères. Homme d'une très grande distinction et d'une parfaite urbanité (3), M. **Fercoc** mourut le 13 avril 1841 à Versailles, où ses obsèques furent célébrées en l'Eglise Notre Dame. Je reviendrai plus tard sur la figure quelque peu énigmatique de ce prêtre dont le beau-frère, M. **Gaidan**, sera adjoint-maire de Lannilis sous l'Empire.

Avril 1962

Cette liste de notre Clergé en 1790 serait incomplète si je ne mentionnais ici les deux séminaristes lannilisiens qui étudiaient au Grand Séminaire de Saint-Pol et qui durent quitter cet établissement fermé à l'automne de 1790. Tous deux étaient du Bourg et malgré les souffrances endurées et les dangers courus restèrent fidèles à leur vocation. Ils ne purent reprendre leurs études que 15 ans plus tard pour parvenir enfin au Sacerdoce. Voici ces deux vaillants

- **Jean Duvel** était né le 4 mai 1759. Son père, Nicolas-Martin Duvel, Originaire de la Sauvagère, département actuel de l'Orne, fut successivement commerçant puis huissier. Etabli d'abord à Châteaulin, il vint résider dans notre paroisse après son mariage à Lannilis avec Marguerite Nicolas (30 septembre 1754). L'abbé Duvel était tonsuré en 1790. Après l'émeute du 14 mars 1793 à Lannilis, il fut détenu à la prison du Château de Brest mais déchargé de toute accusation par le tribunal, il fut libéré le 24 avril suivant pour être ensuite emprisonné à nouveau à Carhaix comme clerc tonsuré. C'était sans doute la prison la plus sinistre du Finistère où d'ailleurs furent détenus d'autres Lannisiliens, en particulier Jeanne Duvel, propre soeur de l'abbé et M. Vincent de Kerdrel qui échappa de justesse à l'échafaud. Après la Révolution, dès la première ordination de Mgr **Dombidau de Crouseilhes**, le 27 octobre 1805, dans la cathédrale de Quimper, l'abbé Duvel reçut le sous-diaconat puis le diaconat le lendemain. Il n'y avait guère plus d'une dizaine de séminaristes à l'époque, la Révolution ayant fermé tous les Collèges. Aussi l'abbé Duvel fut-il ordonné prêtre 2 mois plus tard, le 21 décembre 1805 et aussitôt nommé vicaire à Lannilis. Il y resta 17 ans jusqu'à sa mort le 20 février 1823.

- **François-Marie Léon**, né le 5 juin 1765, était neveu de l'abbé **Le Drast** et simple séminariste en 1790. Le 27 octobre 1805, il reçut à la fois la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Diacre le 22 mars suivant, il fut ordonné prêtre le 10 août 1806 et nommé vicaire à Briec-de-l'Odet où il mourut le 28 novembre 1820.

Avant de passer à l'Histoire même de la Révolution, il reste maintenant à présenter les personnalités civiles qui « marquaient » à Lannilis en 1790, et tout d'abord la plus importante, le vaillant **Comte de Kerdrel**, dont la lignée n'est pas encore éteinte parmi nous puisqu'il est le trisaïeul de Mademoiselle **Jeanne de Kerdrel**, du manoir du Roual.

(1) En 1790, on comptait donc au total 9 prêtres vivants originaires de Lannilis. En 1962, il y en a 14 mais seulement 7 exerçant dans le diocèse.

(2) C'était un neveu de l'abbé **des Bouillons**, qui naquit, vécut toute son existence et mourut à Lannilis où il était spécialement chargé de la messe du dimanche à la Chapelle du Bergot.

(3) Au dire de M. **de Rémusat**, maintes notabilités parisiennes s'émerveillaient qu'un tel homme ait pu naître « au fond de la Basse-Bretagne »

Y. NICOLAS.

LE COMTE DE KERDREL (1747-1823)

Vincent-Marie-Casimir Audren de Kerdrel naquit au manoir de Kerdrel en Lannilis le 4 mars 1747. C'était le deuxième, enfant (1) de Pierre-Michel Audren de Kerdrel, capitaine de Lannilis et de Marie-Jeanne **du Mescam**, de l'ancienne famille de Mescaradec.

Après avoir suivi sans doute dans sa famille les cours d'un précepteur, il entra, à peine âgé de 13 ans, dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi Louis XV où il servit pendant 15 ans (1760-1775). Il a laissé dans les Archives de Kerdrel (maintenant au château de Kéruzoret en Plouvorn) le journal de ses premiers voyages à Versailles, voyages entrepris à petites journées sur un bidet d'allure, acheté à Lannilis et revendu quand il était parvenu au terme de sa course. Le 17 juin 1773, il recevait un brevet lui conférant le rang de Capitaine de Cavalerie et quelque temps après il était fait Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. En 1775, il devenait lieutenant des Maréchaux de France, charge qui lui imposait l'obligation de se faire l'arbitre des différends et surtout des questions de point d'honneur qui s'élevaient entre les membres de la noblesse. Il eut à juger plusieurs affaires importantes survenues dans sa juridiction, entre autres le duel du Marquis du Faou. Il occupa cette charge jusqu'à la Révolution. C'est durant son temps de mousquetaire que Vincent de Kerdrel rencontra à Paris un ancien soldat des troupes de l'Inde, Jean **Bodriard**, surnommé Delille, qu'il prit comme valet de chambre et qu'il amena à Kerdrel où il vécut de très longues années et mourut à un âge avancé (2).

Rentré à Lannilis en 1775, Vincent de Kerdrel, qui avait 28 ans, songea au mariage. Il obtint la main de Corentine **de Gourcuff**, du manoir du Cosquer en Combrit (Sud-Finistère). Le mariage eut lieu le 16 septembre 1776 en la chapelle de ce château dont le propriétaire était l'oncle de la jeune fille, le Marquis **de Kersalaun**, Conseiller au Parlement de Bretagne, et tuteur de Mlle de Gourcuff, qui était orpheline. Le nouveau ménage vint s'installer à Kerdrel. Il disposait de rentes importantes dont le nombre allait encore augmenter à la suite de divers héritages. Lorsque le Comte mourra en 1823, on dénombrera des terres situées en Plouguerneau, Guissény, Landéda, Plabennec, Plouzané, Plouvorn, dans le Morbihan et en Loire-Inférieure, sans compter le Sud-Finistère. A Lannilis seulement, les Audren de Kerdrel possédaient, outre leur manoir avec 10 hectares de terres, la métairie de Kerdrel, le Petit-Kerdrel, le moulin de Kerdrel, les 2 Meshuel, Kervégélant, Kérordrénic, Kerdaniou, le manoir de Kerfricho, les 2 Lia, les 2 Drézidou, le Grand et le Petit Kéramoal, Porssimon, le manoir de Leur-al-Lémen et le moulin en dépendant, le manoir de Kérizaouen, le manoir et les 2 métairies du Nodé, le Grand et le Petit Troréon, Kerdalzou, le manoir de la Fontaine Rouge, le manoir du Prat et au bourg le manoir de Lannilis avec les 2 maisons y attenantes, occupées par la gendarmerie (actuellement propriété de M. Anselme Coat).

A la métairie de Kerdrel fonctionnait un service de Haras qui rayonnait sur toute la région et qui était subventionné par le Parlement de Bretagne. L'Evêque de Léon, Mgr **de La Marche**, avait obtenu en 1785 l'amélioration de ce service qui était sous la haute direction de Vincent de Kerdrel, Inspecteur des Haras du Léon. Dans le pays le défaut de fourrage obligeait les cultivateurs à vendre leurs poulains entre 18 et 30 mois et M. de Kerdrel s'en expliquait dans une lettre à la Commission Spéciale des Haras (3). « *Si on demande pourquoi nous ne gardons pas nos poulains plus longtemps, c'est que la nature de nos fermes ne le permet pas ; les plus fortes ne passent pas plus de 300 à 400 livres (de location fermage), et ces dernières qui sont fort rares, n'ayant pas plus de 14 journaux, on ne peut y entretenir plus de 4 juments de labour, un poulain de lait, un poulain d'un an, un de deux et un de trois. Il est donc*

Mai 1962

impossible d'avoir des chevaux plus âgés, cela tient à la distribution des terres, ce pays ne peut être qu'un pays d'élève. »

A Kerdrel, le Comte menait une vie paisible et heureuse, entouré de l'affection de sa femme qui lui avait donné 6 enfants, de ses serviteurs et de ses fermiers, qui l'aimaient profondément. Le dimanche toute la famille assistait pieusement aux offices en l'église de Lannilis et de temps en temps, le bon recteur, l'abbé **Le Duc**, venait au manoir dire la messe dans la chapelle aujourd'hui en ruines.

Hélas ! Ces années de bonheur devaient bientôt finir. 1790 amènera la mort de Mme de Kerdrel, toute jeune encore, laissant au Comte la charge de l'éducation de 6 jeunes orphelins et les années suivantes seront pour lui des années de peines et d'angoisses, de grands dangers aussi, sur lesquelles nous nous pencherons dans un prochain article (4).

(1) Sa soeur aînée, Anne-Claude-Pauline, entra chez les Ursulines à SaintPol-de-Léon, où elle mourut le 19 février 1831. Pendant la Terreur, elle se réfugia à Kerdrel et c'est elle qui s'occupa avec sollicitude de ses neveux pendant la détention de leur père à la prison de Carhaix. Le frère cadet, Toussaint-Julien, devint garde du corps de Louis XVI et fut blessé aux journées des 5 et 6 octobre 1790 à Versailles, ce qui lui valut la Croix de Saint-Louis. Emigré à Coblençe, il servit dans l'armée de Condé, puis devint hôtelier à Rotterdam. Il épousa Thérèse-Jeanne **Salaun de Kéromnès**, de Carantec, puis, devenu veuf, Marie-Françoise **de Lesguern de Kervéatoux**. Il mourut à Morlaix sans postérité, en 1819.

(2) Plusieurs membres de la famille **Gouriou**, de Kerdrel, se rappellent avoir entendu leurs grands-parents parler de cet excellent **Delille**, ainsi surnommé parce que né dans l'île Saint-Louis à Paris. D'abord enfant de chœur à Saint-Denis, puis soldat dans les troupes de l'Inde où il fut le camarade de lit du futur général Rossignol, alors caporal. Excellent chrétien, foncièrement honnête et droit, Delille servit avec un dévouement total la famille de Kerdrel durant toute son existence. Il se considérait et était considéré comme un membre de la famille. Dans son testament il demanda qu'une partie de ses épargnes fût consacrée à dire des messes pour ses anciens maîtres et pour les jeunes générations « *afin qu'elles ne fassent jamais de sottises* ». Il mourut à Kerdrel à l'âge de 95 ans, le 5 juillet 1840. Sa tombe se voit encore dans notre cimetière à côté de celle du Comte de Kerdrel, près de la Croix de Mission.

(3) Lettre du 12 avril 1783. Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine.

(4) Une peinture à l'huile représentant le Comte de Kerdrel se trouve dans les salons des manoirs du Gorréqué et du Roual, propriétés de M. Michel de Poulpiquet et de Mlle de Kerdrel, dont il est le trisaïeul.

Y.NICOLAS

Juin 1962

Le comte de Kerdrel

(suite)

Le 2 mars 1790, le manoir de Kerdrel était en deuil : la dame de céans, **Marie-Louise-Corentine de Gourcuff**, Comtesse de Kerdrel, venait de mourir, à peine âgée de, 32 ans. Le Comte supporta avec une grande foi cette douloureuse épreuve qui lui laissait la responsabilité de l'éducation de 6 jeunes enfants dont le dernier venait de naître (1).

Le début de la Révolution n'amena pas grand changement à Kerdrel. Cependant, dès janvier 1791, les Haras sont supprimés et les étalons de Kerdrel sont vendus aux enchères le 3 de ce mois à Brest. Quelques jours après a lieu à Lannilis la vente des « ustansiles » restés « au dépôt de M. Kerdrel » (la particule a déjà disparu) et dépendant des Haras. Nous ignorons tout de la nature de ces « ustansiles » dont la vente produisit 61 livres 1 sol au profit de la Nation, sur lesquelles la municipalité de Lannilis, toujours pratique, réclama 12 sols pour le crier. Il faut croire cependant que tout n'était pas vendu puisque le 8 février M. de Kerdrel faisait remettre au maire deux mauvais tapis et deux rouets provenant des Haras. En avril, le maire est saisi d'une protestation de M. de Kerdrel qui n'admet pas l'inscription dans les fameux Biens Nationaux d'une chapellenie dépendant de la maison de Kerdrel, chapellenie dont est titulaire l'abbé **Le Jeune**, du Guillec-Vihan, alors recteur de Plougoulm.

Le lourd été de 1791 au cours duquel tant de prêtres sont arrêtés et où tant de nobles s'expatrient, se passe cependant assez tranquillement pour les habitants de Kerdrel qui restent en dehors de toute l'agitation municipale. Le 4 juillet, au bourg, en présence d'une foule nombreuse, encore tout émue des incidents de la veille (que nous raconterons plus tard), le Comte de Kerdrel assiste, avec le clergé et toutes les notabilités, au discours du maire **Moyot**, de tendance modérée, sur l'évasion de Louis XVI « *monarque que cette nation généreuse aimait presque jusqu'à l'adoration* ». L'orateur attaque les émigrés et dénonce les dangers que court l'Etat. Vincent de Kerdrel prend aussi la parole. Bien que noble, il n'émigrera pas : « *Mes intérêts sont inséparables de ceux de la Nation* ». Par contre, il n'assistera pas à l'anniversaire du 14 juillet, car il y voit sans doute un prélude à la chute de la royauté à laquelle il demeure et demeurera attaché toute sa vie.

C'est en avril 1792 que commencent les difficultés avec la municipalité qui n'a pas hésité à taxer lourdement le châtelain de Kerdrel. Celui-ci s'insurge et on lui répond qu'il a des domestiques pour lesquels il doit payer la contribution mobilière, non seulement sur leurs gages, mais aussi sur leur nourriture. On l'impose en outre pour son carrosse et ses chevaux. Ceux-ci sont au nombre de 5, on lui accorde 3 pour la culture de ses 10 journaux de terre mais les 2 autres sont classés chevaux de luxe. Et la municipalité, fière de son zèle, d'écrire au district de Brest : « *S'il suffisait de faire cultiver des terres pour se soustraire aux contributions établies sur le luxe, nous verrions bientôt éluder la loi par une multitude de grands propriétaires qui ne tarderaient pas à venir promener en voiture leur honte et leurs remords dans nos campagnes.* » Ces lignes sont sans doute l'oeuvre du maire **Déniel**, futur guillotiné et de son secrétaire, Jean-François **Salaun**.

Juillet 1792 amène une période très critique particulièrement pour le clergé insermenté, constamment menacé d'arrestation. Après avoir longtemps hésité, le recteur, l'abbé **Le Duc** se décide à émigrer avec l'abbé **Bergot**. A qui se confier pour réaliser ce projet ? Le Comte de Kerdrel, grand ami du recteur, se propose, malgré le grave danger auquel il sait s'exposer. Et le dimanche 15 juillet 1792, après une dernière grand-messe, les deux prêtres deviennent pour quelques jours les hôtes cachés du manoir de Kerdrel, en attendant que le Comte ait pu leur

Juin 1962

procurer à Prat-ar-Coum un bateau et un pilote sûr en la personne de François **Le Siou**. A partir de cette date, Vincent de Kerdrel court les plus grands dangers. Il est devenu suspect d'incivisme, ce qui est très grave à l'époque. On sait qu'il est « ex-noble », qu'il a un frère émigré et qu'il est partisan des prêtres réfractaires, trois motifs dont chacun est suffisant pour le conduire à la guillotine. Il y échappe cependant mais après quelles péripéties ! Le 23 octobre 1793, il est arrêté dans son manoir de Kerdrel, conduit à la prison du Château de Brest d'où il est transféré en charrette à Carhaix quelques jours plus tard. Il y avait beaucoup de monde dans cette sinistre charrette. Parmi les compagnons de malheur de M. de Kerdrel, se trouvaient un vieillard de 75 ans, M. **Le Bihannic** de Guiquerneau, du manoir de Tromédec en Landéda, sa femme, et, parmi plusieurs autres, 5 bonnes femmes de Porspoder arrêtées pour avoir commis un très grand crime : elles avaient failli assister à la messe d'un prêtre réfractaire ! (qui lui avait réussi à s'échapper). La prison de Carhaix était la plus atroce de tout le département. M. de Kerdrel souffrit beaucoup dans cette geôle où se trouvait aussi une jeune fille de Lannilis, Jeanne **Duvel**, fille de l'huissier, coupable d'avoir, en mars 1793, excité les jeunes gens à refuser la conscription et à attaquer les « patriotes ». Aux souffrances physiques s'ajoutaient les peines morales. Que devenaient les enfants à Kerdrel ? Leur tante, Anne-Claude-Pauline, ancienne Ursuline, réfugiée au Manoir, n'allait-elle pas à son tour être arrêtée ? (En fait elle ne le sera pas). Et la fille aînée, pensionnaire des Ursulines de Luçon, obligée de quitter ses maîtresses dispersées et confiée par elles à l'armée vendéenne catholique et royale, pourrait-elle rejoindre Kerdrel ? Le Comte ne saura qu'après la libération à quels dangers échappera cette jeune fille, faite prisonnière par les Bleus et qui faillit être fusillée comme l'une de ses cousines du Breignou en Bourg-Blanc. Nous raconterons un jour les aventures de la jeune étudiante qui finalement put regagner Kerdrel, guidée et protégée par un domestique de la maison.

A Lannilis pourtant, M. de Kerdrel jouit de la vive sympathie, non seulement de la population, tout à fait opposée aux outrances révolutionnaires, mais même des éléments avancés qui règnent à la municipalité. En pleine Terreur, le maire **Bourc'h**, l'agent national **Pluchon**, les officiers municipaux et les notables n'hésitent pas à lui fournir un excellent témoignage. Cela n'aurait sans doute pas suffi à lui éviter l'échafaud. S'il n'avait bénéficié à Carhaix même de la sollicitude d'un greffier qui s'arrangeait, paraît-il, pour écarter son dossier lorsqu'il faisait surface au Tribunal Révolutionnaire. Se faire oublier était alors pour les malheureux prisonniers la seule tactique efficace qui permettait de gagner du temps et d'attendre des jours meilleurs. M. de Kerdrel put ainsi, atteindre la fin de la Terreur qui lui permit de retrouver, avec quelle joie, son cher Kerdrel, ses enfants au complet, sa dévouée soeur et ses excellents serviteurs, parmi lesquels le fidèle Delisle (2).

Sans doute la Révolution était loin d'être terminée, mais la période la plus critique était passée. L'automne de 1794 et surtout le printemps de 1795 allaient apporter, à Kerdrel un rayon d'espérance.

(A suivre.)

(1) Il avait 4 garçons, et 2 filles. 3 des garçons furent successivement maires de Lannilis : Jean-Anne-Marie-Casimir, l'aîné ; Jean-Marie, le 3^e et Charles-Marie-Gaspard, le 4^e. Le second, Casimir-Eugène, devint lieutenant de vaisseau et fut aussi maire de Lorient. Quant aux filles, Pélagie et Thomine, elles épousèrent respectivement, après la Révolution, Louis-Vincent Damesme, du manoir de Lescoat, en Lanarvily et Olivier de Rodellec du Porzic, du Château de Kérouzien en Ploumoguier.

Juin 1962

(2) Contrairement à sa pierre tombale au cimetière qui lui donne 95 ans, l'acte de décès de Delisle à la mairie ne lui accorde que 93, ce qui n'est pas si mal. Jean-Louis Baudrillard, originaire de Suresnes, était ancien caporal du Régiment .Royal du Roussillon.

Y. Nicolas

Le Comte de KERDREL (fin)

L'accalmie de l'été de 1795 au cours de laquelle les offices sont à nouveau célébrés dans l'Eglise Paroissiale par les abbés **Floch** et **Manach**, reparus pour un moment au grand jour, ne dure hélas que quelques mois et sous le Directoire et le Consulat le Comte de **Kerdrel** connaîtra encore maintes alertes. Néanmoins il lui est facile de prouver qu'il n'a jamais émigré et la Municipalité de **Lannilis** lui fournit volontiers les certificats de résidence nécessaires. C'est ce qui arrive en particulier le 6 messidor an 4 (1796) où l'administration, sur l'affirmation des notaires **Fercoc** et **Ponce** et de René **Le Bars**, greffier du juge de paix, lui procure une attestation certifiant la résidence à Lannilis depuis le 4 avril 1792 « du Citoyen Vincent-Marie-Casimir **Audren**, cultivateur à **Kerdrel** ». Pour plus de sûreté, le Comte s'est transformé en cultivateur et n'hésite pas à aller lui-même faire moudre son grain dans son moulin de Leur-al-Lémen.

L'année suivante 1797, un autre certificat fourni également par la Municipalité est plus explicite. Il y est dit que Vincent-Marie-Casimir « **Audren-Kerdrel** » a résidé sans interruption à Lannilis depuis 1779 jusqu'au 23 octobre 1793, date de son arrestation, que, traduit à la maison d'arrêt de Carhaix en vertu de la loi du 17 septembre précédent, il y a séjourné jusqu'au 18 thermidor an 2 et que libéré il est rentré à Lannilis le 25 thermidor (1). Son signalement est le suivant : taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux roux, nez long, bouche petite, menton pointu, front grand, visage long. A la suite de la loi du 19 fructidor qui obligeait les émigrés rentrés à quitter le territoire de la République, Vincent de **Kerdrel** et son fils aîné, Casimir-Eugène, furent convoqués à Brest. Le 7 Vendémiaire, il écrivait de Kerdrel aux administrateurs du canton « *Quoique j'aie lieu de présumer que je ne suis pas atteint par l'article 16 de la loi du 19 Fructidor, je me décide à quitter ma patrie pour obéir à cette loi et pour ne pas compromettre votre administration. J'ai lieu d'attendre de votre justice que vous joindrez tous vos efforts à ceux de ma famille pour me rappeler dans mes foyers et que pendant que j'en serai éloigné elle recevra de vous toute la protection que la loi vous permettra de lui accorder* ». Heureusement, 8 jours plus tard, le 14 Vendémiaire, l'Administration Centrale du Finistère, présidée par le Citoyen **Abgrall**, révoqua l'arrêté de déportation « du Citoyen **Audren** ». Celui-ci avait été inscrit par erreur sur la liste des émigrés et il était autorisé à résider provisoirement à Lannilis sous la surveillance de la Municipalité. En fait le Comte ne fut plus inquiété jusqu'à la fin de la Révolution.

L'année 1802 fut une année de grande joie pour le Comte qui avait la vive satisfaction de voir rentrer d'exil l'abbé **Le Duc** qu'il avait tant aidé 10 ans auparavant. Le presbytère étant occupé par la Gendarmerie, l'abbé **Le Duc** fut pendant quelques mois l'hôte du Manoir de Kerdrel. Bientôt de nouveaux honneurs allaient être décernés au Comte. Le 10 Brumaire an 12, il était nommé par arrêté du Préfet Président de la Commission chargée de la levée des conscrits. Le 24 Vendôme de la même année, il était agréé, sur présentation du Maire **Bernard** et de l'abbé **Le Duc**, Curé-Doyen, comme marguillier de la paroisse de Lannilis. Il aurait pu être nommé Maire de Lannilis à la démission de M. **Bernard** mais ses sentiments légitimistes l'en empêchèrent et ce fut son fils aîné, Jean-Anne-Casimir, qui fut désigné par arrêté du Préfet en date du 2 août 1807. Epoux de Mlle de **Lanidy**, le jeune Comte était de santé fragile et il mourut à Tours en 1813 en revenant des eaux, laissant deux jeunes orphelins, Casimir et Paul. Le vieux Comte dont la santé déclinait également en conçut naturellement une vive douleur.

Juillet-Août 1962

L'année suivante, la Restauration devait lui apporter une grande joie et combler ses aspirations légitimistes. Nommé Conseiller Municipal, Vincent de **Kerdrel** prêtait serment de fidélité à **Louis XVIII** le 25 septembre 1814 avec tous ses collègues de la Municipalité. Le 1^{er} Septembre 1815, le Maire de Lannilis, **Salaun**, était révoqué et remplacé par le Comte de **Kerdrel** qui avait été désigné par le Préfet dès le 29 août. Vincent de **Kerdrel** devait rester Maire de Lannilis jusqu'à sa mort en 1823. Nous reviendrons plus tard sur son administration.

Les dernières années du Comte furent rendues pénibles par la maladie et la vieillesse. Une dernière satisfaction lui était réservée cependant le 8 juin 1818, celle de marier le plus jeune de ses enfants, Charles-Marie-Gaspard, futur Maire de Lannilis lui aussi, qui épousait à Huelgoat Marie-Josèphe-Denise **Paullou**, domiciliée en cette commune au Château de la **Coudraye**. Le Comte n'avait plus que quelques années à vivre et il se prépara avec sa grande foi à paraître devant Dieu. A l'intention de ses enfants, il dicta ses dernières volontés « *Je prie Dieu qu'il consacre la bénédiction que je vous donne en étendant sur vous ma main paternelle, que cette bénédiction maintienne à jamais l'union parmi vous et vous soit une source de bonheur. La bonté infinie de Dieu et le mérite de Jésus-Christ fondent mon espérance. Je ne sais quand il disposera de moi. Que sa Volonté soit faite* ». Venaient ensuite différents legs pieux et la concession de rentes à divers serviteurs. C'est ainsi que le fidèle **Baudrillard** avait droit à une pension viagère de 240 fr. par an et Alain **Le Verge** à une autre de 90 francs (2). Et le testament était clos par ce vœu « *Voilà ce que je demande de vous après voir régner parmi vous la paix et l'union* ».

Le 11 février 1823, à 3 heures du matin, Vincent de **Kerdrel** rendait son âme à Dieu dans son Manoir de Kerdrel, après avoir reçu les meilleurs soins de deux officiers de santé (les médecins de l'époque), MM. Pierre **Jartel**, de Lannilis et Jacques **Billant**, du Bourg-Blanc et l'assistance spirituelle de son vénérable ami, le vieil abbé **Le Duc**, alors âgé de 84 ans, qui devait d'ailleurs le rejoindre dans la tombe quelques mois plus tard. (3)

(1) L'ordre de libération du parquet du Tribunal Révolutionnaire de Brest est daté du 14 Thermidor an 2 et signé de noms sinistres : **Ragmey**, président et **Donze-Verteuil**, accusateur public.

(2) Alain **Le Verge** était, si je ne me trompe, l'aïeul ou le bisaïeul de M. Jacques **Gouriou**, de Kerdrel, ancien adjoint-maire.

(3) Inhumé dans le Cimetière de notre Eglise, le corps du Comte de **Kerdrel** a été transféré dans le cimetière actuel en 1857, près de la Croix de Mission.

Y. NICOLAS.

Septembre 1962

LES NOTABLES EN 1700

Après avoir étudié le clergé et la noblesse (1), il nous faut présenter maintenant les principaux notables qui émergeaient en 1790 dans notre paroisse et qui allaient se trouver sur la sellette durant les années suivantes. Les voici, sans ordre de priorité

Moyot François-Marie-Anne, originaire de Saint-Pabu. Il avait épousé une riche Lannilienne : Marie **Le Jeune** et était le négociant le plus important de la localité. Il fut le premier maire de Lannilis en 1790, devint plus tard administrateur et membre du Conseil général du district de Brest.. Partisan modéré de l'ordre nouveau, il saura manoeuvrer habilement durant les années terribles, tout en essayant d'atténuer le plus possible les instructions révolutionnaires. Décédé à Lannilis, à 73 ans, le 20 mars 1819.

Déniel François-Marie était venu de Landerneau s'établir comme marchand de drap sur l'actuelle place Général Leclerc. Il fut aussi maire de Lannilis. Il eut le rôle très ingrat de présider la commission chargée du recrutement dans le canton de Lannilis. Nommé administrateur du Finistère, il se montra l'adversaire des Jacobins. Décrété d'accusation le 19 juillet 1793 en même temps que les autres administrateurs du Finistère, il fut arrêté quelque temps après et condamné à mort le 22 mai 1794. Le soir même, à 6 heures, il était guillotiné, avec 25 autres administrateurs sur la place du Château à Brest, devant une foule immense. Il n'avait que 36 ans.

Caill Pierre, marchand, procureur de la commune de Lannilis, était originaire de Lambézellec. Partisan des idées nouvelles, Caill exerça un rôle important au début de la Révolution. Décédé à Lannilis le 19 vendémiaire an 8 (1800).

Lorgant Jacques-Gabriel, était natif aussi de Lambézellec. Il avait épousé, le 9 février 1768, Marie-Catherine **Picot**, fille du notaire royal et procureur fiscal dont j'ai déjà parlé. Il était alors avocat à la cour, bailli, sénéchal, premier magistrat civil et criminel et seul juge de police de Coat-Méal. Résidant à Lannilis, il devint procureur fiscal de Carman et du Châtel. Personnage en vue, il crut pouvoir jouer un rôle encore plus important sous la Révolution à laquelle il adhéra d'emblée, tout en tenant ses distances à l'égard de la municipalité lannilienne. Très impopulaire déjà avant 1790, il le devint encore plus lorsqu'il fut nommé commissaire du district pour le recrutement. Il mourut à Lannilis à 69 ans, le 13 fructidor an 8, qualifié d' « Homme de Loi » (sic).

Hersent Denis, négociant, était venu de la Sarthe. Il fut à Lannilis un grand acquéreur de biens nationaux. Il jeta entre autres son dévolu sur le presbytère et le château de Kérouartz.

Ponce Jean-François, notaire, appartenant à une vieille famille lannilienne. Il fut maire de Lannilis durant le terrible printemps de 1793 qui lui valut bien des avatars. Mort à Lannilis, à 70 ans, le 15 ventôse an 11 (1803)

Duvel Nicolas, huissier, père de l'abbé, adversaire de Déniel et ami du clergé fidèle, connut maints jours difficiles. Mort à Lannilis, à 73 ans, le 9 mars 1806.

Mocquard Christophe, avocat, eut la mission très périlleuse de défendre les intérêts du marquis de Kérouartz durant la Révolution. Antirévolutionnaire déterminé, il fut incarcéré quelque temps.

Septembre 1962

Briant Yves, cultivateur à Saint-Julien, fut l'un des rarissimes paysans à adhérer à la Révolution. Il fut le premier (presque le seul) à faire baptiser sa fille par le prêtre schismatique. Membre du Comité de Surveillance, Briant reçut le titre mirifique de «*cultivateur le plus sans-culotte de Lannilis* ». Il mourut à Saint-Julien le 30 mars 1808 à 53 ans.

D'autres noms mériteraient d'être cités, comme les **Masson** (notaire) , **Bergot** (marchand, frère de l'abbé), **Lespinard** (chaudronnier), **Fercoc** (notaire, frère de l'abbé), **Pluchon**, **Cabon** Etienne, cultivateur à Kergarec, etc. Nous les retrouverons souvent maintenant que nous allons aborder l'histoire de la Révolution à Lannilis. Des noms que nous avons cités, un fait ressort tout de suite : la plupart de ceux qui jouèrent un rôle, heureux ou néfaste, dans notre paroisse, n'étaient pas Lannilisiens d'origine. Ceci prouve que déjà, sous l'Ancien Régime, Lannilis comptait de nombreuses familles immigrées qui y avaient fait souche et y tenaient un rang honorable

(1) Nous n'avons pas parlé du marquis de Kérouartz qui ne résidait guère à Lannilis en 1790. Emigré, il ne jouera aucun rôle chez nous sous la Révolution.

Y. NICOLAS.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION : 1790 A LANNILIS

Comme la plupart des paroisses, Lannilis avait présenté un Cahier de Doléances à l'ouverture des Etats Généraux en 1789. Je n'ai pas eu le loisir de parcourir ce Cahier, conservé aux Archives Départementales. Je sais cependant qu'il ressemble beaucoup à celui des autres paroisses de la région. On y réclamait la suppression des privilèges, de la corvée, de la servitude des moulins et une juste répartition des charges. On y proclamait un attachement absolu au Roi et à la Religion. Les paroissiens attendaient beaucoup de cette Révolution naissante qui allait bientôt si cruellement les décevoir.

Ce fut cependant dans la joie que débuta l'année 1790. Le dimanche 14 janvier, M. l'abbé de **Poulpiquet (1)**, recteur de Plouguerneau et Vicaire Général du diocèse, délégué de Mgr de **La Marche**, Evêque de Léon, venait procéder à Lannilis à la bénédiction de deux cloches **(2)**. L'une (qui existe toujours dans notre clocher, elle donne le mi, c'est l'actuelle grosse cloche) pesait 920 kg. et eut pour parrain Messire Jacques-Louis-François-Marie **Toussaint**, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de **Kerouartz**, comte de Penhoet vicomte de Kermolic, châtelain de Lossulien, seigneur de Lézérazien, lieutenant colonel de cavalerie et major en second d'infanterie, représenté par son frère, Messire Louis-Marie-Joseph de **Kerouartz**. La Marraine était Haute et Puissante Dame Marquise de **La Jaille** (du Château du Roual). La 2^e cloche pesait 744 kg. et eut pour parrain et marraine : Messire Vincent-Marie-Casimir **Audren**, Seigneur, Comte de **Kerdrel**, Capitaine de Cavalerie, Lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France et Haute et Puissante Dame Marie-Josèphe-Reine du **Cleuz du Gage**, Dame Marquise de **Kerouartz**, représentée par demoiselle Laure-Marie-Perrine de **La Jaille** (du Roual).

Une autre belle cérémonie (la dernière de la sorte sous l'ancien Régime) devait avoir lieu deux mois plus tard, la première grand'messe de l'abbé Charles **Fercoc (3)**, fils du Receveur des Devoirs, apparenté aux grandes familles de la bourgeoisie locale.

Déjà cependant le Corps Politique n'existait plus. Une nouvelle administration était née et Lannilis connaissait son premier Maire qui était le négociant François-MarieAnne **Moyot**. Il était assisté de Pierre **Le Gall** qui avait le titre de « procureur de la Commune » et de 5 autres « Officiers Municipaux » : Yves **Briant** (St-Julien), Etienne **Cabon** (Kergarec), Jean **Mauguen** (Pors ar Groas), Guillaume **Léost** (Kerveur) et Pierre **Colin** (Trobérou) auxquels étaient adjoints pour former le Conseil Général de la Commune : Augustin **Quéméneur** (Gorréquéar), Pierre **Fagon** (Pellan), François **Perrin** (Kerbabu), Jean **Guizioù** (Kérazan), Joseph **Squiban** (Kérizouarn), Jean-Marie **Laot** (Coatdéniel), Jean **Lossouarn** (Pouldu Vras), Jean **Le Jeune** (Guillec Vihan), Hervé **Salaun** (Bourg), Jean **Kerleroux** (Véleury-Kerbabu), Jacques **Gouez** et Goulven **Landuré** (Roual).

Les fonctions de Secrétaire de la Municipalité étaient exercées par le notaire royal, Yves-Marie **Masson**, qui se présenta le 22 mars 1790 au greffe des Juridictions du Châtel et Marquisat de Carman à Lannilis Pour y déposer, sur ordre de l'Assemblée Nationale, une liste des adjoints nommés par la Municipalité, au nombre de six, pour assister les juges dans l'instruction des procédures criminelles susceptibles de survenir. Le Commis jure du Châtel et de Carman prit alors connaissance des six assesseurs nommés qui étaient : Hervé **Salaun**, expert du Bourg et cinq cultivateurs, Augustin **Quéméneur** (Corréquéar), Joseph **Squiban**

Octobre 1962

(Kérizouarn), Jean **Guiziou** (Kérazan), Jean **Colin** (Trobérou) et Guillaume **Perhirin** (Leur al Lémén).

(1) M. l'abbé de **Poulpiquet** était né au manoir de Lesmel en Plouguerneau en 1759 et avait reçu la prêtrise à Saint-Pol en 1783. Prêtre de très grande valeur, il devint tout jeune encore Vicaire Général et succéda en 1788 à son oncle, l'abbé Denis de **Lesmel**, comme recteur de Plouguerneau tout en restant Vicaire Général. Il refusa très énergiquement le serment schismatique et se présenta avec tout son clergé, 9 prêtres, devant la Municipalité de Plouguerneau pour donner les raisons de ce refus. Le Maire **Abjean** assura le Recteur de tout l'attachement de la population. Néanmoins menacé d'arrestation quelque temps plus tard, l'abbé de **Poulpiquet** dut s'exiler en Angleterre. Il redevint recteur de Plouguerneau en 1802 à la grande joie de la population puis fut nommé vicaire général de Quimper et enfin Evêque de cette Ville en 1823. Il mourut en fonction en 1840.

L'achat de deux cloches avait été décidé par délibération du Corps Politique de Lannilis en date du 11 octobre 1789. Un contrat avait été signé entre le sieur **Guillaume**, fondateur à Morlaix et le général de Lannilis représenté par MM. Olivier **Bergot**, François-Marie **Moyot** et Hervé **Salaun**.

(2) Parmi les personnalités ayant assisté à cette bénédiction, citons M. Yves **Le Bihannic** de **Guiquerneau**, du manoir de Troménec en Landéda, les abbés **Le Bourva**, recteur de Plouguin, **Hanus**, recteur de Tréglonou, les abbés Yves **Bergot** et François **Le Drast**, prêtres de Lannilis, l'abbé **Corrigou**, aumônier des Ursulines de Lesneven, futur guillotiné sous la Terreur, et les deux séminaristes de la paroisse, les abbés **Duvel**, acolyte, et **Léon**.

(3) Il avait reçu la prêtrise à Saint-Pol le 20 mars 1790.

Y. NICOLAS.

1790 A LANNILIS

(Suite)

Le 11 avril, la municipalité régleme les sonneries de cloches pour la convocation des assemblées municipales. Il y aura un son différent pour chacune des deux assemblées. Pour convoquer les officiers municipaux, on sonnera la « Campana » pendant une demi-heure avec la grosse cloche et ce 1 heure avant la réunion. Pour le Conseil général de la commune, la « Campana » sera sonnée pendant 1/4 d'heure puis on mettra la même cloche à la volée pendant quelques minutes et en continuera le son de la « Campana » jusqu'à la fin de la demi-heure. Plaignons le malheureux bedeau !

Le même jour on confirme dans leurs fonctions Corentin **Abarnou**, cultivateur à la Grande-Roche (Receveur des Vingtièmes) et Jean **Mauguen**, cultivateur à Kervéleugant (Receveur de la Capitation). Le premier avait reçu cette charge par décision des Commissaires Intermédiaires de Léon en date du 18 mars 1790, le second par délibération du Corps Politique du dimanche 4 octobre 1789. Le 2 mai la municipalité *interdit* « *de laisser vaguer les cochons qui ne seront point muselés* ». Quant à la chasse, elle est prohibée jusqu'à la fin de la récolte.

Le 20 juin, l'abbé **Le Duc**, recteur, se rend à la séance de la municipalité pour exposer la pénible situation des pauvres de la paroisse qui manquent de pain. La fondation de 490 livres, destinée aux malheureux, se trouve bloquée comme tous les biens d'Eglise (1) et ce sont les pauvres qui en font les frais. Emue par l'intervention du Recteur, l'Assemblée décide d'autoriser son trésorier, Jean **Colin**, de Trobéro, à faire l'achat d'orge jusqu'à concurrence de cette somme et à le distribuer aux pauvres suivant une liste établie par elle. L'argent sera fourni par François **Jestin**, ancien gouverneur de la Confrérie des Trépassés qui puisera 450 livres dans la caisse de cette Confrérie.

Et voici le grand jour. Le 14 juillet 1790 amène le premier anniversaire de la prise de la Bastille. Pierre **Le Caill**, procureur de la commune, est chargé de l'organisation de la fête, destinée à frapper l'esprit du peuple. « *Le 14 juillet a été conquise notre liberté, le 14 juillet nous devons jurer de la conserver.* » A 8 heures du matin, François-Marie **Moyot**, maire, Yves **Briant**, Jean **Mauguen**, Guillaume **Léost**, Pierre **Colin**, Etienne **Cabon**, officiers municipaux et Pierre **Le Caill** se réunissent au lieu ordinaire de leurs séances (2). A 10 heures, on voit arriver Jean **Biannic**, maire de Brouennou, François **Le Roy**, Prigent **Ac'h**, officiers municipaux et Servais **Tinevez** (3), procureur de cette commune. Brouennou étant trop petit, ils demandent aux Lannilisiens (qui acceptent) à participer à la fête locale. Celle-ci allait se dérouler suivant le programme établi par **Caill**. Ecoutons celui-ci raconter l'événement.

*« Jaloux de nous rendre à l'invitation de la Commune de la Capitale, plus jaloux encore d'adhérer au Pacte auguste et solennel que la Nation va contracter en ce jour, nous nous sommes transportés à l'église à 11 heures avec le corps des notables, nonobstant l'absence d'Etienne **Cabon** (4) qui, sans motif connu, s'est retiré de notre assemblée et n'a point reparu à la fête, nos citoyens militaires sous les armes commandés par Guillaume **Diverres** et le plus grand nombre des citoyens de notre paroisse. Une messe solennelle nous a été chantée par Joseph **Le Duc**, notre curé, assisté de tout son clergé. La messe finie, nous nous sommes rendus sur la place au devant de l'Autel de la Patrie. »* (Un autel avait été dressé sur la place pour la prestation du serment civique). Là, les Lannilisiens eurent droit à un discours de F.-M. **Déniel**, futur maire, destiné à l'échafaud. L'orateur qui s'exprimait successivement en français

Novembre 1962

et en breton et qui saluait avec tant de lyrisme la naissance de l'ère de la liberté ne se doutait évidemment pas que moins de 3 ans plus tard sa tête ensanglantée roulerait sur la place du Château à Brest au nom de cette même liberté. Dans son discours à la fois mielleux et fielleux, l'orateur fit allusion aux absents « *pour raisons d'intérêt* » et aux émigrés (à l'époque il n'y en avait encore aucun à Lannilis cependant). Après le discours eut lieu la prestation du serment : « *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de soutenir de tout mon pouvoir la constitution du Royaume* ». Le premier à le prêter la main levée fut le maire **Moyot**, puis le maire de Brouennou, les officiers municipaux et les procureurs des deux communes, le secrétaire greffier de la municipalité de Lannilis, les officiers de la Milice nationale, enfin les soldats et les citoyens (5). Tout le monde rentra ensuite à l'église où le curé et le clergé chantèrent le Te Deum. Puis on retourna sur la place où fut allumé un immense bûcher, ce qui provoqua comme toujours la joie populaire.

Le 14 juillet 1790 marqua ainsi à Lannilis la première journée véritablement révolutionnaire. Son déroulement et les discours entendus provoquèrent chez les plus avertis des sentiments de réserve qui allaient s'accentuer dans les mois suivants. « *L'ère de la liberté* », qui aurait pu être si bien faisante, allait hélas dévier vers une oppression et une tyrannie sanguinaire sans exemple sous l'Ancien Régime.

(A suivre.)

(1) Fondation datant de 1742 et émanant de Mlle **du Louet de Coatzunval**, de l'ancienne famille de Kéringar.

(2) La municipalité semble avoir eu 2 lieux de réunion avant la mairie actuelle, l'une au 7, rue de la Poterie (restaurant **Jaouen**), l'autre plus récent au 6, rue de la Mairie (ancienne épicerie **Bazin**).

(3) **Servais Tinévez** était le beau-frère du fameux cultivateur sans-culotte, de Saint-Julien, Yves **Briant**. Cultivateur à Kérédern en Tréglonou en 1787, il était venu s'établir à Brouennou avant 1790.

(4) Cultivateur à Kergarec, Etienne **Cabon**, qui n'avait jamais éprouvé qu'un enthousiasme plus que tiède pour l'ordre nouveau, commençait à s'effaroucher de l'action des **Caill** et des **Déniel**. Après la réunion, il rentra chez lui et refusa de participer à la fête.

(5) Il semble que le clergé ait été dispensé de ce serment.

Y. NICOLAS.

1790 A LANNILIS (Suite)

Le 18 juillet, les officiers municipaux se réunissent à nouveau. Ils approuvent les nominations, faites par le Corps Politique, des collecteurs des impôts des fouages et vingtièmes : Guillaume **Gourvenec**, de Troréon ; Jacques **Gouez**, de Kerdalzou Jacques **Péoc'h**, de Kéramoal ; Jean-Marie **Laot**, de Coatsdénial ; Jean **Le Jeune**, de Guillec-Vihan, et Olivier **Bergot**, du bourg.

Le même jour il est question une fois de plus du lancinant problème de la suppression de la mendicité. Il faudra attendre bien plus d'un siècle pour qu'une solution lui soit trouvée. Il est décidé d'établir un rôle des pauvres qui ne paient aucune taxe, de ceux qui ne travaillent qu'un ou deux jours par semaine, des vieillards et des enfants de 14 ans. La municipalité désigne par ailleurs deux notables, François **Deujet**, commerçant et Christophe **Mocquart**, avocat, pour aller protester à Landerneau contre le choix de Quimper comme chef-lieu du département du Finistère. Lannilis et la plupart des paroisses du Nord-Finistère désirent que le chef-lieu soit établi à Landerneau.

Le 11 octobre, arrive une circulaire du Directoire du Finistère qui ordonne d'effacer les armoiries, écussons et titres des ci-devant Seigneurs et Gentilshommes dans tous les lieux apparents à l'intérieur et à l'extérieur des églises et chapelles ainsi que « *les fausses qualités de Comtes et de Marquis marquées sur les cloches* ». (Le Marquis de **Kerouartz** et le Comte de **Kerdrel** avaient, en effet, été parrains de deux cloches au début de l'année et, suivant l'usage, leurs noms figuraient sur le bronze). En outre, tous les Seigneurs qui ont un banc dans l'église ou les chapelles sont tenus de présenter à la municipalité leurs titres de propriété.

Le 1^{er} novembre, les officiers municipaux, sauf Etienne **Cabon**, de Kergarec, à nouveau absent, envoient une injonction au recteur, sur réquisitoire de Pierre **Le Caill**, procureur de la commune. « *A l'avenir, M. le Recteur sera prié (1) d'annoncer qu'il ne sera plus fait aucune différence entre les citoyens, le bedeau sonnera le glas noble pour tous les citoyens. Mais il ne sera pas tenu de sonner pendant tout le temps du service, seulement à la vue des cadavres pendant les enterrements et nocturnes.* » Décidément Pierre **Le Caill** s'intéresse beaucoup aux choses d'Eglise et il va le prouver à nouveau en s'attaquant cette fois aux deux séminaristes de la paroisse, les abbés **Duvel** et **Léon**, qui, depuis la fermeture du Séminaire de Saint-Pol, étaient rentrés à Lannilis où ils participaient naturellement aux cérémonies. **Le Caill** s'en plaint et ne veut pas que ces abbés soient à charge aux paroissiens. Il demande donc aux officiers municipaux d'interdire aux deux abbés de « *participer à la rétribution* » du clergé. Les paroissiens, paraît-il, se plaignent que les services qu'ils font chanter « *montent à des sommes trop fortes et exorbitantes pour plusieurs individus dont les facultés modiques ne leur permettent pas de payer des sommes si considérables.* » Pour **Le Caill** il y a assez de prêtres à Lannilis, d'autant plus que plusieurs autres ecclésiastiques s'apprêtent à rentrer dans leurs familles, à cause évidemment de la tournure des événements. « *De plus, ajoute-t-il, je demande acte de la représentation de la lettre que m'a adressée le Sieur **Le Duc**, recteur de cette paroisse, au sujet du Te Deum que vous m'avez verbalement chargé de lui demander au sujet de l'élection du nouvel évêque de ce département.* »

Cette dernière phrase demande un éclaircissement. On a vu que, lors de la création des départements, c'est Quimper qui avait été choisi pour chef-lieu et, de ce fait, suivant décision de l'Assemblée Constituante, devait être le siège d'un évêché régissant tout le département. Or

Décembre 1962

l'évêque légitime de Quimper, **Mgr de Saint-Luc**, était mort en septembre 1790, il fallait donc pourvoir à sa succession qui, suivant la Constitution Civile du Clergé votée par l'Assemblée Constituante mais non reconnue par le Pape, devait se faire par élection des diocésains, ce qui était contraire à la discipline catholique. Pour les catholiques du diocèse de Léon, il y avait une raison de plus de refuser de participer à cette élection puisque leur évêque légitime, Mgr de **La Marche**, continuait de résider à Saint-Pol et d'administrer le diocèse. Aussi Pierre **Le Caill** connaîtra-t-il maints déboires dans la désignation des délégués pour l'élection du nouvel évêque. Successivement déclinent l'invitation le négociant **Deujet** et son suppléant François **Le Guen**, de Plouvien. En désespoir de cause, c'est à Jean **Bianic**, maire de Brouennou, que s'adressera Pierre **Le Caill**, mais il ne semble pas avoir eu plus de chance près de ce brave homme. Du moins la municipalité de Lannilis réussit-elle à établir une liste de 4 prêtres qu'elle juge susceptible d'accéder à l'épiscopat. Ce sont les abbés **Le Duc**, recteur de Lannilis ; Armel **Iliou**, recteur Plouvien ; Hervé **Kerriou**, curé de Bourg-Blanc et Jean **Pervez**, recteur de Brouennou. Aucun d'entre eux, naturellement, n'a été consulté et tous refusent par avance la charge qui leur est ainsi proposée illégalement. L'un d'entre eux d'ailleurs, l'abbé **Pervez**, a 78 ans et est à peu près en enfance.

Ce fut l'abbé **Expilly**, recteur de Saint-Martin de Morlaix, qui fut élu le 30 novembre 1790, évêque du Finistère. Il accepta de devenir le premier évêque constitutionnel, c'est-à-dire schismatique, de France. On comprend qu'à Lannilis l'abbé **Le Duc**, malgré l'injonction de Pierre **Le Caill**, ait refusé de chanter un Te Deum pour cette élection (2).

(1) Le mot « obligé » a été effacé et remplacé par « prié ». Pour le moment on prend encore quelques gants avec le clergé.

(2) **Expilly** devait périr à Brest sur l'échafaud le 22 mai 1794 en même temps que les autres administrateurs du Finistère dont le Lannilisien **Déniel**. Avant de mourir, il eut ces mots : « *Il est terrible de paraître le même jour devant le tribunal des hommes et celui de Dieu* ». La tradition rapporte qu'au moment où il acceptait de devenir évêque constitutionnel, donc schismatique, il demanda à l'un de ses vicaires qui, lui, avait refusé le serment : « *Mon ami, comment ferez-vous pour vivre ?* » Et le vicaire de lui répondre : « *Monsieur le Recteur, comment ferez-vous pour mourir ?* »

Y. NICOLAS.

Janvier 1963

Refus. par le Clergé du Serment Schismatique

La fin de l'année 1790 allait voir la nomination d'un juge de paix « *qui doit faire le bonheur et les délices de ce vaste canton* », suivant la prose de **Déniel** et de **Le Caill**. Ce fut Jean **Mauguen**, cultivateur à Kerveleugant qui fut élu à cette charge le 20 décembre. Il prêta serment le 26. A cette occasion **Déniel** y alla de nouveau d'un petit discours où il félicitait le nouveau juge : « *Heureux mortel, vous vous immortaliserez aux yeux de vos concitoyens dans la carrière épineuse que vous allez parcourir !* »

Le même mois, la municipalité fait appliquer une surtaxe aux contributions de deux personnages assez mal en cour. Le premier est le Marquis de **Kerouartz**, qui, disposant d'au moins 60000 livres de revenu au jugement de la municipalité, se voit imposer une surtaxe de 5750 livres malgré les représentations de son avocat **Mocquard**. L'autre est Etienne **Cabon**, cultivateur à Kergarec, qui, avec son père et sa femme, est riche d'au moins 2400 livres de rentes et sera lui aussi surimposé. Quant à M. de **Kerdrel** et à Madame de la **Jaille**, du Roulal, le maire **Moyot** et son collègue **Salaun** leur donnent 2 mois pour présenter leurs titres de propriété de bancs à l'église, faute de quoi ces bancs seront mis hors du sanctuaire (27 novembre 1790).

En décembre, la municipalité de Lannilis adresse une épître enflammée à la Société des Amis de la Constitution à Brest, formée de révolutionnaires bon teint, pour la remercier d'avoir travaillé à l'établissement de la Constitution. Les municipaux lannilisiens sont persuadés « *qu'ils en doivent la conservation à des sociétés qui, non contentes de prévenir et d'anéantir, autant qu'il est en elles, les efforts des ennemis de la chose publique, se font encore un devoir d'éclairer les citoyens sur leurs vrais intérêts ; ils s'estiment heureux d'en posséder dans leur voisinage une qui, en communiquant ses lumières, ne tend à rien moins par son zèle bienfaisant qu'à les réintégrer dans la faculté de penser librement et de l'exprimer de même droit qu'ils ont reçu de la nature et que la barbarie de l'ancien régime leur avoit enlevé* ».

La faculté de penser librement ! Dans quelques mois, dans sa prison du Château de Brest, antichambre de l'échafaud, **Déniel**, rédacteur de ces lignes, pourra se souvenir, avec quelle amertume! de cette prose enthousiaste.

La fin de l'année apporte à Lannilis la nouvelle du décret pris par l'Assemblée Nationale le 27 novembre et concernant la prestation de serment à la Constitution Civile du Clergé. Que vont faire les prêtres ? L'immense_ majorité de l'épiscopat et du clergé de France jugent cette Constitution schismatique et d'ailleurs le Pape la condamnera dans quelques mois. A Lannilis et dans la région, la plupart des prêtres ont déjà protesté contre la nomination d'un évêque du Finistère, faite sans l'agrément du Souverain Pontife. L'abbé **Le Duc** et ses collègues, les abbés **Floch**, **Bergot**, **Le Drast**, sont opposés absolument au serment.

Seul L'abbé **Talarmein** semble disposé à le prêter. Le dimanche 23 Janvier 1791, au prône de la grand-messe, l'intrépide abbé Jacques **Floch** (de Mescaradec), monte en chaire et lit le décret du 27 novembre, concernant la prestation du serment. Puis devant les membres de la municipalité, présents à la messe, et toute la population, il repousse énergiquement ce décret, pris sans l'avis du Pape et indique les raisons pour lesquelles les prêtres ne peuvent en conscience l'accepter. Il prévient la population que les prêtres qui ne prêteront pas le serment ne pourront plus légalement ni baptiser, ni confesser, ni communier ni faire d'enterrement. Il

Janvier 1963

termine en flétrissant avec vigueur ceux qui ont mis l'Eglise de France dans une telle situation.

Ce sermon fit une impression considérable sur la population. Toute la semaine, croyant que les prêtres allaient s'en aller, les fidèles remplissaient l'église pour recevoir une dernière fois les sacrements. Des neuvaines étaient organisées pour conjurer la persécution qui paraissait imminente. Des processions se faisaient sans le clergé pour aller invoquer à Trobéro la bonne Vierge protectrice de Lannilis. Alarmes prématurées puisque près de 18 mois s'écouleront encore, du moins à Lannilis, avant que les prêtres fidèles ne soient mis dans l'obligation de s'exiler pour éviter la prison ou l'échafaud.

Quant à l'aile marchante de la municipalité, dès le 28 janvier, elle dénonce au district de Brest l'allocution « *fausse et incendiaire* » de l'abbé **Floch** et les attroupements qui se faisaient un peu partout à la suite de ce sermon. « *Nous craignons de nous y opposer dans un moment où les têtes paraissent trop exaltées par des suggestions infernales. Nous ne sommes pas moins inquiets sur la prestation du serment de notre Clergé. Un seul s'est présenté pour se soumettre à le faire, c'est l'abbé **Talarmein**, prêtre disant la messe sans être confesseur. Dans le., cas où d'autres ne se disposeroient pas à le prêter, comme il est apparent, devons-nous regarder **M. Talarmein** comme fonctionnaire public et en recevoir le serment dimanche prochain ? Il nous en coûte de vous avouer que s'il était le seul à se soumettre à la loi, nous doutons que son obéissance produisit aucun bon effet sur l'esprit du peuple. Pouvons-nous, sans inconséquence, faire vis-à-vis du clergé quelque démarche d'honneur (1) pour engager ses membres à continuer leurs fonctions quoiqu'ils ne se soient pas soumis à la loi ? Dans le cas contraire, ou s'ils se refusoient, quel parti prendrions-nous pour faire continuer les exercices de notre religion ?* » Et cette lettre, signée seulement de **Moyot, Brian, Pierre Colin, Hervé Salaun** et **Pierre Le Caill**, avait le post-scriptum suivant concernant le cultivateur de Kergarec : « *Depuis le mois de juillet dernier, Etienne **Cabon**, officier municipal, ne s'est présenté à aucune de nos assemblées. Ses absences réitérées font un mauvais effet sur l'esprit du peuple. Veuillez nous dire quelle conduite tenir à cet égard* ».

(A suivre.)

(1) La « démarche d'honneur » fut autorisée et par lettre du 4 février 1791. Le Clergé acceptait de continuer ses fonctions.

Y. NICOIAS.

La révolution à Lannilis

Le sermon de l'abbé **Floch** (23 janvier 1791), qui avait produit l'effet d'une bombe sur la population si croyante de notre paroisse, apporta aussi maints remous au sein de la municipalité où, à côté de quelques excités, se trouvaient plusieurs « officiers municipaux » très sincèrement attachés à la doctrine catholique. Le 10 février, Corentin **Abarnou**, de la Grande Roche, présente sa démission et le 22 c'est Pierre **Colin** de Trobéro, qui se retire à son tour. Mais, sans doute sur la pression de leurs collègues, ils reviennent sur leur décision. Dès le 27 février, **Colin** rentre à la municipalité et le 12 mars **Abarnou** à son tour reprend sa place à l'assemblée. Celle-ci continue à s'occuper des affaires d'Eglise. Elle régleme la location des chaises. Ce sera 3 livres par an pour ceux qui fourniront leur chaise (1). Les autres paieront 6 deniers par messe « tant aux jours ouvriers qu'aux fêtes et dimanches » et autant à vêpres. La municipalité autorise le Gouverneur de la paroisse à acheter des chaises. Quant aux « resquilleurs », qui, sous l'ancienne et débonnaire administration, se permettaient d'aller assister aux offices dans le chœur, ce qui leur évitait toute location de chaises, défense absolue leur est faite désormais d'agir de la sorte, sous peine d'encourir l'ire de la municipalité.

Le 24 février, **Caill** et **Déniel** fournissent au district des renseignements sur la « salubrité publique ». Nous apprenons que « le canton est presque tous les ans accablé d'épidémies de toute nature. Il se fait une infinité d'accouchements difficiles et contre nature, principalement chez le pauvre, faute de quelque secours prompt. Les bâtiments qui viennent relâcher au port de l'Aber-Warch y répandent très souvent des maladies de tout genre. De plus le scorbut est aussi très répandu dans ce pays. Il se trouve dans cette paroisse un chirurgien (2), nommé Pierre-Simon **Fillieux**, natif de Lusignan en Poitou, ancien chirurgien des hôpitaux militaires et de charité, chirurgien accoucheur des écoles de Paris, chirurgien commis par le gouvernement pour les épidémies de toute la subdélégation de Lesneven et deux sages-femmes jurées, l'une nommée Renée **Kerjean**, l'autre Jeanne **Le Vourch**. »

Le même jour, 24 février, la municipalité prie M. **Le Cain**, contrôleur des Aides et Gabelles à Brest, de vouloir bien lui verser les 490 livres Ducs aux pauvres de Lannilis par le legs du **Louet de CoatzunvaL** Le contrôleur s'exécute aussitôt et l'argent est remis à Guillaume **Léost**, de Kerveur, gouverneur en charge et fabricant de Saint-Pierre. Avec 360 livres, il achète de l'orge et fera cuire et distribuer du pain aux pauvres en présence de la municipalité. Il règlera 24 livres au chirurgien **Fillieux**, pour soins et médicaments donnés à plusieurs pauvres et conservera par devers lui les 106 livres restant pour secours urgents éventuels.

A la fin du Carême, le procureur Pierre **Caill** est à nouveau atteint d'une petite crise d'anticlérisme. Cette fois, c'est « au sieur **Beauthorel** », de Plouguerneau, qu'il en a. L'abbé **Bothorel**, vicaire à Plouguerneau, avait prêché le Carême à Lannilis, et, suivant la tradition, avait quêté dans la paroisse à la fin du cycle des prédications. **Le Caill** en a le sommeil coupé et s'indigne sans aucun respect pour l'orthographe : « Je demande que les auffsices municipaux aye à le condamner à restituer la somme qu'il aura eu de notre paroisse à nos povres. » Cette fois cependant, il en est pour ses frais, le Conseil refuse de le suivre parce qu'il n'y a pas de décret qui défende la quête. Cela n'empêchera pas le même **Caill** deux mois plus tard (19 juin 1791) d'ordonner au Conseil d'avoir à marcher en Corps aux 3 processions du Sacre (3) avec leurs marques distinctives « et qu'il aient à ordonner un piquet de gardes nationales pour l'escorte du Sacre dans lesdites processions » (4).

Février 1963

Ce même 19 juin, Yves **Masson**, secrétaire greffier de la municipalité, devenu greffier du Juge de Paix, démissionne de son premier poste, après avoir occupé les deux pendant 4 mois. Il est remplacé par le notaire royal, Nicolas-Joseph **Fourcade**.

Deux communications faites à cette époque au district de Brest nous permettent de nous rendre compte du prix des denrées à Lannilis et aussi de l'état de la récolte de 1790. Voici quelques chiffres.

Les poulets valent 2 francs le couple, les canards 4 francs 10 sols, de même que les oies; les pigeons 1 franc 10 sols, la douzaine d'anguilles, 1 franc 10 sols, l'agneau 6 sols la livre, le cochon 7 sols, le beurre 10 sols, le lin 14 sols la livre peignée. La journée d'un homme nourri était payée 6 sous, celle du cheval 1 franc 10 sols, enfin une journée de voiture 9 sols.

Un état du 14 avril 1791 nous donne des détails intéressants sur la récolte de 1790 qui fut « commune ». En tête vient l'avoine avec 3 600 boisseaux, puis le seigle avec 1 944 boisseaux, l'orge 1 500, le froment 1 440, le sarrasin 1 400, les fèves 150 et les pois 60. Il y a eu 4 400 « milliers » de paille et 50 seulement de foin. Une pluie persistante a nui à l'abondance de la récolte, surtout au froment qui était déjà la céréale la plus répandue. Outre l'avoine dont l'importance s'explique à l'époque par le nombre élevé de chevaux et aussi par la consommation humaine (yod kerc'k a blije kals d'hon tud koz), on constate de fortes superficies en seigle et en sarrasin, même en fèves, aujourd'hui cultures totalement disparues.

(A suivre.)

(1) J'avoue que mon cerveau obtus n'a pas réussi à comprendre cette location de chaises par leurs propriétaires. Mais **Déniel** et **Caill** avaient évidemment des « lumières » qui me font naturellement défaut.

(2) Chirurgien est ici employé pour médecin. **Fillieux** ne joua aucun rôle à Lannilis durant la Révolution.

(3) Il s'agit des 3 processions du Saint Sacrement qui se faisaient alors le jeudi du Saint Sacrement qui était fête gardée et les deux dimanches suivants. Au Concordat la fête du Saint Sacrement fut transférée au dimanche suivant.

(4) Le 22 mars, l'abbé **Le Drast**, prêtre de Lannilis, titulaire de la chapellenie de Trobéro, avait reçu défense du district de Brest de « couper aucun bois » à Kermoguet sur les terres dépendant de la susdite chapellenie.

Y. NICOLAS.

Été 1791 : Menaces contre le Clergé

Les soucis ne manquaient pas à la municipalité lannilisienne en ces premiers mois de 1791. Outre le retentissant sermon du 23 janvier, qui, en éclairant les fidèles sur la Constitution Civile du Clergé, avait placé les éléments avancés de la municipalité en position délicate, l'affaire des chapellenies et des biens nationaux n'était pas faite pour rasséréner l'atmosphère. Le 15 mars devait avoir lieu à Brest la vente des biens nationaux de lannilis. La municipalité avait désigné deux délégués pour être présents à cette vente. L'un était le procureur de la commune, Pierre **Le Caill**, dont le zèle pour l'ordre nouveau nous est déjà connu. Quant au second, Etienne **Cabon**, cultivateur à Kergarec, qui avait déjà donné maintes preuves de son aversion pour la Révolution, sans doute avait-il été désigné à son insu ou à son corps défendant. Nous savons qu'il n'assistait plus depuis plusieurs mois aux réunions de la municipalité.

Alla-t-il à Brest et que s'y passa-t-il ? Mes recherches actuelles ne me permettent pas de répondre et je reviendrai plus tard sur cette vente des biens nationaux lannilisiens.

L'été de 1791 s'annonçait particulièrement orageux. Déjà à Plouguerneau l'abbé **de Poulpiquet** et son clergé, les abbés **Bothorel**, **Roudaut**, **Balcon**, **Bleunven**, **Apamon** et **Le Goff**, dont la protestation contre la Constitution Civile du Clergé avait été lue en chaire le mercredi 2 février, avait dû céder la place à un curé constitutionnel, l'abbé **Le Gall**, ancien vicaire de Plounévez-Lochrist, nommé par le district de Brest, qui avait été installé le dimanche 15 mai par des membres de la Société des Amis de la Constitution, venus de Brest et de Lesneven. Le maire **Abjean** avait refusé de le recevoir et le nouveau curé s'était fait insulter par la population. Une certaine demoiselle **Donou** se permit même de lui cracher dessus pendant qu'il passait sous ses fenêtres. Pour punir la population, le Département envoya à Plouguerneau 900 hommes de troupe qui arrivèrent le lundi 23 mai (1). Le nouveau curé put alors exercer son ministère dans l'église paroissiale devant... des chaises vides, pendant que la population assistait aux messes des prêtres fidèles dans les chapelles, surtout à Tréménac'h.

On comprend que ces événements survenus à nos portes aient impressionné nos ancêtres. En juin, toujours à Plouguerneau, de graves incidents eurent lieu à l'occasion de la Fête-Dieu célébrée par le curé constitutionnel. Par ailleurs, dans les environs, de nombreux prêtres insermentés étaient tous les jours arrêtés et conduits au Château de Brest. A Lannilis, le clergé s'attendait au pire et commençait à se cacher. Le dimanche 3 juillet, l'abbé **Le Duc**, recteur et les abbés **Bergot** et **Floch**, vicaires, étaient absents au moment de la grand-messe. Sans doute s'étaient-ils rendus dans quelque chapelle de campagne pour y célébrer en toute tranquillité. Seul l'excellent abbé **Le Drast** était resté au bourg. N'ayant pas le titre de vicaire et n'étant pas en conséquence fonctionnaire public ; il était ou se croyait moins susceptible d'arrestation. Au moment de la grand-messe, l'église était pleine et l'abbé **Le Drast** revêtait à la sacristie les vêtements sacerdotaux lorsque parut dans l'église Pierre **Le Caill**, procureur de la commune, connu de tous pour ses opinions avancées. Les fidèles qui savaient qu'on avait arrêté plusieurs prêtres dans les environs peu auparavant (2) crurent que le même sort était réservé à l'abbé **Le Drast**, d'autant plus que **Caill** resta un instant à la sacristie parler au prêtre. Aussitôt « *une rumeur subite s'est élevée dans l'église. Les femmes se sont livrées à leur ressource ordinaire (sic) et ont fait retentir les voûtes de leurs gémissements. Les hommes se sont portés en foule vers le maître-hôtel (resic). L'on est enfin parvenu à les tranquiliser et à leur persuader qu'ils n'avoient qu'une vaine frayeur* ». En fait, **Caill** n'était venu à l'église que pour demander à

Mars1963

l'abbé **Le Drast** d'annoncer au prône la convocation du Conseil Général de la commune pour le lendemain.

Cet incident provoqua une réunion du Conseil aussitôt après la grand-messe. Les municipaux décidèrent d'écrire deux lettres, l'une au district pour lui narrer l'événement l'autre que voici au clergé de Lannilis, dans le style habituel.

A Messieurs du Clergé de Lannilis.

Le 3 juillet 1791.

Messieurs,

La tranquillité publique a été sur le point d'être troublée dans notre bourg. Cette circonstance a déterminé le maire à convoquer une assemblée du Conseil Général à une heure après-midi. Plusieurs membres de l'assemblée y ont annoncé que des craintes pueriles vous écartoient de vos fonctions et vous déterminoient à vous tenir cachés. La crainte, ont-ils dit, que vous ne fussiez arrêtés vous faisoit abandonner vos devoirs et exposer les paroissiens à se trouver privés de vos secours dans les moments les plus pressants.

Le sentiment intérieur de votre innocence devrait vous rassurer et, dans le siècle de la liberté, vous devriez penser que l'on ne cherche que les coupables. Vous trouverez en nous, Messieurs, toutes les fois qu'il en sera besoin, des hommes prêts à rendre hommage à la vérité et à attester l'innocence de ceux qui le méritent.

Nous vous invitons donc, Messieurs, et vous enjoignons en tant que besoin d'après l'arrêté pris ce jour par le Conseil Général, de vacquer à vos fonctions comme par le passé et de desservir les messes matinales les fêtes et dimanches dans les chapelles particulières de la paroisse de Lannilis comme vous l'avez fait jusqu'à ce moment _»

Cette lettre impertinente était signée : « Les membres du Bureau Municipal », que nous connaissons déjà. 3 jours plus tard, l'abbé **de Poulpiquet**, recteur de Plouguerneau, s'embarquait à Roscoff pour l' Angleterre où il allait être suivi de plusieurs centaines d'autres prêtres. Mais Lannilis allait pouvoir conserver ses prêtres fidèles pendant un an encore.

(1) Le mardi 24 mai le maire de Plouguerneau, **Abjean**, fut arrêté; ainsi que 9 membres, de la municipalité de cette paroisse et 18 autres notables.

(2) En particulier les abbés **Roudaut** et **Bleunven**, de Plouguerneau, incarcérés au Château de Brest.

Y. NICOLA S.

ÉTÉ 1791

(suite)

Le mois de juillet, commencé par l'incident de la grand-messe du dimanche 3, allait apporter aux municipaux maints autres soucis. Ce fut d'abord le 7 l'annonce de « l'enlèvement du roi », en fait de sa fuite et de son arrestation à Varennes. La population, très attachée à Louis XVI et à la monarchie, en fut d'autant plus impressionnée que le bureau municipal se chargea de propager la nouvelle dans les coins les plus reculés.

Quelques jours plus tard, le 21 juillet, la municipalité réclamait au district l'établissement d'une brigade de gendarmes pour les raisons suivantes :

1°) « *Les foires et les marchés de ce bourg sont assez considérables, il vient des gens de différents pays, d'où souvent querelles.*

2°) *Il arrive fréquemment des bris sur les côtes ouest-nord-ouest de ce canton, Brouennou et Landéda (1). Comme il y a dans ces deux paroisses très peu de gens instruits sur la liste des gardes nationales et que la Juridiction de l'Amirauté est éteinte, les marchandises des navires qui viendraient s'y briser ne sauraient manquer de devenir la proie du premier venu.*

3°) *Il se commet dans ce pays et aux environs des vols considérables et on y voit rôder des vagabonds qui inquiètent beaucoup les cultivateurs. Cette brigade, augmentée de quelques gardes nationales, pourroit prêter main-forte aux cantons de Plouguerneau et Ploudal-mézeau». Cette demande recevra satisfaction dans quelques mois.*

Le 11 juillet, la municipalité fait un bref inventaire des papiers existants au greffe des juridictions du Châtel et de Carman (2).

Puis vient l'affaire épineuse de la fermeture, ordonnée par le Département, des chapelles disséminées dans la campagne. La municipalité fait exécuter l'arrêté au grand mécontentement de la population. C'est surtout le quartier du Bergot qui proteste avec le plus de vigueur. Les habitants du coin sont habitués à y avoir une messe basse tous les dimanches et les jours de fête dans la chapelle Saint-Yves, ancienne chapelle du manoir du Bergot, qui domine le cours de l'Aber-Wrach. Cela les dispense de faire les 4 kilomètres qui séparent le quartier de l'église paroissiale où viennent seulement ceux dont le tour est d'être de grand-messe. De plus cette chapelle est vénérée des habitants dont les plus vieux se rappellent que plusieurs de leurs ancêtres s'y marièrent et s'y firent transporter à leurs derniers moment pour y recevoir les derniers sacrements, coutumes depuis longtemps disparues en cette année 1791, mais dont le souvenir est encore vivace. D'où le vif mécontentement des paroissiens du Bergot à l'égard de la municipalité coupable d'avoir obéi aux ordres du Département.

Une autre chapelle encore plus vénérée est celle de Trobéroù où se dit aussi une messe basse tous les dimanches. La fermeture de celle-ci a outré tous les paroissiens, car ce n'est pas une chapelle de quartier comme Bergot, puisque située tout près du bourg, mais bien une chapelle où tous les habitants viennent vénérer la Sainte Vierge (3). D'où réclamations véhémentes qui troublent la municipalité. Celle-ci, le 31 juillet, demande au district de Brest l'autorisation d'ouvrir le dimanche matin les 2 chapelles du Bergot et de Trobéroù, ce qui permettrait de calmer la colère de la population.. C'est ce qui se fera sans doute, du moins jusqu'à l'exil du clergé en juillet 1792.

Pour les chapelles domestiques, le problème est différent, car les propriétaires déniaient à la municipalité tout droit de fermer des édifices qui ne sont point publics. C'est le cas de la

Avril 1963

chapelle du Roual dont le propriétaire, le marquis de la **Jaille**, officier de Marine, refuse carrément la fermeture. Le comte de **Kerdrel** adopte la même attitude pour sa chapelle de Kerdrel. La municipalité, très ennuyée, assure du moins le district, qu'on n'y a point dit de messe depuis l'arrêté du Département.

Quelques jours plus tard, nouveau souci pour les municipaux. Le district de Brest veut procéder à une nouvelle délimitation des paroisses, mesure d'une incontestable utilité mais qui provoque toujours une levée de boucliers. Les dirigeants lannilisiens saisissent aussitôt la perche et proposent tout simplement au district d'annexer à leur paroisse les paroisses de **Landéda** et de **Brouennou**. A la rigueur, disent-ils, **Landéda**, qui a 2500 habitants, pourrait être érigée en succursale ou trêve de **Lannilis**, qui, elle, ô candeur, n'a à l'époque que 2 000 habitants, mais se donne déjà des airs de capitale. Quant à **Brouennou**, avec ses 300 habitants, elle est condamnée sans phrases à disparaître, « *cette paroisse se trouvant à l'extrémité occidentale de notre canton et sur ses confins maritimes ne nous paroît pas convenable pour une succursale* ». Ce dernier projet n'aboutira qu'après la Révolution et **Brouennou**, après avoir été d'abord incluse en **Lannilis**, se verra définitivement intégrée dans **Landéda**, vers 1810, à part les enclaves lannilisiennes rattachées à notre paroisse (4).

(1) Le canton de **Lannilis**, sous la Révolution, comportait, outre **Lannilis**, les paroisses de **Landéda**, **Brouennou**, **Plouvien** et **Bourg-blanc**, mais non **Plouguerneau** qui était le siège d'un autre canton.

(2) Ces papiers sont actuellement conservés aux Archives Départementales.

(3) Depuis plusieurs années, on ne disait plus, semble-t-il, de messes basses aux chapelles de Mescaradec et de Saint-Guénolé de Kéringar, qui étaient peut-être en ruines. En tout cas, ces 2 chapelles avaient encore vers 1750 leur messe basse le dimanche.

(4) La plupart des Archives de la paroisse de **Brouennou** se trouvent à la mairie de **Landéda**, mais la mairie de **Lannilis** en conserve aussi une partie. Nous avons dit que le dernier recteur de cette paroisse sous l'Ancien Régime, l'abbé **Pervez**, très âgé et à peu près en enfance, eut le malheur de prêter le serment schismatique exigé par la Constitution Civile du Clergé. Il continua tranquillement son ministère à **Brouennou** même durant la Terreur sans être inquiété et eut toujours une conduite irréprochable. Il est probable qu'il eut maints contacts heureux à la fin de sa vie avec l'intrépide abbé Jacques **Floch**, qui, bien que traqué, officiait souvent non loin de là, dans la chapelle de **Tanvai**, au bas du Coum-Bras.

L'abbé Jean **Pervez** était né à Brouennou même le 21 juillet 1712, avait reçu la prêtrise à Saint-Pol-de-Léon le 13 mars 1743 et avait été nommé, en 1745, recteur de sa paroisse natale où il mourut le 7 mai 1795. Son presbytère se voit encore près de la chapelle.

Y. NICOLAS.

1791 A LANNILIS

(suite)

A l'automne (1), un problème fort délicat s'imposait à la municipalité. Le nouveau Régime avait institué la patente et il était question d'imposer les Lannilisiens, marchands forains, colporteurs et surtout boulangers qui s'en allaient vendre leurs produits dans les bourgs et villes voisines. Lannilis avait à l'époque un nombre important de boulangers (on en comptait plus de 15 en 1800), qui se rendaient un peu partout vendre un pain renommé. Pour une raison que j'ignore, le « Bara Lannilis » était fort coté dans toute la région et j'ai connu un vieillard habitant à plus de 15 kilomètres de notre paroisse qui racontait que, dans sa jeunesse encore, ses parents lui promettaient en guise de récompense « *euh tamm bara Lannilis* ». Aussi épineuse que l'affaire des boulangers était celle des potiers et fabricants de bernés, qui s'en allaient à des marches fort éloignés, parfois jusqu'au Faou. C'est à Saint-Renan surtout que nos potiers et nos boulangers furent en butte aux tracasseries par défaut de patentes et le 14 octobre 1791 la municipalité de Lannilis intervenait près de celle de Saint-Renan pour demander de surseoir à la présentation de la patente jusqu'à décision du district. 15 jours plus tard, les Lannilisiens étaient mis dans l'impossibilité de rien vendre dans cette ville. Pour ces très modestes commerçants, le nouveau Régime évidemment ne valait rien et nos municipaux en étaient navrés. Pour tenter de redresser la situation, les édiles lannilisiens adressaient le 30 novembre une lettre au district où, après avoir déploré l'état peu avancé des déclarations pour les impositions foncière et mobilière, ils demandaient de « réduire au silence » les ennemis de l'ordre nouveau qui remplissaient le pays de leurs insinuations malveillantes. « *Nous ne doutons pas que le tableau de suppression des impositions et droits féodaux ne soit imposant pour les ennemis du bien public, très multipliés dans ce pays. Ils ne laisseront pas que de faire envisager aux cultivateurs simples et crédules quelle masse d'impôts présente le premier coup d'oeil du mandement indicatif des impositions. Pour les réduire avec plus d'avantage au silence, nous eussions désiré, Messieurs, que vous eussiez pu nous faire passer un tableau des impositions tant directes qu'indirectes que payoit cette commune sous l'Ancien Régime. La comparaison dont ils connaissent et nient le résultat les eût atterrés, en la voyant présenter à leurs dupes.* »

En fait, l'affaire des patentes continua à tracasser la municipalité durant de longs mois et, en décembre, pour ne pas acculer les boulangers à la ruine, elle se voyait dans l'obligation de leur délivrer des patentes « *suivant le prix annuel de leur loyer* ». En fait, il ne s'agissait pas là de patentes foraines et il y avait toujours à craindre que les municipalités des villes voisines ne s'en contenteraient pas. Aussi notre municipalité demandait au district quelle conduite tenir dans ce cas pour permettre aux petits commerçants lannilisiens de continuer à vivre. Parmi ceux-ci, par, ailleurs, une minorité refusait toute patente, ce qui était « *donner au peuple un exemple dangereux* ».

La fin de l'année 1791 allait être marquée par divers événements. Ce fut d'abord le dimanche 23 octobre la proclamation de la Loi Constitutionnelle à l'issue des vêpres par le maire. Le programme comportait en outre un bûcher sur la Place, un « Te Deum » à l'église par le curé et son clergé en l'honneur de « l'Être Suprême » et l'illumination du bourg la nuit. Ce programme fut-il exécuté ? Il est permis d'en douter, surtout en ce qui concerne le « Te Deum » à l'Être Suprême.

Le dimanche 13 novembre avait lieu chez nous la réunion des citoyens actifs (c'est-à-dire payant une certaine imposition) pour l'élection d'un nouveau maire, d'un nouveau procureur

Mai 1963

de la commune et aussi d'officiers municipaux en remplacement des sortants. Le maire sortant était François-Marie **Moyot** qui, sans doute, en avait assez de cette charge qui, depuis un an, lui valait bien plus d'avatars que d'avantages. A sa place fut nommé François **Déniel**, commerçant, originaire de Landerneau, établi à Lannilis depuis son mariage. C'était un ardent partisan du nouveau Régime qui gravira encore d'autres échelons puisqu'il deviendra administrateur du Finistère, c'est-à-dire Conseiller Général. Mais pour n'avoir pas voulu approuver les excès de la « Montagne » il sera condamné à mort avec ses autres collègues administrateurs et exécuté sur l'échafaud à Brest (mai 1794). Nous reviendrons plus tard sur son procès et sa mort.

Le même jour (13 novembre 1791), Pierre **Le Caill** cédait sa place de procureur de la commune à Olivier **Bergot**, également commerçant et frère, je crois, de l'abbé **Bergot**, vicaire de la paroisse. Au cours des années terribles qui vont suivre, la position de la famille Bergot sera très délicate à cause précisément de l'abbé **Bergot**, qui, ayant refusé le serment schismatique, avait émigré en Angleterre. Parmi les officiers municipaux nommés à la même date, figuraient Jean-François **Ponce**, Jean **Le Jeune, du Guillec**, frère de l'abbé Le Jeune, également prêtre insermenté et Jean **Le Bourhis**, du Moulin-Neuf. A la fin du mois, le 30 novembre, le secrétaire-greffier de la municipalité, Nicolas-Joseph **Fourcade** donnait sa démission et était remplacé le 4 décembre par Jean-François **Salaun**.

Le dernier acte de l'année 1791 fut le recensement général de la population de la paroisse, divisée en 4 sections. Voici quels furent les recenseurs nommés :

Secteur de Kerbabu : Jean-Marie **Perrin**, de Kerbabu, Jean-François **Ponce**, du bourg et Jean **Nicolas**, de Kérabo.

Secteur de Kérouartz : Mathieu **Balcon**, du Styvel, Jean **Lossouarn**, de Poulduff-Vras et Jean-Marie **Moyot** fils, du bourg.

Secteur de Kéringar : Jean **L'Hostis**, de Kerguéron, Yves **Kérouman**, de Biladoc et **Lorgant**, du bourg.

Secteur de la Motte : Goulven **Léon**, de la Motte, F. **Le Vaillant**, de Caméan, Joseph **Péoc'h**, de Kéramoal et François **Péran**, du bourg.

(A suivre.) Y. NICOLAS.

(1) Le 14 juillet 1791 avait été célébré avec faste à Lannilis comme l'année précédente. Outre les notabilités locales, étaient présents : Olivier **Cadour**, maire de Landéda ; Jean **Biannic**, maire de Broennou ; François **Mailloux**, maire du Bourg-Blanc. Il y eut grand-messe à l'église par l'abbé **Le Duc**, entouré de son clergé, puis discours de **Salaun** fils, sur la Place où avait à nouveau été dressé « l'Autel de la Paix ». **Salaun** essaya d'atteindre à l'éloquence de **Déniel** :

« C'est à pareil jour que fut écrasée la tête menaçante de cette hydre épouvantable connue sous le nom de tyrannie. » Un Te Deum et un feu de joie avaient clôturé la fête.

1792 A LANNILIS

Exil du clergé

Pour les catholiques, l'année 1792 s'ouvrit à Lannilis comme dans toute la France dans une angoisse croissante. Partout les prêtres fidèles étaient pourchassés et emprisonnés. Déjà à Plouguerneau le clergé insermenté (en fait les 10 prêtres de la paroisse) avait dû se cacher depuis plusieurs mois et laisser la place à un prêtre constitutionnel, l'abbé **Le Gall**, non accepté d'ailleurs de la population. Les Lannilisiens s'attendaient d'un jour à l'autre à perdre leurs prêtres et le peuple était, on le conçoit, fort troublé. Les six premiers mois de l'année cependant s'écoulèrent sans événement grave (1). Les Fêtes de Pâques et celles du Saint Sacrement purent être célébrées sans entraves.

Au début de juillet, il devint évident que les événements se précipitaient. Dans tout le Léon, il n'était question que de prêtres arrêtés et emprisonnés. Il était urgent de prendre une décision. L'abbé **Le Duc**, recteur de Lannilis, comme ses voisins de Landéda (2), de Tréglonou (3), de Plouguin (4), résolut de se cacher. La nouvelle circula bien vite dans la paroisse et c'est en foule que les fidèles se rendirent à la grandmesse du dimanche 15 juillet qui devait être la dernière célébrée publiquement. L'abbé **Le Duc** la chanta lui-même et au prône prononça une allocution d'adieu fort émouvante. La paroisse ne serait pas abandonnée. Des prêtres insermentés resteraient cachés dans la région et c'est à eux qu'il faudrait désormais s'adresser pour la réception des sacrements. Plus que jamais s'imposeraient discrétion et silence sur les allées et venues de ces prêtres qui allaient mener une vie pleine de périls. Le recteur savait qu'il pouvait compter pour eux sur le soutien et le dévouement de l'immense majorité des paroissiens. Les temps tragiques passeraient et un jour viendrait, peut-être lointain cependant où la paix religieuse reflleurirait sur le sol de France. Écoutée dans les larmes, cette allocution produisit une impression considérable sur les fidèles atterrés et les petits enfants de ceux qui l'entendirent en parlaient encore il y a 60 ans. Après la messe, le tabernacle demeura vide et il n'y eut pas de Vêpres (5).

Qu'allaient devenir les prêtres lannilisiens ? Deux d'entre eux devaient s'exiler, les abbés **Le Duc**, recteur et Bergot, vicaire, qui se confièrent au Comte **de Kerdrel**, catholique sûr et ami fidèle. Après les avoir hébergés dans son manoir de Kerdrel pendant quelques jours (6), le Comte leur procura une barque à Prat-ar-Coum ainsi qu'un pilote, F. **Le Siou**, cultivateur-goémonier au Coum, qui les conduisit à Jersey. Restaient à Lannilis 3 prêtres insermentés dont 2 étaient de santé très délicates, les abbés **Le Drast** et **Lescallier**, ce dernier paralytique, tous deux incapables de se cacher. Tous deux seront arrêtés et connaîtront les terribles prisons de Brest et de Landerneau où ils passeront la Terreur dans les pires souffrances, dans l'attente du martyr qui ne viendra pas pour eux. Libérés après la réaction thermidorienne, ils retrouveront leur domicile pour y mourir totalement épuisés. Seul en fait l'abbé Jacques **Floch**, prêtre énergique et sans peur, était capable de maintenir la vie chrétienne à Lannilis et il n'y faillira pas. Au début sa tâche fut facilitée, le bruit ayant couru qu'il était parti lui aussi pour l'Angleterre. Né à Mescaradec, il avait sa famille au Porléac'h-Vras et il s'y rendait souvent sans y rester longtemps, ce qui eût été dangereux. En fait, son quartier général fut le Coum-Bras où il trouva près de très généreux chrétiens un soutien constant. Ce village avait alors une chapelle au bord de la mer, Notre-Dame de Tanvaï, où l'abbé disait la messe. De là, il rayonnait sur Lannilis et Landéda, nuit et jour, par les champs et les chemins creux, évitant les grandes routes, confessant et communiant, célébrant aussi parfois dans les granges et les chaumières. Pour plus de sûreté, la servante du Coum-Bras, Marguerite **Guianvarc'h**, se

Juin 1963

chargeait de porter les vêtements sacerdotaux d'un endroit à l'autre. Vie rude, pleine de dangers que le vaillant abbé mena durant des années. Il reçut bientôt l'aide en la personne de deux excellents confrères, l'un Lannilisien, l'abbé **Manac'h**, qui avait quitté Trégarantec pour venir exercer clandestinement à Lannilis; l'autre, l'abbé Yves **Calvarin**, originaire de Lampaul Ploudal-mézeau, qui est peut-être le prêtre signalé caché aux environs du Styvel.

Honneur à ces héros. Après Dieu, c'est à eux que notre paroisse a dû le maintien de la foi chez nos ancêtres. Nous les retrouverons d'ailleurs au cours de notre Histoire.

(1) Peu d'événements notables à Lannilis durant ce premier semestre 1792. Signalons seulement la désignation de Jacques-Gabriel **Lorgant**, homme de loi, demeurant au bourg, comme adjudicataire des patentes, avec comme caution son gendre, Yves-Marie **Masson**, le notaire royal (8 janvier 1792). Le 9 avril, le greffier de la municipalité, J.-F. **Salaun**, donnait sa démission et était remplacé par François-Jean **Péran**.

(2) Landéda avait comme recteur l'abbé Pierre **Kerboul**, né à Brélès le 20 janvier 1740, prêtre le 6 avril 1765, recteur de Landéda le 6 août 1784. Insermenté, il se cacha et redevint au Concordat recteur de Landéda où il mourut le 19 février 1811. Son vicaire, l'abbé Jacques **Dalabardon**, né à Saint-Pol-de-Léon, le 11, septembre 1753, avait reçu la prêtrise le 27 mars 1781. Traqué puis emprisonné, il fut détenu au Château de Brest en 1793 et 1794 et y souffrit atrocement. Condamné à la déportation en 1799, il fut conduit à l'Île de Ré puis relâché le 17 avril 1802. Les souffrances endurées avaient ébranlé les nerfs du vaillant prêtre qui, atteint de maladie mentale, ne put au Concordat reprendre son poste à Landéda. Il mourut à Morlaix le 1er avril 1806.

(3) Le recteur de Tréglonou était l'abbé Jean-Marie **Hanus**, né à Brest, paroisse Saint-Louis, le 24 juin 1754, prêtre le 19 septembre 1778, nommé à Tréglonou le 21 février 1781. Insermenté également, il émigra, en Angleterre en juillet 1792, en revint au Concordat et mourut à Tréglonou le 20 août 1814.

(4) Était recteur de Plouguin Yves-François **Le Bourva**, de Coetcongar, né à Lannion, le 13 juillet 1730, prêtre en 1762, nommé à Plouguin le 17 octobre 1774. Il avait assisté le 15 octobre 1775 à la consécration de l'église de Lannilis. Il se cacha dans la région, errant et changeant très souvent d'asile. Il mourut subitement dans une garenne, nommée Clos-Névez, près de Kerléo en Plouguin où son cadavre fut découvert le dimanche 9 novembre 1794.

(5) Ce même jour, 15 juillet 1792, à Ploudalmézeau, tout le clergé était arrêté durant l'office de Vêpres, malgré la courageuse intervention du maire, **Barbier**, futur guillotiné, dont la famille habitait Lannilis.

(6) L'abbé **Le Duc** reparut à l'église le lendemain, lundi 16 juillet, pour bénir un dernier mariage, celui de Guillaume **Guével**, de Plouguerneau avec Marie-Jeanne **Colin**, de Trobérou.

Y. NICOLAS.

APRES LE DEPART DU CLERGE

Le mariage célébré en hâte le lundi matin, 16 juillet 1792, fut la dernière cérémonie religieuse faite en l'église paroissiale par le clergé fidèle. L'acte rédigé et signé, l'abbé **Le Duc** rejoignit rapidement Kerdrel où le Comte de Kerdrel lui avait offert l'hospitalité avec une grande cordialité. Quelques jours plus tard, le Recteur et l'abbé **Bergot** gagnaient secrètement Prat-ar-Coum où le Comte leur avait préparé une barque et trouvé un excellent pilote. Jersey d'abord, puis l'Angleterre allaient offrir aux 2 prêtres lannilisiens et à leurs milliers de confrères un asile sûr pour 10 longues années.

Le départ du clergé avait provoqué dans la population un désarroi bien compréhensible. Sans doute n'ignorait-on pas qu'il y avait des prêtres cachés, en particulier l'abbé **Floch**, mais c'en était fini et pour longtemps des belles solennités religieuses auxquelles tenaient tant nos ancêtres si croyants. La Municipalité elle-même, où pourtant régnait une minorité avancée, était fort gênée. Le samedi 21 juillet elle se rendit au presbytère, désormais inoccupé et, sur le registre de catholicité, le secrétaire-greffier écrivit la mention suivante: « *Nous, soussignés, Maire, Officiers Municipaux et Procureur de la Commune de Lannilis, en conformité de l'arrêté du Conseil Général du District de Brest en date du vingt de ce mois, nous avons arrêté le présent registre des rapports de mariages et baptêmes. Fait à Lannilis le 21 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté.* » Signé: **Déniel**, Maire, **Ponce**, Officier municipal, et Olivier **Bergot**, Procureur de la Commune.

Le lendemain 22 juillet était un dimanche. Pour la première fois depuis plus de mille ans, aucune messe ne fut célébrée en l'église paroissiale. D'où très vif mécontentement de la population qui se retourna comme toujours contre la Municipalité. Celle-ci se réunit le matin mais autour du Maire **Déniel**, il n'y eut que 3 assistants, Hervé **Salaun**, du bourg; Jean **le Jeune**, du Guillec-Vihan et Corentin **Abarnou**, de La Roche. La réunion fut alors reportée à l'après-midi. Cette fois, l'assistance était nombreuse. Outre le Maire, le Procureur et les Officiers Municipaux, plusieurs notables s'étaient déplacés, parmi lesquels Jean **Gouriou**, Benoît **Bergot** (du Rascol) ; François **Fagon** (de Pellan), Antoine **Lespinat** (du bourg) ; Goulven **Landuré**, **Mathieu Balcon**, François-Marie **Masson**, notaire; Paul **Bars** et Jean **Nicolas**. La réunion fut très houleuse. Le Maire proposa de demander un ou deux prêtres (constitutionnels naturellement, c'est-à-dire schismatiques) à l'Evêque du Finistère, lui-même illégitime. A part le notaire **Masson**, tous les notables refusèrent de signer la pétition. Nos ancêtres ne voulaient à aucun prix de prêtres schismatiques.

Le mardi 24 juillet, nouvel embarras pour **Déniel**. Le Maire était sommé devant témoins de constater la naissance d'un enfant survenue la veille. A cette occasion la Municipalité décida que la naissance ne serait constatée qu'après présentation de l'enfant devant les rapporteurs de l'Etat Civil. Le même jour, **Déniel** procédait à la célébration du premier mariage civil. Bien entendu les 2 fiancés ne se contentèrent pas de cette cérémonie et se rendirent sans tarder près d'un prêtre caché pour recevoir le sacrement.

L'Evêque du Finistère, cependant, pensait à Lannilis et lui envoyait un certain abbé François **Le Froust**, qui arriva le 29 juillet, à temps sans doute pour officier dans l'église paroissiale devant quelques rares assistants, les zélés partisans de l'ordre nouveau. **Déniel** fut heureux de cette arrivée, mais le malheureux prêtre éprouva le jour même une cruelle désillusion et elle lui vint d'un homonyme, Claude **Le Froust**, cultivateur à Kéruzal. Celui-ci se présenta devant la Municipalité avec un enfant nouveau-né pour l'inscrire à l'Etat Civil mais refusa

Juillet-Août 1963

catégoriquement de le faire baptiser par le prêtre constitutionnel. La même attitude fut adoptée quelques jours après par Jean **Le Vaillant**, cultivateur à Feunteun-Lez (4 août) et par François **Lointier** (1), commerçant au bourg (12 août). L'abbé **Le Froust** du attendre le 13 août pour pouvoir enfin baptiser un enfant, la fille, née la veille, du « cultivateur le plus sans-culotte » de Lannilis, Yves **Briant**, cultivateur à Saint-Julien. Ce zèle valut à **Briant** d'avoir, pour parrain de sa fille, le Maire de Lannilis lui-même, François-Marie **Déniel**. Il est probable d'ailleurs qu'il ne trouva pas de volontaires dans sa famille pour participer à un acte, valide certes, mais illicite aux yeux des bons catholiques. Durant le mois d'août, 8 papas se présentèrent à la Municipalité pour faire enregistrer un enfant mais tous sauf un refusèrent le baptême par le curé intrus et il en sera à peu près de même jusqu'au départ de l'abbé **Le Froust**, le 4 décembre. Durant les 4 mois que ce prêtre résida à Lannilis, 33 naissances furent déclarées à la Municipalité, mais 6 seulement de ces enfants furent baptisés par **Froust** (2). Celui-ci put aussi célébrer 3 mariages mais sur les 6 convolants 2 seulement étaient de Lannilis.

La fin de juillet avait vu arriver à Lannilis un autre personnage important: René **Le Lay**, notaire et avoué à Brest, nommé Commissaire du District pour le canton de Lannilis. Son rôle consistait à :

- 1) organiser la Garde Nationale ;
- 2) Faire faire par les Corps Politiques l'état des biens des fabriques sujets aux fondations et, comme tels, déclarés Biens Nationaux ;
- 3) Faire un état des cloches existant dans les églises et chapelles non susceptibles d'être érigées en églises paroissiales ;
- 4) Enfin, veiller à l'exécution de l'arrêté du département du 1er juillet, concernant les prêtres réfractaires.

Tâche ardue à laquelle la Municipalité devra prêter la main. Dès le 5 août, le Juge de Paix fait apposer « conservatoirement » les scellés sur les presbytères ou maisons vicariales de la paroisse. Il se pose aussi une question angoissante: que va devenir le bedeau ? La réponse est simple: on verra plus tard.

(1) Sa fille, Marie-Yvonne, née le 12 août 1792, ne put être baptisée par un prêtre fidèle que plus d'un an après et encore en cachette (26 décembre 1793).

(2) Parmi ces 6 enfants, outre Marguerite **Briant**, de Saint-Julien, citons Pierre **Pluchon**, fils de Mathurin **Pluchon**, beau-frère du fameux Pierre **Le Caille**, ancien Procureur de la Commune et deux jumeaux de Gorréquear-Coum, Jean et Marc **Cléguer**, nés respectivement le 30 novembre et le 1er décembre et baptisés les 1er et 2 décembre.

Y. NICOLAS

LA REVOLUTION A LANNILIS

1792 (suite)

La Constitution Civile du Clergé, outre le trouble causé dans les esprits, procura aussi maints soucis aux administrateurs qui avaient à faire face aux réclamations des prêtres fidèles, privés du revenu des fondations qui jusqu'alors leur avaient permis de vivre et aussi des prêtres constitutionnels, pressés d'entrer en possession des bénéfices attachés à leurs nouvelles fonctions. Autant l'administration se montrera dure pour les premiers, autant elle sera accommodante pour les seconds, partisans présumés de l'ordre nouveau

Dès le 18 janvier 1792, l'abbé Jean **Toullec**, ancien vicaire à Lannilis, récemment rentré dans la paroisse (1), rédigeait une pétition tendant à obtenir le revenu des chapellenies dont il était titulaire, Kérulaouen en Guissény et Kerhornaouen en Plouguerneau, revenu qui s'élevait à 117 livres par an. Le vieil abbé **Pervez**, lui, « curé conformiste de la paroisse de Brouennou » préféra avoir recours à l'intermédiaire du citoyen **Lorgant**, de Lannilis, révolutionnaire bon teint, qui s'empressa d'écrire au district de Brest le 15 novembre 1791. « *M. Pervez avait pour titre clérical deux petits parcs situés au terroir de Kéranguy en Lannilis, tenus en ferme par Jean-Marie Lescop et consorts, du dit Kéranguy, pour en payer par an 27 livres. Ce curé, aussi respectable par son civisme que par ses années (il a 80 ans et il est le doyen de tous les curés du cidevant évêché de Léon), a dit 60 messes pendant les 2 années échues à la Saint-Michel dernière. Il a fait avertir son fermier de le venir payer, comme il le faisait au passé et il a répondu que vous lui aviez vendu ces deux parcs et que M. le Curé n'avait d'autre parti à prendre que de se pourvoir vers vous pour les 54 livres.* » Il y a tout lieu de penser que l'intervention de Lorgant, qui était persona grata près du district, eut une issue heureuse pour le malheureux recteur du Brouennou tombé dans le schisme. Peut-être d'ailleurs à son insu.

Dès son arrivée à Lannilis, l'abbé **Le Frouit**, lui aussi curé constitutionnel, s'adressait à son tour au district (16 août 1792). « *Envoyé par Monsieur l'Evêque du Finistère en qualité de curé d'office en la paroisse de Lannilis (ce qui était souligner que les Lannilisiens ne l'avaient pas demandé), j'y suis arrivé le 29 juillet. Je réclame en ce moment le traitement que la loi accorde aux ministres du Culte. Une question se présente à décider relativement à la position où je me trouve. Dois-je recevoir le traitement de curé en chef (sic) ou celui de vicaire ? Cette question doit se résoudre facilement. Je pense qu'il suffit de vous faire observer que seul dans la paroisse, je suis obligé d'y remplir les fonctions de curé et de vicaire. C'est ce que vous prouvera le certificat du bureau municipal d'attache à ma requête. Le trésorier du district sera à même d'après la loi d'exiger que je justifie de mes contributions patriotique et mobilière (sic). Il ne m'en coûte pas de vous avouer, messieurs, que, dénué de fortune, je n'ai pas eu le bonheur jusqu'à ce moment de payer aucune espèce de contribution. C'est pourquoi j'offre de compter au receveur de celles de Lannilis aussitôt que j'aurai reçu le premier quartier de mon traitement telle somme que vous désignerez à valoir à cinq mois d'imposition pour l'année 1792. D'après l'exposé sincère que vous venez de voir, je vous prie, messieurs, d'ordonner au trésorier du district de Brest de me compter le premier quartier de mon traitement sur le même pied qu'il le faisait à M. Le Duc. A Lannilis, le 16 août 1792, l'an 4 de la Liberté.* » Signé : F. Le Frouit.

Ce que ne disait pas l'abbé **Le Frouit**, c'est que son culte à Lannilis n'était guère suivi que par quelques familles alors qu'avant son départ, l'abbé Le Duc, pasteur légitime, groupait évidemment sous sa houlette l'ensemble de la population. Cela ne l'empêcha nullement bien

Septembre 1963

sûr d'obtenir satisfaction d'autant plus qu'à sa demande était joint un certificat du maire **Déniel** et de son collègue H. **Salaun**, tous deux amis du curé schismatique, certificat attestant que Froust « *dessert seul la paroisse de Lannilis malgré son étendue et sa grande population et qu'il est obligé de se pourvoir d'un cheval pour administrer les sacrements avec la célérité que les cas peuvent exiger* ». Les « cas » en question n'étaient certainement pas nombreux.

Une autre supplique du même genre, rédigée quelques mois auparavant (29 janvier 1792) à une date où les prêtres fidèles exerçaient encore dans notre église leur ministère, avait reçu une fin de non-recevoir. Et à cela rien d'étonnant puisqu'elle émanait de cet abbé Jacques **Floch**, vicaire de notre paroisse, qui n'avait pas craint de dénoncer publiquement en chaire les graves dangers de la Constitution Civile du Clergé, ce qui lui avait valu l'animosité du parti avancé et du district de Brest. L'abbé **Floch** demandait le revenu des chapellenies dont il était titulaire, C'est à dire: Mescaradec, messe du matin dans l'église paroissiale de Lannilis (2) tous les dimanches de l'année, soit: 141 livres ; 2) le 1/4 de Tréfily-Kéringar, soit 90 messes par an dont une à chanter toutes les semaines dans la même église de Lannilis (3), soit: 138 livres ; 3) Kérosven, 12 messes basses et 2 à chant par an, soit: 24 livres, enfin 4) Kervéleugant, une messe par semaine, soit: 99 livres. Au total: 402 livres. A l'abbé **Floch**, le district répondit qu'il fallait « sermenter préalablement », ce qui était demander l'impossible à cet excellent prêtre si attaché à ses devoirs et à la doctrine catholique.

L'été de 1792 avait été faste pour **Déniel**, maire de Lannilis. Il avait été heureux de la nomination d'un curé constitutionnel, ce qui, pensait-il, pouvait accroître son influence dans la paroisse. Espoir illusoire d'ailleurs, puisque seule une infime minorité suivait les offices de l'abbé **Le Froust**. Le 3 août, **Déniel** était nommé commissaire du département du Finistère, ce qui était évidemment une belle promotion. Fin septembre, une commission fut chargée à Lannilis de vérifier et constater la quantité des munitions, le nombre des armes, chevaux, charrettes et chariots qui se trouvaient chez les citoyens de la commune. **Déniel** se réserva le bourg et les quelques fermes environnantes et à cette occasion (23 septembre 1792), le citoyen maire exposa aux officiers municipaux que la chapelle Saint-Michel, sise dans le cimetière de l'Église (au nord, face à l'entrée de l'actuelle rue P.Richard) servait tous les jours et spécialement le dimanche de lieu de rassemblements " nombreux et illicites ». Cette chapelle était en mauvais état et menaçait en s'écroulant d'écraser les personnes qui s'y trouveraient. En conséquence, il demandait qu'on la fermât à clef et bientôt il la fera démolir, ce qui évitera les rassemblements « nombreux et illicites ».

Le 25 septembre, autre souci. Les citoyens préposés pour monter la garde les jours de marché « *s'amuse à s'enivrer et dans cet état d'ivresse nuisent plus au bon ordre et à la tranquillité publique qu'ils ne lui sont utiles. Ils ne reconnaissent aucun chef et n'observent aucune subordination.* » **Déniel** et **Salaun** font édicter des règlements pour remédier à ces désordres. Puis ils exigent du Corps Politique que ses membres fassent l'inventaire « des effets qui peuvent se trouver à la chapelle de Trobérou ». Quant à Claude **Ponce**, afficheur municipal, il recevra 18 livres par an mais devra fournir la colle à ses frais.

Ce ne sont là que menus événements. Avec les élections de décembre va naître un très vif incident entre **Déniel** et l'huissier **Duvel**, père de l'abbé **Duvel** et adversaire déterminé du citoyen maire qu'il va, mais en vain, essayer de supplanter.

(1) Ainsi que nous l'avons raconté, l'abbé **Toullec** avait été en 1788 l'objet d'une lettre de cachet du roi Louis XVI et interné pour des raisons inconnues. Au printemps de 1791, il avait

Septembre 1963

écrit à Déniel, maire de Lannilis, pour présenter sa candidature à la cure de Lannilis, mais celle-ci avait été écartée.

(2) Originellement cette messe se disait à la chapelle située à Mescaradec, mais en 1792 celle-ci était en ruines.

(3) Cette fondation qui datait du 16e siècle, était desservie jusque vers 1750 dans la chapelle Saint-Guénolé de Kéringar, mais celle-ci aussi était tombée en ruines.

Y.NICOLAS

LA REVOLUTION A LANNILIS

1792 (suite)

Le début de décembre 1792 avait vu le départ de l'abbé **Froust**, curé constitutionnel de Lannilis. Il ne devait pas être remplacé, l'Evêque du Finistère, **Expilly**, ne disposant que d'un nombre infime de prêtres assermentés et la paroisse de Lannilis ayant par ailleurs manifesté fort peu d'empressement à utiliser les services du prêtre schismatique. Aussi, dès le 2 décembre, le maire **Déniel**, **Salaun** et Olivier **Bergot**, s'étaient rendus à la sacristie et avaient emporté les registres de baptêmes, mariages et enterrements. Désormais l'autorité civile allait seule rédiger les actes d'Etat Civil.

Quelques jours plus tard avaient lieu à Lannilis les élections de la municipalité. L'ancienne, présidée par le maire **Déniel**, n'avait guère de sympathies locales que dans le clan fort restreint des partisans déterminés de l'ordre nouveau, qui, pour nos concitoyens, s'étaient surtout concrétisés par l'exil du clergé. Le nouveau maire élu, Nicolas Martin **Duvel**, huissier, était un adversaire affiché de **Déniel** et de la Révolution en général, du moins telle qu'elle apparaissait déjà à tout esprit averti. Cette élection provoqua naturellement un tollé chez les partisans de l'ancien maire et aussi au district de Brest qui délégua sur place les citoyens **Mével** et **Sévellec** « pour arranger les choses ». Ceux-ci arrivèrent à Lannilis le 16 décembre 1792 et convoquèrent le nouveau maire. « *Dès que **Duvel** a paru, le procureur syndic (de Brest) lui a observé que l'Administration du Directoire du District a été fortement scandalisé de l'esprit de parti qui a dirigé l'assemblée de cette commune dans la dernière nomination de ses officiers municipaux, qu'elle a spécialement remarqué que l'acceptation faite par le citoyen **Duvel** de la place de Maire a été suivie de quantité de démissions de places municipales de la part de plusieurs citoyens dont le civisme et les talents sont connus et plusieurs des démissionnaires ont même donné pour motifs qu'ils ne voulaient pas concourir à l'administration de la commune avec le citoyen élu maire, de manière que les citoyens qui, par ces démissions, se trouvent appelés à composer le Conseil Municipal avec lui se trouvent magistrats du peuple à une et deux voix, chose inouïe et intolérable !* »

« *Il était au pouvoir de cette administration de frapper cette nomination des moyens que la loi lui a confiés, mais, toujours paternelle, suivant son institution, toujours amie et bienfaisante, elle a renoncé pour un instant à user de son pouvoir et a préféré envoyé sur les lieux ses deux collègues présents pour faire sentir spécialement au dit citoyen **Duvel** et à la commune au besoin le vice de cette nomination, Les Commissaires députés montrent au dit **Duvel** que: 1) Sa place de porteur de contraintes était incompatible avec celle de maire ; 2) Que d'ailleurs son fils réputé émigré le mettait lui personnellement en état d'arrestation dans la commune ; 3) Que sa nomination était l'effet d'une vraie cabale et que son incivisme connu ne l'appeloit certainement à la tête d'une grande commune qui a besoin de se régénérer. Pour ces raisons, ils l'ont amicalement engagé pour le bien et la tranquillité publique de donner la démission de sa nomination que son grand âge et son infirmité habituelle l'empêcheroient de remplir dignement.* »

Cette diatribe du procureur syndic brestois (**Sévellec**) demande quelques éclaircissements. Et d'abord qui était **Duvel** ? Il n'était pas Lannilisien d'origine. Nicolas Martin **Duvel**, qui exerçait dans notre paroisse les fonctions d'huissier, était né à la Sauvagère (département actuel de l'Orne). Après avoir résidé à **Châteaulin**, il avait épousé à **Lannilis**, le 30 septembre 1754, Marguerite **Nicolas** et depuis lors habitait notre paroisse. En 1792, il y avait donc près

Octobre 1963

de 40 ans qu'il résidait à Lannilis où, malgré les difficultés de sa profession d'huissier, il était fort estimé pour son intégrité, sa droiture et aussi la fermeté de ses convictions religieuses. L'exil forcé du clergé l'avait d'autant plus éloigné de « l'ordre nouveau » qu'il avait un fils séminariste, l'abbé Jean **Duvel**, qui deviendra, après la Révolution, vicaire à Lannilis. Ce fils était présumé émigré, ce qui était faux, l'abbé **Duvel** s'était simplement caché dans la région et il jouera d'ailleurs un certain rôle à Lannilis après la Terreur avant de pouvoir reprendre ses études et parvenir enfin à la prêtrise à l'âge de 46 ans. En ce qui concerne la régénération de Lannilis, il est évident que la grosse majorité des paroissiens réprouvait la tournure prise par les événements et désapprouvait fort la conduite des **Déniel** et consorts. Par contre nous ignorons la nature de l'infirmité dont souffrait **M. Duvel**, père, qui, après avoir connu maints gros ennuis durant la Terreur, vécut assez pour voir après la Révolution l'ordination sacerdotale de son fils (décembre 1805) et mourut à Lannilis le 9 mars 1806, à l'âge de 73 ans.

A la suite de cette intrusion du district de Brest dans les affaires lannilisiennes, **M. Duvel** crut devoir donner sa démission de Maire, tout en se réservant de poursuivre pour propos diffamatoires l'ancien maire **Déniel**, et l'élection de son successeur fut fixée au 18 décembre. Avant le vote, **Déniel** adressa aux nouveaux officiers municipaux le discours suivant :

*« Ne perdez jamais de vue les lâches magistrats de Longwy, que leur exemple vous rappelle toujours, par le mépris universel que leur ont voué tous les Français, que l'ami du peuple n'est pas celui qui le flatte mais celui qui lui prêche continuellement l'exécution de la loi. Citoyens qu'à la fin de votre carrière vous ayez pour vous l'estime de vos commettants, dussiez-vous n'avoir pas leur amitié, qu'en abandonnant vos fonctions vous ayez pour vous le témoignage de votre conscience et vous aurez rempli votre serment. L'arrêté du district du 29 novembre 1792 celui du département de juin enjoignent aux municipaux de faire fermer toutes les chapelles et églises de leur ressort qui ne sont ni succursales ni paroissiales. Le temps ne nous a pas permis de fermer celles de Tanvaï (Coum-Bras), de Notre-Dame des Neiges (Poulfougou), de Kérouartz, de Bergot et du Roual. Nous confions ces opérations à votre zèle. De rassemblements nombreux s'y font. Il suffit de vous dire qu'ils sont défendus par la loi. Le temps ne nous a pas permis non plus d'exécuter une autre mesure que la loi prescrit. Il existe un abus révoltant dans cette commune. Il existe des fonctionnaires publics qui n'ont prêté aucun serment, qui y font publiquement des écoles, dont même quelqu'un ne craint pas d'inspirer aux enfants qu'il enseigne un esprit d'insubordination aux lois que l'on établit. Catherine **Le Sanquer** et Jean-Marie **Loaec** n'ont prêté aucun serment. Nous vous laissons l'exécution de cette loi à remplir. »*

A l'issue de cette allocution, les municipaux procédaient à l'élection du nouveau maire : Jean-François **Ponce** qui aura la très lourde mission de diriger la commune durant les tragiques journées de mars 1793.

Y. NICOLAS

LA RÉVOLUTION A LANNILIS

VERS LA TERREUR

La fin de 1792 avait vu l'élection du nouveau maire, Jean-François **Ponce**, qui était chargé également de l'Etat Civil. Le 23 décembre, le maire, les officiers municipaux et plusieurs notables désignèrent comme secrétaire-greffier Jean-Marie **Gouachet**, jeune homme de 23 ans, qui habitait Lannilis depuis 7 ans dans une maison lui appartenant. Le même jour, Hervé **Le Bouch** était nommé pour composer avec le maire le « bureau municipal » et l'on revint à la lancinante question de la fermeture des chapelles à nouveau soulevée par le district: Bergot, Le Roual, Kérouartz, Notre-Dame des Neiges (Poulfougou) et Tanvaï (Coum Bras).

L'après-midi de ce 23 décembre, à 1 heure et demie, eut lieu une cérémonie solennelle, la prestation de serment du nouveau juge de paix du canton (1) : Jean **Le Jeune**, cultivateur au Guillec-Vihan, et neveu du vaillant abbé **Le Jeune**, arrêté quelques jours plus tôt dans son église de Plougoulm (2). Le citoyen procureur, Jean-Marie **Laot**, fut chargé de recevoir le serment du nouveau juge. Devant tous les notables, Jean **Le Jeune** prononça le serment suivant: « *Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution de la République Française, décrétée par l'Assemblée Générale et promulguée dans toute la France, d'être fidèle à la Nation et à la Loi, de maintenir également la liberté et l'égalité ou de mourir en républicain en les défendant et de remplir avec exactitude et impartialité la fonction de mon office de juge de paix* ».

3 jours plus tard était organisé un recensement général de la population et, pour ce, 4 commissaires étaient nommés pour chacune des 4 sections de la paroisse, aidés chacun de 3 autres notables. C'étaient :

Section de Kerbabu : Benoit **Bergot**, du Rascol; Guillaume **Abarnou**, de Langaër ; Pierre **Caill** et François-Jean **Péran**, du bourg.

Section de la Motte : Jean **Allégouet** et Yves-Marie **Masson**, du bourg; Jean Le **Vaillant**, de Caméan et Yves **Briant**, de Saint-Julien.

Section de Kéringall : Mathieu **Balcon**, du Styvel ; Paul **Bars**, de Kéringall ; Jean-François **Marec** et Olivier **Bergot**, du bourg.

Section de Kérouartz : Guillaume **Le Deun**, de Kérospsy; Hervé **Salaun**, du bourg ; Michel **Lossouarn**, de Poulduff-Vras et Jacques **Floch**, de Mesmeur.

Ce travail devait être terminé pour le 8 janvier 1793. A cette date la situation des maîtres d'école était toujours en suspens : malgré toutes les invites de la municipalité, Jean-Marie **Loaëc** et Catherine **Le Sanquer** refusaient toujours catégoriquement de prêter serment.

Le 6 janvier 1793 d'importantes décisions étaient prises par la municipalité. Tout d'abord le maire et **Le Bouch** étaient chargés de faire enlever de la sacristie l'armoire qui renfermait les registres de baptêmes, mariages et sépultures, sauf à en rembourser la valeur à la fabrique à dire d'expert. Ensuite ces deux personnages étaient désignés pour faire partie du tribunal de police municipale et il leur était adjoint un autre notable : **Allégouet**, du bourg. Les gouverneurs sortis de charge c'est-à-dire les trésoriers de la paroisse, des chapelles et des confréries) étaient invités à rendre leurs comptes pour le dimanche 20 janvier entre les mains des citoyens Olivier **Bergot** et Jean-Marie **Gouachet**. Enfin, le maire était nommé receveur provisoire de la patente pour 1793 et chargé de faire emplette de 5 écharpes qui devaient

Novembre 1963

toujours demeurer au bureau municipal: 1 de maire, 1 de procureur de la commune et 3 d'officiers municipaux. Hervé **Salaun** et Jean-Marie **Moyot**, du bourg, étaient désignés comme commissaires pour recevoir les déclarations des fermiers et débiteurs des émigrés.

Le 9 janvier, coup de théâtre. Le secrétaire-greffier, **Gouachet**, adressait sa démission à la municipalité « *vous priant de nommer à ma place une personne dont l'assiduité et les talents auront plus de crédit auprès du citoyen maire.* » Mais le 20 janvier, malgré son incompatibilité d'humeur avec le maire, **Gouachet** était réélu à son poste.

En ce mois de janvier qui avait vu tomber à Paris la tête de **Louis XVI**, **Lannilis** aussi était en effervescence et un rapport de Jean Marie **Laot**, procureur de la commune, adressé au conseil municipal, nous l'apprend : « *Des excès se commettent dans notre commune. Le fanatisme qui dans ce pays sert de masque aux ennemis de la République ose lever la tête : il s'efforce de faire mépriser les autorités constituées. Des cloches ont été enlevées de plusieurs chapelles (3). Elles appartiennent à la Nation, leur surveillance vous en est confiée. Il est important que vous preniez tous les renseignements nécessaires pour découvrir et connaître les dilapidateurs de la fortune publique. Une caste d'hommes dont l'égoïsme nous opprime depuis une suite de siècles, leurs agents stipendiés qui se font connaître par leurs avis ministériels (sic), par des nouvelles controuvées et calquées sur un système destructif de la tranquillité nécessaire aux habitants des campagnes, au mépris de l'ostracisme qu'a prononcée contre eux la loi émanée de l'Assemblée Législative, abusent de la simplicité de nos concitoyens et les portent à former des attroupements illicites et criminels dans les églises et chapelles que vous avez fait fermer et dont ils ont fracturé ou forcé les portes* ». En conséquence, le procureur demande aux municipaux lannilisiens de montrer de la fermeté dans l'exécution de l'arrêté du département du 6 décembre 1792. Ils devaient 1) fermer les églises et chapelles non conservées, pour le samedi 2 février ; 2) arrêter les personnes qui s'y trouveraient « ennemis et perturbateurs de la tranquillité publique » et les dénoncer aux tribunaux; 3) prévenir les habitants qu'aucun citoyen n'avait le droit de recéler un prêtre réfractaire sous peine d'arrestation ; 4) découvrir les voleurs des cloches enlevées des chapelles Notre-Dame des Neiges et de Bergot (4) enfin ; 5) descendre les cloches des autres chapelles et les mettre en sécurité.

(A suivre.)

(1) Il avait été élevé à cette charge le 2 décembre 1792.

(2) Nous avons consacré un article à cet abbé dans « L'Echo de Lannilis » de mars 1957.

(3) Bien entendu par les paroissiens qui ne voulaient pas les voir envoyer à la fonte par les autorités révolutionnaires.

(4) De véritables scènes d'émeutes avaient eu lieu à Bergot et à Poulfougou lors de l'enlèvement des cloches. Nous y reviendrons plus tard.

Y. NICOLAS

LA REVOLUTION A LANNILIS

VERS LA TERREUR (suite)

La descente des cloches des chapelles qui avait commencé en janvier 1793 avait été marquée par des manifestations d'hostilité de la part des habitants des quartiers de Poulfougou et de Bergot, fort mécontents de cette spoliation. Quand il fut question de faire transporter les deux cloches au bourg, on constata qu'elles avaient disparu, ce qui provoqua la colère de l'Administration. En réalité les habitants les avaient cachées dans l'attente de temps meilleurs.

Le 2 février suivant, les Officiers Municipaux et le Procureur de la Commune étaient chargés de faire procéder « à la descente des cloches existantes dans les clochers des chapelles de Kérouartz, La Motte, Le Roual et Saint-Sébastien ». Elles devaient immédiatement être transportées dans l'église paroissiale en vue de leur transfert à Brest. « Et, considérant que les cloches de la chapelle de Trobéro sont très grandes et qu'on ne peut les faire descendre aujourd'hui », ordre était donné d'y procéder et de les faire transporter à l'église paroissiale pour le 8 février.

Le même jour, 2 février, le citoyen maire, Jean-François **Ponce**, était désigné pour accompagner le citoyen François-Marie-Anne **Moyot**, commissaire délégué par le district de Brest pour faire un inventaire des effets séquestrés dans les maisons des émigrés. Ceux-ci étaient plusieurs à Lannilis, en particulier le marquis de **Kérouartz**, le marquis de la **Jaille**, du **Roual**, l'abbé **Le Duc**, recteur, l'abbé **Bergot**, vicaire, l'abbé **Fercoc**, fils du notaire, professeur à Saint-Pol-de-Léon, sans compter les abbés **Floch**, vicaire, **Duvel** et **Léon**, séminaristes, qui, bien que réputés émigrés, étaient en réalité cachés dans les environs.

Par lettre du 31 janvier 1793, les citoyens administrateurs du district de Brest avaient ordonné aux municipaux de **Lannilis** de verser dans la caisse du trésorier du district les reliquats des comptes des marguilliers et les sommes qui se trouvaient dans le coffre-fort de la paroisse ainsi que les comptes des gouverneurs de Lannilis. Les cloches ne suffisaient pas, il fallait aussi remettre tout l'argent de la paroisse. Bien entendu il ne pouvait être question de résister. Néanmoins nos municipaux se hasardèrent à un petit tour de passe-passe : ils prélevèrent et gardèrent 150 livres « pour subvenir aux frais du culte et autres dépenses pour l'Église », ce qui confirme que nos ancêtres continuaient à venir prier dans leur église malgré l'absence de tout ministre du culte. Pour porter le solde à Brest, ils nommèrent Jean **Allégouet**, du bourg, mais « considérant que c'est un risque à une seule personne d'aller à Brest avec tant de fonds, nous chargeons le citoyen Jean-Marie **Gouachet**, notre secrétaire-greffier, d'accompagner le dit **Allégouet**. » Les deux messagers, à cheval, quittèrent Lannilis le 4 février vers 11 heures du matin avec leur précieuse cargaison et arrivèrent à Brest sans encombre « avant la nuit ».

En ce mois de février 1793, Lannilis continuait d'être sans prêtre. Depuis le début de décembre 1792, date du départ du « Citoyen Curé **Froust** », nommé à la cure de **Plouzévéde**, l'évêque du Finistère n'avait pas réussi à trouver un sujet pour notre paroisse, ce qui n'est guère étonnant quand on sait que sur 400 prêtres qui exerçaient dans le diocèse de Léon, une trentaine seulement avaient accepté de prêter le serment constitutionnel. A Lannilis, l'ancien maire **Déniel** et ses partisans ne s'en consolait pas. Dès le 8 janvier ils avaient déposé au Bureau Municipal une pétition tendant à obtenir que la Municipalité fit une démarche près d'**Expilly**, évêque constitutionnel du Finistère, pour lui demander un prêtre. Le 10 février, les Officiers Municipaux, à part le Maire **Ponce**, refusaient de délibérer sur cette pétition. Ils ne

Décembre 1963

voulaient évidemment pas de prêtre schismatique à Lannilis. Le même jour à midi, le Conseil Général de la commune adoptait une attitude identique, ce qui provoqua la sortie du Maire, mécontent. Le lendemain, le Procureur lui-même, Jean-Marie **Laot**, déclarait « *se croire sans qualité pour requérir un prêtre, objet de la pétition du citoyen Déniel et autres* ». Et puis brusquement le jour même, changement complet d'attitude, du moins d'une partie du Conseil, objet sans doute de pressions externes, le Maire **Ponce**, Benoît **Bergot**, du Rascol; Hervé **Bourc'h**, du bourg; Mathieu **Balcon**, du Styvel; Jean **Allégouet**, du bourg; Guillaume **Le Deun**, de Kérosy et le Procureur de la commune lui-même, Jean-Marie **Laot**, prennent la délibération suivante :

« Reconnaissant que la loi du 24 août 1790, article 26 du titre 2, enjoint impérieusement aux Municipalités de donner connaissance au Procureur Syndic du district des vacances des cures, par démission, mort ou autres causes.

« Considérant que, nommés magistrats du peuple, nous devons nous dépouiller de tous les préjugés, écarter toutes suggestions perfides, fermer l'oreille aux conseils d'une classe d'hommes aussi malintentionnés que malfaisants.

« Considérant que, revêtus de la confiance du peuple, qui ne connaît pas toujours ses vrais intérêts, nous devons les embrasser avec empressement, les soutenir avec fermeté, les lui montrer avec ardeur, lui faire connaître ses vrais ennemis.

*« La délibération du jour d'hier est annulée. Le citoyen curé **Froust** ayant été nommé à la cure de Plouzévédé, satisfaction sera donnée aux vrais patriotes de cette commune et le Procureur Syndic averti de la vacance de la cure de **Lannilis**. »*

Quelques jours plus tard, l'évêque du Finistère était avisé d'avoir à se conformer à la loi du 24 août 1790 et à nommer un curé à **Lannilis**. Démarche pratiquement inutile puisque **Expilly** n'avait pas de sujets disponible.

En cette fin de février 1793, la chapelle de Trobéro conservait toujours ses cloches, ce qui inquiétait fort les municipaux de Lannilis qui craignaient un blâme du district de Brest. Le 24 février, au citoyen François **Moyot**, étaient adjoints les citoyens Joseph **Riou**, de Kerguisquin et François **Tynévez** pour faire procéder enfin à la descente des cloches de cette chapelle. Deux autres citoyens, Nicolas **Duvel** et François **Ogor**, tous deux du bourg, étaient chargés de faire un état de tous les meubles, effets et ustensiles en or et en argent se trouvant dans l'église et les chapelles.

Avec le mois de mars la tension des esprits va atteindre son maximum. Le jeudi 14 mars 1793 sera à **Lannilis** une journée insurrectionnelle qui coûtera très cher à nos ancêtres. Nous nous y arrêterons longuement dans notre prochain article.

Y. NICOLAS.

LA RÉVOLUTION A LANNILIS

UNE ÉMEUTE A LANNILIS (14 mars 1793)

En ce début de mars 1793, tout le Léon était en ébullition. Au mécontentement causé par la persécution religieuse, les impôts nouveaux, guère plus légers que sous l'Ancien Régime, les réquisitions de grains et de bêtes, etc., était venu s'ajouter le désarroi né de l'annonce de la « Levée en masse pour les Armées de la République » (1). La France était envahie par les Autrichiens et leurs alliés et il fallait des hommes pour former de nouvelles troupes et repousser l'envahisseur. A Paris, la Convention, prise de panique, avait décrété la fameuse « Levée en masse » de 300 000 hommes.

La commune de Lannilis avait été imposée pour 24 hommes. Réunie le samedi 9 mars, la municipalité avait préconisé le tirage au sort, aucun volontaire ne s'étant présenté pour s'enrôler. Il fut décidé que tous les hommes, jeunes gens et veufs sans enfants, de 18 à 40 ans, seraient convoqués le jeudi suivant, 14 mars, dans l'avant-cour du Manoir de Gorréquéar (face à l'actuelle mairie) pour le redouté tirage au sort. Et pour ne pas être seule à en prendre la responsabilité, la municipalité désigna plusieurs notables pour concourir avec elle à cette pénible opération. C'étaient les citoyens Gabriel **Guillerimou**, du Bergot ; François **Tréguer**, de la Fontaine Rouge; Jean **Gourvennec**, de Toul-al-Louarn; Goulven **Léon**, de la Motte; François **Le Vaillant**, de Caméan; Jean **Sanquer**, du bourg ; Yves **Bodénès**, de Kerlaouédic; Tanguy **Le Vaillant**, de Trégollé ; Jean **Biannic**, de la rue de la Bastille; Claude **Donon**, de Kéarlin ; Louis **Liziard**, du Marris et Jean-Marie **Bergot**, du Rascol.

Le lendemain, dimanche 10 mars, le greffier, Jean-Marie **Gouachet**, lut la délibération au peuple réuni dans l'église pour assister au prône à défaut de messe. Les citoyens invités à se rassembler le jeudi suivant étaient exhortés à faire preuve d'esprit de paix, de tranquillité, d'union et de fraternité et à contenir « *l'esprit d'insurrection que nous avons vu malheureusement paraître dans d'autres paroisses* ».

Les esprits étaient de plus en plus excités. A la municipalité, même, toute harmonie avait disparu. Le mardi 12 mars, le maire, **Ponce**, mécontent que le Procureur de la commune ait fait sonner la Campana pour réunir le Conseil Général de la commune, avait quitté l'assemblée municipale qui avait dû élire à sa place pour présider la réunion le citoyen Benoît **Bergot**, cultivateur au Rascol, premier officier municipal. Le maire s'était vu suivi de la plupart de ses collègues, de telle sorte qu'il ne resta en réunion que 5 officiers municipaux, les citoyens **Bergot**, **Bourc'h**, **Balcon**, **Allégoet** et **Le Deun**. Il fut décidé que le juge de paix serait requis de procéder dès le lendemain matin à la levée des scellés apposés sur les « *effets existant au presbytère* » pour que nous puissions préparer un logement convenable pour le curé d'office que l'évêque du Finistère doit nous envoyer » (2) Hélas, l'évêque du Finistère avait bien d'autres soucis que de pourvoir la cure de **Lannilis**.

Le jeudi 14 mars 1793 allait être pour Lannilis une journée cruciale qui allait coûter très cher à nos malheureux ancêtres. De bonne heure, les « citoyens non mariés et veufs sans enfants », de 18 à 40 ans, s'étaient rassemblés comme prévu dans l'avant-cour du Manoir de Gorréquéar (propriété actuelle de M. Michel de **Poulpiquet**). Tous s'étaient armés de bâtons. Bientôt arrivèrent les membres de la municipalité, accompagnés du citoyen **Lorgant**, commissaire nommé par le district, et des notables, armés de fusils et désignés pour le maintien de l'ordre

(3). On fit l'appel nominal des conscrits possibles et « *nous leur avons enjoint au nom de la loi de laisser leurs bâtons avant d'entrer dans l'assemblée. Ils ont répondu que, voyant une garde armée de fusils, ils ne se dessaisiraient pas de leurs bâtons.* » Le maire et le citoyen **Lorgant** donnèrent alors connaissance du nombre de « volontaires » exigé de Lannilis soit 24 hommes. Pensions, retraites et gratifications étaient promises aux défenseurs de la Patrie. Puis lecture fut faite de la délibération du conseil municipal du 9 mars qui préconisait le tirage au sort. Cette proposition fut rejetée par les jeunes gens à une grosse majorité. « *L'assemblée consultée sur le mode à adopter a annoncé à une presque unanimité qu'ayant les côtes à défendre, habitant un département frontière et maritime, aucun membre n'avait moyen empêchant de servir la République mais qu'ils ne vouloient pas abandonner leur propre territoire pour lequel ils craignoient une invasion prochaine de la part des Anglais. Vainement nous leur avons représenté qu'ils ne devoient éluder les dispositions de la loi. L'assemblée persiste : elle ne fournira pas d'hommes.* »

La municipalité se retira mais l'assemblée nomma 12 commissaires (6 fils de citoyens et 6 fils, valets ou domestiques) pour être présents à la rédaction du procès-verbal. « *En nous retirant à la maison commune, dans le trajet, nous avons remarqué avec douleur que plus de 400 personnes (4) des paroisses circonvoisines s'étaient rendues au bourg de Lannilis et qu'ils étaient tous armés de bâtons. Le citoyen **Lorgant**, commissaire, a été prié de se joindre à nous pour rapporter notre procès-verbal. Il nous a fait connaître qu'il rapporterait le sien séparément et seul.* »

(A suivre.)

Y. NICOLAS.

(1) La « Levée en masse » avait été décrétée le 24 février 1793.

(2) Les « effets » devaient être déposés dans la maison curiale, c'est-à-dire dans la maison du premier vicaire qui, avant son exil, ne résidait pas au presbytère mais dans une maison spécialement réservée au titulaire de cette charge.

(3) Ils étaient une cinquantaine, presque tous cultivateurs de la paroisse et parents ou amis des jeunes gens qui allaient s'insurger. Ils n'intervinrent pas.

(4) En affirmant ce fait, les municipaux de **Lannilis** essayaient d'enlever à la commune la responsabilité des événements. Ils en seront pour leurs frais. Nous verrons au prochain numéro la suite des troubles de cette journée qui se termina par des bagarres et aussi les conséquences qu'elle entraîna pour les malheureux Lannilisiens et leurs voisins des paroisses environnantes.

La révolution à Lannilis

L'ÉMEUTE DU 14 MARS 1793 (suite)

Tandis que le citoyen **Lorgant** se retirait, la municipalité (1) se réunissait à la Maison Commune (2) pour rédiger son rapport sur les graves événements qui venaient de se passer. Aussitôt une foule de plusieurs centaines de personnes se rassembla devant l'immeuble, venant du manoir du Gorréquéar. Un groupe de jeunes gens se présenta devant le maire et les officiers municipaux pour exiger d'avoir des commissaires présents à la rédaction du procès-verbal. *« Nous leur avons représenté que nous ne pouvions permettre, vu l'état d'ivresse dans lequel se trouvaient plusieurs d'entre eux, qu'ils vinssent troubler nos opérations, ni paraître vouloir influencer un rapport dans lequel aucun motif ne nous empêcherait d'exposer la vérité. Cette proposition a excité une rumeur très grande parmi le peuple attroupé devant la maison commune. »* Pour essayer d'éviter à Lannilis des représailles terribles, les officiers municipaux tentèrent de rejeter la responsabilité des troubles sur des éléments venus de l'extérieur. *« Des excitateurs que nous ne connaissons pas mais qui tous nous paraissaient habitants des paroisses circonvoisines faisaient fermenter les esprits déjà trop agités. Revêtus de nos écharpes, nous nous sommes présentés au peuple, nous l'avons invité à la paix, à l'union, à la tranquillité et au respect qu'ils doivent à leurs magistrats. Nos soins, nos exhortations ont été inutiles. Les étrangers, jaloux de la tranquillité qui a régné jusqu'à ce moment dans cette paroisse, excitoient et soulevoient continuellement les citoyens. Les magistrats municipaux ont été méconnus, insultés, méprisés, bafoués. La fermentation croissant continuellement, nous avons déclaré aux citoyens rassemblés qu'ayant refusé de se soumettre à la loi du 24 février dernier, leurs opérations étoient terminées jusqu'à nouvel ordre et que leur assemblée étoit dès ce moment dissoute et qu'on ne pouvoit la regarder que comme un attroupement criminel. Nous leur avons enjoint de se disperser, sans quoi nous nous verrions forcés de proclamer la loi martiale. »*

« Nous avons remarqué que, dès ce moment, les amis de la paix et de l'ordre se sont retirés et qu'il n'est demeuré en majeure partie que des hommes ivres et des habitants des autres paroisses. » La fin du rapport accusait nommément deux citoyens d'avoir été parmi les plus acharnés des révoltés. L'un était Lannilisien, Charles **Le Vaillant**, du bourg, *« épris de boisson »*, et l'autre, un certain **Paul**, du Bourg-Blanc, *« qui a colleté Benoit Bergot »*, du Rascol, premier officier municipal, *« revêtu de son écharpe »*.

Des émeutes semblables ayant eu lieu un peu partout dans le Léon, le district de Brest réagit avec vigueur. Le samedi 16 mars, les citoyens **Julou** et **Le Guével**, de Brest, étaient nommés commissaires à Lannilis, *« faite à cette commune d'avoir fourni son contingent pour le complètement des Armées de la République »*. Ils devaient s'y transporter avec une force armée à l'effet d'y requérir et protéger l'exécution de la loi du 24 février et concourir autant qu'il serait en eux au rétablissement de l'ordre et de la paix. (3).

Le lundi 18 mars dans l'après-midi arrivaient à Lannilis les deux commissaires. Ils étaient accompagnés d'une force armée composée de 150 hommes dont 60 de la Garde Nationale de Brest et 90 des troupes soldées. Le détachement était appuyé d'une pièce de canon *« avec ses munitions »* et escorté de 4 cavaliers nationaux. La troupe était aux ordres des 2 commissaires (4), *« chargés de rétablir l'ordre et la paix à Lannilis et dans les environs »*. Ils devaient: 1) user de persuasion pour convaincre les Lannilisiens de se soumettre à la loi ; 2) rechercher les

auteurs, fauteurs et complices des troubles et les faire conduire à Brest ; 3) se concerter avec les citoyens **Le Sévellec** et **Bernard**, chargés d'une identique expédition punitive à Ploudalmézeau; 4) faire supporter les frais de l'expédition par les instigateurs des troubles et par les communes si celles-ci se refusaient à faire connaître les coupables.

A l'arrivée de cette troupe qui devait être nourrie et logée aux frais de nos ancêtres, la population fut atterrée. Le Conseil Général de la commune, réuni ce lundi 18 mars à 5 heures du soir, décida de fixer au lendemain, mardi 19 mars, le tirage au sort des 24 citoyens à fournir à l'Armée mais en fait l'Assemblée Générale des Hommes ne put se réunir que le jeudi 21 mars devant les officiers municipaux (le maire absent) et les commissaires qui s'étaient adjoint l'ancien maire, François **Déniel**.

(A suivre.)

Y. NICOLAS.

(1) La municipalité était très ennuyée. La plupart de ses membres approuvaient en leur for intérieur l'attitude des émeutiers mais craignaient à juste titre les conséquences désastreuses de cette journée.

(2) Si nos renseignements sont exacts, la Maison Commune, c'est-à-dire la Mairie de l'époque, devait se trouver rue de la Poterie, probablement au n° 7, maison actuelle **Jaouen**.

(3) Ce même samedi 16 mars 1793, le District s'était réuni extraordinairement sous la présidence du citoyen **Le Breton**, assisté des citoyens **Mével**, **Berthomme**, **Laligne** et **Le Hir**, administrateurs ainsi que du citoyen **Malmanche**, administrateur du département. On y lut les rapports des citoyens Yves **Mével** et Ildut **Moyot**, commissaires du canton de Ploudalmézeau et de celui de Saint-Renan, ainsi que les procès-verbaux des communes de Lampaul, Saint-Pabu, Porspoder, Plouguin, Landéda et Lannilis. Pour notre paroisse, un rapport supplémentaire avait été rédigé par François **Déniel**, ancien maire de Lannilis, administrateur du département du Finistère, qui incriminait « *l'esprit de révolte inquiétant du Léon, fruit d'une coalition fanatique des habitants des campagnes.* »

(4) Jean **Jullou** était sous-contrôleur de la Marine et Jean-Marie **Guével**, avocat au District.

LA REVOLUTION A LANNILIS

SUITE DE L'ÉMEUTE DU 14 MARS 1793

Les 150 hommes de troupe que le district de Brest avait dirigés sur Lannilis, devaient y rester jusqu'à ce que la commune eût fourni les 24 hommes exigés pour les Armées de la République et leur séjour dans la paroisse était aux frais des contribuables lannilisiens. Ajoutons d'ailleurs que Lannilis n'était pas seule en cause puisque Plouguerneau, Plabennec, Ploudalmézeau et bien d'autres paroisses du Léon étaient dans le même cas.

On comprend que la municipalité se soit empressée, pour éviter des frais considérables, de faire procéder au tirage au sort qui eut lieu le jeudi 21 mars. Dès le lendemain et les jours suivants, plusieurs des conscrits désignés se faisaient remplacer moyennant finances. C'est ainsi qu'un certain François **Uguen** se faisait suppléer par le citoyen Bernard **Piriou**, 35 ans, valet métayer chez Laurent **Cornou**, à Kerdrel et ce pour 450 livres. Guillaume **Floch**, cultivateur à Trégollé, engageait, pour dispenser son fils Joseph, Arzel **Dizerbo**, 21 ans, de Kérisquin en Landéda, moyennant 300 livres et l'équipement du futur soldat. Laurent **Guéganton**, « valet métayer à la Roche », trouvait un remplaçant en la personne de Pierre-Marie **Salaun**, du bourg, 19 ans, pour la somme de 300 livres, tandis que Joseph **Potin**, cultivateur à Mescoat, alors ferme importante, devait payer 650 livres (dont 150 livres en argent et le reste en assignats) à Jean-Marie **Sanquer**, jeune marié du bourg. (1).

Accusée d'une part de mollesse par le district de Brest et d'autre part de complicité avec les autorités révolutionnaires par la population, en grosse majorité favorable aux émeutiers, la municipalité était dans une situation très difficile. En l'absence du maire **Ponce**, qui depuis plusieurs jours refusait de se rendre à la Maison Commune, eut lieu le 26 mars une réunion importante qui groupait un certain nombre d'officiers municipaux et de notables, légitimement angoissés de la tournure des événements et soucieux d'éviter à la paroisse une ruine complète. L'objet de cette réunion était de trouver la somme, inouïe à l'époque, de 5280 livres, part de la commune dans les frais de l'expédition militaire « qui a eu lieu dans le canton » (2). Les notables se résignèrent, vu l'urgence, à se cotiser entre eux, quittes à se faire rembourser dans un avenir incertain par le budget municipal. Voici la liste des bons citoyens qui acceptèrent de se saigner pour éviter à Lannilis de plus grands malheurs: Jean **Bergot**, fils, commerçant au bourg: 1500 livres (3) ; Joseph **Riou**, cultivateurs à Kerguisquin : 300 livres ; Nicolas-Martin **Duvel**, huissier au bourg: 300 livres (4) ; Jean-Marie Laot, procureur de la commune : 300 livres ; Benoît **Bergot**, cultivateur au Rascol : 300 livres ; Guillaume **Le Deun**, de Kérospsy et François **Jestin**, du Cosquer, chacun 150 livres ; François **Tynévez**, François **Ogor**, Jean **Guiziou**, Jean **Lossouarn**, François **Perrin**, Charles **Lossouarn** et François **Guillermou**, chacun 300 livres, et enfin François **Oulchen** : 180 livres. Cette somme fut « comptée et payée en espèces du cours du jour » aux citoyens **Jullou Le Guével** et **Déniel**, responsables de l'expédition militaire, et quittance en fut donnée au citoyen Jean **Bergot**, principal souscripteur.

La population savait naturellement qu'un jour ou l'autre elle devrait payer la lourde note. Aussi dès le 24 mars un groupe de citoyens présentait à la municipalité une pétition « tendant à exempter les patriotes de cette commune de leur part des frais de l'expédition ». Pétition qui fut aussitôt ajournée par la municipalité. Le conseil « considérant que lors de la première assemblée des Jeunes Citoyens personne ne s'est présenté Pour remplir son devoir et qu'en

conséquence tous sont coupables » décidait de surseoir à faire droit à cette pétition jusqu'à la découverte des auteurs de troubles, ce qui était proprement renvoyer les patriotes lannilisiens aux calendes grecques, la plupart des « *fauteurs de troubles* » étant notoirement insolvable.

Le district de Brest, étant donné les événements, avait fort peu goûté la conduite des municipalités de son ressort. Aussi procéda-t-il à une vaste purge. Par arrêté du 27 mars 1793, le maire de Lannilis, **Ponce**, ainsi que les officiers municipaux étaient destitués. Le nouveau maire, imposé par le district, était Hervé **Salaun** (5), révolutionnaire bon teint, que devaient assister 3 officiers municipaux, Hervé **Bourc'h**, Guillaume **Léon** et Etienne **Cabon** et le nouveau procureur de la commune, Mathurin **Pluchon**. Un ami de **Salaun**, Jacques-Gabriel **Lorgant**, devait remplacer **Ponce** comme « officier public ».

L'une des premières tâches de la nouvelle municipalité fut de nommer, dès le 11, avril, des commissaires chargés de répartir les frais de l'expédition militaire. Furent désignés pour cette ingrate besogne: section de la Motte : François **Le Dall**, de Kervéleugant; Pierre **Simon**, de Kérasquer ; René **Cloarec**, de Kéramoal ; section de Kéringar : Paul **Bars**, de Kéringar, Pierre **Fagon**, de Pellan; section de Kérouartz : Jean **Gouriou**, de Tréfily; Jean-Marie **Bergot**, du Rascol; section de Kerbabu : Christophe **Prédour**, de Langaër; Guillaume **Léost**, de Kerveur et François **L'Hostis**, de Trou sarc'hant.

(A suivre.)

Y. NICOLAS.

(1) Il y eut au moins 2 autres « remplacements », celui de Jean François **Marec**, du bourg, par Gabriel **Bossard**, 24 ans, valet métayer chez Jean **Mauguen**, de Kervéleugant (450 livres) et celui de François **Le Guen**, fils d'Alain **Le Guen**, du Petit Lia, par Yves **Le Gall**, 20 ans, domestique à Trou sarc'hant, chez François **L'Hostis** (300 livres).

(2) La paroisse de Plouguerneau qui avait imité Lannilis et refusé également le tirage au sort fut effrayée du châtime nt infligé à notre paroisse (et à Plabennec) par le général **Canclaux** et se résigna au tirage le 25 mars. Mais elle ne put éviter l'énorme pénalisation de 11000 livres.

(3) C'était le frère de l'abbé Yves **Bergot**, vicaire, alors exilé en Angleterre et, sauf erreur, l'arrière grand-père de la regrettée tante Jo, décédée l'an dernier.

(4) Père du séminariste alors caché.

(5) Cette famille **Salaun** s'allia à la famille **Hersent** qui acquit à bon compte plusieurs biens nationaux, entre autres le château de Kérouartz. L'un de ses membres, décédé en 1878, Alphonse **Salaun**, légua une propriété à la commune de Lannilis pour en faire une école laïque, c'est l'actuelle école publique de filles, rue de Kergroas.

1793 à Lannilis

(Suite)

Avec l'arrivée de la troupe à Lannilis, c'est la Terreur qui va s'installer pour plusieurs mois dans notre paroisse. Les commissaires font du zèle et procèdent à diverses arrestations ; parmi celles-ci, un séminariste, l'abbé Jean **Duvel**, 34 ans, fils de l'huissier (lui-même suspect). Alors qu'on le croyait émigré, l'abbé **Duvel** s'était simplement caché dans la région mais il a été découvert et conduit au Château de Brest d'où il est libéré le 24 avril à la condition de se présenter tous les jours à la municipalité de Lannilis. La même aventure est survenue à sa soeur, Jeanne **Duvel**, détenue à Brest du 12 au 25 avril (1) et à un certain Joseph **Floch**, probablement frère du vicaire. Un autre suspect est le citoyen Yves **Bihannic** (M. Yves Le **Bihannic de Guiquerneau**, noble, demeurant en son manoir de Troméneq en Landéda). Le malheureux vieillard a commis le crime de naître fils de noble et de ce fait, malgré son âge (il a 75 ans), il est placé en état de surveillance sous l'administration du district de Brest. Par arrêté du 22 avril 1793, M. Le **Bihannic de Guiquerneau** doit se présenter une fois par semaine à la municipalité de Lannilis et les autres jours devant la municipalité de Landéda. Dans quelques mois, son sort sera pire lorsqu'il sera arrêté et emmené en charrette à la prison de **Carhaix** en compagnie de M. **de Kerdrel**, le seul noble lannilisien non émigré. Suspect encore à Lannilis, l'avocat Christophe **Mocquard**, chargé de défendre les intérêts du Marquis de **Kérouartz**, émigré. **Mocquard** est tenu de se présenter tous les jours à la municipalité à 10 heures du matin.

D'autres lannilisiens croient utile de se faire décerner des « certificats de résidence », sans doute pour éviter d'être soupçonnés d'émigration. Ainsi de Vincent Etienne **Demeurs**, 41 ans, marchand de vins, demeurant à Gorréquéar, chez « la citoyenne **Tonquédec** » (Madame **de Tonquédec**, propriétaire de Gorréquéar, n'habitait pas Lannilis). Ainsi aussi de Jean-Marie **Gouachet**, 23 ans 10 mois, qui réside au bourg dans une maison lui appartenant. Ainsi surtout de Vincent Marie Casimir « **Audren-Kerdrel** », qui demeure à Kerdrel sans interruption depuis 14 ans. Malgré le danger qui est quotidien, M. **de Kerdrel** n'émigrera pas et c'est seulement en octobre 1793 qu'il sera arrêté.

A la municipalité, bien entendu, on continue à s'occuper des affaires d'Église. « *Il y a un tas de lin peigné et non peigné dans la sacristie de notre église où couche le bedeau (2). Ce tas provient de la chapelle de Trobéro (3). Il y a aussi de la vieille ferraille* ». Mathurin **Pluchon** s'en offusque et il décide : « *Le bedeau ne sonnera la cloche qu'à ceux qui suivront (sic) les convois et que le curé fera la cérémonie d'usage et les enterrements. Il est contre tout principe de bon sens et de la raison que l'on se permet de sonner les cloches et glas pour des gens qui ne veulent pas assister aux services et aux cérémonies d'un prêtre assermenté. Défense pour ceux-là de donner la croix, d'allumer les cierges, à moins que les parties intéressées n'assistent au convoi. Que les cadavres (sic) de ceux-là n'entrent même pas à l'Église. Mais ceux qui préviendront le bedeau qu'ils ne sont point disposés à disparaître à l'aspect du curé ou d'autres ecclésiastiques (sous-entendu assermentés), comme l'ont déjà pratiqué plusieurs, auront tout.* »

Quelques jours plus tard, 12 mai 1793, une perquisition avait lieu, sur l'ordre du procureur **Pluchon**, au domicile de deux prêtres insermentés et non émigrés. La délégation comprenait le maire **Salaun**, l'officier public **Lorgant**, le procureur **Pluchon** et les officiers municipaux **Cabon**, **Léon** et **Bourc'h**. Ces messieurs étaient accompagnés de 4 fusiliers. Chez l'abbé **Le**

Drast, probablement prévenu, ils ne trouvèrent personne mais firent apposer les scellés sur les « effets » de l'abbé. Chez l'abbé **Floch**, vicaire, classé comme émigré mais qui, en fait, n'était pas loin, on trouva sa soeur, Marie Vincente **Floch**, qui reçut l'ordre de déposer à la Maison Commune avant, le 14 mai la clef de cette maison vicariale où les municipaux avaient l'intention de loger la troupe « *qu'on nous enverra et que nous demandons attendu le bruit sourd qui court dans le canton que nos révoltés (4) doivent faire une nouvelle tentative mercredi prochain 15 mai. Nous voudrions donc avoir 40 à 50 hommes armés pour ce jour prétendu fatal pour nous. Cette troupe nous servira en tout cas pour nous escorter au désarmement des personnes suspectes de notre commune.*

(A suivre.) Y.NICOLAS

(1) **Jeanne Duvel** mourra à **Lannilis** en 1846. N'est-ce pas elle l'héroïne dont parle la tradition? Une jeune fille, sous la Révolution, avait refusé d'arborer la cocarde tricolore, emblème révolutionnaire. On lui en fit la remarque sur un ton comminatoire : « *E pelec'h ema ho cocarden ?* » La réplique fut si verte que je ne peux la citer ici. La jeune fille fut arrêtée pour cette algarade.

(2) Depuis de longues années avant la Révolution, le bedeau couchait chaque nuit dans la sacristie. C'était général dans toute la Bretagne. L'ordre en avait été donné par les Etats de la Province à la suite de vols commis nuitamment dans les églises.

(3) Les fidèles déposaient en offrande à Notre-Dame de Trobéro du lin peigné et non peigné. La culture du lin était alors très florissante.

(4) Il s'agit des jeunes gens hostiles à la conscription et de leurs amis ennemis du nouveau Régime.

1793 à Lannilis

(suite)

Le 18 mars 1793, la Convention avait voté une loi qui ordonnait aux prêtres réfractaires (c'est-à-dire fidèles) de quitter sous 8 jours le territoire français. Le 13 juin, le conseil général du Finistère renouvelait cet ordre et accordait lui aussi 8 jours de répit. Les prêtres devaient se présenter aux autorités qui les conduiraient à Quimper pour être « *exportés* ». Ceux qui n'obtempéreraient pas seraient saisis et jugés. Ceux qui les hébergeraient seraient considérés comme des « *perturbateurs du repos public* » et punis comme tels.

A Lannilis, l'abbé Jacques **Floch**, qui se tenait caché souvent chez son frère au Porléac'h-Vras ou chez des amis au Coum-Bras, n'était pas homme à s'émouvoir de telles menaces. Il savait qu'il risquait la mort s'il était pris ; mais depuis le départ du recteur et de l'abbé **Bergot**, il se considérait comme responsable de la vie religieuse de la paroisse qu'il parcourait en tout sens et sa présence est signalée aussi à cette époque à Landéda et à Plouguin. Il n'était d'ailleurs pas seul et deux autres prêtres au moins essayaient de l'aider dans sa tâche malgré leur santé très déficiente, les abbés **Lescalier** et **Le Drast**. Bientôt le jeune abbé **Manac'h** viendra aussi à Lannilis, sa paroisse natale, faire du ministère surtout la nuit, ainsi que l'abbé **Calvarin**, prêtre originaire de Lampaul-Ploudalmézeau, qui est probablement le prêtre signalé aux environs du Styvel à cette époque.

A la municipalité, on avait pris une décision importante à la séance du 15 juin. Les décrets émanant de la Convention ne devaient plus être lus à l'église mais à la porte ou à la fenêtre de la maison commune. Le 26 juin, le citoyen Olivier **Bergot**, du bourg, était chargé d'une mission difficile: il était nommé « *Commissaire du détail et fournissement des lits que nous devons fournir à la troupe actuellement en garnison en ce bourg, draps et bernés, fournissement de chevaux pour aller prendre la subsistance pour la même troupe ainsi que les autres chevaux et hommes nécessaires pour le service de la Nation.* » A ces soucis municipaux, s'en ajoutaient bien d'autres dont le moindre n'était pas la cherté excessive des grains qui faisaient craindre des émeutes. A Paris, c'était le triomphe des Jacobins, ce qui inquiétait fort les partisans des Girondins dont à Lannilis l'ancien maire François **Déniel** était le représentant déterminé. C'est sur son instigation sans doute que les municipaux lannilisiens délèguèrent pour une réunion à Quimper le 17 juillet le citoyen Jean **Bourhis** « *pour prendre part aux mesures propre à sauver la chose publique ou au moins à adoucir les maux qui menacent la patrie* ». Et la délibération continuait en ces termes « *Considérant que nous devons la plus grande soumission à l'administration supérieure qui, par ses talents et ses lumières, a fait le bonheur des Finistérois (!) par les sages mesures qu'elle a toujours prises dans les circonstances les plus épineuses, il est urgent de travailler au salut de la patrie en déjouant les complots perfides de Marat et adhérens (sic), amis de l'anarchie que tout vrai républicain doit avoir en horreur* ».

La discorde avait régné au sein de la municipalité au cours de cette réunion du 17 juillet. A lire la délibération on sent que les plus attachés à l'ordre nouveau étaient effrayés par les mesures sanguinaires et extrémistes prises par la Convention. A la faveur de cette confusion, on comprend qu'un « suspect » comme l'avocat Christophe **Mocquard** ait essayé d'obtenir de la municipalité lannilisienne un « *certificat de non suspicion* ». Le 22 août il y parvient et le certificat est signé du procureur de la commune **Pluchon** et de deux officiers municipaux connus comme très tièdes à l'égard de la Révolution. (Il s'agissait probablement de **Léon**, du

bourg et d'Etienne **Cabon**, de Kergarrec). Fort de ce certificat, le même jour, **Mocquard** demandait aux administrateurs du district de Brest de faire cesser son état de surveillance et de lui laisser la faculté de se déplacer pour ses affaires comme bon lui semblerait. Aussitôt connue cette démarche, panique à la maison commune de Lannilis. Que va dire le district de Brest lorsqu'il saura que la municipalité lannilisienne a délivré un certificat de non-suspicion au représentant du ci-devant marquis de Kérouartz ? Immédiatement donc volte-face :

« *Considérant que l'attestation sus-datée a été surprise à la religion de deux de nos membres et non donnée par la municipalité comme l'expose avec hardiesse le pétitionnaire,*

« *Considérant que cette pièce de ténèbres a été dictée et signée en maison particulière à l'insu du corps municipal,*

« *Considérant que le pétitionnaire a refusé d'être électeur pour Quimper il y a 2 ans, temps auquel on n'était pas payé pour ces sortes de voyages,*

« *Considérant qu'il n'a jamais voulu payer sa patente pour 1791 et 1792, bien qu'homme de loi,*

« *Considérant que quand on lui a reproché son incivisme il a déclaré devant plusieurs personnes qu'il étoit aristocrate, qu'il s'en faisait gloire,*

« *Considérant que « De iis quae non sunt et quae non apparent idem fieri debet iudicium » (1). Or il ne nous paraît pas que le pétitionnaire ait fourni compte à la Nation de l'administration qu'il a faite des biens de l'émigré kérouartz. Donc nous devons juger qu'il ne l'a pas rendu,*

« *Tout cela nous empêche de dire que C. **Mocquard** n'est pas aristocrate. Le décret de la Convention du 2 juin dernier nous le défend même très expressément,*

« *Néanmoins sur la communication qu'il nous a faite d'une lettre à lui écrite de Rennes le 16 de ce mois par Tissier, justifiant qu'il y a des propriétés et des comptes à recevoir, sur son exposé verbal qu'il a grand besoin d'y aller pour examiner ses affaires, concernant l'hérédité de la mère de son épouse,*

« ***Mocquard** est autorisé à aller à Rennes mais après avoir fourni le compte dont est cas et payé le reliquat à la Nation. »*

(A suivre.) **Y. NICOLAS.**

(1) « *Le même jugement doit être rendu dans les faits qui n'existent pas et ceux qui paraissent ne pas exister* ». Cette citation latine prouve qu'il y avait au moins un lettré à la municipalité, **Lorgant** ou **Déniel**, celui-ci assez mal en cour depuis la défaite des Girondins et peut-être désireux de se refaire une virginité révolutionnaire. Tentative d'ailleurs vouée à l'échec.

1793 à Lannilis

(suite)

Qu'est-ce au juste qu'un aristocrate ? Les Officiers Municipaux, chargés d'en établir une liste pour Lannilis, sont bien ennuyés. « *La besogne nous parait d'autant plus difficile que les décrets ne nous indiquent par les marques caractéristiques de l'aristocratie. Néanmoins nous nous disposons à faire des efforts pour obéir aux décrets et pour le salut public* ». Précisément ce même jour, 15 septembre 1793, ils signalent à Brest l'agresseur, malheureusement inconnu, de « **Floch**, de Trégollé Vras, excellent patriote, qui a été attaqué par un particulier en venant de la foire du Folgoët, près du moulin du Diouris. Nous présumons que ce particulier est aristocrate parce qu'on dit qu'en maltraitant le dit Floch il se vantait de battre les patriotes ».

Quoi qu'il en soit, il y a plus grave souci pour la Municipalité. En effet « *il est urgent de caserner le détachement du 106e Régiment en garnison en ce Bourg, tant parce qu'il gêne nos bourgeois en bonne partie pauvres que parce que le militaire lui-même souffre de cette indigence. Les particuliers qui doivent fournir lits et hardes ont été désignés mais il manque encore un appartement. Il y en a un au presbytère mais il y a les scellés* ». Le Juge de Paix est aussitôt requis de les enlever.

Pour faciliter l'opération, le district de Brest a nommé deux Commissaires de la localité, les citoyens Hervé **Salaun** et Yves-Marie **Masson**, qui se présentent le 8 octobre devant la Municipalité. Ils doivent « *procéder à la vente des biens mobiliers des émigrés **La Jaille** (du Roual) et **Le Duc**, ex-curé de Lannilis* » et le Conseil désigne pour les assister les sieurs **Cabon** (de Kergarrec) et **Ogor**.

La Convention avait voté le 11 septembre une loi fixant un prix maximum des grains, farines et fourrages. D'où pour nos ancêtres les « déclarations de récoltes » que leurs descendants devaient également connaître sous l'occupation allemande. Des Commissaires sont nommés pour ce par le district et ils devront en plus 1°) établir un état des bois appartenant aux émigrés et aux particuliers, 2°) recevoir les déclarations des chevaux et des armes, 3°) faire un état des biens communaux, 4°) établir une liste des cordonniers et des tailleurs, 5°) préparer un état de la population et des citoyens ayant droit de vote, 6°) faire rassembler à Brest les citoyens non mariés et veufs sans enfants de 18 à 25 ans, 7°) faire exécuter la loi sur les cloches (il en restait encore dans les clochers lannilisiens) 8°) enfin rédiger une liste des rentes et fondations dues en grains aux fabriques. Pour cette ingrate besogne dans le canton de Lannilis, sont désignés les citoyens **Siviniant**, greffier à la Cour Martiale de la Marine, **Mauguen**, Juge de Paix à Lannilis, Olivier **Bergot**, cultivateur à Lannilis et **Salaun** Commis d'Administration de la Marine. Le plus difficile est bien sûr de trouver les grains requis pour la subsistance des défenseurs de la Patrie, soit 4000 quintaux pour le district de Brest, dont 560 pour le canton de Lannilis. La répartition faite entre les paroisses du canton donne les résultats suivants : Lannilis : 240 quintaux - Plouvien : 110 Bourg-Blanc : 100 - Landéda : 80 et Brouennou : 30. Réunies à Lannilis le 8 octobre, les Municipalités de Brouennou, Landéda, Bourg-Blanc, Plouvien (A Lannilis se voient intimer l'ordre de fournir à la Nation 6 chevaux avec leur harnachement, ceci pour obéir « *au décret de la Convention Nationale du septième jour de la seconde décade du premier mois de l'an second de la République Française* », Comme on le voit, le calendrier républicain était d'une remarquable simplicité !

Dix jours plus tard, 18 octobre 1793, le Caporal Chef du poste de garde au bourg, arrête six voitures chargées de grains appartenant aux cultivateurs suivants : Jean **Gouriou**, de Tréfily, Goulven et Laurent **Cornou**, de Kerdrel, François **Alégouet**, de Kerdrel, Guillaume **Gouriou**, de Meshuel, Alain **Le Verge**, de Mézéozen, François **Jestin**, de Pouldu, Louis **Liziard**, du Marris, Charles **Colin**, de Trohounan, Yves **Floch**, de Pouldu Vras, François **Normand**, de Mesmeur, Jean **Bergot**, père et fils, de Kérizouarn. Au total il y a là 31 boisseaux de froment, 4 de méteil et dix d'avoine. La plupart de ces cultivateurs sont fermiers de l'émigré **Kérouartz** et les grains sont aussitôt réquisitionnés et transférés au dépôt d'Argenton et à celui de Saint-Renan pour les armées de la République. Quant au Caporal, il a droit à des félicitations pour son zèle et son civisme dans cet « arrêtement » (sic).

Ce même mois d'octobre 1793 avait vu l'arrestation à Kerdrel de Vincent-Marie-Casimir **Audren**, Comte de Kerdrel, qui jusque là avait pu se maintenir dans son manoir avec ses enfants et sa soeur, Ursuline, que la Révolution avait chassée de son couvent. La Municipalité ne fit aucune difficulté pour établir en sa faveur un certificat de résidence qui n'était d'ailleurs que l'expression de la stricte vérité. Il était rédigé fort laconiquement : « Vincent-M arie-Casimir **Audren Kerdrel** a résidé à Kerdrel 14 ans, jusqu'en octobre 1793 où il a été arrêté et conduit à Brest d'où il a été transféré à Carhaix ». Nous avons raconté précédemment la douloureuse odyssee de M. de **Kerdrel** qui, après de longs mois de détention et ayant providentiellement échappé à l'échafaud, put retrouver son cher Kerdrel et sa famille au complet.

(A suivre.) Y. NICOLAS.

La fin de l'année 1793

Outre M. de **Kerdrel**, un autre Lannilisien, l'avocat Christophe **Mocquard**, connu pour ses opinions peu républicaines, avait aussi été arrêté et incarcéré pour avoir, entre autres, accepté de représenter à Lannilis « le ci-devant marquis de Kérouartz », émigré. Ce faisant, il s'était placé dans une position pleine de périls mais il était de plus « *ci-devant procureur fiscal des ci-devant seigneuries de Carman et du Châtel à Lannilis* ». Et la municipalité, chargée par le district de récupérer toutes les Archives de ces juridictions, n'y arrivait pas en l'absence de **Mocquard**. Celui-ci obtint donc 20 jours d'élargissement pour venir à Lannilis trier les titres en sa possession et en faire la remise aux autorités. Le 8 novembre 1793, son travail terminé, il déposait à la Maison Commune 420 aveux au Château et 371 à Carman. Puis il retournait stoïquement aux goêles de la République d'où il réussira d'ailleurs finalement à se faire libérer.

Deux jours plus tard, les citoyens François **Poulain** et Nicolas **Desportes**, « citoyens de la ville de Brest », commissaires chargés d'ordre du département du Finistère pour la levée de 6 chevaux dans le canton de Lannilis (pour la remonte de la Cavalerie de la République), se transportent « en ville de Lannilis » (1) et réussissent à obtenir satisfaction, du moins en partie, car si les chevaux se trouvent assez facilement, les cavaliers, eux, sont beaucoup plus rares et la municipalité est très embarrassée. Pour remplacer les 4 cavaliers défailants, les jeunes gens ne manifestent en effet aucun empressement.

Le 18 novembre, « la Citoyenne Anne-Claude-Pauline **Audren** » demeurant à Kerdrel (il s'agit de Mlle Anne de **Kerdrel**, ancienne religieuse Ursuline réfugiée à Kerdrel et soeur de Vincent de **Kerdrel**, à cette époque incarcéré à Carhaix) (2), dépose à la Maison Commune cinq cahiers de cheffrentiers et un paquet d'aveux concernant les fiefs du Nodé et de Leur-al-Lémen (dont son frère était propriétaire) mais elle déclare ne pouvoir déposer ceux du fief de Corréconq qui se trouvent sous scellés chez le notaire **Barbier**, à Ploudalmézeau, récemment guillotiné.

Le lendemain, 19 novembre, les municipaux de Lannilis perdent leur secrétaire-greffier. La loi du 23 août l'appelant à la défense de la Patrie, Jean-Marie **Gouachet** « vole avec empressement à son secours » et donne en conséquence sa démission de secrétaire « le 29^e jour du 2^e mois de la seconde année républicaine ». A peine est-il parti que dès le 23 novembre la municipalité le réclame au district de Brest « au moins pour un mois ». Il y a en effet des affaires urgentes à traiter. C'est ainsi que Goulven **Tréguer**, cultivateur à Kérazan, a obtenu au rabais la perception de la contribution foncière de Lannilis et il a présenté comme caution son voisin, Jean **Guiziou**, également cultivateur à Kérazan, qui doit fournir le tiers du foncier et du mobilier de la paroisse, soit: 6 925 livres, 13 sols, montant de la caution.

Le mardi 24 novembre, les cloches (pas toutes, celles qui ont pu être descendues des clochers des chapelles et de l'église) ainsi que les fusils saisis sur les habitants sont expédiés au district de Brest par voitures fournies par Guillaume **Le Gendre**, de Gorréquéar; Jean **Le Verge**, de Mézéozen; Laurent **Le Duff**, de Foz-Vihan et Tanguy **Alégoet**, de Mescaradec,

Le même jour est créé le « Comité de Surveillance », chargé: 1) « *de viser les certificats de civisme et 2) de veiller aux contraventions qui pourraient se commettre tant en vendant qu'en cachant les denrées de première nécessité dont ils donneront avis à la municipalité* ». Il est

constitué de six membres qui sont : Jean-Marie **Moyot**, de la rue de la Bastille, actuellement rue Pierre-Richard; Vincent **Demeurs**, de Gorréquéar; Pierre **Le Caill** et **Vérinel**, du bourg; Yves **Briant**, le cultivateur sans-culotte de Saint-Julien et Goulven **Landuré**, cultivateur au Roual.

Y. NICOLAS.

(1) C'est à cette date, 10 novembre 1793, que l'on trouve pour la première fois dans les textes mention du terme « ville de Lannilis ». Jusque-là, bien que l'agglomération ait approché du millier d'habitants, c'était toujours le mot « Bourg » qui était employé et il continuera d'ailleurs à l'être pendant longtemps.

(2) Parmi les Lannilisiens emprisonnés à cette époque, citons les deux abbés **Léon** et **Duvel**, séminaristes et la soeur de l'abbé **Duvel**, Marie Jeanne **Duvel**, qui avait été incarcérée une première fois le 11 avril 1793 en vertu d'un mandat d'arrêt du maire et des officiers municipaux de Lannilis portant « *qu'elle était complice dans l'insurrection qui avait eu lieu le 14 mars précédent en disant aux attroupés qu'ils n'avaient pas de courage puisqu'ils n'allaient pas sur les patriotes qui n'étaient rien entre leurs mains.* » On sait en effet que cette journée du 14 mars 1793 avait été très chaude à Lannilis. Au récit que nous avons donné précédemment, nous ajouterons ces détails découverts depuis. Les paysans rebelles, armés de faux et de fusils, avaient réussi à occuper les issues et la place du bourg. L'ancien maire, **Déniel**, administrateur du département, chargé du recrutement dans le canton de Lannilis, à la tête de cent gardes nationaux, avait dispersé les rebelles qui l'avaient accueilli par une « grêle de balles ». **Déniel** aurait cependant succombé car les jeunes gens et les paysans revenaient à la charge quand l'arrivée du général **Canclaux** amena la défaite des révoltés lannilisiens. Ajoutons que le cas de Lannilis n'était pas isolé et que tout le Léon était en insurrection. A Ploudalmézeau, le maire, François **Barbier**, de famille lannilisienne, qui exerçait les fonctions de notaire, s'était mis à la tête des insurgés avec ses trois fils. Vaincu par les Gardes Nationaux, **Barbier** fut condamné à mort et guillotiné à Brest le 10 avril 1793. Une autre victime de ces insurrections de mars fut Louis **Kérébel**, cultivateur à Kerdu en Plouvien, 36 ans. Il fut lui aussi condamné à mort pour 1) avoir fait partie des attroupements séditieux de mars 1793 ; 2) avoir été chef d'attroupement de déserteurs de la 1^{re} réquisition qui refusaient de se rendre à leur poste et 3) avoir plus d'une fois et notamment le 10 décembre 1793 crié « Vive le Roi, au diable la Nation ». Il fut guillotiné à Brest le 22 juin 1794.

Les débuts de 1794 à Lannilis

La fin de 1793 amène quelques remous à la municipalité tandis que la population continue à supporter avec impatience les rigueurs du régime. La Terreur règne et rares sont les hommes courageux qui osent s'insurger ouvertement contre les autorités constituées. Tel est cependant le cas d'Etienne **Cabon** (1), cultivateur à Kergarrec et officier municipal, qui s'en prend directement au procureur de la commune. **Pluchon** est invité à « *ménager nos cahiers et à ne les point charger de réquisitoires aussi inutiles que déplacés* ».

Le 8 décembre, après un mois et demi de vacance, le poste de secrétaire-greffier est enfin pourvu par la nomination de Guillaume **Abalain**, du bourg, qui percevra 800 livres par an, payables par quartiers. Malheureusement le nouveau secrétaire ne fera guère l'affaire et, quelques mois plus tard, le 11 prairial an 2, il démissionne. Démission d'ailleurs acceptée avec satisfaction, « *attendu son incapacité à exercer cette place, son inconduite et son peu d'exactitude au travail du bureau* ».

Les suspects continuent à se faire arrêter, tel, Charles **Le Bris**, cultivateur, qui a été « *appelé en surveillance à Brest pour cause d'expertise de civisme* » et qui finalement est autorisé, le 10 décembre, à se retirer chez lui, sous la surveillance de la municipalité de Lannilis à laquelle il doit se présenter chaque jour. La même aventure arrive aux deux citoyennes Jeanne **Guiziou** et Marie **Baot**, pour des raisons que j'ignore, ainsi qu'à Jeanne **Danjou** et Antoine **Lespinat**, dont le cas est assez grave. Chez **Lespinat** on a trouvé « 630 andouilles de tabac » et chez Jeanne **Danjou** « 499 paires de sabots ». Le tout bien entendu a été saisi pour les besoins de la République et les détenteurs arrêtés et « placés sous surveillance ».

La fin de l'année voit la nomination du citoyen Hervé **Salaun** (2), maire de Lannilis, au poste de membre du Directoire du District, nomination faite par les « Représentants du Peuple à Brest » Il doit donc quitter notre commune provisoirement et se rendre dans cette ville. En conséquence, il donne sa démission de maire et est remplacé par le citoyen Hervé **Bourc'h**. Quelques jours plus tard, Joseph **Squiban**, cultivateur à Kérizouarn (3), qui avait été nommé officier municipal le 28 mars 1793 mais qui n'avait pu, à l'époque, entrer à l'assemblée parce que son oncle, Guillaume **Léon**, en faisait déjà partie, peut enfin exercer ses fonctions, l'oncle étant décédé (27 nivose an 2).

Le mois suivant, 26 ventose an 2, Lannilis a droit à une petite fête républicaine : la plantation d'un nouvel « Arbre de la Liberté », en présence de la municipalité et du détachement du 92^e bataillon en garnison au bourg. « *Nous avons, d'une voix unanime, proclamé Vive la Nation, Vive la République et diverses chansons de gayeté qui annonçait (sic) la liberté et la fraternité.* » Le greffier est un humoriste car la liberté et la fraternité ne règnent pas précisément encore et la municipalité est tenue à des mesures impopulaires comme dans toutes les périodes troubles. On ne trouve pratiquement plus rien aux marchés du mercredi, autrefois si prospères. Les boulangers reçoivent défense « d'acheter des grains avant les particuliers ». Les marchands de vins, avant de vendre leur marchandise, doivent la présenter à la municipalité qui a la charge de la classer en diverses catégories et, par voie de conséquence, a le droit d'y goûter. Voilà du moins pour nos officiers municipaux une compensation appréciée aux ennuis de leur position. C'est ainsi que le citoyen **Kerbrat**, débitant, qui a acheté à **Borgnis-Desbordes**, de Brest, 2 barriques de vin vieux à 225 livres la barrique, voit sa marchandise classée en 2^e catégorie parce que la municipalité à qui a

Septembre 1964

incombé l'agréable devoir de le déguster a reconnu que le vin était supérieur au vin nouveau (8 germinal an 2). Il est permis de penser qu'il y avait des « compétences » chez nos municipaux.

10 jours plus tard, 18 germinal, c'est la citoyenne Françoise-Claudine **Pondaven**, veuve **Maingant**, débitante, qui est sur la sellette. Elle a reçu de Brest du vin à 140 livres la barrique. La municipalité, qui le goûte, trouve que c'est du Bordeaux et, « *attendu l'immensité des frais qu'il coûte pour faire venir des denrées de Brest, nous avons fixé le prix de la bouteille à* ». Le scribe ayant omis d'indiquer le chiffre, nous ne saurons jamais le prix de la bouteille de Bordeaux à Lannilis en germinal an 2.

Y. NICOLAS.

(1) Etienne **Cabon** était le trisaïeul de M. Yves **Le Bot**, actuellement maire de Lannilis.

(2) Cette famille Hervé **Salaun** a encore dans le cimetière actuel une chapelle funéraire, bien qu'elle ait totalement disparu de la paroisse.

(3) Lannilis a encore 2 villages portant le nom de Kérisouarn. L'un, situé près de Tréfily, est appelé Kérisouarn-Squiban, du nom de Joseph **Squiban**, qui y habitait en 1793, l'autre, près du Rascol, porte le nom de Kérisouarn-Bergot, du nom aussi d'un cultivateur de l'époque révolutionnaire. En réalité d'ailleurs, les noms sont différents : Kérisouarn et Kéruzouarn. J'en donnerai le sens plus tard.

1794 à Lannilis

Avec le printemps, le travail ne fait qu'augmenter pour la municipalité. Depuis le 30 ventôse, un stock de tabac est déposé au bureau municipal. Il est destiné à un commerçant, Jean **Paul**, du bourg, qui demande à en prendre possession, ce qui lui est accordé. Mais le prix de vente au détail ne devra pas dépasser le prix d'achat de plus de 10 %, compte tenu cependant des frais de transport de Morlaix à Lannilis. Parfois même les municipaux doivent surveiller l'arrivée de denrées chez les particuliers. C'est ainsi qu'ils prennent des mesures à l'égard de celles qui sont parvenues au citoyen **Masson**, du bourg, qui n'est pas commerçant (il est, je crois, notaire). Celui-ci a reçu de Brest 3 quintaux de sucre et 1 tonneau de vin. Il ne doit garder pour ses besoins personnels qu'une barrique de vin et 100 livres de sucre pour son année. Le surplus sera réparti entre les habitants au prix de 20 sols la bouteille de vin et de 35 sols la livre de sucre.

Le 7 floréal, ordre est donné d'établir un « rôle de tous les cochons de la commune ». Il s'agit, bien sûr, de ceux appartenant à la famille des suidés ! Le 22 du même mois, il faut procéder au ramassage de toutes les ferrailles, de tous les pots de fer cassés et autres objets inutiles pour le service de la campagne mais « propres au service de la République ». Par ailleurs, le lancinant problème du logement de la troupe préoccupe les municipaux qui jettent finalement leur dévolu sur la maison de Christophe **Eliès**, marchand au bourg. « *Attendu que son commerce se trouve dans ce moment périclité et le peu de famille qu'il a chez lui* », il est invité « à déloger sous 4 jours » et à laisser sa maison « aux défenseurs de la patrie ». La troupe a comme capitaine à Lannilis le citoyen **Gaidan** qui se plaira tellement chez nous qu'il s'y fixera définitivement après la Révolution (1). Le capitaine **Gaidan** a avisé la municipalité de son intention d'utiliser le « Temple de la Raison », c'est-à-dire l'église paroissiale, pour la lecture des Lois de la Convention Nationale à ses frères d'armes et il invite les municipaux à y assister. Ceux-ci acceptent mais « à condition qu'il n'y ait aucune indécence, ni malhonnêteté », qu'aucune atteinte ne soit portée au culte et qu'il n'y ait ni danses ni chants dans l'église. Hélas ! le premier essai n'est pas concluant et la municipalité est outrée de la conduite de la troupe. Après la lecture des Lois, faite par le lieutenant, **Gaidan** est monté en chaire, il a prononcé un discours des « faits héroïques et républicains et de superstition »(!). Puis le capitaine des canonnières s'est mis à chanter, suivi par les fusiliers. Aussi, le maire, officiers municipaux et membres du conseil général, « *vu le peu de cas, le mépris et le peu de respect qu'ils devoient avoir pour l'Église que nous avons consacré pour notre Culte et nommé d'après la Loi le « Temple de Raison », nous avons invité l'agent national à porter la parole au citoyen **Gaidan** et lui annoncer que le conseil allait se réunir à la Maison Commune (2). Nous avons laissé la troupe à faire leurs champs (sic), attendu qu'ils étaient en force et qu'ils avoient méprisé nos réquisitions et nous avons vu avec douleur le peu de cas que la force armée fait des autorités constituées des campagnes. Nous nous sommes réservés de rapporter la présente délibération et d'en donner connaissance à l'autorité supérieure.* »

Quelques jours plus tard, 20 prairial an 2, les Lannilisiens peuvent assister à la fête de l'Être Suprême. La municipalité en écharpe et le conseil général se rendent à l'église. A la porte principale, on a affiché l'inscription décrétée par la Convention le 18 floréal. Le lieutenant **Robillard**, de la garnison, fait la lecture de « pièces propres à réveiller l'esprit des républicains ». Puis au pied de l'Arbre de la Liberté, sur la place, le citoyen **Gaidan** et le citoyen **Moyot** font un petit discours. L'artillerie et la mousqueterie tirent ensuite plusieurs décharges. A cette cérémonie assistent aussi les autorités de Landéda.

Le même jour, un jeune Lannilisien, Michel **Appriou**, est désigné pour entrer à l'Ecole de Mars, dans la plaine des Sablons, près de Paris. C'est là une nouvelle école où « *il recevra une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les moeurs d'un soldat républicain* ».

Y. NICOLAS.

(1) Gabriel **Gaidan** était né le 13 février 1771 à Nîmes (département actuel du Gard), de parents qui exerçaient le métier de taffetassiers. Il appartenait à une famille protestante et fut baptisé dans cette religion 2 jours après sa naissance, le 15 février. Entré dans l'armée Révolutionnaire, il vint à Lannilis en 1794 où il exerça le commandement de la troupe pendant quelque temps. C'est à ce titre qu'il se permit de monter en chaire dans notre église pour donner ses instructions à la troupe et à la population. Après la Révolution, il fut nommé à Brest avec le grade de capitaine et fit partie des armées napoléoniennes jusqu'à sa réforme. Le 21 nivose an 11 (11 janvier 1803), il épousait devant le maire de Lannilis, M. Jean **Bernard**, la fille du notaire public, Maitre **Fercoc**, MarieYvonne **Fercoc**, soeur de l'abbé Charles **Fercoc**, dont nous avons déjà parlé, lequel allait devenir secrétaire particulier de **Talleyrand** et confiner ainsi à la grande Histoire. **Gaidan** se convertit-il à cette occasion à la religion catholique ? Je ne sais. En tout cas le mariage religieux fut célébré dans notre église par l'abbé Jacques **Floch**, vicaire, peut-être avec disparité de culte. **Gaidan** devint plus tard adjoint-maire de Lannilis. Il mourut à 45 ans à l'hôpital maritime de Brest, le 9 décembre 1816.

(2) **Gaidan** menaça de se rendre avec la troupe à la réunion municipale mais le maire refusa de le laisser entrer.

1794 A LANNILIS

(suite)

En ce printemps de 1794, la Terreur continue de régner. Le 23 prairial, tandis que la citoyenne Jeanne **Duvel** (soeur de l'abbé **Duvel**, futur vicaire de notre paroisse) est enfin libérée de la prison de Carhaix où elle a retrouvé un autre Lannilisien, Vincent de **Kerdrel** qui, moins heureux que la jeune fille, devra attendre encore plusieurs mois son élargissement. Jean-Marie **Drapet** et Jacques-Gabriel **Lorgant**, chargés par la municipalité de séquestrer les biens des prêtres réfractaires, déposent, au bureau de la maison commune, 4 procès-verbaux. Puis les mêmes sont désignés pour une besogne identique chez le citoyen **Déniel**, ancien maire de Lannilis, ancien administrateur du Finistère, républicain notoire mais girondin fédéraliste et à ce titre incarcéré à Brest, dont nous raconterons le mois prochain l'histoire et la mort tragique sur l'échafaud en mai 1794.

D'autres sont très menacés et les scellés apposés sur leurs biens. Parmi eux, deux pères de prêtres : Jean **Bergot**, septuagénaire, commerçant au bourg, dont le fils, vicaire, est émigré et Jean-Louis **Fercoc**, notaire, père de l'abbé **Fercoc**, professeur à Saint-Pol-de-Léon, lui aussi émigré en Angleterre. Les autres sont les pères de « déserteurs de la réquisition », tels Guillaume **Gourion**, de Meshuel; Jacques **Calvez**, du bourg; François **Jestin**, de Poulduff-Vihan ; André **Le Goff**, de Lothunou ; Jean **Le Roux**, de Penharo ; René **Léon**, de Kergall ; Jean **Donou**, du Prat; Vincent **Tanguy**, du Drézidou et la veuve **Ilion**, de Kergoadou. Leurs fils, plutôt que de servir dans les armées révolutionnaires, ont préféré se cacher dans les campagnes, ce qui cause de graves ennuis à leurs parents.

Et les réquisitions pleuvent toujours bien entendu. Le 29 thermidor an 2, Lannilis doit fournir 77 quintaux de froment, 54 de méteil, 31 de seigle, 72 d'orge et 54 de sarazin dont la récolte n'a pas encore eu lieu. La vie naturellement renchérit chaque jour, la misère s'installe de plus en plus et, comble de malheur, la troupe cantonnée à Lannilis se permet des excès inadmissibles. La municipalité elle-même s'en plaint. Le mercredi les soldats vont au-devant des fermières qui viennent au marché. *« Ils se portent avec tant de précipitation sur les paniers qu'ils cassent souvent les ceufs et vont quelquefois jusqu'à enlever des mains des acheteurs les objets dont ils font un marché. Les militaires, qui ont leur ration, n'ont pas le droit d'acheter de denrées. »* Pauvre municipalité bien bafouée ! Malgré tout elle continue d'édicter des règlements plus ou moins suivis. *« Le coup d'eau-de-vie ne doit pas être vendu plus de cinq sols le petit verre et le vin 20 sols la pinte »*. Quant aux boulangers, ils ne doivent faire que *« le pain de l'égalité »*.

Le 30 thermidor, la municipalité se plaint amèrement du voisinage du corps de garde, situé sous le bureau municipal. *« Dernièrement une femme qui avait besoin de la municipalité a été tuée par un coup de feu parti de l'appartement de dessous (par accident) »*. Elle obtient finalement que les sentinelles soient transférées sur la Grand'Place dans la boutique d'une commerçante de Ploudalmézeau (1).

Un autre sujet de soucis pour les municipaux est la présence à Lannilis du citoyen **Duval** (qu'il ne faut pas confondre avec l'huissier **Duval**). **Duval** est une sorte de fonctionnaire révolutionnaire qui a le titre de « chef d'atelier au salpêtre ». Il est chargé d'extraire (pour l'armée) du salpêtre en particulier des vieux murs et pour cela il a jeté son dévolu sur le « temple », c'est-à-dire l'église paroissiale où il a installé sans vergogne son atelier. Il y a

construit « des chantiers » et, pour ce, ne s'est pas gêné « pour scier une colonne et en descendre une autre ». De plus il a ôté des planchers et pris « des terres jusque dans le choeur ». La municipalité élève une véhémence protestation. « Le temple est pavé régulièrement et nous nous en servons pour y mettre du grain dans des sacs. Il peut servir aussi pour battre les blés en cas de mauvais temps ». L'édifice risque d'être dégarni de « ses plus beaux ornements ». « La République y gagnerait plus s'il étoit conservé en l'état qu'elle n'y pourroit gagner par le peu de salpêtre qui en seroit retiré ». Conclusion le citoyen **Duval** ne doit « rien déranger des objets formant les meubles de l'édifice »,

Le citoyen **Duval** n'est d'ailleurs pas un être de tout repos et le citoyen **Masson** aîné (probablement le notaire) chez qui il loge ne peut s'en accommoder « à cause du caractère, de l'humeur et de l'entêtement opiniâtre du dit **Duval**. » Celui-ci ne fait aucun cas du « réquisitoire » à lui adressé par la municipalité et ne veut pas quitter la maison **Masson**. Le 15 vendémiaire an 3, la municipalité lui ordonne de débarrasser **Masson** de sa présence et de « prendre logement chez le citoyen **Mocquard** ou ailleurs s'il trouve ». En expédient cet indésirable chez l'avocat **Mocquard**, la municipalité espère avoir la paix car **Mocquard** est souvent absent (Il a été incarcéré pour incivisme et ses opinions, peu favorables à l'ordre nouveau, sont connues). Mais la citoyenne **Mocquard** ne veut à aucun prix entendre parler de **Duval** « qui a tenu les propos les plus atroces. Elle ne couchera jamais sous le même toit que lui parce que, connaissant son caractère vindicatif connu de tout le monde, il feroit perdre tout espoir de repos durant la nuit ». La citoyenne est seule chez elle et, la nuit, « n'est accompagnée que de ses frères encore enfants et de son amie la citoyenne **Fercoc** » (2). Le caractère de **Duval** « est fortement porté à l'invidication audieuse et méprisable » (sic).

Pour qu'il n'arrive aucun « accident » malencontreux à la citoyenne **Mocquard**, **Duval** est invité à n'y plus loger et à se pourvoir d'un logement à l'auberge jusqu'à ce que « la commune rassemblée lui en indique un s'il y a lieu. »

(A suivre.) **Y. NICOLAS.**

(1) Lannilis, n'ayant pas de halles, la Grand'Place était encombrée de boutiques fixes où les forains s'installaient le mercredi. Ces boutiques ne disparurent que vers 1840.

(2) Dont le mari, le notaire **Fercoc**, ancien receveur des Devoirs, est également suspect parce que père de l'abbé **Fercoc**, jeune prêtre émigré en Angleterre.

François-Marie Déniel, maire de Lannilis guillotiné a Brest (22 Mai 1794)

Originaire de **Landerneau** où sa famille résidait sur le territoire de la paroisse Saint-Houardon, François-Marie **Déniel** avait dû faire de bonnes études probablement à Saint-Pol-de-Léon ou à Quimper, seules villes de la région à posséder alors un établissement d'enseignement secondaire. Il appartenait d'ailleurs à une famille de modeste mais bonne bourgeoisie.

A peine entré dans sa vingtième année, il épousait à Lannilis, le 29 septembre 1777, Catherine-Marie **Uguen**, laquelle était veuve d'un commerçant lannilisien, Pierre **Le Vaillant**. **Déniel** s'établit alors sur la Grand-Place de notre bourg, sans doute, si mes renseignements sont exacts, dans la maison actuellement occupée par le café **Rolland**. Il y tint un commerce de draps et, comme c'était le cas à l'époque, il adjoignit à son affaire une petite exploitation agricole. Jeune et actif, intelligent et ambitieux, il ne tarda pas à jouer un rôle sur l'échiquier local et à fréquenter les familles influentes de la bourgeoisie : les **Chiron**, les **Jacolot**, les **Barbier**, les **Fercoc**, les **Mocquard**, etc.

Déniel fut bientôt appelé à faire partie du Corps Politique et c'est avec satisfaction qu'il vit arriver la Révolution. Sans doute espérait-il jouer un rôle important sur le plan local et régional et l'avenir ne devait pas le décevoir. Le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, c'est lui qui eut l'honneur de prononcer un discours sur notre Grand-Place, successivement en français et en breton, discours où il fustigeait les émigrés et les « absents pour raison d'intérêts », allusion à certaines personnalités qui avait évité de paraître à la fête. Le 20 novembre 1791, François-Marie **Déniel** était nommé maire de Lannilis. Il eut à faire face à d'inextricables difficultés, en particulier l'émigration du clergé fidèle en juillet 1792, ce qui lui valut l'hostilité de la grosse majorité de la population. **Déniel** cependant n'était pas directement responsable de ce départ mais on connaissait ses sympathies pour le clergé constitutionnel qui, par ailleurs, ne comptait que de très rares adhérents dans la région. 8 jours après le départ des prêtres, le samedi 21 juillet 1792, **Déniel** se rendit au presbytère inoccupé en compagnie de l'Officier Municipal **Ponce** et du Procureur de la Commune, Olivier **Bergot**. Il y prit possession des registres paroissiaux que l'autorité civile allait désormais tenir. Quelques jours plus tard arrivait à Lannilis un curé constitutionnel, l'abbé **Le Froust**, que presque tous les habitants allaient refuser de reconnaître pour pasteur, malgré les efforts du maire. Pour donner l'exemple, **Déniel** accepta d'être parrain, le 13 août, de Marie-Françoise **Briant**, fille de d'Yves **Briant**, le cultivateur sans-culotte de Saint-Julien, mais il fut guère suivi. D'ailleurs un nouvel honneur lui était échu : le 3 août, un arrêté le nommait Commissaire du Département et, ne pouvant facilement cumuler les 2 charges, **Déniel** n'allait pas tarder à abandonner ses fonctions de maire. Auparavant cependant il devait faire abattre dans le cimetière de l'église la vieille chapelle Saint-Michel qui menaçait ruine et avoir la douleur de voir son ami **Le Froust** quitter Lannilis, complètement découragé devant le peu de fidèles qui suivaient son culte constitutionnel.

L'élection du nouveau maire donna lieu le 16 décembre 1792 à de vifs incidents (que nous avons racontés) entre **Déniel** et le maire élu, Martin **Duvel**, l'huissier, qui était aux antipodes des opinions politiques de son prédécesseur et qui dut d'ailleurs démissionner sous la pression du district de Brest.

A partir de ce moment, **Déniel** allait se consacrer uniquement à ses fonctions d'administrateur du Finistère (rôle comparable à celui de nos actuels conseillers généraux). Il serait trop long de narrer ici l'activité déployée par l'ancien maire de Lannilis. Lorsque les Girondins furent expulsés de la Convention (2 juin 1793), les administrateurs du Finistère décidèrent la levée d'une force départementale de 600 hommes qui devaient se rendre à Paris pour combattre les Montagnards et rétablir une République plus modérée. Malheureusement pour **Déniel**, les Fédérés finistériens étaient battus le 13 juillet 1793 à **Pacy-sur-Eure** et la Convention victorieuse ordonnait l'arrestation des administrateurs du Finistère.

Déniel jugea prudent de se cacher, mais il ne put supporter longtemps la vie de traqué et, confiant dans un verdict de clémence, il se constitua prisonnier comme tous ses collègues. Les 30 administrateurs furent inculpés « d'avoir conspiré contre la République », ce qui enleva à la plupart toute illusion sur le sort.

Le 17 mai 1794, les 30 hommes étaient transférés de Landerneau dans les obscurs cachots du château de Brest. Deux jours plus tard, à sept heures du matin, les administrateurs du Finistère franchissaient les ponts-levis du château pour comparaître devant le Tribunal Révolutionnaire qui siégeait dans l'ancienne chapelle de la Marine, rue de la Mairie. Toute la garnison était sous les armes, 4 000 hommes de troupes, échelonnés dans les rues que les accusés devaient traverser. L'escorte était formée de 800 Maratistes de l'armée révolutionnaire. Sur une estrade, au fond de la chapelle, étaient assis les Juges, coiffés du bonnet rouge. A gauche avaient pris place les accusateurs **Donze-Verteuil** et **Bonnet**, et, derrière eux, les jurés. En face, sur des gradins, se trouvaient les accusés, chacun entre 2 gendarmes. Les débats occupèrent 3 audiences. Le troisième jour, **Donze-Verteuil** développa son acte d'accusation puis la parole fut donnée aux défenseurs qui durent se contenter de quelques considérations sur la moralité de leurs clients. A midi, le 22 mai 1794, les débats étaient clos et 26 administrateurs condamnés à mort. 4 seulement avaient la vie sauve. Parmi les condamnés figurait François-Marie **Déniel**.

A mesure que les 26 condamnés sortaient du Tribunal, le bourreau **Ance** leur faisait couper les cheveux, leur liait les mains derrière le dos et les entassait dans les charrettes. Bientôt le lugubre cortège se dirigea vers la place du Château où devait avoir lieu l'exécution. Le Président de **Kergariou** qui avait 82 ans, fut sacrifié le premier. Le tour de **Déniel** arriva le 20^e. Tous reçurent l'absolution des mains de l'évêque constitutionnel **Expilly** qui gravit le dernier la fatale plate-forme.

On a prétendu que le bourreau rangeait les têtes symétriquement sous les yeux des condamnés qui attendaient leur tour. Ce qui est certain c'est que l'exécution eut lieu entre 6 et 7 heures du soir et que les actes de décès avaient déjà été rédigés à 5 heures.

François-Marie **Déniel** fut le seul Lannilisien à être guillotiné sous la Révolution.

Y. NICOLAS.,

1794 A LANNILIS

(suite)

Ce n'est pas seulement le mercredi que les soldats cantonnés dans notre bourg se permettent de troubler la quiétude des habitants. La nuit, il y a souvent du tumulte dans nos rues et plusieurs citoyens sont brutalement tirés de leur sommeil par des coups frappés à leur porte sans la moindre raison. *« Le but de la municipalité étant de procurer la tranquillité durant la nuit à ses concitoyens, le commandant de la garnison est requis de donner l'ordre au chef de poste au corps de garde d'arrêter indistinctement tous citoyens qui troubleraient le silence de la nuit. »*

Le 15 vendémiaire an III, l'un des officiers municipaux, Etienne **Cabon**, cultivateur à Kergarrec (et trisaïeul de notre maire actuel, M. **Le Bot**), est investi officiellement d'une mission délicate que ne connaissent plus heureusement nos modernes conseillers : il est chargé d'enquêter sur la requête de Marie **Madec**, du bourg, qui « veut divorcer d'avec François **Diverrès** ». L'émissaire municipal devra entendre les deux parties à la Maison Commune et établir un rapport sur cette affaire. Un autre « bourgeois » s'est mis dans un mauvais cas. C'est Jean **Simon**, aubergiste à la « Tête Noire» (1), qui a enfreint la loi du maximum et vendu du vin de Marennes 35 francs la pinte au lieu de 13 francs, prix imposé. Il est frappé d'une amende s'élevant à 10 fois la valeur de la marchandise. Sur cette somme, les dénonciateurs recevront le tiers : ce sont 3 soldats, Pierre **Forestier**, Pierre **Moutier** et Thomas **Locard**, tous trois volontaires du 1^{er} Bataillon de la Réunion, cantonnés dans notre bourg. Le reste sera versé à la caisse du Receveur de l'Enregistrement de Lannilis.

Le 23 vendémiaire an 3, Lannilis, qui en était démunie depuis 2 ans (2), est enfin pourvu d'un « instituteur de la langue française ». La chapelle Saint-Michel, dans le cimetière de l'église, où se faisaient les « petites écoles », ayant été détruite en 1792 par ordre du maire **Déniel**, l'école se tiendra à la Maison Commune et un logement devra être fourni à l'instituteur. Celui-ci est le citoyen Jacques **Courbe**, natif de Brest, qui prête serment le 28 brumaire suivant en ces termes : *« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, de maintenir de tout mon pouvoir le gouvernement républicain, d'en propager les principes à mes écoliers, d'en nourrir l'amour dans le coeur de mes élèves. »*

Le 24 vendémiaire, Yves-Marie **Masson**, qui exerçait à la fois les fonctions de notaire et de greffier de la Justice de Paix, démissionne de cette dernière charge, les deux étant incompatibles. Puis, la municipalité, inquiète pour les réquisitions de grains, désigne deux notables, l'avocat **Mocquard** et Guillaume **Léon**, cultivateur à Pellan, pour établir un état des ensemencements à effectuer et des grains nécessaires à cet effet. Le 25 brumaire, Lannilis doit fournir aussi « deux vaches pour la Nation ».

Le 6 frimaire suivant, une assez grave affaire vient causer un tracas supplémentaire à nos municipaux. Il s'agit à nouveau d'une infraction à la loi du maximum et cette fois c'est un notable commerçant qui est sur la sellette, Pierre **Guennoc** (dont l'un des descendants sera maire le siècle suivant). L'accusateur est encore un soldat en détachement à Lannilis, le citoyen Etienne **Thibaut**, volontaire au bataillon de Seine-et-Oise. Le 6 frimaire, à 4 heures du soir, il s'est présenté chez le négociant **Guennoc** en compagnie d'un autre soldat, François **Pépin**. S'y trouvait aussi le maire de Lannilis, Hervé **Bourc'h**. Mme **Guennoc** a vendu à **Thibaut** 11 pintes et demie d'eau de vie et en a réclamé 10 livres par bouteille, soit au total

115 livres. Or, le prix fixé n'est que de 45 à 50 sols par bouteille. Aussitôt **Mme Guennoc** est condamnée à une amende énorme de 1150 livres à verser dans les 24 heures à la municipalité qui devra les transmettre au Receveur de l'Enregistrement et les 11 pintes et demie d'eau de vie sont confisquées au profit du dénonciateur, le tout en vertu de l'article 10 de la loi du 11 germinal an 2. Il est permis de se demander si certains membres de la troupe cantonnée à Lannilis, tous d'ailleurs étrangers à la région, n'essayaient pas de profiter de l'ignorance des malheureux commerçants locaux pour se procurer légalement des profits substantiels.

Le même jour, 6 frimaire, la municipalité inflige une amende à un cultivateur de Lampaul-Ploudalmézeau, Guillaume **Thomas**, qui a acheté de l'avoine hors marché. Son amende est égale à la valeur du grain, soit 16 livres 8 sols. Le vendeur, Jean **Le Gall**, a droit à une amende du même prix. Le tout au profit de la commune en vertu de l'article 2 de la loi du 11 septembre 1793 « ancien style ».

Y. NICOLAS.

(1) L'auberge de la « Tête Noire » était, je crois, située dans la rue de la Fontaine, dans la grande maison en ruines dont est propriétaire M. Anselme Coat.

(2) On se rappelle que les instituteurs qui s'occupaient des petites écoles à Lannilis avaient refusé en 1792 de prêter le serment qui leur était imposé.

L'AN 3 A LANNILIS

(suite)

En cet an 3 (septembre 1794 à septembre 1795), l'église paroissiale est toujours fermée au culte et livrée aux travaux du fameux salpêtrier **Duval** fort peu estimé dans la paroisse à cause de son caractère peu sociable mais aussi bien sûr en raison de la fonction qui lui a été dévolue. L'extraction du salpêtre touchant à sa fin, **Duval** songe à aller planter ses pénates ailleurs, mais auparavant il réclame son traitement à la municipalité. Celle-ci reconnaît qu'un mois d'appointements reste dû au salpêtrier. Mais il s'est permis des dégradations inutiles à l'église, « lieu appartenant à la République ». *En particulier, il a fait « arracher et briser des planches et, sous de spécieux prétextes, il a fait enlever des colonnes qui, en place, valaient beaucoup d'argent et les a fait scier en morceaux. L'extraction étant finie à Lannilis, il va bientôt nous quitter sans que nous puissions le revoir. Nous devons un jour rendre compte des dégradations. »* En conséquence il est fait défense au bureau municipal de délivrer au citoyen **Duval** aucun ordre de paiement ni pour le mois passé ni pour l'avenir. « Jamais il ne dédommagera des dommages causés. »

Si l'église est pratiquement fermée au culte, le bedeau, lui, continue de « fonctionner » et réclame son traitement. Claude **Ponce** est chargé d'afficher les décrets à la porte de l'église, de veiller au « Temple », à l'horloge et de sonner les cloches quand les autorités municipales le demandent. Il est juste qu'il soit rétribué et, le 24 frimaire an 3, le citoyen Hervé **Le Bourc'h**, maire et trésorier de la fabrice, est autorisé à le payer.

Les restrictions continuent de guetter la population. Le recensement des grains, effectués sur ordre du district en date du 4 frimaire, a permis de connaître le stock disponible en froment, méteil, orge, mistillon et seigle, stock qui se monte à 6 163 quintaux. Pour les 8 mois restant à courir jusqu'à la prochaine récolte, il faudrait pour les 2 655 habitants de Lannilis un total de 6 372 quintaux à raison d'une livre de pain par jour et par personne. Par ailleurs toutes les semailles ne sont pas encore faites et 1 livre de pain ne suffit pas à tous. La municipalité informe donc le district de l'impossibilité pour Lannilis de fournir à la Nation la quantité demandée, sauf pour l'avoine et le sarrasin dont le contingent a été fourni. Mais le district ne l'entend pas ainsi et le 11 pluviôse ordre est donné aux retardataires de fournir les grains réquisitionnés sous peine de poursuites. S'ils n'obtempèrent pas, Lannilis connaîtra à nouveau les garnissaires si redoutés. Cela n'empêche pas la spéculation de battre son plein et le 6 pluviôse le conseil de la commune s'est élevé avec force contre les achats de grains par les « étrangers » qui font monter les prix. Défense donc d'acheter ailleurs que sur la place aux Blés (1), réservée à cet effet et pas avant midi.

À cette époque, la municipalité a dû se choisir un nouveau trésorier en remplacement du citoyen **Le Caill**, appelé au Comité de Surveillance à Brest. Le nouveau titulaire de cette charge n'est autre que le comte de **Kerdrel**, récemment sorti des prisons de Carhaix à la suite des événements de thermidor, mais qu'on ne peut encore appeler naturellement que le « Citoyen Vincent Marie Casimir **Audren** ». Le 4 ventôse an 3, une commission est nommée pour « l'estimation des dégradations inutiles faites dans le « Temple » (l'église) par le citoyen **Duval**, salpêtrier. En font partie, le maire Hervé **Le Bourc'h** et les officiers municipaux **Etienne Cabon**, François-Marie **Moyot**, François **Ogor**, ainsi que le citoyen Jean **Bergot**, fils, notable.

Le 2 germinal an 3, la municipalité délibère sur une demande d'augmentation de traitement présentée par le secrétaire. « Vu la cherté de la la vie et la maudicité (sic) de son traitement, le citoyen **Guymar**, secrétaire-greffier de la commune, voit son traitement porté à 600 livres. » Le mois suivant, 13 floréal, 4 contrevenants à l'arrêté sur les goémons sont arrêtés et conduits devant notre municipalité. Il s'agit de François **Thomas**, Jean **Le Foll**, François **Falc'hun**, tous trois de Tréglonou et de Pierre **L'Hostis**, de Lannilis. Ils ont été surpris coupant du goémon vert avant la date fixée et arrêtés par 3 militaires en garnison à la chapelle Saint-Jean de Tanvaoc (2) en Brouennou. Les 4 coupables se voient infliger une amende de 15 livres au profit des 3 soldats.

Et c'est à nouveau la lancinante question des grains qui revient sur le tapis. Le 1^{er} floréal, Lannilis a reçu une nouvelle imposition : 262 quintaux de froment, 92 de méteil, 48 d'orge et 82 de sarrazin. La municipalité décide de ne plus s'occuper des transports qui incomberont désormais à chaque individu imposé, à ses propres frais.

Y. NICOLAS.

(1) La place aux Blés était située au sud de l'actuelle place Leclerc. Jusque vers 1920 on y vendait encore du blé les jours de marché et de foire.

(2) La chapelle Saint-Jean de Tanvaoc, située en Landéda actuellement (autrefois en Broennou) existe encore à l'état de ruines non loin de la grève. De petites dimensions, elle abrita durant la Révolution une petite troupe de soldats qui surveillaient la côte. Il ne faut pas la confondre avec la chapelle de Notre-Dame de Tanvai, qui était en Lannilis, au bas de Coum-Bras et dont il ne reste plus de traces. L'enclos était cependant parfaitement visible en 1957. Une maison y a été construite depuis lors.

L'AN .3 A LANNILIS

(suite)

La chute de **Robespierre** avait amené une détente provisoire qui allait lentement s'étendre sur tout le pays. En Bretagne, il fallut attendre l'été pour voir les prêtres cachés reparâître au grand jour, du moins pour quelques semaines. A Lannilis, l'intrépide abbé Jacques **Floch** fut le premier à se présenter à la municipalité le 30 messidor an 3 et aussitôt le secrétaire écrivit sur son registre : « *S'est présenté au bureau municipal de cette commune le citoyen Jacques-Marie **Floch**, prêtre catholique, apostolique et romain, vicaire de cette commune, qui nous a déclaré vouloir se conformer à l'article 5 de la loi du 11 prairial 3^e année. En conséquence, nous lui permettons d'exercer le culte catholique romain dans l'édifice à ce originellement destiné en notre commune, et lui avons décerné acte de sa déclaration et a signé au registre.* » Au bas de ces lignes, figurent les signatures de **Pluchon**, procureur de la commune, Jean-Marie **Moyot**, fils, officier municipal et celle de l'abbé **Floch** (1). La joie des paroissiens fut très vive, d'autant plus que, quelque temps après, le 4^e jour complémentaire de l'an 3 (septembre 1795) un autre prêtre sortait lui aussi de la clandestinité, c'était l'abbé René **Manach** qui, plus prudent que son confrère, avait préféré attendre quelque peu et s'assurer d'abord qu'aucun serment ne serait exigé de lui. Voici sa déclaration:

« Je soussigné, prêtre insermenté, considérant que je suis autorisé à insérer dans la déclaration de soumission aux lois civiles requises par la loi du 11 prairial toutes les restrictions relatives à mes principes religieux et que cet acte de soumission ne concerne que les objets civils seulement,

« Qu'il n'en pourra résulter aucune nécessité de communiquer spirituellement ni d'avoir des temples communs avec les prêtres qui ont adopté la ci-devant Constitution Civile du Clergé (2) que je persiste à regarder comme séparés de ma communion, soit avec les ministres d'aucun autre culte, qu'enfin toute latitude que peuvent désirer des consciences alarmées est promise par la proclamation du Représentant du Peuple,

« Déclare que, sous la réserve expresse de tout ce qui concerne la Foi, la Morale, la Discipline et la Hiérarchie de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, je vis soumis aux lois purement civiles de la République, autant que mon état me le permettra,

« En foi de quoi, je signe la présente déclaration de soumission dont je requiers acte. »

A côté de la signature du prêtre, figurent celles du maire Hervé **Bourc'h** du secrétaire **Guymar** et de l'officier municipal F.M. **Oulchen**.

Bientôt arrivaient aussi à Lannilis deux autres prêtres, originaires de la paroisse, auréolés tous deux de leur titre de Confesseurs de la Foi. Les abbés **Le Drast** et **Lescalier**, déjà très malades et invalides en 1790, n'avaient pas pu fuir, avaient été arrêtés et avaient connu les horreurs des cachots révolutionnaires de Brest et de Landerneau durant toute la Terreur. A l'été de 1795, au moment de leur libération, leur santé était à jamais ruinée et ils ne pouvaient plus être d'aucun secours pour le ministère paroissial. L'abbé Joseph **Lescalier** s'en alla mourir le 3 octobre 1795 à Kersaint en Landunvez où il faisait partie de la Collégiale avant la Révolution. Quant à l'abbé François-Marie **Le Drast**, fils d'un ancien notaire royal de la paroisse, il s'éteignit au bourg de Lannilis le 5 novembre 1796.

Saluons ici ces 4 excellents prêtres qui furent l'honneur du clergé lannilisien durant la Révolution. Si la palme de l'activité semble revenir incontestablement à l'abbé **Floch**, ce

vaillant fils de Mescaradec, les 3 autres méritent aussi notre reconnaissance car ils demeurèrent inébranlables dans leur foi et leur exemple fut d'un grand réconfort pour la population. Tous trois étaient du bourg, fils de notaire, de commerçant et d'ouvrier. Les dernières années de la Révolution, nous trouverons à Lannilis deux autres prêtres venus aider MM. **Floch** et **Manach**, ce sont les abbés **Goachet**, de Pouldu-Vras, ancien vicaire de Plouzévéde et **Calvarin**, natif de Lampaul-Ploudalmézeau et qui paraît surtout avoir travaillé dans le secteur du Rascol et du Styvel. Nous en reparlerons.

Cet embryon de liberté religieuse, né au printemps de 1795, ne durera pas longtemps, hélas! Après quelques semaines de répit au cours desquelles les Lannilisiens peuvent encore assister aux offices en l'église paroissiale, les prêtres doivent à nouveau se cacher et l'église est une fois de plus fermée pour plusieurs années.

Y. NICOLAS.

(1) Nous avons déjà parlé du zèle et de l'audace de l'abbé **Floch** qui parcourait nuit et jour, non seulement notre paroisse mais aussi celle de Landéda. Son passage est même signalé à Plouguin. A Lannilis son pied-à-terre préféré était le Coum-Bras où il était l'hôte d'une famille très chrétienne et où il pouvait officier à la chapelle Notre-Dame de Tanvaï. Il résidait souvent aussi chez son frère, au Porléac'h-Vras, village qui alors dépendait de la paroisse de Broennou. C'est là d'ailleurs qu'il se fera prendre en 1798. L'abbé **Manach**, lui, bien que tout aussi zélé, était plus prudent. Il ne sera jamais pris et traversera à Lannilis tous les dangers de la Révolution. C'est à ces deux prêtres principalement que nos ancêtres sont redevables de la conservation de la Foi à Lannilis durant les 10 années d'exil du recteur et de l'abbé **Bergot**.

(2) Il n'y en avait pas à cette époque à Lannilis. A partir du départ de l'abbé **Froust** en décembre 1792, Lannilis n'aura plus de curé constitutionnel, du moins à notre connaissance.

L'an 4 à LANNILIS

En cet an 4, les fonctions publiques n'attirent guère les candidats, plus conscients que jamais des difficultés de leurs tâches. C'est ainsi que Jean-Marie **Moyot**, gros négociant, refuse la place d'agent municipal, laissée vacante par la nomination de son père comme Commissaire du Directoire exécutif près le Canton de Lannilis. Refus aussi des citoyens Yves **Masson**, Hervé **Bourc'h** et Olivier **Bergot** (12 Frimaire an 4). Certes il y a le citoyen **Audren** (le Comte de **Kerdrel**) qui remplirait parfaitement cette fonction mais il est inéligible parce qu'ancien noble et toujours plus ou moins soupçonné d'incivisme. L'Administration finit par décider qu'elle « *n'acceptera pas de démissions des fonctions publiques* » et la Municipalité continue de s'enliser dans les problèmes les plus divers, depuis celui des bonnes moeurs, mises en cause par un volontaire du détachement militaire en garnison dans notre Bourg, lequel a cru bon de sortir en tenue plus que sommaire pour aller chercher de l'eau à la fontaine, jusqu'à celui du remplacement du bedeau, projet qui soulève une tempête étant donné l'importance du personnage chargé à la fois de faire le fossoyeur, d'entretenir l'horloge, d'afficher les lois et de sonner les assemblées. Un autre fonctionnaire, moins considéré, est le « *fabricant d'hosties* », qui, nonobstant l'absence de messes et de communions, a continué de jouir de la location gratuite de deux champs, ce qui est franchement « *faire tort à la Nation* ».

Et voici le 15 Frimaire an 4 un nouveau fonctionnaire, c'est Yves **Laot**, cultivateur à Créac'h-ar-Glas en Landéda, nommé Juge de Paix du Canton de Lannilis à l'Assemblée du Peuple du 24 Brumaire. Il prête serment : « *Je jure obéissance à la Nation, et aux Lois, et de soutenir de tout mon pouvoir la Constitution Républicaine et de mourir à mon poste.* » Deux jours auparavant, la Municipalité Lannilisienne reçoit un blâme sévère de l'Administration pour n'avoir pas obtempéré à l'arrêté du district de Brest en date du 18 Brumaire portant réquisition de 12 voitures attelées de 4 chevaux pour être en station à Landerneau pendant 15 jours. Il faut donc s'exécuter d'urgence. Sont désignés pour fournir chacun une voiture : Goulven **Jestin**, de Kervennan et Jean **Lossouarn**, de Poulduff-Vras. Les conducteurs seront : François **Corre**, de Kérizaouen et Jean-Marie **Bergot**, du Rascol. Les 8 chevaux proviendront des fermes de : François **Kerboul**, de Trélan, Etienne **Cabon**, de Kergarrec, Corentin **Abarnou**, de la Grande-Roche, Jean **Le Vaillant**, de Trégollé, Jean **Gourion**, de Tréfily, Benoît **Bergot**, du Rascol, Jean **Colin**, de Trobérou et François **Jestin**, du Cosquer. « *Les dites voitures se rendront (sic) vendredi 27 de ce mois à Landerneau où ils (resic) seront sous les ordres du Commissaire des Guerres.* » Délibération du 25 Frimaire, signée par **Perrin**, adjoint municipal, Hervé **Bourc'h**, agent municipal, et Mathieu **Pluchon**, président de l'Administration Municipale du Canton de Lannilis.

Cette dernière Administration remplace pour un temps indéterminé les Municipalités du Canton, c'est-à-dire Lannilis, Landéda, Brouennou, Plouvien et Bourg-Blanc. Le 29 Frimaire, le Citoyen Mathieu **Guymar**, ancien greffier de la Municipalité de Lannilis, est nommé « *secrétaire greffier chef* » par ladite Administration. Il accepte provisoirement mais voudrait « *savoir le sort qu'on lui ferait pour occuper cette place* ». Il faut aussi procéder à la nomination d'un postillon cantonal. C'est Charles **Fronoc**, un Lannilisien, qui est choisi. Il devra aller à Lesneven deux fois par décade prendre les paquets pour le compte du Canton, tous les mois aller à Brest prendre les objets pour l'usage des troupes en cantonnement et faire parvenir tous les billets de réquisition de la Municipalité. Le 20 nivôse, son traitement est fixé à 300 livres par an en numéraire ou l'équivalent en grains, et celui du secrétaire **Guymar** à 600 livres. Tous deux acceptent.

Avril 1965

Le 29 Brumaire, un arrêté du Département a créé un dépôt de grains à Lannilis. La Municipalité jette aussitôt son dévolu sur le presbytère inoccupé et un magasin y est aménagé dans deux chambres au rez-de-chaussée. Le garde-magasin devra faire les réparations nécessaires « *pour la sûreté du grain* » et « *en économisant autant qu'il pourra les frais de dépenses* ».

Outre les plaintes des cultivateurs, fatigués par les réquisitions de voitures pour Landerneau ou le transport de grains à Gouesnou ou Brest, les Municipaux reçoivent aussi les doléances de Jean **Troadec**, meunier au Moulin de la Motte. Depuis que la Motte a été déclarée Bien National, aucune réparation n'a été faite au Moulin. Il est décidé qu'une Commission se rendra sur place pour évaluer le montant des réparations indispensables. En feront partie : **Périnelle**, receveur de l'enregistrement à Lannilis, Goulven **Floch**, notaire, expert de **Périnelle**, Jean **Simon**, cultivateur au Porléac'h, expert de **Troadec** et Jean-Marie **Moyot**, Commissaire de la Municipalité.

Quelques jours plus tard, 13 Pluviose an 4, l'Administration donne l'ordre de transporter au Château de Kérouartz, lui aussi Bien National, tous les grains se trouvant dans les dépôts de Lesneven et de Lannilis.

Y. NICOLAS.

L'An 4 à Lannilis

Le 16 Pluviose, la Municipalité s'inquiète de la livraison de bois à la troupe cantonnée à Lannilis. Elle nomme dans ce but un commissaire qui sera de ce fait exempté de toute autre corvée, comme logement de troupes, fourniture à la Caserne, etc. C'est le citoyen François-Marie **Oulhen**, cultivateur à Gorréquéar, qui est préposé à cet office. Il devra tous les jours faire la livraison de bois nécessaire tant au corps de garde qu'aux soldats de la Caserne. Mais où trouver ce bois ? « *Pour empêcher la troupe de se livrer au pillage, il est instant de leur livrer du bois et plus normal de prendre celui de la Nation que celui des particuliers.* » Aussi nomme-t-on des Commissaires pour « voir et estimer » les vieux chênes de « l'émigré **Kerouartz** » : ce sont le citoyen Goulven **Floch**, notaire à Landéda et le citoyen Jean **Simon**, expert à Brouennou, qui se rendent à Kérouartz le samedi 24 Pluviose, accompagnés du citoyen **Moyot** fils, membre de la Municipalité.

Et voici qu'arrive le 3^e anniversaire de la mort de **Louis XVI**. Comme les autres communes, Lannilis a reçu l'ordre de célébrer la fête commémorative « de la mort du dernier tyran ». Le 12 ventose, à 11 heures, la maison commune voit accourir les « *agents, adjoints, fonctionnaires publics et salariés du gouvernement des communes du canton* ». Lannilis est représentée par les citoyens **Pluchon**, **Bourc'h** et Jean-Joseph **Perrin**, Landéda par Joseph **Guiziou**, agent et Goulven **Tréguer**, adjoint, Brouennou par Jean **Guiziou**, agent et Jean **Biannic**, adjoint. Bourg-Blanc par Jean **Simon**, adjoint. Les délégués de Plouvien n'ont pas daigné se déplacer. Une vingtaine d'autres personnalités sont également présentes, parmi lesquelles **Moyot** père, Commissaire du Directoire exécutif, **Guymar**, secrétaire en chef, 4 notaires, soit : Jean-François **Ponce**, Jean Louis **Fercoc** et Yves-Marie **Masson**, tous trois de Lannilis, et Goulven **Floch**, de Landéda, le garde-magasin Jacques-Gabriel **Lorgant**, l'huissier Martin **Duvel** le Receveur de l'Enregistrement Joseph-Claude-Marie **Périnelle**, le Juge de Paix Yves **Laot** et son assesseur Jean **Le Jeune**. Tout le monde se rend sur la Place où lecture est donnée de l'arrêté du département en date du 16 Pluviose. Et chacun rentre chez soi. Triste fête !

Le mois suivant a lieu une réquisition de chevaux pour la République, ce qui nous permet de connaître l'effectif chevalin dans le canton en 1796. Lannilis comptait au total 363 chevaux, Plouvien 336, Bourg-Blanc 253, Landéda 158, et Brouennou 56. Pour faire un choix parmi ces chevaux, 5 Commissaires sont nommés : Julien **Richard**, du Scoz (Plouvien), Yves **Quentel**, de Mes-ar-C'hréac'h (Bourg-Blanc), Yves **Cadour**, de Kerséné (Landéda), Servais **Le Tinévez**, de Kérasquer-Vihan (Brouennou) et Joseph **Squiban**, de Kérizaouen (Lannilis).

Au printemps éclate un incident sérieux. Le 8 Floréal, le serment de haine à la royauté est prêté (sous peine de ne pouvoir exercer leurs fonctions) par les 4 notaires du canton ainsi que les fonctionnaires lannilisiens. Mais le Maire de Plouvien, François **Madec** et son adjoint, Jean **Léost**, refusent formellement de prêter ce serment (1) et démissionnent aussitôt de leurs fonctions. Pour les remplacer, l'Administration Cantonale nomme le 11 Floréal Joseph **Floch**, cultivateur à Prateugan et Guillaume **Abjean**, cultivateur à Guiguien. Pour ne pas avoir à prêter un serment que leur conscience réprouve, les deux élus démissionnent à leur tour, ce qui plonge à nouveau l'Administration dans l'embarras. Le 23 Floréal, celle-ci décide de convoquer au Bureau Municipal de Lannilis un certain nombre d'habitants de Plouvien. La réunion doit se tenir le lundi 27 Floréal dans le seul but de désigner ceux qui devront occuper les places d'agent et d'adjoint de Plouvien. Sont convoqués : le citoyen **Largeteau** (2), rentier,

demeurant à Mézou, François **Guidamour**, armurier, à Douar-Névez, Jacques **Le Bris**, marchand au Bourg de Plouvien, Pierre **Moallic**, cultivateur au ScozVras et Charles **Bergot**, cultivateur à Kérougon. **Largeteau** fait parvenir à l'Administration lannilisienne une lettre dans laquelle il déclare ne pouvoir accepter aucune fonction publique, « *attendu son infirmité de nerfs* ». Les autres viennent à la réunion mais refusent absolument toute fonction, « *attendu leur manque de connaissances* ». Finalement cependant, à force d'instances, Guillaume **Abjean** accepte de continuer à remplir provisoirement le rôle d'Officier Public, mais l'Administration, prudente, n'ose pas lui imposer la prestation du fameux serment.

Y. NICOLAS.

(1) Le serment de haine à la royauté était difficilement conciliable avec la doctrine chrétienne qui proscrit la haine à l'égard des personnes. De plus, la population, dans son immense majorité était restée fidèle à la monarchie qui apparaissait à l'époque seule capable de rétablir l'ordre et la paix dans le pays.

(2) Le citoyen **Largeteau** était noble mais n'avait pas émigré. Arnault de **Largeteau**, qui avait épousé Marie de **Chateaufneuf**, était propriétaire du Manoir du Mézou où il avait réussi à se faire oublier même durant la Terreur. Il mourut le 1^{er} mai 1817. Sa pierre tombale se voit encore dans le petit bois qui entoure la fontaine près de la Chapelle de Saint **Jaoua**.

Fin de l'année 4

(suite)

Le 26 floréal, une importante réunion se tient « *dans la ci-devant église* » de Lannilis. Il s'agit de procéder à la réorganisation de la Garde Nationale, corps armé chargé d'assurer l'ordre public dans la commune. La séance est présidée par le citoyen **Moyot**, fils, avec comme scrutateurs les citoyens Jean-François **Ponce**, Pierre **Caill** et Jacques **Floch**. L'office de secrétaire est rempli par un séminariste de la paroisse que les malheurs du temps ont obligé naturellement à quitter la soutane et qui a connu de gros ennuis depuis la fermeture du Séminaire de Saint-Pol. Il s'agit de François-Marie **Léon** qui reprendra avec satisfaction ses études après la Révolution et deviendra prêtre en 1806. 5 compagnies sont formées comprenant chacune 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 5 sergents, 8 caporaux et un nombre indéterminés d'hommes. Si le capitaine de la 1^{re} compagnie, Guillaume **Léost**, est un personnage assez effacé, les 4 autres nous sont très connus. Ce sont: Hervé **Salaun**, qui sera plus tard maire de Lannilis (et père d'Alphonse **Salaun**, le bienfaiteur anticlérical de notre commune qui en a hérité la propriété servant actuellement d'école publique de filles), Olivier **Bergot**, commerçant et frère de l'abbé **Bergot**, vicaire de la paroisse, émigré en Angleterre, **Audren**, lequel n'est autre que le Comte de Kerdrel, retourné à son manoir de Kerdrel après de longs mois de détention à Carhaix et enfin Pierre **Caill**, qui a joué un rôle important sur le plan local au début de la Révolution. Parmi les lieutenants et sous-lieutenants, nous trouvons le notaire **Masson**, **Moyot**, fils, les cultivateurs Benoît **Bergot**, du Rascol et Joseph **Riou**, de Kerguisquin, celui-ci ancien officier municipal et aussi le commerçant Jean **Bergot** fils, autre frère de l'abbé. Dans la liste des sergents figurent Corentin **Abarnou**, cultivateur à la Grande Roche, le fameux sans-culotte de Saint Julien, Yves **Briant**, ainsi que le séminariste Jean **Duvel**, fils de l'huissier, qui, ordonné prêtre à Noël 1805, sera vicaire à Lannilis jusqu'à sa mort en 1823.

Bien entendu la situation financière continue de préoccuper nos Municipaux qui désignent un Commissaire (le notaire Jean-Louis **Fercoc**, père de l'abbé **Fercoc**, jeune prêtre lui aussi émigré en Angleterre) pour évaluer les réparations nécessaires aux Biens Nationaux, ceci de concert avec le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, **Perinelle**. Une plainte a été déposée par Marie-Anne **Le Roux**, veuve de Laurent **Cléguer**, cultivatrice à Kervennan qui réclame des réparations à sa grange, la ferme étant Bien National et provenant de l'émigré de **Kerguziau de Kervasdoué**. Mais il y a beaucoup plus grave. Sur réquisition du district de Brest en date du 30 brumaire, les cultivateurs lannilisiens ont fourni aux magasins militaires 100 quintaux de foin et 120 quintaux de paille que l'Administration ne se soucie guère de payer. Naturellement les créanciers se retournent contre la municipalité, laquelle s'adresse au percepteur. Hélas ! celui-ci a versé à Brest toutes les contributions de l'an 3 et il n'a plus d'argent. Nos Municipaux en sont réduits à « prier » le département d'ordonner au Payeur Général de verser ce qui est dû à la commune à raison des «mercuriales », soit 45 livres pour un millier de foin et 30 livres pour un millier de paille, le tout en « valeur métallique ».

Et ce n'est pas tout. Le 5 messidor, le canton reçoit l'ordre de fournir immédiatement 20 boeufs ou vaches d'un poids moyen de 400 livres à la troupe cantonnée à Saint-Renan. La fourniture faite avant cette nouvelle injonction s'étant élevée à 2750 livres, il reste donc 5250 livres à répartir entre les 5 communes. Plouvien est taxé à 2000 livres, Bourg-Blanc et Lannilis à 1200 livres chacune, Landéda à 650 et Broennou à 200 livres. Cette imposition ne suffisant pas, le canton est à nouveau taxé (1) le 21 Thermidor pour une autre fourniture de «

Juin 1965

huit mille livres de viande fraîche de boeufs ou vaches ». La répartition est la suivante: Lannilis 2 000 livres, Plouvien 2 800, Bourg-Blanc 1700, Landéda 1000 et Broennou 500 livres. Puis le 20 fructidor, c'est une réquisition de 20 chevaux. Lannilis fournira 5, Plouvien 3 et Bourg-Blanc 1, les autres devant être répartis ultérieurement. 2 cultivateurs sont désignés dans chaque commune pour procéder à cette « levée ». A Lannilis, l'Administration s'est assuré le concours de François **Gouriou**, de Meshuel et de Pierre **Fagon**, de Pellan. Tâche ingrate et impopulaire !

Septembre 1796 amène la fin de l'an 4 mais nullement celle des ennuis de nos Municipaux qui vont avoir au début de l'an 5 à s'occuper d'un personnage important, « le citoyen Louis **Kerouartz** ». Il s'agit du chevalier Louis de **Kerouartz**, propre frère du marquis de **Kerouartz**.

Contrairement à ce dernier et à ses autres frères et soeurs, Louis **de Kerouartz** (2) n'a pas émigré et a même servi dans l'Armée Républicaine contre les « Brigands » de la Vendée. Le prochain article narrera la carrière de ce cadet de noblesse dont les options politiques semblent avoir été en opposition formelle avec celles de sa famille.

Y. NICOLAS.

(1) Lettre du citoyen **Bouteiller**, commissaire des guerres, en date du 20 thermidor et du citoyen **Le Vaillant**, commissaire-ordonnateur, en date du 19 thermidor.

(2) On se rappelle que Louis de **Kerouartz** avait représenté son frère, le marquis de Kerouartz, lors du baptême des nouvelles cloches à Lannilis le dimanche 14 janvier 1790. La cloche dont il avait été le parrain par délégation de son frère existe toujours dans notre clocher : c'est la grosse cloche, elle donne le mi et pèse 920 kg. C'est la seule des 4 cloches qui date de l'Ancien Régime.

Un soldat « républicain » : Louis de KEROUARTZ

Dans sa séance du 30 fructidor an 4, l'Administration du département du Finistère, réunie à Quimper, sous la présidence du Citoyen **Cambry**, assisté des citoyens **Abgrall**, **Miorcec**, **Fenigan** et **Le Gal La Lande**, avait pris une décision qui avait causé une certaine surprise dans la région: elle avait « *accordé au citoyen Louis Kérouartz la jouissance provisoire de tous les biens en indivis entre lui et la nation aux droits de ses frères et soeurs émigrés situés dans le département et notamment sous les bureaux d'enregistrement de Lesneven, Lannilis, Landerneau, Landivisiau, Morlaix, Brest, Pol-Léon (1) et autres, à la charge d'entretenir les baux s'il y en a, de fournir caution devant l'Administration municipale de Lannilis et de rendre compte lors de la liquidation définitive et du partage* ». Quelque temps après Jean-François **Salaun**, demeurant dans notre bourg (2) se présentait devant Maître **Masson**, notaire à Lannilis, pour se constituer caution de la jouissance provisoire « de tous les biens en indivis entre la Nation aux droits de six **Kérouartz** émigrés et Louis **Kérouartz**, leur frère, accordée à ce dernier. »

Qui était donc ce Louis de **Kérouartz**, seul membre de la famille qui n'avait pas émigré et qui était ainsi l'objet d'une mesure de faveur de la part des autorités révolutionnaires ?

C'était un brillant officier de Marine qui était doublement Kérouartz, à la fois par son père et par sa mère. Celle-ci, Marie-Jeanne-Louise-Charlotte de **Kérouartz**, avait hérité, en l'absence de mâle, du beau château de Kérouartz et des terres en dépendant. Par un heureux mariage avec un cousin issu de germain, Messire François-Jacques de **Kérouartz** (de la branche de la Motte), elle avait pu conserver son nom tout en apportant au jeune baron de **Kérouartz La Motte** le titre de marquis. Ils avaient eu 7 enfants. A la Révolution, leurs parents étant décédés, 6 des enfants émigrèrent dont le chef de nom et d'armes, le jeune marquis. Seul Louis de **Kérouartz**, affichant des sentiments opposés à ceux des autres membres de sa famille, allait parcourir une carrière remarquable dans les rangs de l'Armée Républicaine.

Nous avons vu qu'en janvier 1790, Louis de **Kérouartz** avait représenté son frère, le marquis, au baptême d'une cloche à Lannilis. A la fin de cette année, il embarquait comme lieutenant de vaisseau à bord du navire « L'Eole », qui se rendait à Saint-Domingue. Il resta deux ans dans ces parages, puis débarqua à Paimbeuf, près de Nantes, le 1er janvier 1793. Pendant 6 mois, il résida à Nantes, hésitant peut-être sur la conduite à tenir dans cette époque difficile et dangereuse. Le 22 juillet 1793, il se rend à Saumur où il entre au 7^e Régiment de Hussards. 3 jours plus tard, il est dirigé sur la Vendée où l'Armée Républicaine se heurte violemment à l'Armée Catholique et Royale. Fourrier le 1er Pluviose an 2, Louis de **Kérouartz** sert « *avec zèle, courage et civisme* » jusqu'au 15 fructidor, date où il est muté dans l'Armée de Sambre et Meuse. Brigadier Fourrier de la deuxième compagnie du 1^{er} Régiment de Dragons le 13 fructidor an 2, il y demeure jusqu'au 13 germinal an 3. Bientôt la maladie l'atteint et le 4 thermidor an 3 il entre à l'hôpital militaire de Bruxelles. Il ne tarda pas à y être réformé et il vient se fixer à Limoges-Fourchès, canton de Brie (Seine-et-Marne) où il réside un an jusqu'au 5 thermidor an 4. La nostalgie de sa Bretagne natale le saisit alors et il obtient un passeport pour s'y rendre. Le 27 thermidor, il est à Avranches, le 4 fructidor à Morlaix, le 6 à Quimper, le 8 à Brest et enfin le 10 à Lannilis.

Pendant son absence, un certain William **Foster**, citoyen américain, demeurant à Morlaix, a fait le 10 messidor an 4 « *une soumission d'acquisition des manoir, métairie et moulin de*

Lézérazien en Guiclan » appartenant aux Kérouartz (3). Louis de **Kérouartz** proteste et l'Administration du Finistère lui donne raison dans les termes suivants:

*« Considérant qu'aucune prescription, aucune fin de non-recevoir ne peut être opposée à un défenseur de la Patrie qui a combattu pour elle sur mer, contre la Vendée et dans les armées triomphantes de Sambre et Meuse et devant Mayence jusqu'en thermidor an 4, sans interruption et tant que sa santé lui a permis. Il sera sursis à toute vente des biens indivis entre la République et le citoyen Louis **Kérouartz**. »*

Y. NICOLAS.

(1) Il s'agit bien entendu de Saint-Pol-de-Léon. Du fait de la disparition de la particule et du mot «Saint », tous deux bannis du jargon révolutionnaire, la malheureuse ville s'était vue amputée de la moitié de son toponyme.

(2) Il était procureur du marquis de Penmarch, de Saint-Frégant, lequel n'avait pas émigré et se cachait dans son manoir.

(3) Le manoir de Lézérazien est devenu le Séminaire de SaintJacques à la suite d'un don fait par une religieuse de la Retraite, née de **Kérouartz**, au siècle dernier.

1797 à Lannilis (l'an V)

Le château de Kérouartz avait été acheté (à titre de Bien National) par un certain citoyen **Hersent**, de Brest (1), sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Ce citoyen avait acquis également le presbytère ainsi que divers autres biens saisis sur les émigrés. Il s'était empressé de venir résider au château de Kérouartz et d'y organiser un commerce de grains qu'il se permettait, au dire de la municipalité lannilisienne, d'acheter et de vendre hors marchés, ce qui était strictement interdit par la loi du 7 vendémiaire an 4. Aussi le 22 nivôse an 5, l'administration locale intimait-elle l'ordre au citoyen **Hersent** « *de faire voir dans les 24 heures les pouvoirs qu'il aurait des agents généraux des subsistances militaires* », ceci sous peine de dénonciation immédiate au département. **Mais Hersent** était en règle et dès le lendemain, 23 nivôse, il faisait présenter aux municipaux un ordre du citoyen **Sané**, ordonnateur de Marine au port de Brest, licitant ses achats «pour le compte de la Marine. »

Quelque temps après on apprenait qu'au citoyen **Hersent** était adjoint Jean **Bourhis**, meunier au Moulin-Neuf. Ils seraient donc deux à assumer des fonctions fort impopulaires, car, on s'en doute, en cette période de pénurie, les habitants, déjà fort hostiles aux acheteurs des biens nationaux, étaient outrés de voir les grains réquisitionnés par la Nation. Le 6 pluviôse an 5, l'administration lannilisienne recevait l'ordre de faire « *respecter et protéger les navires qui sont au service de la République sur les côtes de la commune* ». Le lendemain, les deux « navires » chargés du transport des grains à Brest devaient procéder au chargement. Il s'agissait de « La Poule Blanche », du Conquet, commandant le citoyen François **Floch** et « L'Ange Gardien », commandant le citoyen Gabriel **Pondaven**. Et comme cela ne suffisait pas, quelques jours plus tard, 22 pluviôse, l'ordre était donné de réquisitionner 10 voitures, toujours pour le transport de grains à Brest pour le compte de la Marine.

L'affaire des grains avait accentué le malaise entre la municipalité et le citoyen **Hersent**. Celui-ci en profita pour menacer la municipalité de la chasser de la Maison Commune (la mairie de l'époque) qu'il avait également acquise et pour réclamer un prix de location plus élevé du presbytère qui servait de caserne aux troupes cantonnées à Lannilis et aussi de « magasin à grains ». La municipalité protesta avec vivacité. « Le pétitionnaire aurait dû signaler depuis longtemps à la municipalité le besoin urgent qu'il avait du presbytère mais il s'est bien gardé de le faire car il était persuadé qu'il n'aurait touché que des assignats ou mandats valeur nominale, monnaie qui n'a jamais pu convenir aux riches. Ce presbytère a toujours été, depuis la Révolution, occupé par les troupes de la République mais depuis 2 mois les détachements ont été logés chez les particuliers parce qu'ils ne sont restés dans l'endroit que très peu de jours. L'administration avait toujours l'intention de les faire caserner s'ils y étaient demeurés plus longtemps. Cette maison est plus propre que les autres à servir de caserne et il serait malheureux de déloger un père de famille. Le chef-lieu a presque toujours de la troupe depuis la Révolution. Le presbytère a servi non seulement de caserne mais aussi de magasin, le tout pour le service de la République. Par conséquent, le citoyen **Hersent**, s'il avait été moins intéressé, n'eût dû jamais penser à soumissionner ce local ». En conclusion, la municipalité refusait une nouvelle estimation de l'immeuble pour servir de base à un prix de location et déclarait s'en tenir au prix d'achat très bas de cette maison (2).

Quant à la Maison Commune, la municipalité déclarait qu'elle s'y maintiendrait, à moins que **Hersent** ne lui trouvât, au chef-lieu un autre local propre aux séances.

(1) Denis **Hersent**, époux de Marie-Louise **Le Milin**, avait été négociant dans la Sarthe avant de venir en Bretagne. Son beau-frère, **M. Bernard**, devint maire de Lannilis à la fin de la Révolution. Par sa belle-mère, Jeanne-Marie de la **Goublaye**, originaire de Scaër, décédée à Kérouartz le 17 juin 1809, à l'âge de 87 ans, il était apparenté au fameux abbé de la **Goublaye**, de Brest, dont la carrière fut très mouvementée. Denis **Hersent** mourut au château de Kérouartz le 3 frimaire an 10 (1804), à l'âge de 49 ans. Plus tard, le château de Kérouartz fut vendu par les héritiers et racheté par la famille de **Kérouartz** sur laquelle il avait été saisi comme Bien National.

(2) On comprend qu'aucun Lannilisien ne s'était présenté pour acheter le presbytère. **Hersent** ne conserva d'ailleurs pas longtemps l'immeuble qu'il revendit au citoyen **Conrier**, négociant à Brest. Celui-ci avait effectué l'achat dans le but de remettre le presbytère au clergé à l'issue de la Révolution. C'est ce qui se fit et, le 14 prairial an 12 (1804), la commune de Lannilis achetait l'immeuble pour y reloger le clergé rentré d'exil et ce pour le prix de 7 200 francs. Ce presbytère, situé dans l'actuelle rue Jean-Tromelin, a continué d'être utilisé par le clergé jusque vers 1868, date de construction du presbytère actuel. L'ancien presbytère a disparu en 1962 pour faire place à l'immeuble du Crédit Agricole.

Fin de l'An 5 a Lannilis

Le même lancinant problème revient à périodes de plus en plus rapprochées : les administrateurs nommés à la tête des communes démissionnent à peine promus à cause des ennuis de toutes sortes que comportent leurs fonctions. Parfois, une raison plus ou moins valable est trouvée. C'est ainsi qu'à Lannilis, le 29 ventôse an 5, l'adjoint municipal, Jean-Marie-Joseph **Perrin**, de Kerbabu, abandonne ses fonctions « *attendu l'âge faible que j'ai* » ! Depuis le 1^{er} germinal an 5, Broennou, BourgBlanc et Plouvien sont également sans agent et sans adjoint. Les administrateurs du canton craignent, non sans raison, que l'incivisme de la population ne pousse le district à imposer aux communes des garnissaires, toujours « *très dispendieux* ». Aussi nomme-t-on d'office, pour Lannilis Jean **Bergot**, fils, du bourg, comme adjoint (lequel accepte le 11 messidor), pour Broennou, Goulven **Ach**, agent et Yves **Guiziou**, adjoint, pour Bourg-Blanc l'expert François **Mailloux**, agent et Alain **Sanquer**, de Kerpéoc'h comme adjoint, pour Plouvien **Largeteau**, agent et Alain **Kerboul**, adjoint.

Hélas ! A Bourg-Blanc, personne ne veut accepter ces fonctions, ni les anciens titulaires, Jean **Simon** et Yves **Kerjean**, ni les nouveaux **Mailloux** et **Sanquer**. De la sorte, les actes civils ne sont plus constatés légalement et le secrétaire-greffier, le citoyen **Paul**, en est réduit à prendre simplement des notes. Aussi le 20 messidor, l'administration du canton se résout à nommer provisoirement le secrétaire au poste d'officier public. A Plouvien, la situation est meilleure, car si **Largeteau** et **Kerboul** ont refusé on a fini tout de même par trouver deux volontaires et le 26 thermidor Goulven **Miquéal** et Gabriel **Cueff** prêtent serment à Lannilis. Reste Broennou où aucun administrateur n'a pu être trouvé. Finalement c'est le citoyen Goulven **Ach**, de Lohodan, qui y est désigné comme commissaire avec charge de fournir des lits aux forts de la côte.

A cette époque sont reprises les lois édictées antérieurement contre le clergé insermenté. La loi du 19 fructidor an 5 autorise le Directoire à déporter « *les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique* ». Son article 25 remet en vigueur la loi du 7 vendémiaire an 4 relative au culte et exige des ecclésiastiques autorisés à demeurer sur le territoire de la République et à la Constitution de l'an 3. A Lannilis, l'administration est intimement persuadée qu'elle a des ennemis qui ne cherchent qu'à la trouver en défaut pour la dénoncer si elle n'exécutait pas les dispositions de la loi précitée mais elle déclare formellement à ses administrés qu'elle fera exécuter la loi et qu'elle emploiera tous les moyens qui sont en son pouvoir et que la loi lui donne pour, de son côté, dénoncer tous ceux qui donneraient asile aux prêtres réfractaires pour l'exercice de leurs cultes et qu'elle dénoncera les auteurs et fauteurs du délit ». Cette solennelle déclaration est signée de : Jean **Bergot**, fils, adjoint, Hervé **Bourc'h**, agent municipal, Mathurin **Pluchon** et **Guymar**, secrétaire en chef. Ce sont plutôt des modérés, surtout Jean **Bergot**, qui est le frère de l'abbé **Bergot**, émigré en Angleterre et qui, de ce fait, est lui-même assez suspect.

Quant aux nobles non émigrés, leur situation devient à nouveau alarmante. Lannilis n'en comporte qu'un seul: Vincent-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel**, qui a déjà connu 9 mois de cachot à Carhaix et échappé de justesse à la guillotine (1). Aussi pour éviter le pire, M. de **Kerdrel** se décide-t-il, la mort dans l'âme, à émigrer. Le 7 vendémiaire, il écrit de Kerdrel aux administrateurs du canton de Lannilis (où il compte d'ailleurs des amis) : « *Quoique j'ai lieu de présumer que je ne suis pas atteint par l'article 16 de la loi du 19 fructidor, je me décide à quitter ma patrie pour obéir à cette loi et pour ne pas compromettre votre administration... J'ai lieu d'attendre de votre justice que vous joindrez tous vos efforts à ceux de ma famille*

pour me rappeler dans mes foyers et que pendant que j'en serai éloigné elle recevra de vous toute la protection que la loi vous permettra de lui accorder. » Comme ses infirmités ne lui permettent pas de voyager seul, il se fait accompagner d'un de ses enfants, âgé de 13 ans (2). Heureusement, quelques jours plus tard, le 14 vendémiaire, l'administration centrale du Finistère, présidée par le citoyen **Abgrall**, déclare que Vincent-Marie-Casimir **Audren** a été inscrit par erreur sur la liste des émigrés et l'autorise à résider provisoirement dans la commune de Lannilis sous la surveillance de l'administration chargée d'en rendre compte à Quimper tous les décadis. En fait, M. de Kerdrel ne sera plus inquiété jusqu'à la fin de la Révolution.

Y. NICOLAS.

(1) Arrêté au manoir de Kerdrel le 23 octobre 1793, il n'a été libéré de la prison de Carhaix que le 19 thermidor an 2, par ordre du parquet du Tribunal Révolutionnaire de Brest, signé **Ragmey**, président, **Donze-Verteuil**, accusateur public, **Grandjean**, **Bonnet** et **Marion** substitut de l'accusateur public. Le Comte est rentré à Kerdrel le 25 thermidor.

(2) L'exil paraissait d'autant plus dur à M. de **Kerdrel** qu'il ne pouvait envisager d'emmener ses 6 enfants encore jeunes et qu'il devait donc les laisser sous la garde de sa soeur, l'ancienne Ursuline expulsée elle aussi de son couvent. Celle-ci avait déjà veillé avec un grand dévouement sur ses neveux durant la longue détention de leur père à Carhaix. On sait que M. de Kerdrel était veuf depuis 1790. Sa santé restera ruinée à la suite des souffrances et des privations endurées dans la sinistre prison de Carhaix et il s'en ressentira jusqu'à sa mort en 1823. Par ailleurs en le rayant de la liste des émigrés, l'administration centrale du Finistère ne faisait que lui rendre justice puisque M. de **Kerdrel** avait passé toute l'époque de la Terreur à Kerdrel jusqu'à son arrestation. En faisaient foi d'ailleurs les certificats de résidence qu'à intervalles réguliers la municipalité de Lannilis lui délivrait sans difficulté.

L'AN 6 A LANNILIS

La municipalité de Lannilis, qui avait à cette époque compétence sur tout le canton (c'est-à-dire les paroisses de **Lannilis, Broennou, Landéda, Plouvien et Bourg-Blanc**) avait suffisamment d'ennuis en ce début de l'an 6 avec les affaires « courantes » (1) pour ne pas s'en créer de nouveaux en exerçant une surveillance attentive sur les prêtres réfractaires qui couraient les campagnes. Sans doute n'ignorait-elle pas leur présence mais elle fermait les yeux comme la plupart des autres municipalités des environs. Mais un homme veillait que l'Administration supérieure, en l'occurrence le département du Finistère, avait envoyé comme tuteur à nos municipaux: le citoyen **Le Coat** fils (René-Henry-Marie), nommé à ce poste par arrêté du 20 messidor an 5. Le 16 frimaire an 6, il envoyait à la municipalité une épître courroucée.

« Instruits par la voix publique qu'au mépris des lois du 17 vendémiaire an 4 sur l'exercice et la police des cultes et de celle du 19 fructidor dernier contenant des mesures de salut public des prêtres du culte catholique, insoumis aux lois, parcourent journellement les diverses communes du canton, y prêchent même par leur conduite et leurs exemples la désobéissance aux lois et aux autorités constituées, que dans les ténèbres de la nuit ils exercent leurs cultes chez des individus assez faibles pour leur donner asile à cet effet et à qui ils inspirent plus jamais l'esprit de fanatisme qui, depuis trop longtemps, est la source de tous nos maux.

« Considérant que pour ces ministres rebelles l'intérêt est le premier mobile de désobéissance aux lois, qu'ils abusent sans honte ni remords du peu de connaissances des plus respectables cultivateurs, qu'ils font l'abus le plus criminel des dogmes de la Religion pour s'emparer de la bonne foi de plusieurs de nos concitoyens qu'ils éloignent chaque jour de l'union générale si chère à l'homme probe, austère et vertueux...

« Des prêtres cachés et peut-être même des déportés circulent encore sur le territoire de la Liberté (sic) et l'article 26 de la loi du 19 fructidor condamne à 2 ans de fer tous administrateurs qui ne feraient pas respecter les lois. »

Le Coat terminait sa prose en requérant l'Administration cantonale de dénoncer tout délit et en réclamant une force armée suffisante pour le maintien des lois.

Il est probable que les menaces de **Le Coat** produisirent une impression profonde sur la municipalité, dont plusieurs membres qui entretenaient certainement des relations secrètes avec les prêtres insermentés se sentirent visés. Il fallait donc sauver la face et le 6 nivose l'Administration cantonale protestait qu'elle n'avait jamais eu l'intention de désobéir aux lois et qu'elle ferait « *tout ce que la Loi prescrit* ».

Quelques jours après arrivait à Lannilis la nouvelle de la « *ratification du traité de paix avec le pape (sic) et l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie.* » Et à cette occasion les Lannilisiens étaient conviés à une grande fête qui devait grouper entre autres les membres de l'Administration cantonale, Ici Juge de Paix, ses assesseurs et son greffier, le commandant de la force armée du Fort Cézon qui « *sera prié d'amener avec lui quelqu'un des braves défenseurs de la patrie qui sont sous ses ordres* », le receveur de l'enregistrement, le garde-champêtre, les employés du domaine national et tous les autres fonctionnaires publics et salariés du gouvernement. La veille au soir il y eut un feu de joie sur la « Place de la Paix », c'est-à-dire la Grande Place, puis illumination générale. Le matin à 9 heures, les autorités se

réunissaient au « Temple », c'est-à-dire à l'église paroissiale. A défaut de messe (le clergé étant encore hors-la-Loi), les Lannilisiens eurent droit à deux discours, l'un par le citoyen **Pluchon**, président de l'Administration cantonale, l'autre par **Le Coat**, commissaire du Directoire. Tous deux firent assaut d'éloquence « *en l'honneur de la Paix, la Liberté et la Patrie* ». Tous sortirent ensuite de l'église et, sur la Place de la Paix, assistèrent au feu de joie allumé successivement par **Pluchon**, **Le Coat**, le Juge de Paix, le commandant de la force armée et un vétéran, le tout aux cris de « *Vive la République, Vive la Liberté, l'Indépendance et la Paix.* »

Et la fête se termina, comme il se doit, par un « Banquet civique » présidé par **Pluchon**, **Moyot** fils et **Le Coat**. Les archives ne nous disent pas si le civisme sortit renforcé de cette opération gastronomique.

Y. NICOLAS.

(1) Deux affaires troublaient alors la quiétude de nos municipaux. La première était le différend avec l'avocat, **Mocquard**. Celui-ci, après avoir été suspect sous la Terreur à Lannilis, avait été nommé Juge au Tribunal Civil du Département du Finistère et avait acheté une maisonnette servant autrefois d'Auditoire. (D'où le nom de Place de l'Auditoire donné encore aujourd'hui à la place qui va de la maison **Gauliez** au magasin **Thomas**. L'Auditoire était situé à l'emplacement de ce dernier magasin et était le siège des juridictions seigneuriales sous l'Ancien Régime). Or cet Auditoire avait servi de prison au début de la Révolution et la municipalité y avait fait d'onéreuses réparations, d'où son désir d'être remboursée. Un second souci était constitué par la succession **Fauger-Dupesseau**. Pierre-Anne **Fauger-Dupesseau** avait exercé à Lannilis durant l'an 5 les fonctions de Percepteur des Contributions. Il était démissionnaire et il n'y avait pas de candidats pour cette succession fort difficile. **Fauger-Dupesseau** résida de nombreuses années à Lannilis et nous aurons l'occasion d'en reparler. Il était né à Rennes le 13 septembre 1739.

L'AN 6 (1798)

Quelques jours plus tard, les fonctionnaires publics (1) étaient invités à prononcer le serment de haine à la Royauté. « *Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie, je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3 !* » Beaucoup ne le prêtèrent que contraints, qui gardaient au fond de leur coeur la nostalgie de la vieille monarchie. Y avait-il même un seul vrai républicain parmi ces cinquante personnalités sermentaires ? J'en doute. Mis à part 4 ou 5 purs, partisans de l'ordre nouveau, tous pratiquement regrettaient l'Ancien Régime malgré ses incontestables défauts. Comme il se doit, le premier à prononcer la formule fut le maire de **Lannilis** qui portait à ce moment le titre plus ronflant de « Président de l'Administration du Canton », le citoyen Mathurin **Pluchon**. Il fut suivi du citoyen **Coat** fils, Commissaire du Directoire Exécutif près le Canton. Celui-ci était en fait un délégué du district de Brest nommé à Lannilis pour surveiller nos compatriotes et obliger la Municipalité à prendre les décisions inspirées par l'Assemblée brestoise. Vinrent ensuite le citoyen Mathieu **Guymar**, secrétaire en chef de l'Administration (nous dirions aujourd'hui secrétaire de mairie), puis les deux agents, c'est-à-dire les deux adjoints de la commune, le citoyen Hervé **Bourc'h** et le citoyen Jean **Bergot**, fils. Celui-ci était un commerçant assez important et le frère de l'abbé **Bergot**, vicaire alors émigré en Angleterre. On se rappelle que la famille **Bergot** avait pris à sa charge une part importante de l'amende infligée à la commune de Lannilis après l'insurrection des jeunes gens de mars 1793. En acceptant le poste d'agent, malgré les gros ennuis inhérents à cette position, Jean **Bergot** avait espéré éviter à Lannilis, grâce à son expérience, certains inconvénients majeurs. Parmi les autres prestataires de serment, signalons les citoyens Joseph **Guizio** et Goulven **Tréguer**, de Landéda, les citoyens Goulven **Miquéal** et Gabriel **Cren**, de Plouvien, le secrétaire René **Le Lann**, de Bourg-Blanc, François **Le Roy**, cultivateur à Kerhernic, agent de Broennou, ainsi que son adjoint Goulven **Ac'h** et son secrétaire Guillaume **Abanou**, ainsi que son adjoint Goulven **Ac'h** et son secrétaire Guillaume **Abalain**. Venaient ensuite le garde-champêtre de Lannilis, Jean-François **Colin**, le Juge de Paix, Yves **Laot** et son greffier René **Bars** ainsi que les 10 assesseurs de la Justice de Paix, les 4 notaires du canton, Jean-François **Ponce**, Jean-Louis **Fercoc**, Yves-Marie **Masson** et Goulven **Floch** (les 3 premiers de Lannilis et le dernier de Landéda), le citoyen **Launay**, receveur de l'Enregistrement, le citoyen Claude-Marie **Melguen**, receveur de la Douane Nationale ainsi que plusieurs agents de cette Administration, enfin le citoyen François **Caraby**, commandant de la Troupe au Fort Cézon, les citoyens Pierre **Marteau**, Toussaint **Dauvin**, **Pen** et Charles **Brunel**, canonniers au même fort et **Petitgrand**, caporal canonnier au Fort de Vilveur. Deux citoyens, non astreints au serment, demandèrent aussi à le prêter, ce qui leur fut accordé. C'étaient les citoyens Nicolas Martin **Duvel**, huissier patenté et François **Bos**, officier de Santé, c'est-à-dire médecin. La présence du premier à cette cérémonie est assez étonnante, étant donné ce que nous savons des opinions politiques du père de l'abbé **Duvel**. Sans doute était-elle due à d'impérieuses raisons de sécurité personnelle.

En ce triste mois de pluviôse an 6, l'Administration du Canton est à nouveau obsédée par l'affaire de la prison locale. On sait que depuis 1792 l'ancien Auditoire des Juridictions du Châtel et de Carman (situé sur l'actuelle place de l'Auditoire à l'emplacement du magasin **Thomas** meubles) avait servi de maison d'arrêt pour tout le canton. Et la vieille maison avait vu défiler une infinité de gens de toutes conditions arrêtés pour les motifs les plus divers, depuis les aristocrates les plus chevronnés jusqu'aux maraudeurs des grands chemins. La commune de **Lannilis** avait eu à supporter à son sujet des charges considérables, frais

d'entretien et de réparations ainsi qu'achats « d'effets nécessaires à l'existence, entretien et sûreté des détenus ». Or, ce local, du fait de son origine, avait été classé par l'Administration supérieure comme Bien National et figurait à l'affiche d'une vente de Biens Nationaux qui devait se faire le 16 pluviôse. D'où inquiétude de la municipalité menacée de perdre sa prison mais aussi de ne pouvoir récupérer l'argent consacré à son entretien. Aussi demandait-elle que, face à un acquéreur sérieux, l'avocat **Mocquard**, antirévolutionnaire notoire et agent secret du Marquis de **Kérouartz**, le local lui fût cédé gratuitement pour continuer à servir de prison et aussi de dépôt particulier pour la future brigade de gendarmerie.

Y. NICOLAS

(1) Le terme ne doit pas être pris dans le sens actuel. Par fonctionnaires, on entendait tous ceux qui remplissaient une fonction publique, même non rémunérée.

La fin de l'An 6

Le 30 ventôse an 6, une nouvelle fête était célébrée pour la première fois à Lannilis : celle de la Souveraineté du **Peuple**, ordonnée par la loi du 18 Pluviose précédent. Ce jour-là, Mathurin **Pluchon**, président de l'Administration cantonale de Lannilis, Hervé **Bourc'h**, agent de la commune, Jean **Bergot**, fils, son adjoint, René **Le Coat**, fils, commissaire du Directoire exécutif près le canton et Mathieu **Guymar**, secrétaire en chef, se rassemblèrent à 9 heures à la Maison Commune. Ils y furent rejoints par quelques notabilités, les citoyens Jacques Gabriel **Lorgant**, homme de loi, Jean-François **Ponce** et Jean-Louis **Fercoc**, notaires publics, Hervé **Salaun**, père, expert, puis par 4 vieillards et 4 jeunes gens qui avaient été désignés pour représenter le peuple. Les 4 vieillards, « non célibataires », qui tenaient tous à la main une baguette blanche, signe de leur respectabilité, étaient Joseph **Le Gall**, cultivateur à Kérosven, Jean **Olive**, un invalide du bourg, Jean **Le Gall**, de la rue de la Bastille et Jean **Goachet**, cultivateur à Kérazan. Près d'eux se tenaient les 4 jeunes gens, Michel **Bergot**, fils, Hervé **Salaun**, fils, **Chiron**, fils et Jean-Marie **Mingant**, tous quatre du bourg. Tout le monde se rendit « en ordre » au Temple, c'est-à-dire à l'Église, non certes pour y entendre la messe mais pour écouter « la lecture de diverses lois ». Quelques mois plus tard, 10 floréal an 6, Lannilis était le théâtre d'une autre cérémonie; la fête des époux, ordonnée par la loi du 3 brumaire. Une fois de plus on se rendit au Temple au son de la cloche. Au programme : « *hymnes patriotiques et chants analogues à la fête* ». Inutile de dire que ces fêtes « républicaines » n'exerçaient aucune attirance sur la population, privée depuis longues années des belles cérémonies religieuses d'antan!

Ce même mois de floréal, l'Administration locale avait été pourvue d'un « Commis de poste » aux appointements de 300 livres par an. Son rôle consistait à aller à Lesneven 3 fois par décade (1) envoyer et prendre les paquets pour l'Administration municipale, le Juge de Paix et le Receveur de l'Enregistrement, à distribuer les lettres de réquisition et à porter les lettres aux communes du canton, enfin à « *balayer les appartements de l'Administration tous les seconds jours* ». Le titulaire du poste fut un certain François **Le Lae** (2), qui devint tristement célèbre en dénonçant la présence au village du Porléac'h-Vras de l'abbé Jacques **Floch**, vicaire de la paroisse (3).

Avec l'été vint une courte période de détente au cours de laquelle le citoyen Vincent-Marie-Casimir **Audren** (le Comte de **Kerdrel**) fut nommé trésorier général du canton. Puis brusquement, le 29 messidor, à 4 heures du matin, le commissaire du Directoire Exécutif transmettait au commandant de la Garde Nationale puis à celui de la Force armée résidant à Fort Cézon un arrêté du département du 26 courant. Les militaires étaient invités à se rendre d'urgence au bureau de l'Administration et à procéder immédiatement à des « visites domiciliaires », c'est-à-dire à des perquisitions à Lannilis, bourg et campagne. Ces mêmes visites devaient avoir lieu à Landéda le 11, thermidor, à Brouennou le 5, à Plouvien le 8 et à Bourg-Blanc le 11. Les militaires devaient être accompagnés de l'agent municipal, de son adjoint et d'un autre membre de l'Administration. Il s'agissait d'arrêter « *tous les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés ou sujet à la déportation, les brigands et chauffeurs, les chefs de chouans* (4), *qui n'ont pas déposé les armes ou les ont reprises après l'Armistice et toutes personnes étrangères au canton trouvées sans passe-ports*».

Une délibération du 18 thermidor an 6 nous fait toucher du doigt les difficultés financières invraisemblables dans lesquelles se débattaient les communes. Nous apprenons ainsi avec

effacement que les agents c'est-à-dire les maires) et les adjoints ont dû en l'an 5 « *fournir de leurs propres deniers toutes les dépenses de leurs communes* ». On comprend parfaitement que les candidats n'étaient pas nombreux à ces fonctions, d'autant plus les ennuis financiers n'étaient que les moindres de leur position. Un peu d'argent étant rentré dans la caisse cantonale, il est question de rembourser partiellement les municipaux créanciers. Et l'on a une pensée aussi pour le malheureux Juge de Paix qui n'a pas perçu son traitement depuis 6 mois et pour le Greffier (le secrétaire de mairie), encore plus infortuné puisqu'on lui doit 9 mois de salaires. On demande en conséquence au citoyen Audren de **Kerdrel**, trésorier du canton, de racler ses fonds de tiroirs et de parer au plus pressé.

Y. NICOLAS.

(1) La décade, période de 10 jours, avait remplacé la semaine, dont l'origine chrétienne ne pouvait évidemment convenir aux tenants de l'ordre nouveau. Tous les 10 jours, il y avait un jour férié pour remplacer le dimanche. De même on voulait supprimer le marché du mercredi et à sa place créer deux marchés par décade, le 4 et le 9 de chaque décade. Bien entendu, la population unanime refusa d'entériner ces sottes élucubrations des autorités révolutionnaires.

(2) Etait-il apparenté au poète Claude **Le Lae** ? Mes recherches ne me permettent pas de l'affirmer pour le moment.

(3) Nous avons déjà parlé de cette arrestation qu'il nous sera peut être possible de raconter en détail plus tard. Arrêté en pleine nuit au Porléac'h à la mi-décembre 1798, emprisonné à Landerneau, l'abbé **Floch** réussit à s'évader dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1799 et à revenir se cacher à Lannilis.

(4) La Chouannerie fut à peu près inexistante dans notre canton.

L'An 7 à Lannilis

La fin de l'an 6 avait été marquée par une plainte de la commune de **Landéda**, Celle-ci était tenue de faire toutes les fournitures de blé aux militaires cantonnés au Fort Cézon et le 29 prairial an 6 elle recevait un nouvel avis d'avoir à fournir immédiatement 10 lits supplémentaires destinés à un renfort de 20 hommes qui venaient d'arriver à Fort Cézon. Le 28, en effet, une chaloupe anglaise avait tenté de descendre à terre et les autorités du district avaient réagi aussitôt en envoyant à **Landéda** un complément de militaires (1). A cette plainte **Lannilis** répondait qu'elle était «*spécialement affectée au séjour et à la garnison des troupes* », ce qui constituait une très lourde charge et la raison en effet pour laquelle elle était désignée en dernier lieu pour les fournitures aux militaires résidant à Landéda. Les autorités décidaient que «*les paillasses, couettes, traversins, draps et couvertures réclamés pour le Fort Cézon* » seraient fournis par la commune de **Plouvien** à partir du 1^{er} vendémiaire, par celle du **Bourg Blanc** à partir du 1^{er} nivôse, et enfin par **Lannilis** à partir du 1^{er} germinal. La petite commune de **Brouennou** en était dispensée parce qu'elle avait déjà à sa charge les fournitures dues aux quelques militaires qui résidaient au Fort de Vilveur.

Bientôt la crainte du débarquement de troupes anglaises et aussi d'émigrés français amenait l'Administration à renforcer les garnisons côtières. Le 18 brumaire, 300 hommes de troupes arrivaient à **Lannilis** et 100 à **Landéda**, ce qui allait poser à l'Administration municipale des problèmes à peu près insolubles. Le Canton était déjà dans l'impossibilité de fournir «*le bois et la lumière* » aux corps de garde établis à Lannilis, Bourg-Blanc, Plouvien et Landéda. Aussi les Municipaux décidaient-ils de mettre en demeure «*les fournisseurs chargés par marché de faire ces fournitures* » de remplir leurs engagements (il s'agissait de **Pochard**, de Lesneven et de **Péron**, de Brest), faute de quoi plainte serait portée directement au ministre de la Guerre!

Il est facile de s'imaginer le trouble que pouvaient causer à Lannilis et Landéda les 400 hommes de troupes logés chez l'habitant. Ceci d'autant plus que les communes étaient déjà tenues à des fournitures de tout genre aux Forts de Vilveur et de Cézon. Et nous apprenons sans surprise que «*les états de fournitures que l'Administration s'est empressée de faire parvenir tant à l'Administration Centrale qu'aux Commissaires du Gouvernement n'ont pu donner de résultat avantageux* ». Délicieux euphémisme. En clair cela signifiait tout simplement que le paiement des fournitures était renvoyé aux calendes.

Tous les jours les Municipaux de Lannilis butaient contre de nouveaux obstacles et à l'impopularité qu'ils risquaient constamment s'ajoutait parfois l'ennui supplémentaire d'un désaveu public par l'autorité supérieure. C'est ce qui arriva en brumaire an 7. La commune avait été mise en demeure de fournir un poste de police à la troupe. Le 16, la municipalité jetait son dévolu sur une maison «*précédemment occupée par Jean **Bergot** et actuellement par Tanguy **Bourhis*** », maison appartenant au citoyen **Mocquard**, avocat fort peu en cour près des autorités révolutionnaires. A défaut **Mocquard** pouvait céder l'ancienne prison dont il était aussi propriétaire. Mais «*faute à lui de céder dans le jour une de ces deux maisons, on la prendra de force* ». Cette décision n'eut pas l'heur de plaire au citoyen **Le Coat**, Commissaire du Directoire près l'Administration du Canton n'avait pas assisté à la délibération. Aussi le 18 refusait-il en termes sévères d'entériner l'arrêté municipal du 16 brumaire. «*L'Administration avait à sa disposition un local national (2) qui ne nuisait en rien à l'usage qu'on désirait en faire et par là on aurait pu respecter la propriété des citoyens, satisfaisant à la fois à la demande du Commandant de la Force armée et à la circonspection*

Mars 1966

avec laquelle une administration doit user dans une circonstance aussi délicate. » Mocquard en fut sans doute fort satisfait, bien qu'assez perplexe devant une attention assez inattendue à l'égard d'un agent plus ou moins secret du ci-devant marquis de **Kerouartz**.

Y. NICOLAS.

(1) Les Municipaux de Landéda, Joseph **Guiziou**, maire (on disait alors agent) et son adjoint, Goulven **Tréguer**, déploraient en outre que l'un de leurs « fonctionnaires », Jean **Tréguer**, «gardien des jeunes marins depuis 1784 », qui, à ce titre, était chargé « d'arrêter le sable volant qui menace d'inonder une grande partie de la commune », n'avait pas été payé depuis 3 ans. (Son traitement était de 120 francs par an). Le 6 thermidor, le citoyen **Le Coat**, commissaire du District à Lannilis, donnait ordre enfin de régler le malheureux **Tréguer**.

(2) Probablement le presbytère de l'abbé **Le Duc**, émigré, à l'emplacement actuel du Crédit Agricole, rue Jean-Tromelin.

L'An 7 à Lannilis

(Suite)

L'institution de la décade (période de dix jours) pour remplacer la semaine (qui avait été abrogée parce que d'origine chrétienne) avait provoqué maints mécontentements dans la population, encore accentués par la fixation obligatoire au décadi de la célébration de tous les mariages (1). L'article 3 de la loi du 13 fructidor en avait décidé ainsi. De plus, tous les décadis devaient se tenir les « assemblées décadaires » dans un local approprié, généralement l'église paroissiale, sauf à Broennou où « le temple » avait été vendu au citoyen **Siviniant**, de Brest.

Une autre mesure encore plus impopulaire fut l'arrêté du Directoire Exécutif du 14 germinal an 6 venant après la circulaire du ministre de l'Intérieur du 21 pluviôse sur les foires et marchés. Depuis plusieurs siècles, les marchés de Lannilis se tenaient tous les mercredis et étaient très fréquentés de toute la région. Du fait de la création de la décade, il ne devait plus y avoir qu'un marché par 10 jours. Ce fut un tollé général. Les protestations furent très vives, tant de la part de l'Administration locale que des administrés. Les raisons invoquées contre le nouvel état de choses étaient les suivantes :

« 1°) *Les citoyens se trouvent lésés dans les ventes, achats, fournitures et transports de denrées et marchandises;*

2°) *Sur une population de 8368 âmes dans le canton, beaucoup ne vivent qu'à l'appui de leur commerce en payant fidèlement le droit de patente et la réduction extraordinaire des marchés et foires de Lannilis porte indubitablement atteinte à leur industrie ;*

3°) *Le temps nous a donné la certitude de pertes réelles à l'égard de nos administrés ;*

4°) *Les cultivateurs ne peuvent plus vendre leurs grains qui servent à alimenter la ville, les armées de terre et de mer au port de Brest et sont forcés d'aller à 3, 4 et 5 lieues, comme à Lesneven, Brest et Saint-Renan, pour trouver un débouché onéreux ;*

5°) *L'établissement d'un seul marché par décade met les défenseurs de la Patrie dans l'impossibilité de se procurer des viandes saines et convenables pendant 10 jours, eux pour qui la paye ne se fait que tous les quintidis (15 jours) ;*

6°) *Il en est de même pour les ouvriers, aubergistes, habitants des bourgs et villages, et surtout pour les pauvres qui manquent des moyens nécessaires pour une avance de 10 jours ;*

7°) *Les marchés de Gouesnou et les foires de Brest correspondent au seul qui nous soit fixé, d'où pertes réelles pour nous. »*

Pour appuyer sa démarche, l'Administration cantonale ne manquait pas de faire remarquer que « depuis l'aurore de la Révolution, ce canton a toujours été le premier à payer ses contributions quelconques (sic) ». En conséquence, elle demandait un second marché par décadi qui serait à fixer au « primidy », c'est-à-dire au premier jour de la décade, de façon à ne pas correspondre aux marchés voisins de Brest, Lesneven, Saint-Renan, Ploudalmézeau et Gouesnou.

Le 20 nivôse (an 7), les municipaux s'occupent du mur du cimetière (alors situé autour de l'église). Une partie du mur s'est écroulée. La barrière est « pourrie ». Aussi, à chaque instant trouve-t-on dans le cimetière « toutes sortes de bestiaux, même des porcs ». Ces derniers « sont sujets à creuser et à fouiller la terre, surtout les tombes des cadavres (resic), nouvellement enterrés, ce qui pourrait occasionner dans l'endroit une maladie très

Avril 1966

contagieuse ». La municipalité décide de « *faire incessamment maçonner la barrière du cimetière et réparer les murailles.* »

Par ailleurs, sur la Place, le sacro-saint Arbre de la Liberté est lui aussi menacé par les mêmes animaux. En conséquence « *il est indispensable de faire un petit mur de 4 à 5 pieds autour de cet arbre* ». Cela évitera aussi peut-être que « *des gens mal intentionnés* » puissent « *le mutiler ou le couper et, par là, occasionner un dommage à la commune en l'exposant à supporter toute la rigueur des lois à ce sujet* ».

Pour faire ces travaux, les pierres ne manquent pas. Devant la maison du citoyen Tanguy **Bourhis**, il y en a un tas important extrait de la place même, avant la Révolution, par les anciennes autorités constituées qui avaient l'intention d'aménager une place publique (2). Tous les maçons de la commune sont requis pour faire ces réparations qui seront payées par le trésorier du canton.

Y. NICOLAS.

(1) Mariages civils bien entendu. Les mariages religieux étaient célébrés ensuite en cachette dans quelque chapelle ou grange éloignée dans la campagne.

(2) L'actuelle place Leclerc avait autrefois un sous-sol très rocheux. Beaucoup de Lannilisiens se rappellent encore avoir vu plusieurs blocs de granit à l'est de cette place (place de l'Auditoire). Sous l'Ancien Régime et jusqu'aux environs de 1840, une grande partie de la Grande Place était encombrée de multiples baraques implantées par les anciens Seigneurs pour les marchands forains. Elles devaient en principe suppléer au manque de Halles. Il fut à différentes reprises question d'en construire mais le projet n'aboutit jamais. Ce fut sous la municipalité de **M. Guennoc** que ces baraques disparurent définitivement et que la Place put enfin être aménagée.

L'An 7 à Lannilis

(Suite)

Le 10 pluviöse an 7, la municipalité se réunit à nouveau, sous la présidence du citoyen Mathurin **Pluchon**, président de l'Administration cantonale, assisté de Hervé **Bourc'h** et de Jean **Bergot**, fils, et en présence du citoyen **Le Coat**, commissaire du Directoire Exécutif. On y lit une ordonnance de l'Administration Centrale du Finistère en date du 15 nivose créant à Lannilis une brigade de gendarmerie et chargeant la municipalité de « *trouver une maison convenable pour servir de caserne* ». Aussitôt on pense au presbytère, inoccupé par le clergé depuis l'émigration en juillet 1792, « *Le ci-devant presbytère est le local le plus convenable et le plus commode, tant parce qu'il donne sur la Grand-Route (1), que parce qu'il contient le nombre d'appartements prescrit par la lettre du ministre de la Guerre du 25 messidor dernier.* ». L'Administration Centrale avait désigné 2 commissaires pour assister la municipalité dans le choix « d'un logement provisoire » pour cette brigade: les citoyens **Hersent** (le fameux acquéreur de Kérouartz) et **Le Coat**, Ceux-ci sont d'accord pour installer les gendarmes au presbytère et **Hersent** qui s'est rendu également acquéreur de l'immeuble consent volontiers à la location « *sauf néanmoins l'indemnité* » bien sûr! Quand on est acquéreur de Biens Nationaux, on n'a pas de cadeaux à faire à la collectivité! En conséquence, le citoyen Hervé **Salaun** (2) est désigné comme expert pour procéder à l'estimation des réparations à faire au ci-devant presbytère (3).

Quelques jours plus tard, 21 pluviöse an 7, c'est l'agent municipal, Hervé **Bourc'h** qui est sur la sellette. Il est l'objet d'un blâme sévère de la part du commissaire du Directoire Exécutif pour « *avoir toléré et souffert la violation de l'arrêté du 14 germinal an 6 et de celui du 17 thermidor sur l'établissement de foires et marchés républicains* » ! On se rappelle en effet que, dans leur manie de tout bouleverser, les autorités révolutionnaires avaient interdit les traditionnels marchés du mercredi, qu'ils avaient remplacés par un marché tous les 10 jours, ceci à la grande colère de la population. Or **Bourc'h** avait, de son propre gré, sous la pression des cultivateurs et des marchands, « toléré » le marché du 18 pluviöse an 7, qui tombait un mercredi. Délit incontestable! C'est là « *une intention manifeste et combinée de rébellion à la loi et aux ordres du gouvernement* ». **Bourc'h** a pris « *des mesures illusoires et illégales* ». Un rassemblement aussi nombreux, aussi conséquent, ne peut avoir eu lieu « *que par l'instigation secrète des ennemis de la République* ». Le malheureux **Bourc'h** n'est pas sur le point de recommencer au risque de devenir gravement suspect.

Au début de l'été de l'an 7, l'Administration cantonale est à nouveau saisie d'une plainte de la commune de Landéda au sujet du goémon et de l'envahissement des sables. A vrai dire, il ne s'agit pas là d'un fait bien nouveau du moins pour le goémon puisque depuis plus de 400 ans la paroisse de Landéda est en discussions et en procès avec celle de Lannilis à ce sujet (4). Ce qui est plus grave, c'est le sable qui a tendance à submerger les terres cultivables proches de la mer. Dès le 27 octobre 1782, les paroissiens de Landéda avaient établi une pétition tendant à obtenir des secours « *contre l'inondation et l'envahissement des sables qui ont couvert plus de 100 journaux de terre chaude dans la partie de cette commune dite l'Armorique* ». On incriminait surtout une cueillette intempestive des joncs marins. Aussi le 25 janvier 1784, le Corps Politique de Landéda avait-il demandé la création d'un poste de « gardien pour les joncs marins », nous dirions aujourd'hui d'un garde-goémonier. Son traitement pourrait être pris sur les 3 000 livres de secours qui avaient été obtenues à la suite de la pétition de 1782. La Commission Intermédiaire du Léon qui siégeait à Landivisiau avait fait droit à cette

requête et le 9 juin 1784 la Cour du Parlement de Bretagne avait confirmé les mesures prises tendant « à prononcer des amendes et à établir un garde des joncs marins à Landéda ».

Le premier garde-goémonier de Landéda, nommé en 1784, fut le cultivateur Jean **Tréguer** qui fut régulièrement rétribué jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais l'avènement de la République amena une grande perturbation dans notre région comme ailleurs et nous avons vu que Jean **Tréguer** se plaignait de ne plus recevoir son traitement depuis plusieurs années, ce qui, naturellement, ne l'incitait pas à continuer ses services. D'où abus de toutes sortes que l'Administration du canton aurait bien voulu abolir et qu'elle signale à l'autorité supérieure en ces termes en messidor an 7 (été 1799).

« Considérant que le trésor public est privé lui-même des droits de contribution que donneroit cette grande quantité de terre aujourd'hui envahie et que l'entretien des joncs marins pourrait rendre susceptible de produire en y apportant de prompts secours.

« Considérant qu'il n'a été fait aucun fonds depuis l'an 3 pour le payement du garde préposé Pour la plantation, conservation, direction et amélioration (sic) des joncs marins déjà existants.

« Considérant que des malveillants coupent et dernièrement même nuitamment les dits joncs soit pour brûler soit pour couvrir leurs demeures et qu'un tel abus ouvre des passages à l'impétuosité du sable.

« Considérant que plusieurs individus laissent divaguer leurs bestiaux dans l'étendue du sable et qu'insensiblement on s'aperçoit des dommages qui en résultent.

*« L'Administration arrête qu'il sera fait envoi à l'Administration Centrale des extraits ci-dessus mentionnés (ceux de 1782 et 1784), en l'invitant de prendre en grande considération le présent arrêté et qu'on la priera de régler les arriérés dus au citoyen Jean **Tréguer**, cultivateur et gardien des joncs marins ».*

Nous ignorons si les habitants de Landéda obtinrent satisfaction à la suite de ces démarches, mais quelques mois plus tard, le 23 fructidor, leur municipalité était remaniée, après destitution de l'adjoint de la commune, le citoyen Goulven **Tréguer**, coupable d'avoir contrevenu aux articles 16 et 17 de la loi du 7 vendémiaire sur l'exercice des Cultes. Le poste d'agent, c'est-à-dire de maire, fut confié au citoyen Joseph **Guiziu**, cultivateur à Mesglas et celui d'adjoint au citoyen Jean **Colin**, cultivateur à Lohoden.

Y. NICOLAS.

(1) L'entrée du presbytère se faisait en effet sur l'actuelle rue de la Mairie, face au garage Lossouarn. Dans la cour il y avait un puits. Le bâtiment était parallèle à la route (rue de la Mairie) et à peu près perpendiculaire à l'actuelle rue Jean Tromelin. Derrière s'étendait le jardin jusqu'à l'emplacement de l'actuelle charcuterie **Guéguen**.

(2) Deux de ses fils épousèrent des filles **Hersent**. L'un, Hervé-Claude **Salaun**, épousa Marie-Françoise-Adélaïde **Hersent**, fut maire de Lannilis et destitué en 1815.

(3) A la suite de l'occupation du presbytère par la Gendarmerie, l'Administration municipale dut chercher un autre local pour y tenir ses séances. Fut choisie la maison de feu François-

Mai 1966

Marie **Déniel**, ancien maire de Lannilis, guillotiné en 1794. Elle donnait sur la Grand-Place et l'Administration devait y occuper une chambre et un cabinet sur le devant. La veuve **Déniel** (Catherine **Uguen**), gardienne des scellés depuis la mort de son mari, était autorisée à y demeurer dans les autres pièces.

(4) Un article sera consacré plus tard à la lutte séculaire entre Lannilis et Landéda pour cette affaire de goémons.

L'An 7 à Lannilis

3 Gendarmes de Lannilis assassinés à Bourg-Blanc (28 thermidor an VII)

Le matin du 29 thermidor, une nouvelle terrifiante arrivait à **Lannilis**: 3 gendarmes de notre brigade avaient été assassinés par « les chouans » la nuit précédente au Bourg-Blanc. Aussitôt le Commissaire du Directoire Exécutif près le canton de Lannilis (dont dépendait la commune de Bourg-Blanc) lançait un appel à l'Administration locale et à la population. « *La commune de Bourg-Blanc vient d'être le théâtre de l'assassinat de trois gendarmes nationaux de la brigade de notre chef-lieu: les citoyens **Paul**, brigadier; **Bride** et **Rivière**, gendarmes. Pénétrés de douleur, j'invite et requiers l'Administration de seconder par tous les moyens qui sont à sa disposition les mesures que les circonstances et les lois nous commandent* » *Toutes les Gardes Nationales* » susceptibles et reconnus capables de porter les armes « devaient accompagner et seconder la troupe et la force armée requises par le commandant de l'arrondissement et se transporter au Bourg-Blanc pour l'escorte de la justice et des autorités constituées ». A Lannilis, 15 citoyens étaient requis de prêter main-forte à cette troupe et les autres communes « *n'ayant point de citoyens susceptibles d'un service extraordinaire* » étaient déclarées tenues de seconder le chef-lieu dans la recherche et l'arrestation de tous les étrangers, inconnus et malfaiteurs. De plus à Lannilis, la Garde du soir était doublée.

Cette malheureuse affaire valut bien des ennuis à notre canton et surtout à la commune du Bourg-Blanc. Bien que rien ne prouvât que les assassins fussent des habitants de cette commune, le 12 vendémiaire an 8, le Tribunal Civil du département du Finistère condamnait la commune du Bourg-Blanc au paiement d'une somme de 15000 francs au profit des veuves et enfants des 3 malheureux gendarmes assassinés et à une amende égale « au profit de la République ». La nouvelle en parvint à Lannilis le 28 vendémiaire et ce jour, à 2 heures de l'après-midi, toutes les autorités locales se rendaient au « temple décadaire » puis sur la place publique pour la lecture du jugement. Comme si ce n'était pas suffisant, le citoyen Leclerc, commandant le 5^e arrondissement des côtes du Finistère, invitait l'Administration lannilisienne à fournir les « *casernes nécessaires pour loger 152 hommes faisant partie de la compagnie franche du canton de Lannilis* » (1). Problème pratiquement insoluble évidemment!

Quelques jours plus tard, 5 brumaire, était établi le rôle des 40 contribuables du Bourg-Blanc qui devaient payer l'énorme amende de 30 000 francs et celui-ci communiqué au maire du Bourg-Blanc, le citoyen **Le Roy**. Le 2 frimaire devait commencer le recouvrement de la somme sur les contribuables et pour les 20 le montant devait en être versé au bureau du receveur de l'Enregistrement à Lannilis.

Quant aux gendarmes assassinés, ils furent remplacés le 11 fructidor par le gendarme **Crouan**, de la brigade de Saint-Renan et le gendarme **Dubois**, de celle de Lesneven (2). Le nouveau brigadier fut le gendarme **Minjolet**, de la brigade de Châteauneuf, nommé à Lannilis par arrêté du 2 vendémiaire du chef de la 4^e division de Gendarmerie à Rennes. Peu de temps après, le 2 pluviôse an 8, arrivait à Lannilis un nouveau gendarme, le citoyen **Monneyron**, chasseur à cheval du 2^e Régiment à Landivisiau, qui allait faire souche dans le pays. Homme de grand coeur, le gendarme **Monneyron** a exercé dans toute la région une action très bienfaisante à la fin de la Révolution et nous lui consacrerons un prochain article.

Y. NICOLAS.

(1) Le 30 brumaire, les locaux n'étant pas encore trouvés, le département mettait la commune de Lannilis en demeure de les désigner immédiatement. Ce furent les maisons **Guennoc**, Veuve **Pondaven**, Veuve **Maingant** et **Bourhis**. Les occupants avaient 48 heures pour vider les lieux.

(2) Ils avaient été nommés par le capitaine **Daniel**, qui connaissait bien Lannilis où il était venu avant la Révolution et où il avait des parents. Le capitaine **Daniel**, emprisonné sous la Terreur, avait échappé de justesse à la guillotine.

L'An 7 à Lannilis (suite)

UN GENDARME LANNILISIEN SOUS LA REVOLUTION

MARIEN MONNEYRON (1770-1846)

Nous avons parlé récemment de la création de la brigade de gendarmerie à **Lannilis** qui s'était installée dès son arrivée (10 pluviôse an 7) dans l'ancien presbytère, vide depuis le départ du clergé (15 juillet 1792), soit depuis plus de 7 ans. Les premiers mois de cette brigade avaient été tragiquement marqués par l'assassinat à **Bourg-Blanc** (29 thermidor an 7) de 3 gendarmes lannilisiens et nous avons dit les ennuis de toutes sortes que valut au canton ce crime commis par les Chouans.

Parmi les successeurs de ces malheureuses victimes, l'un devait laisser à **Lannilis**. un excellent souvenir: Marien **Monneyron**, qui devait se montrer à la fin de la Révolution le protecteur discret des prêtres fidèles et mériter ainsi leur vive reconnaissance.

Qui était donc ce gendarme bienveillant qui devait d'ailleurs mourir dans notre paroisse près d'un demi-siècle plus tard ?

Marien **Monneyron** était né le 1^{er} février 1770 au lieu dit « Chez Monnéron » en la paroisse de Sauvagnat (1), canton d'**Herment**, département actuel du **Puy-de-Dôme**. Ses parents devaient être d'humbles cultivateurs. Il passa sa jeunesse dans son pays natal et ce n'est qu'à 24 ans, en pleine Terreur, qu'il entra au service, le 21 juin 1794, au 2^e Régiment de Chasseurs à Cheval. Il devait y rester pendant près de 8 ans, jusqu'au 24 janvier 1800. Il fit partie des Armées du Rhin et de l'Ouest. En janvier 1800, il passait dans la Gendarmerie et était désigné pour la brigade de Landivisiau. C'est là qu'il devait fonder son foyer en épousant une jeune fille de cette paroisse, Catherine **Crenn**. Quelques mois plus tard, le 24 frimaire an 8, **Monneyron** était nommé à la brigade de **Lannilis** où il arrivait le 2 pluviôse. Accompagné du brigadier **Minjolet**, lui-même fraîchement nommé à Lannilis pour succéder au brigadier assassiné, il se présentait aussitôt au Bureau de l'Administration, c'est-à-dire à la Mairie. En cette année 1800, la Révolution n'était pas encore terminée et les prêtres fidèles étaient toujours traqués. Demeuré catholique sincère malgré les difficultés du temps, le gendarme **Monneyron** sût admirablement concilier ses convictions religieuses avec les devoirs de sa charge. Lorsque la présence d'un prêtre était signalée dans un village et que les autorités révolutionnaires lançaient contre lui un mandat d'arrêt **Monneyron** faisait prévenir l'abbé par un ami sûr et ne quittait la brigade qu'après avoir laissé au prêtre le temps de disparaître. Se présentant ensuite au village où il devait perquisitionner, il ne trouvait naturellement pas trace de prêtre et ses rapports étaient toujours négatifs. Inutile de dire que ce petit jeu aurait pu lui coûter cher s'il avait été découvert. Parmi les prêtres qu'il sauva ainsi de l'arrestation, citons les 2 prêtres de **Plouvien**, les abbés Olivier **Gouriou** et Jean **Le Roux** (2) et aussi probablement les 2 autres prêtres qui se cachaient à Lannilis, les abbés Jacques **Floch**, de Mescaradec (souvent caché au Porléac'h-Vras et au Coum-Bras) et René **Manach**, du bourg, qui s'occupait sans doute davantage de la partie Est de la paroisse.

Deux à peine après son arrivée à **Lannilis**, le gendarme **Monneyron** était papa d'une fillette, née le 25 ventose an 8. Dès le lendemain, il la faisait enregistrer au Bureau Municipal sous les prénoms de Marie-Marguerite-Jeanne. Mais il fallait aussi la faire baptiser secrètement. **Monneyron** fit prévenir l'un des deux prêtres lannilisiens cachés et rendez-vous fut pris dans

le fournil de « Fanch al Lou », un brave paysan qui tenait une petite ferme à l'emplacement du presbytère actuel. C'est là que fut baptisée Marie-Marguerite-Jeanne pendant que le papa faisait le guet aux alentours, prêt à prévenir immédiatement le prêtre si la troupe était apparue inopinément. Tout se passa heureusement sans anicroche.

Quelques mois plus tard, **Bonaparte** avait l'immense mérite de ramener en France la paix religieuse à la grande satisfaction de **Monneyron**. Celui-ci continua sa carrière dans la Gendarmerie et devint successivement brigadier à Lesneven, puis maréchal-des-logis. Ayant pris sa retraite, il résida un moment à Brest, mais après la mort de sa femme, il revint à **Lannilis** chez sa fille, la baptisée du fournil, qui avait épousé toute jeune un Parisien d'origine, Pierre François **Bouhourt**. Le ménage **Bouhourt**, vers 1845, tenait un hôtel rue de la Bastille, actuellement rue Pierre-Richard, à l'emplacement de la maison **Poullaouec**. C'est dans cette maison que mourut, à 76 ans, le 25 avril 1846, le vieux gendarme Marien **Monneyron**, laissant la réputation d'un homme d'une grande droiture et d'une bonté foncière.

Marien **Monneyron** a toujours des descendants parmi nous. En effet, sa fille Marguerite et son gendre Pierre **Bouhourt** eurent un fils Henry Pascal **Bouhourt** qui épousa Marie-Jeanne **Abalain** dont il eut une fille Constance **Bouhourt**. Celle-ci, de son mariage avec le gendarme Pierre **Massé**, eut 2 filles, Reine **Massé** et Constance **Massé**. Reine **Massé** épousa le maître cordonnier Jean-Pierre **Lehir** et eut 3 fils, nos excellents amis, MM. Jean (actuellement à **Paris**, 65, boulevard de Grenelle) ; Pierre (mort en captivité en Allemagne) et Henri **Lehir**, commerçant, 16, rue de la Mairie et dévoué lieutenant de notre corps de Sapeurs-Pompiers. Quant à Constance **Massé**, elle prit pour mari M. Clet **Barbéoc'h** et leur fille, Marie-Louise a épousé M. Yves **Léon**, propriétaire à **Lannilis** de l'immeuble situé 6, rue de la Gare, où ils résident souvent. Ainsi MM. Jean et Henri **Lehir** et Mme Yves **Léon** sont les descendants de Marien **Monneyron** à la 5^e génération.

Les Lannilisiens ayant dépassé la cinquantaine ont également connu Mlle Marie-Anne **Bouhourt** qui, après avoir tenu une quincaillerie rue de la Poterie, se retira rue de la Bastille, puis rue de la Gare où elle mourut en 1933. C'était aussi une arrière-petite-fille de **Monneyron** dont elle conservait avec soin la pierre tumulaire dans sa propriété de la rue de la Poterie. Cette pierre s'y trouve toujours dans la cour de M. **Lindivat**, dentiste.

Y. NICOLAS.

(1) Ce n'est pas sans difficulté qu'a pu être découvert le lieu de naissance de **Monneyron**, celui-ci ayant été très mal orthographié sur l'acte de décès. Grâce aux recherches de mon ami, M. Jean **Lehir**, dans les Archives de la Gendarmerie à Paris, il a été possible de découvrir avec certitude la paroisse natale du gendarme, **Sauvagnat**, petite commune à la limite du Puy-de-Dôme et de la Creuse, que j'ai eu le plaisir de visiter en août 1964. Que M. Jean **Lehir** veuille bien trouver ici mes vifs remerciements pour l'aide qu'il m'a apportée dans mes recherches sur son trisaïeul.

(2) Cf. la monographie de **Plouvien** par le chanoine Pérennès, page 94.

L'An 8 à Lannilis (suite)

Depuis la pénible affaire de **Bourg-Blanc** qui avait coûté la vie à 3 gendarmes, **Lannilis** hébergeait 200 hommes, chargés théoriquement de maintenir l'ordre. Outre que ces hommes étaient considérés par l'Administration comme peu sûrs et fort peu favorables dans leur grande majorité à l'ordre nouveau, ils étaient démunis d'armes et ne pouvaient se livrer « aux évolutions militaires ». De plus rien n'était prévu pour leur nourriture et ils étaient quotidiennement à la charge de la population, ce qui évidemment n'arrangeait pas les choses.

Il fut donc décidé de renvoyer ces hommes à leurs foyers et de les remplacer par une centaine de jeunes gens, chiffre largement suffisant, jugeait l'Administration locale. Hélas! Une fois de plus les jeunes ne manifestaient aucun empressement à répondre aux appels de l'Autorité et le 26 Brumaire an 8 les Administrateurs lannilisiens rédigeaient la proclamation suivante :

« Les jeunes gens du canton appelés en vertu des lois et des ordres supérieurs qui nous sont transmis, désignés par nous pour former une nouvelle compagnie franche de cent hommes seulement, refusent et persistent depuis deux jours (sic) de se rendre aux appels qui leur sont prescrits par leurs chefs.

*« Que vos enfants donc suivent l'exemple des jeunes citoyens de **Landéda** et **Brouennou** qui méritent chaque jour notre estime, que chaque père de famille prescrive et recommande à son fils de se conformer à l'appel qui leur (resic) est fait par vos administrateurs.*

*« Citoyens de **Lannilis**, nous sommes persuadés que, sensibles à la voix de ceux qui jusqu'à ce jour ont tout fait pour obéir eux-mêmes aux lois, vous seconderez leur zèle. En conséquence elle (L'Administration locale) vous déclare qu'elle a fait son devoir et que c'est à vous maintenant de suivre notre exemple.*

« Et si, contre notre espérance, les citoyens refusent de se rendre à leur poste, il en sera dressé procès-verbal par nous, conjointement avec le commandant de la Compagnie franche pour être transmis aux généraux et aux autorités supérieures et la garnison sera constituée chez les père et mère des conscrits réquisitionnaires récalcitrants ».

Il est probable que cette objurgation enrobée de menaces produisit quelque effet car peu après c'est vers un autre problème que se tournait la municipalité : l'état déplorable des voies d'accès au bourg. Le 11 frimaire des Commissaires étaient nommés pour diriger les « réparations ». Ce problème de voirie était d'ailleurs résolu de manière très simple: *« Les charrois de pierres et de matériaux seront faits par ceux qui sont plus près de la mer et ceux qui sont éloignés de la mer seront tenus de travailler ou de faire travailler à leurs frais au cassage des dites pierres ».*

Bientôt une nouvelle sensationnelle courait les campagnes. Le Général **Debelles**, commandant l'aile gauche de l'Armée de l'Ouest, préluant à la pacification religieuse, demandait aux prêtres cachés de déclarer leur domicile, leur promettant en contrepartie la liberté du culte. Le premier à se présenter aux Administrateurs du canton fut l'abbé Olivier **Gouriou** (1), originaire de Plouvien, et vicaire dans cette paroisse. C'était le 9 prairial an 8. Le même jour, deux autres prêtres du canton, firent de même: les abbés Jean **Le Roux** (2), lui aussi vicaire à **Plouvien** et Jacques **Floch** (3), vicaire à **Lannilis**. Enfin, le 15 prairial c'était le tour de l'abbé René **Manach** (4), lui aussi de **Lannilis**. C'étaient les 4 seuls prêtres cachés dans le canton,

c'est-à-dire Lannilis, Landéda, Brouennou, Plouvien et Bourg-Blanc. Il faudra cependant attendre de longs mois avant de voir rentrer les prêtres émigrés en Angleterre. Du moins, à partir de cette époque, prairial an 8 (été 1800), les paroissiens peuvent à nouveau, sans trop de danger, assister aux offices en l'église paroissiale assez délabrée à la suite de 8 ans d'abandon. En l'absence du recteur, c'est l'abbé Jacques **Floch**, le vaillant confesseur de la Foi, qui dirige sa paroisse natale et il continuera à le faire jusqu'en juin 1802, date de retour des abbés **Le Duc** et **Bergot**,

Y. NICOLAS.

(1) L'abbé Olivier **Gouriou**, né à **Plouvien**, le 20 mai 1746, reçut la prêtrise le 15 mars 1777 ; vicaire dans sa paroisse natale, insermenté, il demeura caché durant toute la Révolution, redevint vicaire à **Plouvien** au Concordat et mourut à **Plouvien** le 6 décembre 1803.

(2) L'abbé Jean **Le Roux**, né à **Saint-Pol-de-Léon**, le 27 septembre 1757, fut ordonné prêtre le 18 septembre 1784, fut nommé vicaire à **Plouvien** et refusa aussi le serment schismatique. Caché à **Plouvien**, il échappa à toutes les perquisitions, redevint vicaire à **Plouvien** au Concordat et y mourut le 19 avril 1813.

Le recteur de **Plouvien** était décédé au début de la Révolution. A **Bourg-Blanc**, les abbés **Kerriou** et **Bichon** demeurèrent également cachés mais ne se présentèrent pas à la municipalité de **Lannilis** au moment de la proclamation du Général **Debelles**.

(3) L'abbé Jacques **Floch** était né à Mescaradec le 20 avril 1758. Prêtre le 20 septembre 1783, vicaire à **Lannilis**, insermenté, il se cacha durant la Révolution. De nouveau vicaire à **Lannilis** en 1802, il fut nommé recteur du **Tréhou** en 1808 et y mourut le 4 mai 1812.

(4) L'abbé René-Joseph **Manach**, né au bourg de Lannilis, le 25 juillet 1760, reçut la prêtrise le 1er avril 1786 et devint prêtre habitué à Trégarantec. Insermenté, il se cacha à **Lannilis**, fut un moment vicaire aux Carmes en 1802, puis vicaire à **Lannilis**. Recteur de **Plougoulm** en 1814, il y mourut le 9 avril 1827.

Les mendiants de l'an 9 (1801).

Les troubles de toute nature qui avaient sévi durant la Révolution n'avaient pas, on s'en doute, diminué la misère des indigents. Bien au contraire leur nombre avait considérablement augmenté. Il était de 600 en l'an 9, c'est-à-dire en 1801, sur une population totale de 2 812 habitants. La municipalité jugeait qu'il faudrait 100 francs par an pour nourrir et vêtir chacun de ces indigents, soit : 60 000 francs au total. Or le « revenu » de la commune de **Lannilis** n'était que de 50 000 francs. Alors, que faire ?

Les anciennes fondations qui, sous l'Ancien Régime, pourvoyaient aux besoins des pauvres (telle la généreuse rente de Mlle du **Louet de Coatzunval**, dame de **Keringar**), avaient disparu dans la tourmente, englouties dans ces immenses tonneaux des Danaïdes que constituaient les budgets révolutionnaires. D'ailleurs, au dire de la municipalité, ces fondations anciennes, excellentes en soi, avaient été la cause indirecte d'abus que les défunts Corps Politiques s'étaient avérés incapables de supprimer.

En 1776, en effet, les autorités lannilisiennes, sur l'instigation de l'abbé **Le Duc**, recteur, avaient créé un Bureau de Bienfaisance. Hélas ! trois mois plus tard il avait fallu le dissoudre. Que s'était-il donc passé ? Deux raisons majeures, semble-t-il, avaient causé la ruine de cette excellente institution, d'abord l'afflux des indigents des autres paroisses qui venaient s'établir à Lannilis pour pouvoir bénéficier des distributions effectuées par le Bureau et aussi l'abus de plusieurs habitants de la paroisse elle-même qui, dans le même but, s'étaient transformés en mendiants alors qu'ils auraient pu encore se livrer à une activité rémunératrice. Et la municipalité nous apprenait que *« beaucoup de mendiants ne se trouvent dans l'état misérable où ils gémissent que par leur insouciance et leur inconduite »*.

Le problème n'était donc pas simple. Le remède ne pouvait se trouver que dans un appel au gouvernement. Conclusion de la municipalité :

« L'expérience du passé fait voir l'inconvénient de toute distribution publique en argent ou en denrées quand elle n'est pas étayée d'une force coactive (!) qui empêche les gens valides de venir participer aux secours qu'on pourrait distribuer aux personnes vraiment dans le besoin. Dans l'état actuel des choses, les propriétaires eux-mêmes éprouvent des privations par les impôts que les circonstances ont nécessités. Le gouvernement seul pourrait peut-être diminuer le progrès de la mendicité et remédier aux désordres qu'elle entraîne nécessairement après elle, en empêchant que les pauvres sortent de leurs communes, que les établissements publics (sic), le port de Brest et les réparations aux Grandes Routes seraient autant d'ateliers de bienfaisance. »

Cette plaie de la mendicité demeurera un des soucis majeurs des diverses municipalités lannilisiennes durant tout le 19^e siècle. Elle ne disparaîtra totalement que peu avant la guerre de 1939. En 1920, 1925, on voyait encore tous les jeudis une trentaine de personnes parcourir nos rues pour la quête de porte en porte, et survivance d'un passé très lointain, il était de tradition de procéder à une distribution de pain aux pauvres à la mairie lors des Fêtes Nationales et aussi lors des grands mariages bourgeois, ces dernières distributions étant faites naturellement aux frais des familles des convolants.

Y. NICOLAS.

L'An 9 et l'An 10 à Lannilis (1801-1802)

Le 29 pluviôse an 9, les municipaux lannilisiens établissaient ce que nous appelons aujourd'hui un budget primitif pour l'an 10. Il est éloquent dans sa simplicité et ses chiffres laisseront rêveurs nos modernes conseillers. En tout 7 articles avec un total de dépenses s'élevant à la somme de 980,90 francs. En voici le détail:

Article premier. - Entretien et réparation de l'horloge: 300 francs.

Art. 2. - Entretien, police et réparation des murs qui cernent le cimetière - Entretien et réparation du temple décadaire, c'est-à-dire, suivant le jargon de l'époque, de l'église paroissiale: 100 francs.

Art. 3. - Frais de registre, état civil et impression: 189,90 francs.

Art. 4. - Traitement du secrétaire de la mairie: 300 francs (1).

Art. 5. - Loyer de la Maison Commune, frais de bureau et salaire du concierge : 255 francs.

Art. 6. - Frais des fêtes nationales : 50 francs.

Art. 7. - Frais concernant la Garde Nationale, les colonnes mobiles, chandelles et bons au corps de garde lors du passage des troupes : 50 francs.

Le maire est toujours le citoyen Hervé **Bourc'h** (2) ; l'adjoint le citoyen Jean **Bergot** et le nouveau secrétaire de la mairie, nommé le 1^{er} ventôse an 9, le citoyen Mathurin **Pluchon**, « ex-président de l'ex-canton de Lannilis ».

Durant l'été de 1801, l'apaisement religieux se poursuit à l'approche du Concordat. Le 27 prairial an 9, l'abbé François **Goachet** (3) se présente à la municipalité de Lannilis, porteur d'un ordre de la mairie de **Plouzévéde** (où il s'était caché durant la plus grande partie de la Révolution). Quelque temps après, le 5 thermidor an 9, ce sont les deux vicaires de Lannilis, les abbés **Floch** et **Manac'h**, qui viennent faire leur soumission définitive. Tous le font dans les mêmes termes: « *Je viens donner à la puissance temporelle une garantie de ma soumission. En conséquence, sauf la religion catholique, je promets d'être fidèle à la Constitution de l'an 8* ». Au printemps 1802, Lannilis est doté d'un nouveau maire. Le 25 germinal an 10, en effet (avril 1802) le préfet libère Hervé **Bourc'h** de ses fonctions et nomme à sa place un important commerçant, Jean-Baptiste **Bernard**, qui remplissait jusqu'alors le rôle de percepteur des Contributions Directes et Patentes de Lannilis.

La fin de ce printemps sera marqué par un événement sensationnel qui causa une joie très vive à nos ancêtres: le retour d'Angleterre des prêtres émigrés, les abbés **Le Duc**, recteur et **Bergot**, vicaire. Le souvenir de cette journée mémorable, attendue depuis 10 ans, resta longtemps gravée dans l'esprit des paroissiens et notre prochain article sera consacré à ce retour.

Y. NICOLAS.

(1) Cet article était accompagné du commentaire suivant: « *Le conseil a senti combien il était essentiel que les registres de l'Etat Civil soient bien tenus. Profondément affecté de voir les nullités dont fourmillent dans la plupart des communes rurales des actes qui touchent de près aux intérêts des familles, il a vu que dans une commune aussi populeuse que l'est celle de Lannilis, il fallait un homme intelligent qui fût chargé de la rédaction de ces actes et qui, en même temps, ferait toutes les expéditions de la mairie. Il a donc prévu qu'on ne pouvait allouer une somme moindre que celle de trois cents francs.* »

(2) Le maire **Bourc'h** était sans doute le père de cette Barbe **Bourc'h** qui, ayant sans doute souffert de la petite vérole, fut rendue célèbre par le dicton que connaissaient nos grands-mères :

**« Barba ar Vourc'h ar pitiotet
Tri mil ganjer ous lie gwelet. »**

La tombe de Barbe **Vourc'h** se voit encore dans notre cimetière.

(3) L'abbé François **Goachet** était né à Poulduff-Vihan en Lannilis, le 25 avril 1764. Prêtre le 20 septembre 1788, il fut nommé vicaire à **Plouzévé** et refusa, en 1791, le serment schismatique. Il se cacha durant toute la Révolution et ne fut jamais pris. Redevenu vicaire à **Plouzévé** en 1802, il y mourut le 12 juin 1804. Il appartient probablement à la famille **Goachet**, de Kérvin, qui a fourni un autre prêtre en 1919, décédé jeune comme son homonyme.

Le retour des Prêtres d'exil

(2 juin 1802)

Dès l'annonce de la paix religieuse réalisée par Napoléon, les prêtres émigrés avaient commencé à rentrer en France au printemps de 1802. Les deux prêtres lannilisiens qui avaient quitté notre paroisse en juillet 1792, les abbés **Le Duc**, recteur et **Bergot**, vicaire, quittèrent **Catteriek** (Angleterre), le 10 mai au soir et deux jours après ils arrivèrent à Londres. Ils restèrent 9 jours dans cette ville d'où ils partirent pour **Southampton** où ils demeurèrent 3 jours.

C'est de **Southampton** qu'ils embarquèrent pour **Saint-Malo** où ils débarquèrent après deux jours de traversée, le jour de la fête de l'Ascension (27 mai 1802). Les 38 passagers, presque tous des émigrés, furent très bien reçus par les magistrats de la ville. Chacun d'entre eux put se procurer un passeport sans difficulté,

6 jours plus tard, le mercredi 2 juin 1802, les deux abbés arrivaient à Lannilis qui leur fit un accueil inoubliable. C'était jour de foire et de marché et, à cette époque, les foires lannilisiennes étaient considérables. Pendant 3 heures, tout trafic fut interrompu à l'annonce de l'arrivée des deux prêtres. Une foule de plus de 600 personnes se porta sur la route de Lesneven à leur rencontre. Des scènes touchantes se passèrent le long de la route. On se pressait autour d'eux pour leur baiser les mains. On poussait des cris de joie. On versait des larmes.

A leur arrivée au bourg, les deux prêtres entrèrent à l'église paroissiale qu'ils trouvèrent dans un meilleur état qu'ils n'attendaient. Puis l'abbé **Bergot** se hâta de se rendre dans sa famille qui habitait le bourg. Il y eut l'immense consolation d'embrasser son vénérable père, âgé de 80 ans (il avait perdu sa mère tout jeune). Le vieux papa était en bonne santé malgré ces 10 ans d'épreuves (1).

Les deux prêtres rentrés ne purent d'ailleurs pas immédiatement habiter l'ancien presbytère qui était occupé par la Gendarmerie. L'abbé **Bergot** fut hébergé dans sa famille et l'abbé **Le Duc**, qui allait être de nouveau nommé à la tête de la paroisse de **Lannilis**, fut reçu au château de Kerdrel par son vieil ami, le Comte de **Kerdrel**, qui, lui, n'avait pas émigré, mais n'avait échappé que de justesse à la guillotine, ainsi que je l'ai raconté.

La question du presbytère ne fut pas résolue sans difficulté. Nous lisons dans une délibération du 1^{er} ventose an XI.

*«La translation du chef-lieu de la justice de Paix de **Plouguerneau** à **Lannilis** doit nécessairement y faire établir une cure.*

«Le bourg de Lannilis important par ses relations, doit offrir au curé qui y sera nommé un logement décent et convenable.

«L'ancien presbytère aliéné est le seul édifice du bourg qui réunisse toutes les conditions voulues par l'article 12 de la loi du 18 germinal an X, d'autant qu'il se trouve pour ainsi dire d'attache à l'église et que la commune verrait avec plaisir rendre à sa première destination un édifice qui lui a coûté 6 000 francs il n'y a pas encore 25 ans. »

Décembre 1966

Quelque temps après, le propriétaire du presbytère, le citoyen **Conriet**, négociant à Brest, acceptait de céder cette maison à la commune pour le logement du curé. (Il s'agit bien sûr de l'ancien presbytère, situé dans la rue Jean-Tromelin, détruit il y a quelques années. A son emplacement et celui du jardin, se trouvent maintenant plusieurs immeubles, dont la propriété de Mme Vve J.-M. **Floch**, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ainsi que la cour de la charcuterie **Guéguen**).

Y. NICOLAS.

(1) Ces renseignements sont extraits d'une lettre, écrite en anglais, adressée par l'abbé **Bergot** à un certain **M. Errington**, Esq. Clints, near Richmond, York. Il est probable que M. **Bergot** avait reçu dans cette famille une généreuse hospitalité. Il y déclare avoir perdu durant ses 10 ans d'exil son frère aîné, un de ses beaux-frères ainsi que 3 oncles et 3 tantes.

L'an 11

Le 26 fructidor an X, la municipalité prend un arrêté au sujet des routes dont voici l'article 7 :

" Les autorités locale sont invitées à faire enlever les fumiers et autres immondices amoncelées sur les places, dans les carrefours du bourg de Lannilis qui, en nuisant à la circulation des eaux, portent dans l'air des miasmes dangereux et propres à propager les maladies putrides, avec défense en outre de faire du fumier dans l'intérieur du bourg sous peine d'être réprimé par une amende (sic) conforme aux lois existantes en ce genre. »

A cette époque se présente aussi aux municipaux un émigré qui rentre au pays: il s'agit de «Claude-Marie-Nicolas **Pouliquet-Brescanvel** » (les particules ne sont pas encore admises), qui a obtenu le 18 frimaire an XI à Paris un certificat d'amnistie. Il déclare être domicilié à Lannilis. Il s'agit en fait du frère de l'abbé **de Pouliquet**, curé de **Plouguerneau** dont la famille habitait (et habite toujours) le manoir de Lesmel.

Le 3 brumaire an XI, à Saint-Cloud, les Consuls de la République décident le transfert du chef-lieu du canton de **Plouguerneau** à **Lannilis**.

Les difficultés avec l'Angleterre s'aggravent. Le 15 messidor le Préfet fixe à 10 hommes le contingent de garde-côtes à fournir par Lannilis. Il n'y a qu'un seul volontaire, d'où application de l'article 7 du titre 4 de l'arrêté des Consuls de la République du 18 thermidor an X pour désignation des 10 hommes, dont Louis **Jouannot**, ex-caporal d'infanterie, Jean-Baptiste **Le Roux**, canonnier, etc. Olivier **Bergot**, frère de l'abbé, est refusé pour « cause d'infirmité ». Cette levée inquiète nos municipaux qui écrivent aussitôt à l'administration supérieure :

*« Les habitants de **Lannilis**, ennemis nés des Anglais, quelle a été leur indignation en voyant cette nation perfide fouler aux pieds les traités les plus solennels et vouloir asservir à leurs (sics) calculs mercantiles une nation brave et guerrière. Notre position sur les côtes nous met journellement en vue des ennemis (Hum !). Nous les voyons sur l'Océan promener ridiculement leurs flottes nombreuses et se pavaner d'une puissance factice que le génie du héros qui gouverne la France peut anéantir en portant à leur gouvernement machiavélique le coup de la mort. Sentinelles avancées, nous voudrions que ces ennemis arrogants viennent réaliser les menaces qu'ils semblent nous faire. Qu'ils descendent donc, qu'ils fassent quelques pas sur notre continent, pas un, nous le jurons, ne portera la nouvelle de leur défaite. Notre dévouement aux ordres du gouvernement est sans bornes. Nous avons fourni les conscrits mis en activité, ceux de la réserve viennent de partir. Nous fournissons au port de Brest et des marins et des ouvriers. Tous ces sacrifices ne nous coûteraient rien si nous ne commençons pas à nous apercevoir que les bras vont nous manquer pour la culture des terres. S'il nous était permis de faire quelques observations, nous oserions prier le gouvernement de prendre en considération les nombreux sacrifices que nous avons faits et que nous faisons journellement. Nous ne réclamons point un privilège, une exemption. Nous prions d'examiner avec équité si notre position n'est pas plus onéreuse que celle des communes de l'intérieur. Ces communes ne fournissent que leur contingent. Nous recrutons la marine de marins et d'ouvriers, nous fournissons les compagnies de garde-côtes. Il nous a paru juste que nous soyons au moins exempts de la levée des conscrits. »*

« Nous osons donc espérer que le gouvernement goûtera nos représentations et qu'il ordonnera que les communes de la côte assujetties à l'Inscription Maritime et qui doivent

Janvier 1967

recruter les compagnies des canoniers garde-côtes ne seront point tenues de fournir le contingent de la conscription pour l'armée de terre. » (1)

Y. NICOLAS.

(1) Cette lettre, fort habile, ne semble avoir obtenue aucune suite favorable. Qui en était l'auteur ? Le maire était **M. Bernard**, commerçant; le secrétaire de la mairie, François-Marie **Léon**, ancien et futur séminariste, qui avait quitté le Séminaire de Saint-Pol-de-Léon lors de sa fermeture en septembre 1790 et qui, après 14 ans d'interruption, aura le courage de reprendre ses études théologiques au Séminaire de Quimper en 1804. C'est en effet le 9 frimaire an XII (1804) qu'il donne au maire **Bernard** sa démission de secrétaire de la mairie pour reprendre la soutane. Prêtre en 1806, il fut de longues années vicaire à **Briec-de-l'Odé** où il mourut en 1822.

L'an XII (1804)

Depuis le retour des prêtres exilés, l'ancien presbytère continuait d'être occupé par la Gendarmerie. Le propriétaire en était le citoyen **Conrier**, négociant à Brest dont le gendre, le citoyen **Jartel**, était officier de santé, c'est-à-dire médecin à Lannilis. Il désirait rendre la maison à sa première destination et, pour cela, refusait de continuer de la louer à la Gendarmerie. Mais le prix de location offert à la Commune étant jugé exorbitant, le 10 fructidor an XI, le Conseil Municipal avait « mis en réquisition » l'ancien presbytère et nommé le citoyen **Barjou**, de Lesneven, pour descendre sur les lieux et constater par procès-verbal la valeur du loyer et celle des réparations. **Conrier** était invité à nommer également un expert. Il faudra cependant attendre le 14 prairial an XII pour que l'achat définitif soit décidé au prix de 7 200 francs. Lannilis ayant été autorisé à établir un octroi par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 14 prairial an XII et la commune devant en retirer un revenu fixe de 1930 francs par an, il fut décidé qu'en prélevant 1200 francs par an pendant 6 ans le prix d'achat serait réglé. Quant aux réparations, le montant devait en être prélevé sur le surplus du produit de l'octroi et sur les centimes additionnels. (1)

En cet an XII, le citoyen **Japiot**, brigadier de Gendarmerie, prend le commandement de la brigade de Lannilis. Le 10 brumaire de la même année, le Préfet nomme une Commission pour procéder à la levée des conscrits ordonnée par la loi du 6 floréal an XI. A Lannilis, elle est présidée par le citoyen « **Audren-Kerdrel** » (le Comte de **Kerdrel**), le secrétaire en est Pascal-Jean-Marie **Dumanoir**, également domicilié à Lannilis et les membres les citoyens Goulven **Abjean**, maire de Plouguerneau ; Jean **Bergot**, adjoint-maire de Lannilis et le citoyen **Jartel**, officier de santé.

Quelque temps après, le 8 frimaire an XII, le secrétaire de la mairie, François-Marie **Léon**, donne sa démission pour reprendre ses études ecclésiastiques au Séminaire de Quimper et le maire Jean **Bernard** est remplacé par le citoyen Hervé **Salaun**, fils, du bourg.

A cette époque, Lannilis ne dispose pas encore de Poste. Il faut aller chercher et porter les plis à Lesneven. La personne chargée de ce service ne s'y rend qu'une fois par semaine et le directeur de la Poste à Lesneven, croyant bien faire, délivre les plis sur la semaine au premier qui vient les prendre. D'où plis arrivant trop tard ou même pas du tout. D'où encore plaintes du Juge de Paix, du Receveur de l'Enregistrement et... du Maire qui décide la nomination d'un « postillon ». On juge que les cinq centimes par pli doivent rapporter environ 100 francs par an. La place sera abjugée au rabais. Le postillon devra être « intelligent, honnête homme et de bonne conduite ». Il sera tenu d'aller « à la poste à Lesneven les jours de chaque semaine que le courrier y arrive, de se transporter la veille ou le jour de son départ à la mairie, aux bureaux de la Justice de Paix et de l'Enregistrement pour y prendre les plis, de porter aux maires du canton les plis du maire de Lannilis, de servir de guide à la troupe lorsqu'il sera indispensable de leur en accorder à l'exception néanmoins des jours qu'il lui faudra aller à Lesneven. M. le Directeur de la Poste de Lesneven sera invité à remettre les plis exclusivement au postillon » (Délibération du 8 nivôse an XII).

Le 27 nivôse suivant, deux candidats se présentaient pour le poste, un certain **Le Men**, tonnelier au bourg qui acceptait la charge pour 100 francs et un nommé **Ego**, aubergiste au bourg qui se contentait de 99 francs.

Ce fut naturellement **Ego** qui l'emporta et il devait prendre ses fonctions le 10 pluviose. (2)

Y. NICOLAS.

(1) Voici les budgets de Lannilis pour l'an X et l'an XI:

An X, Recettes: 894 francs 92; dépenses: 824 francs 28. En caisse: 69 francs 64. Budget approuvé le 2 pluviôse an XIII et 1^{er} de l'Empire Français.

An XI, Recettes: 781 francs 37; dépenses: 626 francs 60. Reste : 154 francs 77.

(2) Originaire du Nord, cet **Ego** fit souche à Lannilis et deux de ses arrière-petites-filles tenaient encore il y a 30 ans un café et une petite épicerie à l'angle de la rue de la Haie Blanche et de la rue de la Bastille (actuellement rue Pierre-Richard). On les appelait « merc'hed Perrine **Ego** » (Victorine-Perrine **Ego** et Rosic-Perrine **Ego**). Cette dernière, Rosalie **Le Gall** (fille de Perrine **Ego**) est décédée la dernière en 1945.

L'AN (1804)

L'INSTALLATION DE M. LE DUC, CURÉ DE LANNILIS

(13 mai 1804)

Le Concordat ayant fait de Lannilis le siège d'un doyenné-cure, l'administration diocésaine avait nommé curé de Lannilis l'abbé **Le Duc** et cette décision avait été approuvée par le 1^{er} Consul en date du 15 germinal an XII. En conséquence l'abbé **Le Duc** se rendit à **Quimper** le 18 floréal an XII et prêta serment devant le Préfet du Finistère qui était à l'époque François-Joseph **Rudler**, originaire d'Alsace. Quelque temps auparavant, le 24 ventose an XII, celui-ci avait nommé marguilliers de l'église de Lannilis (sur présentation du maire et du Curé), MM. Olivier **Bergot**, François-Marie-Anne **Moyot** et le Comte de **Kerdrel** chez lequel l'abbé **Le Duc** continuait encore de résider en attendant le départ des gendarmes qui occupaient le presbytère.

Restait à installer le premier curé de Lannilis qui n'était un inconnu pour personne puisqu'il gouvernait déjà la paroisse à titre de recteur depuis 1772.

La cérémonie eut lieu le 23 floréal an XII (13 mai 1804). A 9 heures du matin, le maire **Bernard**, l'adjoint Jean **Bergot**, fils « *se transportent avec les croix et bannières, accompagnés de tous les fonctionnaires publics, escortés de la brigade de gendarmerie et d'un détachement du 65^e Régiment d'Infanterie de Ligne, suivis de la foule du peuple, chez M. **Bergot**, vicaire, où nous avons trouvé M. **Le Duc**, assisté du clergé en costumes sacerdotaux, ainsi que M. de **Troerin**, chanoine honoraire de Quimper, délégué pour assister à son installation* »

« M. **Le Duc**, revêtu d'un surplis et de l'étole, s'est mis à genoux et a baisé la croix que lui a été présenté par M. de **Troerin**. Il a ensuite entonné le « Veni Creator ». La procession s'est mis en marche au son de la cloche et s'est rendue à l'église paroissiale. Arrivé sous le portique, M. **Le Duc** a pris de l'eau bénite qui lui a été présentée sur le goupillon. Entré dans l'église, il s'est rendu à l'autel, a adoré le Saint-Sacrement et a chanté l'antienne en l'honneur des saints Pierre et Paul, patrons de l'église. Sa prière finie, il a ouvert et visité le tabernacle. Descendu au bas de l'église, il a visité et ouvert les fonts baptismaux, est ensuite entré et s'est assis dans son confessionnial. Passant de là sous la tour il a donné quelques coups dans la cloche. Ayant monté en chaire, et prononcé un discours analogue aux circonstances, il a annoncé au peuple qu'il prenait possession de la cure de Lannilis sur la nomination de Monsieur l'Evêque de Quimper. Descendu à l'autel, il a chanté la grand-messe et il a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. »

Le rapport est signé de **Bernard**, maire, Jean **Bergot**, adjoint, **Le Duc**, curé de Lannilis, Yves **Bergot** et René **Manach**, vicaires, **Breton (1)** et **Masson**, notaires, **Dumanoir**, receveur des Domaines, **Audren de Kerdrel**, fils et Joseph **Riou**, celui-ci probablement cultivateur à Kerguisquin.

Le nouveau curé dut attendre encore quelque temps avant de pouvoir récupérer son presbytère. Le conseil municipal en décida l'achat le 14 prairial an XII

Y. NICOLAS.

Mars 1967

(1) Maître Gabriel **Breton** devait être nommé second adjoint au maire le 25 floréal an XII.

Aux confins de la Grande Histoire

UN LANNILISIEN, SECRETAIRE DE TALLEYRAND:

Charles FERCOG (1764-1841)

Après une rapide esquisse de l'histoire de la Révolution à Lannilis, il convient de s'arrêter à un personnage qui occupa un poste important au début de l'Empire dans les coulisses du Pouvoir, bien que son nom soit resté fort obscur jusqu'à nos jours : Charles Fercoc, secrétaire particulier de Talleyrand.

Charles-Louis-Saturnin-Marie **Fercoc** naquit au bourg de Lannilis le 27 novembre 1764. Son père était receveur des devoirs et devint plus tard notaire public puis impérial. Par sa mère, Marie-Olive **Ulfien**, il appartenait à une famille bourgeoise de Saint-Renan où son grand-père était également notaire. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut dirigé sur le Collège de Saint-Pol-de-Léon, le seul qui existât à cette époque dans le diocèse de Léon. Tonsuré le 23 septembre 1779, considéré comme un sujet d'élite, il fut désigné par l'évêque pour poursuivre ses études au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Pour subvenir aux frais d'un long séjour dans la capitale, Mgr de la **Marche** dota le jeune abbé de 4 chapellenies : celles de Kérasquer et du Roual en Lannilis (15 octobre 1780), celle de Kergus en Trébabu (9 décembre 1780) et celle de Mézarès en Plouzané (6 novembre 1783).

L'abbé Fercoc passa au moins 8 ans à Paris, de 1780 à 1788. En décembre de cette année, il y recevait le sous-diaconat puis était rappelé par l'évêque dans notre diocèse. Diacre le 19 septembre 1789, M. **Fercoc** recevait la prêtrise à Saint-Pol-de-Léon le 20 mars 1790. Quelques jours plus tard, il chantait à Lannilis sa première grand-messe, dernière cérémonie de ce genre sous l'Ancien Régime.

Nommé professeur de physique au Collège de Saint-Pol-de-Léon, Charles **Fercoc** refusa le serment schismatique et, le 15 février 1792, fut, comme tous ses collègues expulsé du collège qui dut fermer ses portes quelques mois plus tard. Réfugié dans sa famille à Lannilis, puis à Tréglonou, **Fercoc** ne tarda pas à émigrer en Angleterre d'abord puis, probablement aussi, en Espagne. C'est sans doute durant son exil en Angleterre qu'il fit la connaissance de **Talleyrand**, l'ex-évêque d'Autun, qui allait jouer un rôle si considérable dans les sphères officielles sous l'Empire et la Restauration. Professeur de mathématiques au Collège d'Aurillac en 1802, précepteur dans la famille **Talleyrand** en 1803, Charles **Fercoc** est, quelque temps après, appelé au ministère des Relations Extérieures (nous dirions aujourd'hui : Ministère des Affaires Etrangères) et prend ses fonctions de « secrétaire particulier de M. de **Talleyrand** ». Tout en continuant ses relations avec le Ministre, **Fercoc** est nommé le 21 juin 1804 professeur de mathématiques transcendantes au lycée de Bourges. En 1808, il est bibliothécaire au château de Valencay (Indre), propriété de **Talleyrand** avec **Napoléon**, **Fercoc** rentre dans l'enseignement et est nommé professeur de philosophie au lycée Napoléon (actuellement lycée Henri IV) à Paris. C'est sans doute là qu'il trouva un Lannilisien parmi ses élèves : le jeune **Mocquard**, fils de Christophe **Mocquard**, avocat à Lannilis dont nous avons déjà parlé et qui, capitaine dans la Grande Armée, trouvera la mort à Vilna lors de la retraite de Russie.

Que pensaient ses contemporains de **Fercoc** ? Voici l'avis autorisé de Daniel **Miorcec de Kerdanet**, de Lesneven: « *L'abbé Fercoc était un homme de beaucoup d'esprit et*

Avril 1967

d'instruction, d'une grande douceur et d'une extrême urbanité. Cette dernière même avait fait dire de lui que, bien que né en Basse-Bretagne, il avait tout l'acquit et tout le moelleux des hommes de cour. Il était tout à ses amis, tout à ses concitoyens, tout aux autres et peu de chose à lui-même. ». Quant à **Habasque**, juge au Tribunal de Saint-Brieuc, il loue sa rare facilité d'élocution: « *M. **Fercoc** m'entretint d'une multitude d'hommes de lettres, de femmes célèbres, de savants, d'artistes et de courtisans qui étaient venus tour à tour, de tous les coins de l'Europe, poser devant lui à la table du prince de **Talleyrand** ».*

Charles **Fercoc** fut admis à la retraite le 13 juillet 1818 mais il fut appelé quelque temps après à continuer ses services au Ministère des Affaires Etrangères en qualité de traducteur des langues anglaise, italienne et espagnole, ce qui lui valut une retraite un peu plus forte.

Retiré en 1834 à Versailles, au n° 47 de la Rue-Neuve, l'ancien professeur y mourut le 13 avril 1841, à l'âge de 76 ans. Ses obsèques eurent lieu le lendemain en l'église Notre-Dame de Versailles. (1)

Y. NICOLAS.

(1) Le père de Charles **Fercoc**, Maître Jean-Louis **Fercoc**, notaire impérial, mourut à Lannilis en 1807 et sa famille a totalement disparu de notre paroisse. Je serais particulièrement reconnaissant à quiconque pourrait me signaler toutes pièces d'archives concernant l'énigmatique secrétaire de **Talleyrand**.

Le successeur de Maître **Fercoc** à Lannilis fut Maître **Le Tersec**, de Lesneven qui exerça de 1807 à 1821 dans notre paroisse. Si mes renseignements sont exacts, cette étude est actuellement celle de Maître **Linden**.

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

La Gendarmerie devant évacuer le presbytère, rendu au clergé, il fallait évidemment que le Conseil Municipal trouve un nouveau logement pour les gendarmes. La « Maison de la Tête Noire », située rue de la Fontaine, fut jugée la plus convenable pour cet objet. Il s'agit de la maison actuellement en ruines au fronton de laquelle figure une plaque portant mention du poète Claude **Le Lae**. C'était primitivement l'ancien Manoir de Lannilis, qui devint plus tard une hôtellerie dont l'un des tenanciers fut à la fin du XVIII^e siècle le frère de Claude **Le Laé** (1). Le Conseil Municipal chargea deux de ses membres, Maîtres **Breton** et **Masson**, notaires, de procéder à cette location. Le 28 brumaire an XIII, un bail était consenti à la commune par les propriétaires, Jean **Simon**, demeurant à Lesneven, Jean **Donou**, charpentier et Anne **Simon**, sa femme, de Lannilis. Ce fut le 11 germinal an XIII que la Gendarmerie put prendre possession de sa nouvelle résidence.

A partir de l'année 1806, le calendrier républicain est abandonné: il avait causé pas mal de soucis à nos ancêtres qui ne s'y retrouvaient plus. A la Mairie, les démissions pleuvent. C'est ainsi que Pierre-Marie **Chiron** qui avait été élu secrétaire pour remplacer Hervé-Claude **Salaun** (lequel avait démissionné le 5^e jour supplémentaire de la 13^e année républicaine) abandonne à son tour ses fonctions le 31 octobre 1806 et est remplacé par Gabriel **Branellec**, ancien instituteur. Le mois suivant, 28 novembre 1806, l'adjoint-maire, Jean **Bergot**, quitte également sa charge et il sera suivi par le maire, **Bernard**, qui démissionne à son tour le 2 août 1807. La situation n'était pas brillante. Le 8 avril 1807, le Conseil Municipal avait refusé d'augmenter les charges de la commune à cause de la misère générale (« diminution sensible du commerce et de l'industrie, suite du bas prix des bestiaux et des grains »). 3 jours plus tard, 11 avril 1807, la même assemblée refusait de procéder à la nomination d'un garde-champêtre et à la création d'un Bureau de Bienfaisance. Les sommes affectées à ces chapitres (144,50 + 261,09) devaient servir à paver la place « qui forme en hiver une espèce de cloaque très malsain » et les rues principales.

Le nouveau maire, nommé par le préfet, le 2 août 1807, était M. de **Kerdrel**, fils, qui demeurait avec son père au manoir de Kerdrel. Jean-Anne-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel**, fils du Comte de **Kerdrel** et de Corentine de **Gourcuff**, était né à Lesneven, probablement dans la propriété de son oncle, le Vicomte de **Kerdrel**, mais avait passé toute sa jeunesse à Lannilis au manoir paternel de Kerdrel. Tout jeune, il perdait sa mère et devait connaître de dures heures durant la Révolution, surtout lorsque son père fut incarcéré à **Carhaix**. Avec ses frères et soeurs, il vécut alors, au manoir de Kerdrel, sous la protection de sa tante, Religieuse Ursuline, que la Révolution avait chassée de son couvent. Sous l'Empire, il servit plusieurs années dans la Marine comme administrateur. Il épousa Mlle de **Lanidy** dont il eut 2 fils. Jean-Anne **Audren de Kerdrel** fut maire de Lannilis du 2 août 1807 au 1er octobre 1813, date de sa mort survenue à Tours. Le 11 avril précédent, il avait obtenu du préfet l'autorisation de s'absenter pour aller prendre « les eaux thermales dans les provinces méridionales de l'Empire ».

En devenant maire de Lannilis, en août 1807, le jeune Comte Jean de **Kerdrel** prenait une très lourde charge, rendue encore plus pesante par l'annexion à Lannilis de la paroisse de **Broennou** (Circulaire du préfet du 27 septembre 1808) (2). Nous étudierons son administration dans un prochain article.

Y. NICOLAS.

(1) C'est en août 1933 qu'au cours de son Congrès tenu à Lannilis, l'Union Régionaliste Bretonne, présidée par le Marquis de **L'Estourbeillon**, fit apposer cette plaque sur cette maison.

(2) C'est ce qui explique sans doute la présence aux Archives Municipales de Lannilis de quelques dossiers concernant **Broennou**. La majeure partie cependant des Archives de cette ancienne paroisse se trouve à la mairie de Landéda, en particulier les cahiers de délibérations depuis le 25 juin 1726 et les registres de baptêmes, mariages et décès depuis 1575.

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

Le 21 septembre 1807, le Baron de **Miollis**, préfet du Finistère, était à **Lannilis**. Le maire, Comte Jean de **Kerdrel**, lui présenta divers desiderata dont 3 furent approuvés: la restauration des pavés de la Grand-Place, celle de la Fontaine de Prat Per et aussi la création d'un poste de sage-femme, rendue indispensable par une mortalité infantile considérable et pour laquelle une somme de 50 francs était prévue au budget. Le même jour, Jean **Perrin**, qui, je crois, était cultivateur à Kerbabu, fut nommé adjoint-maire. Deux autres nominations d'adjoint suivront: celle d'Yves-Marie **Masson**, notaire et greffier de la Justice de Paix (16 février 1808) et celle de Gabriel **Gaidan**, officier retraité et beau-frère de l'abbé **Fercoc** dont nous avons récemment parlé (26 décembre 1808). Une autre nomination eut lieu le 6 mars 1809, celle d'un certain **Joannot** comme garde-champêtre du canton qui devait d'ailleurs décéder en décembre de la même année. Le 1^{er} mai 1810, il devait être remplacé par un « lannilisien » (ce qui laisse supposer que **Jeannot** ne l'était pas) : Jean-Marie **Hillion** qui avait fait les campagnes de Prusse en 1806 et 1807 et d'Espagne en 1808 et 1809. Un « dur » donc qui ne devait pas badiner avec la discipline !

Le 7 mars 1809, nos ancêtres recevaient une semonce sévère de la part du Conseil Municipal. Ils avaient l'habitude dans une bonne partie du bourg de déposer leurs ordures, détritiques et « fumiers » de toutes sortes devant leurs maisons, ce qui était sans doute fort commode mais aussi fort peu esthétique et encore moins salubre. Les édiles interdisaient absolument cette façon de procéder et décidaient de « louer au profit de la commune » les boues et fumiers « de la place et des rues ci-après désignées : rue de l'Enfer (Jean Tromelin), rue des Velours (?), rue de la Bastille (Pierre-Richard), rue du Cimetière (partie ouest de l'actuelle rue de la Mairie), rue des Bons Vivants (rue de la Fontaine), rue de la Place (probablement rue des Marchands), rue du Chemin Creiz (?) et Rue Neuve (amorce de l'actuelle rue Audren de Kerdrel) ». Toutes ces rues et une partie de la place étaient pavées dès l'Ancien Régime et la vente des boues et fumiers devait servir à l'entretien des pavés. L'adjudicataire devait passer tous les jours dans ces rues et enlever les détritiques avant 8 heures l'hiver et avant 7 heures l'été. Heureuse époque où le service de réputation non seulement ne coûtait pas un sou aux contribuables mais encore rapportait au budget de la commune!

Le 11 mars 1809, le Préfet du Finistère prenait un arrêté annulant celui du 21 septembre 1808 qui avait rattaché **Broennou** à **Lannilis**. En conséquence **Broennou** était définitivement réunie à **Landéda**, sauf quelques enclaves dont nous avons parlé et qui devaient désormais faire partie de **Lannilis**. Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1809, l'arbre de la Liberté (qui avait été planté sur la Grand-Place au début de la Révolution) était abattu par la tempête. Dès 8 heures du matin de ce 1^{er} mai, la constatation en était faite par Gabriel **Gaidan**, adjoint au maire; « chargé de la police de Lannilis », qui reconnut que « l'arbre était d'ailleurs à moitié mort. »

Quelles étaient les préoccupations municipales de cette époque ? Multiples, on s'en doute ! La plus aiguë concernait la voirie. Les routes de Brest à Lannilis et de Lannilis à Lesneven n'avaient subi aucune réparation depuis 1786. C'est ce que nous apprend une pétition datée du 30 avril 1809, adressée au Préfet du Finistère et signée par les municipalités des environs, le commandant du 2^e arrondissement, l'adjoint-maire de Brest, **Miorcec** de Kerdanet, et le Général **Motte**, commandant le Finistère. Par ailleurs sur les 600 habitants du bourg, 4 seulement disposaient d'une citerne. La municipalité envisageait donc « l'excavation d'un

puits ou l'établissement d'une pompe sur la place» (coût de 1200 à 1500 francs). Elle projetait aussi l'achat de deux pompes à incendie d'autant plus indispensables que le bourg comportait encore de nombreuses chaumières. Le souvenir du terrible incendie de 1733 qui avait presque entièrement détruit le bourg hantait toujours l'esprit des habitants qui aspiraient à une certaine sécurité. D'où urgence également de procéder aux réparations des deux fontaines et lavoirs publics. A tout cela il fallait ajouter « la réparation de la place où se forment des mares », l'acquisition ou la construction d'une Mairie avec Justice de Paix (gros projet dont l'évaluation allait de 5 000 à 6 000 francs, chiffre énorme pour l'époque), la réparation des chemins vicinaux et enfin la création d'un poste de sage-femme pour lequel un crédit de 300 francs figurait au budget.

Tels étaient les soucis du Maire, Comte Jean de **Kerdrel**, et de son Conseil Municipal qui avait été renouvelé par décret impérial du 25 avril 1811 et qui était composé comme suit, outre le Maire: MM. **Moyot**, propriétaire rentier du bourg; **Dutreil**, Receveur de l'Enregistrement ; Jean-Marie **Jézéquel**, du bourg ; Hervé **Salaun**, expert demeurant à Kérouartz, 3 cultivateurs propriétaires, Jean **Colin**, de Trobéro, Augustin **Floch**, de Foz-Névez (1), Augustin **Quémeneur**, du Petit Gorréquéar et 6 fermiers, Corentin **Abarnou**, de la Grande Roche, François **Pellen**, du Coum; Pierre **Simon**, de Kérasquer, Jean-Marie **Bergot**, de Kéрабо, Jean **Kerdraon**, de Guervian et Mathieu **Balcon**, du Styvel (2).

Y. NICOLAS.

(1) Augustin **Floch**, cultivateur à Foz-Névez, était le grand-père du célèbre docteur Augustin **Morvan**, ancien député et ancien maire de Lannilis et l'arrière-grand-père du docteur Paul **Morvan**, toujours alerte à 85 ans et toujours fidèle à sa maison natale (place du général Leclerc).

(2) Mathieu **Balcon**, cultivateur au Styvel, hébergea sous la Révolution au péril de sa vie un prêtre réfractaire qui était son oncle ou son frère, très probablement l'abbé Jean **Balcon**, vicaire à **Plouguerneau**. On lui avait aménagé un petit souterrain dans un champ appelé à l'époque champ du poirier (en breton). On lui portait à manger pour 8 jours. Un jour les gendarmes vinrent l'y chercher et l'abbé les entendit circuler tout près de lui mais il ne fut pas découvert. Une de ses nièces, une **Balcon** également, fut mariée à cette époque dans le colombier de Kéringar (ar c'houldry). C'était la bisaïeule ou la trisaïeule de François **Gouez**, décédée il y a quelques années, cultivateur à Mesguen.

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

(Suite)

La commune de **Lannilis** n'avait pas encore réussi en 1810 à se libérer de la dette contractée en mars 1793 à l'occasion de la fameuse insurrection des jeunes gens. Nous avons raconté comment les jeunes gens de Lannilis et de toute la région, rassemblés dans le parc du manoir de Gorréquéar, avaient refusé obstinément de répondre à l'appel de la Convention qui avait ordonné une levée en masse pour défendre le territoire national contre les envahisseurs de l'Est. Cela avait valu à **Lannilis** et à maintes autres communes de la région l'envoi de garnissaires aux frais des habitants bien entendu. Le 26 mars 1793, les frais s'élevaient déjà pour **Lannilis** à la somme énorme pour l'époque de 5280 francs. Pour éviter une ruine totale des habitants, les notables se décidèrent alors à faire l'avance de la somme réclamée pour la garnison et reçurent, le 27 mars 1793, quittance des mains des Commissaires **Déniel** (le futur guillotiné), **Le Guével** et **Guesno**, envoyés par le district de Brest pour le recrutement dans le canton. Les notables étaient autorisés à récupérer leur avance sur « *les fomentateurs, auteurs et complices des troubles* ». Ceux-ci ne furent jamais identifiés et d'ailleurs toute la population était en fait complice. En 1810, les créanciers qui n'avaient pas encore été remboursés se retournèrent avec insistance sur le Conseil Municipal. Celui-ci admit le bien-fondé de leur demande. La dette n'avait été contractée que pour le « *soulagement de la commune* ». Celle-ci devait donc « *la ranger au nombre de ses obligations les plus sacrées et si elle consent à s'imposer ce n'est que pour prélever cette somme de la manière la moins onéreuse à ses habitants* ». Finalement le Conseil décida que la dette serait réglée sur 4 exercices mais le Préfet exigea que l'on tint compte de la dépréciation de la monnaie en 1793 et ramena la dette à 4 432,59 francs, « *réduite à l'échelle de proportion* ». C'était encore une grosse brèche dans les finances lannilisiennes.

L'année suivante, 1811, nos compatriotes allaient connaître une grande fête avec la naissance du roi de Rome, fils de l'Empereur **Napoléon** et de l'Impératrice **Marie-Louise**. Dans sa réunion du 16 mai 1811, le Conseil Municipal fixait la date de la fête au 9 juin et répartissait comme suit les 400 francs alloués à la commune pour fêter dignement cette naissance : 50 francs pour le feu de joie, l'illumination et les musettes, 50 francs pour distribution de pain aux pauvres et 300 francs destinés à payer l'apprentissage d'un métier à un enfant de chaque sexe. (1)

Le 8 juin 1811, au soir, la fête fut annoncée par une salve de « boîtes » et par les cloches. Le lendemain matin, à 8 heures, avait lieu une distribution générale de pain aux pauvres. L'après-midi, Jean-Anne-Casimir **Audren de Kerdrel**, maire de **Lannilis**, suivi de son Conseil et de tous les fonctionnaires publics civils et militaires, se rendit en cortège à l'église paroissiale où furent chantées les vêpres solennelles. M. le curé **Le Duc** entonna ensuite le Te Deum. Puis la procession s'organisa pour se rendre sur la Grand-Place où devait être allumé le feu de joie. Pendant la procession, « *M. le Curé et son clergé ont chanté l'Exaudi et autres hymnes et versets analogues à la circonstance. Le feu a été allumé par M. le Curé et M. le Maire. Ensuite la procession a été reconduite à l'église, suivie des autorités et du peuple. Les cérémonies religieuses terminées, les autorités sortent de l'église et se rendent à l'hôtel de la mairie* (2). D'où elles ressortent et sont les témoins de la joie publique et des réjouissances ordonnées par délibération du 16 mai 1811 ». Après les danses auxquelles prit part toute la jeunesse des environs, la soirée fut marquée par l'illumination de la flèche de la tour.

6 mois plus tard, 2 décembre 1811, **Lannilis** célébrait d'une manière à peu près identique le Couronnement de Sa Majesté Impériale et Royale. Grand-messe à 10 heures avec la présence des autorités civiles et militaires. L'après-midi, « des musettes ont appelé notre Jeunesse aux danses » et le soir illumination des maisons du bourg.

L'une des préoccupations de la Municipalité restait «l'extinction de la mendicité, vraie lèpre sociale». Les pauvres étaient divisés en deux catégories, la première comprenait les infirmes, vieillards et enfants en bas âge, la seconde les valides dont le salaire ne pouvait, vu le prix excessif des denrées, suffire à la subsistance de leur famille. La 1^{re} comptait 68 familles de 210 individus, la 2^e 77 familles de 235 personnes, soit le septième de la population totale évaluée à 3200 habitants. Seuls une demi-douzaine de propriétaires aisés étaient susceptibles de venir en aide régulièrement aux pauvres. Dans sa délibération du 12 avril 1811, le Conseil Municipal *«propose:*

- 1) Que les individus de la 1^{re} liste soient de nouveau recommandés à la charité;*
- 2) qu'il soit expressément défendu aux femmes de se faire accompagner de leurs enfants dans leurs quêtes et à plus forte raison de porter ceux qu'elles allaitent. Qu'il leur soit délivré des médailles ou cartes portant le nom de la commune et le nombre d'enfants au-dessous de 12 ans à la nourriture desquels elles ont à pourvoir pour que la charité puisse toujours se proportionner à leur famille. Que ces cartes soient changées tous les ans ;*
- 3) Pour fournir du travail à la seconde catégorie, qu'il soit mis à la disposition du Maire 400 francs pour achat d'outils et travaux d'art sur les routes vicinales ;*
- 4) Que le Préfet mette à la disposition d'un Comité de Bienfaisance la somme de 946 francs, restant en caisse des recettes de l'exercice en cours et dont il s'est réservé l'emploi pour être allouée à la seconde catégorie (qui ne gagne pas assez) et aux mendiants malades ou trop infirmes pour aller mendier.»*

Il faudra hélas! attendre encore plus de 100 ans pour que le problème de la mendicité soit enfin résolu.

Y. NICOLAS.

(1) En fait ce furent deux garçons qui furent désignés : le sieur **Lesquivit**, tailleur au bourg, fut chargé de l'apprentissage d'un orphelin, Jacques-Auguste **Champetier** et au sieur Gabriel **Grégoire**, serrurier au bourg, fut confié un autre orphelin, Joseph-Marie **Jouannot**.

(2) Probablement l'immeuble portant actuellement le n° 7 de la rue de la Poterie.

La Restauration a Lannilis (1814)

Les dernières années de l'Empire avaient été calmes à **Lannilis** dont le maire, le jeune Comte de **Kerdrel**, était décédé à, Tours, le 1^{er} octobre 1813, en revenant des eaux (1). Le 3 décembre suivant, le Préfet nomme maire de Lannilis Hervé-Claude **Salaun** et adjoint Michel-Alexis-Marie **Bergot**, négociant, en remplacement de Maître **Masson**. Le nouveau maire était d'opinions diamétralement opposées à celles de son prédécesseur. Il appartenait à la petite mais active minorité républicaine qui espérait que la chute de l'Empire allait ramener le régime républicain. En fait ce fut la Restauration de la Monarchie et le 5 juin 1814, le Conseil Municipal de Lannilis votait à l'unanimité l'adresse suivante« à Sa Majesté **Louis XVIII**, notre Auguste et Bien-Aimé **Roi** » :

" Sire,

Quoique placés sur les limites de votre Royaume, nous avons éprouvé qu'il n'est pas de distance pour le bonheur que répand Votre Majesté et nous éprouvons aussi qu'il serait imparfait si nous ne pouvions porter au pied du Trône les expressions de notre reconnaissance et de notre amour et les serments de notre fidélité.

*Un abandon atroce des marins que les chances de la Guerre avoient rendus captifs ne laissoit à presque toutes les familles de Bretagne que des chagrins et des souvenirs. On n'espéroit même plus de revoir ceux que Votre Majesté nous a rendus. Le despotisme et l'avidité entraînait (sic) une guerre qui, chaque jour, nous enlevait des parents et des amis. Votre Majesté vient commander l'amour à ses peuples en leur rendant la paix, leurs parents et leurs amis. Tous les sentiments se confondent pour jouir d'un si heureux retour et quand l'ivresse de notre joie rapporte tout à leur libérateur nos coeurs proclament **Louis XVIII**.*

*Regrettant de ne pouvoir être nous-mêmes porteurs de la présente adresse, nous prions M. le Baron de **Carne**, sous-préfet de cet arrondissement, de vouloir la déposer au pied du trône.*

*En mairie de **Lannilis**, le 5 juin 1814 (2) ».*

Cette adresse était signée de tous les membres du Conseil sauf le maire **Salaun**, dont l'opportunisme prudent s'accommodait sans doute assez mal d'une prise de position aussi nette.

3 mois plus tard, le 25 août 1814, la Saint-Louis, fête du Roi, allait être marquée chez nous par diverses manifestations. Cloches, boîtes, illuminations et, pour la première fois, un feu d'artifice, rien ne manqua à la liesse populaire. Le feu d'artifice surtout, par sa nouveauté, attira la grande foule. Plus de 2 000 personnes étaient venues de tous les environs pour y assister. L'exécution en avait été confiée à M. **Basly**, receveur des Douanes et à M. **Dutreil**, receveur de l'Enregistrement. « *Ce feu se propagea très avant dans la nuit. On y remarqua plusieurs choses extraordinaires et dont l'exécution difficile n'arrêta pas le zèle de ces Messieurs. On y vit entre autres choses la lettre initiale L (Louis) sous un point de vue superbe et pendant plus de 10 minutes* ». Le 25 septembre suivant, le Conseil Municipal, au complet, y compris le maire **Salaun**, prêtait serment de fidélité à **Louis XVIII**.

Quelques mois plus tard (mars 1815), **Napoléon** était de retour de l'Ile d'Elbe et **Louis XVIII** était obligé de se réfugier à **Gand**. La nouvelle parvint à **Lannilis** le 19 mars et aussitôt les

royalistes lannilisiens de se réunir pour se mettre à la disposition du Roi exilé. Parmi eux, le vieux Comte de **Kerdrel**, Gabriel **Gaidan**, chef de bataillon en retraite dont nous avons dit le rôle à Lannilis sous la Révolution, Charles **Duhasson**, receveur des contributions indirectes, Olivier de **Rodellec du Porzic**, lieutenant de la Garde Nationale et de nombreux cultivateurs. Ils n'eurent pas à intervenir, l'Empereur étant rentré à Paris dès le 20 mars. Le 30 avril, le Conseil Municipal, qui en août de l'année précédente avait juré fidélité au Roi était dans l'obligation de prêter le serment de fidélité à l'Empereur. Il semble qu'il y ait eu au moins une abstention, celle du Comte de **Kerdrel**. Le 21 mai 1815, sur ordonnance impériale, **Lannilis** devait renouveler sa municipalité. Les électeurs (3) se réunirent à l'église à 2 heures de l'après-midi. Il y eut 166 votants. Hervé **Salaun**, maire sortant, obtint 138 voix et retrouva facilement son écharpe. L'adjoint sortant, Michel **Bergot** (4) fut réélu plus difficilement par 93 voix et on nomma un second adjoint en la personne d'Augustin **Floch** par 60 voix. 8 jours plus tard, 28 mai 1815, le receveur des contribution indirectes, Charles **Duhasson**, dont on avait sans doute en haut lieu ignoré la proclamation de foi monarchiste de mars, se voyait adjoindre à sa charge celle de receveur de l'octroi.

Pendant les 100 jours, les royalistes lannilisiens se tinrent cois. Leur temps d'épreuve d'ailleurs n'allait pas durer bien longtemps et la Saint-Louis de 1815 allait être célébrée chez nous avec un faste encore jamais atteint.

Y.NICOLAS.

(1) L'un des derniers projets de l'administration de M. de **Kerdrel** avait été l'édification des Halles qui devaient remplacer sur la Grand-Place les 15 échopes qui s'y trouvaient et qui avaient appartenu avant la Révolution aux anciens Seigneurs de la paroisse. Ces échoppes, édifiées sans ordre, encombraient et enlaidissaient la place. Par délibération du 20 mai 1812, le Conseil Municipal de **Lannilis** avait demandé au Préfet de mettre à la disposition du maire une somme de 2 325,50 francs pour l'achat de ces échoppes. En fait il faudra attendre encore une trentaine d'années pour les voir disparaître.

(2) Qui était l'instigateur de cette adresse ? Probablement le vieux Comte de **Kerdrel** qui ne faisait pas à l'époque partie du Conseil Municipal mais dont le fils, Charles, futur maire de Lannilis lui aussi, venait de rentrer des prisons anglaises.

(3) A cette époque, pour être électeur, il fallait être imposé à un certain taux. Seuls donc les contribuables les plus imposés (par conséquent les classes aisées) pouvaient voter. C'est ce qui explique le petit nombre de votants.

(4) Il n'y a pas lieu de confondre l'adjoint-maire Michel-Alexis-Marie **Bergot** avec son neveu et homonyme (et probablement filleul) Michel **Bergot** qui fut un brillant soldat de l'Empire. Celui-ci avait 29 ans en 1815. Il avait participé à 6 campagnes entre 1806 et 1814. Entré au service le 15 juillet 1806 au 9^e Dragons, il était passé dans la Gendarmerie le 2 mai 1811, avait fait partie de la 3^e Légion d'Espagne et avait été licencié (c'est-à-dire démobilisé) à **Châteaudun** le 1^{er} juillet 1814. Rentré à Lannilis, il y avait retrouvé son frère ou cousin, le fusilier Goulven **Bergot** qui avait été démobilisé le 30 juin Ce Goulven **Bergot** (1791-1869) était le grand-père de Tante JO, décédée il y a 4 ans et fort connue à Lannilis. Michel et Goulven **Bergot** étaient les neveux de l'abbé Yves **Bergot** qui était vicaire dans notre paroisse en 1815 et qui en sera le curé-doyen de 1823 à 1838.

L'état religieux de Lannilis sous le 1^{er} empire

Nous avons relaté le retour triomphal à **Lannilis** des abbés **Le Duc** et **Bergot** (2 juin 1802), après 10 ans d'exil. L'abbé **Le Duc** y reprit ses fonctions de recteur, assisté de son inséparable ami des bons et mauvais jours, l'abbé Yves **Bergot** (qui sera son successeur d'ailleurs). L'un et l'autre avaient retrouvé avec plaisir leurs collègues restés au pays dans la clandestinité, l'intrépide abbé Jacques **Floch** qui allait être nommé au rectorat du **Tréhou**; les abbés René-Joseph **Manach** et Jean **Toullec**. Ce dernier cependant, âgé de 66 ans, ne pouvait être d'aucune utilité pour le service paroissial ; infirme de corps et d'esprit depuis plus de 12 ans, il ne remplissait plus depuis longtemps aucun fonction de son ordre, ce qui ne l'empêcha pas d'être emprisonné sous la Terreur. Il mourut d'ailleurs peu de temps après, le 25 fructidor an XII (12 septembre 1804).

Au Concordat, ainsi que nous l'avons raconté, l'abbé **Le Duc** devint le premier curé de Lannilis (1). En fait la place faillit lui échapper car l'abbé de **Puyferre**, de Lesneven et l'abbé **Jestin**, ancien recteur de Plabennec, furent successivement nommés dans notre paroisse, mais ces nominations furent rapportées. L'abbé **Le Duc**, dès son retour, s'employa à relever les ruines matérielles et spirituelles accumulées par la Révolution. L'église paroissiale avait subi de graves déprédations. Dès 1806, avec l'aide du Conseil de Fabrique composé du Comte de **Kerdrel** et de MM. François-Marie-Anne **Moyot** et Olivier **Bergot**, il envisageait la réparation de la tour et une nouvelle couverture de l'église. La plupart des chapelles étaient tombées en ruines, en particulier celle très vénérée de Notre-Dame de Trobéroü qui avait joué un si grand rôle dans l'histoire de la paroisse. Les habitants auraient bien voulu voir restaurer cette chapelle mais la propriété en était disputée à la paroisse, à tort d'ailleurs semble-t-il, par M. de **Kersauzon**, propriétaire de Kerbabu. Finalement on se résolut à conserver la chapelle de Saint-Sébastien qui avait besoin aussi de réparations et à la réfection de laquelle devaient servir les matériaux provenant de la démolition de la chapelle de Trobéroü. En fait, il faudra attendre 1819 pour voir ce projet se réaliser (2).

Le gros effort de l'abbé **Le Duc** se porta naturellement sur l'église paroissiale. Le 18 floréal an XIII (1805), le Conseil de Fabrique décidait la réparation des ornements sacerdotaux qui étaient en très mauvais état, l'achat de 3 aubes et l'acquisition d'un calice. Le 2 messidor de la même année, une somme de 450 francs était votée pour l'achat d'une lampe et d'un chandelier pour le maître-autel ainsi que d'un crucifix plaqué argent et d'un bénitier. Le 16 novembre 1806 fut décidée aussi l'acquisition d'une 2^e cloche (de 500 livres) car depuis la Révolution la tour ne conservait plus que la grosse cloche qui n'avait pu être descendue. Les autres avaient été destinées à la fonte pour les besoins de l'armée. Finalement le 18 décembre 1808 on changea d'avis et au lieu d'une cloche de 500 livres on opta pour une plus grosse qui devait peser de 1200 à 1300 livres.

Pour l'aider dans son apostolat, l'abbé **Le Duc** avait en 1806, outre l'abbé **Bergot**, deux autres vicaires, tous deux originaires de Lannilis, les abbés René **Manach** et Jean **Duvel**. L'évêque voulait lui en enlever un et dans une lettre du 2 février 1806, l'abbé **Le Duc** insistait pour conserver au moins l'abbé **Duvel**. Il obtint satisfaction et ce prêtre qui appartenait à une riche famille de la bourgeoisie locale et venait à peine de recevoir la prêtrise, devait en fait passer toute sa carrière sacerdotale à Lannilis. Une des premières préoccupations de l'abbé **Le Duc** fut la « réhabilitation des mariages » contractés sous la Révolution dans des conditions défectueuses et le 20 juillet 1803 il demandait à l'évêque la façon de procéder. Les difficultés ne lui manquèrent pas, on s'en doute, après une période qui avait provoqué dans maintes

familles un déséquilibre religieux assez profond. En 1808, l'évêque lui offrit une autre paroisse qu'il refusa. En 1810, l'abbé **Le Duc** fit donner une grande mission qui obtint un très grand succès dans la paroisse (3). Esprit ferme et conciliant à la fois, il finit par conquérir l'estime et l'affection de tous ses paroissiens. Le 22 février 1804, il avait écrit à l'évêque de Quimper pour lui proposer un nouvel aménagement des paroisses de Lannilis, Broënnou et Landéda. sujet qu'il avait déjà traité dans une lettre à l'évêque de Léon datée du 11 mars 1786 mais qui n'avait eu aucune suite à l'époque. Le recteur demandait que la séparation de Lannilis et Landéda se fit «par le grand chemin qui mène du Diviz à la Croix dite des 3 Recteurs». En fait il y avait et il y a toujours 3 croix dites des 3 Recteurs (Kroaziou an 3 fersoun) au village de Kéruzal (4). Le recteur ajoutait: « J'aurais tout ce qui est à gauche de ce chemin du côté du midi jusqu'à la rivière et au passage de l'Aber-Benoît et j'abandonnerais les terres que j'ai à droite du côté de Landéda. J'aurais environ 50 paroissiens de plus et 40 à 50 livres de diminution sur mon revenu. Il est vrai que les 3/4 des 50 paroissiens que je réclame sont actuellement comme s'ils étaient miens. Ils ont la messe du matin et la grand-messe à Lannilis, Ils ne vont à Broënnou que pour les pâques et s'y faire enterrer ». (5)

Le clergé était aidé dans sa tâche matérielle par le Gouverneur (Gouarnour ar Barrez) qui était chargé des finances paroissiales, les 4 marguilliers à qui incombait les quêtes le dimanche et les 2 fabriciens qui distribuaient le pain bénit. Voici les noms de ceux qui prirent leurs fonctions le 11 nivôse an XIII (1er janvier 1805) : Gouverneur: Jean **Colin**, de Trobërou; marguillier de Saint-Pierre: Gabriel **Corre**, de Kérosven; marguillier du Rosaire: Alain **Laot**, du bourg; marguillier des Trépassés (an anaon) : Joseph **Le Jeune**, du bourg et marguillier des pauvres malades (ar beorien glanv) : Yves-Marie **Bergot**, du bourg; fabriques du pain bénit : François **Oulchen**, de Gorréquéar et Sébastien **Le Vouch**, du bourg. Il semble qu'à cette époque les marguilliers restaient en fonctions 5 ans mais les distributeurs du pain bénit étaient changés tous les ans (6).

Y. NICOLAS.

(1) Dans le sens actuel de chef de paroisse. Sous l'Ancien Régime, les curés étaient les vicaires et le terme breton: An Aotrou Kuré a conservé ce sens.

(2) La chapelle de Saint-Sébastien reçut cependant quelques réparations avant cette date. Le 25 mai 1808, le Conseil de Fabrique décidait de clore l'enclos par une barrière à deux battants et de « renouveler les fenêtres, vitrages, clefs et serrures » de la chapelle et de restaurer l'autel.

(3) Il devait en donner une autre en 1819 quatre ans avant sa mort.

(4) Le village de Kéruzal dépendait des 3 paroisses citées. Ajoutons qu'avant la Révolution, Lannilis, Landéda et Broënnou formaient une seule station pour l'Avent et le Carême (un seul prédicateur pour les 3 paroisses).

(5) Il n'en avait pas toujours été ainsi. Un siècle plus tôt, un cultivateur du Drézidou avait été, à son décès, cité à l'ordre du jour de la paroisse de Broënnou pour avoir été fidèle à venir tous les dimanches de son lointain village assister aux offices (messe et vêpres) à l'église de Broënnou (Archives de Broënnou conservées à la mairie de Landéda).

(6) Furent fabriques en 1806: Jean **Bergot**, de Leur-al-Lémen et André **Mauguen**, du Prat; en 1807: Jean **Perhirin**, de Leur-al-Lémen et François **Uguen**, de Kéradanet et en 1810:

Octobre 1967

François **Cabon**, de Kergarec et Jérôme **Jestin**, de Feunteun-Lez. Cette même année 1810 furent renouvelés les marguilliers qui furent: Saint-Pierre, Goulven **Léon**, de la Motte; le Rosaire: François **Laot**, fils, de Coatenniel; les Trépassés: François **Vaillant**, du Rascol et les Pauvres Malades: Vincent **Le Lae**, du bourg.

La Restauration à Lannilis

Louis XVIII ayant retrouvé son trône, il convenait de fêter avec éclat la Saint-Louis. Aussi le programme de divertissements avait été prévu fort copieux pour l'époque. La fête avait été reportée au dimanche 27 août (1815) de manière à permettre à tous les habitants d'y prendre part. Dès une heure de l'après-midi, «*Les jeunes gens réunis et montés décolèrent (sic) l'oie* ». C'était un jeu cruel qui consistait à faire décapiter une oie par des cavaliers caracolant autour de la pauvre bête. Ce genre de divertissement qui a heureusement disparu de nos moeurs se prolongea jusqu'à Vêpres. A cette époque en effet, cet office était aussi fréquenté que la grand-messe et la foule remplissait l'église. A l'issue des vêpres, une procession s'organisa et vint sur la Grand-Place pour le feu de joie. 21 boîtes d'artillerie furent tirées. Puis le clergé entonna le Te Deum, suivi de l'Exaudiat. La joie était générale. «*Les danses ne discontinuèrent point et on réunit à cet effet les instruments nécessaires.* » Le clou de la journée fut incontestablement le feu d'artifice qui (comme l'année précédente) fut tiré par M. **Basly**, Receveur des Douanes, à 9 heures du soir. Plus de 2 000 spectateurs étaient rassemblés sur la Grand-Place. La pièce la plus magnifique fit apparaître dans le ciel un **L** sous lequel «*un transparent où on lisait en lettres d'or: Vive Louis dix-huit*». La journée se termina par l'illumination générale du bourg. Comme on peut le constater, nos modernes fêtes républicaines du 14 juillet ne dépassent pas en splendeur ce que réalisaient nos ancêtres il y a un siècle et demi.

Quelques jours plus tard, 1^{er} septembre 1815, était rendue publique la révocation du maire, Hervé-Claude **Salaun** (1), gendre de l'acquéreur de Biens Nationaux, **Hersent**, il demeurait au château de Kérouartz que son beau-père avait également acquis et que le Marquis de **Kérouartz** ne récupéra que quelques années plus tard. Dès le 21 août, le vieux Comte de **Kerdrel**, père de l'ancien maire décédé en 1813, avait été nommé maire de Lannilis par M. de **Cintre**, Préfet du Finistère. Il fut installé le 17 septembre par M. de **Pennendreff**, maire de Plourin-Ploudalmézeau. Le nouveau maire, âgé de 68 ans, n'avait pas beaucoup de santé et se ressentait des privations et des angoisses subies sous la Terreur à la terrible prison de Carhaix. Veuf depuis 1790, père de 6 enfants, il avait encore, en 1815, à s'occuper de l'éducation de ses deux petits-enfants mineurs et orphelins, enfants de l'ancien maire décédé en 1813. Ces deux garçons, Casimir-Marie-Charles et Paul-Marie-Eugène furent confiés aux Jésuites de Sainte-Anne d'Auray (2). Vincent-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel** resta maire de Lannilis jusqu'à sa mort le 11 février 1823. Peu d'événements marquants durant son mandat. Il semble s'être occupé surtout de l'amélioration des 4 routes qui desservaient Lannilis. Une somme de 19 000 francs avait été prévue à cet objet. Ces 4 routes étaient :

- 1) celle de Brest, autrefois très étroite, qui venait d'être portée à 6 mètres et qui, passant par Trobéro, s'étendait sur 2 521 mètres ;
- 2) celle de Landéda, qui n'avait pas encore 6 mètres et qui, partant du bourg, passait par Prat Per, Le Lia, Croaziou Drep, la Métairie de Saint-Julien, Foz Coz, Foz Névez et quittait Lannilis au pont du Diviz (sa longueur était de 2 797 mètres et on envisageait de l'élargir à Croaziou Drep aux dépens du champ nommé parc Corentin Saliou qui appartenait au sieur Gabriel **Floch**, de Landerneau ;
- 3) la route de Plouguerneau, trop étroite, raboteuse, remplie de rochers, se dirigeait par Prat ar Groas, la Croix Rouge, Kéarlin, le lavoir et se terminait à la grève près du Moulin de Poulfougou (longueur: 1651 mètres), enfin
- 4) celle de Tréglonou partait du bourg, passait par la Croix de Mission (3), près de la barrière de Kerdrel et parvenait à la grève (longueur : 1933 mètres). Les routes de Brest et de Landéda

étaient dites de 1^{re} classe, les 2 autres de 2^e classe. Bien entendu les ponts de Tréglonou et de Tاريع n'existaient pas encore et il fallait passer les deux rivières en bateau.

Le vieux Comte de **Kerdrel** était d'une piété exemplaire. Ami intime de son curé, l'abbé **Le Duc**, qu'il avait naguère caché à Kerdrel au début de la Révolution et qu'il avait ensuite aidé à gagner Jersey, il l'avait hébergé durant quelques mois à son retour d'exil, en attendant que la Gendarmerie évacue le Presbytère. Une de ses dernières grandes joies fut le mariage de son 4^e fils, Charles, le 8 juin 1818 en l'église de Huelgoat avec Marie-Josèphe-Denise **Paulou**, âgée de 19 ans, demeurant au château de la Coudraie en Le Huelgoat. Le vénérable Comte, auquel nous avons consacré dans ce bulletin un long article il y a quelques années, s'éteignait pieusement au printemps de 1823 dans son manoir de Kerdrel, assisté de son grand ami, le curé **Le Duc**, qui devait d'ailleurs le rejoindre dans la tombe en décembre de la même année.

Y. NICOLAS.

(1) Hervé-Claude **Salaün** avait 34 ans en 1815. Il était déjà veuf à cette époque de Marie-Françoise-Adélaïde **Hersent**. Son frère, Jean-François **Salaün** (49 ans en 1815), était Juge de Paix du canton et le demeurera jusqu'à sa mort en 1818. Un autre frère, René-Marie **Salaün**, avait également épousé une **Hersent** (Marguerite-Françoise-Jeanne).

(2) Casimir-Marie-Charles **Audren de Kerdrel** épousa Sidonie de **Kéruzoret** et habita le château de Kéruzoret en Plouvorn où il mourut en 1865. C'est le grand-père de l'actuel Comte de **Kerdrel**, propriétaire du manoir de Kerdrel.

Paul-Marie-Eugène **Audren de Kerdrel** épousa Pauline de la **Boissière**, du château de Brossais en Saint-Gravé (Morbihan). Capitaine de cavalerie, député en 1849, conseiller général du Morbihan, il fut maire de Saint-Gravé jusqu'à sa mort en janvier 1889. Il eut 4 enfants dont le général Roger de **Kerdrel**.

(3) La Croix de Mission s'élevait au haut du Douric près de la route menant à Trousarc'hant. Les champs voisins portent toujours au cadastre le nom de Parqueier Croas ar Mission. Elle a dû être transférée sur la route de Lesneven vers 1840. On l'appelle maintenant la Croix de l'Image où sans doute une croix ancienne avait dû tomber en ruines. D'après M. l'abbé **Feutren**, l'érudit recteur de Roscoff, cette croix n'est pas fonctionnelle vu son orientation actuelle, ce qui implique un transfert à une époque déjà assez reculée. Je me demande si ce calvaire, le seul de toute la commune à être doté d'un enclos, ne comporte pas une date effacée sur son socle. Si j'en crois M. R. **Couffon**, il doit dater des environs de 1650 et semble une reproduction de l'atelier de Rolland **Doré**. Endommagé par la tempête d'octobre 1965, ce calvaire a besoin de réparations qui, nous l'espérons, pourront être faites sans trop tarder. Naguère au retour du pardon de Saint-Yves à la chapelle de Bergot, le lundi de la Pentecôte, la procession s'arrêtait un instant devant cette Croix de l'Image. Le clergé y entonnait les vêpres du jour qui se continuaient ensuite jusqu'à l'église paroissiale.

1823 A LANNILIS: 3 décès de notables

L'année 1823 allait être marquée à **Lannilis** par une série de décès qui allaient frapper successivement 3 personnages de la localité : le Maire, le Curé et l'un des deux vicaires. Ces 3 personnalités, le Comte de **Kerdrel**, l'abbé **Le Duc** et l'abbé **Duvel** ont déjà été cités à maintes reprises. Ils méritent cependant qu'à l'occasion de leur trépas on s'arrête encore quelque peu sur leur mémoire.

L'abbé Jean **Duvel** était né au bourg de Lannilis le 4 mai 1759. Son père, Nicolas-Martin **Duvel**, était originaire de la Sauvagère, département actuel de la Sarthe, et était venu jeune en Bretagne, d'abord à **Châteaulin**, puis à **Lannilis** où, après avoir été commerçant, il exerça les fonctions d'huissier des Juridictions du Châtel et de Carman. Il avait épousé dans notre paroisse, le 30 septembre 1754, Marguerite **Nicolas** dont il eut plusieurs enfants. Jean **Duvel** fit ses études à **Saint-Pol-de-Léon**, puis au Grand Séminaire de Léon, dans la même ville, où il eut comme condisciples plusieurs séminaristes lannilisiens : les abbés Charles **Fercoc**, Jacques **Floch**, Yves **Bergot**, René **Manach** et François **Goachet**. Le 23 septembre 1780, il avait obtenu la chapellenie de Locmajan en **Plouguin** et le même jour avait reçu la tonsure en même temps qu'un autre Lannilisien, le jeune et brillant abbé **Fercoc**, celui-ci promis à une carrière que nous avons racontée. Au cours des années suivantes, tous ses condisciples lannilisiens accédèrent à la prêtrise. Comment se fait-il qu'en 1790 à la fermeture du Séminaire de Léon, l'abbé **Duvel** ne fût encore que clerc minoré bien qu'âgé de 31 ans ? Nous l'ignorons. Raison de santé peut-être ou hésitation sur sa vocation. Toujours est-il qu'il fut expulsé du Séminaire comme tous les séminaristes par les autorités révolutionnaires. Rentré à **Lannilis**, il ne voulut pas s'exiler comme le recteur et l'abbé **Bergot**. Bien que n'étant pas prêtre, il fut placé sous la surveillance du district et, après les troubles de mars 1793 à Lannilis, il fut arrêté puis détenu au Château de Brest. Il y trouva sa soeur, Jeanne **Duvel**, qui avait été incarcérée dès le 11 avril 1793. L'abbé fut libéré le 24 avril et sa soeur quelques jours plus tard. Mais ils durent se cacher à nouveau peu après. L'abbé **Duvel** réussit cependant à rester, durant tout le temps de la Révolution, à Lannilis ou dans les environs immédiats. Il ne pût reprendre la soutane qu'en 1802 au retour du clergé, suite de la pacification religieuse due en grande partie à Bonaparte. Il avait à cette date 43 ans et était toujours simple minoré. Dès l'ouverture du Séminaire de **Quimper**, il reprit courageusement ses études et le 27 octobre 1805 il recevait enfin le sous-diaconat. Diacre le lendemain, il était ordonné prêtre le 21 décembre 1805, à 46 ans passés. Très estimé de l'abbé **Le Duc**, Curé de Lannilis, il fut nommé aussitôt vicaire de sa paroisse natale où son père vivait encore et continuait d'exercer ses fonctions d'huissier. Doté d'une fortune assez considérable, l'abbé **Duvel** figurait tous les ans parmi les contribuables les plus imposés. Il ne quitta jamais Lannilis et y mourut toujours vicaire le 20 février 1823, assisté de son vénérable Curé, l'abbé **Le Duc**, qui avait suivi sa préparation exceptionnellement longue au sacerdoce.

Quelques jours plus tôt, 11 février 1823, était décédé au Manoir de Kerdrel, le vieux Comte de **Kerdrel**, Maire de Lannilis (Vincent-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel**) auquel nous avons consacré un long article il y a quelques années. Nous n'y reviendrons pas mais nous consacrerons un prochain article à la succession du Comte qui était très importante mais qui s'avéra très compliquée du fait que, son épouse étant décédée avant la Révolution, les biens qui en relevaient durent être répartis suivant les lois de l'Ancien Régime (c'est-à-dire pour notre région les Anciennes Coutumes de Bretagne).

La fin de cette même année 1823 devait priver **Lannilis** de son vénérable Curé. Parvenu à près de 85 ans, l'abbé **Le Duc** s'éteignit en effet paisiblement dans son presbytère le 15 décembre 1823 après 52 ans (à quelques jours près) de pastorat dans notre paroisse. 52 ans de soucis, de tracas tels qu'aucun pasteur avant lui n'en avait connus. Il suffit de citer : la reconstruction de l'église paroissiale entre 1772 et 1775 malgré toutes les traverses rencontrées, les signes avant-coureurs de la Révolution, les premières années de celle-ci, le terrible mois de juillet 1792 avec le départ pour l'exil, un exil qui devait durer 10 ans dans la pauvreté et la gêne malgré l'admirable charité du peuple anglais à l'égard des milliers de prêtres français qui avaient dû franchir la Manche, le retour joyeux au pays le 2 juin 1802 et la reprise en main de la paroisse assez désemparée spirituellement par 10 ans de troubles et de vie religieuse très anémiée. Nous avons raconté longuement l'action de l'abbé **Le Duc** dans notre paroisse. Son souvenir n'a pas encore totalement disparu puisqu'une de nos rues porte son nom : la rue **Le Duc** où se trouve le presbytère actuel qu'il n'a d'ailleurs jamais connu. On sait en effet que l'ancien presbytère se trouvait dans la rue Jean-Tromelin et qu'il a été détruit il y a quelques années pour faire place au nouvel immeuble du Crédit Agricole.

Les deux vacances ouvertes par la mort du Maire et du Curé allaient être rapidement pourvues. Dès le 17 avril 1823, M. de **Chafeaufur**, Maire de **Lesneven**, installait le nouveau Maire de **Lannilis**, nommé par le Préfet et qui n'était autre que l'un des fils du défunt Maire, Jean-Marie-René **Audren de Kerdrel**. Le Vicomte de **Kerdrel** ne devait pas rester longtemps à la tête de notre Municipalité puisqu'il démissionnait dès octobre 1825 (1).

Quant au nouveau Curé, nommé au début de 1824, ce fut tout simplement l'abbé Yves **Bergot**, Lannilisien à la fois par sa naissance et tout son temps de vicariat. Il appartenait à une famille de commerçants aisés et devait rester en charge jusqu'à sa mort, soit 14 ans. Nous étudierons plus tard son administration. (2)

Y. NICOLAS.

(1) C'est durant l'administration du Vicomte de **Kerdrel** qu'eut lieu à Lannilis le premier concours agricole, uniquement bovin: le 14 juillet 1824. Le jury devait être composé de MM. **Kermorgant**, Maire de **Plouguin** ; Jean-René **Abjean**, adjoint-maire de **Plougueneau** ; Claude **Jaffrès**, de **Lannilis** et **Damesme**, vétérinaire, maire de **Lanarvily**. Ce dernier n'ayant pu venir fut remplacé par Guillaume **Gouriou**, cultivateur à Saint Julien, conseiller municipal. Le Concours eut lieu sur l'avenue de Kergroas (l'Allée Verte). 6 primes furent distribuées, la 1^{re} de 30 francs à François **Fagon**, boucher à Lannilis, pour une «vache jaune», la 2^e de 30 francs aussi à Goulven **Léon**, du bourg de Plouguerneau, également pour une « vache jaune», la 3^e de 20 francs pour un « taureau jaune » de 2 ans, Jean-Marie **Gouriou**, de Meshuel et les 3 dernières primes de 20 francs chacune à 3 autres cultivateurs de Lannilis : Jean **Floch**, de Foz-Névez, Yves **Marzin**, du Drézidou et Jean-Marie **L'Hostis**, de Kérordrennic.

(2) Le diocèse de **Quimper** souffrait beaucoup à l'époque d'une disette de prêtres, due à la Révolution. Aussi les vétérans restaient en charge le plus longtemps possible. Au début de 1823, **Lannilis** avait un Curé de 84 ans et 2 vicaires de 63 et 62 ans. Pour remplacer les deux vicaires (l'un décédé, l'abbé **Duvel**, l'autre promu Curé, l'abbé **Bergot**), l'Evêque ne pût nommer qu'un seul prêtre, l'abbé **Jézéquel**, qui heureusement était doté d'une constitution robuste.

La succession du comte de Kerdrel (1823)

Ainsi qu'il a été dit au précédent numéro, Vincent-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel** s'était éteint dans sa 76, année au manoir de Kerdrel le matin du 11 février 1823. 33 ans plus tôt, le 10 mars 1790, dans le même manoir, était décédée son épouse, Louise-Marie-Corentine de **Gourcuff**. Le Comte et la Comtesse de **Kerdrel** avaient eu 6 enfants entre lesquels allaient être répartis les biens considérables provenant de la succession.

L'aîné des 6 enfants, Jean-Anne-Casimir **Audren de Kerdrel**, maire de Lannilis, était décédé en 1813 alors qu'il était déjà veuf de Zoé-Renée-Perrine **Calloet de Lanidy**. Les deux enfants mineurs, Casimir-Marie-Charles et Paul-Marie-Eugène, héritaient donc de la part paternelle qui devait être plus importante que celle des autres enfants parce que Madame de **Kerdrel** étant décédée avant la Révolution, le partage des biens dont elle était propriétaire devait s'effectuer «noblement» conformément aux lois de l'Ancien Régime. De ce fait les deux mineurs, aux lieu et place de leur père, avaient droit au préciput sur la succession de leur aïeule et aux deux tiers de tous les biens nobles lui ayant appartenu. En 1823 vivait encore leur grand-mère maternelle, devenue leur tutrice, Marie-Louise **Chrétien de Tréveneuc**, veuve de Messire Louis-Etienne **Calloet de Lanidy**, qui demeurait à Morlaix. Pour défendre les intérêts de ses petits-enfants, par acte passé à Morlaix le 31 mai 1823, elle donna procuration à M^e François-Etienne **Barazer de Lannurien**, avocat à Morlaix, 1, rue Courte.

Le 19 juin 1823, les deux notaires royaux de Lannilis, Maîtres Yves Marie **Masson** et Joseph-François-Marie **Le Jeune**, se rendaient au Manoir de Kerdrel pour établir l'acte de succession. Ils y trouvèrent : l'avocat **Barazer**, représentant les deux enfants mineurs du fils aîné décédé en 1813; Messire Jean-Marie de **Kersauzon de Pennendreff**, demeurant au château de Pennendreff en Plourin-Ploudalmézeau, qui avait procuration générale de Messire Casimir-Eugène **Audren de Kerdrel**, maire de Lorient et y demeurant (1) ; Messire Jean-Marie-René **Audren de Kerdrel**, maire de Lannilis, y demeurant au château de Kerdrel ; Messire Charles-Marie-Gaspard **Audren de Kerdrel**, enseigne de vaisseau, demeurant à Brest mais à ce moment à Kerdrel ; Pélagie-Perrine-Marie **Audren de Kerdrel**, épouse de Messire Louis-Vincent **Damesme de la Bouvernelle**, demeurant à Lescoat en Lanarvily et enfin Thomase-Justine-Angèle **Audren de Kerdrel**, épouse de Messire Olivier-Marie-Antoine-Joseph **de Rodellec du Porzic**, demeurant à Kérouzien en Ploumouguer et résidant à Kerdrel.

Le sort des deux mineurs fut réglé le premier. A eux revenait la plus grande partie des biens de la Comtesse, leur grand-mère, biens qui étaient également importants et qui se trouvaient surtout en Cornouaille (Bannalec, Briec, Langonnet, Moëlan, Carnac, Guidel, Auray, Pouldergat, Poullan, etc.). Par ailleurs leur revenaient de droit, en vertu du contrat de mariage de leurs parents, passé en l'étude de M^e Prigent, notaire à Morlaix, le 16 brumaire an XIII, le château de Kerdrel, ainsi que ses bois, jardins, chapelle et dépendances avec 20 journaux de terres. Cela établi, il fut décidé que leur reviendrait encore le premier lot des 6 parts égales qui devaient être faites du reste de la succession du Comte. Sans compter des terres à Saint-Sauveur, Guimiliau et Lampaul-Guimiliau, ils eurent à Lannilis: la métairie de Kerdrel, louée à Pierre **L'Hour**, le petit Kerdrel (fermier : Claude **Talec**), le moulin de Kerdrel (fermier : Yves **Guéguen**), la métairie de Meshuel (fermier: Jean-Marie **Gouriou**), Kervégélant (fermier : François **Le Dall**), Kerdaniou (louée à Jacques **Pélé**), Kérordrénic (Jean-Marie **Le Den**), le manoir de Kerfricho (Michel **Tanguy**), les deux Lia loués à Paul **Le Deun**, les deux

Drézidou (Gabriel **Péoc'h** et Joseph **Guiziou**), les deux Kéramoal (François **Marziou** et Marc **Kerdu**), enfin Porsimon (loué à Claude **Gouez**).

Le 2^e lot échut à Charles de **Kerdrel** dont descend M. Michel de **Poulpiquet**, propriétaire actuel du manoir du Gorréquéar. Il comprenait, outre le Gorréquéar et sa métairie, le manoir de la Fontaine Rouge, celui de Kerdalzou, plus diverses terres en Lannilis, Plouguerneau et Le Folgoët.

Le 3^e lot revint à Jean de **Kerdrel** qui eut le manoir et le moulin de Leur al Lémen, Penharo, des fermes en Landéda, Plouzané, Plabennec (dont les deux Lanorven, Kérandraon, Rusquec, etc.) et dans le Morbihan.

Le 4^e lot fut attribué à Madame de **Rodellec du Porzic**, née Thomase de **Kerdrel**. Il comprenait le manoir de Kérizaouen, le manoir du Nodé et les deux métairies voisines (fermiers : Joseph **Eozénou** et François **Goachet**), le grand Troréon (Veuve **Trébaol**), le petit Troréon (Joseph **Guelliou**), Cleus-Foz en Landéda, plus d'autres terres en Landéda et Guissény.

A Madame **Damesme de la Bouvernelle**, née Pélagie de **Kerdrel**, revint le 5^e lot avec d'importantes terres en Plouvorn.

Le 6^e lot, apanage de Casimir de **Kerdrel**, comprenait des terres en Loire-Inférieure, plus un champ à Feunteun-Lez en Lannilis, dit « parc Guilloret », loué à un certain Yves **Bergot**.

Dans son testament, le Comte de **Kerdrel** avait institué 4 pensions viagères à ses plus fidèles serviteurs, en particulier à Jean-Marie **Bodriard**, dit « Delile », un Parisien qui l'avait servi pendant plus de 50 ans, qui mourra plus que nonagénaire et dont la tombe se voit encore dans notre cimetière. Il avait légué aussi diverses sommes à tous les employés du manoir et recommandé à ses enfants de continuer à entretenir les fondations pieuses faites par ses ancêtres et connues sous le nom de chapellenies de Leur al Lémen et de Kerdrel. Et il avait conclu :

«Je prie Dieu qu'il consacre la bénédiction que je vous donne en étendant sur vous ma main paternelle, que cette bénédiction maintienne à jamais l'union parmi vous et vous soit une source de bonheur. La bonté infinie de Dieu et le mérite de Jésus-Christ fondent mon espérance. Je ne sais quand il disposera de moi. Que sa volonté soit faite (2) ».

Y. NICOLAS.

(1) Casimir **Audren de Kerdrel** avait été nommé maire de Lorient en avril 1821 et le resta, croyons-nous, jusqu'en 1830.

(2) 8 ans plus tard, à la suite du décès à Saint-Pol-de-Léon, le 19 février 1831, de la religieuse Ursuline, soeur du Comte, Anne-Claude-Pauline **Audren de Kerdrel**, qui avait veillé avec tant de dévouement sur ses neveux à Kerdrel durant l'incarcération de leur père à Carhaix sous la Terreur, une nouvelle répartition de biens fut faite entre les 6 héritiers le 26 juin 1831, en l'étude de M^e Ménez, notaire à Saint-Pol-de-Léon. La Religieuse défunte n'avait pas de biens en Lannilis, mais elle en possédait d'importants à Ploudalmézeau, Plabennec, Saint-Pabu, Plouguerneau, Plouarzel et Landivisiau. Le notaire en fit 6 lots d'égale valeur.

Charles Audren de Kerdrel, Maire de Lannilis (1825-1830)

Octobre 1825 avait vu la démission du maire de **Lannilis**, Jean-Marie-René **Audren de Kerdrel** (1). Dès le 1^{er} novembre, un arrêté du Préfet nommait à sa place son frère, Charles-Marie-Gaspard **Audren de Kerdrel** qui prêtait serment au roi le 13 novembre suivant, en présence de son beau-frère, M. Louis-Vincent **Damesme de la Bourvenelle**, délégué du Préfet, maire de Lanarvily et des notabilités locales, parmi lesquelles l'abbé Yves **Bergot**, curé-doyen et l'abbé F. **Jézéquel**, vicaire.

Dernier-né des 7 enfants (2) du Comte, Charles-Marie-Gaspard **Audren de Kerdrel** était né au manoir de Kerdrel le 12 janvier 1790. Sa naissance coûta la vie à sa mère, Corentine de **Gourcuff**, qui mourut le 2 mars suivant. Après avoir passé toute sa prime jeunesse à Kerdrel sous la direction de sa tante, la religieuse Ursuline expulsée de son couvent par les autorités révolutionnaires, Charles de **Kerdrel** entra dans la Marine Impériale en 1803 à l'âge de 13 ans. Aspirant à 15 ans, il fut fait prisonnier par les Anglais à bord de la corvette « La Créole ». Il resta plusieurs mois sur les pontons anglais où il eut beaucoup à souffrir. Libéré, il reprit de l'embarquement le 15 juillet 1809 sur la goélette « Le Télégraphe », commandée par son frère Casimir-Eugène, et il resta sur ce bateau jusqu'au 2 septembre 1810. Il faisait l'escorte des convois et prit part à une action à Saint-Domingue. Embarqué ensuite sur « La Cérés », il fut à nouveau fait prisonnier par les Anglais à la suite d'un combat aux Iles du Cap-Vert. Libéré à la Restauration, il arriva à Cherbourg sur un vaisseau parlementaire le 29 mai 1814. Sa santé était désormais très altérée et il dut prendre un long repos, ce qui ne l'empêcha d'ailleurs pas de songer à fonder un foyer. Nous avons déjà parlé de son mariage à Huelgoat le 8 juin 1818 avec une riche héritière, Marie-Josèphe-Denise **Paullou**, du Château de la Coudraye en Le Huelgoat. Le jeune ménage vint s'établir à Lannilis, au manoir du Gorréquéar où continuent d'habiter ses descendants, M. et Mme Michel de **Poulpiquet**. Après avoir quitté la Marine pour raisons de santé, Charles de **Kerdrel** obtenait la retraite d'Enseigne de Vaisseau le 2 avril 1825. Elle était alors de 369 francs par trimestre. Le mois suivant, le Roi **Charles X** le nommait Chevalier de Saint-Louis. A la démission de son frère, Jean-Charles de **Kerdrel** était désigné comme maire de Lannilis par arrêté préfectoral du 1^{er} novembre 1825. Le 13 novembre suivant, son beau-frère, M. **Damesme**, maire de Lanarvily, recevait le serment au Roi du nouveau maire en présence de toutes les notabilités locales. Charles de **Kerdrel** était maintenu à son poste au renouvellement quinquennal du 31 janvier 1826. Son mandat ne devait pas atteindre tout à fait 5 ans puisqu'il démissionnait le 26 septembre 1830, ne voulant pas prêter serment de fidélité au nouveau Roi, Louis-Philippe, qui avait accédé au trône après les journées de juillet. Les **Audren de Kerdrel** restèrent constamment fidèles à la branche aînée des Bourbons et refusèrent toujours leur concours aux Orléans et à l'Empire. Il faudra attendre la 3^e République pour voir à nouveau 3 **Audren de Kerdrel** accéder à la mairie de Lannilis.

Charles **Audren de Kerdrel** administra très sagement notre commune de 1825 à 1830. Peu d'événements marquants durant son mairat. En février 1828, la population fut un moment atterrée par la présence d'un chien atteint d'hydrophobie. 5 cochons ayant été mordus devinrent enragés et il fallut constituer une commission pour les abattre. Celle-ci était composée de MM. Olivier **Bergot**, commerçant; **Dabreteau**, gendarme; **Iliou**, garde-champêtre et Saturnin **Fagon**, boucher.

Février 1968

Après 1830, Charles de **Kerdrel** se consacra à ses fonctions de conseiller de fabrique et aida beaucoup le clergé dans l'administration des biens paroissiaux. Le 4 février 1834, il était nommé, conjointement avec les abbés **Forgeonel** et **Rozec**, vicaires, membre du Comité de Surveillance de l'Instruction Primaire. Il eut 2 fils, Vincent (qui devait épouser Marie **Michel de Kerhorre**, du château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon et mourut en 1891) et Paul dont nous parlerons plus tard et qui fut 20 ans maire de Lannilis.

Charles-Marie-Gaspard **Audren de Kerdrel** devait s'éteindre pieusement au manoir de Gorréquéar le 27 novembre 1857. Il avait 67 ans. Sa veuve lui survécut près de 25 ans et mourut au même manoir en avril 1882.

Y. NICOLAS.

(1) Chevalier de Saint-Louis, Jean-Marie-René **Audren de Kerdrel** avait épousé Clotilde de **Montbrun** et mourut à Vannes, sans postérité, le 11 février 1847.

(2) 6 seulement des 7 enfants devaient survivre, une fille, ThérèseRenée étant décédée en bas-âge.

M. LE JEUNE, Maire de Lannilis (1830-1837)

Le 26 septembre 1830, le conseil municipal de Lannilis était appelé à prêter serment de fidélité au roi des Français, Louis Philippe 1^{er}, qui, en juillet, avait évincé le roi Charles X. A partir de ce moment les royalistes s'étaient divisés en deux clans rivaux: les légitimistes partisans de la branche aînée des Bourbons et les Orléanistes dévoués à la branche cadette qui venait d'accéder au trône. A Lannilis, le changement de régime avait provoqué peu de remous, mais le maire, M. Charles de **Kerdrel**, légitimiste convaincu, refusa de prêter serment à Louis Philippe. Un autre conseiller, M. François **Pellen**, l'imita objectant son grand âge. Le reste du conseil se prêta sans difficulté au serment exigé. M. de **Kerdrel** démissionna de son poste de maire ce même jour, 26 septembre 1830, ignorant sans doute que 4 jours plus tôt, le 22 septembre, un arrêté du Préfet avait déjà pourvu à sa succession en désignant comme nouveau maire, M. Joseph **Le Jeune**, notaire (1), lequel exerçait auparavant depuis le 31 janvier 1826 les fonctions de premier adjoint de M. de **Kerdrel**. Les nouveaux adjoints furent MM. Olivier **Bergot** et Yves **Levasseur**.

Le nouveau maire allait rester en fonctions durant 7 ans. Son administration fut excellente et il s'attaqua avec beaucoup d'énergie à l'étude des nombreux problèmes qui se posaient dans la commune. Il eut à lutter contre l'état d'esprit très conservateur de la majorité de son conseil. Dès 1831, il envisageait l'acquisition des échoppes qui encombraient la Grand-Place et qui servaient aux forains les jours de marché. Une estimation de M. **Bizien**, expert à Plouguerneau, en évaluait la valeur à 4 920 F. Par 14 voix contre 2 et 2 abstentions, le conseil municipal refusa de donner suite à ce projet du maire. Ces échoppes n'en furent pas moins expropriées par ordonnance royale du 12 janvier 1833, mais il fallut attendre encore quelque temps avant de voir, la Grand-Place enfin débarrassée de ces inesthétiques et encombrantes baraques.

La translation du cimetière extra muros fut aussi l'un des soucis majeurs de M. **Le Jeune**. En 1832, le choléra fit son apparition dans le département et Lannilis ne fut pas épargné (2). Aussi, dès le 5 juin, M. **Le Jeune** présentait-il à son conseil une proposition de transfert du cimetière. Les raisons invoquées étaient que le cimetière entourant l'église avoisinait un grand nombre d'habitations, qu'il était beaucoup trop petit et «dangereux pour la salubrité». Deux emplacements étaient envisagés pour le nouveau cimetière. Tout d'abord l'ancien cimetière de Saint-Sébastien (où avaient été inhumés les pestiférés de 1640) qui appartenait à la Fabrique et qui pouvait être agrandi par le champ y attenant dépendant de la succession de Jean **Colin**, de Trobéro. Le second emplacement était constitué par 3 champs d'entrejoignant à 350 mètres au nord du bourg, champs dénommés *parqueier an eal mat* et dépendant aussi de la Fabrique. Hélas! le conseil refusa à nouveau de suivre le maire qui ne fut approuvé que par 2 conseillers, M. **Salaun**, juge de paix et M. Michel **Bergot**, greffier. Il faudra attendre plus de 20 ans pour que le projet ressorte des cartons municipaux.

Le comité de surveillance sanitaire du canton de Lannilis, créé par arrêté du 20 avril 1832, avait été installé le 9 mai suivant. En faisaient partie MM. **Le Jeune**, maire; **Bergot**, curé; **Salaun**, juge de paix; **Morvan** et **Quémeneur**, adjoints au maire (M. **Morvan** était le père du futur docteur Augustin **Morvan**); **Masson**, notaire; **Nettienne** et **Dumanoir**, officiers de Santé, tous de Lannilis, plus M. **Le Clech**, notaire à Plouguerneau et M. **Lunven**, notaire à Guissény. Le mois suivant, 29 juin 1832, le conseil protestait contre un rapport du géomètre en chef du département daté du 23 avril et qui envisageait de détacher de Lannilis et de

rattacher à Landéda toutes les fermes du Coum : Coum Bras, Coum Bihan, Grange Coum, Cosquer Coum et Gorréquéar Coum. « *Ce sont les métairies les plus considérables. Elles renferment les habitants les plus fortunés de la commune de Lannilis qui, par leur aisance, soulagent les misères* ». Et contre-attaquant, le conseil réclamait au contraire l'annexion à Lannilis des anciennes enclaves de Broennou qui, comme Kerhernic, avaient été rattachées à Landéda. De cette lutte, Lannilis sortit vainqueur car ces enclaves furent en effet définitivement réunies à Lannilis qui, par ailleurs, réussit à conserver toutes ses bonnes fermes du Coum.

Y. NICOLAS.

(1) Joseph François Marie **Le Jeune** était né au bourg de Lannilis le 7 février 1785 d'une riche famille de commerçants. Son parrain avait été un autre négociant cossu, François Marie Anne **Moyot**, qui devint maire de Lannilis sous la Révolution. Il épousa Marie Françoise **Moyot**, originaire de Plouarzel et parente de son parrain. Notaire à Lannilis en avril 1821 (succédant à M^e **Le Tersec**, nommé à Lesneven), il le resta durant de longues années. Il perdit sa femme le 26 septembre 1837 et renonça presque aussitôt à ses fonctions de maire. Ce fut lui qui, paraît-il, eut l'idée de donner le nom de Claude **Le Laé**, le poète local, à l'une des rues de Lannilis. Il est certain que la famille **Le Jeune** entretint des relations d'amitié avec les **Le Laé**. Joseph **Le Jeune** mourut à Lannilis le jeudi 24 avril 1851. Son fils, Marcel **Le Jeune**, décédé le 13 septembre 1869 (probablement à l'hôpital psychiatrique de Quimper où il était en traitement) légua une somme de 6000 francs à la paroisse de Lannilis pour un autel à ériger dans la nouvelle église et qui devait être dédié à Saint Joseph et à Saint Marcel. Cet autel se trouve en face du confessionnal de M. le Curé et est surmonté, croyons-nous, d'une statue de Saint Marcel. M. Joseph **Le Jeune** légua aussi par testament une somme de 300 francs à la commune de Lannilis pour contribuer à la construction d'un hospice.

(2) A Lannilis, ce fut en 1834 que le choléra fit surtout des ravages. Du 1^{er} au 21 octobre 1834, douze personnes périrent dans notre paroisse de cette maladie.

M. LE JEUNE, Maire de Lannilis (1830-1837)

(suite)

Par lettre du 18 septembre 1832, le Préfet du Finistère avait demandé à notre Conseil municipal de revenir sur sa décision du 5 juin précédent selon laquelle le cimetière serait maintenu autour de l'église. Le Préfet exposait les motifs de salubrité et autres qui imposaient un transfert extra muros. Le 22 septembre, le Conseil municipal se réunissait à nouveau pour étudier le problème. La lettre du Préfet fut lue en français et traduite en breton par l'un des conseillers, M. **Poullaouec**. Et l'on passa au vote. Par 13 voix contre 3, le Conseil maintint son refus de transférer le cimetière. La majorité observait qu'on n'enterrait pas dans tous les endroits de l'enclos. La minorité faisait valoir que, même en enterrant partout, il n'y avait pas l'espace voulu par la loi. Les choses en resteront là encore pendant plusieurs années.

L'année suivante, M. **Le Jeune** avait plus de succès avec son projet de construction de mairie. Le local qui servait à cet objet était loué 100 francs l'an, loyer jugé excessif. De plus il était exigu et éloigné de la Grand-Place. Or la commune possédait près du cimetière, à l'angle de la Grand-Place, une parcelle de terrain que le Conseil municipal jugeait parfaitement convenable pour bâtir une mairie, si elle avait assez d'étendue. A l'est de ce terrain se trouvait une autre parcelle qui longeait la place sur 4,33 mètres et qui appartenait au sieur **Salsac**, lequel, Auvergnat d'origine, était venu quelques années plus tôt de Plouguerneau s'installer à Lannilis comme hôtelier (à l'emplacement actuel de la charcuterie **Guéguen**). Le 1er mars 1833, par 9 voix contre 8, le Conseil municipal adoptait le projet du maire qui, en fait, ne vit cependant jamais le jour. Cette fois le maire avait été suivi non seulement par ses amis **Bergot** et **Salaun**, mais aussi par MM. **Poullaouec**, **Perrin** (de Kerbabu), **Quéméneur**, Pierre **Léon**, J.-M. **Riou** (de Kerguisquin) et François **Laot**. Le même jour, le Conseil prenait une autre décision fort importante. Il interdisait désormais de « reconstruire ou réparer les toitures dans le bourg avec de la paille, du genêt, des roseaux ou autres matières inflammables ». En effet, la population agglomérée comptait, à l'époque, près de 900 habitants et il y avait encore dans le bourg plusieurs maisons couvertes en chaume. Le souvenir du terrible incendie de 1733 qui avait détruit la plus grande partie du bourg, hantait encore les esprits et c'est la raison pour laquelle la proposition du maire fut adoptée sans discussion. Le Sous-Préfet ne fut pas de cet avis et déclara illégal le vote du Conseil qui dut être annulé. Quelques mois plus tard, les ouvriers salariés de la commune présentaient à la municipalité une demande d'augmentation de salaires. A l'époque c'était d'une belle audace et il n'y a pas lieu de s'étonner que le 10 mai la demande fut repoussée sans difficulté. Le sens social n'existait pas encore chez nos édiles.

Une affaire fort sérieuse allait occuper nos municipaux durant l'été suivant. C'était l'instruction primaire, rendue obligatoire par la loi Guizot. Certes Lannilis avait déjà, et bien avant la Révolution, un embryon d'écoles. En particulier, une institutrice, fort prisée des habitants, Mme **Vallon** (1) enseignait un certain nombre de fillettes. Le 10 août 1833, il fut décidé qu'un traitement de 200 francs l'an lui serait attribué ainsi qu'à l'instituteur qui devait être nommé pour les petits garçons et qui, contrairement à ses prédécesseurs, devait être muni du certificat de capacité.

Restaient à construire les 2 maisons d'école nécessaires, problème épineux dont la solution demanda beaucoup de temps et de tractations. Le curé, l'abbé **Bergot** (auquel nous consacrerons notre prochain article) et la Congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc allaient apporter une aide décisive dans la création d'une école communale de filles

que les Soeurs Blanches allaient diriger jusqu'à la laïcisation de 1907. L'histoire de l'enseignement primaire à Lannilis sera évoqué plus tard avec tous les développements qu'elle comporte.

Y. NICOLAS.

(1) Mme **Vallon** avait déjà enseigné à Morlaix avant son mariage. Lorsque son mari, receveur des Douanes à l'Aber-Wrach (il avait 30 ans de plus que sa femme), fut atteint par la retraite, les ressources du foyer étant modestes, Mme **Vallon** pensa ouvrir à Lannilis une petite école de filles. Comme elle n'avait pas le diplôme nécessaire, elle s'astreignit à le passer à plus de 30 ans. Elle obtint son brevet de capacité à Rennes en avril 1834. Son fils, Aristide **Vallon**, né au Conquet en 1826, passa la plus grande partie de sa jeunesse à Lannilis et fit ses études au Collège de Lesneven. Il entra à l'Ecole Navale à 14 ans en 1840 et sortit du Borda en 1842, second de sa promotion. Le Prince de Joinville, fils du Roi Louis-Philippe, qui allait à Rio de Janeiro épouser la soeur de l'Empereur du Brésil, don Pedro (Pierre II), emmena avec lui aux fêtes nuptiales les deux premiers élèves sortants du Borda. Notre Lannilisien fit donc la traversée sur « La Belle Poule » qui avait ramené, en 1840, les cendres de Napoléon de Sainte-Hélène. En plus de cette délicieuse croisière, les deux jeunes officiers reçurent un sextant en vermeil avec dédicace flatteuse du Roi Louis-Philippe. C'est à cette époque que M. et Mme **Vallou** quittèrent définitivement Lannilis pour s'installer à Brest au voisinage de leur fils. Celui-ci gravit avec succès les divers échelons de la carrière. Il prit part à l'expédition de Crimée comme lieutenant de vaisseau, puis à l'expédition de Chine. Capitaine de Frégate en 1862, il servit au Sénégal de 1864 à 1869 comme commandant de la Marine, ce qui lui permit de publier d'importants travaux hydrographiques sur la côte occidentale d'Afrique. Capitaine de vaisseau en 1871, il termina sa carrière comme contre-amiral en 1886. Député du Sénégal en 1899, puis de Brest en 1893, l'amiral **Vallon** mourut à Paris en 1897.

La Marine française compte encore à l'heure actuelle un arrière-petit fils de l'institutrice lannilisienne de 1834 : le contre-amiral **Mousset**. C'est la mère de ce dernier qui, par lettre du 1er mai 1966, a bien voulu me fournir d'intéressants renseignements sur sa grand-mère et son oncle l'amiral **Vallon**. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de ma vive gratitude.

L'Abbé Yves BERGOT, Curé de Lannilis

(1824-1838)

Le 31 janvier 1824, le Roi Louis XVIII agréait officiellement la nomination de l'abbé Yves **Bergot**, faite par Mgr de **Poulpiquet**, évêque de Quimper, à la cure de Lannilis, vacante par suite du décès de l'abbé, **Le Duc** en décembre 1823.

Le nouveau curé était loin d'être un inconnu à Lannilis. Né dans notre bourg, le 3 janvier 1761, dans une famille nombreuse de commerçants, Yves **Bergot** avait fait ses études à Saint-Pol-de-Léon. Le 14 avril 1781, il recevait la tonsure et quelques mois plus tard, le 4 septembre, il avait la douleur de perdre sa mère. Prêtre le 24 septembre 1785, il était revenu à Lannilis s'initier au ministère sous la direction de l'abbé **Le Duc** qui l'avait obtenu comme vicaire en janvier 1787. Il ne devait plus quitter notre paroisse, sauf pendant les 10 ans d'exil dont nous avons déjà parlé et qu'il passa avec son curé, à Jersey d'abord (1792-1796), puis en Angleterre (1796-1802). Ce fut lui qui subvint aux besoins de son curé en donnant des leçons de français. Nous avons raconté le retour triomphal à Lannilis des deux prêtres à l'issue de la Révolution (juin 1802). Il fut proposé successivement pour les rectorats de Ploudaniel et de Gouesnou, qu'il refusa pour ne pas quitter l'abbé **Le Duc** qu'il vénérât comme un père et auquel il ferma les yeux le 15 décembre 1823.

En prenant la direction de la paroisse, l'abbé **Bergot** connaissait donc parfaitement déjà tous ses paroissiens, en fait ses compatriotes, parmi lesquels figurait en bonne place toute sa famille. Deux de ses neveux, Michel et Olivier **Bergot** devaient occuper successivement les postes d'adjoints au maire de la commune (1). Pieux et plein de zèle, l'abbé **Bergot** s'appliqua à ranimer la piété de ses paroissiens. Il traduisit en breton les «Visites au Saint-Sacrement» de saint Alphonse de Liguori et dès 1826, rétablit dans la paroisse les cérémonies des 40 heures qui avaient été abandonnées au début de la Révolution. Les délibérations de la Fabrique nous permettent de suivre son action durant ses 14 années de pastorat.

Le 13 mai 1824, l'abbé **Bergot** présidait pour la 1^{re} fois une réunion de la Fabrique. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Gabriel **Corre** (2), cultivateur à Kérosven, qui venait de décéder. Ce fut Laurent **Kerboul**, cultivateur à Trélan-Vras, qui fut choisi. Le 26 juin, sur proposition de l'abbé **Bergot**, le Conseil de Fabrique votait une somme de 50 francs pour l'érection d'un monument funéraire à la mémoire de l'abbé **Le Duc** « ce vertueux et vénérable pasteur, bienfaiteur de notre église, bâtie par ses soins, et qu'il a gouvernée pendant plus de 50 ans de rectorat ». Le même jour, l'un des membres du Conseil proposait d'acheter deux tentures d'étoffe noire devant être placées, l'une à la porte extérieure de l'église et l'autre également à la porte extérieure de la demeure des personnes décédées, ceci à la demande des familles. La mesure n'avait évidemment aucun caractère d'obligation. Il s'agissait surtout d'obtenir des ressources pour la Fabrique qui en avait bien besoin. Le «prix d'emploi» fut fixé à 1,50 franc pour chaque tenture.

4 jours plus tard, 30 juin 1824, nouvelle réunion du Conseil de Fabrique, toujours obsédé par le manque de ressources. Et voici ce qui est décidé « *dans le but de procurer quelques ressources pour parer aux réparations extérieures et intérieures de l'église mais encore pour son ornement intérieur, ornement dont elle est dépourvue, ce qui en existe n'étant ni en rapport avec la majesté du lieu ni avec le respect dû à la religion* ». Pour les mariages « *les*

nouveaux mariés, sur leur demande ou celle de leur famille, jouiront de la faculté de faire sonner les deux principales cloches à toute volée tant pour annoncer leur arrivée à l'église qu'au moment de leur sortie» et ce moyennant la rétribution fixe de 6 francs. De même pour les baptêmes, mais avec un seul carillon : coût 3 francs. Le Conseil insistait sur le fait que ces rétributions étaient facultatives et que les habitants qui le voudraient pourraient s'en tenir aux sonneries traditionnelles qui sans doute ne comportaient qu'une seule cloche. Pour ce travail supplémentaire, le bedeau n'était pas oublié : il recevait 1 franc par « sonnerie extraordinaire » pour les mariages et 0,50 franc pour les baptêmes. Enfin, il était décidé que les marguilliers en charge bénéficieraient gratuitement du « carillon extraordinaire », ainsi que les « principaux fonctionnaires civils résidant à Lannilis ».

Cette même année 1824, le 13 décembre, à l'ordre du jour se trouvait la question des «émoluments du bedeau » avec la curieuse délibération suivante :

« Considérant que depuis plusieurs années on se voit forcé d'ajourner des dépenses que commandent le devoir de tous les fidèles, le respect dû au saint lieu, la majesté et la décence des saints mystères, et que néanmoins cette église ne possède encore que de vieilles croix en cuivre, des chandeliers du même métal, les seuls qui lui soient restés depuis la spoliation, que son choeur reste sans être boisé, que ses fonts baptismaux sont restés nus, que les divers autels exigent incessamment de grandes réparations,

1) il sera fait un appel aux fidèles pour venir au secours de leur église, ce qui sera convenu et délibéré par le Conseil de Fabrique par une délibération spéciale

2) en ce qui concerne les gages ou émoluments alloués jusqu'à ce jour au bedeau sur les revenus de l'Eglise, il a été unanimement convenu de supprimer cette dépense et d'employer ces fonds aux premières dépenses urgentes ».

Bien entendu il fallait trouver un autre moyen de rétribuer le bedeau. Le Conseil de Fabrique eut une idée de génie. Jusqu'à ce jour la plupart des fidèles venaient aux offices sans bourse délier ni pour leur place ni pour leur siège que souvent ils emmenaient avec eux. Désormais tout propriétaire de chaise, banc ou escabeau devait payer par an 3 francs pour l'emplacement d'une chaise et 1 franc pour la place d'un banc ou escabeau. Enfin à ceux qui le préféreraient on pourrait fournir une chaise pour un prix de location de 0,05 par office. Les sommes retirées de cette location de places ou de sièges devaient revenir au bedeau qui trouvait ainsi une compensation à la suppression de ses émoluments antérieurs. Quelques années plus tard le système allait être perfectionné. Le 3 septembre 1831, en effet, le Conseil de Fabrique décidait qu'il serait « *construit (sic) aux frais de la Fabrique 50 chaises dont 40 marquées F et numérotées et 10 autres marquées F seulement* ». Celles-ci étaient destinées aux personnes étrangères à la commune. Quant aux fidèles, propriétaires de chaises ou escabeaux, ils étaient invités à les enlever de l'église avant le 11 janvier 1832 ou à en faire don à l'église. Le Conseil fixait ensuite les nouveaux tarifs d'abonnement comme suit :

a) chaque stalle dans le choeur : 6 francs l'an (les notabilités se permettaient à l'époque d'assister aux offices, dans les stalles du chœur).

b) chaque chaise dans l'intérieur de la balustrade : 6 francs.

c) chaque chaise hors de la balustrade : 3 francs.

d) chaque escabeau hors de la balustrade : 1 franc.

Les non-abonnés paieraient par office 50 centimes pour une chaise à l'intérieur de la balustrade, 25 centimes à l'extérieur et 10 centimes pour un escabeau. Quant aux «étrangers», leur redevance était de 10 centimes dans le choeur et 5 centimes à l'extérieur.

Mai 1968

Il était décidé aussi que les deux dimanches du Saint Sacrement et les jours de cérémonies publiques il ne serait rien perçu des personnes invitées (Gendarmerie, fonctionnaires, etc.).

Y. NICOLAS.

(1) Olivier **Bergot**, baptisé en cachette sous la Terreur à Kerdrel, était le grand-père de M. Charles Bergot, décédé en 1954, vétérinaire à Lannills.

(2) Gabriel **Corre**, cultivateur à Kérosven, était le trisaïeul de notre excellent ami, son homonyme Gaby Corre, actuel gérant de la Coopérative Agricole et lui aussi conseiller paroissial.

L'abbé Yves BERGOT

(suite)

Grâce à ces nouvelles mesures, la Fabrique allait pouvoir disposer des ressources nécessaires aux améliorations envisagées. La reddition des comptes de M. **Le Jeune**, maire, notaire et trésorier de la Fabrique, laisse apparaître le 3 janvier 1836 un important boni: Recettes: 5301,86 francs. Dépenses: 1290,37 francs. Soit un excédent de recettes de 3911,49 francs, auquel il y avait lieu d'ajouter une somme de 751,09 provenant d'offrandes, ce qui faisait un total de 4662,54 francs, somme remise ce jour-là par M. **Le Jeune** à son successeur, M. Charles **Audren de Kerdrel**.

Mais pourquoi ce changement de trésorier alors que le sortant avait fort bien géré les finances de la paroisse ? Tout simplement parce que, depuis 5 ans, M. **Le Jeune** occupait illégalement son poste de trésorier, ayant dû démissionner le 8 décembre 1830 de ses fonctions de Conseiller de Fabrique à la suite de sa nomination au poste de maire de **Lannilis (1)**. Il est certain d'ailleurs qu'il n'avait conservé ses fonctions qu'à la demande instante de ses collègues satisfaits de sa gestion. Mais, à Quimper, on finit par s'apercevoir de l'irrégularité de la situation et, par lettre du 26 novembre 1835, Mgr **de Poulpiquet**, évêque de Quimper, informait le curé que, pour rétablir la situation, il devait se conformer à l'article 4 de l'Ordonnance Royale du 12 janvier 1825 et qu'il désignait donc comme membres du Conseil de Fabrique, outre le curé, MM. Augustin-Gabriel-Marie **Quéméneur**, adjoint-maire; Olivier **Bergot**, négociant; Pierre **Léon** et Jean **Léon**, tous deux cultivateurs et Charles **Audren de Kerdrel**, propriétaire. C'est ce dernier qui fut appelé à prendre la succession de M. **Le Jeune** comme trésorier de la Fabrique.

Quelques mois plus tard, le lundi de la Quasimodo, le Conseil de Fabrique votait 2 900 francs pour « *boiser le choeur et réparer les croisées* ». Il décidait en même temps la vente des « meubles et objets inutiles pour l'usage de la Fabrique », ainsi que celle des arbres abattus par la tempête dans les cimetières de Saint-Sébastien et de Trobéro. Le mardi 23 août de cette même année (1836), le compte de gestion laissait apparaître un excédent de recettes de 966,17 francs que le Conseil de Fabrique se proposait d'employer pour continuer l'aménagement intérieur de l'église et il demandait à cet effet l'autorisation nécessaire à l'évêché. Jusqu'à cette date, le blanchissage et « la réparation » des linges d'église étaient effectués par une personne de la paroisse qui était sur le point de quitter **Lannilis** Il devenait donc urgent de lui trouver une remplaçante. Le 2 octobre 1836, les fabriciens décidaient que son rôle serait :

- 1) de blanchir, empeser, repasser et raccommoder tous les linges appartenant à l'église paroissiale et à la Chapelle Saint-Sébastien et servant à l'exercice du culte ;
- 2) de même, « sauf les réparations pour les surplis et rochets appartenant en propre au clergé de la paroisse ;
- 3) « d'habiller et de déshabiller » les autels de l'église et de Saint-Sébastien les dimanches et fêtes ; 4) d'entretenir les reliques et les images servant aux processions. Le bedeau et les enfants de choeur étaient mis à sa disposition pour l'entretien des autels. Le Conseil de Fabrique désignait pour cet office Madame la Supérieure des Filles du Saint-Esprit qui devait prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 1837.

Les Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc venaient en effet d'être appelées en **1835 à Lannilis** par M. l'abbé **Bergot** pour y tenir une école de filles. Nous avons déjà parlé de Mme **Vallon**, personne fort recommandable au demeurant, qui tenait déjà dans notre bourg une petite école. Elle ne pouvait cependant suffire à la tâche et le curé, poussé par les notables et la majeure

partie de la population, désirait fort la venue des religieuses. Pourquoi l'abbé **Bergot** tourna-t-il ses regards vers Saint-Brieuc ? Peut-être parce que, cette même année 1835, pour la première fois, une jeune lannilisienne, Marie-Gabrielle **Colin**, fille d'un préposé des Douanes, avait fait profession chez les Soeurs Blanches (2). Pour installer les deux religieuses que la Maison-Mère de St-Brieuc accordait à Lannilis, l'abbé **Bergot** acheta de ses deniers sur la route de Tréglonou une ancienne ferme appelée « Pen-ar-Bez », qui n'est autre que la partie la plus ancienne du « Vieux Couvent » actuellement occupé par l'école maternelle et le cours ménager. Cette propriété est municipale depuis plus de 120 ans mais les Religieuses y sont toujours demeurées même à la pire époque du Combisme.

L'école des Soeurs, ouverte en 1835, ne tarda pas à prospérer. Dès l'année suivante, le conseil municipal inscrivait au budget une somme de 40 francs qui devait être répartie par moitié entre les Soeurs d'une part et Madame **Vallon** d'autre part. En 1837, la subvention se montait à 60 francs, mais Mme **Vallon** n'en recevait toujours que 20 francs tandis que les deux Soeurs voyaient doubler leur indemnité. Et au Sous-Préfet qui s'étonnait de cette différence, le Maire, Maître **Le Jeune**, notaire, répondait que cette décision avait été prise à la quasi unanimité parce que Mme **Vallon** n'instruisait que 4 élèves pauvres alors que les Soeurs en avaient au moins 20 qu'elles recevaient gratuitement. Le Maire ajoutait que Mme **Vallon** venait d'ailleurs de fermer son école par manque d'élèves et qu'elle tenait un café, et un débit de boissons. Le fait de tenir à la fois école et estaminet semble avoir assez indisposé le Conseil Municipal à l'égard de Mme **Vallon** qui, excellente chrétienne et d'une parfaite honorabilité, jouissait cependant de la considération générale.

L'abbé Yves **Bergot**, âgé de 77 ans, s'éteignit paisiblement en son presbytère le 5 juin 1838. En mourant, il avait légué sa fondation de Pen-ar-Bez à ses vicaires, les abbés **Rosec** et **Forgeonnel**. Cette année-là, le Conseil Municipal ne subventionna que les seules religieuses, «les seules institutrices, dit le registre, qui méritent d'être rétribuées pour le bien qu'elles font dans la commune et le bienfait de l'instruction qu'elles répandent dans la classe pauvre». L'école des Soeurs, reconnue comme école publique, n'allait pas tarder d'ailleurs à devenir propriété municipale dans les circonstances que nous narrerons prochainement (3).

Y. NICOLAS

(1) Le 4 décembre 1830, le Conseil de Fabrique avait désigné un successeur à M. **Le Jeune** en la personne de M. Olivier **Bergot**, négociant, premier adjoint au Maire et neveu du curé, l'abbé **Bergot**.

(2) Marie-Gabrielle **Colin**, en religion Soeur Anatolie, première Soeur Blanche lannilisienne, était née dans notre paroisse le 21 mars 1812. Elle mourut à Saint-Brieuc en 1861.

(3) Les Filles du Saint-Esprit virent peu à peu plusieurs Lannilisiennes entrer dans leur Congrégation. En 133 ans, environ 70 jeunes filles de notre paroisse sont devenues Soeurs Blanches. Il y eut des années fastes, telles 1927 avec 5 professions lannilisiennes et 1928 avec 4 autres. Certaines familles donnèrent 2 et même 3 de leurs filles à la Congrégation (comme la famille **Le Daré**, de Kérosven). Peut-être pourrons-nous un jour publier la liste des religieuses blanches lannilisiennes que nous possédons jusqu'aux professions de 1958, sans omettre celles qui ont opté pour une vingtaine d'autres Congrégations. Qu'il soit permis au signataire de ces lignes d'exprimer toute la reconnaissance qu'il garde à l'égard des Soeurs Blanches qui lui ont témoigné tant de sympathie et qui l'ont soigné avec tant de dévouement

Juillet-Août 1968

au cours de ses épreuves de santé durant ses études secondaires. Il garde un souvenir particulièrement ému d'une compatriote, Soeur Marie-Eloi **Le Guen** (née à Troréon le 6 février 1882) qui venait de l'Hospice de Pont-Croix le voir au Collège et lui apporter des gâteries appréciées. La vénérable Soeur Marie-Eloi, âgé de 86 ans, se trouve maintenant à la Maison de repos de Sainte-Anne d'Auray. Soeur de M. Félix **Le Guen**, ancien cultivateur à Troréon, retiré rue du Lia, elle est actuellement la doyenne des religieuses originaires de **Lannilis**.

Fin de l'administration de M. LE JEUNE (1854-1857)

Au début de 1834, le Conseil Municipal de Lannilis avait émis deux voeux. Le premier demandait le rattachement au canton de Lannilis des communes de Kernilis, Plouvien et Tréglonou «qui déjà font partie de l'arrondissement de gendarmerie de Lannilis ». Ce fut l'inverse qui arriva car quelques années plus tard les communes susnommées étaient enlevées à la compétence des gendarmes lannilisiens. Le deuxième voeu réclamait le transfert au Bourg du bureau des Douanes de Paluden. Aucune suite n'y fut donnée.

A cette époque, Lannilis comptait déjà deux médecins: MM. **Nettienne** et **Dumanoir**. La tombe du premier se voit encore dans notre cimetière. Aucun des deux n'était docteur en médecine. C'étaient simplement des Officiers de Santé. Le 4 février 1834, le Conseil décidait de leur attribuer une somme de 60 francs, à répartir par moitié « pour donner gratuitement leurs soins aux indigents ».

La question de l'eau qui préoccupe encore nos édiles de 1968 hantait déjà l'esprit des municipaux de 1834. La fontaine de Prat Per qui fournissait de l'eau à une bonne partie du Bourg n'était pas propriété municipale comme beaucoup le croyaient. Elle avait appartenu au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle à la famille de **Kerouartz**. Par acte du 29 novembre 1733, passé devant Me Guillaume **Léon**, notaire à Lannilis, le Marquis de **Kerouartz** avait cédé cette fontaine à un certain **Marzin** qui, à son tour, la vendit à la famille **Masson**, puissants bourgeois venus, avant la Révolution, de Porspoder s'établir à Lannilis. En 1834, Yves-Marie **Masson** était notaire à Lannilis et concurrent, par conséquent, du Maire, Maître **Le Jeune**. Il exhiba un titre de propriété en bonne et due forme et il fallut se rendre à l'évidence : la fontaine de Prat Per était propriété privée, ce qui obligea le Conseil Municipal à préparer un projet d'acquisition. Le 9 novembre, le Maire était autorisé à signer l'acte.

Le 27 mai de cette même année, plusieurs habitants avaient signé une pétition demandant la formation d'un corps spécial de sapeurs-pompiers. Le Conseil n'y donna aucune suite: il n'y avait pas de fonds pour l'achat d'une pompe.

Sous la pression des éléments bourgeois, la Municipalité avait accepté d'étudier un plan d'alignement du Bourg. Le 28 mai 1834, un contrat était passé avec un géomètre pour la réalisation du plan et le 7 août une commission municipale était nommée pour l'assister. Ce projet devait également échouer avec la délibération suivante du 19 septembre :

« Le Conseil, après avoir entendu le rapport de la commission, par lui nommée par délibération du 7 août pour assister le géomètre et donner son avis sur les alignements à appliquer au plan projeté de la Ville de Lannilis,

« Vu le dit plan et les alignements y tracés

« Vu aussi les noms proposés par la Commission pour les rues et places qui n'en avaient point

« Le Conseil a été d'avis par 13 voix contre 5 que ce plan ne serait point mis à exécution mais que le géomètre serait payé conformément au contrat du 28 mai ».

L'un des conseillers, M. **Salaun**, éleva une véhémence protestation. Le Maire, une fois de plus, était battu par suite de la prédominance des éléments ruraux qui ne se sentaient pas concernés par ce plan. Il est permis d'en regretter l'échec au point de vue esthétique sans pour autant condamner la majorité municipale qui l'a repoussé et qui ne pouvait juger que dans l'optique de l'époque. Signalons d'ailleurs qu'en cette année 1968 le plan d'urbanisme n'est pas encore entré en application.

Le 25 avril 1835, M. **Le Jeune**, maire et M. **Quéméneur**, adjoint, maintenus à leur poste par ordonnance royale du 12 mars, prêtaient serment au Roi Louis Philippe dans les termes suivants : « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume* ». Le second adjoint, M. **Morvan**, ne put être installé et le Conseil profita de son absence pour témoigner son mécontentement de cette nomination: «*Le Conseil observe qu'il voit avec répugnance la nomination de M. **Morvan** en qualité d'adjoint de cette commune pour motif d'égoïsme et de partialité et pour manque de délicatesse ; il croit que sa façon de penser à son égard est partagée par la généralité des habitants* ». 15 voix contre 1 approuvèrent cette déclaration, ce qui n'empêcha pas M. **Morvan** d'être installé le 9 mai suivant. Ce M. **Morvan**, si peu prisé au sein de l'Assemblée Municipale, était le père du futur et célèbre docteur Augustin **Morvan** qui devait connaître plus tard une grande popularité.

L'affaire de l'instituteur communal devait causer cette année de lourds soucis au Conseil Municipal. Le 15 mars 1835, le titulaire, François **Lae**, avait donné sa démission. Pour le remplacer, il y avait deux candidats: le sieur **Tancoigne**, instituteur à Hanvec et le sieur **Caradec**, de Saint-Méen, près Lesneven. Le premier ne savait pas le breton et le Comité local de Surveillance avait émis à son égard un avis défavorable. Le second, lui, savait le breton mais ne pouvait pas présenter de certificat. Aucun des deux ne fut accepté. Le mois suivant, 4 avril, deux autres candidats se présentèrent : MM. **Plée** et **Bisson**, mais le Conseil décida qu'il n'y aurait pas d'instituteur communal, «les instituteurs actuels suffisent». Il est donc certain que Lannilis avait d'autres instituteurs non reconnus, qui, de ce fait, ne percevaient pas de traitement officiel. Le 10 mai cependant, revenant sur sa décision, le Conseil nommait au poste vacant le sieur **Plée** par 13 voix contre 4 mais le 19 juin celui-ci était refusé par le Comité de l'arrondissement de Brest qui proposait le sieur **Billon**. Aussitôt refus catégorique du Conseil Municipal : « M. **Billon** est trop jeune ». Finalement à défaut d'autre, **Billon** fut accepté le 1^{er} juillet 1835. Nous verrons que, moins de 3 ans plus tard, le malheureux M. **Billon** devait être atteint d'aliénation mentale et interné à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

M. **Le Jeune** eut aussi à s'occuper de la création de l'école communale des garçons. Le 10 mai 1835, il annonçait à son Conseil qu'une maison était offerte à la commune pour 4.500 francs. Le Conseil s'empressa de demander au Gouvernement un secours de 2.250 francs, offrant de payer le surplus sur les fonds libres. L'affaire n'eut sans doute pas de suite immédiate car quelques mois plus tard on se rabattait sur une location. Le bail de la future maison d'école fut soumis au Conseil mais craignant sans doute, non sans raison, une opposition assez forte, le Maire et les adjoints se permirent de signer le bail sans prendre l'avis ni l'approbation des autres membres du Conseil. Ceux-ci ripostèrent en refusant par 10 voix contre 8 (10 janvier 1836) l'ameublement de la maison d'école proposé par le maire et dont le coût se montait à 210 francs 89.

Tous ces tracasseries assombrirent les dernières années de l'administration de M. **Le Jeune**. Veuf le 6 septembre 1837, il ne tarda pas à démissionner pour goûter en paix ses dernières années. Il

Septembre-Octobre 1968

devait s'éteindre au Bourg le jeudi 24 avril 1851 à l'âge de 66 ans. Il laissait le souvenir d'un maire intelligent, actif, parfois personnel, toujours dévoué à sa tâche et d'un remarquable trésorier du Conseil de Fabrique.

Y.NICOLAS

Le problème scolaire a Lannilis sous Louis-Philippe

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Lannilis était dotée de « petites écoles » qui avaient leur siège dans la chapelle Saint-Michel. Celle-ci était située au nord de l'église dans l'actuelle rue de la Mairie. Elle avait été détruite en 1792 sur l'ordre du maire **Déniel**, le futur guillotiné de la Terreur et depuis lors les écoliers lannilisiens avaient été hébergés par-ci par-là, dans des locaux de fortune. La loi Guizot, votée en 1833, imposait aux communes l'obligation de bâtir des écoles primaires mais les finances manquant il fallut attendre plusieurs années.

Pour l'école des filles, une solution avait été trouvée dès 1835 par l'abbé **Bergot**, curé-doyen, qui, ainsi que nous l'avons raconté, avait acheté l'ancienne ferme de Pen-ar-Bez sur la route de Tréglonou et y avait construit de ses deniers une petite école. Nous avons dit aussi qu'à sa mort, en 1838, cet établissement était passé à ses vicaires, les abbés **Forgeonel** et **Rosec**, qui ayant quitté Lannilis quelques mois plus tard, jugèrent bon de se dessaisir de l'immeuble. Ils proposèrent donc de vendre à la commune l'école des filles qui avait été reconnue comme école publique quelques années auparavant et qui continuera d'être tenue par les Religieuses jusqu'en 1906. Ce fut à la réunion du 14 août 1842 que le Conseil Municipal fut avisé de la proposition de vente des deux abbés. Le maire était alors M. Joseph **Guennoc**, négociant, qui avait succédé à M. **Le Jeune** en 1837 (1). Les abbés proposaient de céder école et mobilier pour 6000 francs, prix que le maire jugeait très avantageux pour les finances municipales. Son sentiment était partagé par le Sous-Préfet qui craignait fort de voir le projet repoussé par le Conseil Municipal, fort peu tenté, il faut le dire, par des dépenses à usage scolaire. En fait, ce fut d'extême justesse, 9 voix contre 7, que le Conseil Municipal accepta l'offre. Un commerçant local, M. **Poullaouec** (2), conseiller municipal, qui deviendra plus tard conseiller paroissial, fut chargé de l'estimation du mobilier et de la maison. Les deux procès-verbaux d'estimation furent communiqués au Sous-Préfet qui, par lettre du 18 octobre 1842, demandait au maire de les établir sur papier timbré. Il ajoutait qu'il jugeait les estimations de M. **Poullaouec** trop basses et qu'il craignait fort un refus des deux prêtres. Cette crainte devait finalement s'avérer vaine puisque l'accord devait être définitivement réalisé sur le prix primitivement proposé. Au cours de l'enquête « de commodo et incommodo », le 9 février 1843, une objection fut faite par M. **Bergot**, neveu de l'ancien curé, qui était opposé à l'acquisition projetée et qui prétendait avoir des droits de propriété sur la maison. Il finit cependant par reconnaître son erreur et renonça à ses prétentions par lettre adressée au maire le 16 mars 1843. Le 29 mars, le maire demandait à l'abbé **Forgeonel** (3) qui était devenu recteur de Saint-Pabu, les conditions du paiement, Il fut convenu que la commune réglerait chaque année pendant 6 ans une annuité de 1000 francs à laquelle viendraient s'ajouter les intérêts des sommes restant dues au taux de 5 %. Le 14 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptait ces conditions. Le 18 septembre, une ordonnance du Roi Louis-Philippe autorisait la commune à faire l'acquisition projetée et le 25 octobre le Sous-Préfet demandait au maire de passer acte devant notaire.

Le 5 janvier 1844, une convention était passée entre le maire et la Supérieure des Soeurs Blanches. Elle comprenait 5 clauses:

- 1) la fabrique de l'église de Lannilis continuerait à allouer aux Soeurs une somme de 300 francs par an pour le soin des linges de l'église plus 40 francs pour frais de charbon et d'empois ;
- 2) la commune verserait un traitement fixe de 200 francs par an ;

- 3) la rétribution des élèves aisées appartiendrait aux Soeurs qui se chargeraient de recevoir pour rien les fillettes indigentes autant que le local le permettrait ;
- 4) le mobilier existant serait à l'usage des Soeurs;
- 5) la commune se chargerait des grosses réparations et de l'entretien du bâtiment.

Suivant état du 23 juillet 1844, signé conjointement par le maire et la Supérieure, Mère Marie-Xavier, le linge existant à l'école des filles comportait : 54 draps, 8 nappes, 60 serviettes, 40 essuie-mains, 36 taies d'oreillers et 17 rideaux. Cette même année 1844, devaient être prises deux décisions importantes, le 28 juin, la création d'une salle d'asile, projet qui n'eut pas de suite immédiate, et le 10 novembre, celle d'une nouvelle classe.

Pour l'école des filles le clergé et la Fabrique furent donc d'un précieux secours pour la municipalité. Celle-ci dut, par contre, se débrouiller toute seule pour la construction de l'école des garçons. L'affaire devenait d'autant plus urgente qu'on avait dû en l'espace de 3 ans changer deux fois de local. Il fallut naturellement tout d'abord trouver un emplacement pour l'implantation définitive de l'école. Un traité fut passé le 23 octobre 1838 entre M. **Guennoc**, maire de Lannilis, et Mme **Vve Dumanoir**, veuve d'un ancien médecin de la localité, pour l'acquisition d'un champ «près le bourg ». Ce champ n'était autre que le terrain où se trouve encore actuellement l'école publique de garçons. Le 16 janvier 1839, un procès-verbal estimatif était dressé par M **Jugelet**, architecte particulier de l'arrondissement. Celui-ci jugeait que la valeur vénale était de 2 900 francs. Le 5 février, le Conseil Municipal, après avoir constaté que la « Caisse Municipal » comportait un avoir de 6 300 francs, acceptait le prix proposé par M. **Jugelet**.

Restait à construire la maison d'école. Le 10 mai 1840, le maire **Guennoc** en présentait le devis à son Conseil Municipal : il se montait à 11.813,60 francs. Ce devis fut adopté par 11 voix contre 4. Il fut décidé que 6 000 francs seraient pris sur les fonds disponibles et qu'une demande de secours serait faite au département « pour une moitié du devis estimatif et de l'acquisition du terrain ». Le mois suivant, 11 juin 1840, le maire proposait qu'avant de faire une demande officielle de secours on épuisât tous les moyens locaux possibles. A cet effet, il demandait le vote de 3 centimes au principal des 4 contributions pour l'année 1841. Hélas ! sur les 12 membres présents, il fut le seul à voter pour, les 11 autres membres refusant absolument cette imposition nouvelle. Il faut croire cependant que ceux-ci revinrent à de meilleurs sentiments, car le 9 août 1840 les 3 centimes étaient enfin votés et, quelque temps après, le maire pouvait procéder à l'adjudication de la maison d'école. Ce fut le sieur **Floch**, entrepreneur à Lannilis (dont la famille est encore représentée chez nous par M. François **Floch** et son fils, M. Yvon **Floch**, quincailler) qui obtint les travaux pour la somme de 10 688,50 francs, somme sensiblement inférieure par conséquent au devis primitif. Les travaux furent menés rondement car, dès le 2 novembre 1841, l'entrepreneur obtenait un acompte de la moitié du prix de l'adjudication et, en 1842, Lannilis était enfin dotée d'une école de garçons. Celle-ci était perpendiculaire à l'Allée Verte et ce ne sera que beaucoup plus tard qu'elle sera implantée dans sa situation actuelle le long de l'Avenue.

Il nous sera possible de suivre l'évolution de la situation scolaire à Lannilis en étudiant l'administration des divers maires qui se sont succédé à la tête de notre municipalité.

Y. NICOLAS.

(1) M. Joseph **Guennoc** avait été nommé maire de Lannilis par ordonnance royale du 11 décembre 1837. Un prochain article relatera les principaux faits de son administration.

(2) Ce M. **Poullaouec** était un humoriste. Plus de 30 ans plus tard, assistant à la grand-messe un dimanche, il entendit parler de la procession du Rosaire où les enseignes devaient être portées par les pèlerins de Lannilis qui avaient pris part au pèlerinage diocésain de Lourdes. « *Bah ! dit-il, pourquoi une procession en leur honneur ? Moi, étant militaire, j'ai bien été à Carcassonne à pied avec un fardeau de 50 kg sur les épaules et on n'a jamais organisé de procession en mon honneur* ».

(3) L'abbé **Forgeonel** avait tous pouvoirs de son collègue, l'abbé **Rosec**.

Monsieur Joseph GUENNOC Maire de Lannilis (1837)

Par ordonnance du Roi Louis-Philippe, Joseph-Marie **Guennoc** était nommé maire de **Lannilis** le 11 décembre 1837, succédant à Maître Joseph **Le Jeune**, notaire, démissionnaire de ses fonctions municipales. Le nouveau magistrat, qui appartenait à une riche famille de négociants, allait rester en fonctions durant plus de 20 ans sauf une très courte interruption en 1848.

Né au bourg de **Lannilis** le 29 ventose an 5 (19 mars 1797), Joseph-Marie **Guennoc** avait pris de bonne heure une place importante dans le négoce local. Il faisait l'épicerie en gros, les engrais, le sel en gros qu'il faisait venir de Noirmoutiers. Il possédait un petit navire, « L'Isabelle », qui était commandé par le capitaine de cabotage **Vaillant**, de Porspoder. Les marchandises étaient déchargées au quai de Tréiz-Coz en **Plouguerneau**, face à Paluden. M. **Guennoc** habitait sur la Grand-Place dans la maison occupée actuellement par le Familistère (Docks de l'Ouest) et qu'il construisit en 1839. Son écurie était à l'arrière dans l'immeuble qui porte maintenant le n° 7 de la rue des Marchands (1). Agé de 40 ans lors de son accession à la Mairie, M. Joseph **Guennoc** allait mener de pair durant plus de 20 ans la gestion des affaires municipales et celle d'un très important commerce. Est-il besoin de dire que les difficultés ne lui furent pas épargnées, particulièrement au sein de son Conseil Municipal ? Son administration fut cependant féconde.

Nous ne reviendrons pas ici sur le problème scolaire que M. **Guennoc** dut aborder dès le début de son mairat et qu'il réussit à résoudre avec l'appui du clergé. Un récent article en a longuement parlé. Dès le 15 septembre 1839, le Maire prenait une décision pénible: pour des raisons que nous ignorons, un arrêté de ce jour suspendait de ses fonctions le garde-champêtre, François-Marie **Rivoal** qui était bientôt révoqué (2). Un mois plus tard, toujours par arrêté, le Maire désignait un nouveau garde-champêtre qu'il était allé chercher à **Landéda**: Christophe-Marie **Amant** (3). Ce fut une tempête le lendemain au Conseil Municipal. Par 9 voix contre 6, les édiles refusèrent absolument d'entériner la décision du Maire parce que M. **Amant** n'était point originaire de **Lannilis**. Ce ne sera que l'été suivant, 23 juillet 1840, que, ne trouvant pas d'autre candidat valable, le Conseil Municipal acceptera enfin Christophe **Amant**. Un problème identique s'était posé la même année pour la paroisse de Lannilis par suite du décès de Yves-Marie **Lagadec**, sacristain. Il fut résolu sans difficulté par la nomination d'un certain François **Le Roux** qui prit ses fonctions le 1^{er} juillet 1839. Il s'agit là du bisaïeul de notre grand ami, M. François **Le Roux**, sacristain actuel dont la famille est donc en fonction depuis bientôt 130 ans (4).

Par ordonnance royale du 20 novembre 1840, M. Joseph **Guennoc** fut maintenu dans ses fonctions de Maire de Lannilis avec comme adjoints M. Augustin **Quéméneur** et Yves **Poullaouec**. Le 15 mai 1841, le Conseil Municipal rejetait le plan d'alignement du bourg, malgré les instances du Sous-Préfet. Il acceptait cependant certaines modifications de noms de rues et places et à côté de très vieux noms remontant à plusieurs siècles comme les rues de la Bastille et du Château nous voyons en apparaître de nouveaux comme la rue Le Laé (en souvenir du poète local) et la rue Le Duc (à la mémoire de l'ancien curé). Le 12 décembre de la même année, le Conseil repoussait aussi l'augmentation de la rétribution scolaire suggérée par le Comité Local de l'Instruction Primaire. « *Considérant le peu d'aisance d'une grande*

Décembre 1968

partie des habitants de cette commune, l'indifférence pour l'instruction primaire dont les avantages ne sont pas assez généralement sentis, considérant que le minimum de la rétribution mensuelle à 1,25 franc pour les premiers éléments est trop élevé et qu'il est même de nature à nuire aux intérêts de notre instituteur communal », il était décidé de maintenir les anciens prix.

L'été de 1842 fut endeuillé par la mort tragique de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe et, par conséquent, héritier du trône. Comme la plupart des Conseils Municipaux, celui de **Lannilis** présenta ses condoléances au Roi. Voici le texte de la lettre:

Sire,

«L'affreuse catastrophe qui vient de frapper d'un coup si terrible votre coeur de père a plongé dans la plus vive affliction la nation tout entière. Jamais deuil en France ne fut plus universel. Telle est la profonde sympathie des coeurs français pour votre royale dynastie que le nouveau malheur qui vient de l'atteindre est une calamité publique.

Nous aussi nous éprouvons le besoin de déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de nos sincères regrets. Nous sentons toute l'étendue de la perte que déplore la Patrie.

C'est une nouvelle raison pour nous, Sire, d'entourer, s'il est possible, de plus d'amour votre trône constitutionnel.

Si, jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouvait en danger, l'immense majorité des Français saurait le défendre de toute attaque, de quelque part qu'elle surgisse. N'est-il pas notre arche sainte ? N'est-il pas la plus sûre garantie de l'ordre et de la liberté ?

Mais, fondé sur sa glorieuse origine et sur la puissance nationale, sa base est inébranlable. Il n'a, il ne saurait avoir rien à redouter de l'avenir.

Sire

De Votre Majesté, les serviteurs très dévoués. »

14 conseillers dont le Maire **Guennoc** signèrent cette adresse. Il est probable que le Conseil comptait déjà au moins un républicain parmi les 3 abstentionnistes. Six ans plus tard, en 1848, il sera amusant de voir cette majorité royaliste se sentir soudain des sentiments républicains qui tourneront en 1852 en bonapartisme le plus déterminé. En réalité, mis à part une certaine méfiance à l'égard de la République (quelque peu atténuée en 1848) les convictions politiques de nos ancêtres semblent avoir été assez floues, si tant est qu'elles aient existé du moins dans la masse.

Mais n'anticipons pas. Avant d'atteindre 1848, la Municipalité Guennoc aura à s'occuper de maints problèmes, en particulier des deux projets de ponts sur l'Aber-Wrach et l'Aber-Benoît. Les ponts de **Tréglonou** et de **Plouguerneau** ne se feront pas sans de pénibles tiraillements.

Y. NICOLAS.

(1) M. Joseph-Marie **Guennoc** épousa Marie-Louise **Rucard** dont la famille était originaire de Kerven-Bihan en **Ploudaniel**. Il fut le grand-père de M. Paul **Briat**, ancien négociant et de M. André **Le Gac**, notaire à Lannilis. Son gendre, M. Pierre **Briat** fut Maire de **Lannilis** durant 1 an, de 1904 à 1905.

(2) François-Marie **Rivoal** avait succédé comme garde-champêtre le 15 janvier 1831 à Jean-Marie **Iliou** qui avait démissionné le 10 mai 1830.

(3) Christophe **Amant** fut garde-champêtre de 1839 à 1852, puis son fils, M. François **Amant** de 1852 à 1909. François **Amant** était le grand-père de Mme Kéranguéven, belle-mère de M. Jean **Breton**, marchand de charbons, cité de la Croix-Rouge.

(4) Les deux familles **Lagadec** et **Le Roux** étaient apparentées. Yves **Lagadec** était le grand-père de M. Louis **Lagadec**, décédé il y a une vingtaine d'années, ancien conseiller municipal, ancien hôtelier sur la Grand-Place à l'emplacement de la charcuterie **Guéguen**. Le père de ce dernier, M. Antoine **Lagadec**, qui prêtait son concours comme chantre à l'église, tint pendant de longues années un important hôtel qui comprenait l'ensemble des immeubles allant de l'actuelle charcuterie **Guéguen** jusqu'à l'église.

Signalons que le traitement du bedeau était de 120 francs l'an en 1839. Il passa à 150 francs en 1842, puis à 180 francs en 1843, pour retomber à 160 francs en 1844. A partir de 1841, le bedeau reçut en plus une subvention annuelle de 100 francs de la Municipalité pour l'entretien de l'horloge municipale, la sonnerie de la cloche de 10 heures (le couvre-feu) et diverses autres sonneries.

M. Joseph Guennoc, maire de Lannilis

(suite)

Le budget de 1842 qui s'était établi comme suit : Recettes 13 176,57 F et dépenses : 9 919,50 F avait donc laissé un excédent de recettes somme toute satisfaisant de : 4 057,07 F. La situation eût été bonne, n'étaient les lourdes charges résultant de l'achat de l'école des filles et de la construction de celle des garçons. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner du refus opposé le 1^{er} juillet 1843 par la Municipalité lannilisienne à l'invitation du Sous-Préfet d'avoir à s'imposer pour la construction du pont suspendu de Paluden dont le devis se montait à 180 000 F, chiffre énorme pour l'époque. Il faut croire cependant que, malgré ce refus, le maire était persona grata en haut lieu puisque le 17 novembre 1843, par ordonnance royale rendu à Saint-Cloud, M. Joseph **Guennoc** était maintenu dans ses fonctions de maire de Lannilis tandis que MM. Pierre **Rolland**, notaire et Augustin **Quéméneur**, propriétaire terrien, étaient désignés comme adjoints. Cette même année était fixée la délimitation définitive entre Lannilis et Landéda, c'est-à-dire que toutes les anciennes enclaves de Broennou, telles Kerhernic, Porléac'h et d'autres dont nous avons parlé, qui avaient été annexées à Landéda en même temps que le reste de la paroisse de Broennou, étaient définitivement réunies à Lannilis tant au civil qu'au religieux.

A partir de 1845, on peut dire que l'attention du Conseil Municipal fut accaparée par les futurs ponts de Paluden et de Tréglonou dont les projets lui agréaient fort, abstraction faite cependant de l'incidence financière qui paraissait trop lourde pour le budget local. Néanmoins, le 6 novembre 1845, le Conseil votait sa participation à la construction du pont de Tréglonou. Elle devait être de 3.000 F, plus 4 journées de prestations en nature (homme, cheval, voiture). Le 14 février 1846, nos municipaux adoptaient « *la construction d'une digue continue sans trottoir* » et acceptaient de porter leur participation financière à 6.000 F (capital qui serait réglé en 6 annuités). Par ailleurs, la valeur des prestations en nature serait aussi portée à 6.000 F mais il y aurait lieu d'en déduire la valeur du terrain enlevé à la mer et qui serait cédé à l'entreprise chargée des travaux. Le Conseil Municipal demandait aussi aux autres communes intéressés et, en premier lieu, à Tréglonou, de faire un effort proportionnel, sans quoi Lannilis serait déchargée de ses offres. L'accord ne put se faire et nous lisons dans une délibération du 24 décembre 1847 : « *Le pont de Tréglonou ne sera pas construit, au vif regret du Conseil Municipal de Lannilis* ». Il fallut donc attendre.

Pour le pont de Paluden, l'opposition vint de Lannilis. Après un premier refus, notre Conseil Municipal examinait à nouveau le projet le 6 février 1846. Il le trouvait bien conçu, mais à son avis l'intérêt en était minime pour Lannilis. Pourquoi cela? Parce que le pont du Diable, alors très fréquenté, et celui du Diouris lui paraissaient suffisants sans qu'il lui parût indispensable d'en construire un troisième. Le Sous-Préfet qui demandait 15 000 F à notre commune pour participation à la construction de ce pont fit alors marche arrière et ramena sa demande à 7 500 F. Le 22 février 1846, le Conseil Municipal réitérait son refus pour ce pont.

Le 25 novembre de cette même année, une ordonnance royale maintenait en fonctions M. Joseph **Guennoc**, maire de Lannilis et lui donnait comme adjoints MM **Rolland**, notaire et **Le Droff**. La commune venait d'obtenir une subvention de 1500 F du Ministère de L'Instruction Publique, ce qui donnait au trésor public communal une réserve de 3 000 F. Le Préfet désirait que cette somme fût consacrée à la confection d'un plancher à l'école communale de garçons, mais les municipaux furent d'un avis différent. Le 21 décembre, ils décidaient d'employer 2

000 F au paiement de deux annuités du prix d'acquisition de l'école publique des filles, tenue par les Soeurs. Le surplus devait être destiné à la création d'ateliers de charité et aussi aux réparations les plus urgentes des chemins vicinaux et des principales entrées du bourg. Le 5 janvier 1847, le Conseil Municipal décidait d'affecter 400 F à ce dernier projet. Le chemin de la Roche et la Venelle de la Rue Neuve devaient être « restaurés » et le travail confié aux indigents.

Les journées de février 1848 à Paris avaient amené la chute de Louis-Philippe et l'instauration de la seconde République. Dès que la nouvelle en fut connue à Lannilis, le maire **Guennoc** réunit son conseil le 2 mars. Au souvenir de la 1^{er} République, la population et la majorité du conseil éprouvaient une crainte visible. Le maire crut de son devoir de tranquilliser ses conseillers: « *M. **Guennoc** fait comprendre que ce nouvel état de choses n'aura d'autre résultat que de consolider de plus en plus le bonheur et la prospérité de la nation française et que pour le maintien du bon ordre, du respect dû à la propriété et la conservation des libertés si généreusement acquises il est du devoir de tous les citoyens de prêter au Gouvernement qui vient de s'établir tout concours et un dévouement sincère* ». Ce fut aussitôt, paraît-il, l'enthousiasme du Conseil et ces monarchistes d'hier de s'époumonner aux cris de « *Vive la République* » !

Tout n'allait pas cependant pour le mieux au sein de l'assemblée municipale. Certains voyaient avec peine que M. **Guennoc** continuât ses fonctions de maire. Un maire de la monarchie pouvait-il devenir un maire de la République ? La réponse fut donnée par l'intéressé lui-même qui, sentant une certaine opposition et voulant la mettre au pied du mur, crut devoir donner sa démission au début du mois d'août. Le 13, Lannilis avait donc un nouveau maire, élu au 2^e tour de scrutin, une jeune et brillante personnalité, promise à un bel avenir à la fois professionnel et politique. Le docteur Augustin **Morvan** n'avait que 29 ans et il venait seulement quelques années auparavant d'installer à Lannilis un 3^e cabinet médical, le seul d'ailleurs à pouvoir exhiber le diplôme, à cette époque rare, de docteur en médecine (1). Il eut comme premier adjoint M. **Le Droff** qui avait déjà été l'adjoint de M. **Guennoc** et comme 2^e adjoint M. Michel **Bergot**.

Las! Le jeune docteur, s'il était déjà d'une science unanimement reconnue dans son art, était encore novice en politique et en administration municipale. La manoeuvre de M. **Guennoc** réussit d'autant plus facilement que les sentiments conservateurs de la majorité n'avaient pas changé et que, par ailleurs, la plupart des conseillers admettaient difficilement d'avoir à leur tête le benjamin de l'assemblée municipale. Dès le 3 septembre, le docteur **Morvan** étant acculé à la démission. Nous le retrouverons plus tard et nous nous arrêterons longuement sur cette personnalité, la plus marquante sans conteste de Lannilis au XIX^e siècle.

Le 26 septembre 1848, M. Joseph **Guennoc** retrouvait facilement son siège de maire et aussi, bien sûr, ses problèmes. L'année 1849 allait apporter enfin une solution pour les ponts de Paluden et de Tréglonou. Le 10 février de cette année, le Conseil Municipal acceptait les nouvelles propositions de M. le Ministre de l'Intérieur et le plan de l'Ingénieur de Landerneau. Les travaux des deux ponts furent confiés à deux frères, MM. **Enarraguel**, ingénieurs civils à Bordeaux. Pour le pont de Paluden, l'Etat avait pris à son compte les frais et accordé une subvention de 60.000 F. Par ailleurs les constructeurs avaient obtenu concession d'un péage d'une durée de 29 ans à dater du jour de livraison du pont à la circulation (13 décembre 1851). Les câbles de suspension de ce pont, au nombre de 4, avaient 160 m. de longueur et étaient composés chacun de 330 fils de fer. Le pont de Tréglonou fut réalisé aussi grâce à une

Janvier 1969

subvention de 17.000 F du Gouvernement mais avec une concession de péage de 50 ans, à dater de la livraison à la circulation qui eut lieu le 1^{er} décembre 1852.

Parvenus à l'aube du second Empire, nous devons maintenant, pour respecter l'ordre chronologique, revenir à l'histoire religieuse de la paroisse par une étude succincte du ministère des 3 curés que se succédèrent à Lannilis de 1938 à 1850.

Y. NICOLAS

(1) Nos deux autres médecins, **Nettienne** et **Salsac**, n'étaient pas docteurs en médecine mais simplement des officiers de santé.

Les abbés MERCIER et KERVOAL (1838-1840-1848) Curés de Lannilis

Le 1^{er} juillet 1838, Mgr de **Poulpiquet**, évêque de Quimper, nommait à la cure de **Lannilis**, vacante par suite du décès de l'abbé Yves **Bergot**, l'abbé Joseph **Mercier**, recteur de Poullan.

Né à Crozon en 1802, Joseph **Mercier** avait fait ses humanités au collège de Quimper, puis ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris où il fut ordonné prêtre en 1827 par Mgr de **Quélen**, archevêque de Paris. Mgr de **Poulpiquet** le nomma aussitôt vicaire à Saint-Louis de Brest d'où il passa quelques années plus tard au rectorat de Poullan. C'est le 12 juillet 1838 qu'il fut installé à Lannilis par son compatriote, l'abbé **Graveran**, alors curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest. En fait, l'abbé **Mercier** ne devait rester que 2 ans à Lannilis et son action pastorale y fut donc nécessairement très limitée. Par ailleurs, la présence de M. Charles de **Kerdrel**, ancien maire, à la tête du Conseil de Fabrique permettait au clergé de se reposer entièrement pour les questions matérielles sur un homme d'une probité, d'une compétence et d'un dévouement hors pair. La situation financière de la paroisse était d'ailleurs excellente, témoin le compte rendu de l'année 1839 présenté en la sacristie de l'église paroissiale le dimanche 5 janvier 1840 par M. Charles de **Kerdrel** et contresigné par son collègue, M. Olivier **Bergot** et l'abbé **Mercier**, curé. Les recettes étaient montées à 3839,22 F alors que les dépenses s'élevaient seulement à 2534,25 F, d'où un substantiel excédent de recettes de 1304,97 F. Parmi les recettes perçues par le trésorier figuraient une somme de 132,95 F, montant d'offrandes versées par les soins du « Gouverneur de Saint-Pierre », Michel **Tanguy** et une autre de 72,50 F, provenant du « pain bénit » qui se distribuait à la grand-messe et qu'avait collectée le « Gouverneur » de cet office, François **Vaillant**. Le curé lui-même avait scrupuleusement déposé entre les mains du trésorier les sommes qu'il avait directement perçues, soit : 10,90 F (offrandes aux chapelles), 210,60 F (frais d'inhumation), 52 F (offrandes pour port de reliques et bannières aux processions) et 30,95 F (sonneries de cloches). En dépenses, M. de **Kerdrel**, devait faire figurer la desserte des fondations, les impôts, les réparations diverses, le traitement des 2 vicaires (chacun percevait 250 F par an de la Fabrique), celui du bedeau, du chantre et de la religieuse institutrice. La facture de la boulangère, Agathe **Delibrias**, se montait cette année à 37,61 F pour fourniture du pain bénit et le cierge pascal, fourni par le sieur **Perfezou**, de Brest, avait coûté 9,50 F. Enfin le nouveau garde-champêtre, Christophe **Amant**, qui avait réparé un lot de chaises d'église, était aussi au nombre des créanciers de la Fabrique.

L'année 1840 devait être une année de deuil pour le diocèse. Le vendredi 1^{er} mai, le vénérable évêque de Quimper, Mgr de **Poulpiquet**, âgé de 81 ans, mourait à l'évêché après quelques jours de maladie. L'évêque était très connu à **Lannilis**. Il était né en 1759 au château de **Lesmel** en Plouguerneau et avait succédé en 1788 à son oncle, l'abbé de Lesmel, comme curé de Plouguerneau. L'abbé **Mercier**, curé de Lannilis, accompagné de l'abbé **Rivoalen**, curé de Plouguerneau, se rendit aux obsèques qui eurent lieu à la cathédrale le jeudi 7 mai. L'après-midi, le convoi funèbre prit la route de Plouguerneau où Mgr de **Poulpiquet** avait demandé à être inhumé « pour avoir plus de prières ». Derrière venaient deux autres voitures et dans la dernière se trouvaient les deux curés de Lannilis et de Plouguerneau. Parti à 14 heures de Quimper, le cortège arriva à Châteaulin à 18 heures, au Faou à 21 heures et à Landerneau à minuit. Lesneven fut atteint à 5 heures du matin le vendredi et Plouguerneau enfin vers 8

Février 1969

heures, où une foule immense et de très nombreuses notabilités attendaient l'arrivée du cortège.

En accompagnant ainsi le convoi funèbre de son évêque, l'abbé **Mercier** ne se doutait pas que sa propre carrière allait, du fait de ce décès, prendre une direction imprévue. Le nouvel évêque, Mgr **Graveran**, Crozonnais comme M. **Mercier**, en prenant possession du siège de saint Corentin, laissait vacante la cure de Saint-Louis de Brest. Celle-ci échut à l'abbé **Mercier** (1), curé de Lannilis, qui, à 38 ans, se voyait ainsi attribuer la cure la plus prestigieuse du diocèse. Mgr **Graveran** nomma à Lannilis l'abbé **Kervoal**, recteur de Porspoder.

Jean-Marie **Kervoal** était né à Milizac en 1803. Il avait fait ses études secondaires au Collège de Quimper, puis ses études théologiques au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris où il reçut lui aussi la prêtrise des mains de Mgr de **Quélen**. Professeur d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Quimper, il fut fait chanoine honoraire et recteur de **Porspoder** en 1836. C'est le 21 juillet 1840 qu'il fut appelé à la cure de Lannilis. Faible santé mais énergique, il fut le modèle des bons pasteurs. Sa parole douce et pénétrante captivait les coeurs et son aménité dans le commerce ordinaire de la vie lui concilia l'estime et l'affection de ses paroissiens. L'église paroissiale fut l'objet de tous ses soins : il la décora, fit paver le sol jusque-là en terre battue, ériger une tribune et poser une balustrade pour fermer le sanctuaire. En février 1848, il fut promu curé de Landerneau mais ne put y demeurer que 7 ans. Démissionnaire pour raison de santé en 1855, il fut nommé chanoine titulaire à Quimper où il mourut en 1868

Les 8 années de ministère de l'abbé **Kervoal** à Lannilis (1840-1848) furent pratiquement sans histoire. Les relations étaient excellentes avec le pouvoir civil. Rien ne laissait prévoir les démêlés qui allaient naître sous son successeur entre la mairie et la cure. Un article ultérieur traitera des relations, tantôt excellentes, tantôt vinaigres, de l'abbé **Calvez** et du docteur Augustin **Morvan**, maire de Lannilis.

Y. NICOLAS.

(1) L'abbé Joseph **Mercier** devait rester curé de Saint-Louis de Brest jusqu'à sa mort en 1873.

M. Joseph GUENNOC, Maire de Lannilis

(Suite)

Le 26 septembre 1848, M. Joseph **Guennoc** avait donc facilement retrouvé son écharpe municipale. Après avoir décidé le 8 décembre l'achat d'un drapeau pour la Garde Nationale, la Municipalité eut à s'occuper de l'élection à la Présidence de la République fixée au 10 décembre 1848. Parmi les candidats figuraient d'illustres personnages: le Général **Cavaignac**, le vainqueur des émeutes de juin, qui avait, le soutien de la droite conservatrice, le Prince **Louis Napoléon Bonaparte**, leader des Bonapartistes ; **Ledru-Rollin**, candidat des Républicains et aussi le poète **Lamartine**. Le canton de **Lannilis** fut divisé en 3 sections de vote. La 1^{re} qui groupait les communes de Lannilis et de Landéda comportait 1405 inscrits. Le scrutin fut très suivi. Le Général **Cavaignac** obtint 1179 voix, tandis que **Louis Napoléon** devait se contenter de 51 et **Ledru-Rollin** de 12. Les idées républicaines et bonapartistes n'étaient guère en faveur chez nous. Quant à **Lamartine**, il n'eut aucune voix ni à Lannilis ni à Landéda. Les Muses ne disaient rien à nos ancêtres ! Pour la France entière, le résultat fut tout à fait différent puisque le Prince **Louis Napoléon** fut élu par 5.454.000, soit 75 % des suffrages exprimés.

La politique adoptée par le Prince le rendit bientôt sympathique à l'opinion locale qui allait dans son immense majorité accepter le rétablissement de l'Empire héréditaire. Auparavant, dès le 9 octobre 1852, le Conseil Municipal de Lannilis exprimait à **Louis Napoléon** les sentiments de reconnaissance et de dévouement dont étaient pénétrés tous les habitants : « *Voulant en outre répondre à la confiance de la commune unanimement convaincue que la stabilité dans le gouvernement est un élément indispensable de grandeur et de prospérité pour la Nation Française, le Conseil Municipal de **Lannilis** s'associe au vote chaleureux du Conseil d'Arrondissement et du Conseil Municipal de Brest et supplie Son Altesse Impériale d'accéder aux vœux de la France en proclamant le rétablissement de l'Empire* ». C'est à l'unanimité que le Conseil institué par décret du Président de la République rendu au Palais des Tuileries le 24 juillet 1852 avait signé cette proclamation. Parmi les signataires, au moins un Républicain, le docteur Augustin **Morvan** qui, durant presque tout le Second Empire, se montra opportuniste. Le maire **Guennoc**, maintenu en fonctions par le Prince-Président, avait cependant vu l'un des deux adjoints désignés pour le seconder, M. Pierre **Moyot**, refuser ce poste. C'était un monarchiste, tout comme M. Paul de **Kerdrel**, qui lui aussi nommé conseiller refusa absolument de siéger à l'assemblée municipale. M. Paul de **Kerdrel**, qui deviendra maire de Lannilis 30 ans plus tard, appartenait à une famille illustre et vieille de sept siècles dont le nom même symbolisait la fidélité à l'idéal monarchique. Pour remplacer le négociant **Moyot**, fut désigné un notaire, M^e Hyacinthe **Jaouen**, qui occupé l'un des deux postes d'adjoint, l'autre étant tenu par M. Jacques **Le Droff**, cultivateur (dont la famille est représentée aujourd'hui à Lannilis par MM. **Tanguy**, négociants en bois et matériaux).

Au plébiscite du 21 novembre 1852, presque tout Lannilis vota bonapartiste. Ce fut d'ailleurs général en France puisque ce jour-là l'Empire héréditaire fut rétabli par 7.800.000 « OUI » contre seulement 280000 « NON ». Quelques mois après, c'était le mariage de **Napoléon III** avec Eugénie de **Montijo**, qui deviendra l'Impératrice Eugénie et qui ne mourra qu'en 1920 à 94 ans. A cette occasion, le Conseil Municipal crut encore de son devoir d'envoyer l'adresse suivante à l'Empereur (8 février 1853) :

Mars 1969

« Sire,

*Le Conseil Municipal de **Lannilis** vient aussi à l'unanimité vous adresser ses félicitations et ses voeux les plus ardents pour l'union que vous avez contractée.*

Que cette union, bénie du Ciel, nous procure, avec l'espoir de stabilité, une nouvelle ère de bonheur et oppose enfin une barrière infranchissable au retour de ces commotions politique si fatales à notre chère Patrie. »

Quelques jours plus tard, le Conseil Municipal tout entier prêtait serment à l'Empereur et était suivi par les fonctionnaires locaux : MM. **Girard**, Receveur Municipal; **Rousseau**, Receveur de l'octroi; **Salaun**, agent voyer secondaire; **Bergot**, Secrétaire de la Mairie; **Amant**, messenger communal et **Guiziou**, cantonnier communal. Ni la Gendarmerie, ni le Juge de Paix, ni le corps enseignant n'avaient pris part à cette prestation.

Ces fluctuations politiques ne doivent pas nous faire oublier les réalisations importantes effectuées durant cette époque et qui ne se firent pas toutes sans de vives oppositions ; une Mairie, un Hospice et un nouveau Cimetière. En dire les péripéties fera l'objet d'un article ultérieur.

Y. NICOLAS.

L'Inauguration du nouveau cimetière (1^{er} juillet 1855)

Sous l'Ancien Régime, la plupart des inhumations se faisaient dans l'église paroissiale et beaucoup plus rarement dans le cimetière qui l'entourait. Aux 16^e, et 17^e, siècles, plusieurs personnes furent aussi enterrées dans la chapelle Notre-Dame de Trobéro et ce fut le cas en particulier pour tous les membres de la famille des **Bellingant**, Seigneurs de Kerbabu. Enfin entre 1640 et 1643, toutes les victimes de la peste furent ensevelies dans l'enclos de la chapelle Saint-Sébastien, érigée à cette occasion. Mais à la fin de l'Ancien Régime, le Parlement de Bretagne, répondant d'ailleurs aux vœux du clergé et des notables, interdit toute inhumation dans les édifices religieux, ceci pour des raisons sanitaires faciles à comprendre.

A Lannilis, le Cimetière situé autour de l'église était assez exigu et l'on s'aperçut bientôt qu'un transfert s'imposerait. La Révolution et la période Napoléonienne ne permirent pas de modifier l'état des choses. Ce ne fut que le 5 juin 1832 que le Maire, Maître **Le Jeune**, proposa à son Conseil Municipal le transfert « extra muros » du Cimetière. Il ne fut pas suivi. Le Préfet, qui soutenait le Maire, insista et, dans une lettre du 14 septembre, il donnait les raisons impérieuses qui motivaient le transfert. L'enclos de l'église avait une superficie totale de 2 016 mètres carrés mais il fallait en enlever la surface de l'église: 736 m² et celle de la base de la croix: 9 m², soit au total 744 m². Il ne restait donc que 1272 m² pour les inhumations. Or la moyenne annuelle des décès était de 93. Comme par ailleurs il fallait attendre 5 ans avant de procéder à une nouvelle inhumation dans une tombe et que le minimum de surface pour une tombe devait être de 3 m², la superficie indispensable aurait dû être de $93 \times 5 \times 3 = 1395 \text{ m}^2$.

Tous ces arguments n'eurent aucune prise sur le Conseil Municipal qui, le 22 septembre 1832, réitérait son refus de transférer le cimetière. Seuls 2 conseillers avaient suivi le Maire, 13 autres avaient voté contre. La majorité refusait le transfert parce qu'on enterrait pas dans tous les endroits de l'enclos alors que la minorité faisait valoir que de toute façon il n'y avait pas l'espace voulu par la loi. Elle ajoutait que des concessions de tombes faites à certaines familles diminuaient encore l'espace disponible et que les familles refusaient de laisser enterrer leurs défunts «*hors la ligne suivie par la procession* », cet espace étant réservé aux morts-nés, à ceux qui étaient décédés sans sacrements et aux hérétiques. De plus il fallait laisser 7 passages aux fidèles pour pénétrer dans l'église et une allée pour les processions (1).

Tous les efforts de M^e **Le Jeune** qui avait pris un arrêté municipal le 10 juin 1832 ordonnant la cessation des inhumations dans l'ancien cimetière à compter du 29 septembre suivant et qui avait dû rapporter cet arrêté par suite de l'opposition de son Conseil s'avèrent absolument vains. Ce sera son successeur, M. Joseph **Guennoc**, qui parviendra enfin à résoudre le problème. Le 10 novembre 1852, il faisait observer à son Conseil Municipal que l'existence d'un cimetière au centre d'une agglomération de plus de 800 habitants présentait beaucoup d'inconvénients pour la santé publique. Cette fois, le Conseil acceptait d'autoriser le Maire à acquérir à l'amiable ou par expropriation les champs dits «*parkeier an Anaoun* », cadastrés à la Section D sous les numéros 1751 et 1752, d'une contenance de 64 ares 35 centiares, appartenant aux héritiers de M. **Le Jeune**, l'ancien maire. Par lettre du 24 mars 1853, M. Romain **Le Jeune**, qui demeurait à Saint-Renan, acceptait l'aliénation au profit de la commune pour le prix de 3 200 francs. Le 11 mai suivant, le Préfet prenait un arrêté pour la

suppression du cimetière de Lannilis, ce qui obligea le Conseil Municipal à se réunir extraordinairement le 22 mai suivant à l'effet de nommer une commission chargée de contacter M. **Le Jeune**. Celle-ci, composée de MM. **Guennoc**, maire; **Jaouen**, **Bergot**, **Lazennec**, **Cabon** et **Jaffrès**, se réunissait le 23 juillet et acceptait le prix demandé par M. **Le Jeune**. Le 25 juillet, ce ne fut cependant que par 8 voix contre 7 que le Conseil Municipal accepta provisoirement le projet. L'enquête « de comodo et incommodo » permit aux opposants de faire valoir leurs arguments. Le Maire Guennoc, lui-même, déclarait que, de mémoire d'homme, aucune épidémie ne s'était produite à Lannilis mais qu'il y avait cependant lieu d'approuver le projet. M. Michel **Bergot** exposa qu'il était propriétaire d'une fontaine distante seulement de 18 mètres de l'emplacement prévu et qu'il craignait des infiltrations nuisibles à la santé publique. Le docteur **Morvan**, adversaire du Maire, blâma publiquement celui-ci : « *Certaines personnes, dit-il, qui ne craignent pas de trancher cette question, sont incompétentes même pour la discuter et, d'ailleurs, en fait de mesures hygiéniques il faut souvent les imposer au public et non le consulter à cet égard* ». Après réponse du Maire (« je me garderai bien d'entamer avec le docteur la moindre discussion hygiénique, je m'incline devant une telle autorité »), c'est finalement par 12 voix contre 6 que fut adopté le projet.

L'acte d'acquisition fut signé en l'étude de M^e Edouard **Rolland**, notaire à Lannilis. Les travaux à exécuter, pour la clôture du cimetière, furent confiés à M. Yves **Floch**, entrepreneur local, dont le devis du 22 février 1854, approuvé le 25 février par le Préfet, se montait à 3 320 francs. Au milieu du terrain, à la jonction des allées, un rond-point était ménagé pour l'implantation d'une croix. La surface consacrée aux inhumations était désormais de : 37 ares 95 centiares, soit 21 ares 80 centiares de plus que dans l'ancien cimetière.

Le dimanche 11, juillet 1855, M. l'abbé **Calvez**, curé-doyen de **Lannilis** bénissait solennellement le nouveau cimetière ainsi que la croix dont la plantation se fit le même jour. Le 20 juillet suivant, soit près de 3 semaines après l'inauguration, le premier à y être inhumé fut un enfant de 1 an et 9 jours, Jean-Louis **Quéméneur**, fils de Tanguy **Quéméneur** et de Marie-Anne **Marzin**, son épouse, cultivateurs au Drévidou. Du prénom de cet enfant, le cimetière fut parfois désigné sous le nom de cimetière Saint-Louis.

Y. NICOLAS.

(1) Sous l'Empire, il y eut à diverses reprises des projets de transfert mais la Restauration de 1815 ne permit pas leur réalisation.

Tragique Fête Nationale à Lannilis

(15 août 1853)

Sous le 1^{er} Empire, Napoléon avait décrété que le 15 août, jour anniversaire de sa naissance en 1769, serait Fête Nationale et cela dura jusqu'en 1815 où la Saint-Louis (25 août) remplaça le 15 août. A partir de 1848 le 14 juillet, fête de la République, supplanta la Saint-Louis, mais, dès son arrivée au pouvoir, l'empereur **Napoléon III** avait remis en vigueur le décret de son illustre oncle. C'est la raison pour laquelle le 15 août 1853 **Lannilis** s'apprêtait à fêter pour la première fois depuis le rétablissement de l'Empire la Fête Nationale du nouveau régime.

Le maire, M. Joseph **Guennoc**, que l'Empereur venait de maintenir en fonction, tenait absolument à bien marquer la fête. Aussi avait-on annoncé pour le soir l'illumination générale du bourg et, à défaut des feux d'artifice de la Restauration, du moins avait-on commandé des «boîtes» d'artillerie.

La journée s'était fort bien passée. En ce jour de l'Assomption, les fidèles avaient assisté très nombreux aux offices et participé à la procession qui avait parcouru nos rues et était, suivant la tradition, descendue jusqu'à Saint-Sébastien. Le soir, la foule, venue de tous les environs, remplissait les rues, admirant les illuminations, lorsque brusquement, vers 21 h. 30, ce fut le drame... Écoutons le maire lui-même racontant l'affaire au sous-préfet dans sa lettre du 16 août.

« La Fête de Sa Majesté l'Empereur a été marquée en cette commune par un affreux événement.

*« Le Sieur **Amant**, jeune homme de 24 ans, notre messenger communal et remplissant en espérant l'âge requis les fonctions de garde-champêtre, vient de perdre un bras par l'explosion d'une boîte dont je l'avais chargé de soigner le service. »*

« En effet, pour célébrer dignement cette fête et lui imprimer un aspect plus imposant, j'ai cru devoir me procurer deux boîtes pour simuler durant la journée le bruit de l'artillerie, lorsque, hier soir, vers les 9 heures et demie, et, avant la fin des illuminations, ce jeune homme mit le feu à la mèche d'une de ces pièces, laquelle mèche brûlant lentement et après quelques minutes d'attente, il eut l'imprudente idée de venir de nouveau mettre le feu à la lumière (1) ; il venait de se poser lorsque, la pièce faisant explosion, il en reçut la bonde, d'abord à la jambe, et, par ricochet, au bras gauche qu'elle fracassa. Les médecins (2), appelés immédiatement, jugèrent que, vu la gravité du cas, l'amputation était indispensable et, ce matin (16 août), entre 2 et 3 heures, ils ont procédé à l'opération en le coupant à l'articulation de l'épaule. La blessure de la jambe, quoique offrant moins de gravité, fait cependant concevoir des craintes de voir amener la nécessité d'en opérer aussi l'amputation: tel est l'avis des médecins. Quant à la figure, elle est tellement brûlée par la charge qu'il y a lieu de craindre qu'il ne perde les 2 yeux, pour le moins l'oeil gauche. Il est aujourd'hui aussi bien que sa position peut le permettre. »

*« Je n'ai eu qu'à me louer de la conduite de ce malheureux jeune homme et j'ai eu lieu d'apprécier son zèle pour le maintien de la police. Dévoué à l'Empereur, il a eu pour aïeul un capitaine d'artillerie sous **Napoléon 1er** et pour père, un homme qui a également servi l'Etat honorablement. »*

« Cet infortuné laisse dans la désolation et dans la perspective de la misère une famille dont il était le seul soutien, composée de 2 soeurs et de la grand-mère octogénaire. Il est menacé de traîner une misérable existence si l'inépuisable bonté de l'Empereur ne vient à son secours, en lui assurant un morceau de pain pour l'avenir car, comme vous devez le remarquer, il ne pourra plus se livrer à aucun travail manuel. »

Qui était ce malheureux **Amant** ?

François-Marie **Amant** était né à **Landéda** le 19 avril 1830. Il était fils de Christophe **Amant**, tourneur, lui-même né à Brest le 20 ventôse an 9, lequel avait épousé à Landéda le 8 novembre 1828 Marie-Jeanne-Andrine **Calvarin**. Le grand-père, Louis **Amant**, originaire de **Mipiulle** (Vosges) avait été capitaine d'artillerie de marine sous **Napoléon 1er** était décédé à **Gouesnou** le 7 décembre 1818 à l'âge de 58 ans. Le ménage **Amant-Calvarin** était venu de Landéda s'installer à Lannilis peu après 1830 et Christophe **Amant** avait été nommé garde-champêtre de notre commune le 23 juillet 1840. Il le resta jusqu'à sa mort le 1er mai 1852. C'est à ce moment que le jeune François **Amant**, son fils, fut désigné pour le remplacer mais seulement à titre de messenger communal car, n'ayant que 22 ans, il était trop jeune pour être nommé garde-champêtre.

Le drame du 15 août 1853 causa à **Lannilis** une très vive émotion. Le maire, M. **Guennoc**, qui se sentait en quelque sorte responsable de ce malheureux événement, s'employa à obtenir des secours pour l'infortuné **Amant**. Le Baron de **Lacrosse**, secrétaire du Sénat intervint près de l'Impératrice Eugénie qui accorda en 1854 un secours de 100 francs or. Le 8 juillet de cette même année, M. **Mével**, de Saint-Renan, ami de M. **Guennoc**, intervenait à nouveau à **Paris**. Par ailleurs, le 12 juin 1855, le maire, au nom du conseil municipal demandait au sous-préfet de nommer définitivement François **Amant** au poste de garde-champêtre. Ce qui fut fait. François **Amant** devait rester en fonctions jusqu'à sa mort à la mairie le 21 septembre 1909. Il a laissé le souvenir d'un homme très avenant, très jovial et aussi très taquin. Il a encore des descendants parmi nous: sa petite-fille, **Mme Kéranguéven** et. son arrière petite-fille, **Mme Charreteur**, née Anne **Léost**.

Y. NICOLAS.

(1) La tradition veut que le petit canon dont se servait **Amant** est celui qui se trouve dans le vestibule de la mairie. Il est certain que cet engin servait encore en 1930 et même postérieurement pour les salves tirées le 14, juillet et pour le pardon de septembre.

(2) Les médecins qui opérèrent François **Amant** étaient les 3 qui exerçaient à **Lannilis** à cette date: MM. **Nettienne**, **Salsac**, Officiers de Santé et le docteur Augustin **Morvan**.

M. l'abbé CALVEZ, curé de Lannilis (1848-1862)

Le 1^{er} février 1848 paraissait la nomination de M. l'abbé **Kervoal**, curé de **Lannilis** à la cure de **Landerneau**. Le même jour était désigné son successeur: M. l'abbé **Calvez**, recteur de **Plouguin**.

M. l'abbé Yves **Calvez** était né à Plouénan le 27 janvier 1796. Il fit ses études au Collège de Léon, à Saint-Pol-de-Léon, puis au Grand Séminaire de Quimper où il reçut la prêtrise des mains de Mgr **Dombideau de Crouseilhès**, évêque de cette ville. Vicaire à **Lanmeur** durant plusieurs années, il fut nommé en 1826 recteur de **Plouguin** où il devait rester 22 ans. Son action dans cette paroisse fut féconde. Il y fit venir les Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc pour s'occuper des fillettes, y rebâtit le presbytère et, par sa sagesse et sa fermeté, mit le bon ordre et ranima la piété dans cette paroisse.

Le 10 février 1849, M. l'abbé **Calvez** était installé à **Lannilis** par le Bureau des marguilliers. L'installation canonique eut lieu le 27 février et fut présidée par M. l'abbé **Rivoalen**, curé de **Plouguerneau**, mandaté à cet effet. Le nouveau curé était un homme robuste et entreprenant. Aussi son action s'étendit-elle bien au-delà des limites de la paroisse. Excellent conférencier, il travaillait aux Adorations, Jubilés et Missions du Léon et il devint aussi Sous-Supérieur des Retraites de Lesneven. A Lannilis il embellit l'église paroissiale et l'enrichit d'ornements de bon goût et de vases sacrés de grand prix, en particulier un ciboire en vermeil qui coûta 1150 francs. Ce fut lui qui fit voter par le Conseil de Fabrique l'acquisition des Grandes Orgues qui font encore la parure de notre belle église et qui continuent de donner à nos cérémonies un relief fort goûté des paroissiens. Commandées en 1850, les orgues furent payées 10.300 francs, non compris le buffet et la tribune qui coûtèrent 4.000 francs. Le jeu composé de 19 instruments et contenant 1102 tuyaux, fut exécuté par M. **Noyer**, un Polonais qui résidait à Quimper. La pose eut lieu le 6 septembre 1851 et ce fut le dimanche 14 du même mois que les Lannilisiens purent entendre le nouvel instrument. A titre de satisfaction de la bonne exécution de l'ouvrage, la Fabrique donna à M. **Noyer** une gratification de 300 francs.

Sous le pastorat de M. l'abbé **Calvez**, Lannilis eut une grande mission de 15 jours qui fut ouverte le 2 juin 1861. Elle fut présidée par le R.P. **Lartigues**, S.J. du Couvent d'Amiens, prédicateur français, assisté des RR, PP. **Rot** et **Kervennic**, S.J. du Couvent de Quimper, prédicateurs bretons. Pour les confessions, 19 prêtres séculiers diocésains prêtèrent leur concours. Pour commémorer cette mission, une croix fut érigée dans le cimetière de l'église qui venait d'être désaffecté 6 ans auparavant. Cette croix qui coûta 1800 francs, devait être transférée plus tard, le dimanche 29 septembre 1878, dans le cimetière actuel où elle se trouve toujours. Cette même année 1861, le Conseil de Fabrique acheta une propriété sur laquelle devait être bâti plus tard le presbytère actuel. Elle avait une superficie de 48 ares 76 centiares et devait coûter 6000 francs. L'année suivante, 1862, cette propriété fut clôturée, le champ transformée en jardin et on y planta des arbres fruitiers. Le tout coûta 7000 francs.

Le dimanche de la Trinité, 15 juin 1862, M. l'abbé **Calvez** présida la procession du pardon de la Motte. Prit-il froid ce jour-là sous les grands arbres bien que les vèpres, à cette époque, se chantassent à l'intérieur de la chapelle Sainte-Geneviève ? Toujours est-il que le lendemain il devait garder le lit, atteint d'une fluxion de poitrine. Dans la semaine, la maladie évolua, des complications se déclarèrent et le dimanche suivant, 22 juin 1862, jour de la Fête-Dieu, M. le Curé mourait, après avoir reçu les derniers sacrements. Ses obsèques eurent lieu le mardi 24

juin et les paroissiens lui érigèrent, par souscription, un modeste monument qu'on peut voir encore dans notre cimetière. Coeur excellent, il fut beaucoup pleuré par les pauvres mais son caractère vif lui valut des démêlés avec le maire que nous allons maintenant raconter.

A son arrivée à Lannilis, en 1848, l'abbé **Calvez** avait trouvé à la mairie M. Joseph **Guennoc**, négociant important, avec lequel les relations furent toujours bonnes. Nous avons vu que l'union ne régnait pas au sein du conseil municipal et qu'une minorité, groupée autour du docteur Augustin **Morvan**, menait la vie dure au maire. Aux élections de 1855, le docteur **Morvan** (auquel nous consacrerons plusieurs articles prochainement), était arrivé en tête, ce qui provoqua la démission du maire **Guennoc**, irrité de ce succès. L'abbé **Calvez**, soucieux de voir un homme de valeur à la tête de la mairie, apporta alors un appui total à la candidature du docteur **Morvan** qui effectivement fut nommé maire de **Lannilis** par décret impérial rendu à **Plombières**, le 21 juillet 1856. L'installation du nouveau maire eut lieu le 10 août suivant au milieu de l'allégresse générale et les cloches sonnèrent à toute volée. Bientôt cependant les relations s'aigriront entre la Cure et la Mairie. La cause en fut le projet municipal d'élargissement de la rue de la Tour qui devait se faire au détriment de l'ancien cimetière qui entourait l'église. Il n'est pas étonnant que, dans l'optique de l'époque, cette mesure n'ait pas reçu l'approbation des paroissiens. Elle fut en particulier blâmée en chaire par le curé qui invoquait le respect dû à cette terre sainte, dépositaire, malgré sa désaffection, des restes des ancêtres. Le projet ne put aboutir à ce moment, d'où froid entre l'abbé **Calvez** et le docteur **Morvan**. Aux élections municipales des 18 et 19 août 1860, deux listes se présentèrent aux suffrages des électeurs dont l'une avait l'appui tacite du curé. Ce fut l'autre cependant, celle du docteur **Morvan**, qui passa de justesse. Lors de l'installation de la municipalité, quelques jours plus tard, il n'y eut pas de sonnerie de cloches ce qui provoqua l'irritation du docteur **Morvan**. Le maire s'en plaignit au sous-préfet qui demanda des explications à l'abbé **Calvez**. Celui-ci se retrancha derrière le règlement diocésain qui ne prévoyait que 4 cas où le maire pouvait user des cloches : incendies, convocation des assemblées électorales, retraite du soir et fermeture des cabarets, arrivée du préfet. *« Ce règlement, écrivit alors ironiquement le docteur **Morvan** au sous-préfet, ne devient obligatoire à Lannilis que lorsqu'il survient un refroidissement entre le maire et le curé. Après le départ de la mairie de mon prédécesseur, il n'y eut pas d'instance que ne fit alors M. l'abbé **Calvez**, pour me décider à occuper la place de maire. »* Et le docteur de s'étonner qu'on ait pu sonner les cloches lors de l'arrivée de M. **Calvez**, de même que lors de la première messe de M. l'abbé **Vaillant** (1) en août 1860. *« Enfin, M. le Sous-Préfet, je désire savoir si M. le Curé a le droit de s'accorder les honneurs qu'il mesure si parcimonieusement à l'autorité civile ».*

Cette mésentente menaçait de faire long feu, mais la mort de M. l'abbé **Calvez** et l'arrivée de son successeur, M. l'abbé **Abgrall**, devaient, l'année suivante, ramener la concorde entre les 2 pouvoirs.

Y. NICOLAS.

(1) M. l'abbé André **Vaillant**, né au Rascol en 1835, mourut un an après sa prêtrise en 1861.

Dans sa lettre, le docteur **Morvan** déplaçait quelque peu le problème car les cloches sont normalement à la disposition du curé pour toutes les cérémonies religieuses et il n'y avait nullement lieu de s'étonner d'une sonnerie de cloches pour une arrivée de nouveau curé ou pour une première grand-messe. Il reste que traditionnellement on les sonnait aussi pour l'installation du maire sans que ce fut une obligation et un peu plus de souplesse de la part de

Juin1969

M. **Calvez** aurait pu éviter un différend toujours regrettable, surtout provenant d'un motif aussi futile. Il est vrai que notre optique n'est pas celle de 1860.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

Le 21 juillet 1856, un décret impérial nommait maire de **Lannilis** le docteur Augustin **Morvan**. Le nom de cette personnalité hors série dans l'Histoire locale a déjà paru à diverses reprises dans nos articles mais, parvenus à une date où il va jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier régional, nous devons maintenant présenter le personnage, en dire les origines, en développer l'action municipale et sociale, en analyser les options politiques en fonction des controverses religieuses qu'elles engendrèrent. Le tout, bien entendu, demandera d'assez longs exposés et exigera plusieurs articles.

Augustin-Marie **Morvan** naquit le 7 février 1819 au village de Foz-Névez en **Lannilis**. Son père, Jean-Marie **Morvan**, était venu de **Guisseny** s'installer à Foz-Névez à la suite de son mariage avec Louise-Marie-Prudence **Floch**, fille d'Augustin **Floch**, cultivateur à cet endroit. La famille **Floch** appartenait à l'aristocratie paysanne de l'époque. Augustin **Floch**, grand-père maternel et parrain d'Augustin **Morvan**, avait appartenu à la garde communale et avait été désigné pour faire partie du conseil municipal de **Lannilis** par décret napoléonien du 25 avril 1811, ce qui ne l'empêcha pas, le 5 juin 1814, de signer avec 9 autres membres du conseil une adresse de fidélité à **Louis XVIII**. Les 100 jours survenant, il fallut procéder au renouvellement de la municipalité dans laquelle, le 21 mai 1815, Augustin **Floch** fut promu au rang de Maire-Adjoint par 60 voix sur 166, fonction qu'il exerça pendant quelques mois. Son gendre, le père du docteur, fut lui aussi nommé adjoint-maire de **Lannilis** par **Louis-Philippe** le 24 février 1832 et, le 20 avril suivant, membre du comité de surveillance sanitaire du canton.

Augustin **Morvan** trouvait donc dans sa famille une modeste mais saine tradition de fonctions municipales. Ses parents étaient d'ailleurs des gens entreprenants: dès 1821, ils quittaient la ferme de Foz-Névez pour s'établir au bourg, sur la Grand'Place, comme marchands de draps ; plus tard ils firent également le commerce de grains.

Huit enfants devaient naître de cette union ; Ils se firent tous une place honorable dans la société, à part le 3^e et le benjamin décédés en bas âges. Augustin dont nous allons parler en était l'aîné, le second Charles, né le 25 janvier 1821, devint un chimiste de renom Edouard, le 4^e, passa par L'Ecole Polytechnique et mourut colonel d'Artillerie. Venaient ensuite 2 filles, Louise, qui épousa M. **Hélo** notaire à **Plogastel-Saint-Germain**, et Marie, mariée au capitaine d'Infanterie **Laporte** et mère de la poétesse Mathilde **Delaporte** (Mathilde **Laporte** était devenue par son mariage Mathilde **Delaporte**). Le 7^e enfant, Martial **Morvan**, né le 4 août 1837, fit aussi ses études à Paris mais, atteint de troubles mentaux, il dut être soigné à **Quimper** où il mourut en 1865.

Il est assez curieux de constater que les enfants de cette famille qui tous parvinrent à des carrières intellectuelles ne fournirent aucun sujet au clergé, raison alors presque exclusive dans les milieux ruraux de poursuivre des études. Y aurait-il eu, chez les **Morvan**, des traditions quelque peu voltairiennes ? Rien ne permet pour le moment de l'affirmer. Par ailleurs, les études, à cette époque, coûtaient cher et il est exceptionnel que tous les enfants du gendre de Foz-Névez aient pu suivre des cours fort onéreux.

Augustin-Marie **Morvan** commença par fréquenter à **Lannilis** la classe de l'instituteur local, M. **Laé**. Ce n'était pas encore l'école communale qui ne verra le jour qu'après 1840, mais une

modeste salle louée par la Municipalité qui devait d'ailleurs assez souvent évacuer ses écoliers en divers endroits. Il alla ensuite faire ses études secondaires au Collège de Lesneven, récemment créé (1). Il y laissa le souvenir d'un élève brillant et entra par concours à l'Ecole de Médecine navale de Brest. Au tirage au sort du 24 mars 1840, nous le retrouvons sous le n° 94 avec le titre de chirurgien de 3^e classe et la mention « embarqué ». Il dut cependant renoncer à la Marine, n'ayant pu surmonter le mal de mer et il tourna ses vues vers la médecine civile. En 1843, il devenait interne des Hôpitaux de Paris après avoir brillamment réussi de nombreux concours où il eut pour rivaux et pour amis les plus grands chirurgiens de sa génération. Dès 1847, à 28 ans, il s'installait définitivement dans sa petite cité natale. A vrai dire, il ne s'y était pas résolu d'un seul coup, hésitant à y créer un 3^e cabinet médical. 2 médecins exerçaient en effet déjà à Lannilis: M. J.B. **Salsac**, lui aussi lannilisien de naissance quoique de famille auvergnate et qui sera jusqu'à sa mort en 1875 le collègue d'Augustin **Morvan** et M. Félix **Nettienne**, également très estimé. Le docteur **Morvan** avait d'abord pensé s'installer au Bourg-Blanc, puis à Brest, où sa haute compétence n'aurait pas manqué de lui assurer une nombreuse clientèle. La tradition orale se plaît à rappeler l'épisode touchant qui allait bouleverser tous ses plans.

S'étant donc décidé à exercer à Brest, il avait quitté les siens mais, à mi-chemin, aux environs du Bourg-Blanc, il éprouva le besoin d'embrasser encore une fois sa mère qui l'accompagnait mais qui était navrée de son départ. La trouvant toute en larmes, il fit dételer sa voiture et l'étreignant tendrement il lui dit qu'il ne la quitterait jamais, préférant son affection de tous les jours aux satisfactions de l'amour-propre. L'avenir se chargea cependant de lui prouver que la célébrité naît tout aussi bien dans les petites villes que dans les grandes cités. C'est désormais auprès de sa mère et de sa lande bretonne qu'il écoulera le reste de ses jours.

Y. NICOLAS.

(1) Augustin fut le seul des fils **Morvan** à faire ses études au Collège de Lesneven. Les autres fréquentèrent le Collège Joinville à Brest.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(Suite)

Dès 1848, le docteur **Morvan** allait devenir maire de **Lannilis** mais pour très peu de temps. Le 30 juillet, il avait obtenu aux élections municipales 577 voix sur 650 votants pour 900 inscrits. Nous avons déjà raconté la démission du maire **Guennoc** en août 1848 à la suite de critiques de personnalités républicaines qui admettaient difficilement le maintien d'un maire monarchiste qui avait cependant, dès le 2 mars, accueilli avec bienveillance le nouveau régime. Ce fut le docteur **Morvan** qui fut appelé à lui succéder le 13 août 1848 mais dès le 13 septembre il était acculé à la démission par suite de l'hostilité de la majorité royaliste du Conseil Municipal. D'ailleurs la 2^e République n'allait pas tarder à sombrer et le Prince-Président réussissait facilement dans sa tentative de restauration de l'Empire. Nous avons dit que les électeurs lannilisiens avaient voté en très grande majorité pour le candidat conservateur et accordé fort peu de suffrages à Louis-Napoléon. Le docteur **Morvan**, lui, semble avoir accepté loyalement l'Empire et sa signature figure au bas de l'adresse envoyée par les édiles locaux au Prince-Président de même qu'il s'associe aux félicitations et aux vœux du Conseil Municipal à l'occasion du mariage impérial célébré le 8 février 1853. Le 27 février suivant, **Morvan** prête serment à l'Empereur avec tous ses collègues du Conseil et les fonctionnaires de la ville.

Nous ne reviendrons pas ici sur les difficultés qui surgirent entre **Morvan** et le maire **Guennoc** (qui avait retrouvé son fauteuil dès le 26 septembre 1848) à propos du transfert du cimetière. L'affaire eut son dénouement en juillet 1855 (Cf. article sur le nouveau cimetière dans «L'Echo» d'avril 1969). Au renouvellement du Conseil Municipal, Augustin **Morvan** arriva en tête avec 242 voix sur 248 votants. Ces élections permettent de mesurer le désintéressement de la masse pour les affaires politiques : en effet, le premier tour de scrutin, à cause du trop grand nombre d'abstentions, avait dû être annulé. Les avantages du suffrage universel n'étaient pas encore appréciés du public. A la suite de cette élection, **Guennoc** avait abandonné ses fonctions de premier magistrat et ce fut Augustin **Morvan** qui fut désigné comme maire de **Lannilis** par décret impérial du 21 juillet 1856. Désormais sa position était solidement assise et il allait rester en fonctions pendant plus de 13 ans. La cérémonie de son installation eut lieu le 10 août 1856 au milieu de l'allégresse générale. Le curé, l'abbé **Calvez**, avait soutenu avec enthousiasme l'élection du docteur **Morvan**. Bientôt cependant les relations s'aigrirent entre la mairie et la cure et nous en avons donné les raisons dans notre article sur l'abbé **Calvez**. Les élections d'août 1860 n'arrangèrent pas les choses, loin de là, puisque une histoire de cloches vint, comme nous l'avons raconté, s'ajouter au contentieux qui séparait maire et curé. La mort de l'abbé **Calvez** (22 juin 1862) allait ramener la sérénité dans les relations entre les deux pouvoirs. Le nouveau curé, l'abbé **Abgrall**, installé le 31 août, était un homme d'une très grande courtoisie, d'un tact et d'une habileté peu communs et d'une parfaite affabilité. Il fit une très bonne impression sur le maire. Les relations devinrent excellentes du jour au lendemain. Le docteur **Morvan** descendait très souvent à la cure et prenait l'avis de l'abbé **Abgrall**. Au point de vue religieux, le docteur **Morvan** se montrait d'ailleurs catholique strictement pratiquant et il le restera jusqu'à sa mort, même au moment des grandes luttes politiques qui l'opposèrent au clergé et à la majorité des catholiques après 1870. Durant les 20 ans de pastorat à **Lannilis** de l'abbé **Abgrall**, le docteur **Morvan** eut de bons rapports avec le curé et ceux-ci furent même excellents et très cordiaux entre 1862 et 1870.

Ces bonnes relations ne contribuèrent pas peu à augmenter le crédit de **Morvan** près de la population. Aux élections municipales des 22 et 23 juillet 1862, il avait obtenu 600 voix sur 613 votants et l'année suivante, 11 octobre 1863, c'est à l'unanimité qu'il fut élu au Conseil Général. 4 ans plus tard, en 1867, au renouvellement de son siège, il obtenait 2.734 voix, soit encore la totalité des suffrages exprimés. Ce succès était certes la sanction d'une activité intelligente et judicieuse mais l'approbation du clergé y comptait aussi pour beaucoup.

Tant que dura l'Empire autoritaire, **Morvan** se montra politicien opportuniste. Avec l'Empire libéral, après 1867, la lutte des partis politiques, un moment assoupie, allait reprendre toute son acuité. Les Républicains qui n'avaient cessé de mener une propagande discrète relevèrent la tête (ainsi d'ailleurs que les royalistes eux aussi à l'ombre depuis 1852). Le docteur **Morvan** qui jusque-là avait fait taire ses aspirations intimes estima le moment venu de les dévoiler. Dès janvier 1870, il abandonnait son poste de premier magistrat à son premier adjoint, M. Michel **Bergot**. Le plébiscite du 8 mai 1870 fut l'occasion pour lui de manifester clairement ses idées républicaines. Il se déclara partisan du «**non**». Il se rangeait ainsi ouvertement dans la minorité opposante de la commune qui allait voter 690 «**oui**» et seulement 18 «**non**». Les catholiques, en majorité peu favorables à **Napoléon III** mais craignant toujours le pire, en l'occurrence la République (le souvenir de la Terreur était encore très vivace) avaient accepté la continuation de l'Empire libéral. Ce fut là le début d'une lutte sévère entre les Républicains et les Royalistes qui allait se continuer pendant plus de 20 ans.

Néanmoins aux élections des 6 et 7 août 1870, le docteur Augustin **Morvan** obtenait encore 587 voix sur 650 votants mais le Conseil Municipal comptait désormais d'ardents monarchistes en la personne de MM. Paul de **Kerdrel** et Jean **Moyot**. Ce dernier fut élu maire de **Lannilis** et nous parlerons plus tard de son administration. Aux élections législatives de février 1871, **Morvan** ne se présenta pas et le Finistère élut 13 députés monarchistes. Le docteur n'avait pas pour autant renoncé à briguer cette haute fonction qui pouvait lui donner plus de poids dans la bataille engagée et, lorsque quelques mois plus tard on dut procéder à de nouvelles élections législatives du fait de la vacance de 4 sièges (1), il se posa hardiment en candidat républicain et fut élu député le 2 juillet 1871. Ce fut là la rupture avec le clergé et la grande majorité des catholiques. C'était aussi un échec cuisant pour les monarchistes qui s'empressèrent de préparer leur revanche. L'occasion leur fut donnée le 8 octobre 1871 pour les élections au Conseil Général. Le docteur **Morvan** était conseiller sortant. Il trouva en face de lui un adversaire sérieux: M. Paul de **Kerdrel**, royaliste. Le résultat fut le suivant: Inscrits : 4.109. - Votants: 2.666. -M. Paul de **Kerdrel** : 1.750 voix, élu. - M. Augustin **Morvan** : 828 voix.

Cet échec était dû à l'hostilité désormais ouverte des catholiques qui n'admettaient pas une partie du programme républicain, en particulier la politique extérieure. A la suite de cette élection, Augustin **Morvan** donnait sa démission de Conseiller Municipal de **Lannilis** entraînant à sa suite 13 de ses collègues qui lui étaient restés fidèles. Les dissensions avec le maire **Moyot** n'était pas le seul motif de cette démission ; en politicien avisé, il savait qu'il n'avait plus l'appui du clergé et qu'au contraire il devait compter désormais sur son hostilité. En démissionnant, il voulait, disait-il, « redemander la voix de ses électeurs et savoir s'ils avaient agi contre lui en toute connaissance de cause. »

Y. NICOLAS.

Septembre1969

(1) **Thiers** et **Trochu** avaient opté pour un autre département. **M. de Kersauzon** était mort et l'abbé du **Marc'hallac'h**, vicaire général, avait démissionné.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

A partir de cette élection, allait commencer une longue guerre de libelles qui devait durer plusieurs années. Ce fut **Morvan** qui commença par une retentissante brochure bretonne intitulée « *Eur ger da électourien va farrez* » (un mot aux électeurs de ma paroisse). La presse, bien entendu, s'était mêlée de l'affaire. Tandis que « Feiz ha Breiz » soutenait M. **Paul de Kerdrel**, le docteur Morvan avait l'appui de « L'Électeur de Brest ». Dans sa brochure, Morvan essayait de justifier sa position. Connaissant fort bien le public auquel il s'adressait, bon enfant et peu cultivé, il employait un langage à la fois simple et familier. Il commençait par donner les raisons de son vote négatif au plébiscite de 1869: « *En votant oui, vous donniez à l'Empereur le droit de déclarer la guerre de sa propre volonté, sans consulter personne. Il a pu ainsi déclarer la guerre à la Prusse et vous enlever vos gens et vos biens* ». Le procédé était habile, surtout dans une région peu favorable à la conscription obligatoire. Il attaquait ensuite quelque peu le clergé, prétendant que 2 séminaristes lannilisiens s'étaient cachés durant les hostilités. De qui s'agissait-il ? Lannilis ne comptait à l'époque que 2 séminaristes : les abbés Yves **Kerandel**, du Nodé-Vras et Jean **Fily**, de Guervian. Ici le docteur était victime de sa partialité. En effet, de par le Concordat, le clergé n'était pas astreint au service militaire ; les séminaristes n'avaient pas à se cacher et effectivement ils ne le firent pas. Sans doute auraient-ils pu s'engager volontairement comme le firent plusieurs de leurs collègues de Quimper et surtout de Saint-Brieuc, mais ils étaient faibles de santé et moururent très jeunes (1). Par ailleurs Morvan oubliait qu'un autre député du Finistère (élu en 1871), l'abbé **du Marc'hallac'h**, vicaire général, s'était, en 1870, engagé pour la durée des hostilités bien que de 11 ans plus âgé que Morvan, lequel n'en avait pas fait autant.

L'auteur en venait ensuite à la délicate question de Rome. Soucieux de se mettre à la portée du public, il tentait de faire comprendre la nature du pouvoir temporel du Pape en l'assimilant à celui du clergé dans la France de l'Ancien Régime. Malheureusement, dans ce rapprochement, **Morvan** arrivait surtout à prouver son ignorance de l'organisation des Corps Politiques où le Recteur, bien loin d'être Maire et Recteur, n'avait même pas voix délibérative dans le Général aux Assemblées duquel il pouvait seulement assister. D'ailleurs, en consultant les délibérations du Corps Politique de Lannilis des années 1766 à 1775, **Morvan** aurait pu voir le désaccord total de ce Corps avec le Recteur au sujet de la reconstruction de l'église paroissiale ; loin de faire ses quatre volontés, l'abbé **Geslin**, recteur de Lannilis, découragé et mis en demeure de rebâtir l'église à ses propres frais, avait dû demander son changement à la fin de 1871. Sans doute le clergé avait eu une influence indéniable et parfois omnipotente dans la vie municipale, mais **Morvan** aurait eu intérêt à souligner cette distinction entre la théorie et la pratique.

Il parlait ensuite du refus de M. **Thiers** qui fut son ami à s'engager dans une nouvelle guerre contre l'Italie à la suite de l'invasion des Etats Pontificaux. « Nous n'étions pas capables de faire la guerre », disait **Morvan**. La complexité du problème était autre mais cette explication simpliste du docteur correspondait à l'état d'esprit de ceux à qui il s'adressait.

En savant dialecticien, il en venait alors aux arguments sentimentaux : ses origines autochtones. N'était-il pas né à Lannilis ? N'avait-il pas rendu de grands services à la commune ? Pouvait-on dire qu'il était du côté de la « République Rouge » ? Avait-il fait fermer les églises alors qu'il ne manquait jamais la messe le dimanche ? Les arguments du docteur, bien que peu fondés, firent impression sur les électeurs qui, par 459 voix sur 746 votants, lui

redonnaient un siège au conseil municipal (début de 1872). La lutte n'était pas terminée car l'année suivante, 1873, paraissait une nouvelle brochure sous le titre « Da ganaouen an Aotrou Morvan » (Réplique au chant du docteur Morvan) (2). Dès la préface l'auteur précisait son but : « Je n'écris ni pour faire tort ni pour chercher à faire tort au docteur **Morvan**. J'ai une haute opinion de sa conséquence ; il aurait pu faire tant de bien ». La brochure qui comptait 80 pages réfutait une à une les allégations de **Morvan**. Le ton en est d'une ironie mordante, les images réalistes. « *Qu'y a-t-il donc de nouveau à Lannilis ? Il y a là une telle débauche d'encre et de papier que c'en est épouvantable. Si cela continue, il y pleuvra bientôt plus abondamment de livres que de pluies d'orage en juin et juillet. M. **Morvan**, lui-même, jusqu'ici si discret, a été pris du mal d'écrire et ne peut plus s'en défaire. Que lui avez-vous donc fait, hommes de Lannilis ? Il menace de son venin, il se roule et il siffle comme une couleuvre qui aurait avalé une grenouille ; il se plaint et il hurle comme un chien dont on aurait tordu la queue à l'aide d'une épingle à linge* ». Il y a dans cette manière d'attaquer l'adversaire, dans ce ton moqueur et presque doucereux quelque chose de désagréable et l'on s'étonne un peu du succès que rencontra cette brochure. Le docteur en garda toute sa vie une certaine rancœur et il confia à ses amis combien ces années lui furent pénibles. Aujourd'hui que les mœurs ont heureusement changé, nous pouvons dire que les torts étaient sans doute partagés bien que l'idéal républicain ait été difficilement acceptable à cette époque par nos compatriotes que hantaient encore les souvenirs de la Terreur de 1793.

A Lannilis, le docteur **Morvan** ne groupait qu'un petit nombre de partisans ardemment républicains, en particulier son collègue, Jean-Baptiste **Salsas**, Alphonse **Salaun**, négociant en vins dont le grand-père **Hersent** avait réussi de belles affaires en acquérant des Biens Nationaux, en particulier le château de Kérouartz ; Séverin Bergot, le vétérinaire, enfin l'huissier **Riou** et quelques autres de moindre envergure. Tandis que certains de ceux-ci étaient d'authentiques anticléricaux, **Morvan**, lui, ne manifestait en aucune occasion de parti pris à l'égard du clergé, persévérant constamment dans ses pratiques religieuses et participant chaque dimanche, un gros livre à la main, à la messe des «Bourgeois», c'est-à-dire celle où l'on prêchait en français. Son ami **Riou**, l'huissier, était lui aussi, malgré son républicanisme, catholique pratiquant et il aura plus tard 2 de ses fils dans le clergé. Les relations du docteur **Morvan** avec l'abbé **Abgrall**, curé-doyen, qui avaient été très cordiales et très amicales jusqu'en 1870, subirent certes un refroidissement marqué mais demeurèrent constamment correctes. Au début d'ailleurs, l'abbé **Abgrall** avait loyalement essayé d'adopter une attitude conciliante, en particulier dans l'affaire de l'école publique des garçons que la majorité du conseil municipal voulait confier aux Frères des Écoles Chrétiennes. **Morvan** protesta et les débats furent très houleux à la séance du 30 août 1876 mais l'abbé **Abgrall**, très satisfait des instituteurs en fonction, tous excellents chrétiens et de l'école en général où était enseigné le catéchisme, prit à son compte les arguments avancés par **Morvan** et l'affaire n'eut pas de suite.

Y. NICOLAS.

(1) L'abbé Yves **Kerandel**, né au Nodé-Vras, le 11 décembre 1847, prêtre en 1872, fut vicaire à Kersaint-Plabennec, recteur à Saint-Méen en 1887, recteur de Kernilis en 1889 et démissionna pour raison de santé en 1891. Il mourut le 2 octobre 1897.

L'abbé Jean-Marie **Fily**, né à Guervian le 27 septembre 1847, prêtre en 1872, fut vicaire à Saint-Pabu, puis à Ploudalmézeau en 1876, recteur de Plouézoc'h en 1889 et y mourut le 17 juin 1892.

Octobre 1969

(2) L'auteur de cette brochure n'était pas de Lannilis. Celle-ci a été attribuée à deux personnalités de l'arrondissement.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

Aux élections municipales du 6 janvier 1878 se présentèrent deux listes, celle du docteur **Morvan**, républicain et celle de M. Jean **Moyot**, royaliste. Toute la liste royaliste passa, à la grande joie de Joseph **Kerandel** (1), cultivateur à Kéringall qui, poète à ses heures, écrivait aussitôt dans son carnet de « Notes Politiques sur Lannilis » (2)

« Epad ar pevar bloas tremenet
Daou ugent mouez zo gounezet
Va bennoz da botred Lannilis
Ne valeont ket var ho c'hiz
An Aotrou Mear pen e listen
N'eo ket diskennet eur bazen. »

«Durant les quatre années passées
40 voix ont été gagnées
Merci aux hommes de Lannilis
Ils ne vont pas à reculons
M. le Maire à la tête de sa liste
N'a pas descendu une marche. »

2 ans plus tard, la mort de M. **de Kerjegu** rendait vacant le siège de député de la circonscription. **Morvan** songea aussitôt à récupérer un siège que le défunt lui avait ravi quelques années plus tôt. Mme **Morvan** s'opposa fermement à ce projet lorsqu'elle apprit la candidature de Mgr **Freppel**, évêque d'Angers, ancien professeur à la Sorbonne. Les catholiques de la région désiraient vivement voir un membre de l'épiscopat accéder au Parlement pour y défendre la cause des religieux menacés d'expulsion par le sectarisme ministériel alors particulièrement virulent. Mme **Morvan**, elle, ne pouvait admettre que son mari se présentât contre un évêque et le docteur s'inclina aussitôt. Le parti républicain présenta alors M. **Glaizot**, industriel à l'Aber-Wrach et frère du maire de Landéda. Les partisans de la candidature **Freppel** lancèrent dans le public un petit quatrain qui obtint un certain succès

« Lakomp Freppel er pod
Laoskomp er ger Glaizot
Da zebri yod d'e vern
Pa za ket d'an overn. »

«Mettons Freppel dans l'urne
Laissons à la maison Glaizot
A manger de la bouillie à son diner
Puisqu'il ne va pas à la messe. »

Mgr **Freppel** fut élu le 6 juin 1880 par 8 778 voix contre 4 242 à M. **Glaizot**. Lannilis, Plouguerneau, Guissény et Saint-Frégant avaient donné une forte majorité à l'évêque d'Angers mais Landéda ne lui avait accordé que 62 voix contre 383 à M. **Glaizot**. (3)

Aux élections municipales du 9 janvier 1881, la liste sortante n'eut pas de concurrente, mais **Morvan** obtint cependant 95 voix. La mort du maire **Moyot** en novembre 1881 provoqua une élection partielle le 15 janvier 1882. Ce fut une surprise. Le docteur **Morvan**, républicain, était élu par 451 voix contre 270 à l'avocat **Lostis**, conservateur, gendre du maire défunt. Le 28 janvier, un décret du Président de la République tenta d'affermir sa situation en le nommant d'office maire de Lannilis. Ce fut au contraire sa perte. Très mécontent de cette façon de procéder fort peu démocratique, le conseil municipal refusa de reconnaître le nouveau maire et l'accula à la démission au bout de quelques semaines. A partir de ce moment, **Morvan** se désintéressa de plus en plus des affaires locales, ne se rendant plus que très rarement aux réunions du conseil municipal. Il tenta encore sa chance aux élections sénatoriales du 5 novembre 1882. Malgré une pression administrative sans précédent dans les annales électorales (d'après J. Kerandel), les deux candidats de l'Union Monarchiste furent élus, l'amiral **du Fretay** avec 200 voix et M. **Le Guen** avec 197, tandis que les républicains

Rousseau (de Tréfléz) et **Morvan** n'obtenaient que 187 et 184 voix. Les élections municipales du 4 mai 1884 devaient voir le dernier essai de **Morvan** d'enlever la mairie aux monarchistes.

Ce fut un échec total. Il y eut 729 votants, la majorité absolue étant de 365 voix. Toute la liste de **Kerdrel** fut élue, obtenant de 388 à 419 voix tandis que la liste **Morvan** parvenait péniblement à 300 voix. Parmi les élus figurait d'ailleurs un collègue de **Morvan**, le docteur **Sagot**, frère de l'abbé Sagot, vicaire à Lannilis.

Le docteur **Morvan** se retira dès lors définitivement de la politique. Il devait désormais s'adonner tout entier à ses travaux scientifiques qui bientôt allaient le rendre célèbre. Même au sein des luttes politiques, il faut reconnaître que ses adversaires s'étaient toujours inclinés devant le médecin : *«Tous ces reproches que nous vous faisons, avait écrit l'auteur anonyme du libelle de 1873, ne nous empêchent pas de reconnaître que vous êtes un médecin estimé, un remarquable orthopédiste, un chirurgien hors pair»*. Il en naquit d'ailleurs pour Lannilis une certaine gloire, notre petite ville voyant affluer des gens de partout venus consulter la sommité médicale. Esprit exceptionnellement ouvert, le docteur **Morvan** aimait aussi à s'entretenir de questions philosophiques et religieuses avec le docteur chanoine **Corrigou**, curé de Lannilis depuis 1884 et qui devint son ami. Il s'accordait peu de répit ; le jour ne lui suffisait pas et très tard dans la nuit une lumière pâlotte brillait à la fenêtre de son cabinet de travail. Ce labeur acharné eut bientôt raison de ses forces physiques et surtout mentales. Atteint d'hémiplégie, il s'exprimait vers la fin de sa vie avec beaucoup de difficultés, ne trouvant plus ses mots. Après avoir reçu les derniers sacrements, il mourut le samedi 20 mars 1897 dans sa propriété de la Grande Place, aujourd'hui place du Général Leclerc. Ses obsèques furent célébrées le lundi 22 mars, à 10 heures, en l'église de Lannilis et furent présidées par l'abbé **Kerandel**, professeur de philosophie au collège de Lesneven où le défunt avait fait ses études secondaires. Au cimetière, un émouvant discours fut prononcé par le docteur **Maréchal**, au nom de l'Ordre des Médecins. Une immense foule était venue rendre un dernier hommage à celui qui lui avait consacré une vie de travail et de dévouement. Chacun oubliait les querelles passées pour ne se souvenir que du bien accompli par cet homme de valeur, tant sur le plan médical qu'administratif et social. C'est à l'oeuvre réalisée dans ces 2 derniers domaines que nous allons consacrer la suite de notre étude.

Y. NICOLAS.

(1) Job **Kerandel** était le frère de l'abbé Kerandel, professeur de philosophie à Lesneven qui, recevant un jour la visite de M. Paul **Deschanel**, sous-préfet de Brest et plus tard Président éphémère de la République (le collège de Lesneven était alors à la fois universitaire et ecclésiastique) s'était entendu dire : *« J'espère, M. le Professeur, que vous ferez de vos élèves de bon républicains.»* - *« Surtout de bons chrétiens, M. le Sous-Préfet »*, fut la réplique de l'abbé, cependant connu pour son libéralisme politique.

(2) Ce carnet de « Notes Politiques » provenant des Archives de Me **Linden**, notaire à Lannilis, est actuellement aux Archives Départementales à Quimper sous la cote 77 J 115.

(3) M. **Freppel** fut ensuite régulièrement réélu avec des majorités accrues et resta député de notre circonscription jusqu'à sa mort.

LE DOCTEUR AUGUSTIN MORVAN

(suite)

Le docteur Augustin **Morvan** est certainement le maire qui a le plus marqué **Lannilis** au cours du 19^e siècle. Pénétré de ses devoirs de représentant du peuple, ce républicain sincère eut toute sa vie la hantise des problèmes sociaux que sa profession de médecin lui permettait de connaître mieux que quiconque. Pauvres, malades, filles-mères, artisans mais aussi commerçants et paysans trouvèrent en lui un défenseur de leurs intérêts respectifs. Les concours d'ailleurs ne lui manquèrent pas pour son action sociale, venant surtout du clergé et même de ses adversaires politiques. Nous allons successivement étudier les divers problèmes qu'eut à résoudre le docteur **Morvan** particulièrement durant ses 13 années de mairat.

1) L'affaire du goémon

Dès le début de son mandat, **Morvan** eut à s'occuper de ce problème qui divisait les 2 communes voisines de Lannilis et de Landéda. Pour bien comprendre la situation, il est nécessaire de se reporter à plusieurs siècles en arrière.

Nous avons parlé naguère dans ce bulletin du démembrement vers **1330** de la grande paroisse de **Ploudiner**, divisée à cette époque en 3: Lannilis, Landéda et Broennou. Il avait fallu bien entendu l'accord des populations pour cette opération. Les Lannilisiens avaient accepté à la condition formelle de pouvoir bénéficier comme auparavant du droit à la cueillette du goémon sur toute l'étendue de l'ancien **Ploudiner**. C'était là une clause très importante pour les cultivateurs à une époque où le goémon jouait un rôle important dans l'amendement des terres, étant donné que la Très Ancienne Coutume de Bretagne réservait aux seules paroisses côtières cette cueillette sur leur territoire. Tout alla bien durant quelques décennies puis il y eut divers procès. Vers 1610 surgirent d'après contestations des habitants de Landéda et de Broennou qui voulaient empêcher les Lannilisiens d'aller à la coupe de goémon sur leurs côtes. En 1619, procès où la paroisse de Lannilis, représentée par M. de **Kerouartz**, obtint le maintien de son privilège. Un siècle plus tard, nouveau procès devant le greffe du siège de l'amirauté de Brest (5 avril 1724). Lannilis y fut représentée par Paul **Le Gall** qui sut brillamment défendre sa cause en attaquant à son tour les paroissiens de Landéda et de Broennou qui se permettaient de transporter et de vendre hors de leurs paroisses les goémons qu'ils avaient récoltés, ce qui était strictement interdit par l'Ordonnance de la Marine de 1681. L'Amirauté de Brest rendit son jugement en maintenant exceptionnellement les habitants de Lannilis dans le droit d'aller comme par le passé couper du goémon sur les côtes de Landéda et de Broennou concurremment avec les habitants de ces deux paroisses et ce seulement dans le temps porté par les règlements. Durant le 18^e siècle, il y eut encore divers accrochages, mais Lannilis fut toujours gagnante. La Révolution allait faire le jeu de notre paroisse en affirmant que, conformément au principe d'égalité, le goémon devait appartenir à tous. Subitement, le privilège était devenu un simple droit consacré par une série d'arrêtés (19 avril 1792, 21 germinal an 2, 30 ventôse an 2, 6 ventôse an 3, 2 décembre 1812).

Le différend n'était pas clos puisque le 5 octobre 1843 une nouvelle Ordonnance de la Préfecture intervenait pour régler une fois de plus la situation et la renverser cette fois-ci. En effet, cette ordonnance, confirmée par le décret du 4 juillet 1853, accordait tous les avantages à Landéda. C'était une grande victoire pour le maire de Landéda, M. **Raguénès**, mais lorsqu'en 1858 il prétendit régler d'une façon précise la police des goémons

conformément aux récentes mesures décrétées par l'autorité supérieure, il trouva devant lui un adversaire de taille, le docteur **Morvan**, maire de Lannilis depuis 1856, lui aussi décidé à faire valoir les intérêts de sa commune.

Le docteur trouvait une situation difficile. Le Préfet ne pouvait évidemment que se conformer au décret paru. Il fallait donc porter l'affaire en haut lieu. **Morvan** demanda une consultation à M^e **Reverchon**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et chargeait M^e **Choppe**, avocat à Paris, de défendre la cause de Lannilis. Les escarmouches furent nombreuses. Le 18 janvier 1861, victoire de Landéda: un nouvel arrêté du Préfet déboutait les Lannilisiens. Cette fois, **Morvan** s'adressa directement au Conseil d'Etat, section du contentieux et le 10 mai 1861, dans un long recours, il exposait clairement les faits, reprenant l'histoire à ses débuts, insistants sur la légitimité de ses réclamations, fondées juridiquement sur un droit ancien et consacrées par de nombreuses ordonnances. Las! ce fut M^e **Boscricil**, l'avocat de Landéda qui l'emporta à la séance du Conseil d'Etat du 5 décembre 1862, décision confirmée par l'empereur Napoléon III le 26 décembre de la même année.

Le maire de Lannilis était têtu. Confiant dans son droit, il n'abandonnait pas la partie et, à force de ténacité, il obtint du Conseil d'Etat de revenir sur sa décision. Celui-ci rendit un nouveau décret le 6 mai 1863, modifiant l'article 110 du 4 juillet 1853 sur la pêche côtière dans le 2^e arrondissement de Brest et ainsi rédigé : « *Abandon est fait exclusivement aux habitants de chaque commune du goémon attenant aux rivages de cette commune. Par dérogation à cette disposition, les habitants de la commune de Lannilis sont autorisés à participer par continuation concurremment avec ceux de Landéda à la récolte du goémon sur le littoral de cette dernière commune.* » Signé : Comte de **Chasseloup-Laubat**, Ministre de la Marine.

C'était enfin la victoire définitive de Lannilis, due à l'acharnement de son maire, Augustin **Morvan**.

Définitive ? En 1943, de nouvelles difficultés ont surgi entre Lannilis et Landéda, dues au manque d'engrais sous l'occupation. M. Jean de **Kerdrel**, maire de Lannilis, acceptera en 1947 un compromis avec Landéda, moins avantageux que le décret de 1863 mais de nature à créer enfin une entente durable entre les 2 communes.

Y. NICOLAS.

Le docteur AUGUSTIN MORVAN

(suite)

2) L'affaire des Potiers

Avant de dire ce que fut l'action du docteur **Morvan** dans la défense des potiers lannilisiens menacés par l'Administration, il y a lieu de préciser ce qu'était et ce que représentait la Poterie lannilisienne dans les siècles passés. Un rapide survol des causes de la décadence terminera cet exposé.

A 3 kilomètres à l'est de Lannilis, dans un paysage naguère désolé, aujourd'hui en partie boisé, se blottit le hameau de la Poterie, ceinturé çà et là de nombreuses maisons en ruines, derniers témoins d'une activité à tout jamais disparue. Ce village, centre d'une importante zone de plusieurs dizaines d'hectares, géologiquement homogène. et chevauchant la frontière entre Lannilis et Plouvien, fut, durant des siècles, le siège d'une importante industrie artisanale que la technique moderne certes mais aussi l'individualisme et la routine des intéressés ont conduit à la ruine totale.

Ici c'est la nature même du sol qui, dès le Haut Moyen Age, a imposé aux habitants cette industrie de la poterie. Les terres, en effet, caractérisées par la présence de silice et d'argile acides et noires, sont humides et de basse température. Les travaux y sont difficiles et pénibles et le rendement pratiquement nul. Impropres à la culture, ces terres argileuses se prêtent admirablement au contraire à la fabrication de poteries et, de fait, sous l'Ancien Régime, la corporation des potiers, bien que le métier fût assez pénible en lui-même, connut une grande prospérité. Au XVI^e siècle, la terre lannilisienne se rencontrait dans tous les ménages de la région sous la forme de pots à feu, de soupières et de terrines. A la fin de l'Ancien Régime et durant la première moitié du XIX^e siècle, les potiers étendirent encore leur rayon de vente et tous les marchés importants, Saint-Renan, Lesneven, Landivisiau, Brest Landerneau et jusqu'à Châteaulin et Le Faou les voyaient accourir. A Lannilis même, tous les mercredis, la rue de la Poterie, qui porte toujours leur nom, voyait ses vieux pavés recouverts d'une infinité d'ustensiles de tous genres. Chaque potier pouvait occuper 3 mètres, c'est-à-dire la surface requise pour la charge d'un cheval. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec M. **du Chatellier**, dans ses « Statistiques recherches sur le Finistère », que la poterie lannilisienne occupait en 1811 un millier d'individus, chiffre qui est certainement très exagéré, mais nous croyons volontiers **Cambry** qui signale en 1794, dans son « Voyage dans le Finistère » 50 à 60 entreprises de poteries entre Lannilis et Plouvien. La corporation pouvait donc à l'époque faire vivre près de 500 personnes. Elle s'était d'ailleurs étendue peu à peu sur les villages voisins de Pratorchen, Pratlédan, Kérizaouenal-Lann, Kérien, Grollo, Bergot, Kérabo où prospéraient les familles Corre, Cléac'h, Guéguen, Aballéa, Cloarec, Jaffrès, Tréguer, Allégoet, Gouez, etc. La municipalité recevait d'ailleurs souvent des demandes d'achat de terrain.

Le métier pourtant, avons-nous dit, était pénible. Il fallait en effet, au moyen de pioches, creuser des fosses profondes de 2 mètres, d'où, souvent dans l'eau jusqu'aux genoux, l'on extrayait une terre de couleur jaune indien ou rougeâtre foncée. Les mottes étaient ensuite apportées par charrettes ou brouettes à la maison du potier. Etendue sur le sol, puis battue au fléau, la terre était alors passée au tamis, d'où elle sortait en fine poussière qui était amassée dans un abri, mélangée à de l'eau et pétrie par les pieds. Puis, prenant son tour, fait d'un socle fixe et d'un plateau mobile appelé girelle, le potier plaçait au-dessus une boule de terre de la grosseur voulue, imprimait au tour un mouvement de rotation avec la main ou le pied et de

Janvier 1970

l'autre main donnait le galbe, arrondissant, aplatissant ou creusant. Avec un chiffon mouillé, il achevait de lisser les bords. La décoration était exécutée aussitôt après. L'objet était alors exposé pour le séchage à l'air libre, mais à l'ombre pour éviter les craquelures. Suivant la nature des ustensiles, cette exposition durait de deux à quinze jours. Pour éviter que la poterie ne devint poreuse, on lui appliquait, après la cuisson, la glaçure indispensable, en l'espèce l'oxyde de plomb.

Le mode de vernissage nous est décrit dans un rapport du docteur **Morvan**, maire de Lannilis, adressé le 19 août 1861 au sous-préfet de Brest. A cette époque, Lannilis ne compte plus que 18 fours et Plouvien 9, faisant vivre environ 300 individus. Toute la poterie était vernissée au plomb, mais dans la moitié des cas le plomb était mélangé de cuivre. L'opération comportait trois stades.

On procédait d'abord à l'oxydation du plomb. Un saumon du poids de 9 à 10 kg. était mis sur le feu dans un vase en terre ; on le retirait dès qu'il était fondu et, pour le tenir plus longtemps en fusion, on le couvrait de braise enflammée, puis on y jetait une poignée de cendre de bois et, à l'aide d'un long bâton, on brassait le plomb liquide pendant 15 à 30 minutes jusqu'à ce qu'il fût passé à l'état pulvérulent de sous-oxyde de plomb. Pendant le dernier temps de l'opération qui se pratiquait à l'intérieur de la maison, il se dégageait des vapeurs douceâtre d'essence évidemment saturnine.

A l'issue de cette opération préparatoire, les pots séchés au soleil étaient collés à leur face interne avec une bouillie d'avoine puis saupoudrés de sous-oxyde de plomb et de limaille de cuivre (3 parties de plomb pour une partie de cuivre mais sans proportion fixe). La poudre à vernisser était projetée à l'aide des doigts qui étaient ainsi imprégnés de molécules plombiques pendant toute la durée de l'action. Le plomb seul donnait un vernis jaunâtre ; mélangé de cuivre, un vernis de couleur verdâtre.

La dernière phase consistait à mettre les vases au four, la bouche en bas. Ils y restaient de trois à quatre heures seulement. On se servait de bois très tendres, tels que bruyères et landes. La cuisson se faisait toujours de nuit et les vases étaient retirés du feu dès qu'ils étaient arrivés au rouge sombre, tout au plus au rouge cerise.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les potiers lannilisiens n'eurent aucun ennui avec L'Administration. Les ustensiles servaient d'ailleurs en général à mettre de l'eau ou du lait. Mais vers 1858 il y eut deux ou trois cas d'intoxication. L'enquête officielle qui en résulta incrimina, le vernis à l'oxyde de plomb qui, imparfaitement vitrifié n'était pas sans danger. Les poteries en effet étaient facilement attaquables, même à la température ordinaire, par le vinaigre, les fruits et les aliments acides. Il semble d'ailleurs que ces intoxications étaient dues à l'emploi de café, autrefois breuvage inconnu dans le pays, qu'on avait eu tort de déposer dans un pot de terre. Le préfet prit aussitôt un arrêté interdisant le vernissage au plomb. Le docteur Morvan, alors de Lannilis, prit la défense de ses administrés. Il essaya de découvrir un vernis sans plomb, tout d'abord le sel marin, puis une dissolution concentrée de carbonate de soude, enfin un mélange de carbonate de soude et de carbonate de chaux. L'insuccès fut total. Le grand obstacle résidait dans la basse température employée, qui ne pouvait être dépassée sans vitrifier les argiles fort tendres. Le métal de vernissage étant simplement fondu ne pouvait se combiner avec la silice et former un silicate. Le docteur **Morvan** écrivait donc au sous-préfet le 5 février 1859 : « *il suffirait d'avertir le public de ne pas mettre de boissons acides dans les poteries. Nos potiers ne sont pas actuellement en mesure de suppléer à l'emploi du plomb dans le vernissage. Je prie donc l'autorité, supérieure de vouloir bien*

Janvier 1970

surseoir à la mise à exécution du dit arrêté jusqu'à ce que nos potiers soient mis en possession d'un vernis inoffensif et peu dispendieux, car la qualité tout à fait inférieure de notre poterie, fait du bon marché une condition d'absolue nécessité ». Grâce à l'action du Docteur Morvan, les potiers connurent un répit d'une trentaine d'années.

Mais en 1897 de nouvelles intoxications valurent à 13 potiers de comparaître devant le Juge de Paix .La situation était tragique : 250 personnes allaient être voués à la misère. Le Conseil Municipal vota des fonds pour des recherches qui s'avérèrent infructueuses. Par ailleurs l'apparition dans les commerces d'ustensiles en fer blanc plus légers et moins fragiles, des faïences moins chères ainsi que le remplacement des anciennes « podez » par des écrémeuses précipitèrent la ruine de la corporation.

Les intéressés y aidèrent d'ailleurs. Profondément attachés à leur routine et dédaigneux de toute évolution ou modernisation, engoncés dans un individualisme outrancier qui leur faisait repousser toute sorte d'association, insouciants de l'avenir et enclins à la bombance lorsque l'argent ne faisait pas défaut, les potiers n'avaient pas le ressort moral nécessaire pour surmonter de telles difficultés. Aussi n'y en avait-il plus que 12 en 1909 et 2 seulement en 1934. Il en restait encore un en 1953, mais il avait 87 ans et n'exerçait plus son métier.

Le dernier des potiers (François **Cueff** de Pratorchen décédé le 19 mai 1955 à 90 ans) aura eu du moins la satisfaction de voir que son « métier » ne mourra pas totalement. La poterie lannilisienne est devenue en effet « matière» de musée. En 1949, M. Daniel **Lallier**, délégué du Musée des Arts Décoratifs de Paris, est venu à Lannilis. Il a fait une longue enquête, a interviewé M. **Cueff**, qu'il a photographié et a acheté de très nombreuses vieilles poteries qu'il a exposées au Musée parisien.

Quant à la région même de la Poterie, elle a changé d'aspect depuis 40 ans. La municipalité lannilisienne y a fait en effet procéder à des plantations de pins et de sapins. Déjà, de grands bois .commencent à s'élever là où pendant des siècles ont peiné des générations de potiers. En ces lieux c'est la nature qui a eu sa revanche.

Y.NICOLAS

Février 1970

Le docteur **AUGUSTIN MORVAN**

(suite)

3) La fondation de l'Hospice

C'est sous l'administration du docteur **Morvan** que fut entreprise la construction d'un Hospice, depuis longtemps désiré par la population.

A vrai dire on en parlait depuis plus de cent ans Dès le 21 décembre 1743, le Corps Politique de Lannilis avait accepté un legs de Mlle **du Louet de Coatzunval**, dame de l'ancienne famille de Kéringar, qui comportait en charge l'obligation de la construction d'un Hospice. En fait, durant les années suivantes le manque de ressources et la nécessité de rebâtir l'église paroissiale tombée en ruines et interdite empêchèrent la réalisation de ce projet qui, à la Révolution, n'avait pas encore vu le jour.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, il fut à nouveau question à diverses reprises de la création d'un Hospice. En 1847, la vente d'un terrain, la franchise de Prat-ar-Groas, en faveur de la fondation envisagée produisit 660 francs, puis 2 legs, le legs Le Jeune en 1851 et le legs Catherine **Léon** en 1860 (1) apportèrent, le premier 300 francs et le second 700. Mais il fallut attendre 1862 pour qu'une impulsion définitive fût donnée au projet. Par acte du 6 novembre 1862, Mlle Madeleine **Abarnou** (2) faisait don à la commune d'une somme de 10000 francs, avec, comme charges :

- 1) d'employer cette somme à la fondation d'un hospice pour indigents,
- 2) de payer à Mlle **Abarnou** une rente annuelle et viagère de 400 francs (la commune était dispensée de payer aux héritiers de la donatrice le terme de la rente dû au décès et même les arrérages non acquittés à cette date),
- 3) d'admettre gratuitement, le cas échéant, en cet hospice, un des membres les plus pauvres de la famille **Abarnou**.

Dès le 2 janvier 1851, le conseil municipal avait accepté le legs de M. Joseph-François-Marie **Le Jeune**, ancien maire, et décidé la création d'une commission chargée de recueillir des souscriptions volontaires. Cette commission était constituée comme suit : MM. **Guennoc**, maire ; l'abbé **Calvez**, curé-doyen ; **Vanmousse**, juge de Paix ; Charles **de Kerdrel**, du manoir de Gorréquéar ; Louis **Guennoc**, négociant, au bourg ; Yves **Poullaouec**, du bourg ; **Morvan** père, du bourg ; François **Cabon**, de la Motte ; Jean-Marie **L'Hostis**, du bourg ; Félix **Nettienne**, Baptiste **Salsac** et le docteur Augustin **Morvan**, médecins au bourg ; Jean-François **Salsac**, commerçant au bourg ; Christian **Girard**, du bourg ; Jean-Marie **Floch**, du bourg ; Guillaume **Marec**, du bourg ; Paul **Pons**, de Brest ; Gabriel **Quéméneur**, du bourg, Jean-Marie **Le Gendre** de Gorréquéar ; Olivier **Tynevez**, de Kergroas ; Joseph **Gouez**, de Kerdalzou ; François **Laot**, du bourg ; Jean-Marie **Pellen**, de la Fosse ; François **Nicolas**, de Kérabo ; Jean-François **Cabon**, du Porléac'h ; Louis **Laot**, de Kervennan ; Gabriel **Foricher**, du bourg ; François **Kerboul**, de Kervéleugant ; Joseph **Jaffrès**, de Bergot ; Jean **Lazennec**, de Kéarlin et Jean **Floch**, de Trégollé.

A la suite de la donation **Abarnou**, le conseil municipal prenait une nouvelle délibération pour accepter le legs et, sur proposition du nouveau maire, le docteur Augustin Morvan, envisageait, dès le 10 novembre 1862, pour contribuer à la création projetée, l'aliénation d'une parcelle de terrain communal à Lanveur. Restait à prévoir l'emplacement du futur établissement. Au cours de la réunion du mardi 23 décembre 1862, le conseil municipal fut d'avis que le terrain idéal était situé à l'ouest du couvent des Filles du Saint-Esprit, terrain

Février 1970

composé de deux champs d'une surface de 69 ares 71 centiares. Ce terrain appartenait à la famille de **Kerdrel** qui acceptait, non de vendre, mais de l'échanger contre un terrain d'égale valeur. La commune ne disposait pas de terrain, mais la Fabrique Paroissiale, dont le maire, docteur **Morvan**, faisait partie, fut contactée et accepta de vendre à la commune des parcelles de terre (parqueier an Ael Mad) d'une superficie de 91 ares 7 centiares, pour 2 500 francs, payables sans intérêt par annuités de 500 francs.

Le maire fit aussitôt établir un devis des travaux qui s'éleva à la somme de 15 342 francs, y compris les charrois. Ceux-ci étaient évalués à 1 485 francs, somme qui pouvait être déduite du devis, les cultivateurs acceptant d'effectuer gratuitement les transports de matériaux. Le devis était ainsi ramené à 13 857, francs, somme à laquelle, il y avait lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte, soit 767 francs, ce qui portait le montant total des dépenses à 14 624 francs. Pour y faire face, la commune disposait des ressources suivantes, constituées par des fonds placés en rentes sur l'Etat :

En 1847, produit de la vente de la franchise de Prat-ar-Groas	660 F
En 1851, legs de M. Le Jeune	300 F
En 1860, legs de Catherine Léon	700 F
En 1862, donation de Madeleine Abarnou	10 000 F
Total	11 660 F

à quoi il y avait lieu d'ajouter le produit de la vente projetée d'une portion de la franchise de Lanveur, dont la mise à prix serait, de 1 476 francs, somme qui pouvait être largement dépassée suivant l'estimation du docteur **Morvan**. De toute façon, la différence entre le montant du devis et les ressources disponibles pouvait être prélevé sur les recettes ordinaires du budget. Pour le mobilier indispensable, l'affaire était simple : le maire se faisait fort, avec l'appui du curé, d'obtenir tout le nécessaire de « la charité des habitants du bourg ». Le docteur **Morvan** préconisait aussi l'octroi à l'Hospice d'une subvention annuelle de 2000 francs, subvention qui était compatible avec les ressources ordinaires du budget, comme il ressortait du tableau suivant :

Budget de la commune de Lannilis pour l'année 1863

Recettes ordinaires	15 868 F
Dépenses	11 924 F

Excédent de recettes	3 944 F

Cette subvention permettrait d'entretenir douze pauvres. La commune demandait par ailleurs une surtaxe de l'octroi sur les alcools, surtaxe qui, si elle était accordée, devait produire une somme de 1800 francs, qu'il serait loisible d'affecter à l'entretien de l'Hospice.

Demandée par délibération du 28 juin 1863, la construction de l'Hospice fut autorisée par le gouvernement impérial et les travaux furent adjugés à un entrepreneur lannilisien, M. Guillaume **Floch**, pour la somme de 11 673 francs, non compris la fourniture des matériaux (moellons, sable et chaux) qui restait à la charge de la commune. A cette somme il y avait lieu d'ajouter les frais suivants

- Extraction et droit de carrière	400 F
- Gratifications aux valets de ferme pour les charrois	100 F
- Chaux	1505 F

Février 1970

- Transport de la chaux	175 F
- Sable	27 F
- Honoraires de l'architecte	700 F

Le total des dépenses présumées s'élevait ainsi à 14 580 francs et le maire proposait d'y ajouter une somme de 890 francs pour les dépenses imprévues.

Pour couvrir ces frais, le docteur Augustin **Morvan** demandait au conseil de vouloir bien lui ouvrir un crédit de 12 170 francs, provenant des ressources suivantes:

- 3 inscriptions de rentes 3 % sur l'Etat, s'élevant ensemble à 496 francs, dont la vente autorisée par décret du 6 janvier 1864, devait donner au cours du jour	11 000 F
- Excédent de recettes de l'exercice courant	670 F
- Un crédit inemployé de 500 francs provenant du budget 1863	500 F

Total	12 170 F

Les travaux furent menés rapidement et pratiquement terminés en 1865. Le département du Finistère contribua d'ailleurs aux dépenses en attribuant une subvention de 2 000 francs en 1864 et une autre de 500 francs en 1865.

Le 2 novembre 1865, le conseil municipal, autorisait le maire à traiter par continuation avec l'entrepreneur **Floch** pour la construction des annexes, soit : grange, vacherie, buanderie et lieux d'aisances, le tout pour la somme de 1 878,09 francs, sur laquelle l'entrepreneur consentait un rabais de 5 %.

Dès son ouverture, l'établissement fut confié à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, très connue à Lannilis, et qui tenait déjà à l'époque l'école publique des filles. Depuis plus de 100 ans, cette Congrégation a apporté aux milliers de personnes qui ont été hébergées dans l'établissement (dont nous étudierons plus tard les agrandissements successifs) des trésors d'affection, de patience et de dévouement, hautement reconnus de tous.

(1) Le testament de Catherine **Léon**, comportant un legs pour l'Hospice, fut signé en l'étude de M^e **Rolland**, notaire à, Lannilis, le 20 novembre 1858.

(2) Marie-Madeleine **Abarnou**, la grande bienfaitrice de notre Hospice, était née à Lothunou en Lannilis, le 8 vendémiaire an 12 (1er octobre 1803). Elle mourut célibataire au bourg le dimanche 29 janvier 1865

Y.NICOLAS

FIN